



 **GRAPH'AGRI 2022**



UE

**L'agriculture, la forêt,
la pêche et les industries
agroalimentaires**

Directrice de la publication

Corinne PROST

Rédactrice en chef

Françoise BEAUFILS

Composition

DESK (www.desk53.com.fr)

Impression

DILA

Photo couverture

Champ de lin cultivé © Milachka/Picasa

Éditeur

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Dépôt légal : 4^e trimestre 2022

© Agreste 2022

GRAPH'AGRI 2022

– 44^e édition –

Véritable encyclopédie, la collection **GRAPH'AGRI** constitue une source précieuse d'informations statistiques dans les domaines de l'**agriculture**, de la **forêt**, du **territoire**, de l'**alimentation**, de la **pêche** et des **industries agroalimentaires**.

La publication présente, au travers d'une succession de thèmes, une synthèse des dernières informations disponibles.

Proposée sous forme de tableaux, graphiques et cartes, elle est accompagnée de commentaires facilitant la lecture.

Un département, une région ne peuvent être isolés de leur contexte géographique. C'est pourquoi, dans ce document, figurent des données de comparaison entre régions ou encore sur la place que la France occupe au-delà, en Europe.

Ont participé à la rédaction :

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Éric AMBIAUD

Laurent APICELLA

Bertrand BALLE

Catherine BARRY

Françoise BEAUFILS

Laurent BERNADETTE

Nicole BOUSSAC

Matthieu BULLOT

Hugo CAMILLE

Jérôme CARAY

Pauline CAZABAN

Thibaut CHAMPAGNOL

Perrine CHARRIÈRE

François CHEVALIER

Laurette CRETIN

Mihaela CRISAN

Jeanne-Marie DAUSSIN

Marie-Sophie DEDIEU

Anaël DELORME

Annie DELORT

Nicolas DEVAUVRE

Marc ESPINOSA

Dominique FICHE

Philippe FRANÇAIS-DEMAY

Sara GARCIA

Marie-Anne LAPUYADE

Isabelle LE BLOND

Odile LE TOLLEC

Olivier LOUVEAU

Marie-Dominique MINNE

Bernard NOZIÈRES

Félix PAQUIER

Vincent POLVÈCHE

Philippe-Michel SABOT

Angélique SALANDRE-TOULON

Thomas SAUVAGET

François SÉMÉCURBE

Marine SOLEILHAVOUP

Anna TESTAS

Gérard THOMAS

Christelle UGLIERA

Christine VEYRAC

Autres organismes

Charlotte GAUVIN (DGER)

Thierry LE BOUDEDEC (DGPE)

Nicolas VIAROUGE (MSA)

Stéphane MONTENACHE (MESR-SIES)

Fanny MOREL (INAO)

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de cet ouvrage

La publication et les fichiers de données sont disponibles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

Clés de lecture	5
Données de cadrage	8
Conjoncture	10
1. Territoire et climat	
Météorologie	13
Utilisation du territoire	15
Forêt	18
2. Exploitations, foncier, installation	
Exploitations	19
Exploitations de l'Union européenne	22
Foncier	24
Installations	27
Aides à l'installation	28
Équipement des exploitations	29
3. Pratiques de culture et d'élevage	
Pratiques culturelles	30
Pratiques d'élevage	37
Engrais et produits de protection des cultures	42
4. Population agricole, formation et recherche	
Emploi	44
Les femmes en agriculture	48
Conditions de travail	49
Formation initiale	50
Enseignement technique agricole	52
Enseignement supérieur agricole long	53
Apprentissage	54
Formation professionnelle continue	55
Recherche	56
5. Résultats économiques de l'agriculture	
Comptes de la branche agricole	57
Cotisations et prestations sociales agricoles	62
Aides à l'agriculture	63
Résultats des exploitations	67
6. Entreprises agroalimentaires	
Entreprises	78
Entreprises exportatrices	81
Résultats économiques	82
Emploi par région	85
Conditions de travail	86
Innovation	87
Technologie de l'information et de la communication	88
Production et prix	89
Consommation d'énergie dans les IAA	92

7. Pêche et aquaculture	
Pêche maritime	93
Aquaculture	96
Commerce extérieur de la France	99
8. Bois et sciages	
Récolte de bois	100
Production de sciages	101
Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne ..	102
Prix des bois ronds	103
Commerce extérieur	104
9. Environnement	
Occupation des sols	105
Forêt et environnement	106
Aides aux zones défavorisées	107
Aides agro-environnementales	108
Agriculture biologique	109
Bilans azote et phosphore	111
Pression phytosanitaire	112
Maîtrise des pollutions dans les IAA	113
10. Alimentation	
Prix à la consommation et à la production	115
Revenus et dépenses des ménages	116
Consommation alimentaire	118
Signes de qualité	121
11. Commerce extérieur agricole et agroalimentaire	
Commerce international	125
Échanges agroalimentaires de l'Union européenne	126
Échanges agroalimentaires de la France	127
12. Produits agroalimentaires	
Céréales	132
Meunerie, amidonnerie	138
Produits divers issus des céréales	139
Oléagineux et protéagineux	140
Sucre	144
Pommes de terre	145
Légumes	146
Fruits	149
Fleurs et pépinières	153
Tabac	154
Vin	155
Autres boissons	157
Alimentation des animaux de ferme	159
Aliments composés pour animaux	160
Bovins	161
Lait de vache	164
Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne	165

Lait et produits laitiers	166
Ovins et caprins	168
Lait de chèvre et brebis	169
Équidés	170
Porcins	171
Aviculture	173
Cuniculture	177
Charcuterie, plats préparés, conserves de poissons	178
Chocolat, confiserie	179
13. Départements d'outre-mer	
Utilisation du territoire	180
Exploitations	182
Produits agricoles	183
Emploi	184
Résultats économiques de l'agriculture	186
Entreprises	188
Commerce extérieur	189
Organismes cités	191
<i>Ce répertoire développe les sigles des administrations, institutions, syndicats et autres organismes cités, en particulier les sources des données.</i>	
Unités	193
Glossaire	194
<i>Ce glossaire regroupe les termes spécialisés (économiques, techniques, statistiques) utilisés au fil des pages, ainsi que les définitions et concepts.</i>	
Index thématique	213
<i>Tous les mots clés, classés par ordre alphabétique, avec renvoi au numéro de page.</i>	
Informations sur Agreste et la diffusion des statistiques agricoles	220

Signes conventionnels

-	résultat nul	p	donnée provisoire
...	information non disponible (tableau)	prév.	donnée prévisionnelle
nd	information non disponible (graphique, carte)	r	donnée révisée
///	sans objet (tableau)	e	estimation
so	sans objet (graphique, carte)	s	secret statistique (tableau, carte)
		sd	semi définitif
		ns	non significatif

Arrondis : pourcentage ou nombre

Dans certains tableaux, les pourcentages ou les nombres sont présentés avec un chiffre après la virgule. En fonction des arrondis, la somme des pourcentages peut donner un résultat légèrement inférieur ou supérieur à 100 % ; de même, la somme de nombres peut légèrement différer du total arrondi.

Disponibilité des sources

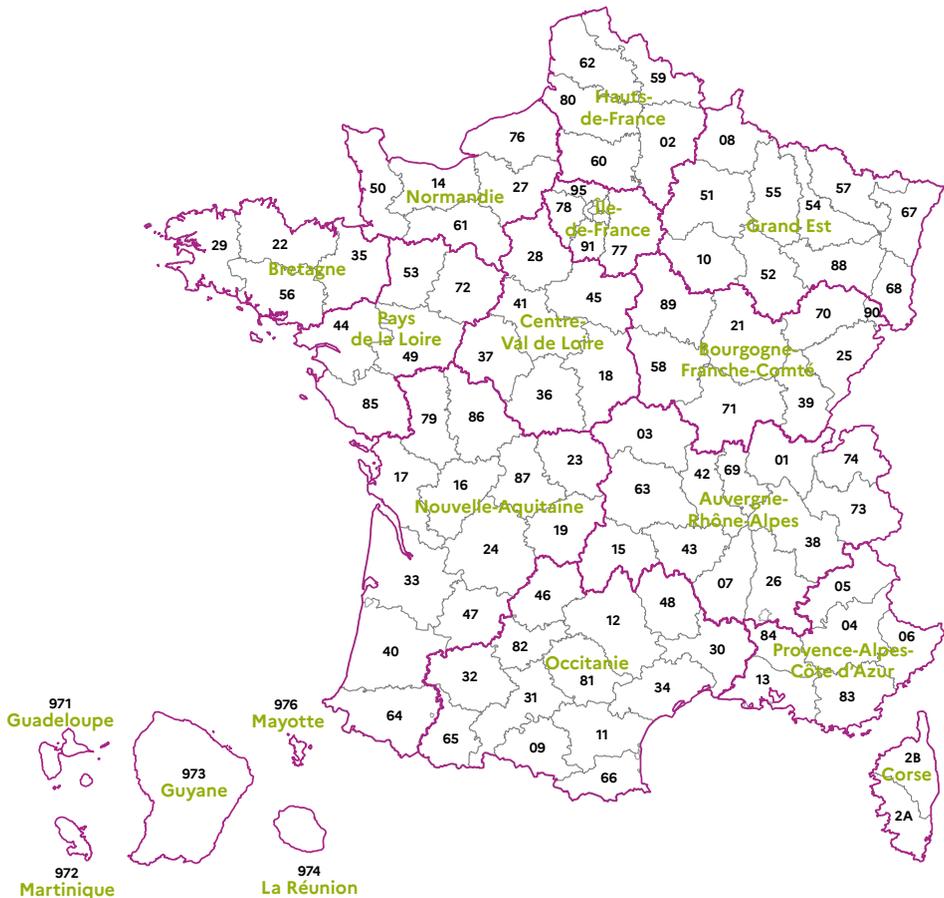
Les délais de fabrication de GRAPH'AGRI 2022, publié en décembre, imposent d'intégrer les données statistiques disponibles au 15 septembre 2022. Un grand nombre de séries statistiques sont révisées en cours d'année. Elles sont accessibles sur le site Agreste ou sur le site Eurostat pour les données européennes.

Cartographie et données géographiques

• France

Régions	Départements
44 - Grand Est	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88)
75 - Nouvelle-Aquitaine	Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)
27 - Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or (21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire de Belfort (90)
53 - Bretagne	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)
24 - Centre-Val de Loire	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)
94 - Corse	Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)
11 - Île-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
76 - Occitanie	Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)
32 - Hauts-de-France	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)
28 - Normandie	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)
52 - Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)
01 - Guadeloupe	Guadeloupe (971)
02 - Martinique	Martinique (972)
03 - Guyane	Guyane (973)
04 - La Réunion	La Réunion (974)
06 - Mayotte	Mayotte (976)

L'échelle des cartes de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM) est semblable, exceptée pour celle de la Guyane qui est réduite d'environ 3 fois. Le cadre cartographique impose un déplacement des DOM et de la Corse. Avant 2015, les niveaux géographiques France et DOM ne comprennent pas les données statistiques de Mayotte. Il est précisé France métropolitaine si les données statistiques des DOM sont absentes.



• UE : Union européenne

Par convention, les intitulés « UE à 28 », « UE à 27 », « UE à 25 » ou « UE à 15 » désignent l'Union européenne reconstituée à 28, 27, 25 ou 15 sur toute la période à partir des statistiques de l'Union européenne et des États membres si nécessaire.

L'« UE à contour évolutif » est systématiquement signalée par une note de bas de page : elle se réfère à des statistiques dont le champ varie au cours des années en fonction des frontières historiques de l'Union européenne.

• Évolution du « contour » de l'UE :

En 1951, 6 pays constituent la Communauté européenne pour le charbon et l'acier : l'Allemagne fédérale (RFA), la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

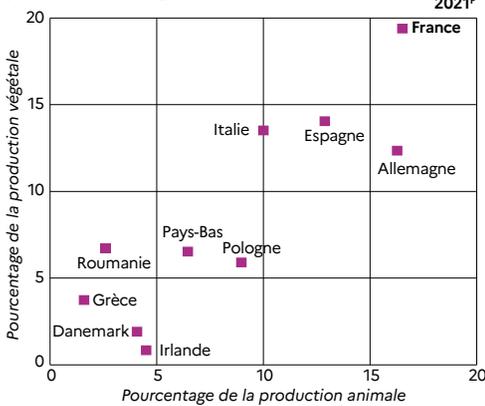
De 6 à 28 pays au 31 janvier 2020, l'UE a connu 7 vagues d'adhésion de nouveaux pays, communément appelés « élargissements » :

- 1973 Danemark, Irlande, Royaume-Uni
- 1981 Grèce
- 1986 Espagne et Portugal
- 1995 Autriche, Finlande et Suède
- 2004 Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie
- 2007 Bulgarie et Roumanie
- 2013 Croatie

Depuis le 1^{er} février 2020, 47 ans après son adhésion à l'UE, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne (à la suite du référendum de 2016) ouvrant ainsi un nouveau chapitre de l'histoire de l'Union à 27.

Les exploitations agricoles européennes

Les 10 pays de l'UE à plus forte production agricole en valeur



Lecture : la France produit 16,5 % de la production en valeur de viande de l'UE (à 27 pays) et 19,6 % de celle en végétaux.
Source : Eurostat

Données de cadrage

La France 1^{er} producteur agricole européen

En 2021, les exploitations agricoles françaises ont produit 74,6 milliards d'euros de produits agricoles. Avec une part de 18,4 % de la production en valeur de l'Union européenne à 27, la France est le premier producteur agricole européen. Que ce soit en productions végétales ou animales, outre la France, trois pays européens dominent : l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. À eux quatre, ces pays réalisent 55 % de la production animale et 59 % des productions végétales.

La production de la pêche et de l'aquaculture en valeur : 2^e rang européen

Avec près d'1,2 Md€ de valeurs débarquées des navires de pêche maritime (poissons, crustacés et coquillages) et près de 750 M€ de production aquacole (truites, huîtres et moules essentiellement), la production de la pêche et de l'aquaculture française est la 2^e plus importante d'Europe derrière l'Espagne (près de 1,7 Md€). La France est le 1^{er} pays aquacole de l'Union européenne devant l'Espagne et l'Irlande.

Une activité forestière française importante

En 2020, 3 500 entreprises exercent une activité de récolte et de commercialisation de bois et/ou de sciages en France métropolitaine. La France produit 10 % des bois récoltés dans l'Union européenne et 8 % des sciages. Les forêts françaises représentent un dixième des surfaces forestières européennes.

La production commercialisée de produits agroalimentaires croît en 2021

En 2021, la production commercialisée de l'ensemble des entreprises françaises ayant une activité agroalimentaire est de 135 milliards d'euros. Elle augmente nettement (+ 6,8 % sur un an), après une stabilisation en 2020. Les ventes de boissons, particulièrement impactées par la crise sanitaire, reprennent fortement (+ 14,9 %) pour dépasser le niveau de 2019. La production vendue des industries alimentaires continue de croître (+ 4,8 %), en raison notamment des aliments pour animaux contribuant pour un quart à cette progression. En 2020, la production commercialisée française contribue pour 16 % à celle de l'Union européenne.

L'excédent du commerce extérieur de produits agroalimentaires : 8,2 milliards d'euros en 2021

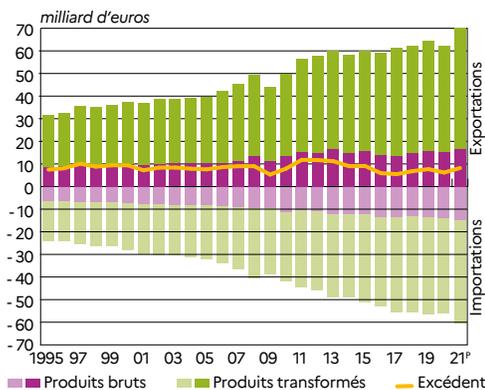
En 2021, l'excédent des échanges commerciaux, de 8,2 milliards d'euros, se répartit en 0,8 milliard d'euros de produits bruts et 7,4 milliards d'euros de produits transformés.

Productions agroalimentaires commercialisées

	2020	2021*
	UE à 27 milliard d'euros	France en % de l'UE
Boissons	113,8	22
Viande	180,3	15
Produits laitiers	106,8	20
Autres produits alimentaires	116,7	15
Boulang.-pâtis. et pâtes	75,3	12
Aliments pour animaux	57,6	16
Fruits et légumes transformés	50,9	11
Grains ; amylacés	31,9	16
Poisson	20,9	14
Huiles et graisses	35,4	8
Ensemble	789,6	16
		France milliard d'euros
		29,1
		27,1
		21,8
		17,5
		9,4
		10,8
		6,2
		5,7
		3,6
		3,6
		134,8

Source : Agreste - Prodcom, Eurostat

Commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires



Source : Douanes

Données de cadrage

L'augmentation de l'excédent sur un an (2,0 milliards d'euros) provient principalement de la progression sensible des produits transformés (+ 2,7 milliards d'euros) sous l'effet de la croissance des exportations, particulièrement de vins et spiritueux, supérieure à la hausse des importations. Pour les produits bruts, la diminution de l'excédent de 0,7 milliard d'euros est liée à la hausse des importations supérieure à celle des exportations.

Net rebond de la consommation de vin en France en 2021

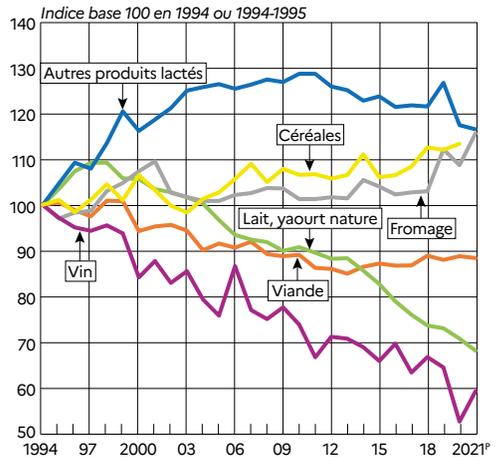
Environ un cinquième des dépenses de consommation des ménages en France est consacré à l'alimentation. La consommation annuelle de viande par habitant recule légèrement en 2021 (89 kg), sous l'effet d'une baisse de la consommation bovine, ovine et caprine, alors que celle de viande de porc et de poulet augmente. La consommation de fromage (27 kg), œufs (14 kg) et beurre (8 kg) augmentent en 2021 ; celle des yaourts aromatisés, desserts lactés frais (35 kg) et, pour la huitième année consécutive, celle de lait et yaourts nature (49 kg) diminuent. Celle de vin progresse en 2021 (37 litres, après 33 litres en 2020).

Agriculture et agroalimentaire : 5,2 % de l'emploi total et 3,4 % de la valeur ajoutée totale en 2021

Les activités de production et de transformation liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires (IAA) emploient 1,4 million de personnes (salariés et non-salariés) en équivalent temps plein (ETP) en 2021, soit 5,2 % de l'emploi total national. Depuis le début des années 1980, l'importance des emplois au sein de ces branches d'activité a diminué de plus de la moitié (11,8 % en 1980). La part de l'agriculture dans l'emploi total a diminué sensiblement : elle était de 9,1 % en 1980, contre 2,8 % en 2021. Pour les IAA, en revanche, la part dans l'emploi total a baissé moins fortement, de 2,6 % en 1980 à 2,4 % en 2021.

En 2021, la valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires représente 3,4 % du PIB français (1,6 % pour la production primaire issue de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et 1,7 % pour les activités de transformation réalisées par les IAA). Malgré des petites variations conjoncturelles, la part de la valeur ajoutée des activités agricoles et agroalimentaires est stable en tendance depuis le milieu des années 2000.

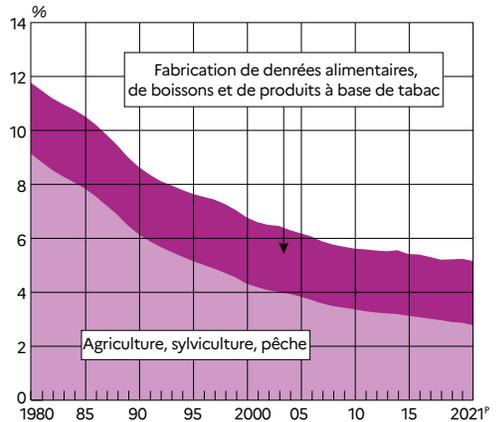
Évolution des quantités de quelques produits consommés en France



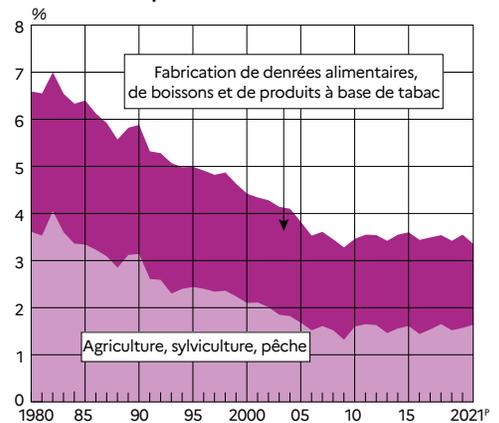
Source : Agreste - Bilan d'approvisionnement (campagne pour le vin et les céréales)

L'agriculture et les IAA dans l'économie nationale

• Part dans l'emploi



• Part dans le produit intérieur brut



Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Conjoncture

En 2021, une météo très contrastée, avec un gel historique début avril, dévastateur pour certaines cultures

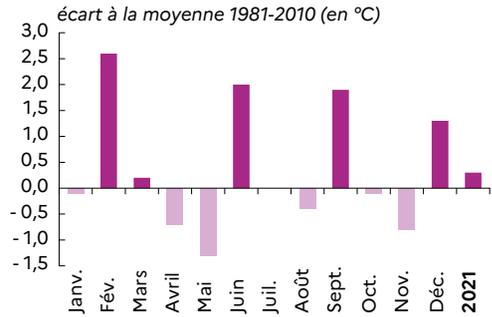
Une alternance de forts contrastes climatiques tout au long de l'année...

Tout au long de l'année 2021 ont alterné de manière rapprochée de forts contrastes de températures et de pluviométrie : à une fin d'hiver 2020-2021 exceptionnellement chaude, ensoleillée et sèche a succédé un printemps froid et humide marqué par des épisodes de gel intenses et inhabituels sur la quasi-totalité du territoire lors de la 1^{re} quinzaine d'avril, où des records de froid ont été battus. Avril 2021 se classe ainsi comme le 3^e mois d'avril le plus froid des 50 dernières années. Après un épisode de chaleur précoce à la mi-juin, la France a connu un début d'été frais et particulièrement pluvieux en juillet, avant de renouer avec des températures élevées à l'automne et une pluviométrie déficitaire.

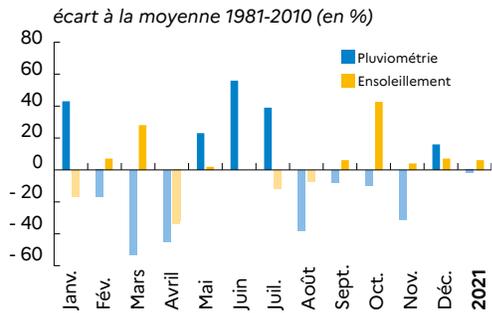
...occasionnant de lourds dégâts, en particulier sur les vergers et la vigne...

La météo douce et ensoleillée de la fin de l'hiver 2021 a favorisé une avance générale de végétation, notable pour les fruits et la vigne qui se sont trouvés à des stades critiques de développement (floraison, nouaison pour les vergers, débourrement pour la vigne) lors des gelées d'avril. Celles-ci ont perturbé la fécondation, détruit les fruits à noyaux déjà formés ou contribué à leur chute ultérieure. Ainsi, les récoltes de fruits à noyaux ont été amputées de 20 % à plus de 50 % dans le cas de la cerise. Les fruits à pépins ont été moins touchés, en particulier les pommes dont la récolte a baissé de 6 %. Sur la vigne, le gel a entraîné des dégâts dans la quasi-totalité des vignobles, mais différenciés selon les cépages et l'avance de végétation. Dans de moindres mesures, la météo du printemps 2021 a pu pénaliser l'implantation et le développement de certains légumes de plein champ. En grandes cultures, seule la betterave, en situation de semis précoce et au stade « levée », a été sévèrement touchée avec une destruction d'environ 15 % de la sole nationale, nécessitant des resemis. La forte pluviométrie du début de l'été 2021 a perturbé les moissons et altéré le potentiel de rendement et la qualité des blés (dur et tendre) ainsi que des protéagineux. Elle a également favorisé les attaques parasitaires sur certains vignobles, notamment le Bordelais, accentuant les pertes liées au gel. La production de vins a ainsi reculé de 20 % en moyenne. En revanche, la météo de l'automne a été bénéfique aux rendements des cultures (maïs, tournesol, soja, betterave).

Température en France en 2021

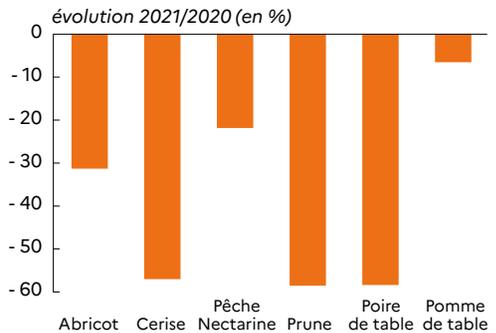


Pluviométrie et ensoleillement en France en 2021

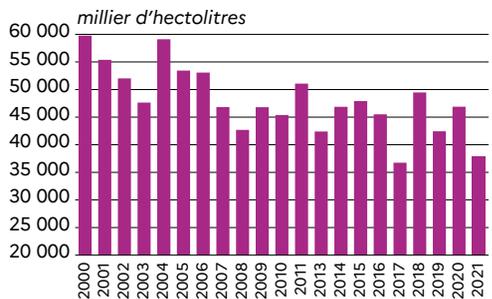


Source : Météo France

Production de fruits à noyaux en 2021



Production de vin de 2000 à 2021



Source : Agreste

Conjoncture

Une accélération générale des prix agricoles et un fort rebond du commerce extérieur, en lien avec la reprise économique post-confinement

...contribuant à l'accélération de la hausse des prix à la production en 2021

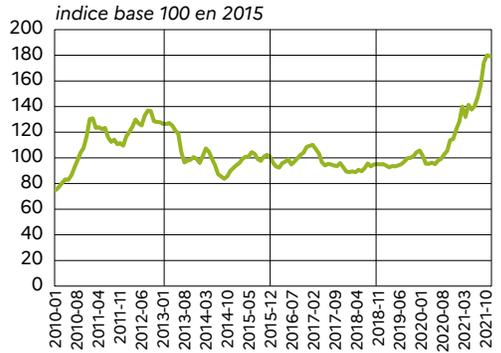
Après avoir stagné au 1^{er} semestre 2020, les prix des produits agricoles à la production se sont progressivement redressés à partir de septembre 2020 ; cette hausse s'est poursuivie en 2021, avec une accélération des prix à partir de mai. En moyenne, sur l'année 2021, les prix à la production ont augmenté de 9 % sur un an, contre + 0,5 % en 2020. Fait remarquable, cette hausse concerne toutes les familles de produits agricoles, à l'exception des légumes frais, dont les prix se replient sur un an de 1,2 % en moyenne. Les graines oléagineuses (+ 45 % sur un an), les céréales (+ 29 %), les fruits (+ 16 %) et les vins (+ 4 %) sont les produits végétaux dont les prix ont le plus augmenté sur un an. Cette dynamique haussière s'enracine en premier lieu dans la forte reprise économique mondiale ayant débuté en septembre 2020 et amplifiée en 2021 (croissance de 6,1 % du PIB mondial) et le niveau élevé de la demande, en particulier pour les produits agricoles destinés à l'alimentation humaine, du bétail ou utilisées pour la production d'agro-carburants, dont les prix augmentent avec le renchérissement des énergies fossiles. La suppression des taxes états-uniennes sur les importations de vins français relance également la demande adressée à la France. À la dynamique de la demande s'ajoutent des difficultés du côté de l'offre chez certains grands exportateurs, dont les récoltes en grandes cultures et les productions viticoles ont pâti d'aléas climatiques (USA, Canada, UE). Enfin, la chute des récoltes de fruits à noyaux dans l'Union européenne a fortement contribué à la hausse des prix pour ces produits. Les prix des productions animales (à l'exception notable du prix du porc) et du lait ont également augmenté pour des raisons similaires, mais dans de moindres proportions.

Net rebond des échanges agroalimentaires

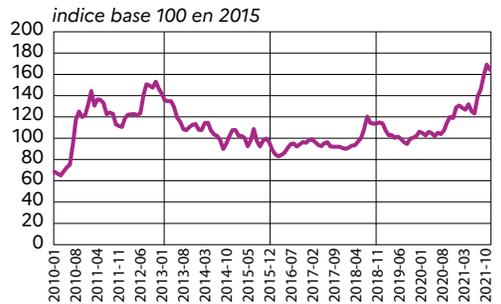
En 2021, les échanges agroalimentaires de la France repartent à la hausse après la contraction en 2020 liée à la pandémie du Covid-19 et aux taxes états-uniennes sur les vins français. Les exportations en valeur augmentent de 13 % sur un an, les importations de 11 %. L'excédent agroalimentaire progresse ainsi de 33 %. Ce redressement du solde agroalimentaire est exclusivement imputable au commerce des boissons alcoolisées ; hors celles-ci, le solde des échanges agroalimentaires reste négatif et se détériore sensiblement, passant de - 4,7 Mds à - 6,0 Mds €. Le déficit des échanges de fruits frais se creuse de 235 M€, la faiblesse des récoltes en France accentuant le recours à des volumes importés dans un contexte de hausse des prix.

Prix à la production

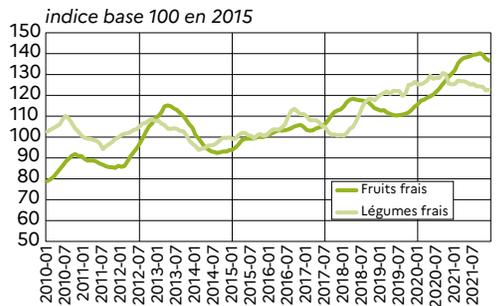
• Graines oléagineuses



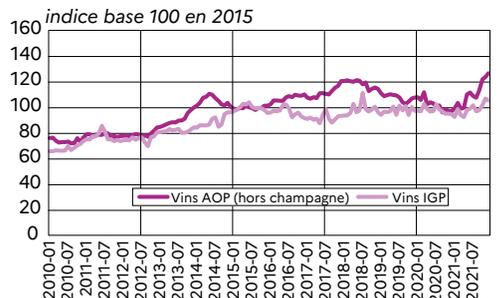
• Céréales



• Fruits et légumes frais



• Vins AOP (hors champagne) et IGP



Sources : Agreste, Insee - Ippap

Météorologie

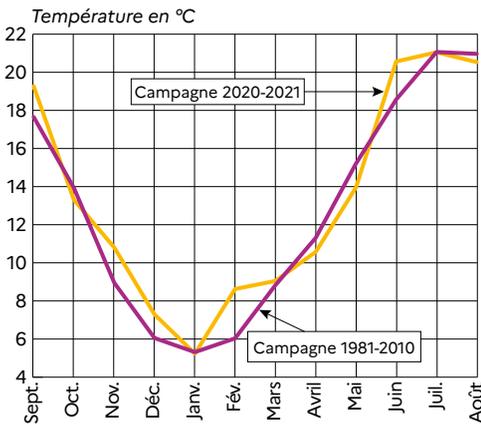
La campagne agricole 2020-2021 a débuté par un automne très doux, excepté début octobre. Les pluies, peu fréquentes, ont été géographiquement hétérogènes avec des précipitations abondantes le long de la façade atlantique et des massifs montagneux et souvent déficitaires ailleurs.

La douceur s'est poursuivie durant l'hiver 2020-2021, avec une alternance de périodes douces et froides. La pluviométrie très importante, notamment dans le Sud-Ouest, a été supérieure de 40 % à la normale sur la majeure partie du pays. Le littoral languedocien et une partie orientale de la Corse ont fait exception.

Le printemps a été frais, en particulier en avril et mai. Au niveau national, le déficit a atteint 0,6 °C, mais il a été plus marqué dans la moitié nord. Les précipitations, rares en début de printemps, ont été plus soutenues en mai. Elles ont été supérieures à la normale le long des frontières de l'est, mais déficitaires ailleurs, notamment à proximité des Pyrénées et de l'Atlantique.

Après un début de juin chaud, la fraîcheur a dominé au cours de l'été 2021. Excepté dans les régions méditerranéennes, les températures estivales ont été proches des normales sur la majorité du pays. Les précipitations ont été excédentaires par rapport à la normale, à l'exception de l'extrême sud de l'Hexagone.

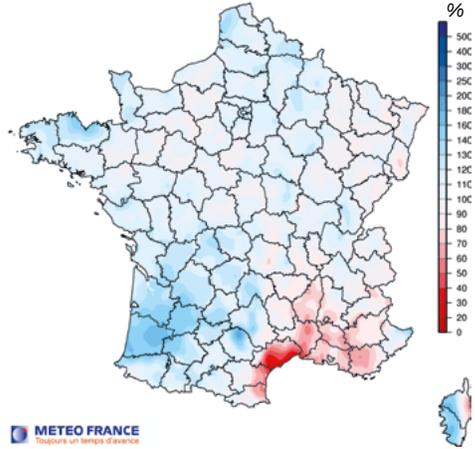
Températures moyennes nationales



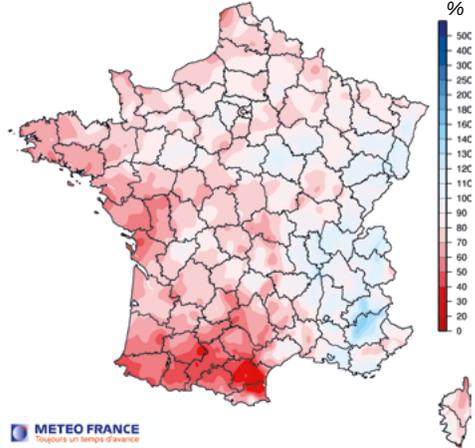
Source : Météo France (fond de carte © IGN)

Précipitations cumulées (Rapport à la normale 1981-2010)

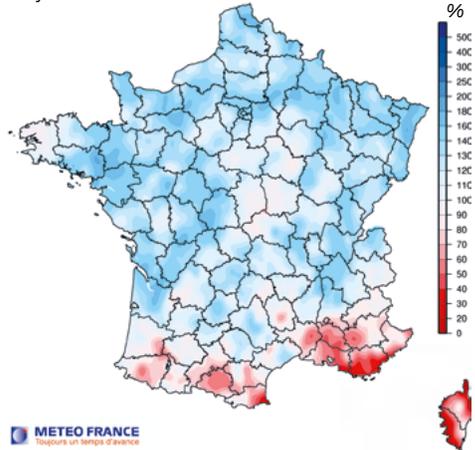
► de septembre 2020 à février 2021



► de mars à mai 2021



► de juin à août 2021



Note de lecture : de juin à août 2021, dans le département du Bas-Rhin, le cumul des précipitations enregistre un excédent dépassant 30 % par rapport aux normales saisonnières (calculées sur la période 1981-2010), jusqu'à 60 % dans le centre du département.

Source : Météo France (fond de carte © IGN)

Utilisation du territoire occupation des sols

En 2020, les activités agricoles consomment près de 47 % des 63,8 millions d’hectares du territoire français, y compris les départements d’Outre-mer (DOM). Les terres destinées à l’agriculture sont essentiellement des espaces cultivés et des surfaces toujours en herbe, mais aussi des bâtiments d’élevage. La Normandie, les Pays de la Loire, les Hauts-de-France et la Bretagne sont les régions où l’usage agricole est le plus étendu. Les activités sylvicoles, qui s’étendent sur 27 % du territoire, sont davantage implantées dans le Sud et l’Est de la France. Dans les DOM, l’immense forêt guyanaise, couvrant l’équivalent de la superficie de la Nouvelle-Aquitaine, est classée « sans usage ».

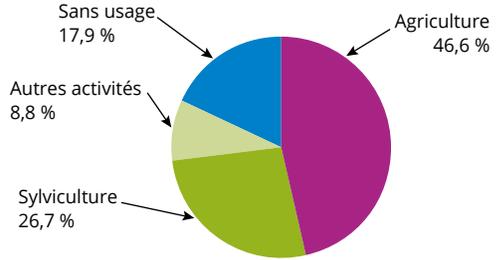
Les sols artificialisés occupent 8,0 % du territoire français en 2020 (9,1 % en métropole). Ils rassemblent 3,5 % de sols imperméables bâtis ou revêtus et 4,5 % de sols perméables enherbés ou stabilisés. Plus de la moitié (53 %) des espaces artificialisés en France sont utilisés à des fins résidentielle, culturelle, sportive ou de loisir. Un tiers est occupé par des infrastructures logistiques de transport ou de stockage.

En 2020, les sols agricoles occupent 45 % du territoire français (52 % en métropole) regroupant 30 % de sols cultivés et 15 % de surfaces toujours en herbe (prairies). Les espaces naturels couvrent 47 % de la superficie nationale (39 % en métropole). Les sols boisés (forêts, bosquets, haies et alignements arborés, mangroves) sont les espaces naturels les plus étendus (41 %), loin devant les landes, les garrigues et autres maquis, les zones sous les eaux et les sols nus naturels.

Usage socio-économique

• Territoire français

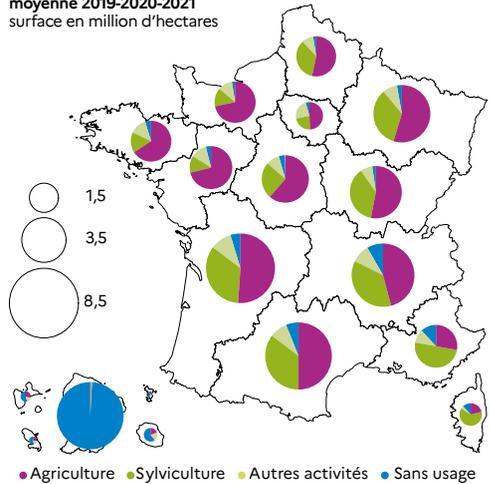
moyenne 2019-2020-2021



• Selon les régions

moyenne 2019-2020-2021

surface en million d’hectares

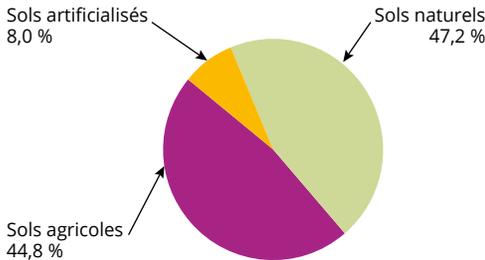


Note : Voir glossaire « Teruti ».
Champ : France.
Source : Agreste - Teruti

Occupation du sol¹

• Territoire français

moyenne 2019-2020-2021

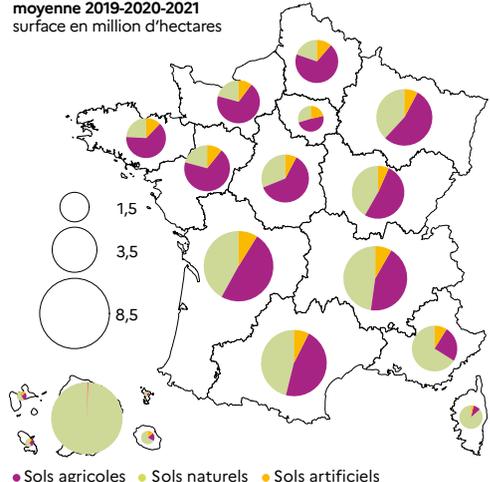


Note : Voir glossaire «Teruti ».
1. Voir glossaire « sols agricoles », « sols artificialisés », « sols naturels ».
Champ : France.
Source : Agreste - Teruti

• Selon les régions

moyenne 2019-2020-2021

surface en million d’hectares



Utilisation du territoire surface agricole utilisée

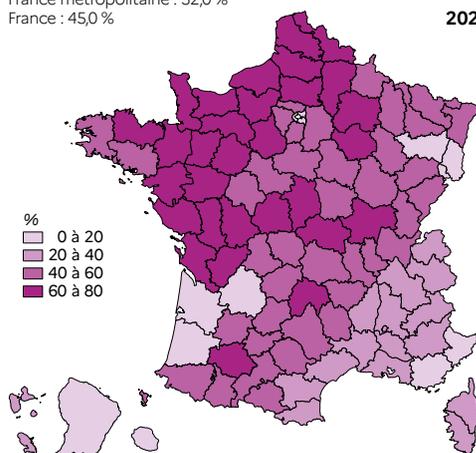
La surface agricole utilisée (SAU) ne cesse de diminuer depuis les années cinquante : la part de la SAU dans la surface totale est de 52 % en 2020 contre 63 % en 1950 en France métropolitaine. Les départements les plus agricoles se situent dans le quart nord-ouest de la France. Dans la plupart d'entre eux, la SAU représente plus de 60 % de la surface totale. Dans les départements du Sud et de l'Est, cette part est nettement plus faible. Elle est inférieure à 15 % dans les Alpes-Maritimes, le Var et les départements franciliens de la petite couronne.

De 1950 à 2010, la surface consacrée aux grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, pommes de terre, cultures industrielles, y compris jachères) a augmenté au détriment des cultures fourragères et des cultures permanentes (vignes, vergers). Depuis 2010, elle recule légèrement et sa part dans la SAU est stable (44,5 % en 2020, contre 34,3 % en 1950). Les cultures fourragères (prairies et fourrages annuels), destinées à l'alimentation des animaux, occupent la moitié des surfaces agricoles en 2020 et les autres cultures (cultures permanentes, légumes, fleurs) 5 %. Les surfaces de vignes ont fortement diminué au cours des années 80 avec notamment les mesures d'arrachage de vignes à vins de consommation courante, qui visaient à limiter les excédents. Les cultures permanentes sont principalement localisées dans les départements du Sud-Ouest, du pourtour méditerranéen et dans la vallée de la Loire.

Territoire agricole

Part de la SAU dans la surface totale du département
France métropolitaine : 52,0 %
France : 45,0 %

2020



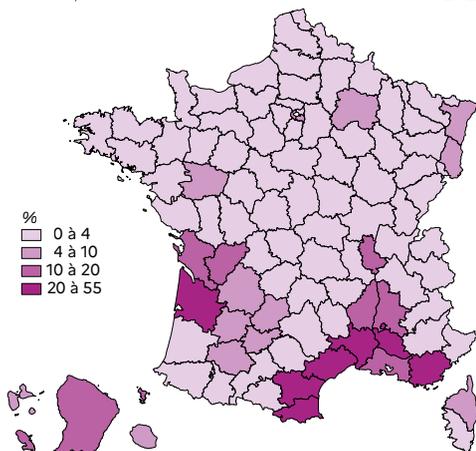
	1950	1980	2000	2010	2020
	<i>millier d'hectares</i>				
Grandes cultures	11 812	11 620	13 459	13 136	12 701
part (%)	34,3	36,6	45,2	45,4	44,5
Cultures fourragères	19 511	18 194	14 691	14 339	14 327
part (%)	56,7	57,3	49,3	49,6	50,2
Cultures permanentes	2 050	1 422	1 141	1 011	1 014
part (%)	6,0	4,5	3,8	3,5	3,6
Autres ¹	1 035	508	517	440	512
part (%)	3,0	1,6	1,7	1,5	1,8
Total superficie agricole utilisée	34 408	31 744	29 807	28 926	28 554
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Part (%) de la SAU dans la surface totale</i>	62,6	57,8	54,3	52,7	52,0

1. Légumes frais et secs, fleurs et plantes ornementales, semences et plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants et des non exploitants.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Cultures permanentes

Part des cultures permanentes dans la SAU du département
France métropolitaine : 3,6 %
France : 3,6 %

2020



	1950	1980	2000	2010	2020
	<i>millier d'hectares</i>				
Vignes	1 574	1 157	897	796	796
part (%)	76,8	81,3	78,6	78,7	78,5
dont vins d'appellation ¹	///	377	483	460	433
part (%)	///	34,9	57,0	59,6	57,5
dont autres vins ¹	///	704	365	312	321
part (%)	///	65,1	43,0	40,4	42,5
Vergers	453	243	218	186	184
part (%)	22,1	17,1	19,1	18,4	18,2
Autres cult. permanentes	22	23	26	29	34
part (%)	1,1	1,6	2,3	2,9	3,3
Total cult. permanentes	2 050	1 422	1 141	1 011	1 014
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Surface en production.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Utilisation du territoire grandes cultures

Les grandes cultures occupent 12,7 millions d’hectares en 2020 en France métropolitaine, contre 11,8 en 1950. Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) constituent près de 90 % des grandes cultures. Celles des pommes de terre ne représentent plus que 2 %, contre 8 % en 1950, et la part de la jachère est passée de 12 % à 4 % sur cette période. Depuis 2010, la part des surfaces en cultures industrielles augmente nettement, avec notamment un doublement des surfaces en plantes à fibres (chanvre, lin, textile) et le développement des surfaces en plantes aromatiques (+ 30 %).

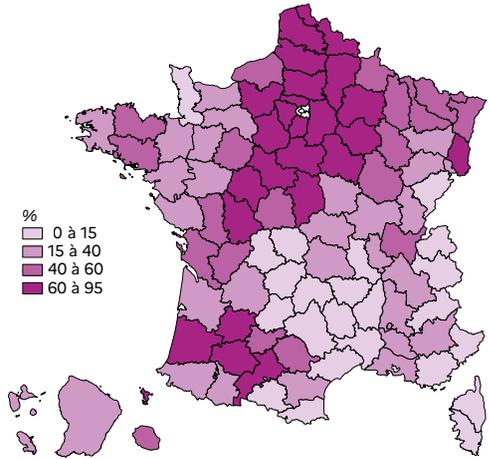
Les grandes cultures sont plus représentées dans la moitié nord de la France. Leur part est particulièrement élevée (supérieure ou égale à 80 %) dans les départements franciliens de la grande couronne ainsi que dans certains départements des régions Hauts-de-France (Somme, Oise), Grand Est (Aube, Marne) et Centre-Val de Loire (Loiret, Eure-et-Loir). Les principaux départements de production des COP, en termes de surface, sont la Marne, l’Eure-et-Loir, l’Aisne, la Somme, la Vienne et la Seine-et-Marne.

Les céréales constituent 79 % des superficies en COP. Les oléagineux (colza, tournesol, soja et lin oléagineux) occupent une place de plus en plus importante : ils représentent 19 % des surfaces en COP contre 2 % en 1950. Leurs plantes permettent notamment de produire de l’huile, et leur résidu, le tourteau, sert pour l’alimentation animale.

Grandes cultures

Part des grandes cultures dans la SAU du département
France métropolitaine : 44,5 %
France : 44,4 %

2020



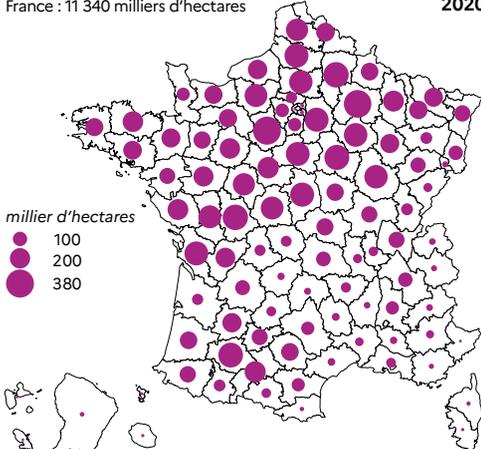
	1950	1980	2000	2010	2020
<i>millier d'hectares</i>					
Céréales, oléagineux, protéagineux (COP)	8 876	10 473	11 554	11 861	11 338
part (%)	75,1	90,1	85,8	90,3	89,3
Cultures industrielles (betteraves industrielles, plantes à fibre...)	543	707	521	495	644
part (%)	4,6	6,1	3,9	3,8	5,1
Pommes de terre	988	218	163	157	214
part (%)	8,4	1,9	1,2	1,2	1,7
Jachères	1 405	221	1 221	623	504
part (%)	11,9	1,9	9,1	4,7	4,0
Grandes cultures	11 812	11 620	13 459	13 136	12 701
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Céréales, oléagineux et protéagineux

Surface COP
France métropolitaine : 11 338 milliers d’hectares
France : 11 340 milliers d’hectares

2020



	1950	1980	2000	2010	2020
<i>millier d'hectares</i>					
Céréales	8 724	9 892	9 076	9 231	8 905
part (%)	98,3	94,4	78,6	77,8	78,5
Oléagineux	152	507	2 010	2 233	2 121
part (%)	1,7	4,8	17,4	18,8	18,7
Protéagineux	-	75	467	397	312
part (%)	-	0,7	4,0	3,3	2,8
Céréales, oléagineux et protéagineux	8 876	10 473	11 554	11 861	11 338
France métro. (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

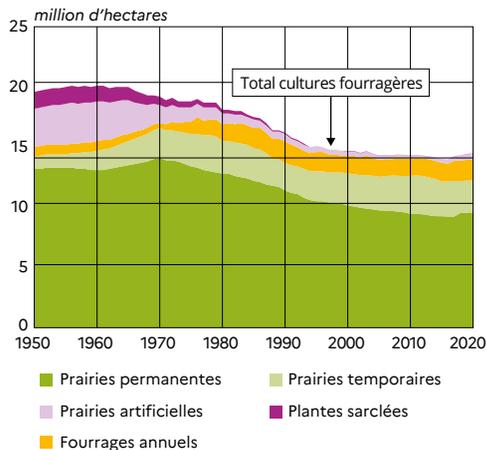
Utilisation du territoire cultures fourragères

En France métropolitaine, les surfaces en cultures fourragères, destinées à l'alimentation des animaux, sont à 88 % composées de prairies permanentes (surfaces toujours en herbe) ou non permanentes (prairies artificielles et temporaires). Les 12 % restants, soit 1,7 million d'hectares et 6 % de la SAU, sont principalement constitués de fourrages annuels.

Ces surfaces de fourrages annuels ont fortement augmenté depuis 1970, en raison de l'essor du maïs fourrage, devenu le premier aliment des animaux. Dans les trois principaux départements d'élevage de vaches laitières (Manche, Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor), leur part dans la SAU est supérieure à 20 %.

Les prairies s'étendent sur 12,7 millions d'hectares en 2020, soit 44 % de la SAU. Elles occupent plus de 90 % de la SAU dans certains départements d'élevage tels que le Cantal ou la Corrèze et 97 % en Corse-du-Sud. La surface totale des prairies a diminué de 5 millions d'hectares depuis les années 60. D'une part, le nombre d'animaux a diminué. D'autre part, la hausse des rendements des prairies temporaires et artificielles et le développement de la production des fourrages annuels ont permis de réduire les surfaces traditionnelles consacrées à l'affouragement des animaux.

Cultures fourragères



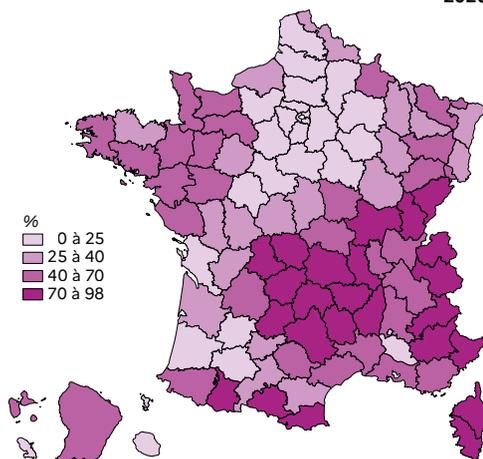
	1950	1980	2000	2010	2020
<i>millier d'hectares</i>					
Fourrages annuels	814	1 410	1 436	1 428	1 720
<i>dont maïs-fourrage</i>		1 155	1 398	1 406	1 419
Plantes sarclées fourragères	1 273	350	41	11	18
Total prairies	17 424	16 434	13 213	12 900	12 741
<i>prairies artificielles</i>	3 156	902	393	281	508
<i>prairies temporaires</i>	1 047	2 682	2 675	3 157	2 649
<i>prairies permanentes ou surfaces toujours en herbe</i>	13 221	12 850	10 145	9 463	9 584
Total cultures fourragères	19 511	18 194	14 691	14 339	14 480

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Prairies

Part des prairies¹ dans la SAU du département
France métropolitaine : 44,8 %
France : 44,3 %

2020



1. Prairies artificielles, temporaires et surfaces toujours en herbe.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

	1960	1980	2000	2010	2020
<i>millier d'hectares</i>					
France métropolitaine	17 915	16 445	13 213	12 900	12 741
dont					
Auvergne-Rhône-Alpes	2 666	2 623	2 247	2 214	2 213
Occitanie	2 367	2 065	1 874	1 888	1 942
Nouvelle-Aquitaine	2 419	2 429	1 955	1 925	1 940
Bourgogne-Franche-Comté	1 777	1 668	1 415	1 405	1 392
Pays de la Loire	1 485	1 499	1 134	1 088	1 032
Grand Est	1 715	1 399	1 035	968	934
Normandie	1 637	1 480	1 075	968	897
Bretagne	825	981	704	684	674
Provence-Alpes-Côte d'Azur	900	671	494	501	521
Centre-Val de Loire	900	671	494	501	516
Hauts-de-France	860	597	395	373	363

Forêt

La forêt française participe au développement des espaces ruraux. Elle fournit la matière première à plusieurs branches d'activité et peut servir également de cadre à des activités de loisir. Elle joue en outre un rôle dans la protection de l'environnement, notamment dans la lutte contre le changement climatique, par le stockage du carbone.

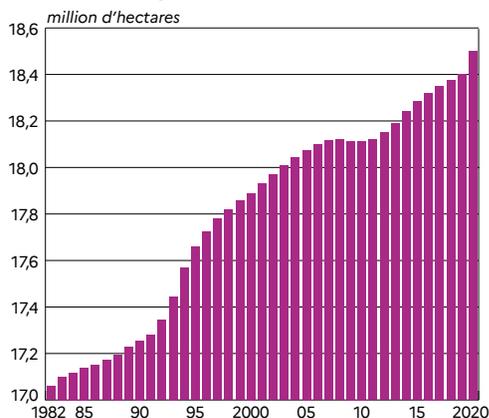
En 2020, les sols boisés couvrent 26,4 millions d'hectares en France, soit 41 % du territoire national, y compris les départements d'Outre-mer. Les forêts en représentent 94 %, les bosquets, les haies et alignements d'arbres et les mangroves couvrant le reste. En France métropolitaine, la superficie de la forêt a augmenté de 1,7 million d'hectares depuis le début des années 1980. À l'inverse, celle des autres sols boisés (bosquets, haies) a reculé de 750 000 hectares sur la même période.

Les sols boisés couvrent 92 % de la Guyane. Ils occupent plus de 39 % du territoire dans les autres DOM et dans les régions du sud et de l'est de la métropole. En revanche, ils sont peu présents dans l'Ouest et le Nord.

En 2020, la France métropolitaine détient 11 % des forêts de l'Union européenne, après la Suède (18 %), la Finlande (14 %) et l'Espagne (12 %). Les paysages des deux premiers pays sont dominés par la forêt qui couvre plus des deux tiers de la superficie du territoire.

Sols boisés¹ (forêts, bosquets, haies et alignements d'arbres)

• France métropolitaine

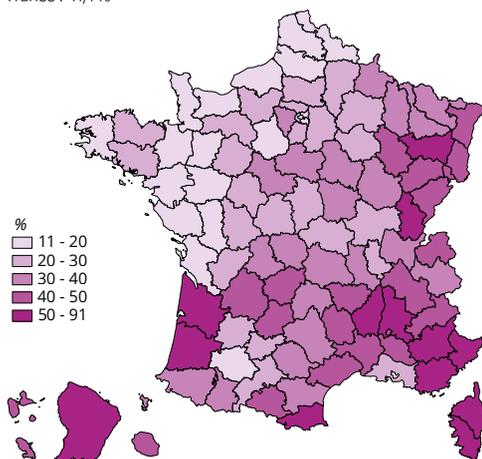


	1990	2000	2010	2020
	<i>millier d'hectares</i>			
Forêts ²	15 639	16 348	16 605	17 090
Bosquets, haies et alignements d'arbres	2 045	1 876	1 735	1 435
Total sols boisés	17 684	18 223	18 340	18 525

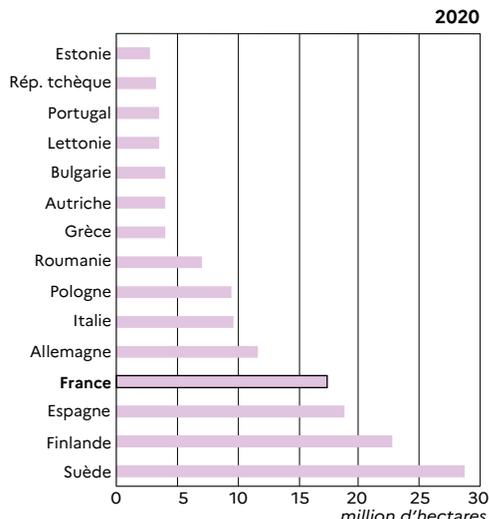
Note : les séries Teruti 1981-1990, Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006-2015 ont été raccordées avec la nouvelle enquête Teruti (moyennes triennales centrées). Voir glossaire « Teruti ».
1. Voir glossaire « sols naturels ».
2. À partir de 2017, les surfaces de forêt sont calées sur les résultats de l'Inventaire Forestier National.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Teruti, Teruti-Lucas

Taux de boisement

moyenne 2019-2020-2021
France métropolitaine : 33,7 %
France : 41,4 %



La forêt dans l'Union européenne à 27



Exploitations

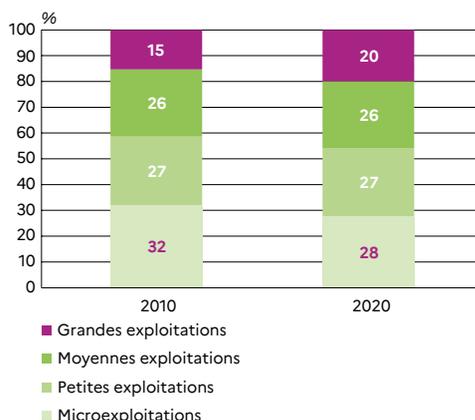
dimension économique et spécialisation

En 2020, on compte 390 000 exploitations agricoles en France métropolitaine, soit près de 100 000 de moins qu'en 2010.

Depuis 2010, le nombre de fermes recule en moyenne de 2,3 % par an. Mais la situation diffère selon la dimension économique des exploitations. Entre 2010 et 2020, les effectifs baissent d'environ 4 % par an pour les microexploitations tandis qu'ils progressent de 0,3 % pour les grandes exploitations. L'ensemble des exploitations hors micro assure 79 % du potentiel de production agricole (mesuré par la production brute standard dite PBS).

Entre 2010 et 2020, la baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations d'élevage (- 3,6 % par an) ; elle représente les deux tiers de la diminution totale. Les exploitations en spécialisations végétales résistent mieux (- 1,2 %). La spécialisation maraîchage et horticulture se distingue en étant la seule en augmentation. En 2020, le premier rang revient à la spécialisation « grandes cultures » ; c'était l'élevage bovins en 2010. Les fermes groupant culture et élevage sont elles aussi moins nombreuses (- 3,4 % par an).

Nombre d'exploitations selon la dimension économique*



	2010	2020
Microexploitations	156,0	107,6
Petites exploitations	131,3	103,8
Moyennes exploitations	127,7	100,9
Grandes exploitations	74,9	77,5
Ensemble	490,0	389,8

* Voir glossaire « dimension économique ».

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Orientation technico-économique des exploitations

	Effectif d'exploitations				PBS* 2017	
	Ensemble des exploitations		Ensemble hors micros		Ensemble hors micros	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	<i>millier d'exploitations</i>				<i>millier d'euros</i>	
Grandes cultures	115	112	72	70	151	169
Viticulture	70	59	50	44	244	278
Bovins viande	63	48	41	35	95	109
Polyculture, polyélevage	58	41	41	33	196	224
Ovins, autres herbivores	56	35	23	19	101	109
Bovins lait	48	35	47	34	175	246
Porcins, volailles	29	19	24	17	443	499
Horticulture, maraîchage	14	15	12	12	309	359
Fruits	21	15	12	10	347	277
Bovins mixte	14	8	13	8	204	233
Ensemble¹	488	388	334	282	200	224

* Voir glossaire « dimension économique » et « orientation technico-économique ».

1. Hors exploitations non classées (1,8 millier, soit 0,5 % de l'ensemble des exploitations).

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Exploitations

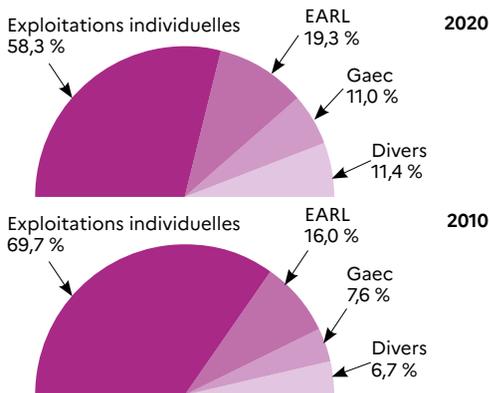
statut

En 2020, en France métropolitaine, 58 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles et 42 % sont constituées en sociétés (EARL, GAEC...).

Le nombre d'exploitations individuelles (228 000) diminue de 33 % depuis 2010, une baisse supérieure à celle de l'ensemble des exploitations (- 20 %). Les exploitations individuelles sont majoritaires sauf en élevages de bovins lait ou mixte, de porcins et volailles. Le statut individuel prédomine dans les micros et petites exploitations, au sens de la dimension économique (respectivement 91 % et 75 %), alors qu'il est moins fréquent au sein des moyennes (40 %) et grandes exploitations (15 %).

Le nombre d'exploitations de forme sociétaire (162 000) continue de croître (+ 9 %) parallèlement à l'agrandissement des exploitations. Les sociétés ont l'avantage de protéger le patrimoine personnel en le séparant du patrimoine professionnel. Elles permettent aussi de regrouper des moyens matériels, financiers et humains. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires privilégiées, notamment par les grandes exploitations. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), où tous les associés sont exploitants, sont les autres formes de sociétés les plus courantes dans les élevages de bovins lait ou mixte.

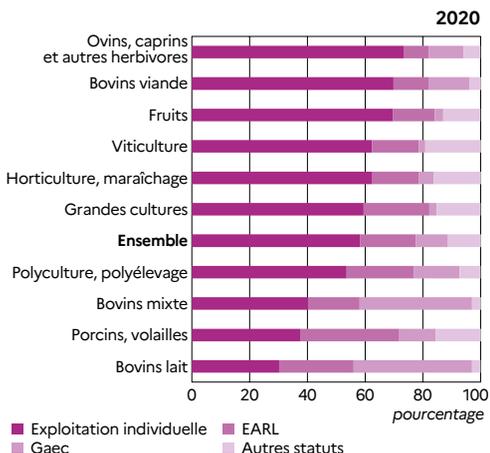
Statut des exploitations



	1988	2000	2010	2020
<i>millier d'exploitations¹</i>				
Exploitations individuelles ²	948,7	538,0	341,5	227,7
Ensemble formes sociétaires	68,1	125,8	148,5	162,1
EARL	1,6	55,9	78,6	74,9
Gaec	37,7	41,5	37,2	42,9
Groupement de fait, société d'assolement en commun	14,2	3,9	1,0	1,3
Autres formes sociétaires ³ et personnes morales	14,6	24,5	31,6	43,0
Ensemble	1 016,8	663,8	490,0	389,8

Voir glossaire « établissement », « structure collective ».
 1. À partir de 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret.
 2. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
 3. Sociétés civiles, SA, SARL, etc.
 Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et 2020

Statut et orientation



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Statut et dimension économique*

	Micros exploit.	Petites exploit.	Moyennes exploit.	Grandes exploit.
<i>millier d'exploitations</i>				
Exploitations individuelles ¹	976	775	40,7	11,8
Ensemble formes sociétaires	10,0	26,3	60,2	65,7
EARL	2,9	12,6	32,3	27,2
Gaec	0,4	4,4	16,1	22,0
Groupement de fait, société d'assolement en commun	0,6	0,4	0,2	0,1
Autres formes sociétaires ² et personnes morales	6,2	9,0	11,5	16,3
Ensemble	1076	1038	100,9	77,5

* Voir glossaire « dimension économique ».
 1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
 2. Sociétés civiles, SA, SARL, etc.
 Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations surface agricole

En 2020, la quasi-totalité des 390 000 exploitations de France métropolitaine disposent d'une surface agricole utilisée (SAU). Seules 2 % des exploitations ne valorisent pas de SAU : par exemple, des apiculteurs ne valorisent pas de SAU : par exemple, des apiculteurs ou des éleveurs en hors sol (volailles, porcins...).

En 2020, une exploitation ayant de la SAU dispose en moyenne de 69 hectares, soit 13 hectares de plus qu'en 2010.

Les grandes exploitations, au sens de la dimension économique, cultivent 39 % de la SAU. Elles exploitent en moyenne 139 hectares, soit 70 hectares de plus que l'ensemble des exploitations. Les microexploitations ne valorisent que 5 % de la SAU et disposent de 14 hectares en moyenne.

Les exploitations de forme sociétaire utilisent en moyenne 114 hectares de SAU, presque trois fois plus que les exploitations individuelles. Les écarts sont plus marqués en viticulture et arboriculture. En revanche, l'écart de surface est un peu plus réduit dans les élevages de bovins lait et de porcins/volailles : les formes sociétaires y cultivent en moyenne 2 fois plus de SAU que les exploitations individuelles.

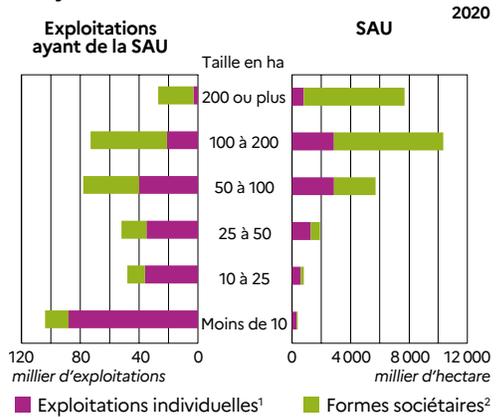
Au niveau départemental, la superficie moyenne varie de 21 ha (Pyrénées-Orientales) à 170 ha (Haute-Marne). La taille moyenne est plus faible dans le sud de la France, ainsi que dans les régions viticoles (Alsace, Champagne). Les territoires à vocation céréalière (Bassin parisien, Centre-Val de Loire, Grand Est) présentent des superficies moyennes supérieures à 100 ha. Dans les DOM, les superficies moyennes sont inférieures à 10 ha.

Surface agricole utilisée moyenne par spécialisation et statut en 2020

	Ensemble	Exploitations individuelles ¹	Formes sociétaires ²
	hectare par exploitation ayant de la SAU		
Bovins mixte	123	65	161
Bovins lait	106	64	124
Polyculture et polyélevage	102	55	149
Grandes cultures	87	48	144
Bovins viande	85	58	149
Porcins, volailles	67	40	83
Ovins, caprins et autres herbivores	50	34	95
Viticulture	21	11	35
Fruits	24	14	46
Maraîchage et horticulture	15	8	24
Ensemble des exploitations	69	41	114

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
 2. Y compris autres personnes morales.
 Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

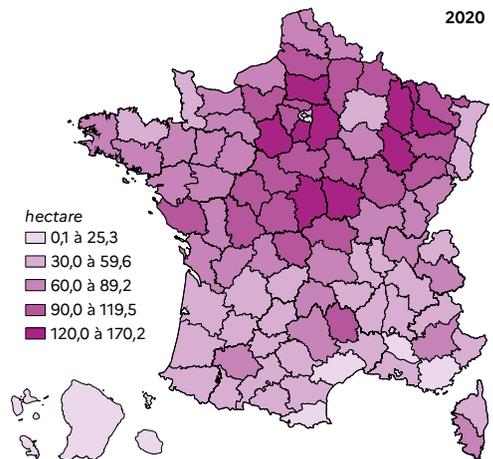
Surface agricole utilisée des exploitations en ayant



• SAU moyenne selon la taille économique*

* Voir glossaire « dimension économique ».
 1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
 2. Y compris autres personnes morales.
 Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

SAU moyenne des exploitations selon le département



Champ : France, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations de l'Union européenne nombre et taille

En 2016, l'Union européenne regroupe 10,5 millions d'exploitations agricoles. La Roumanie en concentre un tiers à elle seule, suivie par la Pologne (13 %), l'Italie (11 %) et l'Espagne (9 %). Avec ses 457 000 exploitations, la France en représente 4 %.

Un peu plus de 8 exploitations européennes sur 10 sont des microexploitations. Elles représentent 99 % des exploitations en Roumanie. À l'opposé, les exploitations non micro sont majoritaires aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en France, en Allemagne et au Danemark.

Les exploitations européennes disposent en moyenne de 17 hectares. Mais l'écart est grand entre les exploitations roumaines, de 4 hectares en moyenne, et les exploitations tchèques de 130 hectares. Les exploitations européennes hors micro, au sens de la dimension économique, utilisent 74 hectares en moyenne. Elles cultivent 78 % des surfaces agricoles européennes.

En 2016, un peu plus de la moitié du potentiel de production agricole européen, mesuré par la production brute standard, est issue des exploitations françaises (17 %), italiennes (14 %), allemandes (14 %) et espagnoles (11 %). Ces exploitations cultivent 46 % de la SAU européenne mais ne représentent que 27 % du nombre d'exploitations.

Exploitations et SAU dans l'Union européenne à 28

2016

	Nbre d'exploitations		SAU moyenne ¹	
	Total	Hors micro-exploitations	Total	Hors micro-exploitations
	millier		hectare	
UE à 28	10 468	1 824	17	74
Roumanie	3 422	36	4	180
Pologne	1 411	202	10	40
Italie	1 146	305	11	31
Espagne	945	231	25	74
Grèce	685	69	7	40
France (y.c. DOM)²	457	306	61	84
Hongrie	430	31	11	122
Allemagne	276	184	61	85
Portugal	259	30	14	85
Bulgarie	203	17	22	241
Royaume-Uni	185	96	90	151
Lituanie	150	14	19	141
Irlande	138	49	36	65
Croatie	134	14	12	78
Autriche	133	57	20	34
Lettonie	70	7	28	180
Slovénie	70	10	7	23
Suède	63	22	48	111
Pays-Bas	56	47	32	37
Finlande	50	24	45	73
Belgique	37	30	37	44
Danemark	35	21	75	115
Chypre	35	3	3	22
Tchéquie	27	11	130	306
Slovaquie	26	4	74	422
Estonie	17	3	60	267
Malte	9	1	1	4
Luxembourg	2	2	66	83

Note : pour la définition des moyennes et grandes exploitations, voir glossaire « taille économique ».

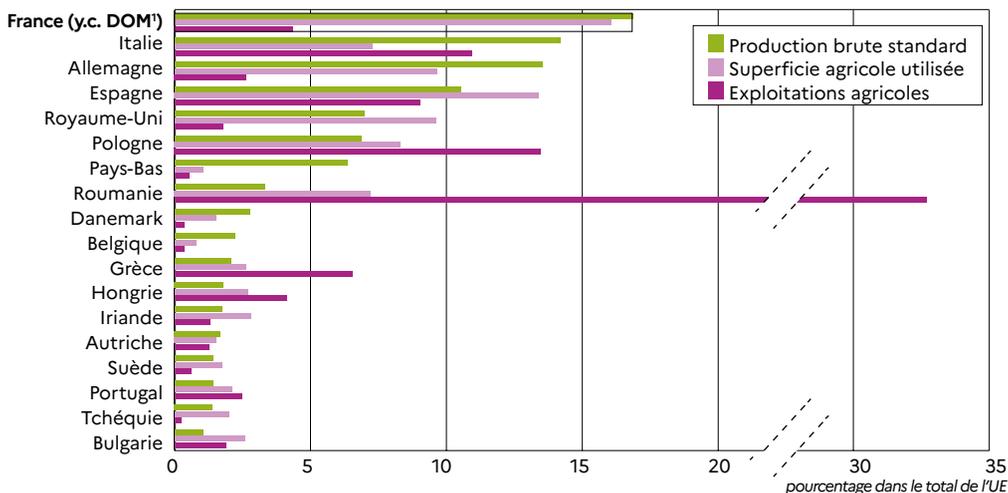
1. Y compris exploitations sans SAU.

2. Pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.

Champ : ensemble des exploitations y.c. collectives (pâturages collectifs...).

Source : Eurostat - Enquête Structure 2016

Exploitations, SAU et production brute standard en 2016



Note : le pourcentage de chacune des trois données pour les 10 pays non représentés est inférieur à 2 %.

1. Pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.

Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs...).

Source : Eurostat - Enquête Structure 2016

Exploitations de l'Union européenne main-d'œuvre

En 2016, les exploitations de l'Union européenne emploient directement, en moyenne, 0,9 équivalent-temps-plein (ETP). Mais l'écart est grand entre les exploitations roumaines (0,5 ETP) et les exploitations tchèques (3,9 ETP).

Les exploitations hors microexploitations mobilisent en moyenne plus d'actifs (2,2 ETP) avec des forces de travail variant de 1,2 ETP en Suède à 8,3 ETP en Slovaquie. En France, les exploitations hors microexploitations emploient directement 2,0 ETP, soit un peu moins que la moyenne européenne.

La composition de la main-d'œuvre employée dans les exploitations agricoles européennes est extrêmement diverse. Les exploitants agricoles en nom propre et leurs familles, hors groupements, représentent en moyenne près de trois quarts de la force de travail de l'Union européenne. Mais ils en représentent plus de 90 % en Slovénie, Irlande, Pologne et Roumanie et moins de 30 % en Slovaquie et Tchéquie. En France, la main-d'œuvre des exploitations individuelles et de leur famille pèse 41 % dans le volume de travail des exploitations. Ces différences reflètent la variété des structures de production agricole en Europe, tant par la taille des unités que par les organisations juridiques des exploitations.

Main-d'œuvre¹ des exploitations de l'Union européenne à 28

2016

	ETP total		ETP moyen	
	Ensemb. des expl.	Hors micro-exploitations	Ensemb. des expl.	Hors micro-exploitations
	millier d'ETP		ETP moyen par expl.	
UE à 28	9 044	3 971	0,9	2,2
Tchéquie	103	87	3,9	8,1
Pays-Bas	147	137	2,6	2,9
Slovaquie	47	35	1,8	8,3
Allemagne	503	444	1,8	2,4
Luxembourg	4	3	1,8	2,1
France²	708	608	1,6	2,0
Belgique	55	51	1,5	1,7
Danemark	49	44	1,4	2,0
Bulgarie	250	74	1,2	4,5
Portugal	314	92	1,2	3,1
Croatie	160	35	1,2	2,5
Estonie	20	12	1,2	3,9
Slovénie	82	22	1,2	2,3
Pologne	1 649	501	1,2	2,5
Irlande	161	73	1,2	1,5
Lettonie	77	24	1,1	3,4
Lituanie	148	44	1,0	3,2
Hongrie	394	142	0,9	4,6
Royaume-Uni	163	130	0,9	1,4
Espagne	822	444	0,9	1,9
Italie	897	580	0,8	1,9
Autriche	102	74	0,8	1,3
Finlande	35	32	0,7	1,3
Grèce	457	132	0,7	1,9
Malte	5	1	0,6	2,2
Chypre	19	7	0,5	2,5
Suède	31	27	0,5	1,2
Roumanie	1 640	115	0,5	3,2

Note : pour la définition des moyennes et grandes exploitations, voir glossaire « taille économique ».

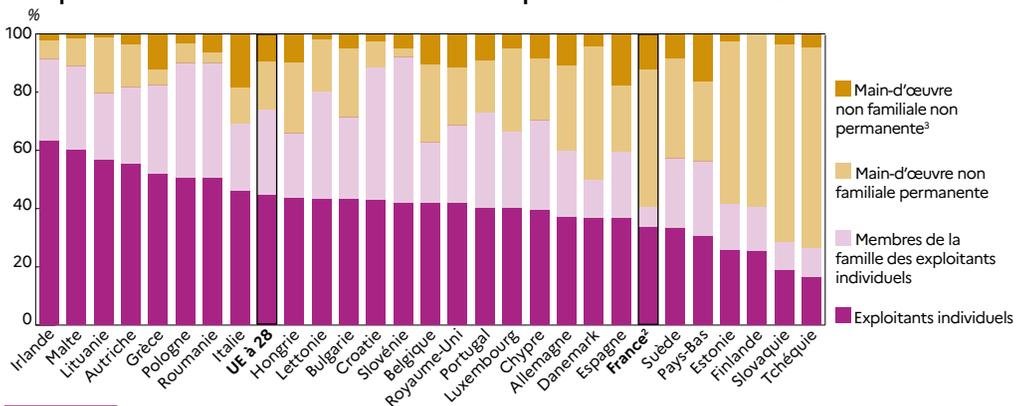
1. Main-d'œuvre employée directement par les exploitations.

2. Y compris DOM ; pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.

Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs...).

Source : Eurostat - Enquête Structure 2016

Composition de la main-d'œuvre¹ dans les exploitations de l'UE en 2016



1. Main-d'œuvre employée directement par les exploitations.

2. Y compris DOM ; pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.

3. Au sens d'Eurostat, les ETP de la main-d'œuvre non familiale correspondent à tous les ETP hors ceux de la famille des exploitants en nom propre. En particulier, en font partie les ETP des chefs d'exploitation et coexploitants, de leur famille et des salariés des exploitations de statut de forme sociétaire y compris groupements.

Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs...).

Source : Eurostat - Enquête Structure 2016

Foncier mode de faire-valoir

Dans les exploitations individuelles, les terres peuvent être exploitées en faire-valoir direct (lorsque l'exploitant en est propriétaire), en fermage (terres louées auprès de tiers) ou, de façon plus marginale, en métayage (le propriétaire des terres, qui n'est pas l'exploitant, perçoit une partie des produits). Dans les exploitations sous forme sociétaire, les terres peuvent être propriété de la société (faire-valoir direct), louées auprès de tiers ou auprès du ou des associés.

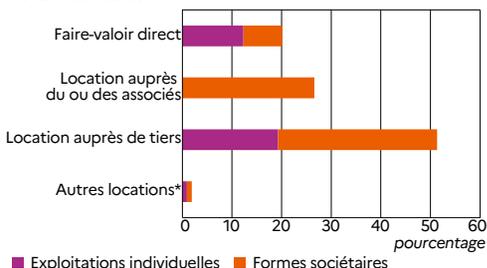
En 2020, la location de terres auprès de tiers reste le mode de faire-valoir le plus répandu en France métropolitaine. Il concerne 51 % de la surface agricole utilisée (SAU). Les autres terres sont mises en valeur en faire-valoir direct (20 % de la SAU) ou par des exploitations sous forme sociétaire qui les louent auprès de leur(s) associé(s) (27 % de la SAU).

Un tiers des exploitations individuelles sont propriétaires de la totalité de leurs terres et 18 % des sociétés exploitent des terres possédées en totalité par leur(s) associé(s). Près de la moitié des exploitations individuelles et 59 % des formes sociétaires louent une partie des terres auprès de tiers. La mise en valeur de terres exclusivement louées auprès de tiers ne concerne que 17 % des exploitations individuelles et 13 % des sociétés.

La proportion de superficies en fermage auprès de tiers est plus élevée dans les grandes exploitations (50 % contre 37 % dans les micros) et diminue avec l'âge du chef d'exploitation. Ce mode de faire-valoir est également plus répandu dans le nord de la France, autour du Rhône et vers Nantes, avec 70 à 80 % de la SAU louée auprès de tiers.

Mode de faire-valoir en 2020

• Part de la SAU

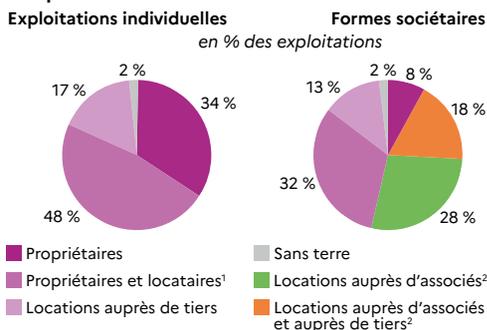


• SAU et taille de l'exploitation

Dimension économique de l'exploitation	Faire valoir direct	Terres prises en location		Autres locations*
		Auprès du ou des associés	Auprès de tiers	
		millier hectares		
Micros	691	64	491	68
Petites	1 629	562	2 590	158
Moyennes	1 808	2 647	5 365	148
Grandes	1 258	3 843	5 289	135
France métropolitaine	5 386	7 116	13 735	509

* Métayage, colonage, locations provisoires...

• Exploitation et statut



1. SAU en faire-valoir direct et en location auprès de tiers.

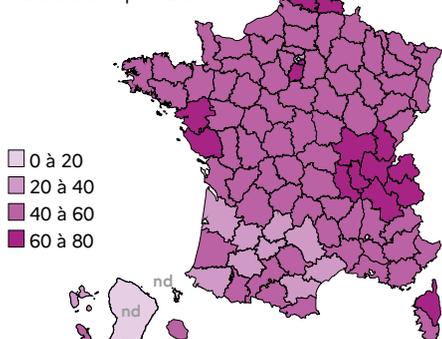
2. Y compris faire-valoir direct éventuel.

Champ : France métropolitaine.

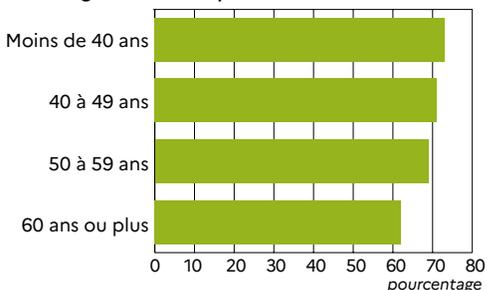
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Part de la SAU louée auprès de tiers en 2020

France métropolitaine : 51 %



Selon l'âge du chef d'exploitation



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Foncier

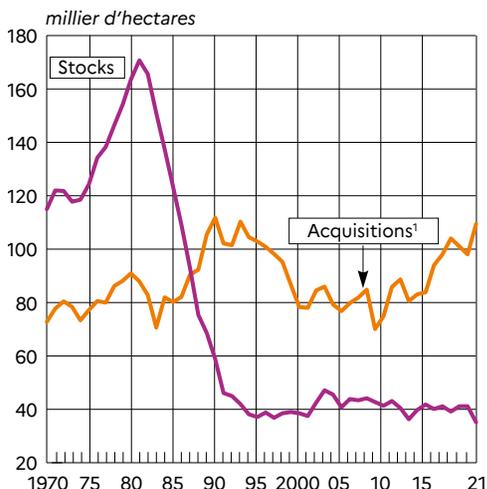
Safer

Les missions et les moyens d'intervention des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont été renforcés en 2014. Elles sont définies autour de quatre axes : agriculture, environnement, développement durable des territoires ruraux et transparence du marché foncier rural. Les Safer disposent d'un droit de préemption lors d'une mise en vente d'un bien par un propriétaire, y compris vente séparée de l'usufruit et de la nue-propriété, ainsi que parts sociales d'une société agricole en cas de vente de la totalité d'entre elles.

En 2021, les Safer ont acquis 109 400 ha et en ont rétrocédé 106 100. 39 % des biens revendus ont été consacrés à l'installation d'agriculteurs et 27 % ont contribué à l'agrandissement des structures existantes. Le reste alimente d'autres types d'opérations : remaniements parcellaires, développement local, environnement, développement des espaces forestiers, etc.

Les superficies moyennes par opération sont faibles : 8 ha pour une acquisition et 7 ha pour une rétrocession. Dans le cas d'une installation, la surface moyenne rétrocédée est de 11 ha (comme en 2019 et 2020) contre 7 ha pour un agrandissement.

Activité des Safer

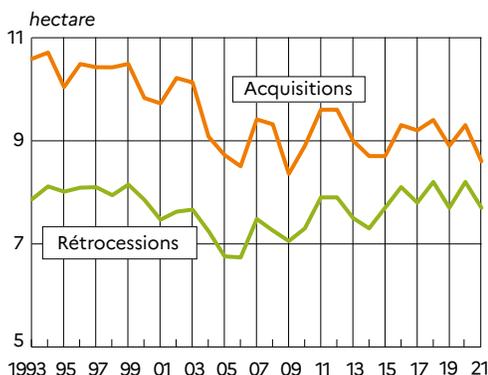


	2000	2010	2015	2020	2021	Cumul depuis 1961
	millier d'hectares					
Acquisitions ¹	78	75	84	98	109	4 830
Rétrocessions ¹	79	76	87	99	106	4 697
dont installations	33	26	31	34	41	...
agrandissements	31	23	24	28	28	...
Stocks	38	41	42	41	35	///

1. Au 31 décembre de chaque année.
Champ : France métropolitaine.
Source : Groupe Safer

Surface moyenne par opération

• Acquisitions et rétrocessions



Champ : France métropolitaine.
Source : Groupe Safer

• Surface moyenne rétrocédée

	2000	2010	2015	2020	2021
	surface moyenne (ha)				
Installations	21	13	12	11	11
Agrandissements	11	7	7	7	7

Foncier

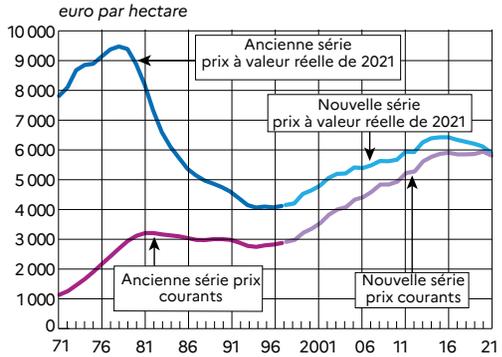
prix des terres et prés

Entre 1997 et 2021, les prix des terres labourables et des prairies naturelles libres de toute location en France métropolitaine (hors Corse) ont presque doublé en euros courants, et ont augmenté de 42 % en euros constants (à valeur réelle). Depuis 2015, les prix reculent légèrement en euros courants (- 1,2 % en 2021) et fortement en euros constants (- 8,2 % en 2021).

Jusqu'en 2006, la hausse des prix a été favorisée par une baisse des taux d'intérêt réels et une forte présence de non-agriculteurs sur le marché. Ensuite, les prix ont surtout fluctué en fonction des aléas des revenus agricoles. En 2021, l'évolution des prix s'explique par la conjonction de différents facteurs. D'une part, beaucoup d'agriculteurs sont en fin de carrière, entraînant la vente ou l'échange de surfaces. D'autre part, et *a contrario*, les revenus agricoles se sont redressés (en lien avec la reprise économique mondiale) et les taux d'intérêt réels sont restés négatifs, poussant à l'investissement. Au final, le nombre de transactions a atteint un record (+ 19,2 % sur un an), et face à une offre importante, les prix ont en moyenne baissé (- 2,3 %), particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 22,1 %). Cependant, les prix restent très hétérogènes selon les départements. Ils s'établissent entre 2 390 et 15 200 euros/ha, et sont les plus élevés dans les zones urbanisées et touristiques.

En 2021, le prix des vignes à Cognac continue de croître (+ 5,7 %). En Champagne, le prix recule nettement (- 5,6 %). Celui des autres vignes d'appellation continue d'augmenter (+ 2,4 % en 2021).

Sources : Agreste, Groupe Safer



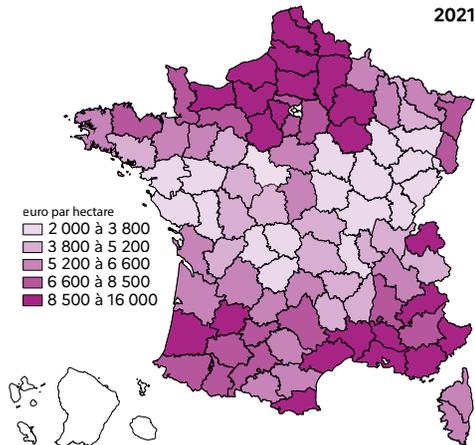
	2000	2010	2015	2020	2021
Terres et prés					
Terres libres	3 480	5 070	6 010	6 080	5 940
Terres louées	2 790	3 830	4 470	4 930	4 910
Vignes					
Vignes d'appellation	64,9	110,0	140,5	150,5	147,9
dont champagne	434,1	851,5	1139,5	1102,2	1 040,6
autres AOP	43,9	54,3	64,1	78,1	79,9
Autres vignes	13,0	15,5	21,5	26,1	27,3
dont vignes pour eaux-de-vie d'appellation	15,1	27,7	42,7	55,4	58,6
autres vignes	12,2	10,7	13,1	14,5	15,0

Prix des terres agricoles

Champ : ensemble des terres labourables et prés (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente).
Sources : Agreste, Groupe Safer, Inrae

Prix des terres agricoles

2021



Note : ensemble des terres labourables et prairies naturelles libres à la vente de plus de 0,7 ha.

Volume des transactions des terres et prés

Profession de l'acquéreur	2000			2021		
	Terres libres	Terres louées	Ensemble	Terres libres	Terres louées	Ensemble
millier d'hectares						
Toutes professions	87,8	108,1	195,9	110,4	151,9	262,3
dont agriculteurs	60,4	98,8	159,2	77,3	127,9	205,2
% de SAU échangé			0,7			1,0

Note : ensemble des terres labourables et prairies naturelles (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente). Ventes des Safer incluses.
Champ : France métropolitaine (hors Corse).
Sources : Agreste, Groupe Safer, Inrae

Installations

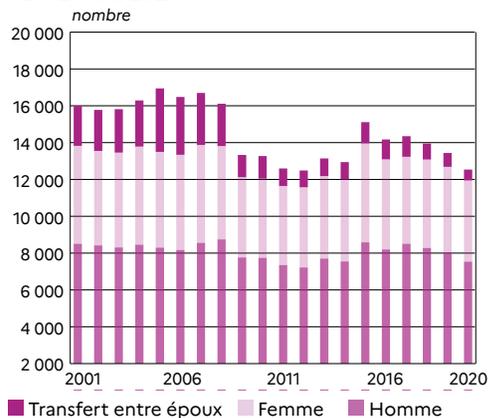
En France métropolitaine, en 2020, 12 500 non-salariés se sont nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (première affiliation) contre 13 400 en 2019, soit une baisse de 6,7 % sur un an. 62 % des installations se sont faites dans cinq régions qui comptent chacune plus de 1 000 installations en 2020 : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Pays de la Loire.

La dynamique des nouvelles installations est liée aux départs à la retraite mais aussi aux soutiens publics. Les conditions plus favorables concernant les aides à l'installation (limite d'âge reculée à 40 ans pour la Dotation jeunes agriculteurs, augmentation de son niveau, ouverture aux pluriactifs...) puis les nouveaux droits à faire valoir la retraite par anticipation expliquent pour partie le maintien autour de 16 000 installations par an sur la période 2001-2008. De 2009 à 2012, les restrictions apportées aux conditions du droit au départ anticipé ont pu les freiner. En 2015, la modification des critères d'affiliation à la MSA (loi d'avenir pour l'agriculture publiée en 2014) a entraîné pour partie une hausse des installations. Depuis, après une baisse en 2016 et une hausse en 2017, elles diminuent régulièrement à partir de 2018.

Hors transferts entre époux, en 2020, 11 900 nouveaux chefs d'exploitation s'installent majoritairement en grandes cultures (16 %), en polyculture-polyélevage (13 %), en élevage bovins lait ou bovins viande (respectivement 10 % et 8 %) et en viticulture (11 %). Parmi les nouveaux installés, 74 % ont moins de 40 ans, 63 % sont des hommes dont 80 % ont moins de 40 ans. Les femmes s'installent plus tardivement : 64 % ont moins de 40 ans mais au-delà de cet âge elles sont plus nombreuses (1 590 exploitantes) que les hommes (1 480 exploitants).

Ensemble des installations

• De 2001 à 2020



• Selon la région en 2020

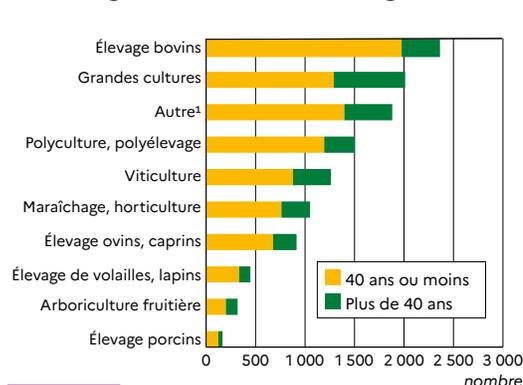
	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvellement ¹
	nombre	%	%
Centre-Val de Loire	518	2,9	2,5
Bretagne	908	4,4	2,7
Île-de-France	169	3,0	3,1
Nouvelle-Aquitaine	1 761	5,6	2,8
Grand Est	1 119	8,7	3,0
Normandie	760	4,3	2,8
Pays de la Loire	1 078	4,5	3,1
Occitanie	2 064	5,2	3,5
Bourgogne-Franche-C.	778	4,4	2,9
Auvergne-Rhône-Alpes	1 744	4,1	3,3
Hauts-de-France	761	4,1	2,9
Corse	122	0,0	4,3
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	726	1,4	4,4
France métropolitaine	12 508	4,7	3,1

1. Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.

Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA. Source : Mutualité sociale agricole (MSA)

Installations en 2020 - hors transfert entre époux

• Selon l'âge et le secteur d'activité agricole

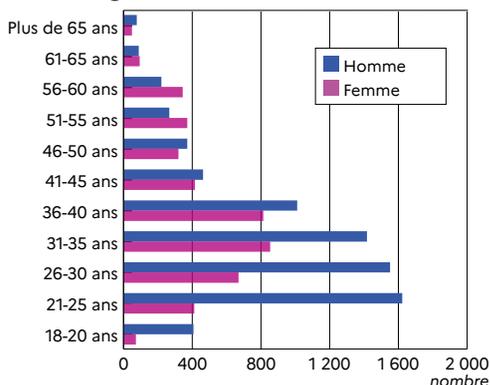


1. Élevage de chevaux et activités liées, autres élevages de petits ou gros animaux, autres cultures spécialisées (pépinières, conchyliculture, sylviculture...)

Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens MSA.

Source : Mutualité sociale agricole (MSA)

• Selon l'âge et le sexe



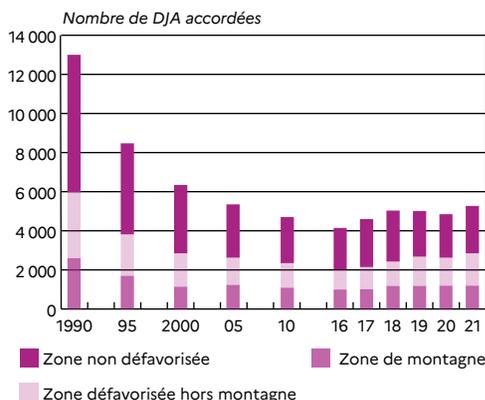
Aides à l'installation

Les aides à l'installation facilitent les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) permet de compléter la trésorerie et de financer une partie des investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à des conditions d'âge et de diplôme et démontrer la viabilité économique de leur projet. Jusqu'en 2017, les jeunes agriculteurs pouvaient aussi bénéficier de prêts bonifiés à l'installation (MTS-JA) qui ont été remplacés en 2017 par une nouvelle modulation de la DJA en fonction du montant total des investissements de reprise, de renouvellement et de développement inscrits au plan d'entreprise.

En 2021, 5 242 DJA ont été accordées, pour un montant moyen de 32 290 € par DJA (après 4 829 DJA accordées pour un montant moyen de 32 710 € en 2020), soit une hausse de 413 DJA sur un an. Les montants de DJA sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque région.

Au total, 170 millions d'euros de subventions publiques (État, Régions, FEADER) ont été engagés au titre de la DJA. 36 % des installations aidées en 2021 correspondent à des installations hors cadre familial. La part des femmes parmi les bénéficiaires de la DJA reste modeste, mais en augmentation régulière depuis 2018 : 24 % en 2021, 23 % en 2020, 22 % en 2019 et 21 % en 2018. L'âge moyen des bénéficiaires de la DJA est de 29 ans. 65 % des installations aidées le sont pour des exploitations en forme sociétaire. 21 % des installations aidées s'effectuent en polyculture-élevage, 46 % en productions animales et 33 % en productions végétales.

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs



	2000	2015	2020	2021
nombre				
Dotations aux jeunes agriculteurs	6 314	3 801	4 829	5 242
Zone de montagne	1 136	874	1 188	1 185
Zone défavorisée hors montagne	1 705	1 064	1 420	1 646
Zone non défavorisée	3 473	1 863	2 221	2 411
million d'euros				
Engagement pour la DJA	105	73	158	170
Engagement pour les prêts MTS-JA ¹	///	12	///	///

1. Les prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs ont été supprimés en cours d'année en 2017 à des dates différentes suivant les régions. Champ : France y compris Corse à partir de 2015 (hors Mayotte). Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

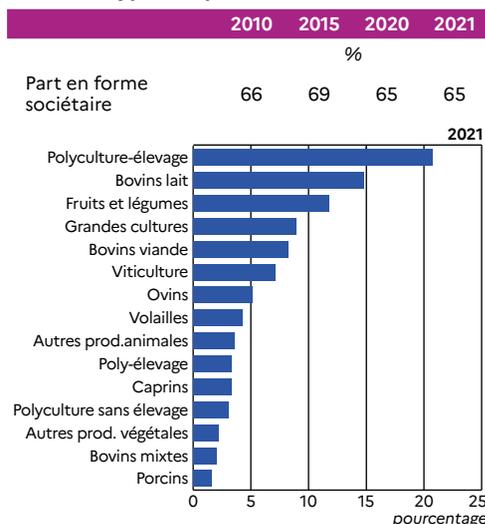
Répartition du nombre de DJA accordées

• Selon le type de bénéficiaire

	2000	2015	2020	2021
%				
Part hors cadre familial ¹	30	26	34	36
Part de femmes	21	19	23	24
de 18 à 24 ans	...	16	27	25
de 25 à 29 ans	...	25	28	27
de 30 à 34 ans	...	30	24	25
de 35 à 40 ans	...	29	21	23

1. L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3^e degré. Le fait de s'installer hors cadre familial donne lieu à une majoration de la DJA. Champ : France y compris Corse à partir de 2015 (hors Mayotte). Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

• Selon le type d'exploitation créée



Équipement des exploitations

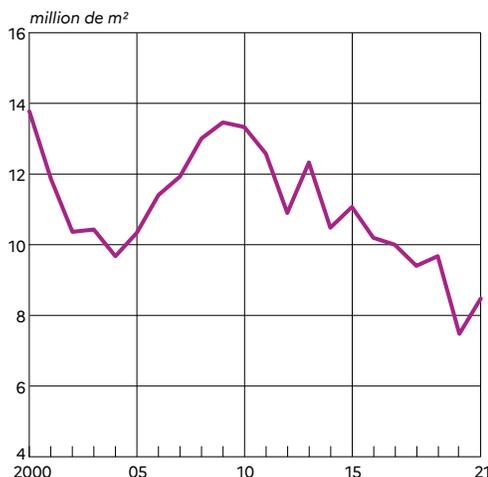
Posséder en propre un tracteur est une pratique généralisée chez les agriculteurs : en 2013, près de 9 exploitants agricoles sur 10 en détiennent au moins un. Ils sont de plus en plus puissants : en 2013, 82 % des tracteurs en propriété ont une puissance supérieure à 55 chevaux contre 33 % en 1979. En 2021, les immatriculations de tracteurs neufs continuent de progresser avec près de 65 000 unités. Les immatriculations de tracteurs d'occasion augmentent également avec plus de 104 000 unités.

Les engins de récolte sont également devenus courants : un quart des exploitations de grandes cultures possède une moissonneuse-batteuse et un sixième des exploitations viticoles une machine à vendanger. L'achat de matériel en copropriété concerne en particulier les récolteuses de betteraves (19 % des exploitations utilisatrices en 2013), de pommes de terre (14 %) ou les moissonneuses-batteuses (13 %). Les exploitants peuvent aussi utiliser du matériel via l'une des 11 740 coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) recensées en 2019.

Depuis 2009, les surfaces de construction des bâtiments agricoles ou forestiers chutent. Après une baisse très sensible en 2020 (- 23 %), elles progressent de 13 % en 2021 avec près de 8,5 millions de m², mais sans retrouver le niveau de 2019.

Constructions de locaux¹

(surfaces de plancher autorisées par un permis de construire)

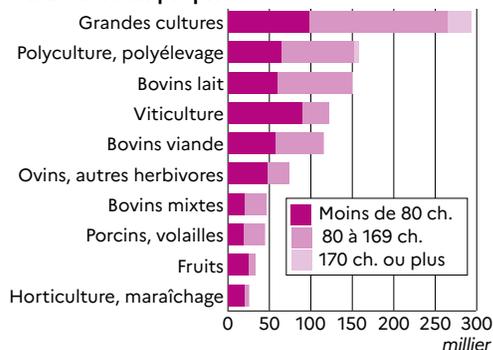


1. Locaux affectés à des exploitations agricoles ou forestières. Source : MTECT - SDES selon Sit@del2.

Matériel agricole en propriété en 2013

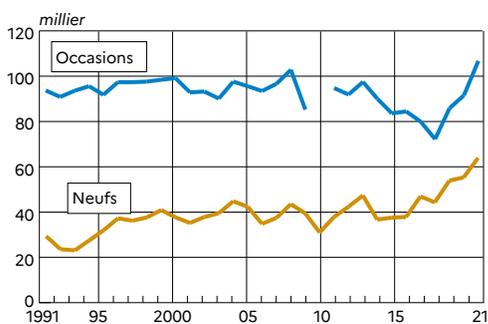
	Exploitations en ayant	Matériel agricole	SAU moyenne
	millier		ha/ exploitation en ayant
Tracteurs	394	1 065	66
moins de 80 ch.	303	495	57
80 à 169 ch.	257	528	91
170 ch. ou plus	31	42	190
Moissonneuse-batteuse	58	59	139
Presse à balles	124	130	93
Chargeur automoteur	65	71	125
Ensileuse	5	5	122
Machine à vendanger	12	12	46
Récolteuse de pommes de terre	6	6	108
Récolteuse de maïs	3	3	141
Récolteuse de betteraves	2	2	167
Chargeur de canne	1	1	13

• Tracteurs en propriété



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2013

Immatriculation de tracteurs



Champ : France métropolitaine. Source : MTETC - SDES

Matériel agricole

	1988	2000	2013	2019
	millier			
Nombre de Cuma	11,9	13,3	11,3	11,7

Champ : France métropolitaine. Source : FNCUMA

Pratiques culturelles irrigation

Une grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) est occupée par des cultures dites pluviales qui ne nécessitent pas d'irrigation. En 2020, en France, 6,8 % des surfaces agricoles ont été irriguées, soit plus de 1,8 million d'hectares.

Les conditions climatiques influent sur les besoins en irrigation. Si moins de 1 % des surfaces sont irriguées dans le Nord-Est ou en Normandie, ce taux avoisine ou dépasse 20 % en basse vallée du Rhône, dans le Sud-Ouest, au sud-ouest du Bassin parisien et en Alsace. Des fortes disparités peuvent cependant exister au sein d'une même région selon les cultures, les modes d'irrigation et les équipements hydrauliques des exploitations agricoles.

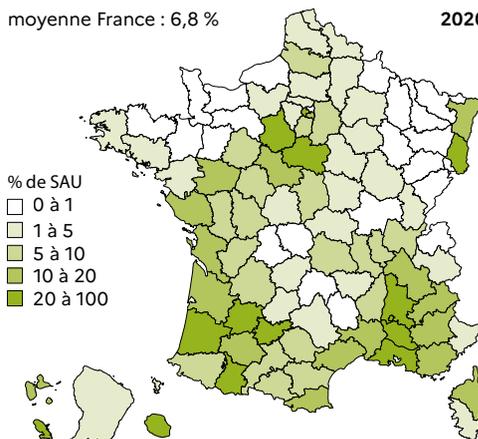
Le maïs représente un tiers des surfaces irriguées ; les légumes et fruits réunis représentent 15 % du total des surfaces irriguées.

Les légumes, les vergers, le soja, le maïs et les pommes de terre sont les cultures qui demandent le plus d'eau. En 2020, 34 % des surfaces de maïs sont irriguées (contre 40 % en 2010), près de 40 % des superficies de pommes de terre et de soja (contre 51 % en 2010 pour le soja), la moitié des surfaces de verger et plus de 60 % des surfaces de légumes.

Part irriguée de la SAU

moyenne France : 6,8 %

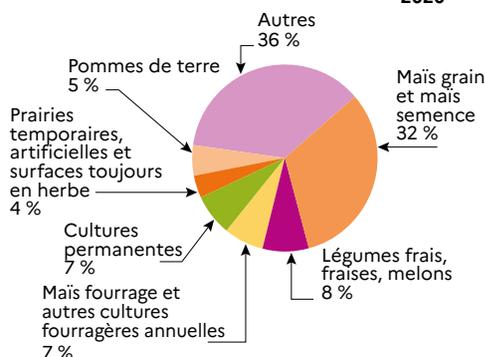
2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Répartition des surfaces irriguées

2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Cultures irriguées

Cultures	2010		2020	
	Part irriguée de la surface totale de la culture		Surface irriguée	
	%		ha	
Maïs grain et maïs semence	40,0	34,0	590 386	
Blé	3,7	4,8	216 599	
Légumes frais, fraises, melons	58,4	62,1	152 741	
Cultures permanentes	51,0	50,5	131 715	
Maïs fourrage et autres cultures fourragères annuelles	7,4	6,1	125 769	
Autres céréales	3,3	4,0	107 738	
Prairies temporaires et surfaces toujours en herbe	0,5	0,7	74 564	
Pommes de terre	39,6	38,8	86 185	
Betteraves industrielles	10,7	12,0	50 299	
Vignes	3,6	8,9	69 333	
Tournesol	3,8	5,9	46 041	
Soja	51,0	38,1	71 109	
Colza	0,8	2,5	27 565	
Autres cultures	5,5	5,3	76 388	
Total* France	5,7	6,8	1 826 432	

* Hors surfaces en jachère, jardins et vergers familiaux.
Lecture : en 2020, 38,1 % des surfaces cultivées de soja ont été irriguées, contre 51,0 % en 2010.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Pratiques culturales grandes cultures traitements phytosanitaires

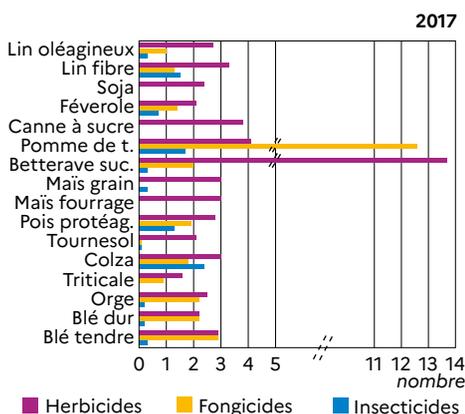
En 2017, le désherbage chimique concerne la quasi-totalité des surfaces en grandes cultures. Le nombre moyen de traitements herbicides est généralement inférieur à 4. Pour la betterave sucrière, traitée à très faibles doses, le nombre de traitements atteint près de 14 avec un indicateur de fréquence de traitement (IFT) herbicide limité à 2,6, comme pour la canne à sucre. L'IFT pour les herbicides baisse jusqu'à 1,1 pour la féverole.

Les traitements fongicides concernent la majorité des surfaces en grandes cultures excepté le maïs, la canne à sucre et le soja. L'IFT fongicide varie de 0,1 pour le tournesol à 11,7 pour la pomme de terre, sensible notamment au mildiou. Les fongicides sont appliqués en moyenne à 70 % de la dose de référence.

L'application d'insecticides concerne essentiellement le colza (92 % des surfaces traitées) et le lin fibre (87 %). Pour ces cultures, comme pour les pois protéagineux et la pomme de terre, l'IFT insecticide est supérieur à 1. Les autres cultures sont moins souvent traitées avec des insecticides, utilisés pratiquement à pleine dose pour chaque traitement.

Les semences de soja et féverole sont peu traitées (respectivement 10 % et 49 % de leur surface). Pour les autres cultures, une grande partie des semences ou plants utilisés est traitée.

Nombre moyen de traitements



Note: voir glossaire « traitement phytosanitaire ».
Champ: les parcelles non traitées sont incluses.
Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

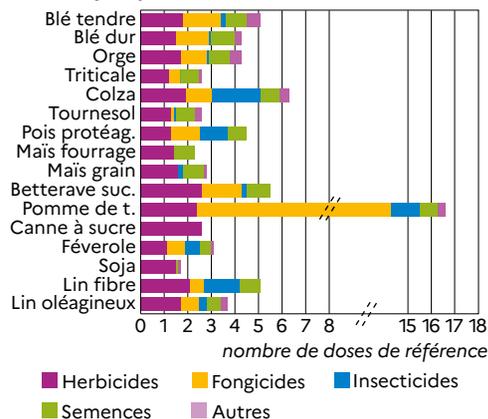
Surfaces traitées avec des produits phytopharmaceutiques

2017	Herbi- cides	Fongi- cides	Insecti- cides	Semences
Part de surface traitée	%			
Blé tendre	98	94	23	94
Blé dur	93	87	12	96
Orge	97	93	15	92
Triticale	81	59	4	76
Colza	99	94	92	80
Tournesol	93	8	14	85
Pois protéagineux	95	89	75	81
Maïs fourrage	98	0	4	92
Maïs grain	98	1	25	86
Betterave sucrière	100	96	19	97
Pomme de terre	99	100	57	75
Canne à sucre	98	0	2	///
Féverole	77	65	42	49
Soja	82	1	0	10
Lin fibre	100	85	87	93
Lin oléagineux	84	68	25	64

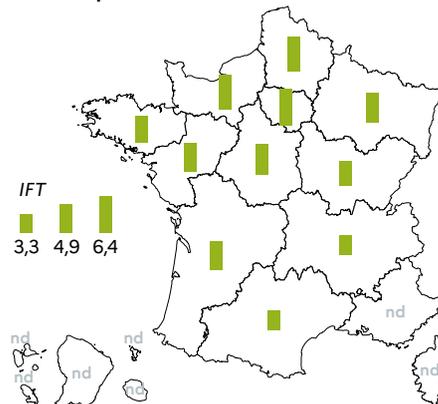
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) en 2017

• IFT moyen par culture



• IFT total pour le blé tendre



Note: voir glossaire « IFT ».
Champ: les parcelles non traitées sont incluses.
Source: Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2017

Pratiques culturelles

sols nus et labours en grandes cultures

Les surfaces totalement nues durant l'hiver favorisent l'érosion des sols et le lessivage des reliquats d'azote dans les eaux. En 2017, la part des surfaces de grandes cultures précédée d'un sol totalement nu pendant l'hiver est de 14 %, 3 points de moins qu'en 2014 et 6 points de moins qu'en 2011. Deux tiers des surfaces de soja et un peu plus de la moitié des surfaces de maïs grain restent nues en hiver.

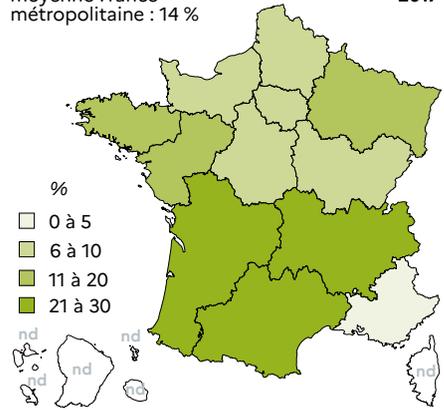
64 % des sols de grandes cultures ont été semés en culture d'hiver et 22 % en culture de printemps précédée d'un couvert hivernal (culture de couverture destinée à être détruite), d'une culture dérobée, ou de repousses significatives du précédent cultural. Près de la moitié des couverts hivernaux sont constitués de crucifères, très efficaces pour fixer les reliquats azotés du précédent.

Le non-labour est une technique de conservation des sols limitant leur érosion et améliorant leur teneur en matières organiques. Elle concerne près de la moitié des superficies de grandes cultures. Les mélanges fourragers, le lin oléagineux, le colza et le blé sont les surfaces implantées le plus souvent sans labour préalable. Le semis direct (aucun travail du sol avant semis) est pratiqué sur 6 % des surfaces, alors qu'il concernait 3 % des surfaces en 2014.

Surfaces restant nues en hiver

moyenne France métropolitaine : 14 %

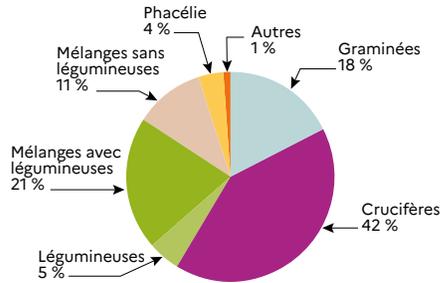
2017



Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source : Agreste - Pratiques culturelles en grandes cultures 2017

Nature des couverts hivernaux¹

2017



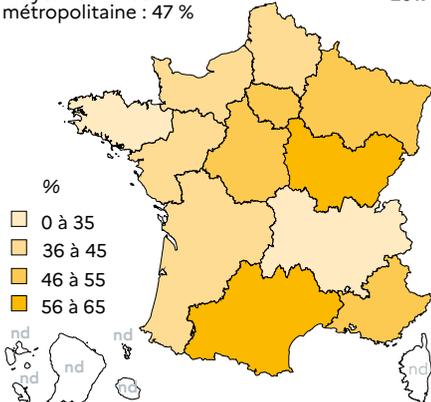
¹ Hors cultures dérobées.

Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source : Agreste - Pratiques culturelles en grandes cultures 2017

Surfaces sans labour

moyenne France métropolitaine : 47 %

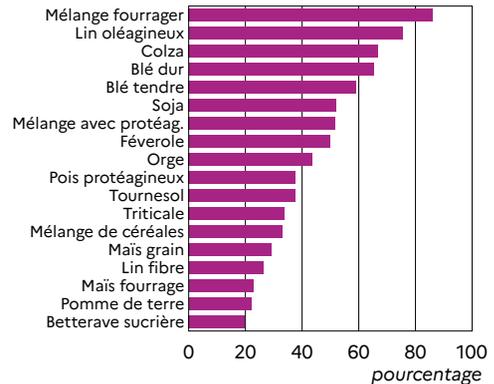
2017



Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source : Agreste - Pratiques culturelles en grandes cultures 2017

Surfaces implantées sans labour

2017



Champ : surfaces de grandes cultures en France métropolitaine. Source : Agreste - Pratiques culturelles en grandes cultures 2017

Pratiques culturales arboriculture traitements phytosanitaires

En 2018, en France métropolitaine, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en arboriculture s'échelonne entre 6,0 pour la clémentine et 29,5 pour les pommes. L'IFT des cultures de pommes conduites en agriculture biologique est de 18,5, celui des autres pommes est de 31,5.

La majorité des traitements sont des fongicides, sauf sur la clémentine et la cerise où l'utilisation des insecticides est prépondérante.

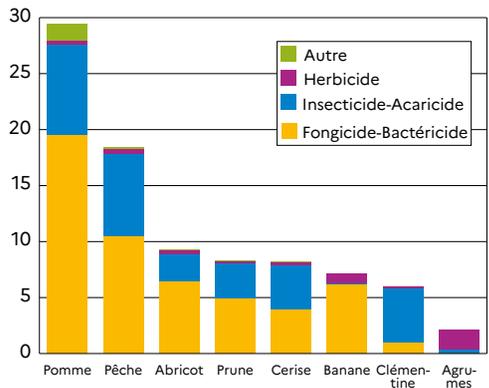
Dans les départements d'Outre-mer (DOM), l'IFT moyen de la banane en Martinique et Guadeloupe est de 7, avec un IFT fongicide de 6,1. L'IFT des agrumes en Guyane est de 2,1, essentiellement des traitements herbicides.

Les maladies principalement traitées sont la tavelure pour la pomme, la rouille pour la prune, les monilioses pour l'abricot, la cloque sur les pêcheurs, la cercosporiose sur la banane. La mouche suzukii sur la cerise et les cochenilles pour la clémentine sont les insectes ravageurs les plus ciblés.

De 2012 à 2018, l'IFT total et l'IFT hors biocontrôle baissent pour la pomme, la prune et l'abricot et augmentent pour la cerise. La part de l'IFT biocontrôle croît pour tous les fruits. L'augmentation la plus importante concerne la banane où les produits de biocontrôle, qui n'étaient pas utilisés en 2012, représentent 5 % de l'IFT total en 2015 et près de 12 % en 2018.

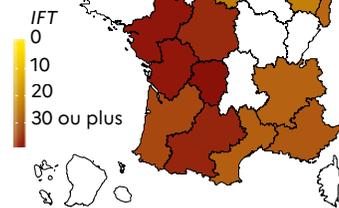
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en 2018

• Selon les espèces



• Pomme non bio

France métropolitaine : 31,5



• Pomme bio

France métropolitaine : 18,5



Champ : France métropolitaine, Corse pour la clémentine, Martinique et Guadeloupe pour la banane, Guyane pour les agrumes.

Source : Agreste - Enquête Pratiques phytosanitaires en arboriculture 2018

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) de 2012 à 2018

• Évolution de l'IFT total moyen

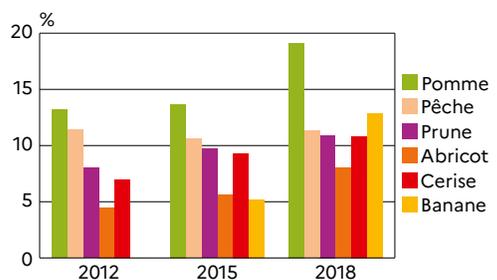
	2012	2015	2018	Évolution		
				12-15	15-18	12-18
Pomme	31,9	31,7	29,5	ε	↘	↘
Pêche	18,5	19,8	18,4	↗	ε	ε
Prune	9,1	9,4	8,3	ε	↘	↘
Abricot	10,2	10,4	9,3	ε	↘	↘
Cerise	7,2	8,0	8,2	↗	ε	↗
Banane	6,7	8,0	7,0	↗	↘	ε

ε : évolution non significative.

Champ : champ commun pour les enquêtes 2012, 2015 et 2018.

Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturales en arboriculture

• Part de l'IFT biocontrôle sur l'IFT total



Pratiques culturelles viticulture traitements phytosanitaires

En 2019, l'indicateur moyen de fréquence de traitement (IFT) des parcelles viticoles tous traitements confondus s'établit à 12,4, contre 15,3 en 2016. Cette baisse, observée dans tous les bassins viticoles sauf celui du Gers, est particulièrement forte dans le Cher, le Val de Loire, la Bourgogne, le Beaujolais, l'Alsace et les Côtes-du-Rhône. Dans ces bassins plus qu'ailleurs, les viticulteurs ont réduit le nombre de traitements fongicides sur leurs parcelles, à 13 en moyenne contre 18 en 2016. Les vignes ont en effet bénéficié d'une conjoncture sanitaire plus favorable en 2019, avec 11 % des surfaces soumises à une pression du mildiou ou de l'oïdium évaluée à « forte », contre 35 % en 2016.

En 2019, les parcelles conduites en mode biologique représentent 14 % de la superficie viticole nationale (8 % en 2016). Ces parcelles ont en moyenne un IFT significativement inférieur à celui des parcelles « conventionnelles » du même bassin (8,1 contre 13,2), en réduisant les doses par rapport à celles homologuées et en excluant tout désherbage chimique. Par ailleurs, elles emploient des produits reconnus comme moins nocifs pour l'environnement : 50 % de l'IFT des parcelles bio repose sur l'utilisation de produits naturels dits de « biocontrôle ». Cette part est de 13 % chez les conventionnelles.

Particularités du mode de conduite bio en 2019

	IFT moyen (tous traitements confondus)		Part des produits de biocontrôle dans l'IFT moyen	
	Parcelles bio	Parcelles conventionnelles	Parcelles bio	Parcelles conventionnelles
			%	
Alsace	8,1	10,4	50	20
Beaujolais	ns	13,5	ns	16
Bordelais	11,3	15,5	40	17
Bouches-du-Rhône	6,6	8,7	52	13
Bourgogne	9,3	12,7	67	16
Bugey-Savoie	8,6	15,5	40	21
Cahors	11,7	15,1	41	18
Champagne	ns	17,6	ns	24
Charentes	ns	17,0	ns	8
Cher	ns	9,9	ns	33
Corse	8,8	14,0	51	9
Côtes-du-Rhône Nord	7,3	10,0	58	19
Côtes-du-Rhône Sud	6,2	9,5	51	12
Dordogne	8,2	13,0	42	12
Gaillac	10,6	13,8	46	14
Gers	ns	19,6	ns	12
Jura	6,0	11,0	53	12
Languedoc hors PO	7,8	11,7	54	9
Lot-et-Garonne	ns	14,8	ns	11
Provence (Var et Vaucluse)	7,3	9,2	58	13
Pyrénées-Orientales (PO)	5,6	8,5	56	13
Val de Loire	5,9	9,8	45	19
Ensemble	8,1	13,2	50	13

Note : dans certains bassins, le nombre de parcelles bio enquêtées n'est pas suffisant pour obtenir des statistiques fiables ; les valeurs sont alors remplacées par « ns » (non significatif).

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturelles en viticulture en 2019

IFT moyen, surfaces touchées par le mildiou ou l'oïdium et surfaces bio en 2016 et 2019

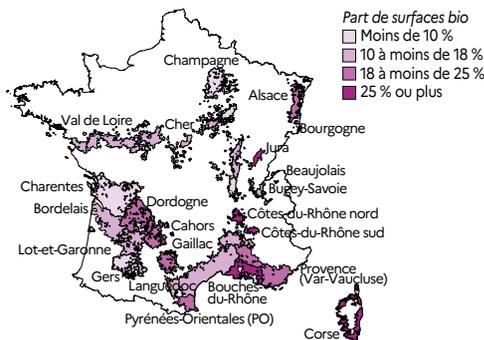
	IFT moyen (tous traitements confondus)		Part des surfaces soumises à une forte pression du mildiou ou de l'oïdium		Part des surfaces bio	
	2016	2019	2016	2019	2016	2019
			%		%	
Alsace	14,9	9,9	85	14	14	24
Beaujolais	18,7	12,8	55	26	2	8
Bordelais	17,2	15,0	40	10	7	12
Bouches-du-Rhône	9,3	8,1	19	7	25	31
Bourgogne	19,3	12,3	72	22	7	12
Bugey-Savoie	18,1	14,4	60	19	9	15
Cahors	15,8	14,5	54	19	9	20
Champagne	23,4	17,4	74	21	2	3
Charentes	18,0	16,9	22	19	2	2
Cher	17,6	9,2	81	11	9	15
Corse	13,9	12,7	7	6	12	26
Côtes-du-Rhône Nord	13,6	9,3	56	6	18	27
Côtes-du-Rhône Sud	12,7	9,0	30	5	16	16
Dordogne	15,2	11,8	38	11	11	23
Gaillac	15,7	13,1	41	9	7	21
Gers	18,9	19,1	18	28	4	6
Jura*	-	9,6	-	19	-	27
Languedoc hors PO	14,0	11,1	21	8	8	16
Lot-et-Garonne	15,9	14,0	31	4	8	15
Provence (Var et Vaucluse)	10,3	8,8	14	3	14	24
Pyrénées-Orientales (PO)	10,4	7,9	20	8	15	22
Val de Loire	15,0	9,2	78	5	9	14
Ensemble (hors Jura)	15,3	12,4	35	11	8	14

* Le bassin du Jura n'a pas été enquêté en 2016.

Lecture : en Alsace en 2019, les parcelles viticoles ont en moyenne un IFT de 9,9 (contre 14,9 en 2016) et 14 % des surfaces subissent une pression du mildiou ou de l'oïdium qualifiée de « forte » (contre 85 % en 2016). Dans ce bassin, 24 % des surfaces sont conduites en mode biologique (contre 14 % en 2016).

Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturelles en viticulture en 2019 et Pratiques phytosanitaires en 2016

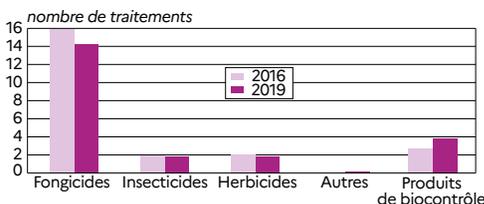
Part des surfaces biologiques dans la surface viticole en 2019



Lecture : en 2019, dans le bassin de Dordogne, les parcelles conduites en mode biologique représentent 23 % de la superficie viticole.

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturelles en viticulture en 2019

Nombre moyen de traitements en 2016 et 2019



Lecture : en 2019, les vignes ont reçu en moyenne 14,2 traitements fongicides contre 15,9 en 2016.

Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturelles en viticulture en 2019 et Pratiques phytosanitaires en 2016

Pratiques culturelles viticulture enherbement

En 2019, 64 % des vignes sont enherbées entre les rangs, soit 12 points de plus qu'en 2016. 43 % le sont en permanence, que ce soit un inter-rang sur deux ou sur tous les inter-rangs. 19 % le sont seulement de façon temporaire, part qui a doublé par rapport à 2016. En particulier, un engrais vert destiné à enrichir le sol de matières organiques a été semé entre les rangs de 4 % des vignes contre 1 % en 2016. L'enherbement des inter-rangs est aussi répandu en viticulture biologique qu'en conventionnelle. Mais en bio, ce couvert végétal est davantage temporaire, détruit en cours de campagne presque une fois sur deux.

Sous les ceps, un couvert végétal, le plus souvent spontané et provisoire, pousse dans 12 % des vignes, deux fois plus qu'en 2016. Particulièrement présent dans les bassins méridionaux (trois quarts du vignoble corse, un tiers du Gaillacois...), il concerne aussi près d'un quart du vignoble bio.

La moitié des vignes est désherbée de façon mixte (chimique et mécanique). Celles qui n'utilisent que le désherbage chimique représentent 20 % du vignoble, 11 points de moins qu'en 2016. En revanche, le « tout mécanique » progresse : il concerne 27 % du vignoble (+ 8 points) dont la quasi-totalité des surfaces en bio. Pour compenser l'interdiction de tout désherbant chimique, les viticulteurs bio effectuent en moyenne 4,2 passages mécaniques (parfois simultanément sous et entre les rangs), contre 2,6 en conventionnel.

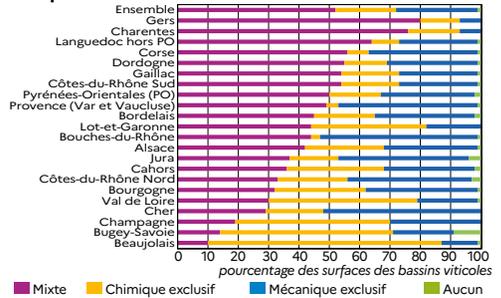
Enherbement inter-rang en 2016 et 2019

	Nature de l'enherbement entre les rangs					
	2016			2019		
	Permanent	Temporaire	Aucun	Permanent	Temporaire	Aucun
	%			%		
Alsace	92	3	1	86	4	2
Beaujolais	44	1	55	43	4	53
Bordelais	81	3	16	78	9	11
Bouches-du-Rhône	18	9	73	12	26	62
Bourgogne	22	2	76	32	5	63
Bugey-Savoie	78	5	17	79	4	17
Cahors	85	3	11	77	10	5
Champagne	30	4	66	42	10	48
Charentes	68	9	22	69	15	14
Cher	38	13	49	41	14	45
Corse	11	41	48	9	75	16
Côtes-du-Rhône Nord	56	6	37	55	7	34
Côtes-du-Rhône Sud	31	7	63	39	12	48
Dordogne	95	4	1	87	7	2
Gaillac	45	23	30	39	52	6
Gers	69	25	3	42	50	4
Jura*	-	-	-	78	4	17
Languedoc hors PO	19	12	69	19	24	56
Lot-et-Garonne	78	11	2	60	33	1
Provence (Var et Vaucluse)	17	9	74	18	33	49
Pyrénées-Orientales (PO)	19	7	74	5	16	79
Val de Loire	57	7	37	60	13	25
Ensemble (hors Jura)	43	9	48	43	19	36

* Le bassin du Jura n'a pas été enquêté en 2016.
Note : il existe une quatrième modalité « Autre », voir glossaire « enherbement ». Lecture : en 2019, 75 % du vignoble corse est enherbé entre les rangs de façon temporaire, contre 41 % en 2016.
Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturelles en viticulture en 2019 et Pratiques phytosanitaires en 2016

Modes de désherbage en 2019

• Répartition des surfaces selon le mode



Note : voir glossaire « enherbement ».
Lecture : en 2019, 80 % du vignoble du Gers est désherbé de façon mixte (au moins un désherbage chimique et un passage mécanique ou thermique), 13 % de façon exclusivement chimique, et 7 % de façon exclusivement mécanique ou thermique.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturelles en viticulture en 2019

Désherbages chimiques ou mécaniques en 2019 : nombre moyen de passages

	Parcelles conventionnelles				Parcelles bio*	
	Désherbage chimique		Désherbage mécanique ou thermique		Désherbage mécanique ou thermique	
	Inter-rang	Sous le rang	Inter-rang	Sous le rang	Inter-rang	Sous le rang
Alsace	0,1	1,3	1,4	0,4	2,2	2,8
Beaujolais	1,0	1,4	0,3	0,2	ns	ns
Bordelais	0,1	1,4	2,0	1,2	2,6	3,3
Bouches-du-Rhône	0,1	0,9	3,6	1,5	4,1	3,9
Bourgogne	0,5	1,1	1,5	1,1	3,2	2,7
Bugey-Savoie	0,2	1,3	0,3	0,3	1,2	1,5
Cahors	0,1	1,3	1,3	0,7	2,0	2,4
Champagne	0,6	1,1	0,8	1,3	ns	ns
Charentes	0,0	2,1	3,5	1,0	ns	ns
Cher	0,3	0,7	0,9	1,7	ns	ns
Corse	0,2	1,0	2,6	0,4	3,1	2,5
Côtes-du-Rhône Nord	0,2	1,0	1,7	0,8	2,7	2,9
Côtes-du-Rhône Sud	0,1	1,1	2,4	1,0	3,1	3,0
Dordogne	0,0	1,9	2,5	0,4	2,5	2,4
Gaillac	0,3	1,5	1,7	0,4	2,7	3,1
Gers	0,0	2,0	2,6	0,1	ns	ns
Jura	0,2	0,9	1,3	0,9	2,0	2,6
Languedoc hors PO	0,2	1,1	2,5	0,4	2,6	2,2
Lot-et-Garonne	0,0	1,8	1,5	0,1	ns	ns
Provence (Var et Vaucluse)	0,1	0,8	2,9	1,2	3,4	2,8
Pyrénées-Orientales (PO)	0,3	1,0	1,8	0,4	2,1	1,8
Val de Loire	0,4	1,5	0,9	0,3	2,2	3,1
Ensemble	0,2	1,3	2,2	0,8	2,8	2,7

* Dans certains bassins, le nombre de parcelles bio enquêtées n'est pas suffisant pour obtenir des statistiques fiables ; les valeurs sont alors remplacées par « ns » (non significatif).
Note : voir glossaire « enherbement ». Lecture : en 2019, les viticulteurs alsaciens effectuent en moyenne, sous le rang des parcelles conventionnelles, 1,3 désherbage chimique et 0,4 désherbage mécanique ou thermique ; et sous le rang des parcelles bio, 2,8 désherbages mécaniques.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturelles en viticulture en 2019

Pratiques culturelles légumes

Les légumes peuvent être cultivés en pleine terre (en plein air, sous abri bas, sous serre ou abri haut), mais également en hors-sol. La fraise n'est cultivée en pleine terre qu'à 54 % et les tomates à 82 %.

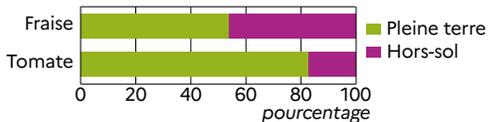
L'usage de produits phytosanitaires diffère selon les espèces. Au sein d'une même espèce, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est variable selon le mode de conduite. En 2018, l'IFT moyen pour la fraise est de 8,4 en culture hors-sol, 6,0 en pleine terre, sous serre ou abri haut et 5,3 en pleine terre, plein air ou sous abri bas. Pour la tomate, il est respectivement de 7,6, 4,9 et 12,8. Le recours aux produits de biocontrôle diffère également entre espèces : il est inexistant pour les choux à inflorescence, alors qu'il représente 43 % de l'IFT total pour la tomate hors-sol.

Quasi absente des cultures de pleine terre, la lutte alternative (lâchers d'auxiliaires, piégeage massif, préparations biologiques non homologuées) est très présente en culture hors-sol : près de 5 interventions sur 13 en moyenne pour la fraise et 20 sur 29 interventions pour la tomate.

Les conditions pédoclimatiques, les pressions parasitaires, la part d'agriculture biologique et la diversité des modes de conduite contribuent à la variabilité de l'IFT selon les régions. Ainsi, l'IFT total de la carotte est compris entre 4,2 dans le Centre et 12,4 en Basse-Normandie. Pour la salade, il varie de 2,5 en Pays de la Loire à 7,7 dans le Centre. La spécialisation des Pays de la Loire dans la culture de la mâche, caractérisée par un faible IFT (2,3 en moyenne), explique en partie ces différences.

Mode de conduite par légume en 2018

Répartition des superficies développées



Source : Agreste - Enquêtes Pratiques phytosanitaires sur les légumes 2018 ; recalage des données sur la structure des exploitations mesurée par le recensement agricole 2020

IFT* moyen en 2018

Mode de conduite ¹	Carotte	Chou à inflorescence	Chou à feuilles	Fraise	Melon	Poireau	Salade	Tomate
Herbicide								
pleine terre - plein air	2,3	0,6	0,8	0,3	0,3	0,8	0,6	1,3
pleine terre - sous serre				0,1	ns		0,3	ns
hors-sol				ns				ns
Fongicide								
pleine terre - plein air	2,9	0,6	1,8	3,1	6,0	3,3	1,5	7,7
pleine terre - sous serre				2,9	1,9		1,4	2,6
hors-sol				4,0				3,0
Insecticide								
pleine terre - plein air	1,5	0,9	3,2	1,3	0,8	3,8	1,1	2,8
pleine terre - sous serre				2,5	1,4		0,8	1,7
hors-sol				3,8				3,6
Autre								
pleine terre - plein air	0,4	ns	0,3	ns	0,1	0,2	0,1	ns
pleine terre - sous serre				0,2	ns		ns	ns
hors-sol				ns				0,1
Semences ou plants								
pleine terre - plein air	0,6	0,8	0,8	0,4	0,8	0,6	0,8	0,8
pleine terre - sous serre				0,3	0,5		0,8	0,6
hors-sol				0,6				0,9
Biocontrôle*								
pleine terre - plein air	0,4	0,0	ns	ns	1,2	ns	0,2	ns
pleine terre - sous serre				ns	0,8		ns	1,4
hors-sol				0,8				3,3
Ensemble								
pleine terre - plein air	7,7	2,9	6,9	5,3	7,8	8,7	4,2	12,8
pleine terre - sous serre				6,0	3,8		3,3	4,9
hors-sol				8,4				7,6

* Voir glossaire « IFT » et « produits de biocontrôle ».

1. Modes de conduite : pleine terre - plein air (ou sous abri bas) ; pleine terre - sous serre (ou abri haut) ; hors-sol.

Champ : France métropolitaine (uniquement les régions enquêtées). Source : Agreste - Enquête Pratiques phytosanitaires sur les légumes 2018

Indicateur de fréquence* de traitement (IFT) moyen par ancienne région en 2018¹

	Carotte	Chou à inflorescence	Chou à feuilles	Fraise	Melon	Poireau	Salade	Tomate
Aquitaine	7,6	ns	4,8	6,2	9,0	6,6	ns	11,7
Basse-Normandie	12,4	4,0	5,7			11,2	6,9	
Bretagne	8,9	2,5	3,7			5,8	4,8	4,5
Centre	4,2					9,0	7,7	
Champagne-Ardenne	7,3							
Île-de-France							4,0	
Languedoc-Roussillon					8,7		5,4	10,6
Midi-Pyrénées					8,9			
Nord-Pas-de-Calais	7,2	6,1	12,4			7,3		
Pays de la Loire	ns	ns	ns		7,0	6,2	2,5	6,7
Picardie	4,6							
Poitou-Charentes					6,2			
Provence-Alpes-Côte d'Azur		ns	ns	ns	6,4		6,7	12,0
Rhône-Alpes		ns		6,5		ns	ns	10,9
Ensemble métropole	7,7	2,9	6,9	6,9	7,7	8,7	3,9	10,3
Guadeloupe							1,3	5,8
Martinique							ns	5,9
La Réunion	4,9	ns	ns				2,9	9,5

* Voir glossaire « IFT ».

1. Tous modes de conduite confondus (pleine terre, hors-sol).

Lecture : en 2018, l'IFT moyen de la carotte en Aquitaine est de 7,6 doses de référence de produits phytopharmaceutiques.

Source : Agreste - Enquête Pratiques phytosanitaires sur les légumes 2018

Pratiques d'élevage bovins

En 2015, les élevages de bovins disposent en moyenne de 2,5 bâtiments pour une surface totale de 1 349 m². Ces bâtiments ont été construits ou rénovés pour 44 % d'entre eux depuis 2000. En moyenne, les exploitations laitières ont des bâtiments plus grands et plus récents : 52 % des exploitations laitières disposent de stabulation libre pour les vaches, 41 % de box ou logettes et seulement 7 % de stabulation entravée. La traite se fait essentiellement à la main dans des salles fixes dédiées, mais la traite mobile ou à l'étable se pratique dans 7 % des cas. À l'opposé, 7 % des éleveurs ont investi dans des robots de traite et jusqu'à 18 % dans les plus grands élevages.

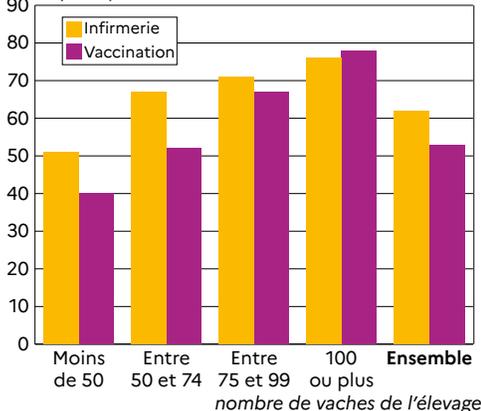
Dans les exploitations de vaches allaitantes, le système des box ou logettes est plus rare (4 %). Les stabulations libres, mais aussi entravées, sont plus fréquentes (respectivement 77 % et 19 %).

Près des deux tiers des éleveurs de bovins disposent d'une infirmerie dédiée, et plus de la moitié pratiquent des vaccinations. Ces pratiques augmentent avec la taille des élevages.

Sur les pâtures ou dans les bâtiments, les pratiques d'élevage mobilisent en moyenne 8 heures par jour dans les élevages de vaches allaitantes, et jusqu'à 14 heures par jour dans ceux de vaches laitières, dont 5 heures pour la traite.

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

% d'élevages bovins avec infirmerie ou pratiquant la vaccination



Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.

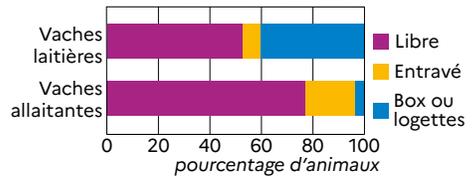
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Bâtiments d'élevages bovins en 2015

Selon la surface et l'âge

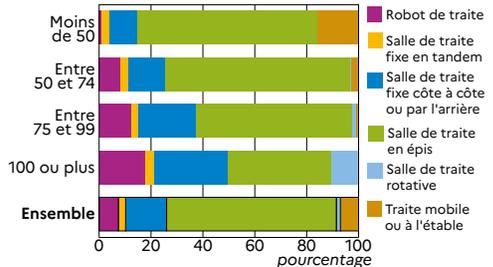
Types d'élevages bovins	Nombre moyen de bâtiments*	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980 ¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	m ²	%		
Allaitants spécialisés ²	2,3	1 139	26	36	38
Laitiers spécialisés ²	2,7	1 513	15	35	50
Tous types d'élevage ²	2,5	1 349	21	35	44

Selon le mode de stabulation (tous types d'élevage)



Équipement en salle de traite des élevages laitiers spécialisés²

Nombre de vaches laitières



* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).

1. Ou inconnue.

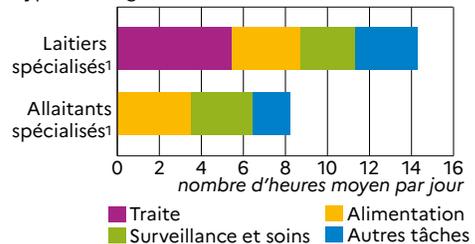
2. Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers, les élevages mixtes sont comptés dans la rubrique « tous types d'élevage ».

Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage

Type d'élevage



1. Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers.

Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.

Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage ovins

En 2015, les élevages d'ovins disposent en moyenne de 1,7 bâtiment d'une surface moyenne de 335 m². Les exploitations laitières ont un bâti un peu plus vaste : 1,8 bâtiment d'une surface moyenne de 404 m².

Environ un tiers des bâtiments ont été construits ou rénovés entre 1980 et 2000, et un tiers l'a été depuis 2000.

L'aération des bâtiments d'élevage est essentiellement naturelle (93 % d'entre eux). Seuls 20 % des bâtiments laitiers sont équipés d'une ventilation mécanique.

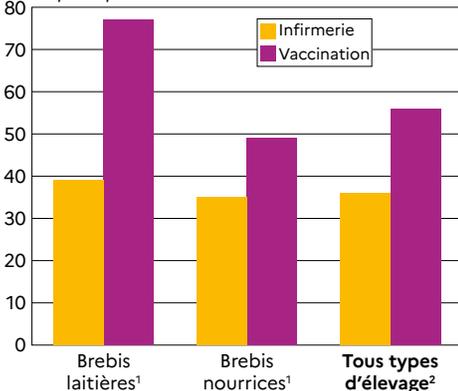
La pratique de l'élevage en plein air intégral concerne 5 % des élevages laitiers contre 18 % des élevages de brebis nourrices.

Un peu plus d'un tiers des élevages disposent d'une infirmerie dédiée aux soins. Près de six élevages sur dix vaccinent les animaux. Cette pratique est plus marquée dans les élevages laitiers (77 %) que dans les autres (49 %).

Le temps consacré aux pratiques d'élevage des animaux en bâtiment est en moyenne de 7 heures par jour pour les brebis laitières et de 5 heures par jour pour les brebis nourrices : la traite est l'activité la plus longue. En pâture, les temps consacrés aux animaux sont respectivement de 2 heures par jour pour les brebis laitières et de 3 heures par jour pour les autres.

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

% d'élevages ovins avec infirmerie ou pratiquant la vaccination



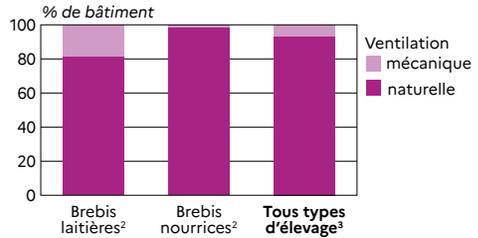
1. Uniquement.
2. Y compris engraissement et mixtes.
Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Bâtiments d'élevages ovins en 2015

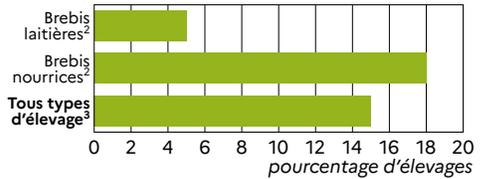
• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages ovins	Nombre moyen de bâtiments*	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980 ¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000
Brebis laitières ²	1,8	404	26	37	37
Brebis nourrices ²	1,7	308	37	31	32
Tous types d'élevage ³	1,7	335	35	33	33

• Selon le type d'aération

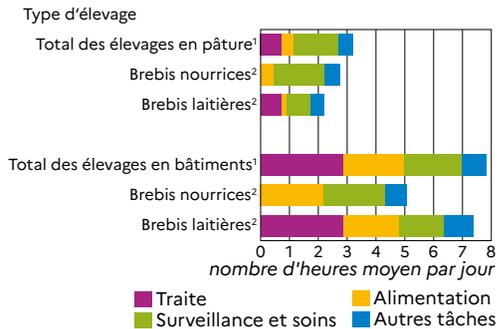


• Mise en plein air intégral



* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).
1. Ou inconnue.
2. Uniquement.
3. Y compris engraissement et mixtes.
Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



1. Y compris engraissement et mixtes.
2. Uniquement.
Champ : élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage caprins

En 2015, les élevages de caprins disposent en moyenne de 1,8 bâtiment d'une surface moyenne de 418 m². La moitié de ces bâtiments ont été construits ou rénovés depuis 2000. L'aération des bâtiments est essentiellement naturelle (91 % d'entre eux). Seuls 20 % des bâtiments des élevages de 300 chèvres ou plus disposent d'une ventilation mécanique.

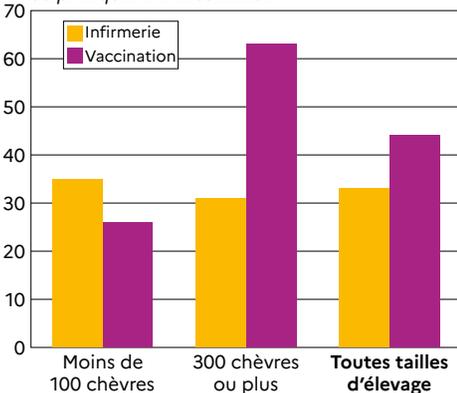
Pour la traite, les chèvres sont majoritairement placées côte-à-côte (68 %) ou en épis (11 %). L'usage du rotolactor n'est répandu que dans les plus grands élevages : un quart des élevages de 300 chèvres ou plus y ont recours.

Un tiers des élevages disposent d'un local spécialement dédié aux soins. La pratique de la vaccination augmente avec la taille du troupeau. En moyenne, quatre élevages sur dix vaccinent leurs animaux.

Le temps consacré aux pratiques d'élevage des animaux en bâtiment est de 7 heures par jour en moyenne, mais peut atteindre 10 heures par jour dans les élevages de 300 chèvres ou plus. La durée de la traite, proportionnelle à la taille du troupeau, peut durer de 2 à 4 heures. En revanche, le temps consacré aux animaux en pâture dépend moins de la taille du troupeau, et atteint 3 heures par jour en moyenne.

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

% d'élevages caprins avec infirmerie ou pratiquant la vaccination



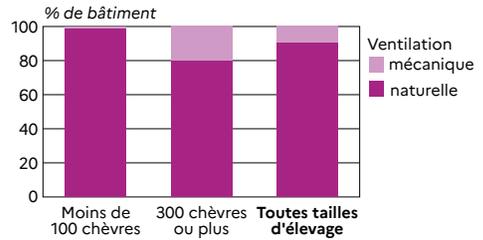
Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Bâtiments d'élevages caprins en 2015

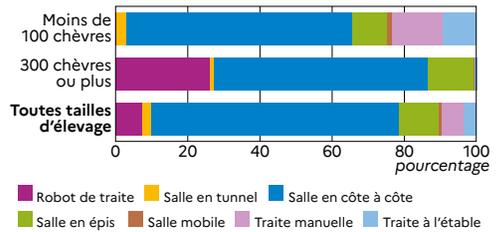
Selon la surface et l'âge

Taille d'élevages caprins	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980'	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	m ²	%		
Moins de 100 chèvres	1,4	194	25	37	38
300 chèvres ou plus	2,2	778	10	24	66
Toutes tailles d'élevage	1,8	418	17	33	50

Selon le type d'aération

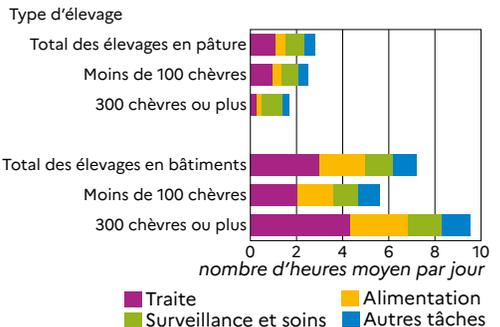


Équipement des salles de traite par taille du cheptel



1. Ou inconnue. Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



Champ : élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage porcins

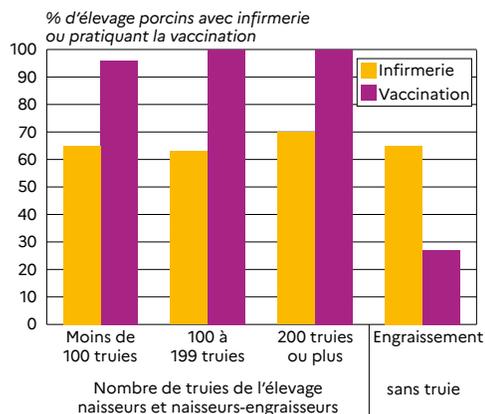
En 2015, les élevages de porcins disposent en moyenne de 3,4 bâtiments d'élevage pour une surface moyenne de 566 m² : 60 % des bâtiments font moins de 500 m². Ces bâtiments ont été construits ou rénovés pour 56 % d'entre eux après 2000.

L'espace dédié aux animaux varie entre 3 et 5 m² par truie en fonction du cycle de gestation (maternité ou post-sevrage) ; il est de 0,5 m² par porcelet et de l'ordre de 1 m² pour les porcs à l'engrais. Lorsqu'ils sont chauffés (maternité et nurserie et post-sevrage), les bâtiments utilisent l'électricité dans 8 cas sur 10. Les litières sont composées de caillebotis intégral dans 9 élevages sur 10. Les bâtiments sont aérés mécaniquement dans 85 % des cas mais l'air ne fait jamais l'objet de traitement.

Près des deux tiers des éleveurs de porcins disposent d'une infirmerie dédiée. La quasi-totalité des naisseurs-engraisseurs pratiquent la vaccination. En revanche, la vaccination est moins pratiquée par les engraisseurs.

Le temps consacré aux pratiques d'élevages est en moyenne de 3 heures par jour pour les élevages d'engraissement et de 10 heures par jour dans les élevages naisseurs ou naisseurs-engraisseurs. Cependant, ce temps de travail varie fortement en fonction de la taille des élevages.

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination



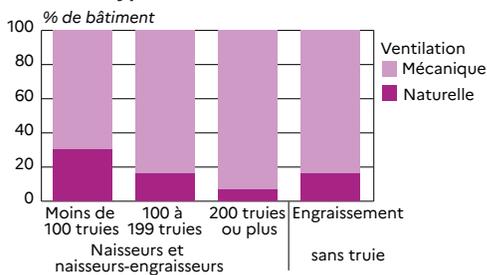
Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Bâtiments d'élevages porcins en 2015

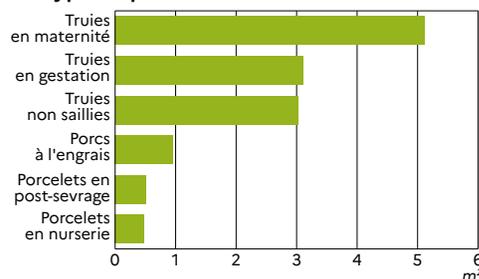
Selon la surface et l'âge

Types d'élevages porcins	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980 ¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000
Naisseurs et naisseurs engraisseurs	4,3	590	3	39	59
Moins de 100 truies	3,2	359	4	44	52
De 100 à 199 truies	4,0	488	3	40	58
200 truies ou plus	5,2	768	3	36	62
Engraissement sans truie	2,1	484	3	49	47
Tous types d'élevage	3,4	566	3	41	56

Selon le type d'aération

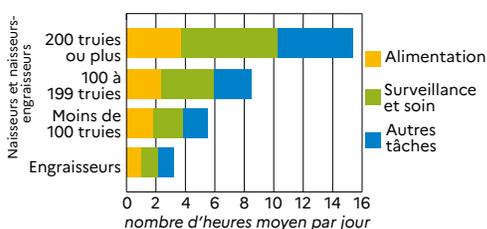


Surface moyenne dédiée selon le type de porcins



1. Ou inconnue. Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs. Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage volailles de chair

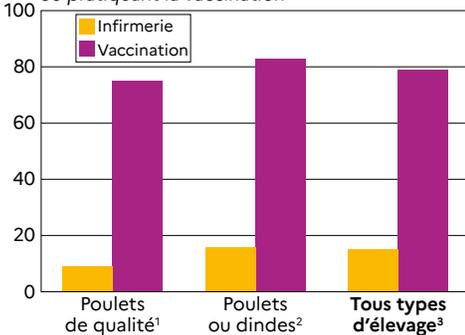
En 2015, les élevages de volailles de chair disposent en moyenne de 2,6 bâtiments d'une surface de 500 m². Les élevages de poulets sous signe de qualité (label, AOP ou bio) sont dans des bâtiments plus nombreux (3,4), mais plus petits (270 m² en moyenne). Plus de la moitié des bâtiments abritant des volailles de chair ont été construits ou rénovés depuis 2000, alors que 37 % l'ont été entre 1980 et 2000.

L'aérafion des bâtiments est naturelle dans neuf élevages de poulets sous signe de qualité sur dix. Près de la moitié des élevages de poulets standards ou de dindes disposent d'une ventilation mécanique. Quatre élevages avec signe de qualité sur dix bénéficient d'un éclairage naturel, contre un élevage sur dix de poulets standards, et quasiment aucun élevage de dindes. Les poulets sous signe de qualité ont systématiquement accès à un parcours extérieur arboré. Seul un élevage de poulets standards sur dix laisse les animaux accéder à un parcours extérieur.

La présence d'un local dédié aux soins est moins courante (15 %) que dans les élevages de gros animaux. La pratique de la vaccination est plus fréquente dans les élevages de volailles standards que dans les élevages de poulets sous signe de qualité (83 % contre 75 %). Le temps consacré aux pratiques d'élevage est de 4 heures par jour en moyenne dans les élevages avec signe de qualité ; il atteint 5 heures par jour en moyenne dans les élevages de poulets standards ou de dindes, nettement plus grands en moyenne.

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

% d'élevages avec infirmerie ou pratiquant la vaccination



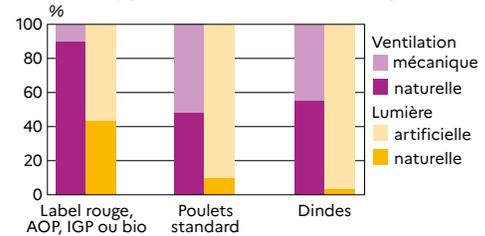
1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
2. Exclusivement standards.
3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Bâtiments d'élevages de volailles de chair en 2015

Selon la surface et l'âge

Types d'élevages avicoles	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980 ¹	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	m ²		%	
Poulets de qualité ²	3,4	267	2	39	59
Poulets ou dindes ³	2,1	863	5	38	58
Tous types d'élevage ⁴	2,6	503	4	37	60

Selon le type d'aérafion et d'éclairage

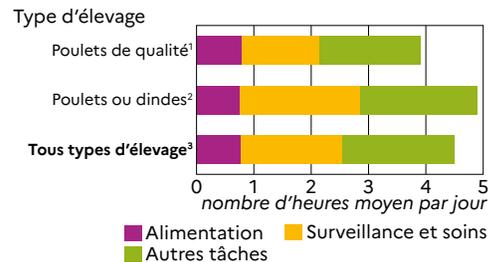


Selon le type de parcours

Types d'élevages avicoles	Accès à un parcours	Aménagements sur le parcours			
		Aucun	Arbres	Abris artificiels	Autre
		%			
Poulets de qualité ²	99	2	97	0	1
Poulets ou dindes ³	9	10	88	2	0
Tous types d'élevage ⁴	53	3	96	0	1

1. Ou inconnue.
2. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
3. Exclusivement standards.
4. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage



1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
2. Exclusivement standards.
3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

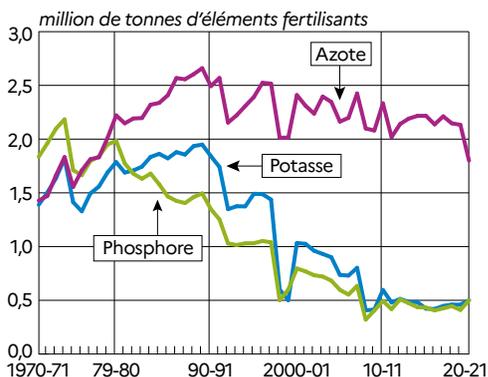
Engrais

En très forte hausse du début des années 60 au premier choc pétrolier, les livraisons d'engrais évoluent ensuite différemment selon le type d'élément fertilisant. Les livraisons de phosphore baissent entre 1980 et 2010, tout comme celles de potasse à partir du début des années 90. Les livraisons d'azote continuent d'augmenter jusqu'au début des années 90 et depuis baissent régulièrement même si la diminution est moins franche que pour les deux autres types d'engrais.

Les livraisons d'engrais minéraux à l'agriculture lors de la campagne 2020-2021, exprimées en quantité d'éléments fertilisants, diminuent nettement par rapport à la campagne 2019-2020 (- 6,8 %) dans un contexte de hausse des prix lié à la reprise économique mondiale. Cette baisse des achats ne concerne pas tous les types d'engrais. Ainsi, les achats d'azote reculent fortement (- 15,0 %) alors que ceux de phosphore et de potasse augmentent (respectivement + 11,3 % et + 14,0 %) sur la même période.

Au cours de la campagne 2020-2021, les prix des engrais minéraux ont connu un renversement de tendance : à la baisse jusqu'en juillet 2020, ils croissent ensuite, avec une forte accélération de janvier à mars 2021. Ainsi, entre les campagnes 2019-2020 et 2020-2021, les prix d'achat de l'azote augmentent (+ 3,1 %, campagne de juillet à juin). En revanche, du fait d'une période de campagne différente, les prix du phosphore et de la potasse diminuent (respectivement - 6,9 % et - 6,8 %, campagne de mai à avril). Lors de la campagne précédente, les prix de l'azote et du phosphore avaient baissé, et celui de la potasse avait légèrement progressé.

Livraison d'engrais minéraux à la culture



	2000-01	10-11	19-20	20-21
<i>millier de tonnes d'éléments fertilisants</i>				
Azote	2 410,2	2 332,5	2 133,8	1 811,7
Potasse	1 032,7	596,5	459,5	524,0
Phosphore	795,9	494,4	410,1	456,3
Total	4 238,8	3 423,4	3 003,4	2 792,0

Note : les campagnes s'étendent du 1^{er} mai année n au 30 avril année n + 1 pour le phosphore et la potasse. Elles s'étendent du 1^{er} juillet année n au 30 juin année n + 1 pour les engrais azotés simples et composés NP-NK-NPK, depuis la campagne 1998-99. Source : Unifa

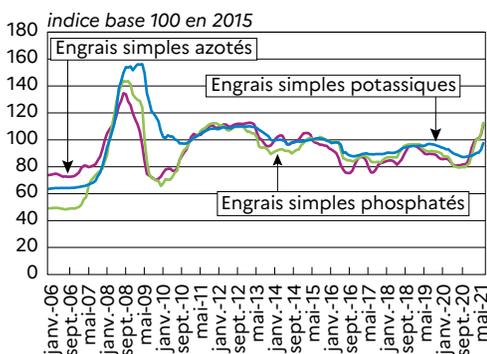
Prix d'achat des engrais minéraux

	2010-11	18-19	19-20	20-21
<i>indice base 100 en 2015</i>				
Engrais et amendements	94,5	94,2	90,9	91,7
dont engrais simples azotés	94,0	91,7	86,7	89,4
engrais composés	97,2	94,8	92,0	90,3

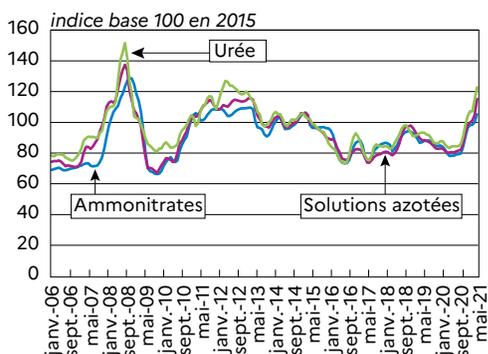
Note : pour harmoniser les indices de prix avec les séries des livraisons d'engrais, les campagnes s'étendent de juillet année n à juin année n + 1. Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Évolution du prix d'achat des engrais minéraux

• Engrais simples par types d'élément nutritif



• Principaux engrais simples azotés



Produits de protection des cultures

Sur la période de 2012 à 2020, les quantités annuelles de produits phytosanitaires vendus connaissent des fluctuations assez fortes. De 2012 à 2014, elles croissent de 17,7 %, puis diminuent en 2015 de 11,0 %, avant d'augmenter à nouveau en 2016 sans toutefois atteindre leur maximum de 2014. En 2017, les quantités diminuent légèrement par rapport à 2016, puis sont en forte hausse en 2018 (+ 19,3 %) en raison du contexte climatique de cette année-là et de la hausse en 2019 de la redevance pour pollutions diffuses ayant pu conduire à des achats anticipés. En 2019, en compensation, les ventes reculent fortement (- 35,4 %) et, en 2020, elles rebondissent de 19,9 % pour atteindre leur niveau de 2015. Tous les types de produits phytosanitaires sont concernés.

Le prix des produits phytosanitaires continue de baisser lors de la campagne 2020-2021. Les évolutions diffèrent selon les types de produits. Les prix des insecticides sont stables entre 2008-2009 et 2017-2018, et sont en nette diminution depuis (- 6,0 % entre 2017-2018 et 2020-2021). Les prix des fongicides continuent de décliner depuis leur plus haut niveau de 2009-2010 (- 13,2 % entre 2009-2010 et 2020-2021). Les prix des herbicides augmentent jusqu'à 2014-2015 et reculent depuis (- 7,6 % entre 2014-2015 et 2020-2021).

Substances actives vendues par famille de produits phytosanitaires

	2012	2017	2018	2019	2020
	<i>tonne</i>				
Fongicides	27 756	30 253	34 354	22 484	29 156
Herbicides	27 590	29 806	39 090	24 496	26 347
Insecticides	2 369	3 806	4 929	4 434	5 948
Divers	5 921	6 575	5 703	2 970	3 741
Total	63 636	70 440	84 076	54 383	65 191

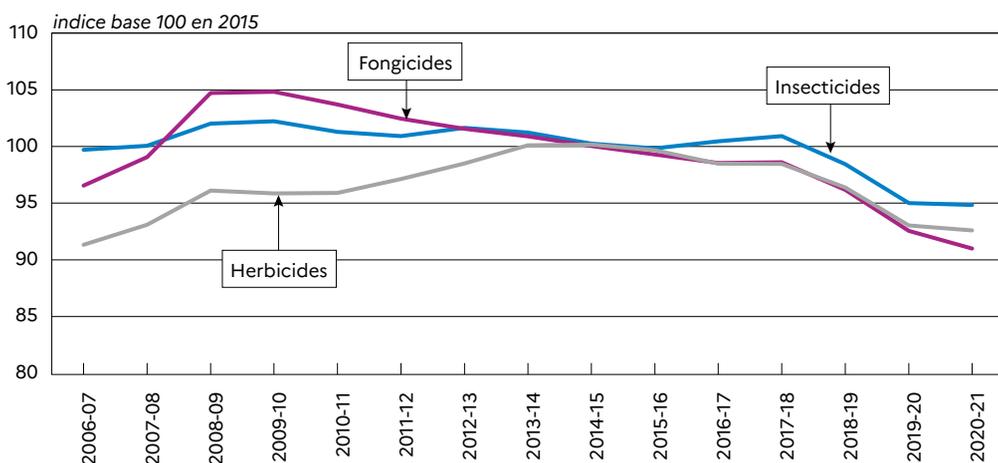
Sources : Banque nationale des données de ventes, OFB, extraction de juin 2022

Prix d'achat des engrais minéraux

	2010-11	18-19	19-20	20-21
	<i>indice base 100 en 2015</i>			
Produits de protection des cultures	99,7	96,7	93,2	92,4
dont insecticides	101,3	98,4	95,0	94,8
fongicides	103,7	96,2	92,6	91,0
herbicides	95,9	96,4	93,0	92,6

Note : les campagnes s'étendent d'octobre année n à septembre année n + 1.
Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Évolution du prix d'achat des produits phytosanitaires



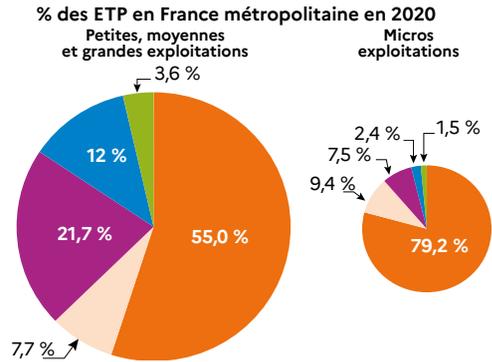
Note : les campagnes s'étendent d'octobre année n à septembre année n + 1.
Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Emploi composition

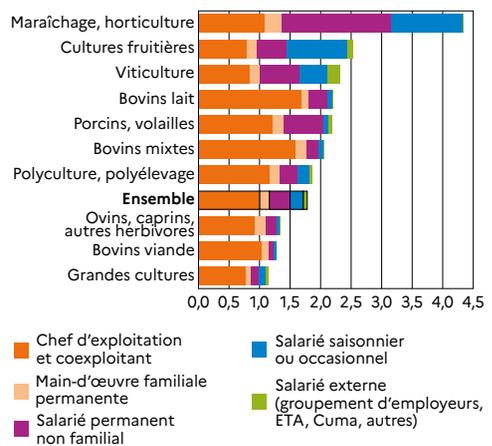
En 2020, 760 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles métropolitaines. Elles occupent dans les deux tiers des cas des fonctions d'actifs dirigeants. La main-d'œuvre permanente assure 85 % de l'activité des exploitations agricoles, soit un peu moins qu'en 2010 (88 %). Les salariés saisonniers et les divers prestataires extérieurs à l'exploitation complètent le reste des heures travaillées. Leur contribution dans l'activité de l'exploitation est plus élevée dans les petites, moyennes et grandes exploitations que dans les microexploitations (16 % contre 4 %).

Une exploitation emploie en moyenne 1,75 équivalent-temps-plein (ETP) en 2020, soit 14 % de plus qu'en 2010. Ce besoin de main-d'œuvre varie selon les spécialisations. Les horticulteurs-maraîchers mobilisent le plus d'actifs (4 ETP). À l'opposé, les exploitations de grandes cultures et d'élevage de bovins-viande ou d'ovins caprins mobilisent en moyenne 1,2 ETP. La composition de la population employée varie aussi avec la spécialisation. Le travail des actifs dirigeants et familiaux prédomine le plus souvent. Il est quasi exclusif dans les élevages de bovins viande, mais représente moins de la moitié du volume global de travail chez les horticulteurs-maraîchers, les arboriculteurs et les viticulteurs.

Travail sur l'exploitation



Nombre moyen d'ETP par exploitation en 2020



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Actifs agricoles et volume de travail annuel selon la nature des actifs

	2010			2020		
	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation
	millier	millier d'ETP	nombre	millier	millier d'ETP	nombre
<i>Chef d'exploitation et coexploitant</i>	604	446	0,91	496	391	1,00
<i>Main-d'œuvre familiale permanente</i>	207	87	0,18	91	54	0,14
<i>Salarié permanent non familial</i>	155	128	0,26	173	139	0,36
Ensemble de la main-d'œuvre permanente	966	661	1,35	760	584	1,50
<i>Salarié saisonnier ou occasionnel</i>	///	79	0,16	///	76	0,19
<i>Salarié externe (groupement d'employeurs, ETA, Cuma, autres)</i>	///	12	0,02	///	23	0,06
Ensemble de la main-d'œuvre occasionnelle ou externe	///	91	0,19	///	99	0,25
Ensemble des actifs travaillant sur les exploitations	///	752	1,53	///	683	1,75

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Emploi

âge et sexe

En 2020, l'âge moyen des chefs d'exploitation et coexploitants de France métropolitaine est de 51,4 ans contre 50,2 en 2010, soit 11 ans de plus que l'ensemble des actifs ayant un emploi.

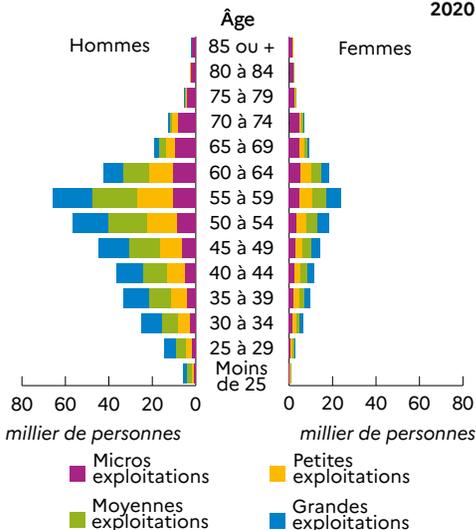
Les femmes en charge d'une exploitation agricole sont, en moyenne, plus âgées de trois ans que les hommes. Tous sexes confondus, entre 2010 et 2020, la part des agriculteurs de moins de 40 ans reste stable (22 %) tandis que celle des 60 ans ou plus progresse de 8 points (18 %).

Les dirigeants sont plus âgés dans les microexploitations où ils sont un sur deux à avoir au moins 60 ans. Ils sont en moyenne plus jeunes de 10 ans dans les grandes exploitations. Toutefois, le vieillissement des chefs d'exploitation touche toutes les exploitations. La tranche d'âge 50 à 59 ans concentre 36 % des effectifs dirigeants, soit 2 points de plus qu'en 2010.

Les exploitants âgés de 55 ans ou plus détiennent 30 % de la SAU dans les petites, moyennes et grandes exploitations. Cette part dépasse les 30 % dans le Bassin parisien, le Centre, le littoral méditerranéen et le Sud-Ouest.

Chefs d'exploitation et coexploitants

2020



Petites, moyennes et grandes exploitations		
	2010	2020
millier de personnes		
Moins de 40 ans	97,8	85,9
dont femmes	16,7	15,9
40 à 49 ans	138,6	90,8
dont femmes	31,7	20,7
50 à 59 ans	144,1	138,0
dont femmes	37,9	34,0
60 ans ou plus	42,4	71,2
dont femmes	16,8	22,1
Total France métropolitaine	422,8	385,9
dont femmes	103,1	92,7

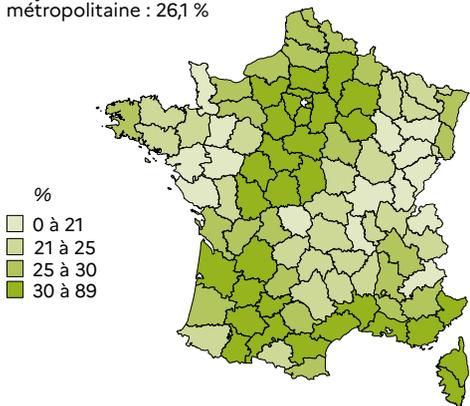
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Chefs d'exploitation et coexploitants de 55 ans ou plus en 2020 : SAU et effectif dans les petites, moyennes et grandes exploitations

Part de SAU détenue

moyenne France métropolitaine : 26,1 %

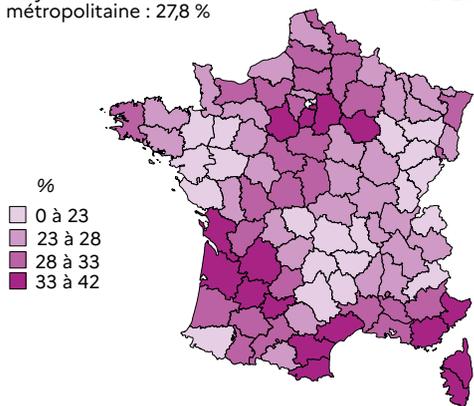
2020



Part des effectifs

moyenne France métropolitaine : 27,8 %

2020



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Emploi temps de travail

En 2020, près de huit permanents agricoles sur dix travaillent sur l'exploitation l'équivalent d'au moins la moitié d'une année et plus d'un sur deux à temps complet sur l'année (63 %). Les actifs dirigeants et les salariés permanents de l'exploitation travaillent plus souvent à temps plein (68 % et 65 % respectivement) que la main-d'œuvre familiale permanente (35 %).

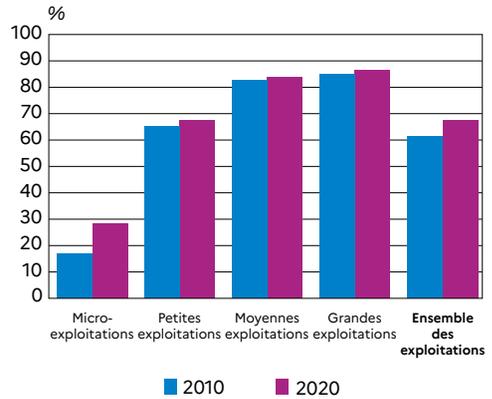
Pour les actifs dirigeants, avoir une activité à temps plein est d'autant plus fréquente que la taille économique de l'exploitation s'accroît. Une présence régulière auprès des animaux oblige plus de 85 % des actifs dirigeants éleveurs à exercer à temps plein.

L'activité fournie par la main-d'œuvre familiale permanente recule de plus de la moitié entre 2010 et 2020. Elle est compensée par une hausse du volume de travail des salariés permanents non familiaux.

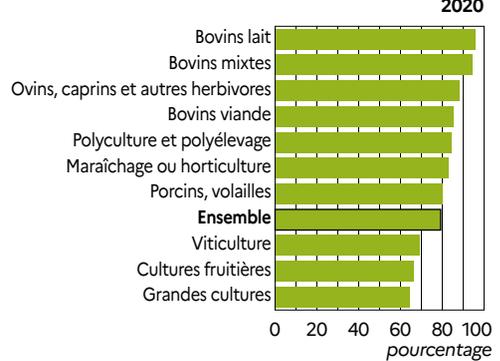
Dans les moyennes et grandes exploitations, la part des actifs permanents travaillant au moins la moitié d'une année progresse de 75 à 85 % depuis 2010. Les actifs dirigeants, mais encore plus les membres de leur famille travaillant sur l'exploitation sont à l'origine de cette hausse.

Part des chefs d'exploitation et coexploitants à temps plein

• Selon la dimension économique



• Selon l'orientation technico-économique Petites, moyennes et grandes exploitations



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Temps de travail annuel des actifs permanents

	Petites, moyennes et grandes exploitations		Ensemble des exploitations	
	2010	2020	2010	2020
<i>millier de personnes</i>				
Chef d'exploitation et coexploitant				
Temps complet annuel	345,1	306,6	371,6	336,7
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	39,5	40,1	53,0	56,4
Moins d'un mi-temps annuel	61,0	39,1	181,1	103,3
Main-d'œuvre familiale permanente				
Temps complet annuel	35,1	29,1	38,3	31,7
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	25,4	21,5	29,5	24,4
Moins d'un mi-temps annuel	93,3	26,6	138,6	35,4
Salarié permanent non familial				
Temps complet annuel	98,7	107,9	101,4	111,3
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	26,4	33,1	27,2	34,2
Moins d'un mi-temps annuel	25,6	23,3	26,7	24,9
Ensemble des permanents de France métropolitaine				
Temps complet annuel	478,9	443,6	511,2	479,8
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	91,3	94,7	109,6	115,0
Moins d'un mi-temps annuel	179,9	88,9	346,4	163,5

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

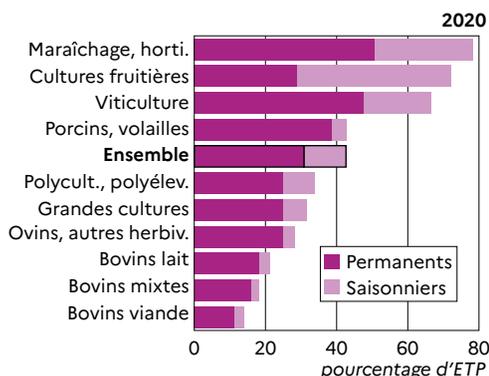
Emploi salariés agricoles

Avec l'agrandissement de la taille des exploitations et le développement des formes sociétaires, l'emploi salarié permanent, y compris les chefs d'exploitation ou coexploitants salariés, se développe. Il est présent dans 26 % des exploitations en 2020 en France métropolitaine contre 16 % en 2010. En revanche, la part des exploitations ayant recours aux salariés saisonniers se réduit (25 % contre 32 %), dans un contexte de crise sanitaire en 2020 qui a pu baisser temporairement ce recours. Les dirigeants et membres de la famille du chef d'exploitation individuelle sont de plus en plus souvent salariés. Ils représentent, en 2020, 30 % de l'ensemble des permanents salariés.

Les moyennes et grandes exploitations emploient 228 500 salariés permanents, soit 182 300 ETP (0,80 ETP par salarié). Ces salariés représentent 36 % des actifs permanents et 31 % du travail agricole de ces exploitations, respectivement 14 et 11 points de plus qu'en 2010. Les travailleurs saisonniers constituent 12 % de la force de travail.

Le recours au travail salarié est plus important dans les exploitations spécialisées en horticulture-maraîchage et en viticulture, où les salariés permanents assurent la plus grande part de la charge. Dans les exploitations fruitières, les saisonniers assurent près de la moitié du travail agricole. Les exploitations ayant une main-d'œuvre salariée permanente sont davantage présentes dans le nord et l'est de la France ainsi que dans les zones viticoles du sud.

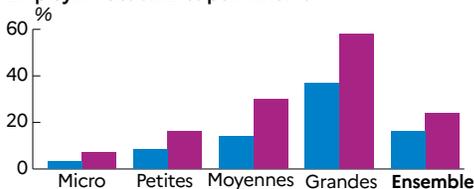
Part du travail fourni par la main-d'œuvre salariée Petites, moyennes et grandes exploitations



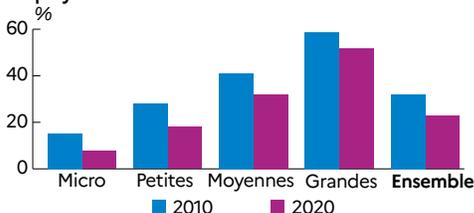
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations avec main-d'œuvre salariée

Employant des salariés permanents



Employant des salariés saisonniers



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Main-d'œuvre salariée permanente¹ Petites, moyennes et grandes exploitations

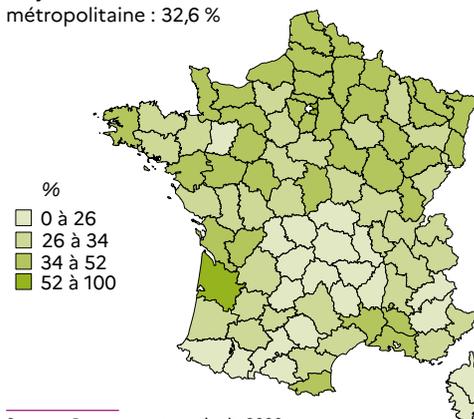
	2010	2020
Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente (millier)	64,2	92,2
Main-d'œuvre salariée permanente (millier de personnes)	147,1	228,5
Part de la main-d'œuvre salariée permanente parmi les actifs permanents (%) ¹	22,4	36,4
Part de la main-d'œuvre salariée permanente dans le travail agricole (%)	19,4	30,6
Part de la main-d'œuvre saisonnière dans le travail agricole (%)	11,5	12,4

1. Non compris dans les actifs permanents les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.

Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente

Petites, moyennes et grandes exploitations
moyenne France
métropolitaine : 32,6 %



Source : Recensement agricole 2020

Les femmes en agriculture

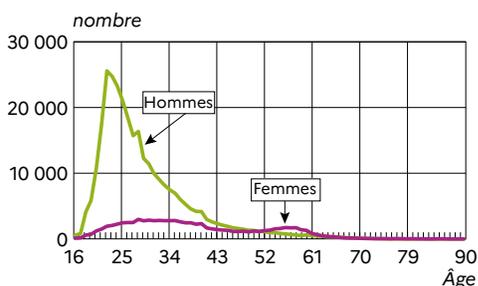
En France métropolitaine, les femmes représentent 29 % des actifs permanents agricoles en 2020 contre 32 % en 2010. Après avoir progressé au cours de la décennie précédente, la féminisation de la main-d'œuvre agricole recule depuis. Cette tendance affecte plus fortement les membres de la famille des exploitants où la part des femmes chute de 51 % à 40 % entre 2010 et 2020. Elle reste stable pour les actifs dirigeants et progresse pour les salariés permanents.

En 2020, 26 % des chefs d'exploitation et coexploitants agricoles sont des femmes, soit un demi-point de moins qu'en 2010. Elles sont relativement plus nombreuses dans les microexploitations (34 %) que dans les exploitations de grande taille (25 %). Au sein de ces dernières, la proportion de femmes exploitantes est la plus élevée dans les activités viticoles et d'élevages d'ovins ou de caprins.

Les exploitantes se sont installées à différents âges de la vie, contrairement aux hommes qui se sont majoritairement installés jeunes. La moitié des exploitantes s'est établie avant 35 ans et un quart après 48 ans, contre respectivement 80 % et 5 % pour les hommes. Dans les exploitations sociétaires, nombre d'agricultrices se sont déclarées avec le statut de coexploitantes après avoir travaillé en qualité d'aide familiale ou de conjoint-collaborateur. Dans les exploitations individuelles, les femmes reprennent souvent l'exploitation familiale lors du départ à la retraite de leur conjoint généralement plus âgé.

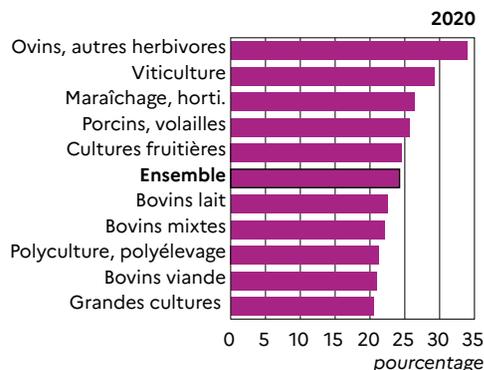
Les femmes dirigeantes travaillent moins souvent à temps complet sur l'exploitation : 59 % contre 71 % pour les hommes.

Âge de la première installation des exploitants enquêtés en 2020



Source : Recensement agricole 2020

Part des exploitantes¹ dans les petites, moyennes et grandes exploitations



1. Cheffes d'exploitation et coexploitantes.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Statut des agricultrices et agriculteurs

	Femmes		Hommes	
	2010	2020	2010	2020
	<i>millier de personnes</i>			
Chef d'exploitation	110,4	84,5	381,0	305,2
Conjoint coexploitant	29,6	27,2	6,9	7,0
Autre coexploitant	21,6	18,4	55,8	54,0
Chefs d'exploitation et coexploitants	161,6	130,2	443,7	366,2
dont à temps complet	79,3	76,2	292,2	260,5
Conjoint actif du chef d'exploitation ou aux coexploitants ¹	85,7	25,2	51,6	17,2
Autre parent actif du chef d'exploitation ou aux coexploitants ¹	19,5	12,4	49,5	38,7
Main-d'œuvre familiale permanente	105,2	37,6	101,1	55,9
Salarié permanent	40,0	52,6	115,1	118,8
Total actifs permanents France métropolitaine	306,8	220,4	659,9	540,9

1. Données issues de la partie échantillonnée du recensement 2020.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Conditions de travail salariés et exploitants agricoles

En 2019, les conditions de travail des chefs d'exploitation et salariés agricoles se caractérisent principalement par des facteurs de pénibilité physique intense : la position debout, le déplacement de charges lourdes concernent plus de 70 % d'entre eux. Plus de la moitié des exploitants ou des salariés agricoles se déclarent exposés à un bruit intense ou à des fumées et poussières. Le contact avec des produits dangereux est également fréquent. Les contraintes horaires sont particulièrement fortes chez les exploitants : 76 % d'entre eux ne disposent pas de 48 heures consécutives de repos par semaine et/ou travaillent le samedi. Ils sont plus de deux fois plus nombreux que l'ensemble des non-salariés à déclarer travailler habituellement le dimanche.

En 2020, les salariés des exploitations de culture ou d'élevage relevant du régime agricole de la MSA ont été victimes de 12 858 accidents du travail ayant nécessité un arrêt, ce qui correspond à 26 pour 1 000 salariés. Ce taux est plus élevé dans les champignonnières (45 pour 1 000) et les élevages spécialisés gros animaux (42 pour 1 000). Toutes activités confondues, ce taux est de 28 pour 1 000 pour les chefs d'exploitation (12 232 accidents du travail avec arrêt). Les accidents du travail sont plus fréquents dans les exploitations spécialisées en bovins lait ou en bovins mixte avec 40 pour 1 000, 39 en bovins viande. Les maladies professionnelles reconnues se traduisent dans neuf cas sur dix par des troubles musculo-squelettiques, principalement des affections péri-articulaires dues à des gestes ou postures, que ce soit pour les salariés ou les chefs d'exploitation. Elles sont plus fréquentes chez les actifs travaillant dans les élevages de petits animaux (volailles, lapins...).

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2019	2020
	nombre	
Chefs d'exploitation¹		
Accidents du travail avec ou sans arrêt	15 219	13 777
dont avec arrêt	13 353	12 232
Accidents de trajet	148	134
Maladies professionnelles avec et sans arrêt	1 184	895
Salariés agricoles des filières culture-élevage²		
Accidents du travail avec arrêt	13 880	12 858
Accidents de trajet avec arrêt	800	662
Maladies professionnelles	1 579	1 280
dont avec arrêt	1 385	1 103

1. Ensemble des affiliés MSA.

2. Affiliés MSA limités aux exploitations de culture et d'élevage, aux champignonnières, hors haras-dressage et pisciculture.

Champ : France métropolitaine hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle - Événements ayant donné lieu à un premier versement sur la période.

Source : MSA

Conditions de travail en 2019

Proportion de personnes en emploi qui déclarent des contraintes

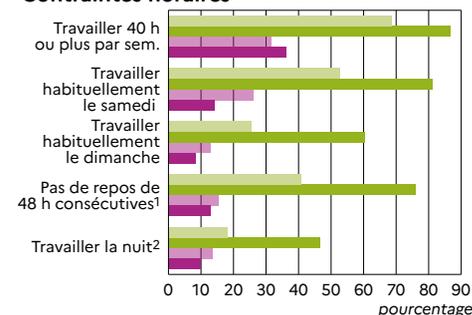
	Salariés		Non-salariés	
	Agri-culture	Ensemble	Agric. exploit.	Ensemble
	%			
Contraintes physiques intenses ¹	74	41	85	50
Rester longtemps debout	71	49	79	57
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	56	36	61	41
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	56	37	71	34
Porter ou déplacer des charges lourdes	68	41	81	52
Subir des secousses ou des vibrations	45	17	76	29
Exposition à des risques physiques ²	46	24	71	27
Être exposé à un bruit intense ³	70	18	69	14
Respirer des fumées ou des poussières	53	30	82	37
Être en contact avec des produits dangereux	42	30	74	32
Subir au moins 3 contraintes de rythme de travail parmi 8	17	25	16	10

1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi les 5 citées.

2. C'est-à-dire être exposé à au moins deux risques physiques parmi les 3 cités.

3. Bruit qui gêne pour entendre une personne située à 3 mètres.

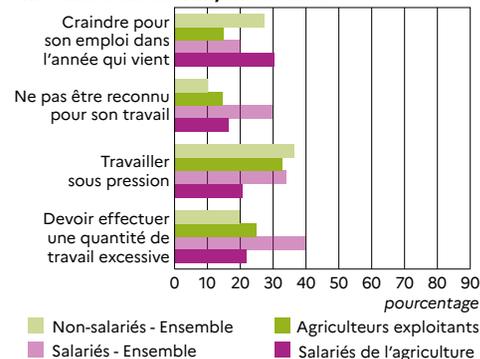
• Contraintes horaires



1. Ne pas disposer de au moins 48 h consécutives de repos par semaine.

2. Entre minuit et 5 h, même occasionnellement.

• Intensité du travail, insécurité



Champ : France (hors Mayotte), actifs occupés.

Sources : Dares, Drees, DGAFF, Insee - Enquête Conditions de travail 2019

Formation initiale

selon l'âge, le sexe, l'installation dans ou hors cadre familial

Le niveau de formation des exploitants agricoles augmente au fil des générations comme pour l'ensemble des actifs. En 2020, un exploitant sur deux a suivi une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus. Parmi les exploitants de 60 ans ou plus, 23 % n'avaient pas suivi de formation générale ou agricole au-delà de l'école primaire, tandis que la quasi-totalité des générations suivantes ont au moins une formation de second cycle court. Les moins de 40 ans disposent d'une formation plus élevée : 85 % ont un niveau au moins égal au baccalauréat.

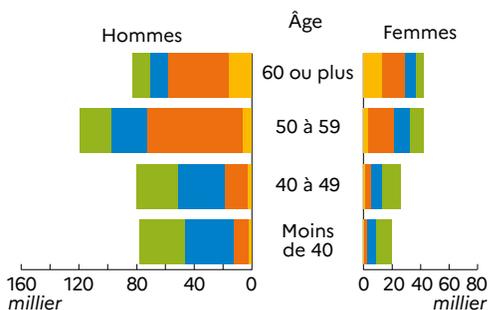
Comparées à leurs homologues masculins, les exploitantes ont plus souvent atteint un niveau d'études supérieures, mais un niveau plus faible en matière de formation agricole.

L'installation des exploitants ne s'effectue plus seulement dans un cadre familial¹. En 2020, un quart des exploitants ont pris la tête d'une exploitation sans prendre la succession d'un membre de leur famille. Parmi eux, 65 % ont une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus, contre 52 % des exploitants qui ont repris une exploitation familiale.

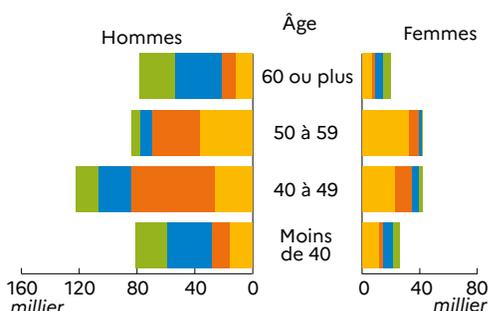
1. Le cadre familial du chef d'exploitation ou des coexploitants comprend le conjoint, les ascendants, les descendants et autres apparentés, y compris la famille du conjoint et ce jusqu'au 2^e degré en conformité avec la notion de cadre familial définie dans les conditions d'attribution de la dotation jeune agriculteur (DJA).

Niveau de formation le plus élevé des exploitants¹ en 2020

• Formation générale ou agricole



• Formation agricole



- Niveau études supérieures
- Second cycle long
- Second cycle court
- Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire

1. Chefs d'exploitation et coexploitants.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Niveau de formation des exploitants¹ en 2020 et installation dans ou hors cadre familial

		Cadre familial		Hors cadre familial	
		Formation agricole	Formation générale ou agricole	Formation agricole	Formation générale ou agricole
		%			
Moins de 40 ans	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	18,2	1,9	17,3	1,9
	Second cycle court	11,6	13,2	12,3	12,9
	Second cycle long	38,9	41,7	38,2	39,2
	Niveau études supérieures	31,3	43,1	32,2	45,9
	Tous niveaux de formation (en millier)	65,7		31,0	
40 ans ou plus	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	35,8	11,1	34,8	8,4
	Second cycle court	33,4	43,6	26,9	33,9
	Second cycle long	18,8	24,5	21,0	25,7
	Niveau études supérieures	11,9	20,8	17,3	32,0
	Tous niveaux de formation (en millier)	297,1		89,1	
Tous âges	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	32,6	9,4	30,3	6,8
	Second cycle court	29,5	38,1	23,1	28,5
	Second cycle long	22,5	27,7	25,4	29,2
	Niveau études supérieures	15,4	24,8	21,2	35,6
	Tous niveaux de formation (en millier)	362,8		120,1	

1. Chefs d'exploitation et coexploitants.
Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Formation initiale formation agricole

Le niveau de formation agricole des dirigeants d'exploitation progresse avec la dimension économique de l'exploitation. Parmi les exploitants de moins de 40 ans, 43 % n'ont aucune formation agricole dans les microexploitations contre seulement 14 % dans le reste des exploitations. Ces parts sont respectivement de 44 % et 74 % pour le niveau baccalauréat ou plus.

D'avantage que pour les exploitations familiales, la gestion des exploitations sociétaires, généralement de moyenne ou grande dimension, demande de disposer de solides connaissances en techniques agricoles et en gestion administrative ou comptable. Ainsi, la moitié des exploitants ont une formation agricole de niveau baccalauréat ou plus dans les exploitations de forme sociétaire contre 28 % en exploitation individuelle.

Les niveaux de formation agricole varient selon les orientations productives. Dans les élevages laitiers et de porcins-volailles, avec davantage d'exploitations de grande dimension et des chefs plus jeunes, la proportion d'exploitants avec une formation agricole de niveau bac ou plus est plus élevée. Elle est plus faible pour la viticulture, l'élevage de bovins viande et les cultures fruitières.

En 2016, la France figurait dans le peloton de tête des pays de l'Union européenne pour le niveau de formation agricole de ses chefs d'exploitation.

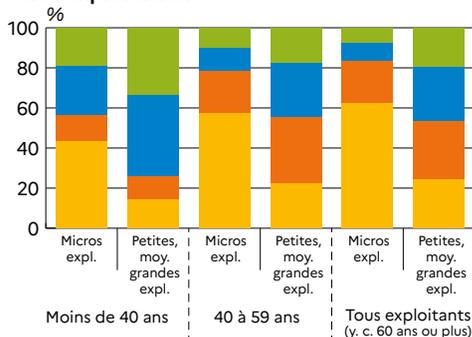
Part de chefs d'exploitation ayant une formation agricole élémentaire ou complète

%	Pays de l'UE à 28
Plus de 75	Italie, Pays-Bas
Plus de 50 à 75	Allemagne, Luxembourg, France (63 %), République tchèque, Danemark, Finlande
Plus de 40 à 50	Slovénie, Irlande, Portugal, Belgique, Lettonie, Autriche, Suède, Pologne
Plus de 25 à 40	Estonie, Lituanie, Malte, Royaume-Uni, Chypre, UE (32 %)
Plus de 10 à 25	Slovaquie, Espagne, Hongrie, Croatie
De 4 à 10	Bulgarie, Grèce, Roumanie

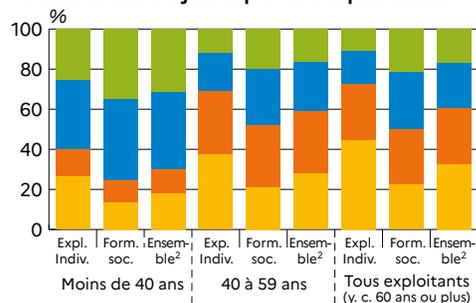
Source : Eurostat - Enquêtes Structure des exploitations agricoles 2016

Niveau de formation agricole le plus élevé des exploitants¹ en 2020

• Selon la dimension économique de l'exploitation



• Selon la nature juridique de l'exploitation



■ Aucune formation agricole ■ Secondaire cycle court
■ Secondaire cycle long ■ Études supérieures

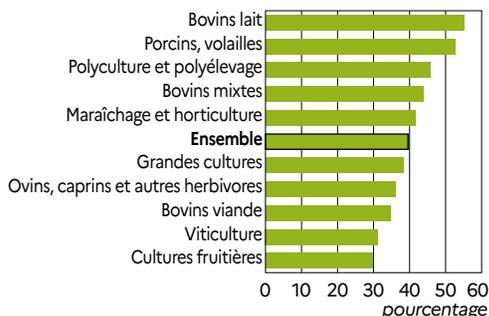
1. Chefs d'exploitation et coexploitants.

2. Exploitations individuelles, formes sociétaires et autres personnes morales.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitants¹ ayant une formation agricole de niveau bac ou plus en 2020



1. Chefs d'exploitation et coexploitants.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Enseignement technique agricole

voie scolaire

À la rentrée 2021, les établissements scolaires (hors Nouvelle Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna) de l'enseignement technique agricole ont accueilli 154 944 élèves et étudiants dont 53 % sont internes. Ils sont scolarisés dans des classes allant de la 4^e jusqu'au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Un tiers des élèves suit des formations générales et technologiques. Les deux tiers restants suivent des formations professionnelles (CAPA, Bac Pro, BTSA). Le secteur des services accueille 41 % des effectifs en formation professionnelle et devance celui de la production (35 %), longtemps à la première place. Le secteur de la transformation accueille seulement 4 % des effectifs.

L'origine socioprofessionnelle des élèves est aujourd'hui plus diversifiée. Alors qu'en 1990, près de quatre élèves sur dix (36 %) venaient du milieu agricole, ce n'est actuellement plus le cas que d'un élève sur dix (10 %). Ce sont les enfants d'employés et d'ouvriers (41 %) qui sont les plus nombreux à fréquenter les établissements de l'enseignement agricole.

À la suite de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves poursuivent jusqu'au Bac Pro voire jusqu'au BTSA. La capacité professionnelle agricole, qui est l'un des critères d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture, peut être attestée par la possession d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Pro agricole « Conduite et gestion de l'entreprise agricole », complétée par un plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet.

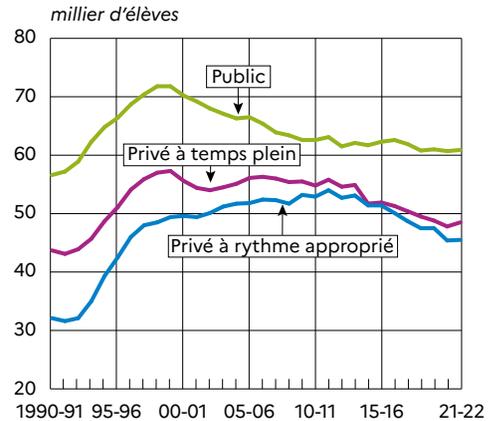
Élèves et étudiants par voie de formation et par secteur professionnel

	nombre			% filles
	2000-01	10-11	21-22	
Formations générales et technologiques	45 667	57 273	53 667	42,5
Formations professionnelles	129 663	113 087	101 277	52,3
Aménagement	23 470	20 854	19 116	17,9
Production	54 928	38 523	35 848	41,6
Services	43 581	48 885	41 952	76,7
Transformation	7 684	4 825	4 361	57,0
Toutes formations	175 330	170 360	154 944	48,9

Champ : France métropolitaine et DOM (les collectivités d'Outre-mer ne sont plus prises en compte à partir de 2004). Les DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) n'existent plus à partir de 2019.

Source : MASA - DGER

Élèves et étudiants par secteur et niveau de formation



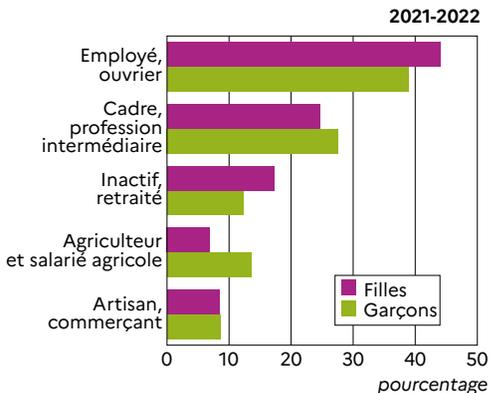
	2000-01	10-11	21-22
	nombre		
Enseignement public	70 177	62 586	60 896
Niveaux V et VI ¹	23 223	16 188	14 934
Niveau IV	31 977	34 171	33 553
Niveau III	14 977	12 227	12 409
Enseignement privé	105 153	107 774	94 048
Niveaux V et VI	71 222	66 217	53 118
Niveau IV	26 403	34 675	34 069
Niveau III	7 528	6 882	6 861
Ensemble	175 330	170 360	154 944
Niveaux V et VI	94 445	82 405	68 052
Niveau IV	58 380	68 846	67 622
Niveau III	22 505	19 109	19 270

1. Voir glossaire « enseignement agricole ».

Champ : France métropolitaine et DOM (les collectivités d'Outre-mer ne sont plus prises en compte à partir de 2004). Les DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) n'existent plus à partir de 2019.

Source : MASA - DGER

Origine socioprofessionnelle des élèves et étudiants



Champ : France.

Source : MASA - DGER

Enseignement supérieur agricole long

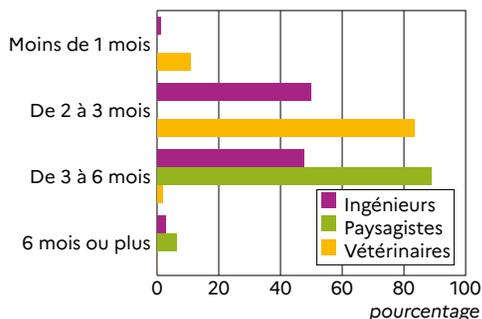
En 2020, 16 029 étudiants ont préparé un diplôme d'ingénieur, de vétérinaire ou de paysagiste. Les formations mettent l'accent sur la mise en situation professionnelle et sur l'accompagnement du projet professionnel.

Les étudiants bénéficient d'une ouverture à l'international au travers de stages, de mobilités académiques ou par l'accueil d'étudiants étrangers.

Le taux net d'emploi des ingénieurs diplômés en 2019 atteint 92 % un an après la sortie de l'école. Les secteurs d'activité sont divers : industries, entreprises de services, organisations professionnelles agricoles, commerce et distribution, environnement et paysage... 98 % des vétérinaires ont un emploi, la moitié comme vétérinaire pour animaux de compagnie. L'insertion des paysagistes (93 %) est généralement caractérisée par un taux d'entrepreneuriat important.

En partenariat avec les organismes de recherche, les instituts techniques et les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agricole mènent des travaux de recherche dans le but de relever les grands défis actuels (gestion durable des ressources, changements climatiques, sécurité des aliments...). Ces travaux permettent de faire évoluer les enseignements au plus près de la réalité professionnelle.

Mobilité internationale des étudiants des cursus ingénieur, paysagiste et vétérinaire - Année scolaire 2019-2020



Source : MASA - DGER

Taux net d'emploi¹ des diplômés 2019 un an après la sortie de l'école

Taux net d'emploi	Femmes	Hommes	Ensemble
			%
Ingénieurs	91	93	92
Vétérinaires	98	99	98
Paysagistes	96	87	93

1. Taux net d'emploi = Nombre de personnes en activité professionnelle / (Nombre de personnes en activité professionnelle + Nombre de personnes en recherche d'emploi).
Source : MASA - DGER (Écoles de l'enseignement supérieur agricole) - Enquête 2021

Étudiants dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole en 2020

	Cursus ingénieur, vétérinaire et paysagiste		Total	Part de filles
	nombre	Autres formations		
Établissements publics	8 664	1 790	10 454	67
Agrocampus Ouest	1 246	236	1 482	70
AgroParisTech	1 293	547	1 840	62
Agrosup Dijon	679	-	679	70
Bordeaux Sciences Agro	515	48	563	64
École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) ¹	-	292	292	54
École nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES)	358	46	404	45
École nationale supérieure du paysage (ENSP)	168	25	193	55
École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)	744	27	771	78
École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)	771	48	819	74
Montpellier SupAgro	735	478	1 213	62
ONIRIS	1 019	19	1 038	74
VetAgro Sup	1 136	24	1 160	74
Établissements privés sous contrat	7 365	309	7 674	54
École d'ingénieurs de Purpan	1 178	32	1 210	58
École supérieure d'agricultures d'Angers (ESA)	1 032	130	1 162	51
École supérieure du bois (ESB)	284	17	301	18
Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) - Yncrea	1 271	-	1 271	56
ISARA Lyon	1 026	49	1 075	64
Institut polytechnique UniLaSalle	2 574	81	2 655	54
Total	16 029	2 099	18 128	62

1. Effectif issu d'une enquête réalisée auprès de l'établissement.

Sources : MASA - DGER, MESRI - Sise (système d'information sur le suivi de l'étudiant)

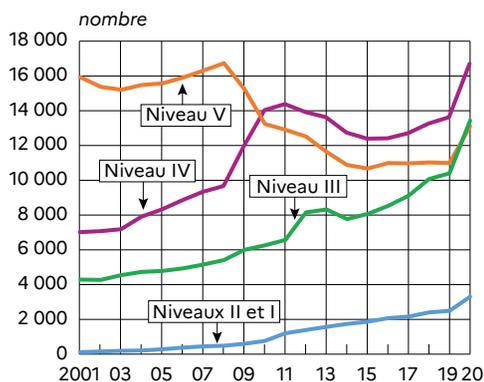
Apprentissage

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans souhaitant préparer un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel dans le cadre d'un contrat de travail particulier, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Sur l'année scolaire 2020-2021, l'apprentissage dans l'enseignement agricole représente 7,3 % des effectifs nationaux d'apprentis avec 45 717 apprentis dans les CFA agricoles. Les apprentis représentent 21 % des apprenants de l'enseignement agricole. Depuis 2010, le nombre d'apprentis a augmenté de 33 %.

Le niveau de diplôme préparé a fortement crû : plus des deux tiers des apprentis préparent un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac. Dans les formations du niveau CAPA au BTSA, le secteur de la production accueille 43 % des apprentis. 33 % des apprentis se préparent aux métiers de l'aménagement des espaces mais seulement 2 % se forment dans la filière agroalimentaire.

L'apprentissage est majoritairement suivi par les garçons même s'il se féminise lentement (27 % en 2020). Cette proportion varie selon le niveau de diplôme et le secteur. Bien que l'apprentissage ne concerne que 12 % des étudiants préparant un diplôme d'ingénieur ou de paysagiste, le nombre d'apprentis dans ces formations augmente chaque année depuis 2010. Les apprentis sont d'origines socioprofessionnelles variées avec une prédominance pour les apprentis issus de familles d'ouvriers et d'employés (46 %).

Évolution du nombre d'apprentis¹



1. Voir glossaire : « Enseignement agricole ».
Champ : France.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

Apprentis par niveau de formation

	2000-01			10-11			20-21			Part de filles
	nombre									%
Niveaux I et II	212	754	3 080							48
Niveau III	4 601	6 510	13 093							31
dont BTSA	4 207	5 736	10 351							27
Niveau IV	7 438	13 736	16 185							23
dont Bac Pro agricole	3 909	8 612	8 906							23
BP agricole	2 722	3 229	3 246							12
Niveau V	16 806	13 473	13 359							21
dont CAP agricole	10 743	8 874	8 494							14
Total	29 057	34 473	45 717							27

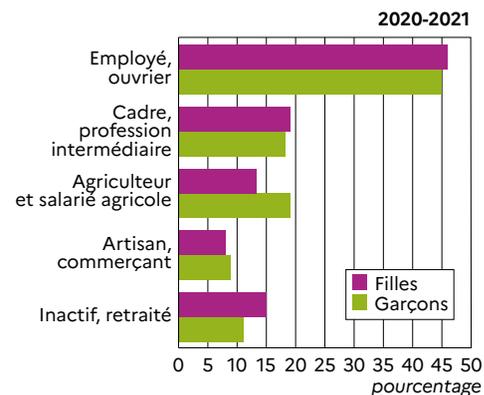
Champ : France.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

Apprentis par secteur de formation en 2020/2021, hors niveaux I et II

	Apprentis	Part de chaque secteur	Part des filles
	nombre	%	
Aménagement	14 262	33	6
Production	18 199	43	25
Services	2 445	6	62
Transformation	1 008	2	47
Autres secteurs (non agricoles)	6 697	16	50
Total	42 611	100	25

Champ : France. Niveaux I et II exclus.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis)

Origine socioprofessionnelle des apprentis¹



1. L'information est disponible pour 60,2 % des apprentis.
Champ : France.
Source : MEN - Sifa (Système d'information sur la formation des apprentis).

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue (FPC) s'adresse aux salariés, travailleurs indépendants ou demandeurs d'emploi qui souhaitent conforter leurs compétences professionnelles ou en acquérir de nouvelles. Elle a pour but d'assurer l'accès, le maintien ou le retour dans l'emploi ainsi que de sécuriser ou diversifier les parcours professionnels.

En 2020, les établissements d'enseignement agricole ont délivré 12,7 millions d'heures stagiaires dans le cadre de la FPC dont 80 % ont été consacrés à des formations conduisant à l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre. 29 % des stagiaires ont suivi ces formations d'une durée moyenne de 10,8 semaines. Le diplôme phare est le Brevet professionnel « Responsable d'exploitation agricole » (2,6 millions d'heures).

59 % des stagiaires ont suivi des formations certifiantes ou professionnalisantes d'une durée moyenne de 4,6 jours. 11 % des stagiaires ont bénéficié de prestations d'orientation ou d'accompagnement vers l'emploi, la reconversion ou la reconnaissance des acquis de l'expérience.

Les formations du secteur « Services à la personne et aux territoires » accueillent proportionnellement le plus de femmes (89 %). À l'inverse, seules 12 % de femmes sont dans le secteur « Aménagement des espaces ».

Les formations du secteur « Production agricole » délivrent plus de la moitié des heures stagiaires (hors prestation d'accompagnement) et accueillent 51 % des stagiaires.

Durée moyenne des formations en 2020

Secteur de formation professionnelle	Durée nombre de jours
Aménagement des espaces	21
Production agricole	20
Services aux personnes et aux territoires	33
Transformation alimentaire	11
Autres secteurs (non agricoles)	19

Champ : France y compris départements et collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) et Nouvelle-Calédonie.
Source : MASA - DGER. Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Volumes-horaires délivrés et nombre de stagiaires en 2020

• Selon la finalité des formations

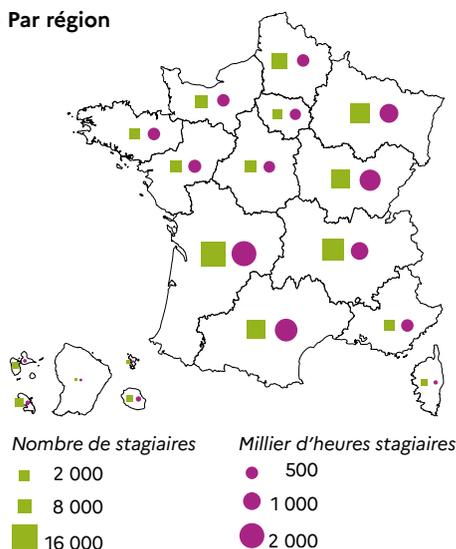
	Stagiaires		
	Heures	Nombre	
	millier	%	%
Diplôme ou titre à finalité professionnelle	10 089	80	29
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	222	2	1
Formation professionnalisante	1 759	14	59
Prestation d'orientation et d'accompagnement	603	5	11
Total	12 673	100	100

• Par secteur professionnel des formations¹

	Stagiaires			Part de femmes
	Heures	Nombre		
	millier	%	%	%
Production agricole	6 390	53	51	30
Aménagement des espaces	1 832	15	16	12
Transformation alimentaire	393	3	6	43
Services à la personne et aux territoires	1 220	10	6	89
Autres secteurs (non agricoles)	2 235	19	20	58
Total	12 070	100	100	38

1. Hors prestations d'orientation et d'accompagnement.

• Par région



Champ : France y compris DOM-COM et Nouvelle-Calédonie.
Source : MASA - DGER - Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Recherche

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) française consacrée au domaine agricole atteint 2,5 milliards d'euros (Md€) en 2020, en hausse de 2,7 % en volume sur un an. La part des entreprises dans cet agrégat est équivalente à celle des administrations (50 % pour chaque secteur).

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental des administrations (DIRDA) dans le secteur agricole est en hausse de 2,9 % en volume en un an et atteint 1,26 Md€ en 2020 ; elle représente 7,0 % de la DIRDA totale après 6,5 % en 2019. En 2020, l'INRAE, principal organisme par le niveau de ses dépenses de R&D agricoles, investit 951 millions d'euros (M€), les écoles agricoles 103 M€, l'Ifremer 82 M€ et le CNRS 44 M€.

En 2020, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE) s'élève à 1,25 Md€, en hausse de 2,4 % en volume par rapport à 2019. La DIRDE dans le secteur agricole représente 3,6 % de la DIRDE totale, du même ordre qu'en 2019 et 2018. Le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA), avec 671 M€, engage 54 % de la DIRDE agricole et agroalimentaire, une part légèrement en hausse par rapport à l'année précédente. Le secteur agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture dépense 577 M€ de dépenses (46 %).

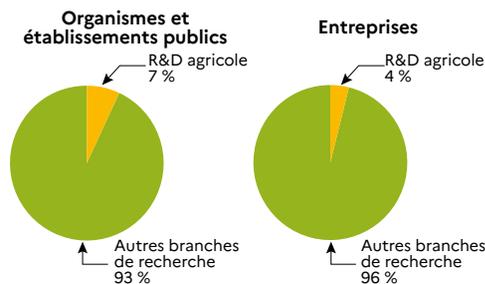
Les entreprises de ce secteur, ayant une activité interne de R&D, restent de petites structures : 46 % d'entre elles comptent moins de 20 salariés, alors que les entreprises du secteur des IAA ne sont que 15 % dans cette tranche d'effectifs. Cette catégorie représente plus de la moitié (51 %) des entreprises qui mènent des travaux de R&D, quel que soit leur domaine de recherche.

Évolution de la dépense intérieure de recherche et développement agricole entre 2019 et 2020

	2019	2020
	<i>million d'euros</i>	
Organismes et établissements publics :		
dont INRAE (rétropolé 2019)	1 191	1 260
Entreprises :		
Secteurs agricoles et agroalimentaires	1 185	1 248
industries agricoles et alimentaires	628	671
agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture	557	577
Ensemble	2 376	2 507

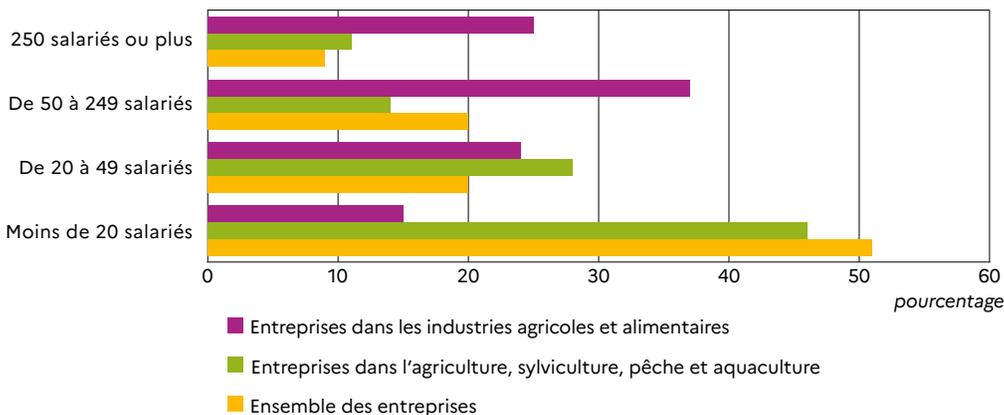
Note : les données sont élaborées à partir de l'enquête sur la répartition par objectifs socio-économiques des crédits budgétaires destinés à la recherche de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires). Liste des établissements publics exécutant de la R&D agricole : CNRS, Inrae, Inria, IRD, Cirad, Cnes et Ifremer. Liste des écoles agricoles : Agro ParisTech, AgroCampus Ouest, AgroSup Dijon, ENFA Toulouse, ENGEES, ENITA Bordeaux, ENSP Versailles-Marseille, ENV Alfort, ENV Toulouse, Montpellier SupAgro, ONIRIS, VetAgro Sup.
Source : MESR-SIES

Part des dépenses de R&D agricoles dans la dépense intérieure de R&D nationale, par secteur, en 2020



Source : MESR-SIES

Répartition des entreprises ayant une activité interne de R&D par tranche d'effectifs en 2020



Source : MESR-SIES

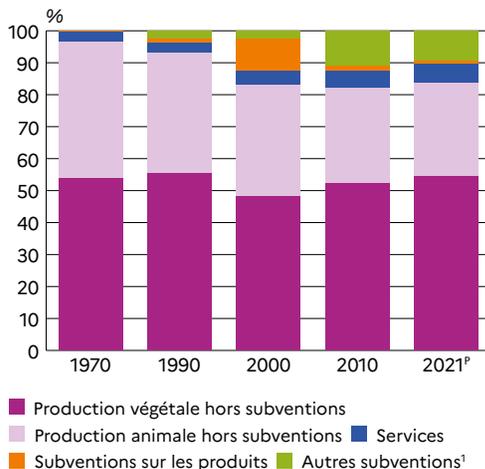
Comptes de la branche agricole

ressources et emplois

Les ressources de la branche agricole (exploitations agricoles, entreprises de travaux agricoles, coopératives viticoles...) sont constituées très majoritairement de la production agricole, qui s'élève en valeur à 82,7 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de subventions sur les produits. Les subventions d'exploitation, composées principalement des paiements uniques entre 2006 et 2014 et des paiements découplés à partir de 2015 (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), s'élèvent à 8,4 milliards d'euros en 2021, montant intégrant également les aides du fonds de solidarité en réponse à la crise de la Covid-19. Au total, subventions sur les produits et subventions d'exploitation représentent 10,5 % des ressources.

Les consommations intermédiaires demeurent le principal poste des emplois de la branche agricole avec 47,5 milliards d'euros en 2021, soit 52,1 % des emplois. Les impôts sur la production s'élèvent à 1,7 milliard d'euros (1,8 % des emplois) tandis que la consommation de capital fixe constitue 12,1 % du total des emplois. Le solde des ressources et de ces emplois correspond au revenu dégagé pour rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital). Il atteint 30,9 milliards d'euros en 2021.

Ressources de la branche agricole



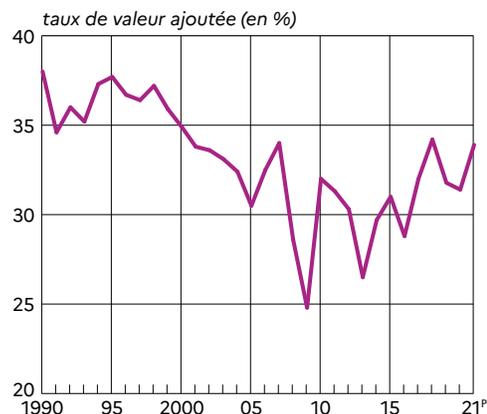
	1970	1990	2000	2010	2021 ^a
	<i>milliard d'euros</i>				
Production végétale hors subventions	7,2	34,2	31,5	40,2	49,5
Production animale hors subventions	5,7	23,4	22,8	22,9	26,8
Services	0,5	2,0	3,0	4,1	5,3
Subventions sur les produits	0,0	0,6	6,6	1,2	1,1
Production totale ²	13,4	60,2	63,9	68,4	82,7
Autres subventions ¹	0,0	1,7	1,6	8,5	8,4
Total des ressources	13,4	61,8	65,5	76,9	91,1

1. Subventions d'exploitation autres que les subventions sur les produits (ces dernières sont incluses dans la valeur au prix de base de la production).

2. Valeur au prix de base.

Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Emplois de la branche agricole



	1970	1990	2000	2010	2021 ^a
	<i>milliard d'euros</i>				
Consommations intermédiaires ¹	5,4	30,0	33,3	40,5	47,5
Autres impôts sur la production ²	0,6	1,5	1,4	1,5	1,7
dont impôts fonciers	0,2	1,0	0,9	0,9	1,0
autres impôts	0,4	0,5	0,6	0,5	0,7
Consommation de capital fixe	1,1	6,8	7,8	10,3	11,1
Revenu des facteurs de la branche agricole (valeur ajoutée nette) ³	6,7	23,5	22,9	24,6	30,9
Total des emplois	13,8	61,8	65,5	76,9	91,1
	<i>%</i>				
Taux de valeur ajoutée	48,5	38,0	34,9	32,0	33,9

Note : le taux de valeur ajoutée (branche agricole) est le rapport du revenu des facteurs sur le total des emplois.

1. Hors TVA déductible.

2. Les autres impôts à la production, désignés ainsi pour les distinguer des impôts sur les produits payés par les consommateurs et des impôts sur le revenu et les bénéfices, comprennent tous les autres prélèvements obligatoires payés par les exploitations agricoles en raison de leur activité (taxe foncière, taxes sur les salaires versés...).

3. Voir glossaire « revenu des facteurs de la branche agricole », « valeur ajoutée ».

Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

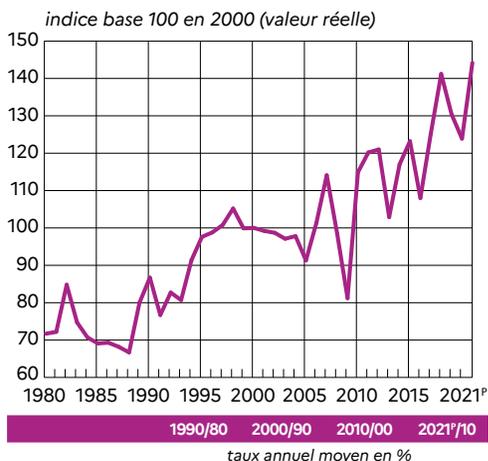
Comptes de la branche agricole

revenu net des facteurs

La valeur ajoutée en valeur au prix de base, augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des impôts et des amortissements, constitue le revenu dégagé par l'activité agricole permettant de rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital). Ce revenu des facteurs de la branche par actif fluctue fortement depuis le milieu des années 2000. Après deux années de baisse, il augmente fortement en 2021 (+ 15,4 %).

Entre 2010 et 2021, le revenu des facteurs de l'Union européenne (27 pays), mesuré en termes réels, c'est-à-dire déflaté de la hausse du prix du PIB, augmenterait de 2,9 % par an en moyenne, en hausse dans une majorité de pays. Ce revenu baisse dans sept pays seulement : les diminutions enregistrées au Danemark et en Finlande sont les plus importantes (- 5,6 % et - 3,8 %). En France, le revenu des facteurs par actif, mesuré en termes réels, augmente en moyenne de 2,1 % par an entre 2010 et 2021.

Revenu net des facteurs de la branche agricole par actif équivalent temps plein



	1990/80	2000/90	2010/00	2021/10
Revenu net des facteurs par actif ¹	9,2	2,9	3,2	3,3
Actifs agricoles	-3,3	-3,1	-2,4	-1,2
Prix du PIB	7,1	1,4	1,8	1,1
Revenu net des facteurs par actif en termes réels	1,9	1,4	1,4	2,1

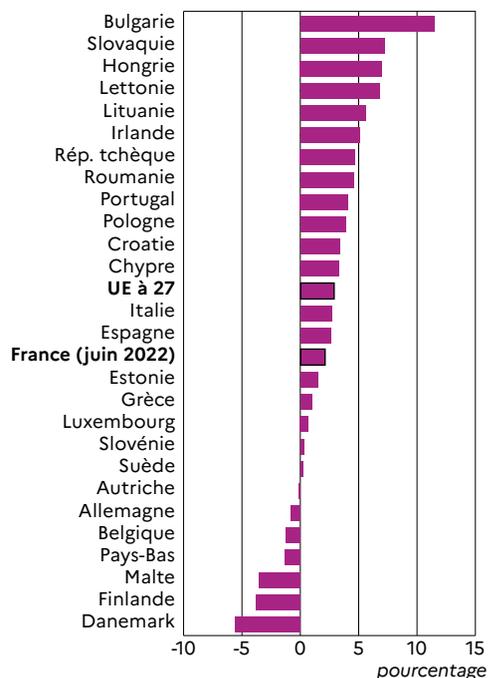
1. Voir glossaire « revenu des facteurs de la branche agricole », « valeur ajoutée ».
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Revenu net des facteurs de la branche par actif agricole dans l'Union européenne

Évolution en termes réels¹

	2021 ¹ /10	2019/18	2020/19	2021 ¹ /20
UE à 27	2,9	5,0	1,8	1,5
Allemagne	-0,8	36,5	-11,8	-10,8
Autriche	-0,1	-6,2	1,5	3,3
Belgique	-1,2	19,5	0,7	-9,2
Bulgarie	11,5	14,4	2,2	32,9
Chypre	3,3	13,1	4,1	-1,7
Croatie	3,4	5,3	9,2	0,7
Danemark	-5,6	44,1	-31,6	-33,6
Espagne	2,6	-2,9	9,2	-5,2
Estonie	1,5	32,6	9,1	-0,2
Finlande	-3,8	7,8	-6,1	-13,7
France (juin 2022)	2,1	-7,7	-2,0	15,4
Grèce	1,0	9,7	9,5	-3,3
Hongrie	7,0	6,7	6,9	9,4
Irlande	5,1	-0,7	11,9	18,0
Italie	2,7	5,7	-7,0	-1,6
Lettonie	6,8	29,9	15,3	4,9
Lituanie	5,6	30,6	38,2	-4,2
Luxembourg	0,7	-1,1	-6,1	-5,3
Malte	-3,5	-1,3	-15,0	-3,3
Pays-Bas	-1,3	1,3	-6,1	-2,8
Pologne	3,9	5,3	22,1	-18,9
Portugal	4,1	8,4	-0,1	9,6
Rép. tchèque	4,7	2,8	9,9	1,9
Roumanie	4,6	1,2	-8,3	28,0
Slovaquie	7,2	-6,2	9,5	3,9
Slovénie	0,3	-10,7	7,3	-20,2
Suède	0,2	12,7	-2,0	-0,1

Évolution 2021¹/2010



1. Cet indicateur correspond à la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif équivalent-temps-plein de la branche agricole, déduction faite de l'évolution du prix du PIB.

Source : Eurostat - Comptes de l'agriculture (les données pour la France ont été révisées depuis)

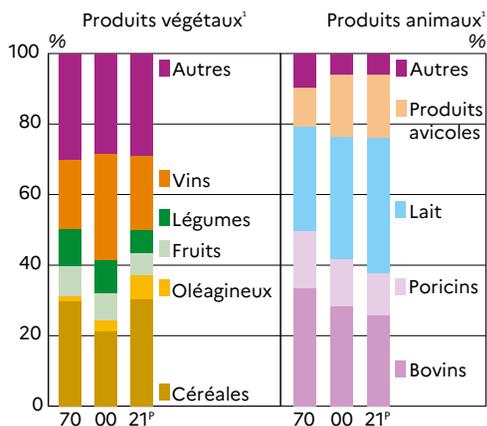
Comptes de la branche agricole

production et consommations intermédiaires

La production agricole en valeur, évaluée hors subventions, mesure la ressource potentielle liée à la récolte ou au croît des animaux. Sa structure évolue fortement depuis cinquante ans. Ainsi, les oléagineux, presque absents en 1970, représentent, en 2021, 6,8 % de la production végétale en valeur. La part des céréales dans la production végétale fluctue beaucoup, en particulier depuis le milieu des années 2000. Elle atteint un point haut en 2012 (32,1 %) et un point bas en 2016 (19,7 %). Elle augmente fortement en 2021 et s'établit à 30,4 %, son deuxième niveau le plus élevé depuis 1993. Parmi les productions animales, la production bovine et celle des produits laitiers prédominent (64,1 % du total en 2021). La part des produits laitiers augmente depuis les années 1950, tandis que la production de viande bovine diminue depuis le milieu des années 1970, passant de 36,0 % en moyenne entre 1972 et 1975 à 25,9 % en 2021.

Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production. La part des aliments pour animaux augmente en 2021 (33,6 %, contre 32,5 % en 2020) après la quasi stabilité depuis le milieu des années 2010. Les charges liées à l'énergie et aux engrais représentent 16,3 % du total. La part relative à l'énergie augmente en 2021 du fait de la hausse des prix des produits pétroliers.

Production végétale et animale

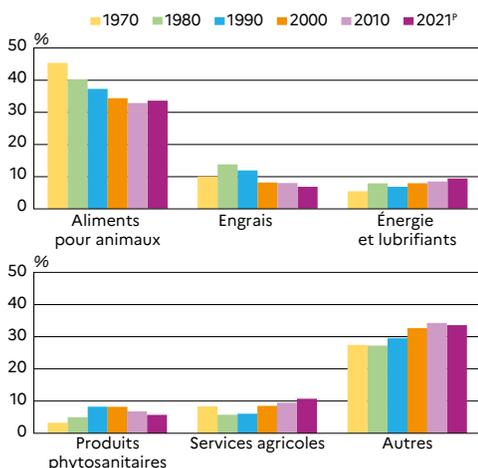


	1970	1990	2000	2010	2021 ¹
<i>milliard d'euros</i>					
Production végétale¹	7,2	34,2	31,5	40,2	49,5
Céréales	2,1	9,1	6,7	11,7	15,1
Oléagineux	0,1	1,8	1,0	2,7	3,4
Fruits	0,6	2,4	2,4	2,8	3,0
Légumes	0,8	2,7	3,0	3,0	3,2
Vins	1,4	9,0	9,5	9,6	10,5
Autres	2,2	9,2	8,9	10,5	14,3
Production animale¹	5,7	23,4	22,8	22,9	26,8
Bovins	1,9	7,7	6,5	6,5	6,9
Porcins	0,9	2,9	3,0	2,8	3,2
Lait	1,7	7,9	8,0	8,1	10,2
Produits avicoles	0,6	3,4	4,0	4,1	4,9
Autres	0,5	1,5	1,4	1,3	1,6

1. Valeurs hors subventions.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Consommations intermédiaires hors TVA

• Part dans l'ensemble des consommations intermédiaires



	1970	1990	2000	2010	2021 ¹
<i>milliard d'euros</i>					
Semences et plants	0,4	1,8	1,9	2,3	2,6
Énergie et lubrifiants	0,3	2,1	2,6	3,4	4,5
Engrais	0,5	3,6	2,7	3,3	3,3
Produits phytosanitaires	0,2	2,5	2,7	2,8	2,7
Dépenses vétérinaires	0,1	0,9	1,1	1,5	1,4
Aliments pour animaux	2,5	11,2	11,5	13,3	16,0
dont aliments transformés	0,9	6,1	6,7	7,3	8,9
Entretien du matériel	0,3	1,9	2,4	3,0	4,0
Entretien des bâtiments	0,1	0,3	0,4	0,3	0,4
Services de travaux agricoles	0,5	1,8	2,8	3,8	5,1
Autres consommations intermédiaires	0,6	4,0	5,1	6,8	7,6
Total consommations intermédiaires (hors TVA)	5,4	30,0	33,3	40,5	47,5
%					
Consommations intermédiaires / production au prix de base (%)	40,5	50,4	58,2	60,3	58,2

Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Comptes de la branche agricole

production et consommations intermédiaires

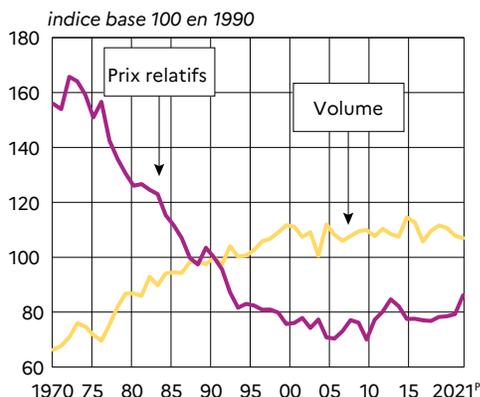
Après avoir progressé de 1,1 % par an entre 1990 et 2000, la production agricole en volume se stabilise depuis deux décennies, malgré des fluctuations d'une année sur l'autre. Ces variations s'expliquent principalement par celle du volume de la production végétale ; ce dernier est quasi stable en 2021, après une nette baisse en 2020. La production animale se maintient également en volume sur la dernière décennie, mais diminue de 2,1 % en 2021.

Après avoir reculé fortement pendant une trentaine d'années, les prix relatifs de la production agricole, rapportés au prix du PIB, ont une contribution d'ensemble beaucoup moins forte depuis vingt ans. Ils augmentent cependant sensiblement en 2021 (+ 7,2 %).

Le volume des consommations intermédiaires augmente modérément sur la dernière décennie. Les variations annuelles sont principalement liées aux variations des volumes d'engrais, en forte baisse en 2021, ou d'aliments pour animaux, en hausse en 2021.

Les prix relatifs des consommations intermédiaires diminuent fortement entre 1975 et 2000. Stables au début des années 2000, en hausse de 2007 à 2013 sous l'effet notamment de la hausse des prix de l'énergie, ils baissent depuis 2014, mais augmentent en 2021.

Production agricole hors subventions



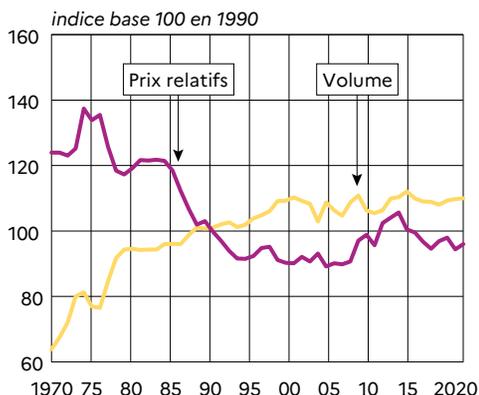
	2000/90	2010/00	2021*/10	2021*/20
--	---------	---------	----------	----------

taux de variation annuel moyen en %

Volumes				
Production totale¹	1,1	- 0,3	0,0	- 0,8
Production végétale	1,2	- 0,4	- 0,1	- 0,1
Production animale	0,7	- 0,5	- 0,2	- 2,1
Prix relatifs (rapportés au prix du PIB)				
Production totale¹	- 2,7	0,1	0,6	7,2
Production végétale	- 3,3	1,1	0,8	10,6
Production animale	- 2,2	- 1,2	0,5	2,5

1. Production de la branche agriculture (services inclus).
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Consommations intermédiaires



	2000/90	2010/00	2021*/10	2021*/20
--	---------	---------	----------	----------

taux de variation annuel moyen en %

Volumes				
Total consommations intermédiaires	0,8	- 0,4	0,4	0,2
dont aliments des animaux	2,3	- 0,5	0,2	4,5
engrais	- 2,7	- 2,7	- 1,1	- 9,9
produits de protection des cultures	0,5	- 0,9	0,5	- 0,1
Prix relatifs (rapportés au prix du PIB)				
Total consommations intermédiaires	- 1,0	0,6	0,0	1,7
dont aliments des animaux	- 3,2	0,2	0,3	1,0
engrais	- 1,2	2,8	0,1	- 2,5
produits de protection des cultures	- 0,8	- 0,8	- 1,7	- 2,0

Comptes de la branche agricole

productions régionales et départementales

Sur les treize régions métropolitaines, trois assurent plus d'un tiers de la production agricole nationale en valeur en 2021. La Nouvelle-Aquitaine et le Grand Est concourent respectivement pour 13 % et 12 % à la production nationale, suivies par la région Bretagne (11 %). À l'opposé, trois régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France et Corse) ne contribuent qu'à environ 6 % de la production nationale agricole.

Les départements d'élevage de l'Ouest, ainsi que ceux de viticulture et de grandes cultures, participent le plus à la valeur de la production agricole nationale. La Marne, la Gironde, les départements bretons, ceux des Pays de la Loire ou des Hauts-de-France présentent les niveaux de production les plus élevés.

Entre 2018 et 2021, les volumes diminuent dans une majorité de régions métropolitaines (dix sur treize) alors que l'effet de la variation des prix est positif dans toutes les régions métropolitaines.

Évolution des volumes et des prix¹ de la production agricole

	2021*/18*		2021*/20	
	Volume	Prix	Volume	Prix
	%		%	
Auvergne-Rhône-Alpes	- 0,1	1,7	0,1	6,2
Bourgogne-Franche-Comté	- 4,7	4,5	- 3,8	11,5
Bretagne	0,3	2,7	1,2	4,4
Centre-Val de Loire	- 0,3	6,6	5,9	19,5
Corse	- 0,8	5,0	- 5,0	9,6
Grand Est	- 3,2	4,7	3,5	12,3
Hauts-de-France	- 0,1	3,8	- 0,2	8,4
Île-de-France	2,0	4,9	12,6	17,1
Normandie	1,2	1,5	2,6	5,0
Nouvelle-Aquitaine	- 3,6	1,9	- 5,1	6,8
Occitanie	- 2,0	3,8	- 3,4	9,1
Pays de la Loire	- 0,9	3,3	2,8	5,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 3,4	2,7	- 10,6	6,9
France métropolitaine	- 1,5	3,3	- 0,8	8,5
Guadeloupe	1,5	2,5	2,1	- 2,3
Martinique	- 0,2	5,8	5,0	- 1,3
Guyane	0,8	1,3	0,0	0,0
La Réunion	3,7	- 1,1	1,9	0,3
Mayotte	- 10,8	1,8	- 29,3	- 2,2
Total DOM	0,7	1,2	- 1,5	- 0,7

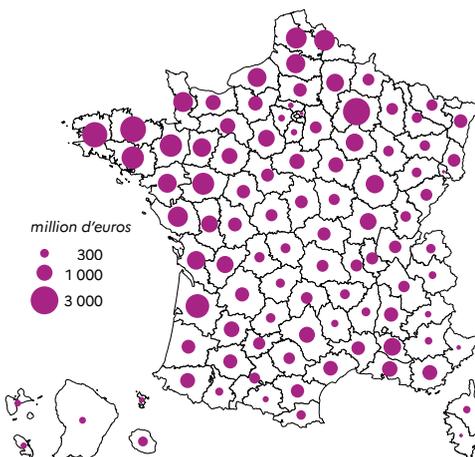
*Moyenne sur les trois dernières années.

1. Prix hors subventions des biens agricoles (services exclus) en valeur courante.

Source : Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Production agricole¹

moyenne des années 2019 à 2021



1. Hors subventions.

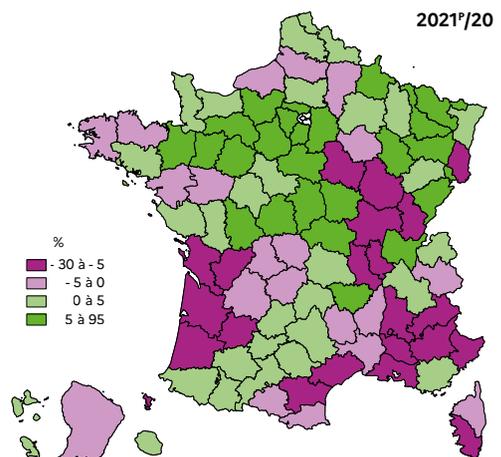
Source : Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Évolution du volume de la production agricole

moyenne

France : - 0,8 %

France métropolitaine : - 0,8 %



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture - Base 2014

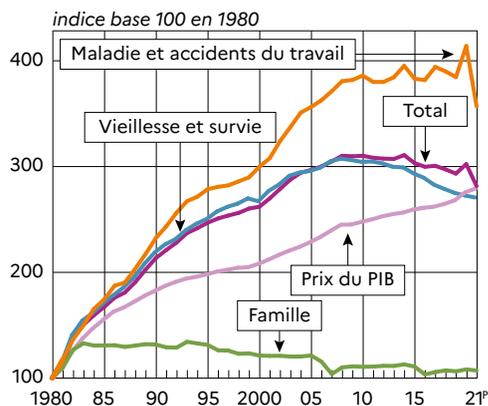
Cotisations et prestations sociales agricoles

Les comptes sociaux de l'agriculture retracent l'évolution des prestations et des cotisations sociales du régime agricole de la sécurité sociale (agriculteurs exploitants et salariés agricoles des établissements agricoles, actifs ou inactifs).

En 2021, le total des prestations versées diminue de 6,9 % sur un an et s'établit à 18,7 milliards d'euros, dont plus de la moitié pour les retraites. Trois quarts de l'ensemble des prestations bénéficient aux exploitants, le quart restant aux salariés. L'année 2021 est marquée par une nette diminution des prestations maladie, pour les exploitants (- 15,6 %) comme pour les salariés agricoles (- 8,3 %). Cette baisse des prestations maladie est due au transfert des prestations médico-sociales à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre de la création de la 5e branche autonomie de la sécurité sociale en faveur des personnes âgées et handicapées ; ce transfert au régime général vient donc diminuer les prestations du seul régime agricole. Au total, les prestations du régime agricole baissent en 2021 de 8,2 % pour les exploitants et 2,9 % pour les salariés agricoles.

Les ressources des comptes sociaux sont constituées des cotisations sociales directes, des taxes assises sur les produits, de subventions et de transferts provenant des autres régimes. Les montants cotisés en 2021 diminuent pour les exploitants (- 12,3 %) en raison de la diminution du nombre de cotisants et de la baisse de leurs revenus professionnels (qui constitue l'assiette brute des cotisations). Les cotisations pour les salariés sont en léger recul (- 0,6 %) avec le repli de l'emploi saisonnier pour les récoltes à la suite de l'épisode de gel d'avril 2021.

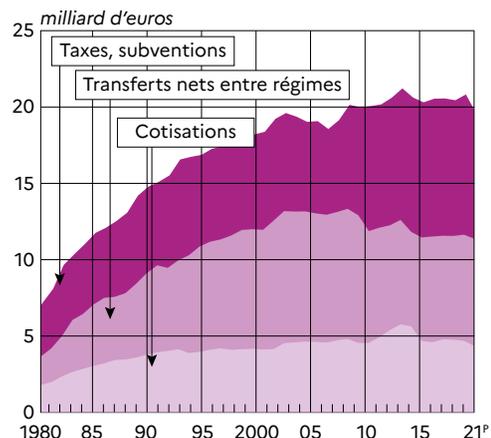
Prestations sociales agricoles (exploitants et salariés d'exploitation)



	1980	1990	2000	2010	2021 ¹
<i>million d'euros</i>					
Vieillesse et survie	3 601	7 883	9 622	10 965	9 750
Maladie et accidents du travail	2 286	5 315	6 855	8 825	8 161
Famille	765	1 007	928	846	820
Emploi	0	54	23	0	0
Ensemble des prestations	6 652	14 260	17 427	20 637	18 730
<i>indice base 100 en 1980</i>					
Ensemble des prestations	100,0	214,4	262,0	310,2	281,5
Prix du PIB	100,0	182,5	207,9	247,8	279,2

Note : en 2021, les prestations médico-sociales ont été transférées au régime général.
Sources : MASA - SAFSL - Comptes sociaux de l'agriculture, Insee

Recettes du régime social agricole (exploitants et salariés d'exploitation)



	1980	1990	2000	2010	2021 ¹
<i>million d'euros</i>					
Cotisations sociales	1 768	3 762	4 148	4 529	4 307
Transferts nets entre régimes sociaux	1 858	5 338	7 853	8 392	7 044
Taxes affectées et subventions	3 372	5 701	6 217	7 092	8 519

Aides à l'agriculture concours publics

Les concours publics recouvrent les dépenses de l'État, de l'Union européenne et d'autres organismes (collectivités, agences de l'eau...) en faveur de l'agriculture. Les données présentées se limitent aux soutiens directs à la production agricole, y compris les allègements de nature fiscale et sociale. Sur ce périmètre, le total des concours publics en 2021 s'élève à 15,2 milliards d'euros, dont 12,9 milliards pour le soutien des marchés et des revenus agricoles, 2,1 milliards pour le développement rural et 200 millions pour la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux.

Les aides directes de la PAC s'élèvent à près de 7,0 milliards d'euros, avec 5,7 Md€ pour les aides directes surfaciques et 1,1 Md€ pour les aides aux produits majoritairement couplées à la production animale.

Les allègements de charges fiscales ou sociales représentent un peu plus de 4,1 milliards d'euros en 2021. Ils sont constitués principalement d'allègements de taxes sur l'énergie et le foncier et d'exonérations de cotisations sociales.

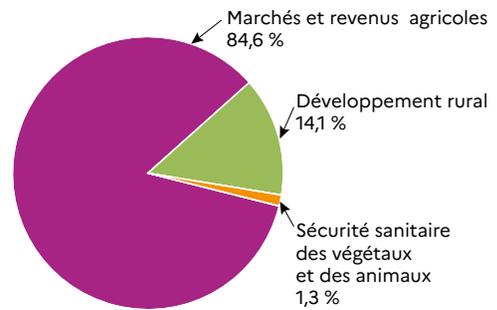
Les aides liées aux aléas de production ont nettement augmenté en 2020 et en 2021, en raison de la crise sanitaire et d'événements climatiques. Ils atteignent 1,1 milliard d'euros en 2021.

Les montants alloués au développement rural sont de 2,1 milliards d'euros en 2021. Le montant dédié à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels s'élève à près de 1,1 milliard d'euros, après la mise en place de la nouvelle délimitation des zones défavorisées en 2019.

Concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux

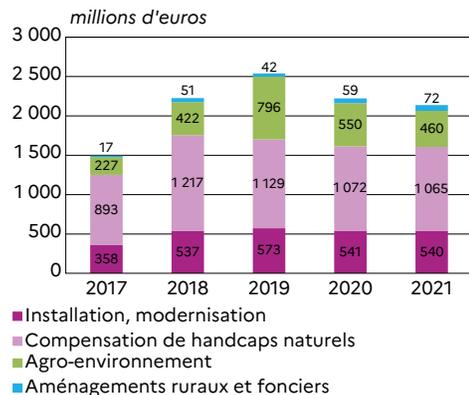
	2019	2020	2021
	<i>million d'euros</i>		
Marchés et revenus agricoles	12 285	12 417	12 852
dont aides de marché	662	757	783
régime de base et majorations	6 008	5 853	5 739
aides liées aux produits	1 153	1 139	1 137
aléas de production	282	726	1 108
allègements fiscaux et sociaux	4 207	3 953	4 101
Développement rural	2 544	2 227	2 143
dont installation, modernisation et maîtrise des pollutions	573	541	540
compensation de handicaps naturels	1 129	1 072	1 065
mesures agro-environnementales	796	550	460
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	148	150	200
Total agriculture et territoires ruraux	14 977	14 793	15 195

• Répartition en 2021



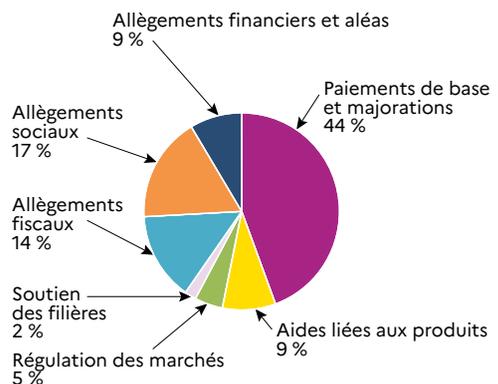
Source : Agreste

Principaux soutiens agricoles au titre du développement rural



Source : Agreste

Marchés et revenus agricoles : répartition des aides en 2021



Source : Agreste

Aides à l'agriculture subventions aux exploitations

En 2021, année de transition entre deux réformes, les aides de la PAC sont très proches de celles de 2019 et 2020. Les aides directes découplées demeurent l'outil principal de soutien au revenu des agriculteurs.

En 2021, environ 60 % de l'ensemble des subventions aux exploitations prennent la forme de paiements à l'hectare (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), découplés des cultures et des volumes de production. Une part de ces paiements est conditionnée au respect de pratiques favorables à l'environnement (paiement vert). La part des subventions liées aux produits est de 12 %, après avoir atteint plus de 80 % en 2000.

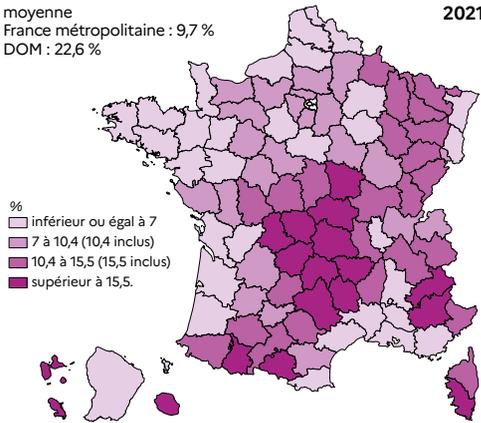
Les aides aux zones défavorisées (Indemnité compensatrice de handicap naturel) et les aides agro-environnementales représentent 19 % du total des subventions aux exploitations. Ces dernières incluent également des aides hors PAC, comme les indemnités de calamités agricoles, élevées depuis quelques années.

En 2020 et 2021, les subventions intègrent par ailleurs les aides du fonds de solidarité en réponse à la crise de la Covid-19 (6 % de l'ensemble des subventions aux exploitations en 2021).

La part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture (valeur de la production à laquelle s'ajoutent toutes les subventions) s'élève à un peu plus de 10 % en moyenne. Elle dépasse 20 % pour 14 départements métropolitains, plutôt orientés vers les productions animales extensives, en montagne notamment. La part des aides dans le chiffre d'affaires est plus faible dans les territoires viticoles du Sud-Est et du Sud-Ouest (Occitanie, Gironde) ainsi qu'en Bretagne et Pays de la Loire où l'élevage est important.

Part des subventions¹ dans le chiffre d'affaires de l'agriculture²

2021
moyenne France métropolitaine : 9,7 %
DOM : 22,6 %



1. Hors aides du fonds de solidarité en réponse à la crise de la Covid-19.

2. Valeur de la production + subventions totales.

Source : Agreste

Aides liées aux produits

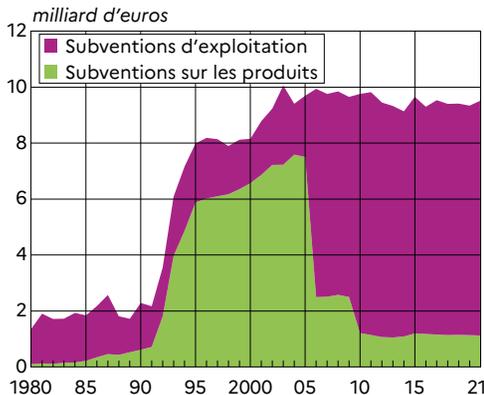
	2000		2021	
	million d'euros	2010	million d'euros	% de la production ¹
Céréales	3 047	22	8	0,1
dont blé dur	191	8	6	1,4
blé tendre	1 626	2	0	0,0
Plantes industrielles ²	1 297	158	136	2,5
dont protéagineux	209	74	57	17,3
Légumes	2	8	13	0,4
Pommes de terre	28	16	2	0,0
Fruits	137	172	145	4,6
Produits viti-vinicoles	0	0	0	0,0
Gros bovins	1 406	706	597	9,4
Ovins-Caprins	152	124	123	12,9
Volailles	1	2	8	0,2
Produits laitiers	3	2	87	0,8
Total	6 567	1 211	1 123	1,5

1. Part dans la valeur de la production (y compris subventions).

2. Lin, chanvre... y compris tabac.

Sources : Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2014

Subventions courantes aux exploitations agricoles



1. Hors bonifications d'intérêts.

Sources : Insee, Agreste, ASP - Comptes de l'agriculture - Base 2014

	1990	2000	2010	2021
	million d'euros			
Subventions sur les produits	615	6 567	1 211	1 123
Subventions d'exploitation¹	1 014	1 358	8 442	8 395
aides calamités	244	72	118	250
aides aux zones défavorisées (ICHN)	284	374	528	1 080
prime herbagère (PHAE)	0	190	250	0
autres aides agro-environnementales	0	91	226	490
paiement unique à l'exploitation - paiement de base	0	0	6 922	2 910
paiement vert	0	0	0	1 996
autres subventions	486	631	398	1 669
Bonifications d'intérêts	656	223	80	21
	%			
Part des subventions dans les ressources	2,6	12,1	12,5	10,5

Aides à l'agriculture aides directes du 1^{er} pilier

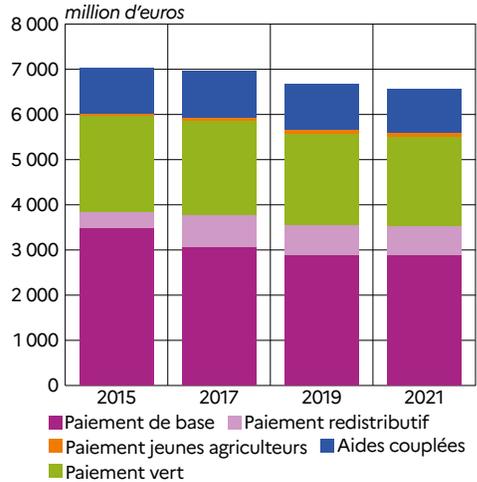
En 2021, période de transition avant la future programmation de la PAC, la structure des aides directes du 1^{er} pilier reste la même qu'en 2019 et 2020. Les montants d'aides sont stables depuis la baisse de l'enveloppe en 2018 qui découlait du transfert de 4,2 % de l'enveloppe dédiée à ces aides du 1^{er} pilier vers le 2nd pour assurer le financement des mesures relatives au développement rural sur l'ensemble de la programmation.

La part des aides découplées est fixée à 85 % de l'enveloppe. Les principales aides sont le paiement de base et le paiement vert, conditionné au respect de pratiques favorables à l'environnement. Afin de résorber les différences entre les valeurs unitaires de ces paiements, héritées des valeurs historiques des paiements uniques par exploitation, une convergence progressive a été instaurée, permettant de réduire de 70 % les écarts entre 2015 et 2019. Ce mécanisme a opéré un ré-équilibre progressif des aides découplées des régions du Nord et de la Bretagne vers les régions du Sud-Est.

La part de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif (majoration forfaitaire des aides pour les 52 premiers hectares) est de 10 % depuis 2016. Le paiement aux jeunes agriculteurs n'a pas été revalorisé en 2021 (102 €/ha comme en 2020, contre 90 €/ha en 2019). Le nombre d'exploitants concernés est stable entre 2020 et 2021 (après la diminution d'un quart entre 2019 et 2020).

Le budget consacré aux aides couplées (15 % restants de l'enveloppe) s'élève à environ 1 Md€ dont près de 840 M€ pour les aides couplées animales.

Aides du 1^{er} pilier de 2015 à 2021



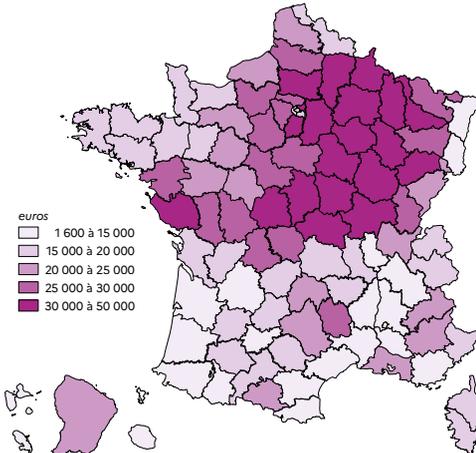
	2015	2017	2019	2021
<i>millier</i>				
Nombre de bénéficiaires d'aides du 1^{er} pilier dont :	339	321	310	302
aides couplées végétales	64	86	73	78
aides couplées animales	148	143	135	128
aides découplées	334	317	306	298
<i>million d'euros</i>				
Montant des aides¹ dont :	7 041	6 969	6 677	6 573
aides couplées végétales	131	162	158	155
aides couplées animales	908	896	860	839
aides découplées	6 002	5 911	5 659	5 579
<i>euro</i>				
Montant annuel moyen des aides par exploitation bénéficiaire	20 740	21 694	21 549	21 785

1. Ces montants sont nets de la discipline financière.
Champ : France (hors Mayotte).
Sources : ASP, traitements SSP

Montants annuels moyens, par exploitation bénéficiaire, des aides du 1^{er} pilier

• Montants moyens 2021

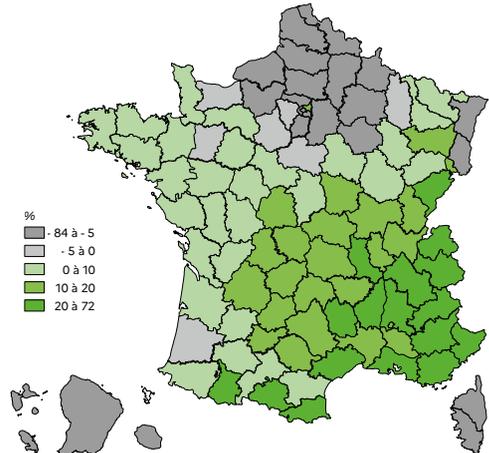
moyenne France hors Mayotte : 21 785 euros



Champ : France (hors Mayotte).
Sources : ASP, traitements SSP

• Évolution des montants moyens de 2015 à 2021

moyenne France hors Mayotte : + 5 %



Aides à l'agriculture aides aux productions animales

En 2021, les aides couplées animales s'élèvent à 839 M€, en très légère diminution par rapport à 2020 (- 1,1 %). La baisse observée entre 2017 et 2019 s'expliquait par le transfert en 2018 de 4,2 % de l'enveloppe dédiée aux aides du 1^{er} pilier vers le second pour assurer le financement des mesures relatives au développement rural sur l'ensemble de la programmation.

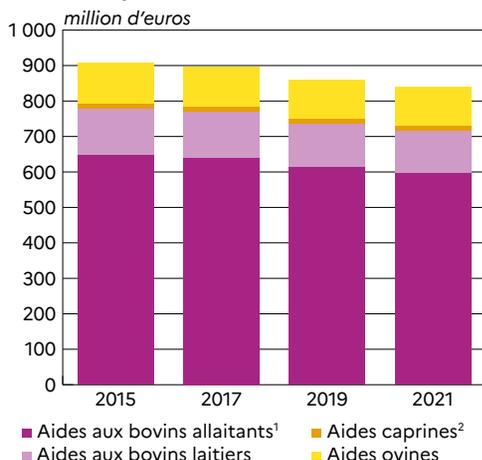
L'aide aux bovins allaitants (ABA) représente toujours la plus grande part des aides couplées animales. Cette aide prime les vaches et les génisses (race à viande ou race mixte) de manière dégressive en fonction de la taille du cheptel. En 2021, l'ABA bénéficie à 72 000 éleveurs pour un budget total de 586 M€ (France métropolitaine).

L'aide aux bovins laitiers (ABL) concerne les exploitations de plaine comme les exploitations de montagne avec toutefois un montant d'aide différent : en 2021, 35 000 exploitations en plaine ont bénéficié de 81 M€ et 12 000 exploitations de montagne ont perçu 40 M€ au titre de cette aide.

En 2021, les aides caprines s'élèvent à 13 M€ et bénéficient à 5 200 élevages, les aides ovines à 108 M€ répartis entre les 18 000 élevages bénéficiaires.

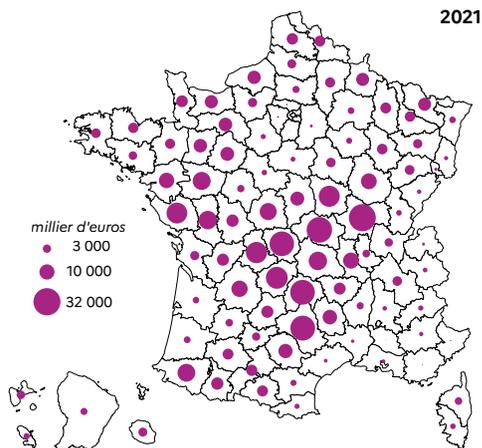
Plusieurs de ces aides comportent également des dispositions spécifiques en faveur des nouveaux producteurs.

Aides couplées animales de 2015 à 2021



1. Y compris les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les DOM et la prime à l'abattage dans les DOM.
2. Y compris la prime aux petits ruminants dans les DOM.
Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux bovins allaitants¹



1. Y compris les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les DOM et la prime à l'abattage dans les DOM.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux productions animales

	Aides caprines		Aides ovines		Aides aux bovins laitiers en montagne		Aides aux bovins laitiers en plaine		Aides aux bovins allaitants	
	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021
Nombre de bénéficiaires	4,9	5,2	19,2	18,2	14,4	12,1	45,9	35,3	77,3	71,7
Effectifs primés	813,3	883,4	4 822,6	4 581,0	525,3	492,1	2 261,0	1 956,0	3 828,4	3 691,0
Montants de l'aide	14,0	13,0	116,4	108,2	41,5	40,4	89,2	80,7	626,7	585,7

Champ : France métropolitaine.
Sources : ASP, traitements SSP

Résultats des exploitations 2020

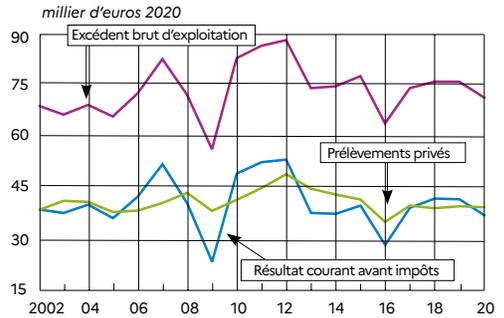
évolution des résultats

En 2020, l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui reflète la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité, s'établit à 71 400 € en France ; il baisse de 6,7 % par rapport à 2019 en France métropolitaine. Le résultat courant avant impôts (RCAI) se déduit de l'EBE après prise en compte des charges financières et des amortissements. Il s'élève à 37 000 € ; il diminue de 11,9 % entre 2019 et 2020 en France métropolitaine. Les prélèvements privés s'établissent à 39 100 € en France en 2020, soit une baisse de 0,8 % sur le territoire métropolitain.

La dispersion des résultats a tendance à augmenter en période de hausse des prix et à se contracter en phase de prix décroissants. La dispersion de l'excédent brut s'accroît fortement entre 2005 et 2007 puis entre 2009 et 2012. Depuis 2013, en excluant l'année 2016, elle est particulièrement stable.

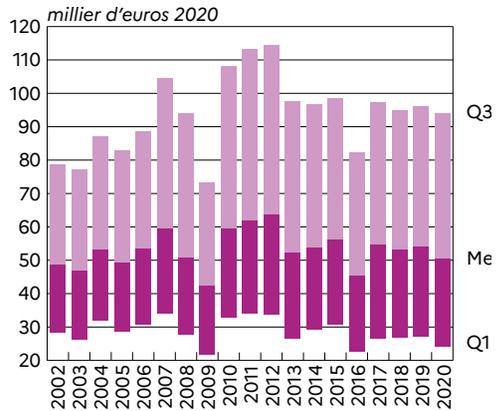
Avec un nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) non salarié par exploitation de 1,37 en 2020, l'EBE moyen par ETP s'élève à 51 900 €, toutes productions confondues. Depuis 2002, cette valeur varie fortement pour les céréales et les oléoprotéagineux, en lien avec les fluctuations des prix sur les marchés mondiaux et les épisodes climatiques exceptionnels. En production animale, les cycles sont également marqués pour les élevages de porcs, avec des cours mondiaux de la viande porcine très volatils. Les résultats des filières bovines sont nettement plus stables.

Indicateurs d'évolution de la situation économique moyenne des exploitations



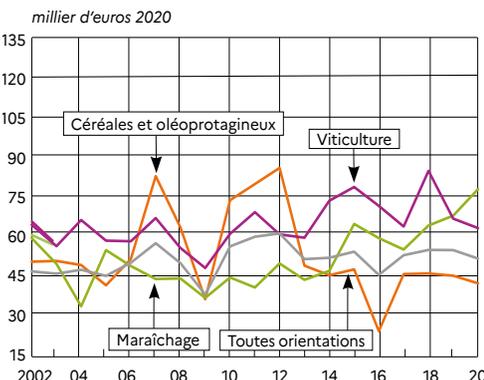
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Dispersion de l'excédent brut d'exploitation réel de 2002 à 2020

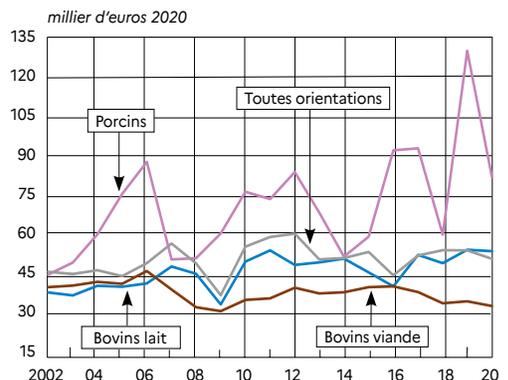


Lecture : en 2020, un quart des exploitations a un EBE inférieur à 24 100 € (Q1), la moitié à 50 300 € (Me), et trois quarts à 94 120 € (Q3). Ces valeurs, exprimées en € 2020, étaient respectivement de 28 350 €, 48 680 € et 78 780 € en 2002.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

EBE par actif* non salarié par orientation de 2002 à 2020



*Le nombre d'actifs non salariés est mesuré en ETP.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica



Résultats des exploitations 2020

dispersion des résultats

En 2020, l'excédent brut d'exploitation (EBE) médian par actif* non salarié est de 40 000 €. Tandis qu'un quart des exploitations a un EBE par ETP non salarié supérieur à 65 800 €, un quart dégage moins de 21 600 €.

Les disparités de résultats sont importantes entre les orientations productives et au sein de chacune de ces orientations. En 2020, elles sont particulièrement marquées dans les élevages porcins, en maraîchage, en viticulture, mais aussi en grandes cultures hors céréales et oléoprotéagineux. Alors que 25 % des exploitations porcines dégagent un EBE par actif non salarié inférieur à 44 900 € (1^{er} quartile), les 25 % avec les plus hauts résultats atteignent plus de 113 100 € (3^e quartile), soit un rapport de 1 à 2,5. Les résultats des éleveurs d'ovins-caprins restent, cette année encore, les moins dispersés.

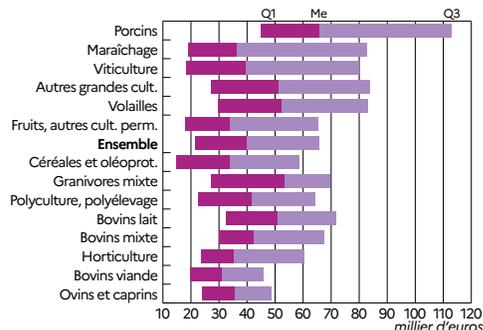
Il existe également d'importantes différences entre régions, mais aussi des disparités au sein des régions, du fait de l'orientation des productions selon les territoires. Dans la région Île-de-France, par exemple, un quart des exploitations a un EBE par ETP non salarié supérieur à 91 300 € tandis qu'un quart dégage moins de 18 700 €, soit un rapport de 1 à 4,9.

Les différences de taille entre exploitations expliquent en partie les disparités observées, l'excédent brut d'exploitation par actif non salarié étant en moyenne plus élevé dans les plus grandes exploitations.

* Le nombre d'actifs non salariés est mesuré en ETP.

Dispersion de l'excédent brut d'exploitation par actif non salarié en 2020

• Selon les orientations



Note : les orientations sont classées par dispersion décroissante (mesurée par l'intervalle interquartile Q3-Q1).

Champ : France.

Source : Agreste - Rica

• Selon les régions

	Moyenne	Q1	Me	Q3
	millier d'euros			
Île-de-France	81,6	18,7	52,8	91,3
Centre-Val de Loire	57,6	21,0	43,0	68,5
Bourgogne-Franche-Comté	60,5	28,9	48,3	69,2
Normandie	52,9	23,7	42,9	68,9
Hauts-de-France	57,1	25,6	48,2	81,9
Grand Est	59,0	26,4	48,9	77,6
Pays de la Loire	55,7	26,6	49,4	75,7
Bretagne	67,7	32,0	53,4	80,8
Nouvelle-Aquitaine	51,5	16,1	32,5	55,6
Occitanie	35,7	14,0	28,5	48,7
Auvergne-Rhône-Alpes	42,5	21,8	35,3	53,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,4	19,3	38,7	73,7
Corse	48,8	24,5	34,3	52,7
Guadeloupe	28,3	6,4	27,6	34,3
La Réunion	49,7	18,8	40,1	60,3
Ensemble	53,0	21,6	40,0	65,8

Lecture : en 2020, 25 % des exploitations de la région Hauts-de-France dégagent un EBE par ETP non salarié inférieur à 25 600 €, et 25 % un EBE par ETP non salarié supérieur à 81 900 €.

Champ : France (hors Guyane, Martinique et Mayotte), voir glossaire « Rica ».

Source : Agreste - Rica

EBE par actif non salarié en 2020 par orientation et taille économique

en millier d'euros

	Taille économique des exploitations en PBS ¹							
	Petites (Inf. à 100 k€)		Moyennes (100 - 250 k€)		Grandes (Sup. à 250 k€)		Ensemble	
	% Exploit.	EBE/ETP	% Exploit.	EBE/ETP	% Exploit.	EBE/ETP	Nb exploit.	EBE/ETP
Grandes cultures	39,0	23,0	41,5	48,1	19,5	87,0	81 177	49,3
Maraîchage et horticulture	50,6	31,9	25,6	53,6	23,8	130,8	12 373	63,4
Viticulture	29,4	27,3	36,7	46,8	33,9	103,0	44 669	63,4
Fruits et autres cultures permanentes	55,3	29,1	27,0	54,1	17,7	103,1	7 267	51,6
Bovins lait	17,4	30,4	55,9	51,4	26,7	68,2	40 300	54,8
Bovins viande	71,9	27,8	25,7	44,7	2,4	49,2	35 703	34,1
Ovins, caprins et autres herbivores	69,3	32,8	26,3	45,0	4,4	51,1	12 240	38,4
Porcins, volailles et autres granivores	8,9	39,2	26,0	39,5	65,1	77,5	19 919	66,5
Polyculture, polyélevage, autres	31,9	24,9	37,0	42,9	31,1	69,7	35 364	49,3
Ensemble	37,2	27,2	37,8	47,2	24,9	81,8	296 357	51,9

1. Taille économique définie par la production brute standard (PBS), voir glossaire « taille économique » et « PBS ».

Champ : France.

Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations 2020

subventions d'exploitation

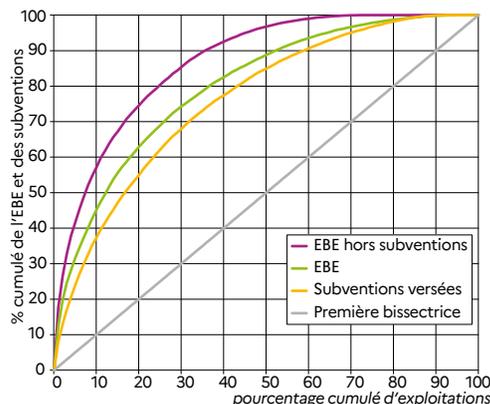
En 2020, 93 % des exploitations, réalisant plus de 95 % de la production agricole française (champ d'observation du Rica), bénéficient d'au moins une subvention d'exploitation. Ces exploitations perçoivent en moyenne 33 500 € d'aides. En 2020, 17 % des exploitations reçoivent 50 % des aides. Les subventions contribuent à réduire les disparités de résultats entre exploitations : la distribution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) est, en effet, plus concentrée que celle de ce même indicateur de résultat hors subventions.

Les subventions d'exploitation versées en 2020 représentent en moyenne, pour les bénéficiaires, 16,7 % des produits courants et 46,5 % de l'EBE. Sans subvention, 28,1 % des exploitations auraient un EBE négatif, contre 4,7 % après prise en compte des subventions. Pour 66,7 % des éleveurs de bovins viande et pour 44,3 % des élevages d'ovins-caprins, l'EBE aurait été négatif sans versement des subventions.

Les viticulteurs, les éleveurs de volailles, les maraîchers et les horticulteurs sont moins nombreux à bénéficier de ces aides qui concernent 77 % des exploitations viticoles, 72 % des élevages de volailles, 68 % des maraîchers et 58 % des structures horticoles. La contribution des aides au total de leurs produits courants est respectivement de 4,4 %, 5,1 %, 4,6 % et 3,1 %.

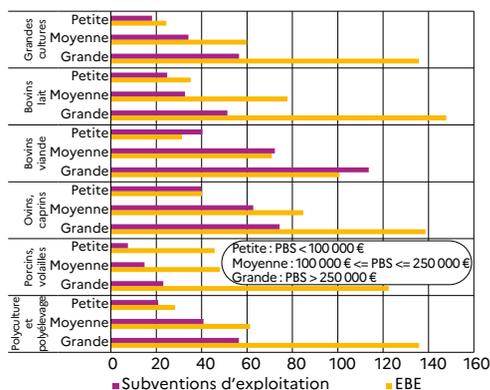
Dans l'ensemble, le niveau d'aides augmente avec la taille économique des exploitations. Les exploitations de grandes cultures les plus grandes perçoivent un peu plus de 3 fois le montant de subventions des plus petites structures (56 500 € contre 18100 €).

Concentration des subventions et de l'EBE en 2020



Lecture : 50 % des exploitations perçoivent 85 % des subventions. Champ : France. Source : Agreste - Rica

Résultat, subventions d'exploitation et dimension économique en 2020



Champ : France. Source : Agreste - Rica

Subventions d'exploitation en 2020

Orientations	Exploitations bénéficiant de subventions d'exploitation	Montant moyen ¹ de subventions	Exploitations ayant un EBE négatif hors subvention	Exploitations ayant un EBE négatif avec subvention	Montant moyen des paiements découplés ^{1,2}
	%	euro	%	%	euro
Céréales et oléoprotéagineux	100	33 154	35,3	7,4	27 285
Autres grandes cultures	99	30 600	15,2	3,3	26 162
Maraîchage	68	17 348	8,9	4,0	5 984
Horticulture	58	8 935	9,4	4,2	4 499
Viticulture	77	10 522	12,7	9,3	6 693
Fruits, aut. cultures permanentes	87	21 193	19,2	7,1	8 126
Bovins lait	100	36 311	11,4	1,4	22 586
Bovins viande	100	50 303	66,7	3,2	22 860
Bovins mixte	100	55 728	22,2	1,2	29 966
Ovins et caprins	100	45 237	44,3	2,6	19 109
Porcins	90	21 375	9,6	6,0	17 170
Volailles	72	17 612	4,6	0,6	12 058
Granivores mixtes	100	36 245	13,0	2,5	23 581
Polyculture, polyélevage	97	40 309	29,8	4,1	26 996
Total	93	33 498	28,1	4,7	22 888

1. Les moyennes sont calculées pour les exploitations ayant bénéficié de ces aides.

2. Les paiements découplés intègrent les droits au paiement de base (DPB), le paiement vert, le paiement redistributif ainsi que le paiement additionnel aux jeunes agriculteurs.

Champ : France. Source : Agreste - Rica

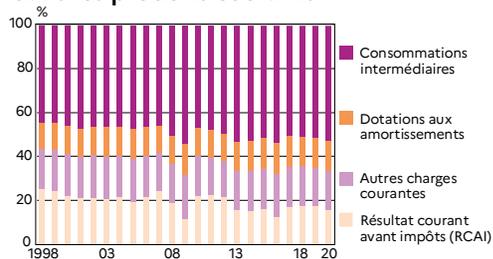
Résultats des exploitations 2020 charges

Les charges courantes comprennent les consommations intermédiaires (biens et services consommés par le processus de production), les charges liées à la rémunération des facteurs de production (charges salariales, fermages, charges financières) et l'estimation comptable de la dépréciation de l'actif immobilisé (dotations aux amortissements).

En 2020, les charges courantes des exploitations atteignent en moyenne 199 800 €, dont 63 % de consommations intermédiaires, ces dernières étant quasi stables par rapport à 2019. La part des charges courantes dans les produits courants est de 84 % en moyenne en 2020 (contre 82 % en 2019). Ces charges représentent 97 % des produits courants hors subventions.

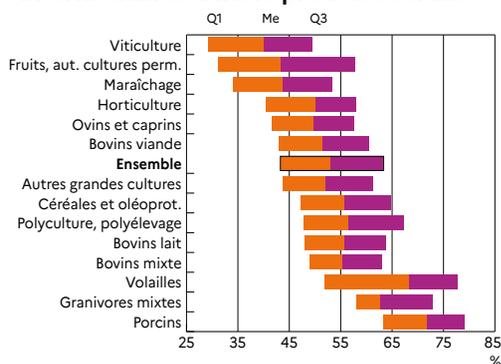
Les éleveurs de porcs ou de volailles font face à d'importantes dépenses en alimentation animale tandis que l'amortissement des bâtiments, des installations et du matériel pèse davantage pour les élevages d'herbivores ou les exploitations de céréales, oléagineux et protéagineux. Les structures viticoles, fruitières, maraîchères et horticolas se caractérisent par l'importance des charges salariales. La variabilité du poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est plus importante en filière volailles, en viticulture et en productions fruitières.

Part des postes de charges et du RCAI dans les produits courants



Voir glossaire « produits courants » ; « dotations aux amortissements » ; « consommations intermédiaires ». Champ : France. Source : Agreste - Rica

Dispersion des poids des consommations intermédiaires dans le produit courant



Lecture : le poids des consommations intermédiaires (CI) dans les produits courants est inférieur, pour un quart des exploitations à 43 % (Q1), pour la moitié à 53 % et pour les trois quarts à 63 % (Q3). Champ : France. Source : Agreste - Rica

Structure des charges courantes en 2020

Orientations	Charges spécifiques		Fournit., emballages et petits matériels	Énergie	Autres CI ¹	Personnel salarié	Fermages	Dotations aux amortissements	Autres charges courantes ⁴	Charges courantes par exploitat.
	Cultures ²	Animaux ²								
	%									millier k€
Céréales et oléoprot.	40,5	1,4	2,6	6,0	11,7	1,8	10,3	17,3	8,5	151,5
Autres grandes cultures	36,6	1,9	5,3	5,2	12,7	7,8	8,4	15,8	6,2	242,8
Maraîchage	19,0	0,2	10,1	9,1	19,4	24,3	1,6	12,6	3,7	284,1
Horticulture	32,4	0,1	10,6	5,2	12,7	25,5	1,6	8,3	3,6	219,5
Viticulture	15,4	0,0	12,0	3,0	17,9	18,3	11,2	15,2	7,0	189,1
Fruits, aut. cultures perm.	17,0	0,2	13,1	4,2	19,5	24,2	3,3	13,7	4,8	188,1
Bovins lait	14,9	26,5	6,8	5,5	12,5	3,0	5,6	19,1	6,0	226,0
Bovins viande	11,8	21,8	7,6	6,1	13,3	1,7	8,6	21,2	7,8	110,9
Bovins mixte	14,3	26,9	8,7	5,5	11,5	2,3	6,3	18,4	6,1	245,1
Ovins et caprins	9,3	27,1	7,7	5,9	13,5	3,4	4,6	21,8	6,8	109,6
Porcins	6,3	59,2	3,6	4,0	7,3	5,1	1,8	9,1	3,7	591,6
Volailles	5,5	53,1	5,7	5,8	7,7	2,3	1,8	13,0	5,0	300,7
Granivores mixte	10,8	45,7	4,0	5,0	9,3	2,1	3,9	13,9	5,2	365,9
Polyculture, polyélevage	22,6	19,4	5,7	5,7	12,1	4,2	6,7	16,8	6,7	217,8
Ensemble	21,0	17,1	6,8	5,3	12,9	7,2	7,0	16,3	6,4	199,8

1. Cultures : engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, travaux et services pour cultures et irrigation.
 2. Animaux : aliments pour animaux, produits vétérinaires, produits reproduction animale, travaux et services pour élevage, honoraires vétérinaires, locations animaux.
 3. Autres consommations intermédiaires : entretien et réparation matériel et bâtiments, personnel extérieur à l'entreprise, services divers et divers frais de gestion.
 4. Autres charges courantes : assurances, impôts et taxes et frais financiers.
 Voir glossaire « consommations intermédiaires » ; « dotations aux amortissements ». Champ : France. Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations 2020

valeur ajoutée et facteurs de production

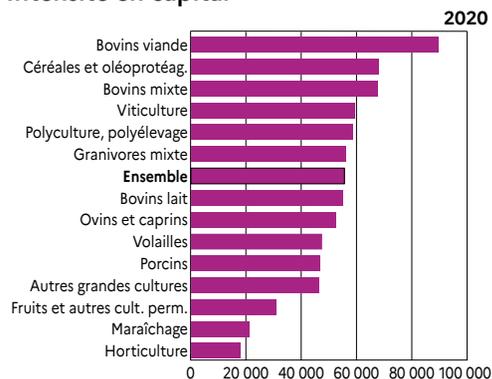
Pour produire de la richesse, définie ici comme la valeur ajoutée (production moins consommations intermédiaires), fermages déduits et subventions d'exploitation ajoutées, différents facteurs de production sont combinés au sein d'une exploitation agricole : capital et travail, qu'il soit salarié ou non salarié. L'apport de chacun de ces facteurs dans la production d'une exploitation est évalué par son intensité.

L'intensité en capital (actif du bilan rapporté à la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation) mesure la valeur des moyens matériels et financiers à mettre en œuvre pour créer une unité de richesse. Les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux et les élevages bovins viande et mixte doivent, proportionnellement à la richesse créée, apporter en moyenne davantage de capital que les exploitations spécialisées dans les productions horticoles, maraîchères ou fruitières.

L'intensité en travail (nombre d'équivalents temps plein mobilisés pour produire 10 000 € de richesse) est *a contrario* bien plus élevée dans les structures fruitières et horticoles.

Sur les 25 dernières années, l'actif du bilan des exploitations a augmenté en moyenne de 53 %, l'intensité en capital de 30 %, alors que l'intensité en travail est restée stable.

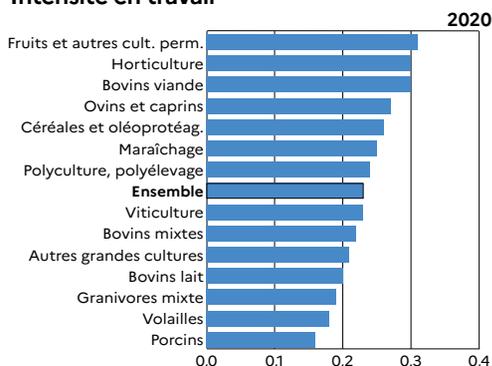
Intensité en capital



Valeur de l'actif au bilan pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée, hors fermages et y compris subventions d'exploitation) en 2020, une exploitation mobilise 55 486 € d'actifs en moyenne.
Champ : France.
Source : Agreste - Rica

Intensité en travail



Nombre d'ETP pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée, hors fermages et y compris subventions d'exploitation) en 2020, une exploitation mobilise 0,23 équivalent temps plein.
Champ : France.
Source : Agreste - Rica

Valeur ajoutée, intensité en travail et en capital des exploitations agricoles

En moyenne par exploitation	1995	2000	2010	2020
Main-d'œuvre - salariés et non salariés - Nombre d'ETP	1,75	1,87	2,06	1,99
Superficie agricole utilisée (SAU) - Nombre d'ha	59,3	68,0	83,8	90,2
	<i>millier d'euros 2020</i>			
Valeur ajoutée (fermages non déduits)	57,8	62,0	77,1	67,6
Fermages	8,2	11,0	13,2	14,0
Subventions d'exploitation	22,7	26,0	34,0	31,2
Richesse produite : valeur ajoutée (hors fermages) et subventions d'exploitation	72,3	77,1	97,9	84,8
Total actif du bilan	307,2	359,5	425,7	470,6
Intensité en capital (total actif pour 10 000 € de richesse produite)	42 477	46 634	43 476	55 486
Intensité en travail (nombre d'ETP pour 10 000 € de richesse produite)	0,24	0,24	0,21	0,23
Total actif / main-d'œuvre (millier d'euros par ETP)	175,5	192,2	206,6	236,2

Lecture : en 2020, pour produire 10 000 € de richesse, une exploitation mobilise 0,23 équivalent temps plein et 55 486 € d'actifs. Elle mobilise 236 200 € de capital pour un équivalent temps plein.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations 2020

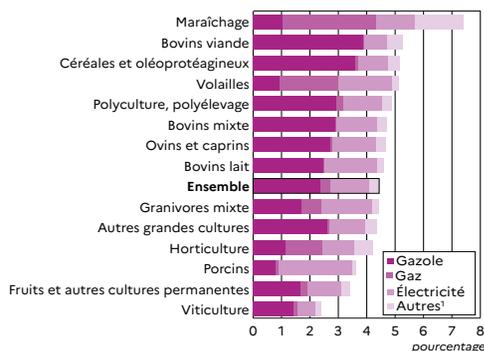
consommation d'énergie

En 2020, la consommation énergétique des exploitations agricoles est estimée à 3,73 millions de tonnes-équivalent-pétrole (tep). Les charges directes en énergie s'élevaient en moyenne à 10 500 € par exploitation.

La consommation de gazole non routier représente 53 % de la facture énergétique des exploitations et l'électricité 30 %. Le mix énergétique dépend naturellement de l'orientation des exploitations. Le gazole représente près des trois quarts de la facture énergétique des éleveurs de bovins viande. Le gaz, qui peut être utilisé pour le chauffage des serres et des bâtiments, constitue plus de 30 % des dépenses énergétiques des horticulteurs, des maraîchers et des aviculteurs. Plus de 71 % de la facture énergétique des éleveurs porcins provient de l'électricité.

En 2020, les charges en énergie sont en baisse par rapport à 2019 pour l'ensemble des exploitations agricoles. La facture des céréaliers, maraîchers et éleveurs de bovins viande et mixte diminue de 10 % en un an en France métropolitaine. Les charges en énergie pèsent pour 4,4 % dans les produits courants. Selon les orientations productives, ce poids se situe entre 2,4 % pour les viticulteurs et 7,4 % pour les maraîchers.

Part des dépenses directes en énergie dans les produits courants en 2020



1. Fioul domestique, essence, éthanol, divers. Voir glossaire « produits courants ». Champ : France. Source : Agreste - Rica

Consommation énergétique des exploitations agricoles

	2012	2015	2019	2020
	millier de tep ¹			
Total	3 537	3 714	3 407	3 737
	%			
Combustibles	81,7	81,7	83,0	83,4
dont carburants	67,9	68,3	69,3	66,1
gaz	11,2	9,6	10,6	14,5
fioul domestique	1,3	1,2	1,2	0,9
Électricité	18,3	18,3	17,0	16,6

1. Les volumes de chacune des sources d'énergie ont été convertis en tonnes-équivalent-pétrole (tep). Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020. Source : Agreste - Rica

Charges en énergie selon les orientations en 2020

Orientations	Charges totales en énergie (moyenne par exploitation)		Part de chaque énergie dans la charge totale ²			
	2020	Évolution ¹ 2020/19	Gazole ³	Gaz	Électricité	Autres ⁴
	millier d'euros	%	%			
Céréales et oléoprot.	9,0	-10,4	69,2	2,1	20,5	8,2
Autres grandes cultures	12,7	-6,2	60,0	1,3	29,5	9,1
Maraîchage	26,0	-12,4	13,9	44,6	18,1	23,3
Horticulture	11,5	-9,0	26,8	30,9	26,2	16,1
Viticulture	5,7	-9,9	59,5	5,0	26,7	8,8
Fruits, aut. cultures perm.	7,9	-8,2	48,6	7,1	34,1	10,2
Bovins lait	12,4	-7,2	53,2	0,7	40,2	5,9
Bovins viande	6,8	-13,1	73,6	0,8	15,1	10,5
Bovins mixte	13,5	-12,5	61,2	0,5	31,0	7,3
Ovins et caprins	6,5	-9,1	58,2	0,8	33,1	7,8
Porcins	23,6	-2,1	21,7	2,7	71,5	4,1
Volailles	17,3	-8,9	17,9	40,2	36,4	5,4
Granivores mixtes	18,3	-9,6	38,7	15,4	40,5	5,4
Polyculture, polyélevage	12,4	-9,8	59,5	5,3	27,5	7,7
Ensemble	10,5	-9,5	53,5	7,8	30,0	8,6

1. Les évolutions sont calculées à partir d'un échantillon d'exploitations présentes les deux années. Les évolutions des valeurs monétaires sont exprimées en valeur réelle, c'est-à-dire déflatée par l'indice des prix à la consommation de l'Insee.
 2. La somme des quatre types d'énergie est égale à 100 %.
 3. Depuis novembre 2011, l'utilisation du gazole non routier est devenue obligatoire comme carburant pour les tracteurs et les autres engins mobiles utilisés en agriculture.
 4. Fioul domestique, essence, éthanol, divers. Champ : France. Source : Agreste - Rica

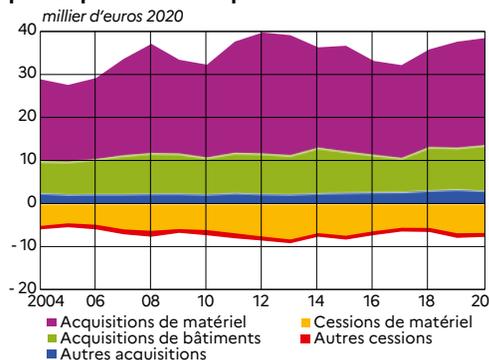
Résultats des exploitations 2020 investissement

En 2020, le montant moyen des acquisitions de bâtiments d'exploitation, de matériel agricole et de cheptel ainsi que les réalisations de plantations est de 38 400 € par exploitation, tandis que les cessions s'élevaient à 7 800 €. L'investissement, défini comme la différence entre les acquisitions et les cessions de ces actifs, augmente légèrement de 1,2 % par rapport à 2019 au niveau France métropolitaine, en euros constants ; il s'établit à 30 300 € en France en 2020.

Sur le territoire métropolitain, cette augmentation résulte à la fois d'une augmentation des achats de matériels (+ 4,3 %) et des dépenses en bâtiment (+ 5,1 %). L'investissement augmente surtout chez les éleveurs de volailles (+ 27,4 %). À l'inverse, l'investissement baisse dans les exploitations horticoles (- 18,5 %), en productions fruitières (- 8,8 %) ainsi que dans les élevages de granivores mixtes (- 20,7 %). En 2020, l'investissement moyen est plus de 3,5 fois plus élevé pour les éleveurs de porcins (60 700 €) que pour les horticulteurs (16 700 €).

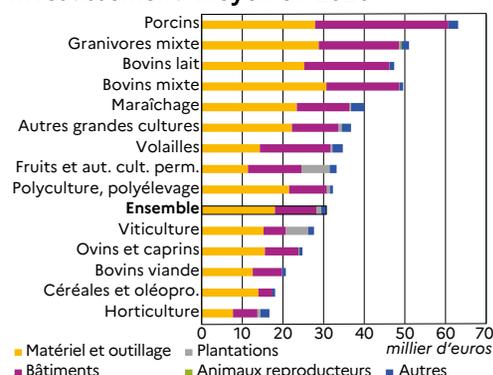
Toutes orientations confondues, la part des exploitations qui n'investissent pas ou dont les cessions sont supérieures aux acquisitions reste quasi stable entre 2019 et 2020 en France métropolitaine (25 %). Il en est de même pour les structures agricoles dont les investissements sont supérieurs à 50 000 € (19 % en 2019 contre 18 % en 2020). Ces dernières, qui réalisent 71 % de l'ensemble des acquisitions d'immobilisations, financent ces investissements grâce à leur capacité d'autofinancement élevée et au recours à l'emprunt.

Acquisitions et cessions moyennes par exploitation depuis 2004



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Investissement¹ moyen en 2020



1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la différence entre les stocks de début et de fin d'exercice pour les animaux reproducteurs.
Champ : France.
Source : Agreste - Rica

Répartition des exploitations et principaux flux financiers selon la tranche d'investissement en 2020

Tranche d'investissement ¹	Moins de 0 €	0 €	0 à moins de 10 k€	10 à moins de 25 k€	25 à moins de 50 k€	50 k€ ou plus	Ensemble
<i>répartition en %</i>							
Effectif d'exploitations	14	11	26	17	14	18	100
Acquisitions d'immobilisations	3	0	4	8	15	71	100
Cessions d'immobilisations	33	0	3	7	13	45	100
<i>millier d'euros</i>							
Production brute standard	160,5	131,2	154,8	189,9	234,4	351,4	206,2
Capacité d'autofinancement	47,3	31,7	45,4	64,1	83,1	138,0	69,6
Prélèvements privés	38,2	24,7	31,2	35,4	44,3	59,1	39,1
Autofinancements	9,1	6,9	14,2	28,8	38,7	78,9	30,5
Nouvelles dettes financières	15,2	7,1	11,0	23,2	37,3	128,4	38,5
Remboursements dettes financières	32,7	13,0	22,1	30,4	37,1	67,9	34,5
Acquisitions d'immobilisations	7,5	0,0	5,4	18,5	41,5	147,2	38,4
Cessions d'immobilisations	18,2	0,0	0,9	3,1	7,0	19,0	7,8

Lecture : 26 % des exploitations ont investi entre 0 et 10 000 €, avec un montant moyen d'acquisitions par exploitation de 5 400 € et de 900 € de cessions.

1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la différence entre les stocks de début et de fin d'exercice pour les animaux reproducteurs.

Champ : France.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

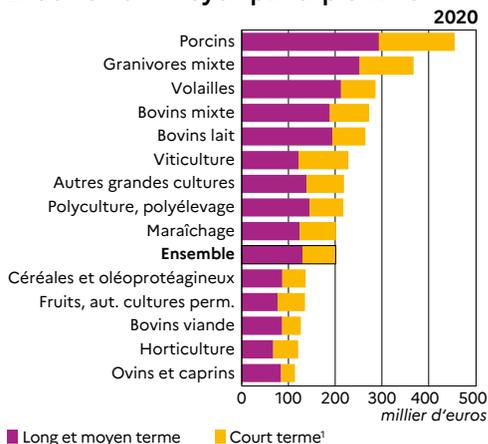
2020 endettement

En 2020, l'endettement des exploitations agricoles atteint en moyenne 201 000 € en France, montant en augmentation de 5,3 % par rapport à 2019 au niveau France métropolitaine, en euros constants. Les emprunts à long ou à moyen terme, destinés à financer les investissements et le fonds de roulement des exploitations, constituent en moyenne 65,1 % de l'endettement total (ratio stable par rapport à 2019).

Le niveau d'endettement des exploitations est très hétérogène : il est inférieur à 50 000 € pour 29,3 % des exploitations et dépasse 300 000 € pour 20,5 % d'entre elles. Le montant des dettes dépend de la taille des exploitations : les grandes exploitations (24,9 % de l'effectif couvert par le Rica) concentrent 55,3 % de l'endettement total. Compte tenu de la variabilité des tailles d'exploitation et des coûts de structure, l'endettement moyen est plus ou moins important selon l'orientation productive. Il est quatre fois plus élevé chez les éleveurs de porcs (455 940 €) que chez les éleveurs d'ovins-caprins (113 950 €).

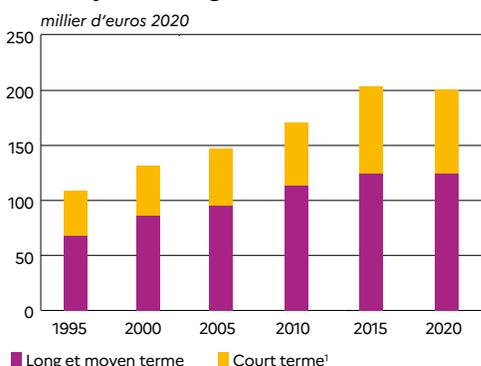
L'endettement dépend également du cycle de vie de l'exploitation. Une exploitation dont le chef est âgé de moins de 40 ans, recourant à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires à son installation, est endettée à hauteur de 268 000 € en moyenne : c'est près du double par rapport à une exploitation dont le chef est âgé de plus de 60 ans, qui a amorti une partie importante de ses actifs.

Endettement moyen par exploitation



1. Y compris crédits fournisseurs.
Champ : France.
Source : Agreste - Rica

Endettement réel à court terme et à moyen et long terme



1. Y compris crédits fournisseurs.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Endettement des exploitations selon la classe de dimension économique en 2020

Classe d'endettement	Répartition des exploitations ¹				Répartition de l'endettement			
	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble
	%				%			
Moins de 50 000 €	21,1	7,4	0,9	29,3	2,1	1,0	0,1	3,2
50 000 à < 100 000 €	8,0	7,3	1,5	16,8	2,9	2,7	0,6	6,1
100 000 à < 150 000 €	4,0	6,6	1,9	12,6	2,4	4,1	1,2	7,8
150 000 à < 200 000 €	2,1	4,7	2,1	8,9	1,7	4,0	1,9	7,6
200 000 à < 250 000 €	0,8	3,7	2,5	7,0	0,9	4,1	2,8	7,8
250 000 à < 300 000 €	0,4	2,4	2,1	5,0	0,6	3,3	2,9	6,8
300 000 à < 350 000 €	0,4	1,8	1,9	4,1	0,6	2,9	3,2	6,6
350 000 à < 400 000 €	0,2	1,2	1,7	3,2	0,3	2,3	3,2	5,8
400 000 € ou plus	0,3	2,7	10,1	13,2	0,8	7,9	39,5	48,2
Total	37,2	37,9	24,9	100,0	12,3	32,3	55,3	100,0

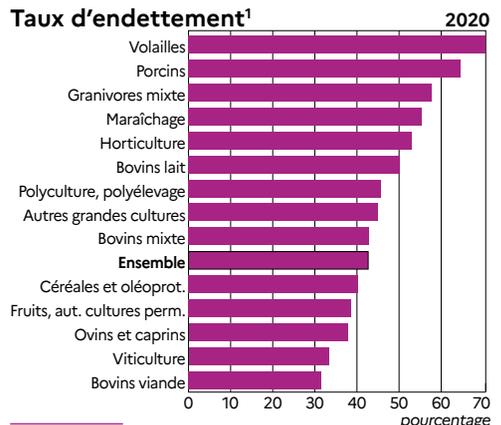
1. Petites : production brute standard (PBS) inférieure à 100 000 € - Moyennes : 100 000 ≤ PBS ≤ 250 000 € - Grandes : PBS > 250 000 €. Voir glossaire « taille économique » et « PBS ». Lecture : les exploitations de taille « moyenne » dont l'endettement est compris entre 150 000 et 200 000 euros représentent 4,7 % de l'ensemble des exploitations et concentrent 4,0 % de l'endettement total. Champ : France. Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations 2020 endettement

En 2020, le taux d'endettement (rapport des dettes sur le total de l'actif) des exploitations s'établit en moyenne à 42,7 % en France et augmente de 1,2 point par rapport à 2019 en France métropolitaine. La structure de financement des exploitations varie selon les orientations productives : les exploitations en élevage de bovins viande ou en viticulture sont essentiellement financées sur fonds propres. Le taux d'endettement est nettement supérieur pour les élevages de porcins ou de volailles.

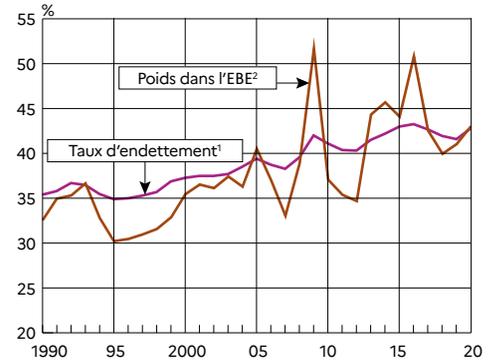
Le poids de l'endettement, appelé aussi « levier financier », correspond au rapport de la somme du remboursement des emprunts à long ou moyen terme et des charges financières sur l'excédent brut d'exploitation. Il augmente légèrement (43 % en France métropolitaine, contre 41 % en 2019). Après une quinzaine d'années de baisse (avec la diminution des taux d'intérêt), le poids des charges financières (paiements des intérêts) repart à la hausse depuis 2018.

Une fois les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant déduites de l'EBE, le solde « disponible » pour l'autofinancement de l'investissement et de la rémunération de l'exploitant baisse, en euros constants, de 14,4 % par rapport à 2019 sur le territoire métropolitain ; il s'établit à 29 700 € en 2020 en France.



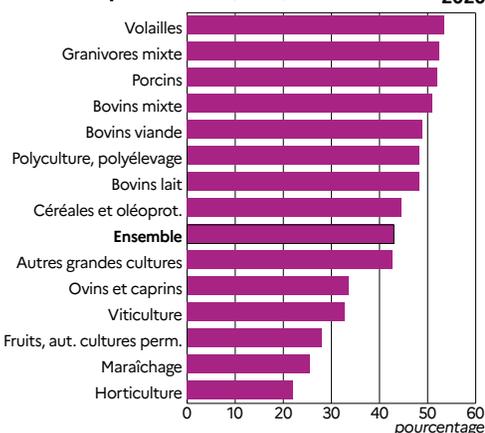
1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
Champ : France.
Source : Agreste - Rica

Évolution de l'endettement



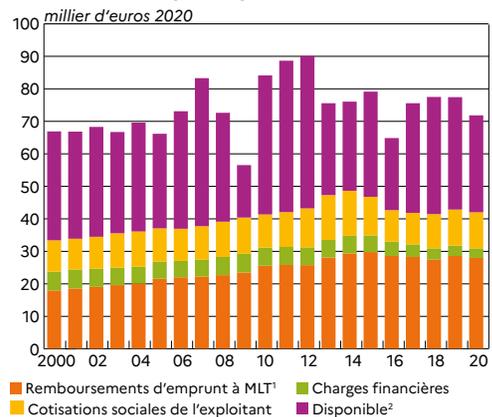
1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
2. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Poids de l'endettement dans l'excédent brut d'exploitation (EBE)¹



1. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France.
Source : Agreste - Rica

Évolution des principaux flux financiers



1. MLT : moyen et long terme.
2. Disponible : EBE - remboursement d'emprunts MLT - charges financières - cotisations sociales de l'exploitant.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, France à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2020 capital

En 2020, l'actif du bilan d'une exploitation agricole française s'élève à 470 600 € en moyenne. Il est composé à 48 % d'immobilisations hors foncier, à 22 % de stocks, lesquels comprennent notamment les animaux non reproducteurs et les vins en cours de vieillissement, et à 20 % de créances à court terme sur des tiers (principalement des clients) et de disponibilités (trésorerie). Ces actifs sont financés à hauteur de 57 % par des capitaux propres et à 32 % par des dettes financières.

Les immobilisations, de 272 300 € en moyenne, sont constituées principalement du matériel (27 %) et des bâtiments ou des installations (26 %). Depuis une trentaine d'années, la part des terres comptabilisées dans l'actif immobilisé ne cesse de diminuer (17 % de la valeur comptable en 2020 contre 36 % en 1990). Ceci est dû à l'augmentation des terres en fermage et au développement des formes sociétaires (les terres étant alors le plus souvent louées par les exploitations auprès de leurs associés).

Les immobilisations sont de 434 700 € en moyenne pour les exploitations bovines mixte, contre 103 450 € en productions horticoles.

En tenant compte de l'ensemble des terres utilisées (y compris les terres en fermage non comptabilisées dans le bilan d'une exploitation) évaluées à leur valeur vénale, le capital mobilisé par l'ensemble des exploitations agricoles est estimé à 354 milliards d'euros en 2020, dont 230 milliards d'euros de foncier (65 %).

Bilan financier de l'agriculture

	2010	2020
	<i>milliard d'euros 2020</i>	
Bâtiments et installations	19,9	21,2
Matériel et outillage	21,9	22,2
Cheptel (animaux reproducteurs et circulants)	20,6	20,0
Immobilisations incorporelles et financières et autres immobilisations corporelles ¹	8,3	8,5
Stocks (non compris animaux circulants)	25,0	23,9
Valeurs réalisables et disponibles	21,0	27,8
Régularisation actif	0,5	0,6
Total actif (hors foncier)	117,1	124,2
Capitaux propres des exploitants (hors foncier)	63,4	66,2
Emprunts et dettes financières (hors fonciers)	39,2	41,9
Dettes non financières	14,6	16,0
Régularisation passif	0,0	0,1
Total passif (hors foncier)	117,1	124,2
Valorisation de la SAU ²	200,2	230,3
Ensemble des actifs	317,4	354,5

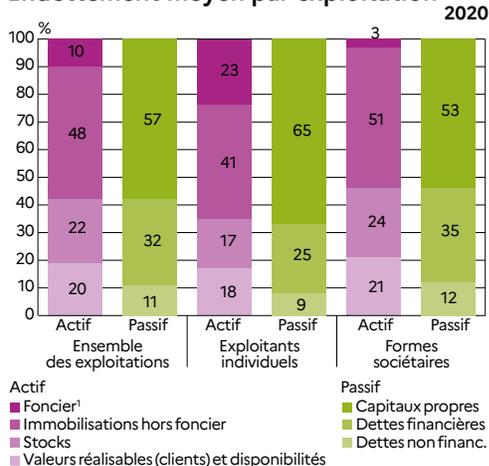
1. « Autres immobilisations corporelles » regroupe notamment les aménagements de terrains, les plantations et les améliorations de fonds.

2. Tous modes de faire-valoir confondus, à partir de la valeur vénale des terres libres à la vente.

Champ : France.

Source : Agreste - Rica

Endettement moyen par exploitation



En 2020, en moyenne, l'actif de l'ensemble des exploitations est de 470 milliers d'euros, celui des exploitants individuels de 330 milliers d'euros et celui des formes sociétaires de 596 milliers d'euros.

1. Foncier : terres agricoles en propriété (y.c. aménagements).

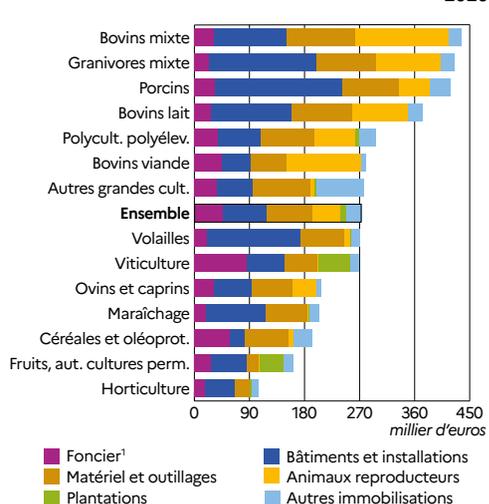
Champ : France.

Source : Agreste - Rica

Immobilisations moyennes par exploitation

	1990		2020	
	millier d'euros 2020	%	millier d'euros 2020	%
Foncier ¹	73,7	36	46,0	17
Bâtiments et installations d'exploitation	32,7	16	71,5	26
Matériel et outillage	45,7	22	74,8	27
Plantations	7,5	4	10,0	4
Animaux reproducteurs	35,1	17	45,4	17
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	11,4	6	24,5	9
Immobilisations totales	206,1	100	272,3	100

Immobilisations selon l'orientation



1. Foncier : terres agricoles en propriété (y.c. aménagements).

Champ : France.

Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations 2019

positionnement des exploitations françaises en Europe

En 2019, une exploitation française percevait en moyenne 238 400 € de recettes (aides incluses), la moyenne européenne s'élevant à 106 800 €. La ferme française est économiquement 3 fois plus grande que la ferme italienne et 2,5 fois plus petite que l'exploitation néerlandaise. Son capital d'exploitation est de 398 800 €, soit deux fois celui de la ferme type de l'Union européenne (UE). Les structures néerlandaises engagent pour leur part plus de 1 323 200 € (hors foncier) avec le même nombre de non-salariés (1,4). Les subventions publiques représentent 13 % des recettes des exploitations européennes : 3 % aux Pays-Bas, 13 % en France et plus de 20 % en Irlande et en Grèce.

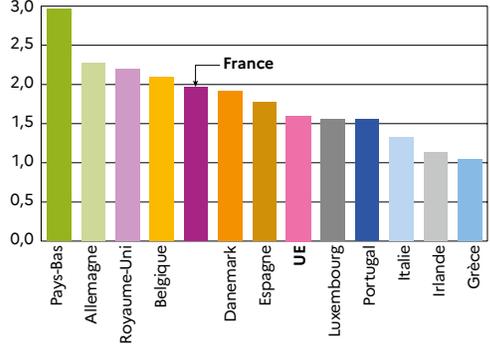
Les exploitations françaises emploient en moyenne 2 personnes en équivalent temps plein (ETP) annuel dont 0,6 salarié, contre respectivement 1,6 et 0,5 pour la moyenne UE et 3,0 et 1,5 aux Pays-Bas. Le niveau des salaires versés par les exploitations françaises à leurs salariés (par ETP) est supérieur de 44 % à celui des fermes espagnoles mais inférieur de 52 % à celui des exploitations aux Pays-Bas.

Le bénéfice brut moyen (excédent brut d'exploitation) généré par les exploitations françaises est supérieur à celui de la moyenne des fermes européennes (74 600 € contre 36 700 €). En dépit de charges salariales bien supérieures, les exploitations allemandes, néerlandaises et danoises dégagent un bénéfice plus élevé que celui des structures françaises.

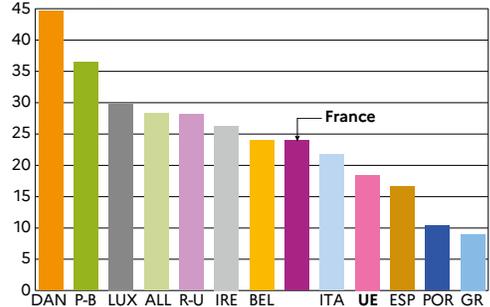
Le revenu brut par exploitant français se situe entre ceux des pays méditerranéens et ceux d'Europe du Nord. Avec des tailles économiques moyennes tant en termes d'activité qu'en capital, les exploitations françaises procurent le revenu brut supérieur le plus élevé des pays méditerranéens. *A contrario*, il est inférieur à celui des voisins belges, allemands et britanniques, et est surtout plus de deux fois moins élevé que celui généré par les exploitations néerlandaises et danoises.

Main-d'œuvre et salaires dans l'UE en 2019

• Main-d'œuvre (nombre de personnes en ETP)



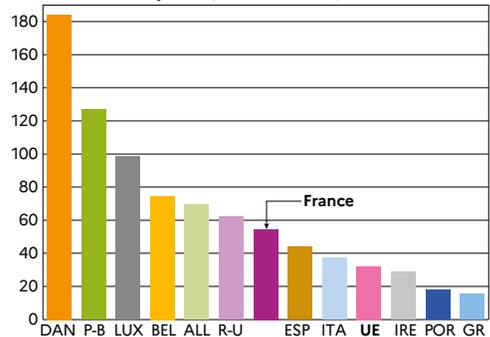
• Salaires/ETP salarié (millier d'euros)



Source : DG AGRI, FADN 2022 - Exercice 2019

Revenu brut par exploitant

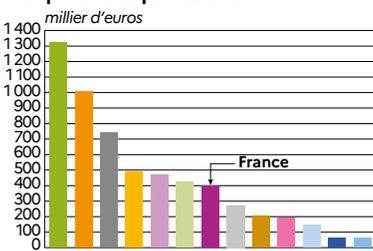
• Revenu : RBE/ETP (millier d'euros)



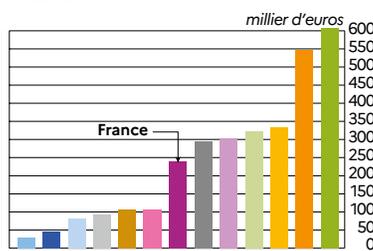
Source : DG AGRI, FADN 2022 - Exercice 2019

Taille économique et subventions des exploitations européennes en 2019

• Capital d'exploitation



• Recettes



• Soutien : aides/recettes

Pays	%
Pays-Bas	3,0
Belgique	6,4
Danemark	7,3
Espagne	11,7
Allemagne	11,9
Italie	12,3
France	12,7
Royaume-Uni	13,2
UE	13,3
Portugal	16,6
Luxembourg	19,2
Irlande	20,8
Grèce	23,2

Le capital d'exploitation est défini comme la somme des cultures permanentes, des améliorations des terres, du matériel, des bâtiments, du capital circulant et du cheptel vif.

Source : DG AGRI, FADN 2022 - Exercice 2019

Entreprises

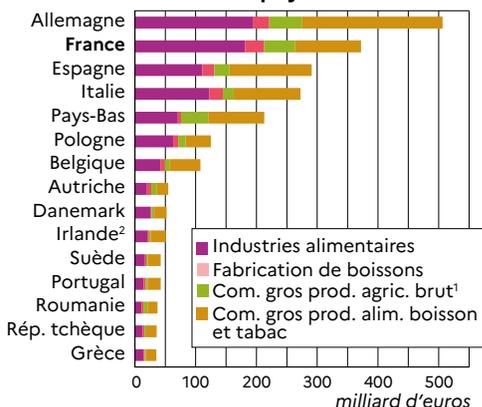
IAA, commerce de gros agroalimentaire et artisanat commercial

En 2020, le secteur agroalimentaire, y compris artisanat commercial, compte 78 200 entreprises. Ce secteur emploie 790 500 salariés en équivalent temps plein (ETP) : 450 800 dans les industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons, 184 200 dans le commerce de gros de produits agroalimentaires et 155 500 dans l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie. Au sein des entreprises non financières et non agricoles implantées en France, les entreprises agroalimentaires emploient 6,3 % des salariés en équivalent temps plein et réalisent 9,9 % du chiffre d'affaires, 10,8 % des exportations et 6,1 % de la valeur ajoutée.

Après avoir progressé nettement et de façon continue de 2014 à 2017, la valeur ajoutée dans l'agroalimentaire connaît des fluctuations. Après - 0,5 % en 2018 et + 0,7 % en 2019, elle diminue de 4,9 % en 2020 avant de rebondir de 2,7 en 2021.

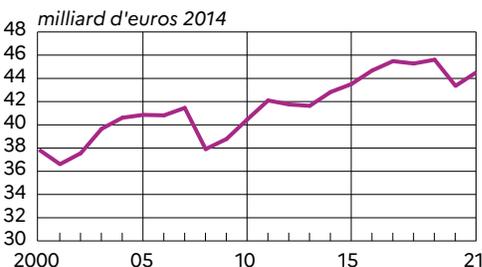
En 2019, avec 19 % du chiffre d'affaires des industries alimentaires de l'Union européenne, la France occupe la deuxième place derrière l'Allemagne. Elle se situe également à ce rang dans le commerce de produits agricoles bruts et d'animaux vivants et domine dans la fabrication de boissons (premier rang européen).

Chiffres d'affaires des pays de l'UE en 2019



Note : les 15 pays représentés dans le graphique représentent 95 % du chiffre d'affaires des industries alimentaires de l'UE à 27.
 1. Y compris animaux vivants.
 2. Les données de fabrication des boissons sont indisponibles pour l'Irlande depuis 2014. L'évolution des industries alimentaires a été appliquée pour estimer le chiffre d'affaires de ce secteur sur les années manquantes.
 Source : Eurostat

Valeur ajoutée brute de la branche agroalimentaire¹



1. La branche, fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, regroupe l'ensemble des unités de production homogènes fabriquant les produits cités.
 Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Chiffres clés des entreprises agroalimentaires en 2020

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Entreprises	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ³	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP ²	au 31 décembre	total	à l'exportation			
nombre								
Ensemble des entreprises agroalimentaires	78 228	790 454	913 934	358 699	70 721	62 470	17 402	16 141
Poids dans l'économie marchande non financière (%)	2,6	6,3	6,1	9,9	10,8	6,1	7,2	17,8
million d'euros								
Industries alimentaires hac ⁴ et boissons	17 372	450 803	497 772	196 968	46 673	40 662	12 110	13 169
Poids dans l'industrie manufacturière (%)	8,0	16,4	16,1	21,0	12,1	16,8	24,8	35,8
Commerce de gros de produits agroalimentaires	23 442	184 145	217 173	147 745	23 987	15 284	4 178	2 378
Poids dans le commerce de gros (%)	15,5	21,2	21,5	21,8	24,3	15,1	15,9	14,0
Artisanat commercial	37 414	155 507	198 989	13 986	60	6 524	1 113	593
Charcuterie	2 669	9 196	11 964	1 325	4	459	65	29
Cuison de produits de boulangerie	1 879	5 069	6 968	485	3	164	- 12	- 31
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	28 240	130 780	165 167	11 202	45	5 448	976	557
Pâtisserie	4 626	10 461	14 889	975	8	453	84	38

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».
 2. En équivalent-temps-plein.
 3. Y compris autres produits et autres charges.
 4. Hors artisanat commercial.
 Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, y compris artisanat commercial, tabac exclu, DOM inclus.
 Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Entreprises

IAA et commerce de gros agroalimentaire

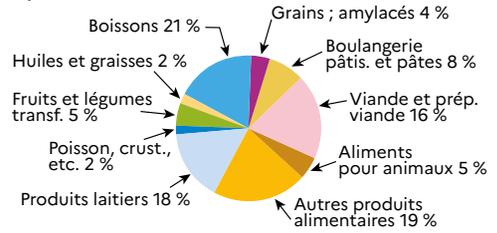
En 2020, les entreprises de l'industrie et du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires comptent 40 800 entreprises et 634 900 salariés en ETP. Plus de la moitié de ces entreprises et près d'un tiers de ces ETP appartiennent au commerce de gros. Les autres entreprises et salariés relèvent des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA). De fin 2019 à fin 2020, ces dernières voient leurs effectifs diminuer moins fortement que dans l'industrie manufacturière (- 0,2 % contre - 1,9 %).

Dans les IAA, la fabrication de boissons génère 21 % de la valeur ajoutée, les autres produits alimentaires (sucre, chocolaterie, café, aliments diététiques, plats préparés) 19 %, les produits laitiers 18 % et la transformation de la viande 16 %. Au total, la valeur ajoutée s'élève à 40,7 milliards d'euros.

En 2020, les 23 400 entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires réalisent 27 % de la valeur ajoutée des entreprises agroalimentaires, soit 15,3 milliards d'euros. Près de 80 % de la valeur ajoutée de ce secteur provient du négoce des produits alimentaires et boissons hors tabac.

Valeur ajoutée¹ par secteur d'activité en 2020

Industries agroalimentaires 40,7 milliards d'euros



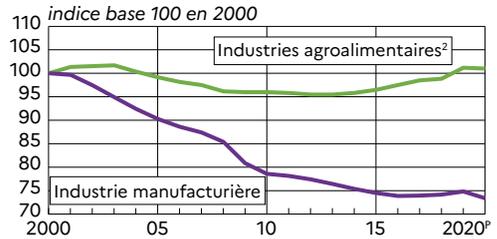
Commerce de gros de produits agroalimentaires 15,3 milliards d'euros



1. Y compris autres produits et autres charges.
2. Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus. Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Emploi salarié hors intérim¹



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire.
 2. Y compris artisanat commercial. Les données ne permettent pas de distinguer l'artisanat commercial au sein des industries alimentaires.
- Champ : France (hors Mayotte). Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

Chiffres clés des industries et du commerce de gros de produits agroalimentaires en 2020

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Entreprises ¹	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ³	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP ²	au 31 décembre	total	à l'exportation			
		nombre			million d'euros			
Industrie et commerce de gros de produits agroalimentaires hac ⁴	40 814	634 948	714 945	344 713	70 661	55 946	16 288	15 547
Industries alimentaires hac ⁴ et boissons	17 372	450 803	497 772	196 968	46 673	40 662	12 110	13 169
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 863	105 555	116 275	36 407	4 077	6 649	1 324	585
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	353	11 119	12 777	4 793	527	799	200	109
Transf. et conserv. de fruits et légumes	1 689	25 416	27 294	8 759	2 204	2 009	543	230
Fab. huile et graisse végétale et animale	257	9 315	10 017	9 057	2 805	959	216	- 72
Fab. de produits laitiers	1 292	85 231	92 232	42 896	9 585	7 346	1 863	2 698
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	393	19 028	20 206	11 296	5 148	1 778	454	- 336
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	2 257	48 197	55 218	12 162	1 712	3 336	894	190
Fab. autres produits alimentaires	4 482	79 790	91 728	31 365	8 950	7 641	2 361	958
Fab. d'aliments pour animaux	320	17 023	18 024	10 939	2 570	1 929	687	2 340
Fab. de boissons	4 466	50 130	54 002	29 293	9 096	8 215	3 567	6 466
Commerce de gros de produits agroalimentaires	23 442	184 145	217 173	147 745	23 987	15 284	4 178	2 378
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	4 606	44 949	48 342	47 512	8 153	3 327	813	227
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	18 836	139 196	168 831	100 233	15 834	11 957	3 365	2 151

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».

2. En équivalent-temps-plein.

3. Y compris autres produits et autres charges.

4. Hors artisanat commercial.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

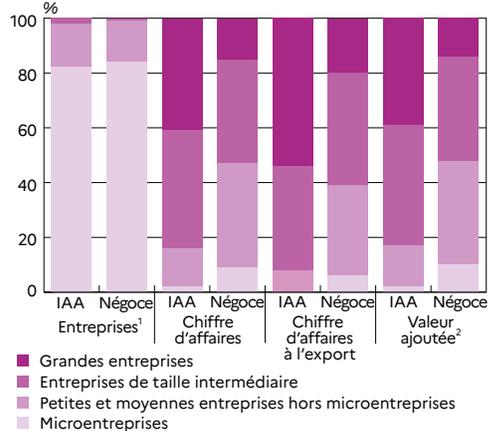
Entreprises

IAA et commerce de gros agroalimentaire par catégorie

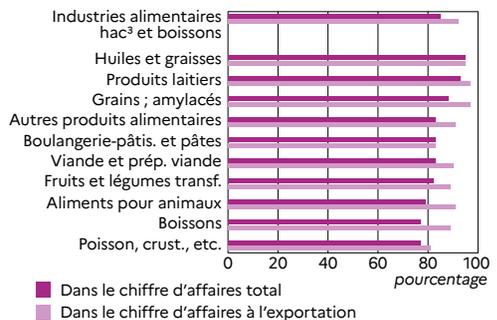
En 2020, les industries agroalimentaires (IAA) sont, en nombre, constituées essentiellement de microentreprises (82 %) et de petites et moyennes entreprises (16 %). Cependant, les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire, au nombre de 331, réalisent 85 % du chiffre d'affaires et 92 % de celui à l'exportation. En outre, 42 % du chiffre d'affaires, 39 % de la valeur ajoutée et 54 % du chiffre d'affaires à l'exportation du secteur sont générés par les 22 grandes entreprises. Ces dernières emploient un tiers des salariés en équivalent temps plein (ETP). Avec 20 % des salariés en ETP, 14 % du chiffre d'affaires, 15 % de la valeur ajoutée et 8 % du chiffre d'affaires à l'exportation du secteur, le poids des petites et moyennes entreprises (PME) est plus faible que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (26 % des salariés en ETP, 16 % du chiffre d'affaires, 20 % de la valeur ajoutée et 8 % du chiffre d'affaires à l'exportation).

Inversement, les PME du commerce de gros de produits agroalimentaires ont un poids plus important que dans l'ensemble du commerce de gros. Avec 15 % des unités, elles réalisent en 2020 38 % du chiffre d'affaires, un tiers du chiffre d'affaires à l'exportation et contribuent à 38 % de la valeur ajoutée du secteur. Les sept grandes entreprises de ce secteur concentrent 15 % du chiffre d'affaires. Les microentreprises (84 % des unités) en réalisent 9 %.

Répartition par catégorie d'entreprise en 2020



Part des ETI-GE¹ dans les IAA



Négoce : commerce de gros de produits agroalimentaires.

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».

2. Y compris autres produits et autres charges.

3. Hors artisanat commercial.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus. Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Principaux résultats des entreprises agroalimentaires par catégorie en 2020

Catégorie d'entreprise ¹	Entreprises ¹	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ³	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP ²	au 31 décembre	total	à l'exportation			
		nombre		million d'euros				
Industries alimentaires hac⁴ et boissons								
Microentreprises	14 296	14 164	20 502	3 124	121	878	207	30
Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	2 745	87 962	101 863	27 126	3 502	6 167	1 743	806
Entreprises de taille intermédiaire	309	197 978	214 007	83 961	17 918	17 818	5 311	2 764
Grandes entreprises	22	150 699	161 400	82 756	25 133	15 800	4 850	9 570
Commerce de gros de produits agroalimentaires								
Microentreprises	19 786	18 644	26 330	13 818	1 508	1 478	397	215
Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	3 439	69 126	81 252	55 482	7 806	5 876	1 955	1 285
Entreprises de taille intermédiaire	210	66 537	77 747	55 981	9 711	5 807	1 543	498
Grandes entreprises	7	29 838	31 843	22 464	4 962	2 122	283	380

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».

2. En équivalent-temps-plein.

3. Y compris autres produits et charges.

4. Hors artisanat commercial.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus.

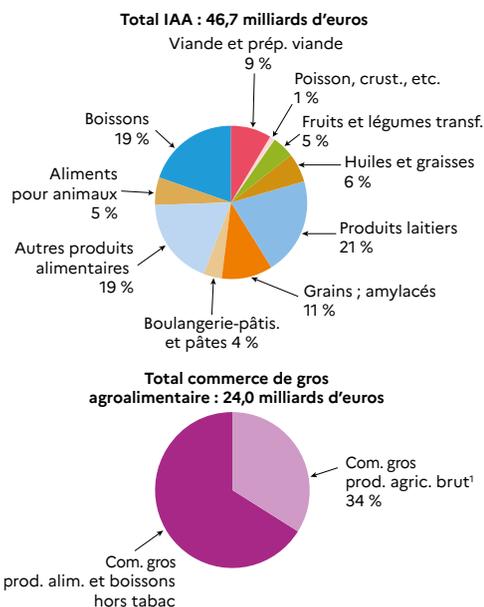
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Entreprises exportatrices IAA et commerce de gros agroalimentaire

En 2020, 9 000 entreprises, soit 22 % de l'ensemble des entreprises des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) et du commerce de gros de produits agroalimentaires, déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation pour un montant total de 70,5 milliards d'euros. Les IAA contribuent davantage aux exportations que le commerce de gros de produits agroalimentaires (46,7 milliards contre 24,0). Les grandes entreprises, qui représentent 0,3 % de l'ensemble des entreprises exportatrices, exportent plus souvent que les entreprises de taille intermédiaire et les petites et moyennes, mais celles qui exportent ont un taux d'exportation moyen similaire.

Si le taux d'exportation moyen varie peu par rapport à la catégorie de l'entreprise, il diffère en revanche selon le secteur d'activité. Il est élevé dans le travail du grain (47 %), les boissons (34 %) et la fabrication des huiles (31 %). Il est plus faible dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie industrielle (15 %), de la transformation du poisson (13 %), et de la transformation de la viande (13 %), industries de produits périssables. Le taux d'exportation est de 21 % dans le commerce de gros de produits agroalimentaires.

Chiffre d'affaires à l'exportation en 2020



1. Y compris animaux vivants.
 Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, DOM inclus.
 Sources : Insee - Esane, traitements SSP

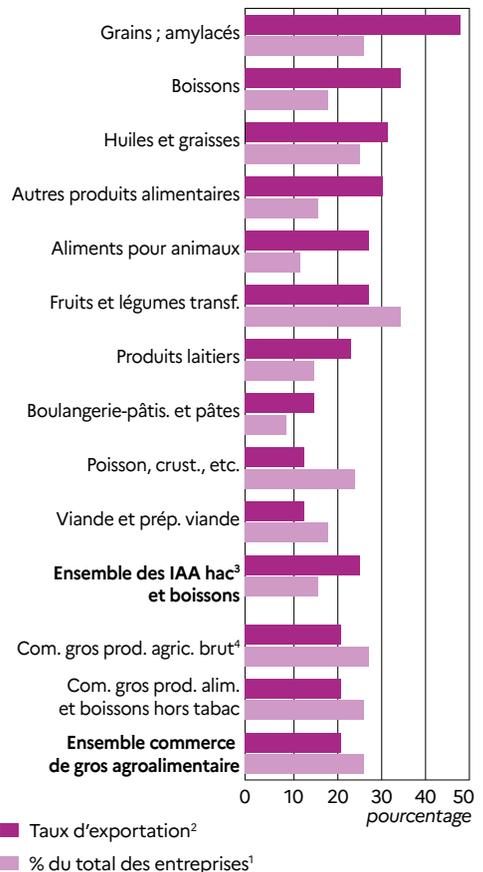
Entreprises exportatrices en 2020

• Selon la catégorie d'entreprises¹

Catégorie d'entreprise	Répartition des entreprises exportatrices	Chiffre d'affaires à l'exportation	Taux d'exportation ²
		%	
Microentreprises	57,3	2	28
Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	37,2	16	20
Entreprises de taille intermédiaire	5,2	39	21
Grandes entreprises	0,3	43	29

Lecture : les microentreprises représentent 57,3 % de l'ensemble des entreprises exportatrices. Elles réalisent 2 % des exportations des IAA et du commerce de gros agroalimentaire. Leur taux d'exportation² est de 28 %.

• Selon le secteur d'activité



1. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».
 2. Le taux d'exportation est calculé sur le champ des seules entreprises exportatrices
 3. Hors artisanat commercial.
 4. Y compris animaux vivants.
 Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus.
 Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques

taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

En 2020, le taux de valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire hors artisanat (IAA) atteint 21 % contre 26 % dans l'industrie manufacturière. Il est plus élevé dans la fabrication de boissons (28 %), la boulangerie-pâtisserie et les pâtes (27 %), et les autres produits alimentaires (24 %) notamment le chocolat, le thé et le café, les condiments. À l'inverse, il est le plus faible dans la fabrication d'huiles et de graisses (11 %). Dans ce secteur, la part des achats de matières premières cumulés avec ceux de marchandises dans le total des charges est la plus élevée des IAA (73 %). Dans l'industrie alimentaire hors artisanat commercial, comme dans l'industrie manufacturière, le taux de valeur ajoutée est en moyenne plus élevé dans les microentreprises (respectivement 29 % et 39 %). Dans le secteur des boissons, il est au contraire plus élevé dans les grandes entreprises (39 %).

En 2020, le taux de marge commerciale dégagé par le commerce de gros agroalimentaire est de 25 %, soit 3 points de moins que dans l'ensemble du commerce de gros. Il est plus du double dans le commerce de gros de produits agroalimentaires transformés (31 %) que dans celui de produits agricoles bruts (14 %) où le poids des achats de marchandises dans la production est plus élevé (82 % contre 72 %).

Part des charges d'exploitation et VACF¹ dans le chiffre d'affaires en 2020

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Achat matières premières	Achats marchandises	Autres charges ²	VACF ¹
	%			
Huiles et graisses	60	13	16	10
Grains ; amylacés	29	35	20	16
Poisson, crust., etc.	46	18	20	16
Produits laitiers	42	21	21	17
Viande et prép. viande	47	17	19	18
Aliments pour animaux	41	23	19	18
Fruits et légumes transf.	45	10	23	23
Autres produits alimentaires	38	11	27	24
Boissons	42	8	24	27
Boulangerie-pâtis. et pâtes	37	9	26	27
Com. gros prod. agric. bruts ³	3	82	8	7
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	3	73	13	12

1. Valeur ajoutée au coût des facteurs.

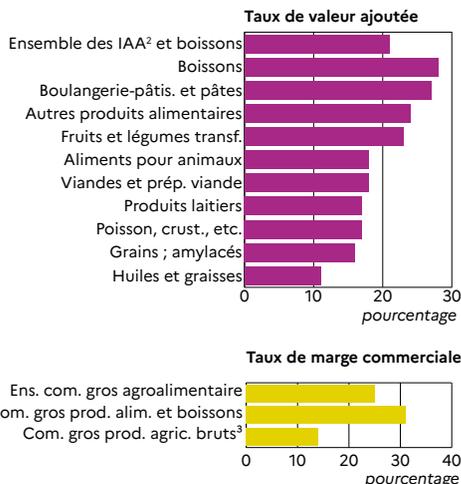
2. Autres achats, charges externes, impôts, taxes...

3. Y compris animaux vivants.

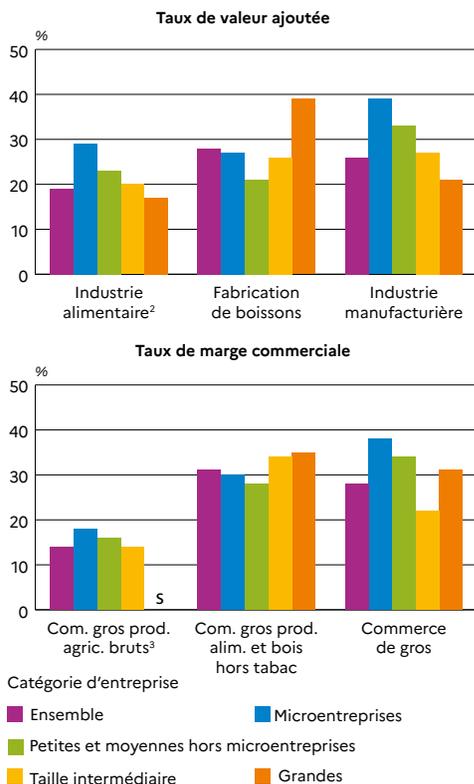
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus. Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2020

• Selon le secteur d'activité



• Selon la catégorie d'entreprise¹



1. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».

2. Hors artisanat commercial.

3. Y compris animaux vivants.

s : donnée soumise au secret statistique.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus. Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques

taux de marge

Le taux de marge rapporte l'excédent brut d'exploitation (EBE) – ce qui reste à disposition des entreprises après la rémunération des salariés – à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) – richesse totale produite par l'entreprise. L'EBE permet de financer le renouvellement des équipements usés ou obsolètes, de payer les impôts, et de rémunérer les facteurs de productions engagés.

En moyenne sur la période 2019-2020, le taux de marge des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) est de 32 %, contre 24 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus faible dans la transformation de viande (19 %) et plus élevé dans la fabrication des boissons (52 %). Dans les industries alimentaires, le taux de marge le plus élevé est atteint par les entreprises du secteur des aliments pour animaux (37 %). Dans l'ensemble des IAA, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire dégagent les taux de marge les plus élevés (33 %).

Dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge est proche de l'ensemble du commerce de gros (30 %). Il s'établit à 25 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et à 31 % dans celui de produits agroalimentaires transformés. Les petites et moyennes entreprises (PME) présentent le plus fort taux de marge (34 %) devant les entreprises de taille intermédiaire (30 %).

Taux de marge moyenne 2019-2020



1. Y compris animaux vivants.

2. Hors artisanat commercial.

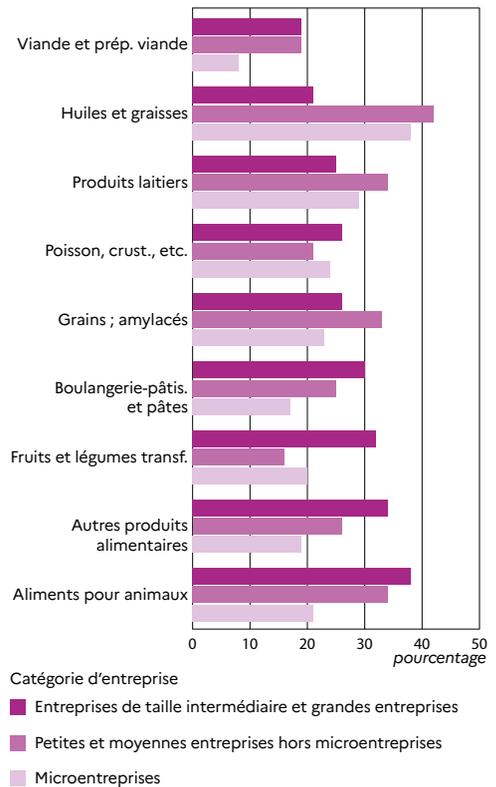
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de marge selon la catégorie d'entreprise¹ moyenne 2019-2020

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise ¹			
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI GE
	%			
Industries alimentaires hac² et boissons	32	23	29	33
Industries alimentaires hac ²	27	19	25	29
Fabrication de boissons	52	34	45	45
<i>Industrie manufacturière</i>	24	19	19	25
Commerce de gros agroalimentaire	30	27	34	30
Com. gros prod. agric. brut ³	25	39	35	25
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	31	23	34	32
<i>Commerce de gros</i>	31	20	28	32

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire²



Catégorie d'entreprise

■ Entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises

■ Petites et moyennes entreprises hors microentreprises

■ Microentreprises

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».

2. Hors artisanat commercial.

3. Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

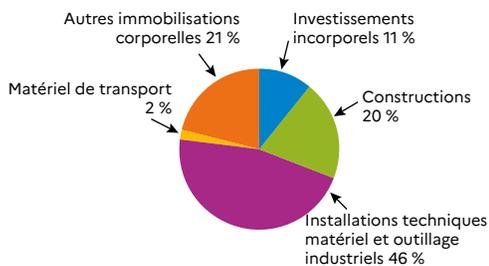
Résultats économiques taux d'investissement

Le taux d'investissement mesure la part réservée aux investissements corporels dans la valeur ajoutée. Les investissements correspondent d'une part au financement du renouvellement des équipements usés ou obsolètes, mais aussi à celui de nouveaux équipements et de biens immatériels. Entre 2019 et 2020, le taux d'investissement dans l'industrie agroalimentaire hors artisanat (IAA) s'établit en moyenne à 18 % contre 14 % dans l'industrie manufacturière. La part des investissements dans la valeur ajoutée est plus élevée pour les microentreprises, que ce soit dans les industries alimentaires (32 %) ou la fabrication de boisson (62 %). La quasi-totalité des investissements réalisés par les IAA sont des investissements corporels (89 %).

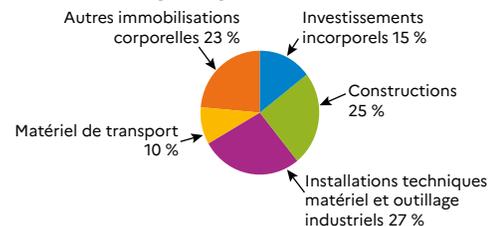
Sur la même période, le taux d'investissement des entreprises de commerce de gros agroalimentaire atteint 14 % contre 9 % dans l'ensemble du commerce de gros. Dans le commerce de gros de produits agricoles bruts, il est porté par les entreprises de taille intermédiaires (33 %). Dans le commerce de produits agricoles transformés, le taux d'investissement des microentreprises est près de deux fois supérieur à celui des grandes entreprises (15 % contre 8 %). 85 % des investissements réalisés par les entreprises de commerce de gros agroalimentaire sont des investissements corporels.

Type d'investissement moyenne 2019-2020

Industries agroalimentaires hac¹



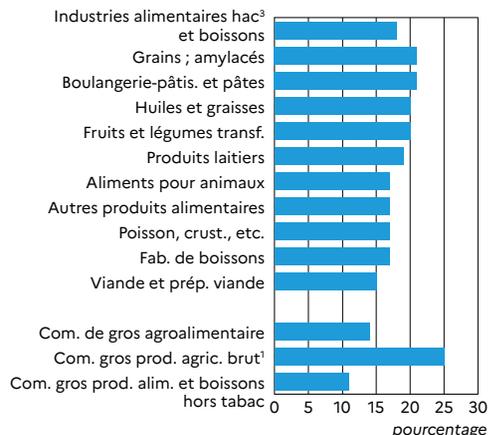
Commerce de gros agroalimentaire



1. Hors artisanat commercial.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus. Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux d'investissement moyenne 2019-2020

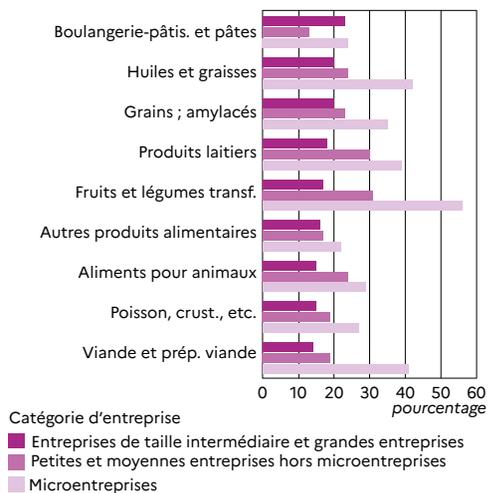
• Selon le secteur d'activité



• Selon la catégorie d'entreprise²

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise ²				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
Industries alimentaires hac³ et boissons	18	39	22	17	15
Industries alimentaires ³	18	32	20	18	16
Fabrication de boissons	17	62	28	15	12
Industrie manufacturière	14	15	13	15	13
Commerce de gros agroalimentaire	14	17	11	17	11
Com. gros de prod. agric. brut ¹	25	23	13	33	s
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	11	15	11	11	8
Commerce de gros	9	12	8	11	6

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire³



Catégorie d'entreprise

- Entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises
- Petites et moyennes entreprises hors microentreprises
- Microentreprises

1. Y compris animaux vivants.
2. Voir glossaire « entreprise au sens économique ».
3. Hors artisanat commercial.
Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus. Sources : Insee - Esane, traitements SSP

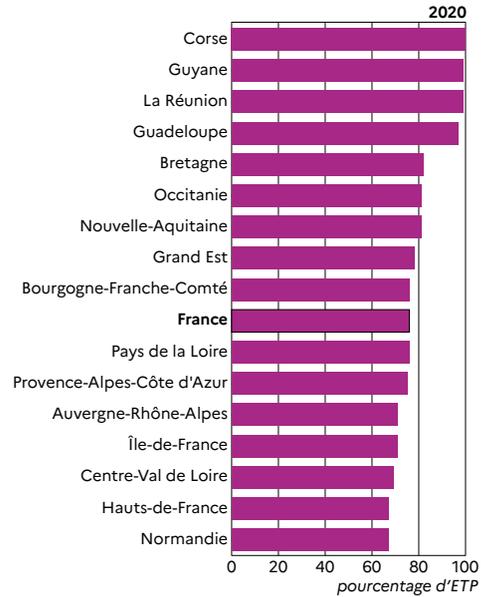
Emploi par région

En 2019, l'industrie alimentaire (hors artisanat commercial) et le secteur des boissons rassemblent 64 % des effectifs salariés en équivalent temps plein (ETP) des établissements du secteur agroalimentaire (commerce de gros compris) situés en France. Les trois plus grands secteurs employeurs sont les activités du commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac, celles de la transformation de la viande, et celles des autres produits alimentaires (fabrication de sucre, transformation de thé et café...). La Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine, les Pays de la Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France regroupent 54 % des effectifs salariés en ETP des établissements dont l'activité principale relève de l'agroalimentaire.

Le degré d'implantation territoriale d'une entreprise est déterminé par la localisation de ses salariés au sein de ses établissements. Ainsi, une entreprise peut être qualifiée de quasi-monorégionale lorsque 80 % ou plus de ses salariés sont situés dans la région. En 2020, plus des trois quarts des effectifs salariés ETP des industries et du commerce de gros agroalimentaires sont localisés dans des entreprises monorégionales (100 % des effectifs dans la région) ou quasi-monorégionales. Cette part est inférieure à 70 % en Centre-Val de Loire, dans les Hauts-de-France et en Normandie, tandis qu'elle est supérieure à 95 % en Corse et dans les départements d'Outre-mer.

Part des entreprises agroalimentaires monorégionales et quasi-monorégionales

En pourcentage de l'emploi total du secteur agroalimentaire dans la région

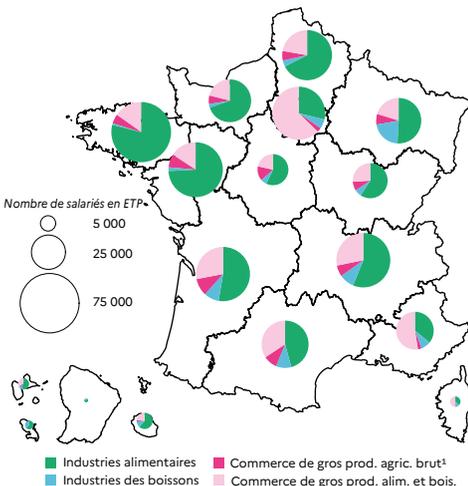


Lecture : en Bretagne, les entreprises monorégionales et quasi-monorégionales emploient 82 % des ETP du secteur agroalimentaire de la région. Les autres relevant des entreprises majoritairement régionales (plus de 50 % des effectifs salariés dans la région ou, à défaut, des établissements, dans la région) et polyrégionales (si aucune région ne regroupe plus de 50 % des salariés de l'entreprise).

Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus. Sources : Insee - Flores 2019, Esane 2020, traitements SSP

Établissements agroalimentaires : emploi salarié ETP en 2019

• Par région

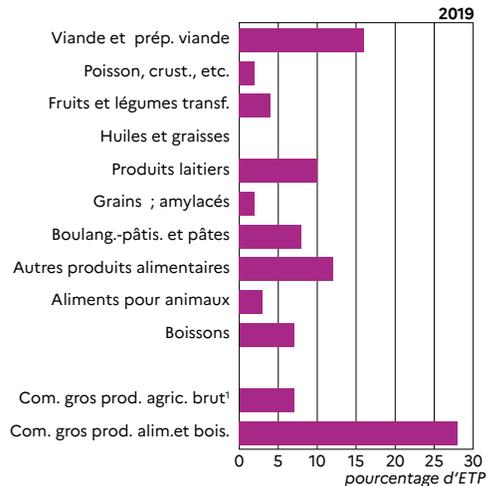


1. Y compris animaux vivants.

Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : Insee - Flores 2019, traitements SSP

• Par secteur d'activité



Conditions de travail salariés des IAA

En 2019, les conditions de travail des salariés des industries agroalimentaires (IAA, y compris tabac) sont principalement caractérisées par des contraintes de rythme de travail (cadences, dépendance immédiate avec les collègues, contrôles ou surveillance par la hiérarchie...) et par des facteurs de pénibilité physique. Près de 70 % d'entre eux déclarent rester longtemps debout et plus de 50 % effectuer des longs ou fréquents déplacements à pied ou porter des charges lourdes. En revanche, ils sont moins nombreux que d'autres salariés de l'industrie à être exposés à des produits dangereux ou des poussières. La moitié des salariés des IAA déclarent devoir toujours ou souvent se dépêcher ou ne pas pouvoir quitter son travail des yeux. Ils mentionnent également subir une exposition à des températures basses ou travailler avec une absence de vue sur l'extérieur, davantage que les autres salariés.

En 2020, au sein des industries alimentaires et des boissons, 17 670 accidents du travail (AT) ont nécessité un arrêt et 3 000 salariés ont déclaré une maladie professionnelle (MP). Entre 2019 et 2020, le nombre d'AT (- 18 %) et de MP (- 19 %) diminue, une baisse liée au ralentissement de l'activité économique dû à la pandémie de Covid-19. En moyenne, avec 35 accidents du travail pour 1 000 salariés, les industries alimentaires sont plus exposées que l'ensemble des activités couvertes par le régime général (28 pour 1 000). En revanche, le secteur de la fabrication de boissons l'est moins (20 pour 1 000).

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2019	2020	2019 2020	
	nombre		indice de fréquence pour 1 000 salariés	
Industries alimentaires				
Accidents du travail	19 587	16 982	40,8	35,1
Maladies professionnelles	3 637	2 942	7,5	6,1
Fabrication de boisson				
Accidents du travail	894	691	26,2	19,7
Maladies professionnelles	66	55	1,9	1,6
Ensemble des activités¹				
Accidents du travail	655 715	539 833	33,5	27,9
Maladies professionnelles	49 505	40 219	2,6	2,1

1. Activités couvertes par la Cnam, hors agriculture et régimes spéciaux.

Champ : accidents et maladies professionnelles des salariés ayant donné lieu à un premier versement sur la période considérée et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès. Ces statistiques n'incluent pas celles des bureaux et sièges sociaux pour les accidents du travail.

Source : Cnam

Conditions de travail en 2019

Proportion de salariés qui déclarent des contraintes

• Contraintes et exposition à des risques physiques

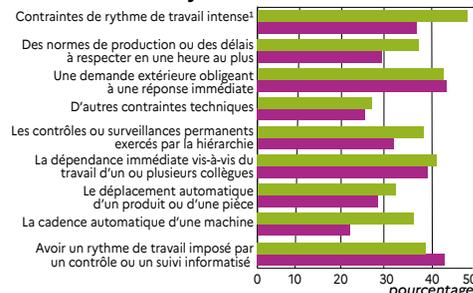
	IAA	Industrie ensemble
	%	
Contraintes physiques intenses¹	59,1	44,2
Rester longtemps debout	67,0	50,1
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	36,8	32,9
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	50,9	42,7
Porter ou déplacer des charges lourdes	57,1	40,9
Subir des secousses ou des vibrations	12,1	20,7
Exposition à des risques physiques²	34,6	42,4
Être exposé à un bruit intense ³	56,0	64,8
Respirer des fumées ou des poussières	40,6	46,4
Être en contact avec des produits dangereux	32,3	43,7

1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi les cinq citées.

2. C'est-à-dire être exposé à au moins deux risques physiques parmi les trois cités.

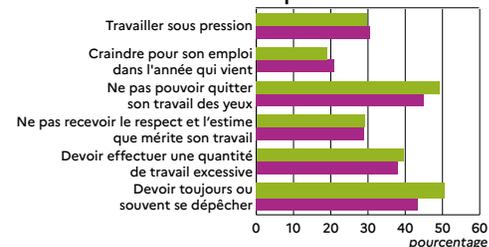
3. Bruit qui gêne pour entendre une personne située à 3 mètres.

• Contraintes de rythme de travail

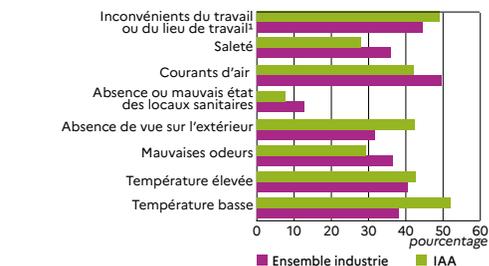


1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes parmi les 7 citées (hors contrôle ou suivi informatisé).

• Intensité du travail, contrainte de vigilance, insécurité socio-économique



• Inconvénients liés au travail



1. C'est-à-dire subir au moins trois inconvénients parmi les 7 cités. Champ : France (hors Mayotte), salariés de l'industrie.

Sources : Dares, Drees, DGAFI, Insee - Enquête Conditions de travail 2019

Innovation entreprises de 10 salariés ou plus

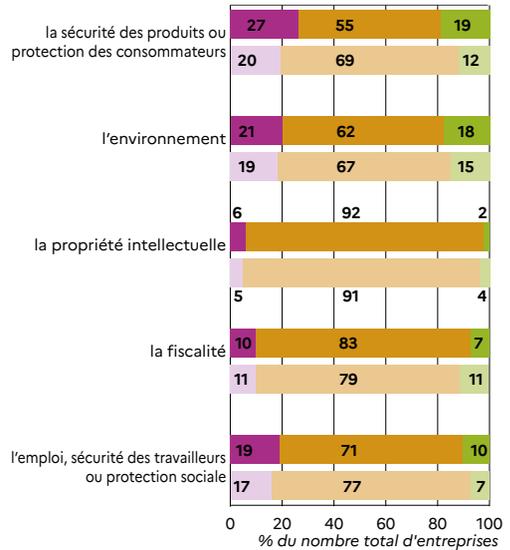
De 2016 à 2018, parmi les entreprises de 10 salariés ou plus, 66 % des entreprises des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) et 42 % de celles du commerce de gros de produits agroalimentaires ont innové au sens large : elles ont introduit une innovation en produit ou en procédé ou se sont engagées dans des activités d'innovation ou de recherche et développement.

L'innovation est plus fréquente dans les IAA que dans l'ensemble des industries manufacturières. Sur cette période, les secteurs les plus innovants sont ceux de la fabrication d'autres produits alimentaires (thé, café, chocolat, cacao, condiments...), de la fabrication d'aliments pour animaux, de la transformation et conservation de fruits et légumes, et de la boulangerie-pâtisserie. Les IAA se distinguent de l'industrie manufacturière par un taux d'innovation en produits plus élevé (45 % contre 37 %).

Selon les entreprises elles-mêmes, la législation sur la sécurité des produits ou la protection des consommateurs est le type de réglementation ayant eu le plus d'impact sur les activités d'innovation des IAA, qu'il soit positif ou négatif. Elle a favorisé les activités d'innovation pour 19 % des entreprises des IAA (12 % dans l'industrie manufacturière) et les a freinées pour 27 % d'entre elles (20 % dans l'industrie manufacturière). La législation environnementale a favorisé les activités d'innovation de 18 % des entreprises des IAA et les a freinées pour 21 %.

Impact de la législation sur les activités d'innovation entre 2016 et 2018

Législation ou réglementation sur...



1. Hors artisanat commercial. Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France, innovantes « au sens large » entre 2016 et 2018. Sources : Insee - Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2018), traitements SSP

Proportions d'entreprises innovantes entre 2016 et 2018 par type d'innovation

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Innovation au sens large ¹	Innovations technologiques		Innovations en procédés	Activités de R&D
		Produits ²	Dont produits nouveaux sur le marché	Procédés ²	
% du nombre d'entreprises					
Industries alimentaires hac ³ et boissons	66	45	32	50	23
Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)	67	44	31	50	22
Trans. et conserv. viande et prép. viande	51	29	24	43	11
Trans. et conserv. poisson, crust., etc	67	43	31	49	21
Trans. et conserv. de fruits et légumes	76	49	37	66	21
Fab. huile et graisse végétale et animale	58	54	38	28	5
Fab. de produits laitiers	64	51	29	48	28
Travail des grains ; fab. prod. amylicés	62	44	29	54	19
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	75	46	33	48	25
Fab. autres produits alimentaires	79	55	40	58	31
Fab. d'aliments pour animaux	77	46	31	50	29
Fabrication de boissons	65	50	35	51	26
Artisanat commercial (b)	31	17	13	26	7
Industries alimentaires (a+b)	51	31	23	39	15
Industrie manufacturière	57	37	28	44	19
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	42	22	15	36	9
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	46	31	23	38	7
Com. gros prod. alim. et boisson hors tabac	41	20	14	35	9
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	46	28	20	37	12
Industries et commerce de gros agroalimentaires hac ³ hors tabac	55	34	24	43	16

1. L'ensemble comprend les innovations en produits et en procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D. 2. Pour chacun des termes voir glossaire « innovation (IAA) ». 3. Hors artisanat commercial. Lecture : 66 % des entreprises des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ont innové entre 2016 et 2018. Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France. Sources : Insee - Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2018), traitements SSP

Technologie de l'information et de la communication

Début 2021, près de deux tiers des entreprises agroalimentaires (industries et commerce de gros de produits agroalimentaires, hors artisanat commercial) comptant au moins 10 salariés utilisent des applications d'appels *via* internet*. Cette part augmente par rapport à 2019 dans les industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons (IAA) (62 %, soit + 27 points), et dans l'industrie manufacturière (56 %, + 25 points). Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, elle est de 57 % (+ 27 points) et reste en deçà du taux constaté dans l'ensemble du commerce de gros (68 %). Cette forte hausse s'explique par les besoins des entreprises d'équiper en distanciel une partie de leurs activités pendant la crise sanitaire de 2020 et 2021. Cette tendance concerne aussi dans une moindre ampleur l'usage des médias sociaux, l'utilisation de téléphones mobiles connectés à internet et des outils de gestion de relation client.

Dans les IAA, près d'une entreprise sur trois utilise, en 2021, des outils de gestion de la relation client, davantage qu'en 2019. Cette part est légèrement plus élevée que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (32 %, contre 29 %). En revanche, cette part est inférieure dans le commerce de gros agroalimentaire par rapport à l'ensemble du secteur (30 % contre 44 %).

En 2020, 54 % des IAA pratiquent la vente via un site web ou par des messages de type « Échange de données informatisées » (EDI), contre seulement 22 % dans l'industrie manufacturière.

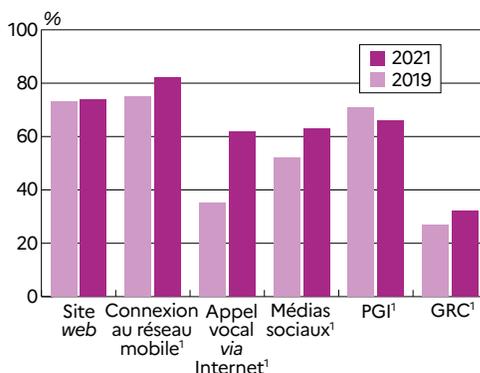
* Selon les millésimes, certains modules du questionnaire peuvent varier. Les millésimes 2019 et 2021 de l'enquête TIC sont particulièrement comparables car ils présentent un grand nombre de questions identiques.

Taux d'utilisation des TIC

• Type d'équipement en 2021

	Site web	Connexion au réseau mobile ¹	Appel vocal via internet ¹	Médias sociaux ¹	PGI ¹	GRC ¹
%						
Industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons	74	82	62	63	66	32
Artisanat commercial	31	28	14	59	13	5
Industries alimentaires et boissons	50	52	36	61	37	17
Industrie manufacturière	72	73	56	54	58	29
Commerce de gros de produits agroalimentaires hors tabac	60	89	57	55	59	30
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	77	90	68	66	66	44
Industries et commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial	67	85	60	59	63	31

• Taux d'utilisation des TIC dans les industries alimentaires* et boissons en 2019 et 2021



*hac : hors artisanat commercial

1. Pour chacun des termes, voir glossaire « type d'équipements des TIC ».

Champ : entreprises de 10 personnes occupées ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Sources : Insee - TIC 2021, traitements SSP

Part des entreprises ayant effectué des ventes par commerce électronique en 2020

	IAA (hac*)	Industrie manufacturière (y compris IAA)	Commerce de gros agroalimentaire	Commerce de gros
%				
Ventes				
Via un site web ou via des messages de type EDI ¹	54	22	34	32
Part du chiffre d'affaires (web ou EDI ¹)	54	46	28	42
Part des entreprises réalisant plus de 80 % de leurs ventes électroniques en BtoB ²	73	72	75	65

1. EDI : Échange de données informatisées.

2. Calculée sur le champ des entreprises utilisant le site web ou des messages de type EDI pour leurs activités de ventes. Champ : entreprises de 10 personnes occupées ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Sources : Insee - TIC 2021, traitements SSP

Production et prix production en volume des IAA en France

Par rapport à 2020, la production en volume de l'ensemble des industries agroalimentaires (hors tabac) croît de 2,9 % en 2021. Les fabrications de boissons, qui avaient été les plus impactées par les effets de la crise sanitaire, augmentent fortement (+ 11,3 %, après - 8,7 %) tandis que celles de produits alimentaires reprennent plus modérément (+ 1,6 %, après - 0,4 %).

La transformation et la conservation de poissons restent particulièrement dynamiques (+ 7,8 %). Les fabrications de produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes rebondissent nettement (+ 7,0 %), portées par la hausse des productions de pain et pâtisserie fraîche (+ 8,7 %), et de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation (+ 7,0 %). Les fabrications de produits issus du travail des grains, d'aliments pour animaux de compagnie et d'autres produits alimentaires (sucre, confiserie, chocolaterie, plats préparés...) progressent à nouveau mais plus modestement (entre + 1,3 % et + 1,6 %). La transformation de fruits et légumes croît légèrement (+ 0,9 %) grâce notamment à la reprise des préparations à base de pomme de terre qui compense la baisse des jus. La fabrication de produits laitiers augmente un peu (+ 0,4 %).

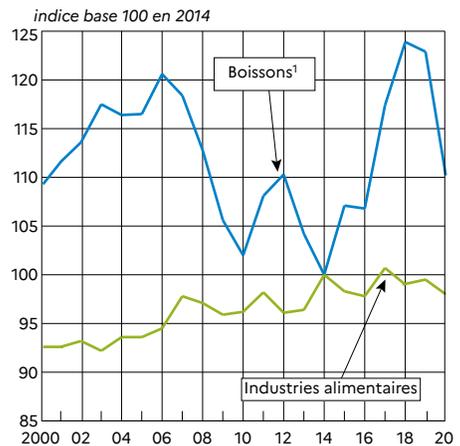
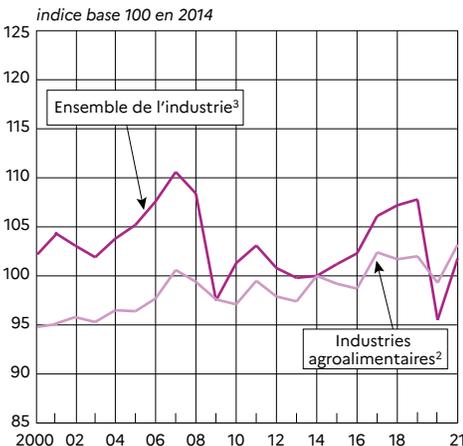
À l'opposé, les fabrications d'huiles et graisses végétales reculent fortement (- 6,4 %). La production de viandes ainsi que celle d'aliments pour animaux de ferme baissent de nouveau elles aussi (- 1,0 % chacune).

Évolution de la production des IAA

Secteur d'activité (Naf. Rév. 2)	2020/2019	2021/2020
	%	
Viandes	-1,3	-1,0
de boucherie	-0,1	0,2
de volailles	-1,7	-2,4
à base de viande	-2,8	-2,0
Poisson	16,5	7,8
Fruits et légumes	-0,3	0,9
Préparations à base de pomme de terre	-10,4	12,0
Jus de fruits et légumes	-0,3	-15,1
Autres préparations à base de fruits et légumes	0,4	1,6
Huiles et graisses	-2,3	-6,4
Produits laitiers	-1,3	0,4
Grains; amylicés	10,8	1,3
Boulangerie-pâtis. et pâtes	-6,2	7,0
Autres produits alimentaires	1,8	1,6
Sucre	-4,4	-15,7
Cacao, chocolat et produits de confiserie	5,5	6,4
Plats préparés	-0,2	3,5
Aliments homogénéisés et diététiques	15,3	-4,0
Aliments pour animaux	0,8	-0,3
de ferme	-0,8	-1,0
de compagnie	5,1	1,4
Boissons¹	-8,7	11,3
Alcoolisées distillées	-11,2	18,9
Bières	-1,4	-1,1
Boissons rafraîchissantes et eaux minérales	-2,8	-1,0
Ensemble des produits des industries agroalimentaires²	-1,7	2,9

1. Non compris les vins.
2. Non compris le tabac.
Sources : Agreste - Indice de la production industrielle, Insee

Évolution de la production industrielle des IAA à partir de 2000



1. Non compris les vins.
2. Y compris le tabac et l'artisanat commercial.
3. Sauf bâtiment et génie civil.
Sources : Insee - Comptes nationaux - base 2014

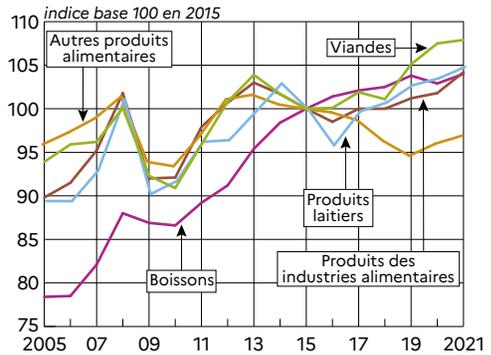
Production et prix production commercialisée et prix des IAA en France

En 2021, les ventes des industriels de l'agroalimentaire s'élèvent à 134,8 milliards d'euros. Les viandes et les boissons totalisent à elles seules 42 % de la valeur des productions agroalimentaires françaises commercialisées. Les produits laitiers y contribuent pour 16 % et les « autres produits alimentaires », comme le sucre, la confiserie, la chocolaterie, les plats préparés, pour 13 %.

En 2021, les ventes se redressent nettement (+ 6,8 %), après une stabilisation en 2020. La production commercialisée de boissons, particulièrement impactée par la crise sanitaire, reprend fortement (+ 14,9 %) pour dépasser le niveau de 2019. Ce secteur redevient ainsi le principal moteur de la croissance des industries agroalimentaires. La production vendue des industries alimentaires continue d'augmenter (+ 4,8 %), en raison notamment des aliments pour animaux contribuant pour un quart à cette progression.

Les prix à la production des produits alimentaires croissent de nouveau en 2021 (+ 2,4 %). Ils renchérissent très fortement pour les huiles et graisses et pour les aliments pour animaux. Les prix de la plupart des autres produits alimentaires et des boissons augmentent eux aussi, mais modérément. *A contrario*, ils diminuent pour la boulangerie-pâtisserie et les pâtes.

Prix à la production des industries alimentaires et boissons



Évolution des prix à la production des industries alimentaires et des boissons

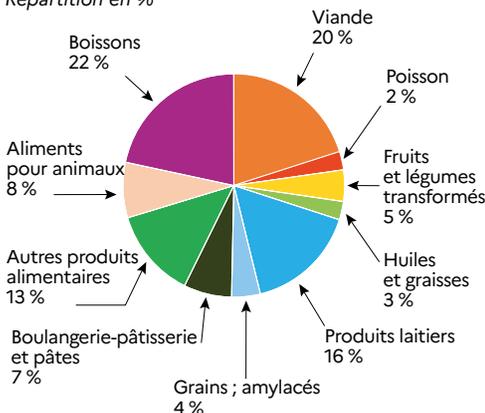
Nomenclature CPF rev.2 ¹	2020/2019	2021/2020
	%	
10 - Produits des industries alimentaires	0,6	2,4
10.1 - Viande	2,3	0,4
10.2 - Poisson ²	2,0	0,7
10.3 - Fruits et légumes transformés	-0,4	1,1
10.4 - Huiles et graisses	1,8	29,4
10.5 - Produits laitiers	0,8	1,3
10.6 - Grains; amylicés	-3,1	2,4
10.7 - Boulang-pâtis. et pâtes	-1,8	-0,3
10.8 - Autres produits alimentaires	1,5	0,9
10.9 - Alim. pour animaux	1,0	9,8
11 - Boissons	-0,9	1,1

1. Voir glossaire « classification des produits ».
2. Indice disponible pour le marché français uniquement.
Source: Insee - Indice des prix à la production pour l'ensemble des marchés - prix de base

Valeur des productions agroalimentaires commercialisées

Productions agroalimentaires commercialisées en 2021 : 134,8 milliards d'euros

Répartition en %



Évolution de la valeur des productions agroalimentaires commercialisées

Nomenclature CPF rev.2 ¹	2020/2019	2021/2020
	%	
00 - Produits des industries alimentaires et boissons	0,0	6,8
10 - Produits des industries alimentaires	1,3	4,8
10.1 - Viande	4,0	1,4
10.2 - Poisson	1,7	17,6
10.3 - Fruits et légumes transformés	2,2	5,0
10.4 - Huiles et graisses	18,8	20,7
10.5 - Produits laitiers	2,8	2,8
10.6 - Grains; amylicés	2,9	6,3
10.7 - Boulang-pâtis. et pâtes	-6,1	4,7
10.8 - Autres produits alimentaires	-2,0	2,1
10.9 - Alim. pour animaux	-2,0	13,6
11 - Boissons	-4,8	14,9

1. Voir glossaire « classification des produits ».
Sources: Agreste - Prodcom

Production et prix production commercialisée des IAA dans l'Union européenne

En 2020, 16 % des 789,6 milliards d'euros de produits alimentaires et boissons commercialisés par les industriels de l'agroalimentaire européen proviennent des industries françaises. À l'échelle européenne, les viandes occupent toujours la première place des ventes agroalimentaires (23 %). Viennent ensuite les « autres produits alimentaires » (15 %), comme le sucre, la confiserie, la chocolaterie, les plats préparés notamment, puis les boissons (14 %) et les produits laitiers (14 %).

En 2021, le volume de la production des industries agroalimentaires européennes renoue avec la croissance (+ 3,8 %), après un ralentissement en 2020 (- 2,9 %) dû à la pandémie mondiale de Covid-19. Les quantités produites augmentent dans la majorité des secteurs, à l'instar des boissons (+ 8,6 %) et des « autres produits alimentaires » (+ 6,7 %). Seuls les volumes fabriqués de grains et amylacés diminuent (- 1,0 %), ceux de viandes restant stables (- 0,1 %).

Dans l'Union européenne, le prix à la production des produits alimentaires et des boissons progresse plus fortement (+ 3,2 %, après + 1,0 % en 2020). Les plus fortes hausses concernent les huiles (+ 24,7 %), les aliments pour animaux (+ 11,1 %), les grains et amylacés (+ 5,3 %) et les produits laitiers (+ 2,9 %). Les augmentations sont plus faibles dans les autres secteurs (+ 1,3 % maximum).

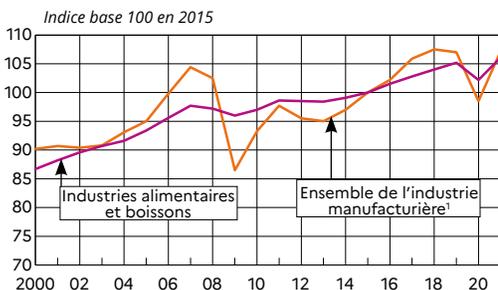
Productions commercialisées des industries agroalimentaires en 2020

Produit commercialisé	Union européenne à 27	Contribution de la France	
	milliard d'euros	%	%
Total alimentaire	675,8	86	15
Viandes et produits à base de viandes	180,3	23	15
viande de boucherie	86,5	11	15
viande de volaille	28,0	4	17
charcuterie indust., foie gras, conserves de viande	65,7	8	13
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	20,9	3	14
Fruits et légumes transformés	50,9	6	11
Huiles et graisses animales et végétales	35,4	4	8
Produits laitiers	106,8	14	20
dont beurre	9,4	1	24
fromages	43,2	5	19
glaces et sorbets	5,6	1	21
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	31,9	4	16
dont produits amylacés	9,0	1	22
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alim.	75,3	10	12
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	49,2	6	11
pâtes alimentaires	5,9	1	10
Autres produits alim.	116,7	15	15
dont sucre	7,3	1	23
chocolaterie, confiserie	27,9	4	12
plats préparés	18,2	2	29
Aliments pour animaux	57,6	7	16
de ferme	46,2	6	14
de compagnie	11,4	1	26
Total boisson	113,8	14	22
boissons alcooliques distillées (spiritueux)	11,3	1	40
vins	27,4	3	36
bière	28,4	4	9
boissons non alcoolisées	42,1	5	17
Ensemble alimentaire et boisson	789,6	100	16

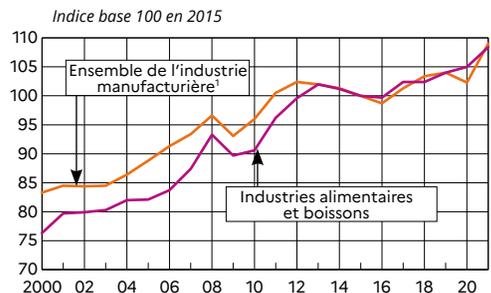
Source : Eurostat - Prodcom

Production et prix de l'industrie européenne

• Volume de la production



• Prix à la production



1. Définition voir glossaire.

Champ : Union européenne à 27.

Source : Eurostat - Statistiques conjoncturelles sur les entreprises

Consommation d'énergie dans les IAA

En 2020, les établissements agroalimentaires (hors tabac) de plus de 20 salariés consomment 4,9 milliards de tonnes-équivalent-pétrole (tep) en énergie, soit 1,7 % de moins qu'en 2019. Le secteur agroalimentaire concentre 15 % de la consommation énergétique de l'industrie, derrière les secteurs très énergivores de la chimie-pharmacie et de la métallurgie.

Les établissements agroalimentaires privilégient le gaz naturel pour leurs besoins énergétiques. Celui-ci représente 48 % de la consommation totale de l'industrie agroalimentaire, devant l'électricité (35 %), la vapeur (6 %) et le charbon (4 %).

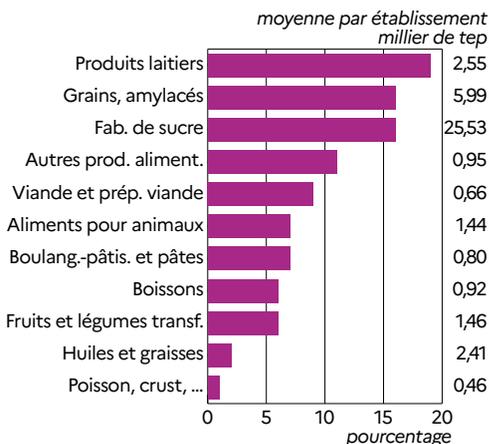
La facture énergétique du secteur agroalimentaire, un peu plus de 2,3 milliards d'euros, s'est allégée en 2020 (-5,2 %) en raison de la baisse des quantités achetées et de la diminution des prix des matières premières énergétiques. Entre 2019 et 2020, les prix moyens du gaz naturel, du charbon et de l'électricité décroissent respectivement de 7,4 %, 6,6 % et 0,8 %. Seul le prix de la vapeur augmente (+ 6,4 %). Ces diminutions des prix reflètent la baisse de la demande d'énergie en 2020, consécutive au ralentissement de l'économie pendant la période de crise sanitaire. En 2020, les achats d'énergie dans l'agroalimentaire ont connu deux effets baissiers cumulés, un effet prix et un effet volume. Ainsi, les achats de gaz naturel, du charbon et de l'électricité reculent respectivement de 12,4 %, 4,8 % et 2,0 %. En revanche, les achats de vapeur (+ 13,5 %) et de fioul lourd (+ 3,9 %) sont en hausse.

Trois industries, celles du sucre, du lait et de la meunerie et produits amylacés, concentrent plus de la moitié de la consommation totale d'énergie des IAA. Ces activités utilisent en effet des processus de fabrication très énergivores, notamment pour le sucre. À l'opposé, les industries de la viande et du poisson consomment peu d'énergie.

Consommation d'énergie

	2000	2010	2019	2020
<i>millier de tep</i>				
Électricité	1 474	1 743	1 720	1 695
Combustibles	3 521	3 281	2 973	2 895
dont gaz naturel	2 367	2 488	2 475	2 342
fioul lourd	610	261	35	38
fioul domestique	84	47	33	29
butane, propane	155	108	74	77
houille et lignite	250	305	183	196
Vapeur	129	270	271	289
Toutes énergies	5 124	5 294	4 964	4 879

• Par établissement selon le secteur d'activité des IAA en 2019

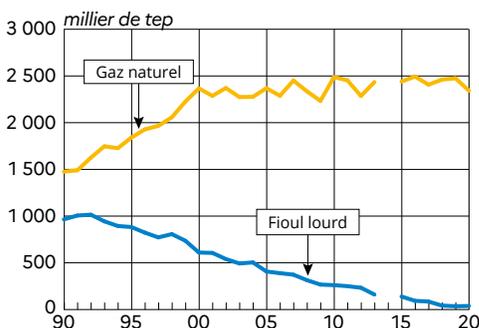
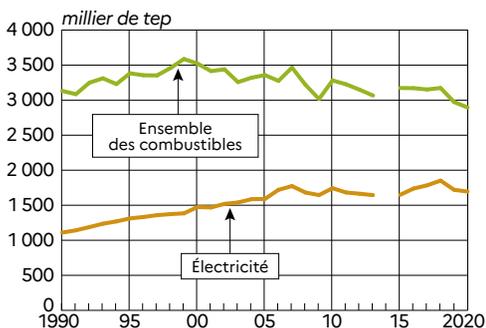


Note : à partir de 2012, le champ de l'enquête s'élargit aux DOM qui représentent en 2012 moins de 2 % de la consommation d'énergie totale, et se limite aux établissements de 20 salariés ou plus (la consommation des établissements de 10 à 19 salariés représentait moins de 2 % de la consommation d'énergie totale en 2011).

Champ : établissements IAA (hors tabac) de 20 salariés ou plus à partir de 2012.

Sources : Insee - Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

Évolution de la consommation des différents types d'énergie



Note : à partir de 2012, le champ de l'enquête s'élargit aux DOM qui représentent en 2012 moins de 2 % de la consommation d'énergie totale, et se limite aux établissements de 20 salariés ou plus (la consommation des établissements de 10 à 19 salariés représentait moins de 2 % de la consommation d'énergie totale en 2011). Il n'y a pas de données pour 2014, en raison de l'absence de plusieurs établissements agroalimentaires gros consommateurs d'énergie, ce qui compromet la fiabilité des résultats.

Champ : établissements IAA (hors tabac) de 20 salariés ou plus à partir de 2012.

Sources : Insee - Enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

Pêche maritime capture et débarquement

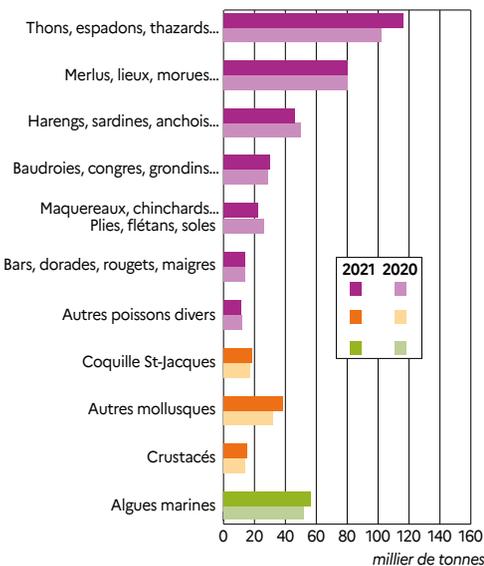
En 2020, avec 461 000 tonnes de produits de la mer pêchés, la France se situe à la troisième place de l'Union européenne (UE). Les bateaux français réalisent 12 % des captures de l'Union européenne et 0,6 % des captures mondiales, loin derrière la Chine (15 %).

En 2021, les navires français ont pêché 485 000 tonnes de produits de la mer pour en débarquer 464 000 tonnes. La quantité débarquée est moins élevée du fait de la préparation réalisée sur le bateau (éviscération, étêtage, filetage...). Les captures augmentent entre 2020 et 2021 (+ 5 %) après deux années de baisse entre 2019 et 2020 (- 12,5 %) et entre 2018 et 2019 (- 6 %). En 2020, elles ont été particulièrement basses (461 000 t) avec des captures moins importantes en mer d'Irlande (coquille St-Jacques, algues) et dans l'Océan Indien (thons).

Les navires français pêchent en Atlantique Nord-Est (75 % des captures des navires français en 2021), dans l'Océan Indien Est (16 %), en Atlantique Centre et Sud-Est (6 %) et en Méditerranée (3 %). Ils débarquent en France (61 %), dans le reste de l'UE (16 %), aux Seychelles (12 %) et dans le reste de l'Afrique (11 %).

Plus de 320 espèces différentes sont pêchées mais les 10 principales représentent 62 % du total des débarquements : thon listao et albacore, laminaire digitée (algue brune), merlu européen, coquille Saint-Jacques, sardine, hareng de l'Atlantique, baudroie, maquereau et merlan bleu.

Espèces dominantes captées par les navires français



Source : Agreste - DGAMPA

Pêche maritime (captures) dans le monde¹

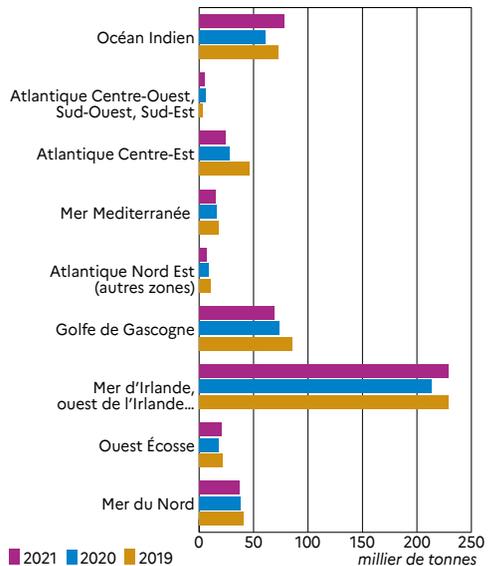
	Pêche maritime ²		
	2010	2019	2020
	<i>millier de tonnes équivalent-poids-vif</i>		
Monde	77 353	81 599	78 784
dont Chine	13 099	12 329	11 890
Indonésie	5 046	7 003	6 430
USA	4 293	4 785	4 234
Inde	3 272	3 690	3 709
Vietnam	2 067	3 285	3 273
Norvège	2 838	2 479	2 205
Chili	3 048	2 377	2 162
Islande	1 081	923	1 020
UE à 27	4 394	4 103	3 932
dont Danemark	742	837	748
Espagne	828	629	733
France	440	527	461
Pays-Bas	376	319	308

1. Toutes les zones de pêche, hors eaux continentales.

2. Y compris les algues.

Sources : Eurostat (pays de l'UE), FAO (autres pays)

Principales captures des navires français par zone



Source : Agreste - DGAMPA

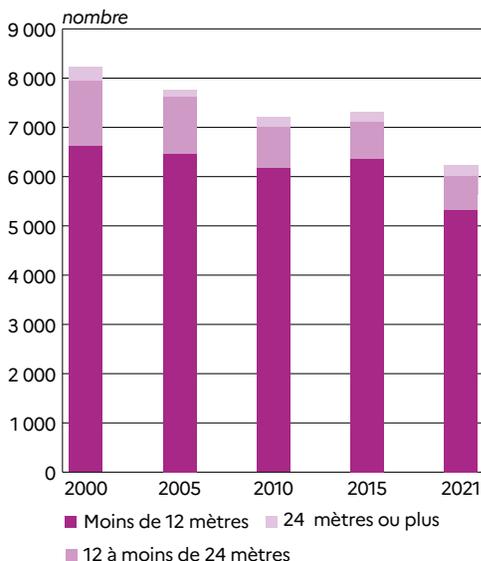
Pêche maritime flotte et emplois marins

Depuis la mise en place de la politique commune de la pêche en 1983, l'Union européenne (UE) a adopté des politiques pour contenir la capacité de sa flotte de pêche, dans un objectif de gestion durable des ressources halieutiques. La France n'a cessé de réduire sa flotte. Depuis 2000, la flotte française a diminué de 24 %, pour atteindre 6 223 navires en 2021.

La flotte française représente 9 % de la flotte de l'Union européenne et 18 % de sa puissance. Avec 964 000 kW, elle est la plus puissante de l'UE devant l'Italie et l'Espagne. La flotte française est composée majoritairement de bateaux de moins de 12 mètres (5 337 soit 86 %).

Les navires de pêche français emploient 12 400 personnes pour une charge de travail équivalente à 7 293 emplois à temps plein. Le nombre de marins est en baisse de 15 % par rapport à 2011, d'avantage dans les DOM. La métropole emploie 75 % des marins. Presque la moitié d'entre eux travaillent dans la zone de l'Atlantique Nord-Est. La Méditerranée emploie 15 % des marins français. La Guadeloupe, la Martinique et La Réunion-Mayotte représentent chacune entre 6 % et 9 % de la totalité de l'emploi marin.

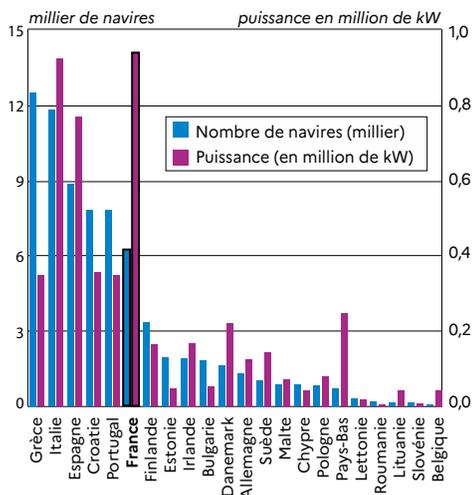
Flotte française de pêche maritime



	2000	2005	2010	2015	2021
<i>nombre</i>					
Total navires	8 231	7 906	7 449	7 309	6 223
Moins de 12 mètres	6 613	6 470	6 329	6 364	5 337
12 à moins de 24 mètres	1 341	1 160	886	751	689
24 à moins de 40 mètres	214	223	184	150	155
40 mètres ou plus	63	53	50	44	42
<i>millier de kW</i>					
Puissance totale	1 115	1 077	1 035	1 037	964

Source : MTECT - DGAMPA

Flotte européenne en 2020



Note : UE hors Royaume-Uni.
Source : Agreste - Data Collection Framework
agreste | GRAPH'AGRI 2022

Emplois¹ de marins pêcheurs

	2011	2020
<i>nombre</i>		
Zone maritime		
Golfe de Gascogne, Mers ibériques	3 250	2 859
Mers celtiques, Ouest Écosse, Islande	2 807	2 793
Mer du Nord, Manche Est	2 044	1 828
Méditerranée	2 068	1 812
Total métropole	10 169	9 292
Guadeloupe	1 559	884
Martinique	1 748	780
Guyane	358	343
La Réunion - Mayotte	805	1 108
Total DOM	4 470	3 115
Total France	14 640	12 407

1. Effectif annuel moyen embarqué sur les navires français.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Pêche maritime résultats économiques

En 2020, les performances économiques de la flotte française baissent fortement par rapport à 2019. Ces résultats sont principalement dus à la pandémie de Covid-19, en raison de deux confinements stricts ayant entraîné des fermetures du marché de la restauration (collective ou commerciale). Les restrictions concernant certaines exportations ont également eu un impact négatif sur le marché global des produits de la mer en France en 2020. Ainsi, la valeur des débarquements a chuté de 11 %.

Le chiffre d'affaires, estimé à 1,2 milliard d'euros, se compose principalement de valeurs débarquées (95,5 %) et d'autres recettes (2,8 %). Les subventions directes au revenu ont triplé en 2020 par rapport à 2019 et s'élevaient à 20 millions d'euros, soit 1,7 % du chiffre d'affaires. Ces subventions ont été proposées aux entreprises de pêche pour les soutenir économiquement face à l'arrêt temporaire de leur activité. En termes de chiffre d'affaires, la France se situe au deuxième rang européen derrière l'Espagne et devant l'Italie.

Le total des coûts opérationnels représente 89 % du revenu total (hors subventions directes). Les salaires sont le premier poste de coût et représentent 41 % de l'ensemble des charges. Les coûts du carburant représentent 11 % du chiffre d'affaires en 2020. Après une augmentation régulière entre 2016 et 2019, cette part du coût de l'énergie se réduit en 2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

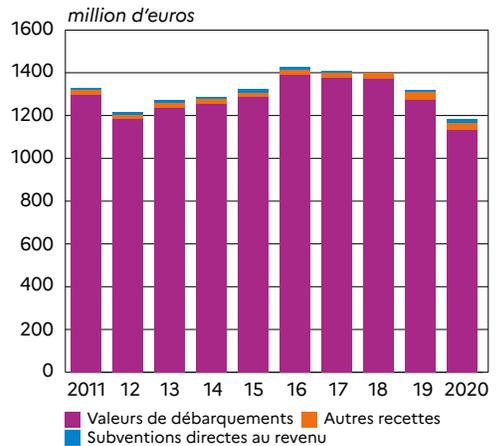
La valeur ajoutée brute, la marge brute et le bénéfice net en 2020 sont estimés respectivement à 601 millions d'euros, 131 millions d'euros et 36 millions d'euros. Ils baissent fortement par rapport à 2019 (respectivement 4,5 %, 7,9 % et 32,3 %).

Union européenne : chiffre d'affaires des principaux producteurs

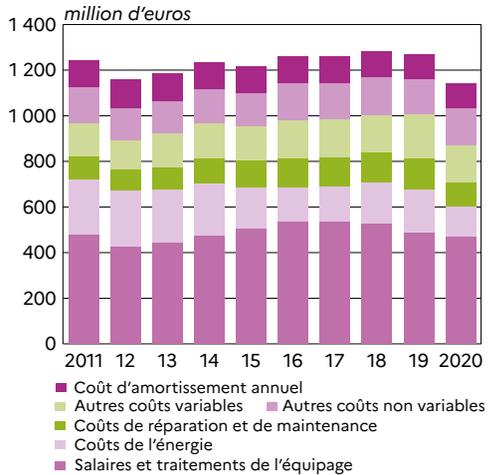
	2019	2020
	<i>million d'euros</i>	
Espagne	1 838	1 674
France	1 308	1 183
Italie	931	709
Danemark	470	523
Grèce	432	383
Portugal	397	361
Pays-Bas	452	359
Irlande	310	317
Allemagne	138	131
Suède	134	129

Source : Agreste - Data Collection Framework

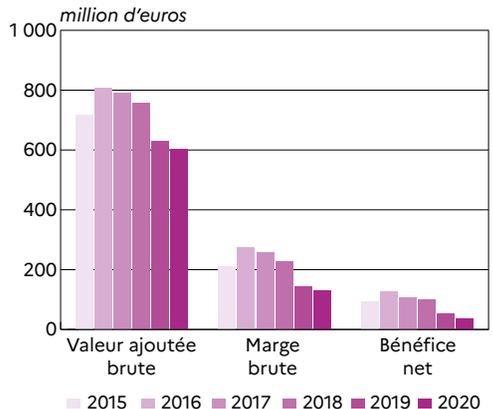
Résultats de la pêche maritime française • Chiffre d'affaires



• Répartition des coûts opérationnels



• Valeur ajoutée, marge, bénéfice



Source : Agreste - Data Collection Framework

Aquaculture conchyliculture

En 2020, la France a produit 144 000 tonnes de mollusques et crustacés, principalement des huîtres (81 000 tonnes) et des moules (61 000 tonnes). Le chiffre d'affaires de ces activités, hors éclosionerie-nurserie, s'élève à 508 millions d'euros.

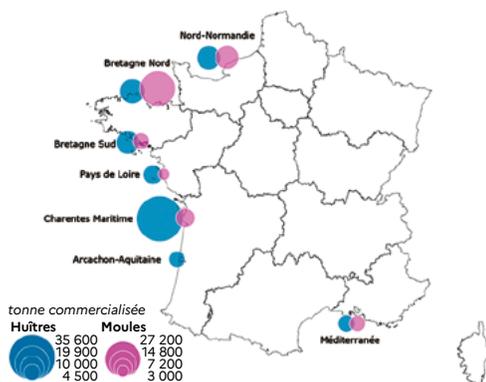
Dans l'Union européenne, la France réalise la moitié du chiffre d'affaires et le quart du volume de la production conchylicole. Elle est leader européen de la production d'huîtres avec 88 % de la production totale. Pour les moules, elle se situe au premier rang en chiffre d'affaires grâce à un prix unitaire élevé (2,25 €/kg) mais au deuxième rang en volume, loin derrière l'Espagne (204 000 tonnes à 0,50 €/kg).

L'Union européenne produit 1 % de la production conchylicole mondiale, dominée par les pays asiatiques, et en particulier par la Chine qui produit les trois quarts des coquillages et crustacés.

La production annuelle d'huîtres en France baisse pour la deuxième année consécutive (- 6 % en 2020, après - 8 % en 2019). À l'inverse, la production de moules augmente de nouveau avec une légère hausse (+ 2 %), après celle importante de 2019 (+ 23 %).

En 2020, 16 000 personnes pour 8 890 équivalents-temps-plein travaillent dans une des 2 500 entreprises conchylicoles. Premier département ostréicole, la Charente-Maritime emploie 5 210 personnes représentant 2 580 équivalents-temps-plein.

Ostréiculture et mytiliculture en 2020¹



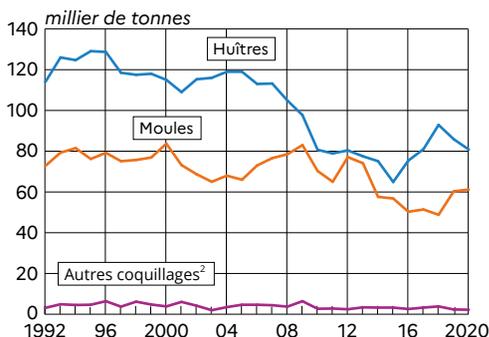
1. Hors éclosionerie/nurserie.
Source: Agreste - Enquête Aquaculture
agreste | GRAPH'AGRI 2022

Production conchylicole et d'élevage de crustacés dans le monde¹

	2010	2020	2020
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		million d'euros
Monde ²	19 210	28 978	111 273
dont Chine	14 090	21 021	75 510
Vietnam	454	1 383	9 441
Indonésie	391	935	3 849
Inde	152	957	4 747
Thaïlande	863	543	2 259
Corée du Sud	363	423	967
Équateur	223	761	3 234
Chili	234	406	1 626
Japon	422	312	836
USA	228	256	532
UE à 27 ²	565	519	986
dont Espagne	193	207	124
France	153	144	508
Italie	99	75	187

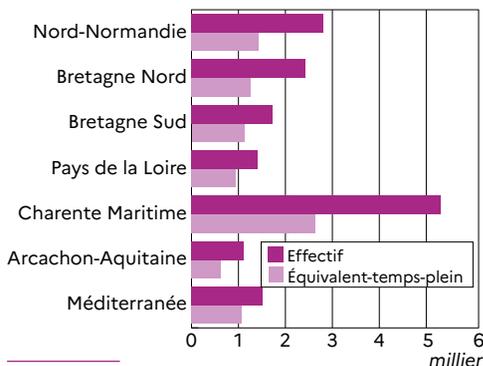
1. Hors éclosionerie/nurserie.
2. Estimation.
Sources: Eurostat, FAO

Production conchylicole¹ française de 1992 à 2020



1. Hors éclosionerie/nurserie.
2. Coques et palourdes essentiellement.
Champ: France métropolitaine.
Sources: DGAMPA (1992-2013), MTECT (2014-2015), Agreste - Enquêtes Aquaculture (2016-2018)

Emploi en conchyliculture et élevage de crustacés en 2020



Source: Agreste - Enquête Aquaculture

Aquaculture pisciculture

En 2020, la France produit 47 000 tonnes de poissons, majoritairement des salmonidés (37 500 tonnes), dont la truite arc-en-ciel. Le chiffre d'affaires de cette production s'élève à 206 millions d'euros. S'ajoutent 155 tonnes d'œufs de poissons destinés à la consommation humaine, dont 44 tonnes de caviar d'esturgeon, d'une valeur de 27,2 millions d'euros.

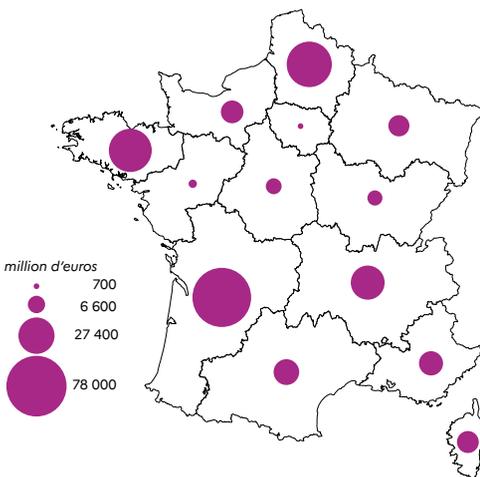
Au niveau européen, la France est le quatrième producteur piscicole (9 % de la production totale) derrière la Grèce, l'Espagne et l'Italie. Elle est au deuxième rang pour la production des salmonidés et du caviar, mais seulement au neuvième pour la pisciculture marine.

La part de l'Union européenne dans la production mondiale (0,9 %) est très faible par rapport aux pays asiatiques, et en particulier, la Chine qui assure la moitié de la production piscicole.

En 2020, la production française en salmoniculture atteint son plus haut niveau depuis 12 ans. En pisciculture marine, la production continue de se redresser (+ 50 % par rapport au point bas de 2017). Celle relative aux poissons en étang baisse régulièrement (- 17 % depuis 2018).

Les 661 entreprises piscicoles (dont 265 en étangs) emploient 2 850 personnes pour 2 050 équivalents-temps-plein. La Nouvelle-Aquitaine est la première région piscicole de France avec 660 personnes employées, pour 500 équivalents-temps-plein (hors étangs).

Pisciculture en 2020¹



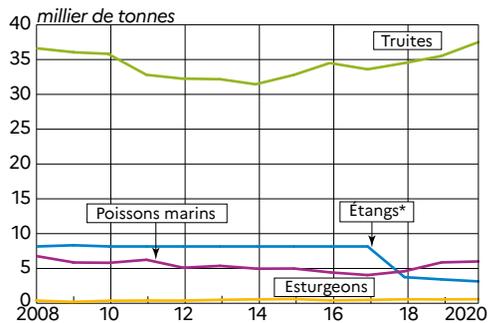
1. Hors éclosion/nurserie et pisciculture en étangs. Source: Agreste - Enquête Aquaculture

Production piscicole dans le monde¹

	2010	2020	2020
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		million d'euros
Monde	37 753	57 461	145 012
dont Chine	20 700	27 617	74 946
Inde	3 634	7 679	10 816
Indonésie	1 913	4 291	6 450
Vietnam	2 226	3 205	4 497
Norvège	1 018	1 488	7 297
Turquie	167	417	1 543
Royaume-Uni	170	207	1 379
UE à 27	505	538	2 619
dont Grèce	104	116	545
Espagne	61	65	436
Italie	54	48	205
France	50	47	206
Pologne	37	45	121
Malte	7	20	215

1. Hors ventes d'œufs pour la reproduction ou la consommation. Sources: Eurostat, FAO

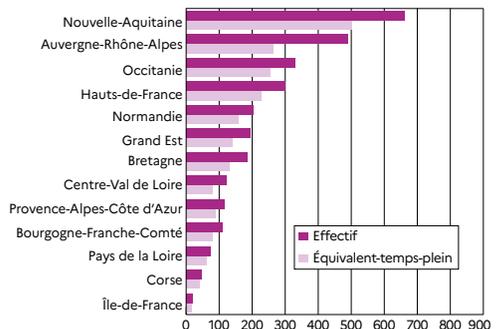
Production piscicole française de 2008 à 2020¹



* Rupture de série : la production piscicole en étang a été réévaluée pour la première fois depuis 2010 dans le cadre du recensement de la pisciculture de 2018.

1. Hors éclosion/nurserie. Champ: France métropolitaine. Sources: DGAMPA (1991-2013), MTECT (2014-2015), Agreste - Enquête Aquaculture (2016-2020)

Emploi en pisciculture en 2020¹



1. Hors pisciculture en étangs. Source: Agreste - Enquête Aquaculture

Aquaculture culture d'algues et de cyanobactéries

En 2020, 343 tonnes d'algues et cyanobactéries en équivalent poids vif (EPV) sont produites en France, dont 65 % de spiruline. Le chiffre d'affaires généré par cette production atteint 8,2 millions d'euros dont 7,3 pour la spiruline vendue au prix unitaire moyen de 130 €/kg poids sec.

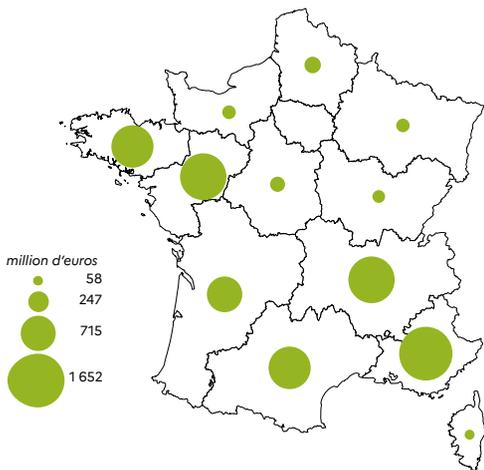
La France est le premier producteur européen d'algues et de cyanobactéries, assurant deux tiers de la production et trois quarts du chiffre d'affaires de l'Union européenne, la quasi-totalité de la production est réalisée en Asie, en premier lieu en Chine (59 %) et Indonésie (27 %). La part produite par l'Europe est négligeable (0,0015 %).

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie génèrent la moitié du chiffre d'affaires national, avec essentiellement des microentreprises de production de spiruline. Bretagne et Pays de la Loire (30 % du chiffre d'affaires) produisent la majorité des macro-algues et un quart de la spiruline.

Deux tiers des macro-algues sont utilisées pour l'alimentation humaine et animale, contrairement aux micro-algues dont les trois quarts sont exploitées pour la cosmétique et la pharmacie. La spiruline est destinée quasi exclusivement à l'alimentation humaine. Trois quarts des ventes de spiruline sont réalisées en circuit court.

En 2020, les 190 entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries (dont 177 de culture de spiruline) de France emploient 492 personnes représentant 390 équivalents-temps-plein.

Culture d'algues et de cyanobactéries en 2020



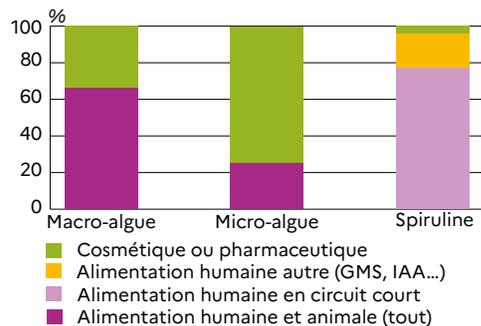
Source : Agreste - Enquête Aquaculture
agreste | GRAPH'AGRI 2022

Production d'algues et cyanobactéries dans le monde

	2010	2020	2020
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		million d'euros
Monde	20 174	35 077,58	16 540,63
dont Chine	12 273	20 862,93	10 835,37
Indonésie	3 915	9 618,42	1 785,09
Corée du Sud	902	1 761,47	641,72
Philippines	1 801	1 468,65	213,89
Japon ¹	433	396,80	1 272,79
Malaisie	208	182,06	1 400,42
Vietnam	18	13,86	3,88
Inde	4	5,30	0,39
Norvège	nd	0,34	0,80
UE à 27 ¹	nd	0,52	11,21
dont France ²	nd	0,34	8,19
Grèce	nd	0,09	0,80
Irlande	nd	0,04	0,04
Portugal ¹	nd	0,03	0,39
Espagne	nd	0,01	1,77

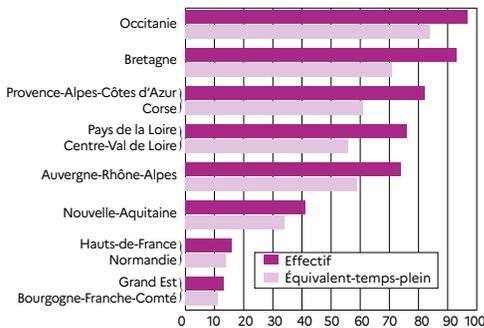
1. Estimation.
2. Pour la spiruline, poids vif = 4 * poids sec.
Sources : Eurostat, FAO

Destination de la production d'algues et de cyanobactéries en 2020



Champ : France métropolitaine.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Emploi en culture d'algues et de cyanobactéries en 2020



Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Commerce extérieur de la France

En France, la production de produits halieutiques ne couvre que partiellement la consommation. En 2021, le déficit du commerce extérieur se creuse à nouveau, après la réduction en 2020, et atteint un niveau record à - 4,6 milliards d'euros.

La valeur des importations de produits halieutiques augmente de 18 % sur un an. Si les achats de poissons frais ou congelés (entiers et filetés) croissent de 18 %, les importations de mollusques et de crustacés augmentent plus fortement (+ 32 % dans les deux cas). En 2021, la France importe principalement des poissons frais et des filets de poissons (respectivement 1,6 et 1,4 milliard d'euros) et des crustacés frais ou congelés (1,2 milliard d'euros).

Tous produits confondus, les exportations progressent de 35 % en valeur avec notamment les ventes de poissons frais ou congelés qui croissent sensiblement (+ 42 %).

Les saumons, les crevettes, la morue et les thons pèsent fortement sur le déficit de la balance extérieure. Le principal excédent commercial provient de l'élevage des huîtres.

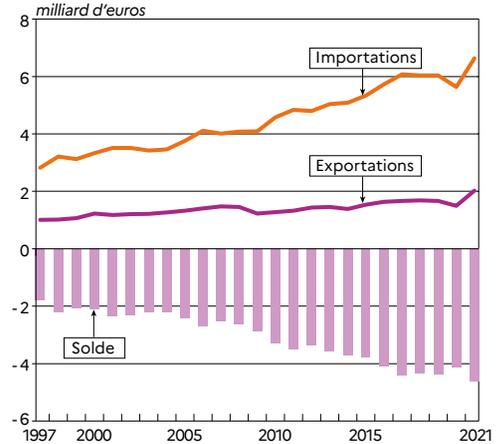
Les principaux fournisseurs de la France sont le Royaume-Uni, la Norvège et l'Espagne. À l'exportation, les principaux clients sont l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

Principaux produits dans le commerce extérieur

	2000	2010	2021
<i>million d'euros</i>			
Importations			
Saumons	688	865	1 686
Crevettes	642	632	893
Morues (cabillaud)	279	299	464
Thons	404	407	409
Coquilles Saint-Jacques, pétoncles, vanneaux	164	264	177
Exportations			
Saumons	49	116	376
Crevettes	139	105	149
Thons	368	110	111
Produits avec balance excédentaire			
Huîtres	12	23	73
Légines	...	44	26
Anguilles, civelles	30	21	13

Source: Douanes

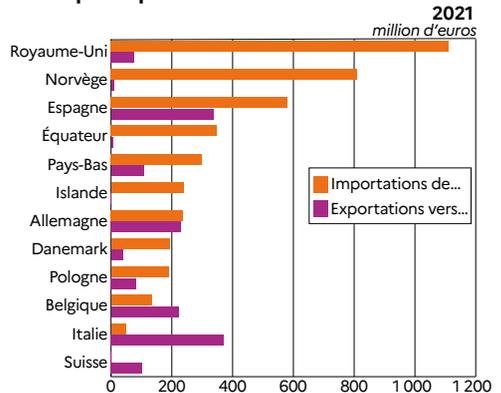
Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture



	2010		2021	
	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations
<i>million d'euros</i>				
Poissons, crustacés, mollusques et autres	3 578	981	5 269	1 543
<i>Poissons vivants</i>	25	65	54	84
<i>Poissons frais</i>	950	271	1 645	409
<i>Poissons congelés</i>	179	159	190	115
<i>Filets et autres chairs de poisson</i>	1 020	108	1 423	229
<i>Poissons séchés, fumés, salés</i>	141	63	234	86
<i>Crustacés</i>	812	129	1 232	258
<i>Mollusques</i>	451	186	484	359
<i>Autres invertébrés aquatiques</i>	0	0	7	3
Préparations et conserves de poissons, crustacés et mollusques	882	189	1 198	316
<i>Poissons, caviar</i>	651	131	923	229
<i>Crustacés, mollusques</i>	232	58	274	87
Farines et solubles de poissons non comestibles	38	38	49	60
Graisses et huiles	38	25	71	57
Algues et dérivés	37	42	44	43
Total	4 573	1 274	6 631	2 020

Source: Douanes

Principaux partenaires de la France



Source: Douanes

Récolte de bois

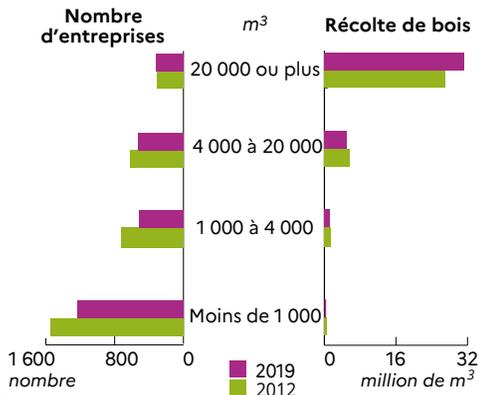
Après quatre années consécutives de hausse, la récolte de bois commercialisé recule en 2019 à 38,2 millions de m³ (-1,9%). La part du bois d'œuvre reste majoritaire à 51 %, celle du bois d'industrie progresse à 28 % et celle du bois énergie baisse à 21 %.

En 2019, le volume des bois accidentels et sanitaires commercialisés triple par rapport à 2018 approchant les 2,1 Mm³. Il représente 5,5 % de la récolte totale (contre 1,5 % en 2018). La récolte de bois est touchée par les scolytes, insectes xylophages s'attaquant principalement aux épicéas. Les coupes sanitaires visant à retirer les arbres atteints s'élèvent à 0,9 Mm³, soit plus du quart de la récolte nationale d'épicéas. Les récoltes sanitaires atteignent 8 % des sapins, 7 % des feuillus précieux (dont le frêne) et 6 % des hêtres. La récolte de bois d'œuvre baisse dans l'ensemble mais augmente pour certaines essences : châtaignier (+ 15,8 %), feuillus précieux (+ 9,1 %) et douglas (+ 1,6 %). Celle du hêtre chute de 10,0 % revenant au niveau de 1955.

La Nouvelle-Aquitaine fournit 27 % de la récolte totale de bois (10,1 Mm³). La région Grand Est produit 20 % de la récolte nationale (7,5 Mm³), dont près d'un quart de la production française de grumes de feuillus. Au niveau régional, la plus forte augmentation de la récolte se situe en Bourgogne-Franche-Comté (+ 2,5 %), portée par le sapin-épicéa (+ 17 %). En Bretagne et dans les Pays de la Loire, la récolte croît. La récolte de bois baisse de 0,3 Mm³ en Auvergne Rhône-Alpes.

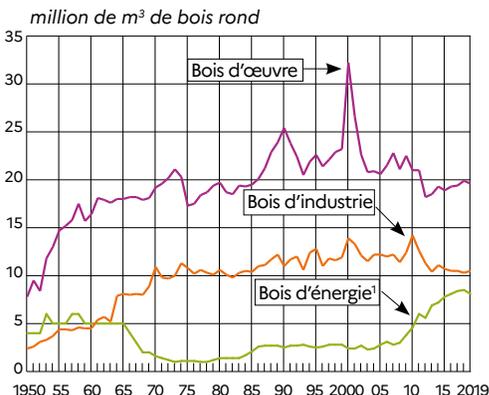
Les entreprises qui exploitent plus de 20 000 m³ par an (12 % des effectifs) représentent 83 % des volumes récoltés. À l'opposé, les unités de moins de 1 000 m³ par an (48 % des effectifs) récoltent 1 % des bois commercialisés en France métropolitaine en 2019.

Répartition des entreprises selon le volume récolté

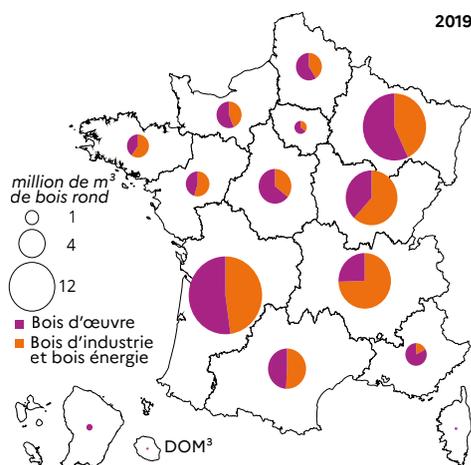


Champ : France métropolitaine - Entreprises avec leur siège social domicilié en France, ayant à la fois une activité de récolte et de commercialisation de bois, en activité principale ou non. Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières

Récolte commercialisée de bois



	2017	2018	2019
million de m ³ de bois rond			
Récolte totale de bois ¹	38,3	38,9	38,2
dont bois accidentel	0,32	0,58	2,09
Bois d'œuvre	19,4	20,0	19,6
Grumes de feuillus	5,3	5,4	5,3
Chêne et hêtre	3,3	3,4	3,3
Peuplier	1,4	1,5	1,4
Autres feuillus	0,6	0,5	0,6
Grumes de conifères	14,1	14,6	14,2
Sapin et épicéa	6,5	6,7	6,8
Pin maritime	3,6	3,6	3,2
Douglas	2,7	2,9	3,0
Autres conifères	1,3	1,4	1,2
Bois d'industrie	10,5	10,3	10,5
Feuillus	4,6	4,6	4,4
Conifères	6,0	5,7	6,1
Bois énergie²	8,4	8,5	8,1



1. Bois récolté uniquement par les exploitants forestiers.
2. Autoconsommation non comprise.
Champ : entreprises ayant à la fois une activité de récolte et de commercialisation de bois, en activité principale ou non.
3. Pour les DOM, la donnée correspond à la récolte des ONF.
Sources : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières, ONF pour les DOM

Production de sciages

En 2019, la production de sciages, de bois sous rails et de merrains redescend sous la barre des 8 millions de m³. Elle baisse de 4,4 % par rapport à 2018 et se rapproche du minimum historique de 2015. Les sciages de conifères (- 4,1 %) dominent largement (6,5 millions de m³, soit 81 %). Ils sont composés majoritairement de sapin et d'épicéa (55 %). Pour la première fois, la production de douglas (20 %) est supérieure à celle du pin maritime (17 %). Seuls les sciages de douglas augmentent (+ 8,3 %).

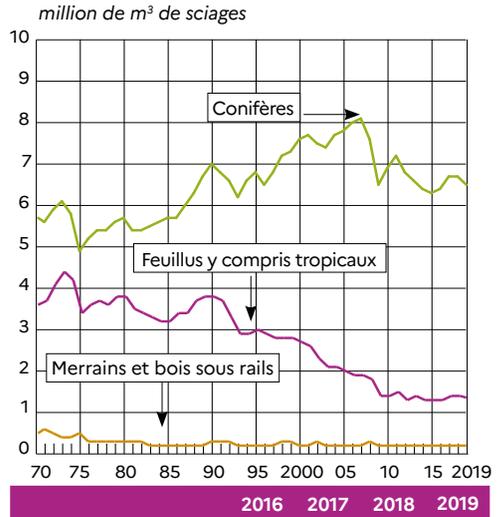
La production de sciages de feuillus tempérés baisse de 95 000 m³. Les sciages de châtaignier (2 % des sciages de feuillus) baissent fortement (- 39,0 %). Pour la deuxième année consécutive, les sciages de chêne reculent (- 8,6 %) mais représente toujours près de la moitié des sciages de feuillus (46 %), devant le hêtre (28 %) et le peuplier (18 %).

Le volume de bois destinés à la fabrication de tonneaux (merrains) est stable à 81 000 m³.

La fabrication de sciages est concentrée sur quatre grandes régions forestières : Auvergne-Rhône-Alpes (24 %, première fois en tête), Nouvelle-Aquitaine (23 %), Bourgogne-Franche-Comté (19 %) et Grand Est (17 %).

L'activité des scieries continue de se concentrer. Les entreprises qui scient plus de 20 000 m³ par an (6 % des effectifs) augmentent leur part de marché de 48 % à 57 % entre 2011 et 2019. À l'opposé, les unités sciant moins de 2 000 m³ par an (57 % des effectifs) produisent 5 % des sciages de France métropolitaine en 2019.

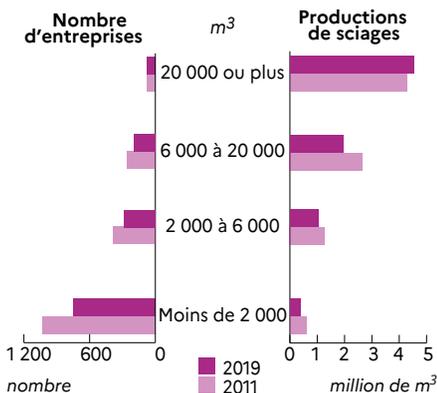
Productions de sciages



millier de m³ de sciages

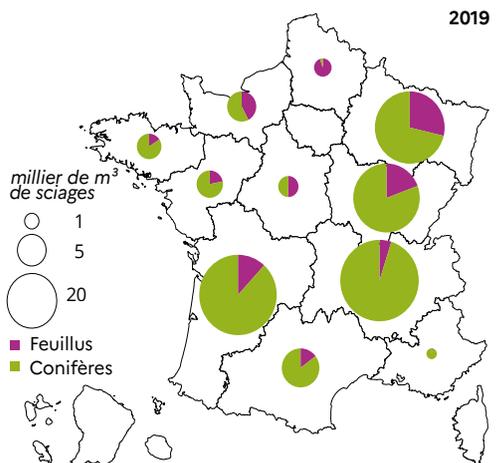
	2016	2017	2018	2019
Total des sciages	7 971	8 252	8 300	7 931
Feuillus tempérés	1 312	1 333	1 348	1 253
Chêne	608	635	631	577
Hêtre	364	362	357	345
Peuplier	248	249	246	229
Autres	92	87	113	102
Conifères	6 398	6 653	6 728	6 455
Sapin et épicéa	3 554	3 629	3 699	3 553
Pin maritime	1 254	1 257	1 246	1 112
Pin sylvestre	401	396	369	315
Douglas	949	1 117	1 181	1 279
Autres	240	253	233	196
Feuillus tropicaux	31	20	18	16
Bois sous rails	152	138	126	126
Merrains	77	nd	81	81

Répartition des entreprises selon le volume scié



Champ : France métropolitaine - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries



Champ : France métropolitaine - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries

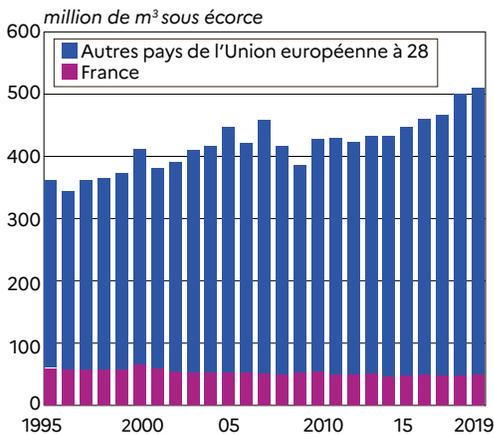
Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne

En 2019, la récolte de bois des 28 pays de l'Union européenne s'élève à 511 millions de m³ sous écorce et augmente de 2 % sur un an. L'Allemagne prend la première place avec 15 % des bois récoltés, juste devant la Suède (15 % également), et devant la Finlande (13 %). La France est en 4^e position, juste avant la Pologne. Sa part dans la récolte de bois communautaire est à 10 % en 2019 (contre 20 % en 1992).

La récolte de bois comprend à la fois le bois d'œuvre destiné au sciage, le bois d'industrie utilisé pour la fabrication de pâte à papier et de panneaux de bois, et le bois de chauffage. Les conifères représentent 69 % de la récolte communautaire, dont 19 % proviennent de Suède, 16 % d'Allemagne et 14 % de Finlande. La France, quant à elle, est la première pour la récolte de feuillus (19 %), loin devant l'Allemagne (13 %) et la Finlande (9 %).

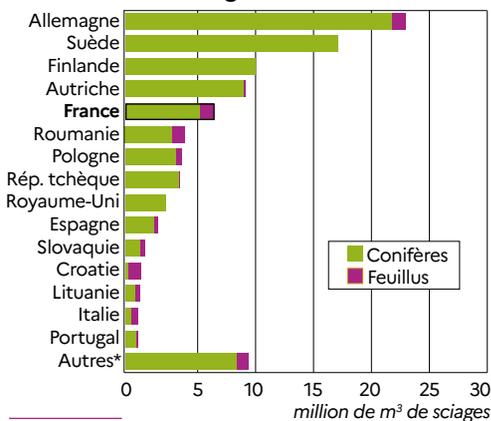
En 2019, la production de sciages dans l'Union européenne est de 112 millions de m³, identique à 2018. Les principaux producteurs restent l'Allemagne (22 %), la Suède (17 %), la Finlande (10 %), l'Autriche (9 %) et la France (7 %). Les conifères dominent très largement le secteur avec 92 % des sciages. Ils proviennent principalement d'Allemagne (23 %), de Suède (18 %) et de Finlande (11 %). Les feuillus sont surtout sciés en France et en Allemagne (14 % chacune), en Croatie (13 %) et en Roumanie (12 %).

Récolte de bois sous écorce



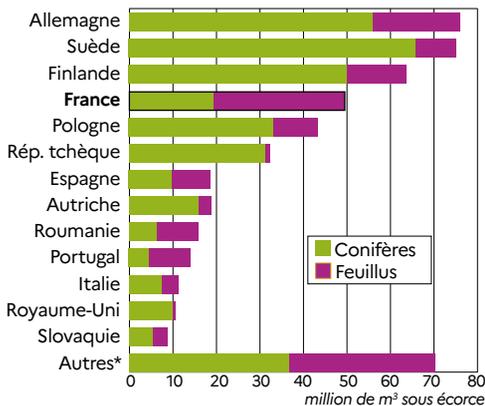
Source: Eurostat

Production de sciages en 2019



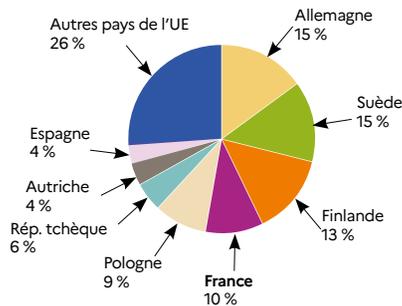
* Bulgarie, Chypre, Hongrie, Pays-Bas et Slovénie ont chacun une production inférieure à 1 million de m³. Les données de la Belgique, Danemark, Estonie, Grèce, Irlande, Lettonie, Luxembourg et Malte ont été estimées.
Source: Eurostat

Récolte totale de bois sous écorce en 2019



* Chypre, Croatie, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas et Slovénie ont chacun une récolte inférieure à 7 millions de m³. Les données de la Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Grèce, Irlande et Lettonie ont été estimées.

Source: Eurostat



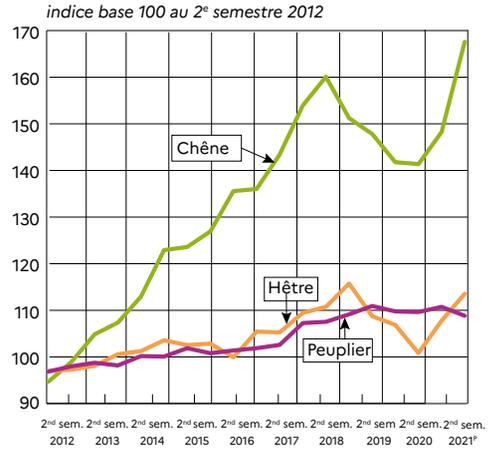
Prix des bois ronds

En 2021, les prix des bois ronds repartent à la hausse après la baisse en 2020 liée à la crise de la Covid-19.

Au 2nd semestre de l'année 2021, les prix des grumes de feuillus augmentent pour le chêne et le hêtre, respectivement 19 % et 13 % par rapport au second semestre 2020. L'indice du chêne atteint un nouveau record à 167,5 (indice 100 en 2011). Parmi les conifères, tous les prix des grumes progressent également : de + 8 % pour le pin maritime à + 24 % pour le douglas. Pour la 5^e année consécutive, l'indice du douglas établit un nouveau record (131,4). Le sapin-épicéa, qui avait fait l'objet de coupes préventives en 2020 à la suite des attaques de scolytes, voit ses stocks diminuer en 2021. Son cours croît de 21 % sur un an.

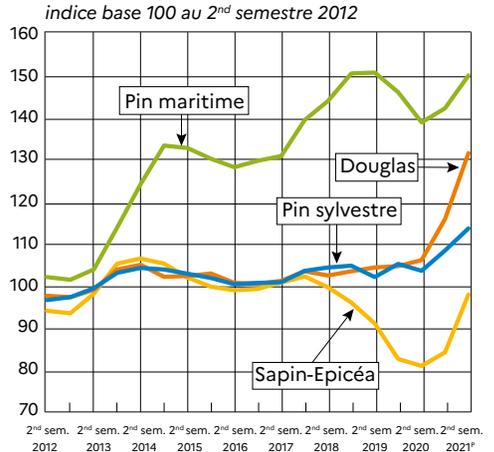
Au 4^e trimestre 2021, les prix des bois de trituration augmentent de 2 % par rapport au 4^e trimestre 2020. Les prix du bois énergie suivent la même tendance (+ 2 %) avec de fortes variations selon la catégorie de produits : de - 3 % pour les bois ronds de longueur supérieure à un mètre à + 8 % pour les bois bûche. L'indice du bois bûche est au plus haut (123,8).

Prix des grumes de feuillus



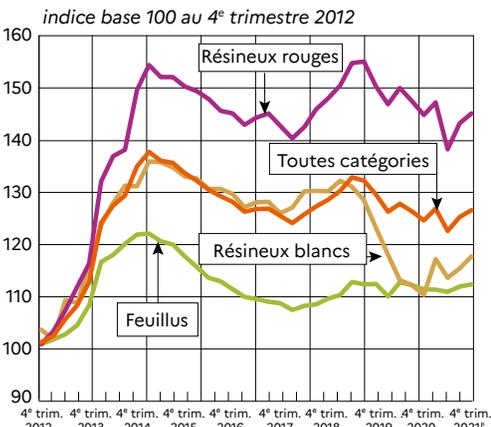
Source: Agreste - Indice de prix du bois

Prix des grumes de conifères



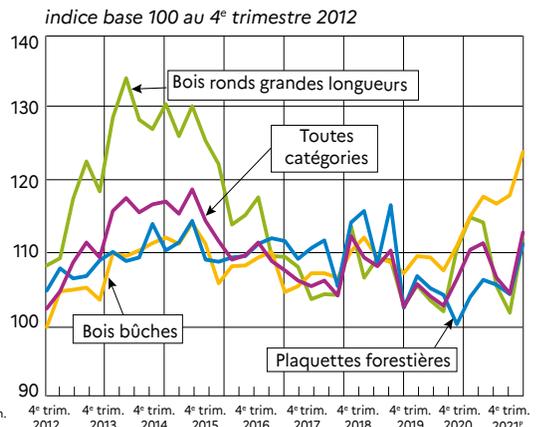
Source: Agreste - Indice de prix du bois

Prix du bois de trituration



Sources: Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

Prix du bois énergie sylvicole



Sources: Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

Commerce extérieur

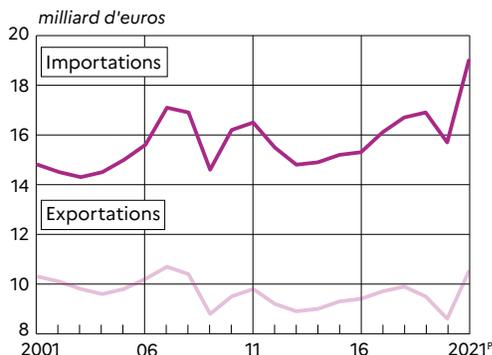
En 2021, dans le contexte de la reprise économique, le déficit commercial de la filière bois se creuse de 21 % sur un an et s'établit à 8,5 milliards d'euros. Les importations (19,0 milliards d'euros) et les exportations (10,5 milliards d'euros) augmentent respectivement de 21 % et de 22 %.

La balance commerciale s'améliore pour les pâtes, papiers et cartons (+ 8 %) à - 2,5 milliards d'euros, tandis que celle des meubles et sièges en bois se détériore (- 3,5 milliards d'euros). Le déficit commercial des autres produits (liège, ouvrages de menuiserie...) s'aggrave également et atteint 1,6 milliard d'euros.

En 2021, le secteur des bois bruts est excédentaire (255 millions d'euros) porté par les feuillus. Le solde commercial croît de 38 % avec une forte hausse de 31 % des exportations, poussée par la dynamique des exportations de feuillus tempérés (+ 28 %) et de conifères (+ 45 %), en lien avec la crise sanitaire des scolytes apparue en 2018. Le chêne représente 50 % des exportations de feuillus. Les importations, majoritairement de conifères, augmentent à nouveau (+ 18 %) provenant des importations de conifères (+ 28 %).

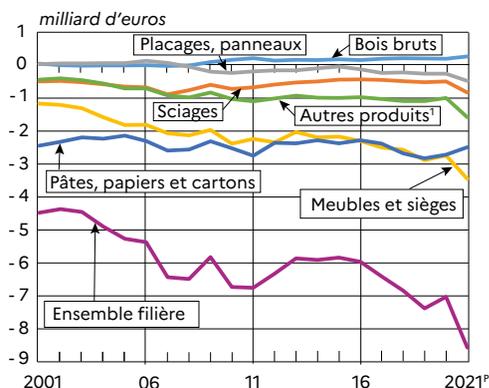
Dans le même temps, le solde déficitaire des sciages hors connexes (- 0,78 milliard d'euros) se dégrade de 74 % sur un an, malgré une augmentation de 38 % des exportations de sciages. Dans le cadre de la reprise économique, les besoins du secteur du bâtiment font bondir les importations de sciages de conifères de 70 % à plus d'1 milliard d'euros.

Commerce extérieur de la filière bois



Champ : France.
Sources : Douanes, Agreste

Solde des échanges de la filière bois



1. Regroupe d'autres produits d'exploitation forestière (liège, piquets, manches d'outils...) et d'autres produits du travail mécanique du bois (ouvrages de menuiserie, tonnellerie...).

Sources : Douanes, Agreste

Commerce extérieur des bois bruts

	2010	2015	2020	2021 ^P
<i>Valeur</i>	<i>million d'euros</i>			
Importations totales	165	136	100	118
dont feuillus tempérés*	26	28	21	20
conifères*	70	57	40	51
tropicaux*	56	27	13	18
Exportations totales	324	314	284	373
dont feuillus tempérés*	144	174	196	250
conifères*	151	109	58	84
tropicaux*	3	2	0	0
Solde bois ronds	159	178	185	255

* non compris les bois ronds traités et les bois ronds énergie.
Sources : Douanes, Agreste

Commerce extérieur des sciages

	2010	2015	2020	2021 ^P
<i>Valeur</i>	<i>million d'euros</i>			
Importations totales	963	739	801	1 266
dont feuillus tempérés	69	81	90	108
conifères	744	554	625	1 060
tropicaux	150	103	86	98
Exportations totales	240	301	351	483
dont feuillus tempérés	134	169	171	238
conifères	94	128	176	240
tropicaux	11	4	4	4
Solde sciages	- 724	- 438	- 450	- 783

Sources : Douanes, Agreste

Occupation des sols

En 2020, les espaces naturels couvrent 39 % du territoire métropolitain, soit 21,5 millions d'hectares. Ni agricoles, ni artificialisés, ils sont constitués à 86 % de sols boisés, c'est-à-dire de forêts, de bosquets, de haies et d'alignements arborés. En métropole, ces espaces sont les plus répandus dans les départements situés à l'Est et au Sud. Dans les départements d'Outre-mer (DOM), la Guyane se distingue par 99 % de sols naturels composés principalement de forêts, mais aussi de zones humides.

Les sols artificialisés occupent 8,0 % du territoire en 2020 et 9,1 % du territoire métropolitain. Les départements de l'Île-de-France sont les plus artificialisés (22 %), suivis par ceux où sont implantées les principales métropoles (Rhône, Nord, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne). Dans les DOM, la Guadeloupe, La Réunion et la Martinique sont plus artificialisés que la moyenne nationale avec des taux variant de 13 à 16 % du territoire.

Les espaces les plus vulnérables ou remarquables bénéficient de mesures de protection. C'est le cas des parcs nationaux et parcs naturels, des réserves naturelles et des zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope.

Au niveau international, la France est signataire de la convention de Ramsar qui protège les zones humides. L'Union européenne a créé le réseau Natura 2000 destiné à préserver la biodiversité. En France, la partie terrestre des sites Natura 2000 est de 7,1 millions d'hectares en 2021, soit 13 % du territoire.

Espaces protégés

	2021		Superficie	
	Nombre		F. métro. DOM	F. métro. DOM
			millier d'hectares	
Zones humides au titre de la Convention de Ramsar	40	7	893	276
Réserves de biosphère	13	1	4 321	235
Sites Natura 2000	1 773	nc	20 349	nc
Zone de protection spéciale (ZPS) - directive « Oiseaux »	403	nc	16 341	nc
Site d'intérêt communautaire (Sic) / Zones Spéciales de Conservation (ZSC), directive « Habitats »	1 350	nc	15 506	nc
Parcs nationaux	8	3	1 444	3 778
Réserves naturelles nationales	149	14	182	309
Réserves naturelles de Corse	7	nc	87	nc
Réserves naturelles régionales	177	2	40	3
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	953	37	176	49
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	10	0	38	0
Réserves biologiques	260	16	48	84
Domaine d'intervention du Conservatoire du littoral	608	170	140	71
Site des Conservatoires d'espaces naturels	1 447	0	68	0
Parc naturel marin	6	2	2 359	11 721
Parcs naturels régionaux (PNR)	56	2	9 398	697
Bien naturel ou mixte du Patrimoine Mondial de l'Unesco	4	1	127	118
Zones marines protégées de la Convention OSPAR	39	nc	2 206	nc
Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne	6	nc	4 771	nc
Zones protégées de la Convention de Carthagène	nc	4	nc	13 951

Notes :
 - validité des données au 31/03/2022 sauf ZPS et SIC/ZSC (12/2021) et sauf les sites des Conservatoires d'espaces naturels (01/12/2018) ;
 - nc = non concerné.
 - réseau européen Natura 2000 : la France inclut des sites terrestres (pour 71 millions d'hectares) et des sites marins (pour 13,2 millions d'hectares).
 Sources : MTE/CGDD/SDS - MNHN/INPN, UMS PatriNat (base « Espaces protégés » et base « Natura 2000 ») - Réseau des CEN - AAMP

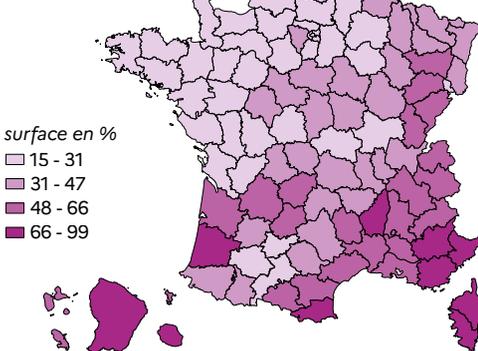
Sols naturels

(sols boisés, landes, sols nus, zones sous les eaux)

moyenne 2019-2020-2021

France métropolitaine : 39,1 %

France : 47,2 %



Champ : France.
 Source : Agreste - Teruti

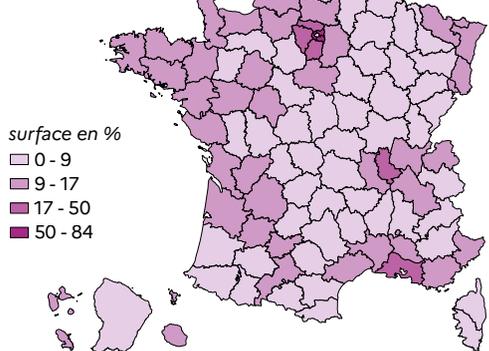
Sols artificialisés

(sols bâtis, revêtus, stabilisés, parcs et jardins)

moyenne 2019-2020-2021

France métropolitaine : 9,1 %

France : 8,0 %



Champ : France.
 Source : Agreste - Teruti

Forêt et environnement

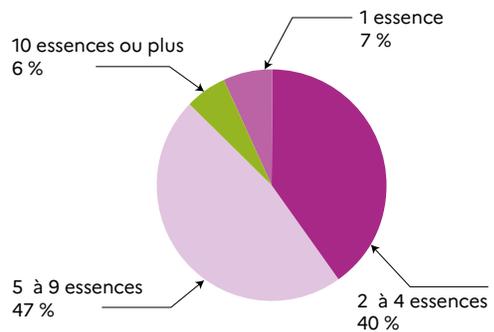
La biodiversité forestière est caractérisée en partie par la richesse locale en essences présentes dans les peuplements. Sur la campagne 2016-2020, 3,2 essences différentes sont recensées par placette de 20 ares pour les résineux, 5,3 pour les feuillus et 5,7 pour les peuplements mixtes, soit en moyenne 4,9 essences. Par rapport à la campagne précédente (2013-2017), cette moyenne est stable. Sur ces placettes, plus de la moitié (53 %) de la surface des forêts contiennent au moins 5 essences distinctes et seules 7 % sont mono spécifiques. La richesse en essences est la plus forte dans la région écologique du « Grand Est semi continental ».

La gestion durable des forêts est assurée par la mise en œuvre de plans et de règlements spécifiques. Elle peut aussi faire l'objet d'une démarche volontaire de la part des exploitants à travers leur adhésion aux systèmes de certification. En 2021, la surface certifiée PEFC stagne alors que celle certifiée FSC gagne 27 % par rapport à 2020. Elles concernent respectivement 8,2 et 0,09 millions d'hectares.

Le stockage du carbone atmosphérique par la forêt contribue à réduire les gaz à effet de serre et à lutter contre le changement climatique. En moyenne, 1 287 millions de tonnes de carbone (soit 81 tonnes par hectare) sont stockées dans les arbres sur la période 2016-2020 contre 1 182 millions de tonnes entre 2013 et 2017, soit une hausse de 8,9 %.

Richesse en essence

Campagne 2016-2020

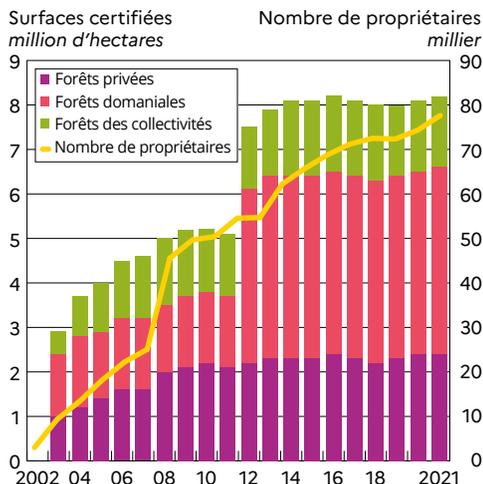


Nombre d'essences recensées présentes dans le peuplement	Type de peuplements			Total
	Feuillus	Résineux	Mixtes	
<i>millier d'hectares</i>				
1 essence	442	632	0	1 074
2 à 4 essences	3 562	1 722	672	5 956
5 à 9 essences	5 231	682	979	6 892
10 essences ou plus	675	21	186	882
Total	9 910	3 057	1 837	14 805
Nombre moyen d'essences recensées	5,3	3,2	5,7	4,9

Champ :

- forêts disponibles pour la production de bois. Ce sont les forêts dans lesquelles des restrictions juridiques ou économiques, ou des restrictions écologiques particulières, n'ont pas d'incidence notable sur la production de bois (définition FAO) ;
- peuplements recensés : ne comprennent que les arbres dont le diamètre mesuré à 1,30 m du sol est supérieur à 7,5 cm.
Source : IGN - Inventaire forestier national

Certification PEFC



Champ : surfaces forestières certifiées et nombre de propriétaires adhérents au système PEFC en France y compris la forêt domaniale de la Guyane à partir de 2012 (2,4 millions d'ha).
Source : PEFC-France

Stockage de carbone

Campagne 2016-2020

Lieu de stockage	Stock de carbone*	
	million de tonnes	tonne par hectare
Biomasse aérienne des arbres	1 002	63
Biomasse souterraine des arbres	285	18
Total biomasse des arbres vivants	1 287	81
Biomasse hors arbres	nd	nd
Bois mort	118	7

* Voir glossaire : « stock de carbone ».

Sources : IGN (Inventaire forestier national) - Citepa, ONF (Renecofor), Gis Sol, Calculs IGN

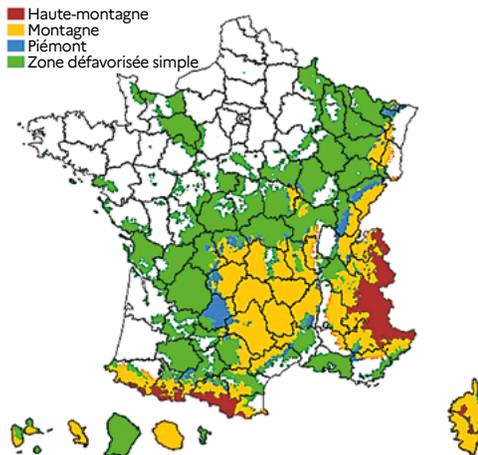
Aides aux zones défavorisées

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, en particulier l'élevage, une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du 2nd pilier de la PAC (développement rural), est attribuée aux agriculteurs. Cette aide est destinée à compenser les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de revenu liés aux handicaps naturels (altitude, pente, sol, climat et autres handicaps spécifiques). Le montant de l'aide est différencié selon quatre grands types de zones (haute-montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple) et dépend de la surface et, pour l'élevage, du taux de chargement (UGB par hectare) de l'exploitation.

En 2021, près de 85 000 bénéficiaires de l'ICHN en France métropolitaine (hors Corse) ont perçu 1 055 M€, soit une aide moyenne de 12 400 € par exploitant. Ce montant moyen par bénéficiaire varie fortement selon le type de zone, de 22 200 € par bénéficiaire en haute-montagne à 8 900 € en zone défavorisée simple. Les exploitations dont le siège est situé en montagne perçoivent en moyenne 14 500 € et bénéficient de plus de 60 % de l'enveloppe dédiée à l'ICHN.

En 2019, le zonage des communes dont les exploitations peuvent prétendre à l'ICHN – en vigueur depuis 2007 – a été revu. Les exploitations dont le siège n'est plus dans le zonage de 2019 ont bénéficié d'une aide dégressive, qui s'élevait à 80 % des montants de la zone sortante en 2019 et à 40 % en 2020. Leur sortie définitive en 2021 explique la baisse de la surface primée de 220 000 ha et de 4 000 exploitations primées (principalement dans le piémont) par rapport à 2019. Les montants moyens retrouvent en 2021 des niveaux légèrement supérieurs à ceux de 2017 (avec l'ancien zonage).

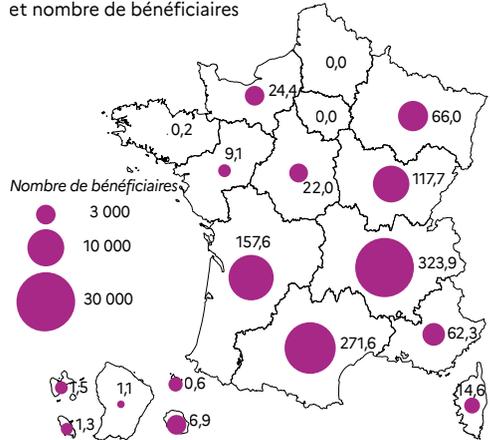
Zones défavorisées en 2021



Note : nouveau zonage sans sortants.
Source : MASA - DGPE

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Montants en millions d'euros et nombre de bénéficiaires **2021**



Lecture : la région Occitanie a 19 084 exploitations bénéficiaires de l'ICHN et le montant total de l'aide est de 271,6 millions d'euros.
Champ : France.
Sources : ASP, traitements SSP

	2015	2017	2019	2021
Nombre de bénéficiaires	82 687	83 127	89 861	84 965
Montant de l'aide	902	1 008	1 077	1 055
Surfaces primées	5 236	5 647	6 310	6 092
Montant moyen de l'aide par bénéficiaire	10 911	12 121	11 991	12 416

Champ : France métropolitaine (hors Corse).
Sources : ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles), traitements SSP

ICHN et zones défavorisées

2021	Haute-montagne	Montagne	Piémont	Zone défavorisée simple
Nombre de bénéficiaires	2 792	44 913	5 552	31 708
Montant de l'aide	61,9	649,6	60,8	282,6
Surfaces primées	207	2 934	447	2 504
Montant moyen	22 172	14 463	10 955	8 913
Montant moyen	299	221	136	113

Champ : France métropolitaine (hors Corse).
Sources : ASP (les données sont rapportées à la localisation du siège de l'exploitation), traitements SSP

Aides agro-environnementales MAEC et agriculture biologique

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

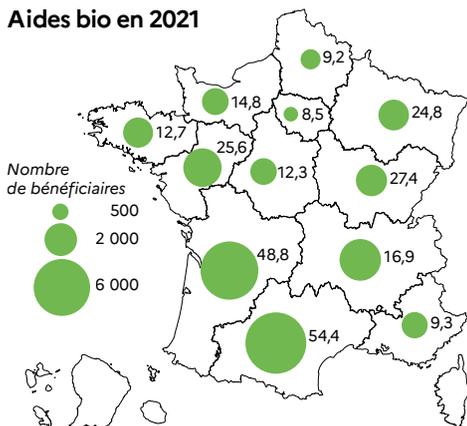
Depuis 2015, les MAEC sont de trois types : celles attachées aux « systèmes » d'exploitation (mesures appliquées sur la totalité ou presque de l'exploitation), celles répondant à des enjeux environnementaux localisés (une ou plusieurs parcelles) et celles dont l'objectif est de préserver les ressources génétiques (dispositifs pour les races menacées animales et végétales, et dispositif apiculture).

Le montant total des MAEC et des aides pour l'agriculture biologique s'élève à près de 490 M€ en 2021 (dont 46 % pour les MAEC) ; elles bénéficient à près de 61 000 exploitations qui perçoivent en moyenne 8 000 euros. Après avoir augmenté de 2015 à 2019, la baisse observée en 2020 résultait du non-renouvellement d'engagements sur 5 ans, pris en début de programmation en 2015. Cette baisse est atténuée en 2021 par l'augmentation des engagements sur un an, mis en place dans le contexte de la transition entre les programmations 2015-2019 et 2023-2027, en particulier pour le maintien de l'agriculture biologique.

Ces aides sont inégalement réparties selon l'orientation et la région de l'exploitation. Ainsi en 2021, quatre régions se répartissent la moitié des MAEC. De même, les trois quarts des aides bio sont concentrées sur la moitié des 12 régions de l'Hexagone.

Les élevages bovins perçoivent près de la moitié du montant total des MAEC. Les aides à l'agriculture biologique sont orientées notamment vers des exploitations de grandes cultures et d'autres exploitations de cultures (maraîchage, fruits).

Aides bio en 2021



Lecture : la région Occitanie a 7 414 agriculteurs bénéficiaires d'aides bio pour un montant total de 54,4 millions d'euros. Champ : France métropolitaine (hors Corse).

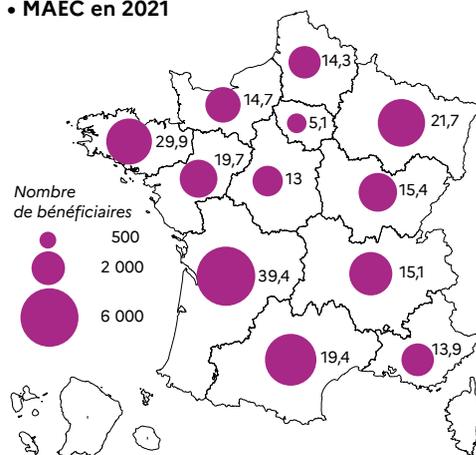
Sources : ASP, traitements SSP

MAEC et aides pour l'agriculture biologique nombre de bénéficiaires et montant

	2015	2019	2020	2021
	<i>nombre</i>			
Nombre de bénéficiaires	37 933	62 490	58 102	60 923
	<i>million d'euros</i>			
MAEC systèmes ¹	76,0	117,3	96,8	102,0
MAEC protection	8,7	14,0	12,4	16,1
MAEC localisées	62,1	119,0	100,1	103,5
Conversion à l'agriculture biologique	75,3	195,4	210,5	212,0
Maintien de l'agriculture biologique	55,8	60,4	33,2	52,6
Ensemble	278,0	506,2	453,1	486,2

1. Les MAEC systèmes ont été définies en 2015. Cependant, la MAEC système SPE (système de polyculture élevage à dominante herbivore) intègre l'aide SFEI (système fourrager à faible niveau d'intrants) sur les années antérieures.

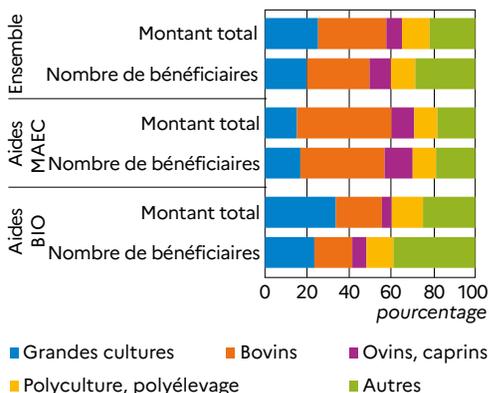
• MAEC en 2021



Lecture : la région Occitanie a 3 812 agriculteurs bénéficiaires d'aides MAEC pour un montant total de 19,4 millions d'euros. Champ : France métropolitaine (hors Corse).

Sources : ASP, traitements SSP

• Aides MAEC et bio en 2021 selon l'orientation des exploitations



Champ : France métropolitaine (hors Corse).

Sources : ASP, traitements SSP

Agriculture biologique en France

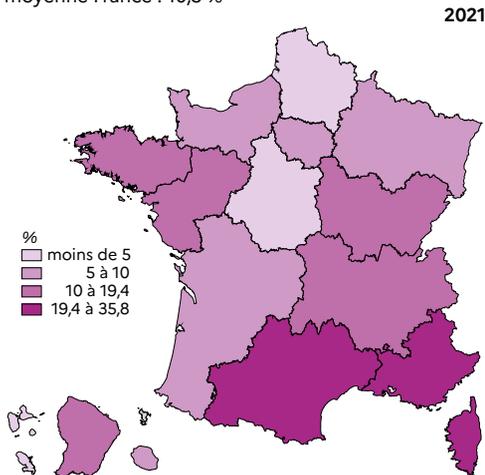
L'essor de l'agriculture biologique se poursuit en 2021 dans un contexte de recul des ventes de produits alimentaires bio (- 1,3 % en valeur entre 2020 et 2021). Plus de 58 000 exploitations agricoles sont engagées dans le bio (en conversion ou certifiées), soit 9,7 % de plus qu'en 2020. Les surfaces conduites selon le mode biologique progressent de 9 % et s'étendent désormais sur 2,8 millions d'hectares, soit 10,3 % de la SAU française. La progression des surfaces bio concerne tous les territoires. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure la plus investie avec 36 % de ses surfaces agricoles menées en bio, suivie par la Corse et l'Occitanie (respectivement 22 et 19 %).

Plantes aromatiques et vignes sont à la fois les productions végétales les plus couramment cultivées selon le mode biologique et les plus dynamiques en termes de conversion. Les fruits sont aussi bien représentés mais leur progression en bio est moins forte. Les légumes (y compris pommes de terre) sont eux moins souvent cultivés en bio mais sont dynamiques en termes de conversion (+ 16 % de surfaces entre 2020 et 2021). Les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux et légumes secs) menées en bio sont en hausse de 10 % mais ne sont conduites en agriculture biologique que sur 6,5 % de leurs surfaces.

Concernant l'élevage, l'apiculture et la production d'œufs sont les secteurs les plus fréquemment conduits en bio tandis que les productions de porcs bio restent marginales.

Part de la SAU bio (y compris en conversion)

moyenne France : 10,3 %



Source : Agence Bio

Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2021

Ensemble¹

- 58 413 exploitations
- 2 777 milliers d'ha
- 10,3 % de la SAU des exploitations

• Productions végétales

	Exploitations		Surface bio ²	
	nombre	millier d'hectares	part %	
Surfaces fourragères	37 280	1 642	13,0	
Céréales, oléagineux et protéagineux	21 823	736	6,5	
Vigne	11 336	160	20,1	
Fruits	14 215	63	16,2	
Légumes frais (y. c. pommes de terre)	13 601	49	10,9	
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	4 125	14	24,5	

• Productions animales

	Exploitations		Animaux bio ²	
	nombre	millier de têtes	part %	
Vaches laitières	5 222	274	8,4	
Vaches allaitantes	6 599	187	5,7	
Brebis laitières	771	162	13,5	
Brebis viande	2 442	248	7,7	
Chèvres	1 447	110	11,7	
Truies reproductrices	703	19	1,9	
Poulets de chair	1 066	14 971	9,5	
Poules pondeuses	2 673	9 586	20,2	
Apiculture ³	1 279	240	23,0	

• Lait collecté

	Lait bio ²	
	millier de litres	part %
Lait de vache	1 244 308	5,3
Lait de brebis	33 338	11,1
Lait de chèvre	22 126	4,3

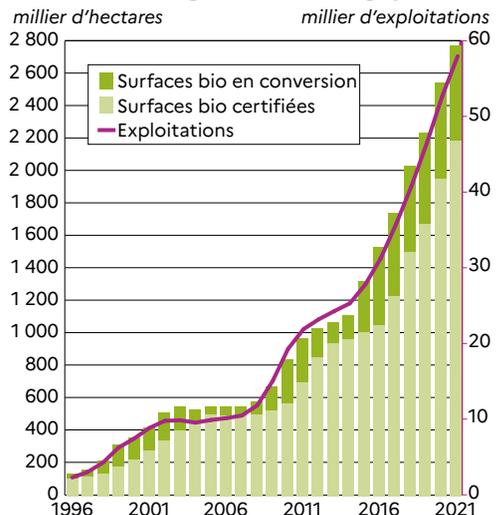
1. Une exploitation certifiée biologique peut produire des cultures différentes et/ou avoir des cheptels d'animaux différents.

2. Certification bio et en conversion.

3. Nombre d'apiculteurs et de ruches.

Sources : Agence Bio, Agreste - Enquête annuelle laitière

Évolution de l'agriculture biologique



Source : Agence Bio

Agriculture biologique dans le monde

À l'échelle mondiale, en 2020, 74,9 millions d'hectares de surface agricole ont été cultivés selon un mode biologique certifié (y.c. conversion), soit 1,6 % de la SAU. L'utilisation agricole, renseignée pour 93 % de ces surfaces, se répartit en prairies permanentes pour 50,8 millions d'hectares (1,6 % du total mondial des prairies permanentes), en terres arables pour 13,1 millions d'hectares (1,01 % du total des terres arables) et en cultures pérennes pour 5,2 millions d'hectares (2,8 % du total des cultures pérennes). D'un continent à l'autre, l'agriculture biologique certifiée (y.c. conversion) occupe une place variable dans le territoire agricole. Ainsi, la part dédiée au bio est de 9,7 % en Océanie ou de 3,4 % en Europe alors qu'elle est de 0,2 % sur le continent africain.

Dans l'Union européenne, en 2020, l'agriculture bio occupe 14,9 millions d'hectares, soit 9,2 % de la SAU (8,8 % en France). Les prairies permanentes conduites en bio, situées pour moitié en Espagne, Allemagne et France, s'étendent sur 12 % des prairies permanentes. Les terres arables bio, cultivées pour plus d'un tiers en France et en Italie, représentent 7 % des terres arables européennes. Les cultures permanentes bio, concentrées à 70 % en Espagne et Italie, recouvrent 14 % des surfaces en cultures pérennes. Les ovins bio, situés pour moitié en Grèce et en France, représentent 7 % du total des ovins. Cette part est un peu moins élevée pour le cheptel bovin bio (6 % du cheptel bovin européen) qui est localisé à 40 % en Allemagne et en France. Le nombre de porcins bio représente 1 % des effectifs porcins européens.

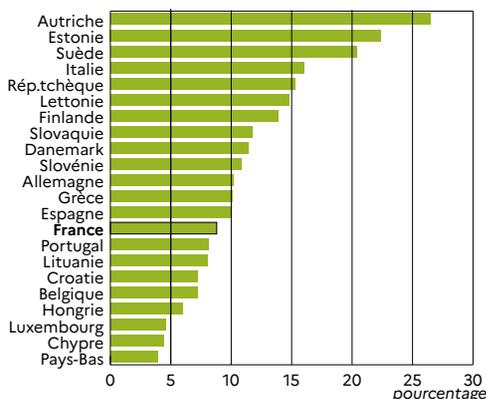
Agriculture biologique dans le monde en 2020

	Surface bio ¹ million d'hectares	Répartition %	Part dans la surf. agricole %
Océanie	35,9	47,9	9,7
Europe	17,1	22,8	3,4
dont UE à 27	14,9	19,9	9,2
Amérique Latine	9,9	13,3	1,4
Asie	6,1	8,2	0,4
Amérique du Nord	3,7	5,0	0,8
Afrique	2,1	2,8	0,2
Ensemble Monde	74,9	100,0	1,6

1. Y compris en conversion.
Source : FIBL & IFOAM - rapport 2022 « the world of organic agriculture »

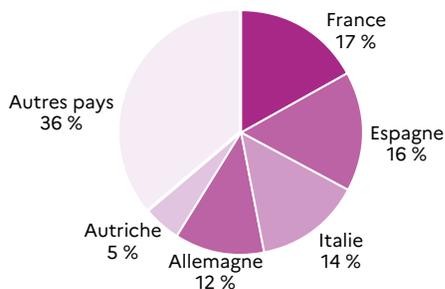
Agriculture biologique dans l'Union européenne en 2020

• Part¹ de la SAU bio (y compris en conversion)



1. Pays de l'UE avec une part de SAU bio supérieure à 3,5 %.
Source : FIBL & IFOAM - rapport 2022 « the world of organic agriculture »

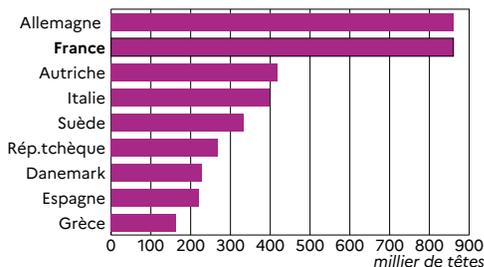
• Localisation de la SAU bio de l'UE (%)



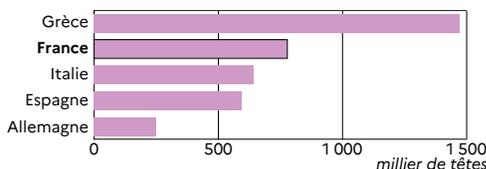
Source : FIBL & IFOAM - rapport 2022 « the world of organic agriculture »

• Cheptels bio

Bovin



Ovin



Note : les pays représentés ont les plus grands cheptels bio bovin et ovin de l'UE, ils représentent 80 % de chacun des deux cheptels bio.
Champ : UE à 27.
Source : Eurostat

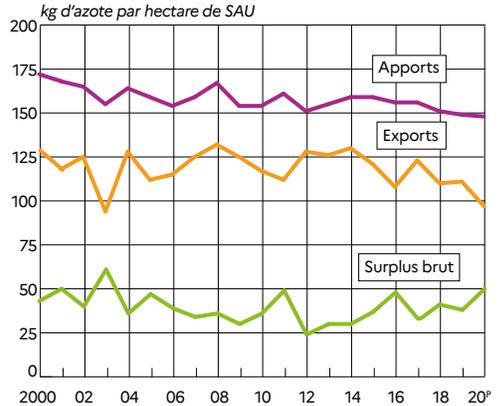
Bilans azote et phosphore en France

L'azote et le phosphore sont des éléments indispensables à la nutrition des plantes. Mais si leurs apports sont supérieurs aux besoins des végétaux, une part des surplus contribue à la pollution des cours d'eau ou des nappes phréatiques.

En 2020, le surplus brut d'azote (50 kg par ha) fait partie des valeurs les plus élevées depuis 2000. Les apports azotés (fertilisants et déjections animales) continuent de baisser légèrement, poursuivant la tendance observée depuis 2000. En revanche, les exports ont été particulièrement restreints en lien notamment avec une faible production de céréales, due à une météorologie défavorable lors des premiers semis à l'automne 2019 puis à la fin de l'été 2020. Une part du surplus étant émise dans l'atmosphère par volatilisation sous formes chimiques diverses, le surplus d'azote net réellement apporté aux sols est de 32 kg/ha en 2020.

Alors que le bilan phosphore était proche de l'équilibre jusqu'en 2019, il se dégrade en 2020 pour les mêmes raisons que l'azote. Le surplus atteint 5 kg par ha, une valeur jamais atteinte depuis 2005.

Azote : bilan



	Moyenne 2000-2004	Moyenne 2015-2019	2020*
<i>kg d'azote par ha de SAU</i>			
Apports	163	153	146
Fertilisants minéraux, boues et composts	81	76	73
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	52	49	47
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	12	11	10
Fixation par les légumineuses	13	11	11
Déposition atmosphérique	6	6	5
Exports	118	113	96
Cultures récoltées ¹	47	50	37
Production fourragère	71	64	58
Surplus brut	46	39	50
Emissions atmosphériques	19	20	19
Surplus net	27	20	32

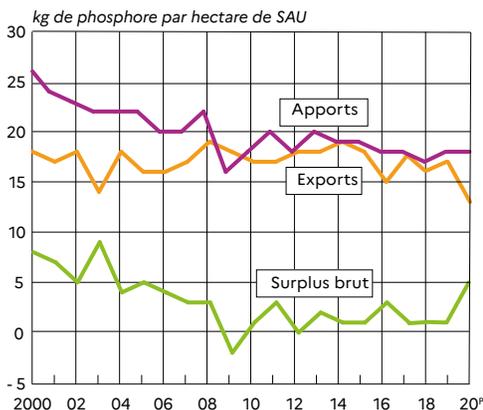
Voir glossaire « bilans azote et phosphore ».

1. Nettes des semences y.c. paille.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Agreste, Citepa, Unifa, Comifer

Phosphore : bilan



	Moyenne 2000-2004	Moyenne 2015-2019	2020*
<i>kg de phosphore par ha de SAU</i>			
Apports	23,3	18,2	17,9
Fertilisants minéraux, boues et composts	12,1	7,1	7,3
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	8,3	7,8	7,4
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	2,8	3,3	3,2
Exports	16,8	16,9	13,0
Cultures récoltées ¹	8,9	9,6	6,5
Production fourragère	7,9	7,2	6,5
Surplus	6,5	1,3	4,9

Voir glossaire « bilans azote et phosphore ».

1. Nettes des semences y.c. paille.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Agreste, Citepa, Unifa, Comifer

Pression phytosanitaire ventes de substances actives

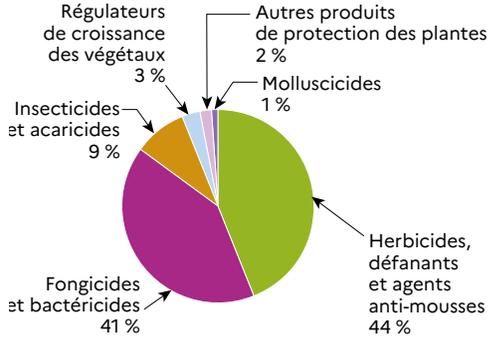
En 2020, les quantités de substances actives vendues, hors usage en agriculture biologique et biocontrôle, augmentent de 22 % par rapport à l'année précédente (43 913 tonnes, contre 35 707 tonnes en 2019). La majorité des substances vendues sont des herbicides (44 %) et des fongicides (41 %), les insecticides ne représentant que 9 % du total des ventes. Cependant, bien que plus importantes qu'en 2019, ces ventes sont à leur deuxième niveau le plus bas depuis dix ans, en recul de 5 % par rapport à la moyenne des trois dernières années. Compte tenu des effets de stockage, leur évolution ne reflète pas exactement celle de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Les quantités de substances actives vendues pour des usages en agriculture biologique ou de biocontrôle (utilisées aussi en agriculture conventionnelle) augmentent en 2020 : 21 956 tonnes, contre 19 144 tonnes en 2019 (+ 15 %). Au cours de la décennie 2010, elles ont presque doublé.

Les ventes de substances identifiées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR 1 ou 2)* augmentent légèrement par rapport à 2019 (+ 2 %). Néanmoins, ces substances représentent 12,2 % de l'ensemble des ventes de substances actives en 2020, en baisse de 2,2 points par rapport à 2019. Cette diminution est régulière depuis 2009, et s'accroît depuis 2018.

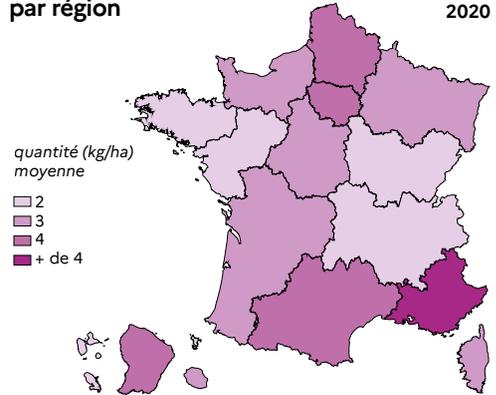
* Substances chimiques seules ou en mélanges, dites « CMR », présentant des catégories de danger avérées ou présumées (CMR 1) ou suspectées (CMR 2).

Répartition des quantités de substances actives vendues en 2020 par famille de produits phytopharmaceutiques



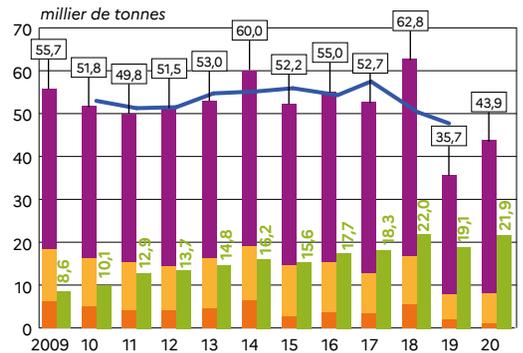
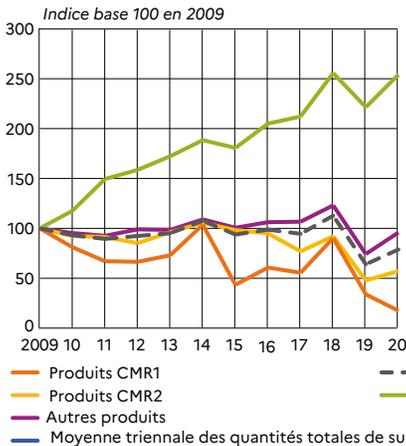
Source : Banque nationale des données de ventes - OFB - extraction novembre 2021

Substances actives vendues par ha de SAU par région 2020



Sources : Banque nationale des données de ventes - OFB, données au code postal acheteur, extraction novembre 2021 ; traitements SDES, 2022

Évolution des quantités totales de substances vendues depuis 2009



Source : Banque nationale des données de ventes - OFB - extraction novembre 2021

Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2020, 39 % des établissements des industries agroalimentaires (IAA), y compris artisanat commercial, réalisent des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y consacrent 305 millions d'euros, soit 58 millions de plus qu'en 2019. Les établissements du secteur laitier et celui des grains et amylacés sont les plus nombreux à engager de tels investissements (respectivement 59 % et 51 %).

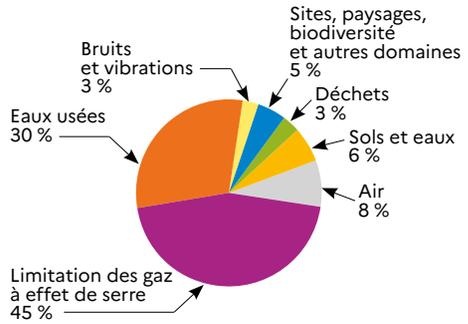
En 2020, la limitation des émissions de gaz à effet de serre constitue désormais le premier poste d'investissement pour les IAA (45 %), comme pour l'ensemble de l'industrie (32 %). Viennent ensuite, le domaine des eaux usées (30 % pour les IAA) et la protection de la qualité de l'air (8 %).

En dehors de ces investissements, les IAA ont dépensé 474 millions d'euros en 2019 pour couvrir le montant de leurs dépenses courantes (hors eau) liées à l'environnement. Les deux tiers servent à payer les redevances et taxes, rattachés aux déchets et achats de services de protection de l'environnement. Un quart est dédié au fonctionnement des équipements antipollution. Parmi les autres dépenses courantes, celles liées au management environnemental progressent de 11 millions d'euros par rapport à 2016.

Investissements et études pour protéger l'environnement en 2020

Secteur d'activité (Naf rév.2)	Investissements	Études	Total invest. et études	Part des établissements ayant investi ¹
	million d'euros			%
Viandes et préparation viande y.c. AC*	47,7	1,9	49,6	35
Poisson, crust., etc.	6,2	0,3	6,5	39
Fruits et légumes transformés	22,4	1,4	23,8	49
Huiles et graisses	6,2	0,4	6,7	40
Produits laitiers	68,4	5,2	73,6	59
Grains ; amylacés	18,4	1,0	19,4	51
Boulangerie, pâtisserie et pâtes y.c. AC*	29,0	1,5	30,5	20
Autres productions alimentaires	49,5	5,9	55,4	43
Aliments pour animaux	4,9	1,8	6,6	48
Boissons	28,3	4,6	33,0	49
Ensemble IAA	281,0	24,1	305,0	39

• Investissements par domaine



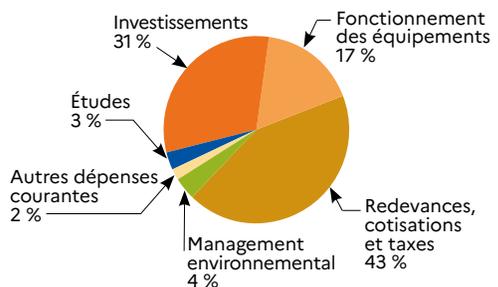
1. Ou réalisé des études.
 * AC : artisanat commercial.
 Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus des IAA (tabac exclu, artisanat commercial inclus).
 Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2019, traitements SSP

Dépenses des IAA pour protéger l'environnement en 2019* (hors dépenses liées à l'eau)

• Dépenses courantes

	million d'euros
Redevances, cotisations et taxes (hors redevances liées à l'eau)	313
dont liées aux déchets	166
Fonctionnement des équipements dédiés à la protection de l'environnement	119
coûts internes	53
achats de service	66
Management environnemental	29
Autres dépenses courantes	12
Total dépenses courantes	474

• Dépenses totales



* Les dépenses courantes, volet particulier de l'enquête, ne sont demandées aux établissements que tous les trois ans. Les résultats 2019 sont les derniers disponibles.
 Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus des IAA (tabac exclu, artisanat commercial inclus).
 Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2019, traitements SSP

Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2016, les établissements agroalimentaires ont produit 3,8 millions de tonnes de déchets non dangereux (hors boues et déchets minéraux) contre 4,3 millions en 2012. Alors que les autres industries manufacturières génèrent essentiellement des déchets banals, les industries agroalimentaires produisent principalement des déchets organiques dont plus de la moitié provient de deux activités : les viandes et la transformation de fruits et légumes.

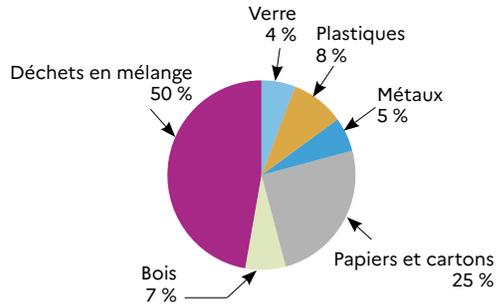
Les déchets organiques que constituent les fanes, épluchures, coques, peaux, arêtes, plumes et autres matières organiques sont pour la plupart valorisés. Deux tiers d'entre eux sont utilisés comme matière première dans un autre cycle de production, le plus souvent pour la fabrication d'aliments pour animaux mais aussi pour d'autres industries, alimentaires ou non. Un autre moyen de valoriser les déchets organiques est de les épandre sur les sols, soit en l'état, soit après compostage (11 % des déchets organiques) ou de les utiliser pour la méthanisation (11 %). Le reste de déchets organiques est soit incinéré, soit mis en décharge.

Les établissements agroalimentaires ont aussi produit 1,1 million de tonnes de déchets banals de papiers-cartons, plastiques, bois, métaux ou verre. La moitié sont triés, ce qui facilite leur réutilisation. Près d'un quart des déchets banals sont envoyés dans des centres de tri pour être valorisés ultérieurement ou détruits.

Production de déchets par les IAA en 2016 (hors boues et déchets minéraux)

Industries agroalimentaires par secteur (Naf rév. 2)	Déchets organiques	Déchets banals ¹	Déchets ponctuels ²
		tonne	
Viandes	717 531	154 046	969
Poisson	32 011	24 316	s
Fruits et légumes transformés	716 984	71 644	207
Huiles et graisses	10 737	5 368	s
Produits laitiers	256 579	127 513	666
Grains ; amylicés	75 142	45 076	232
Boulang.-pâtis. et pâtes	359 129	212 379	1 032
Autres prod. aliment ³	264 036	356 512	1 219
Aliments pour animaux	40 443	38 281	436
Boissons	142 442	110 261	513
Ensemble IAA	2 615 034	1 145 395	5 386

• Production de déchets banals¹ selon la nature du déchet

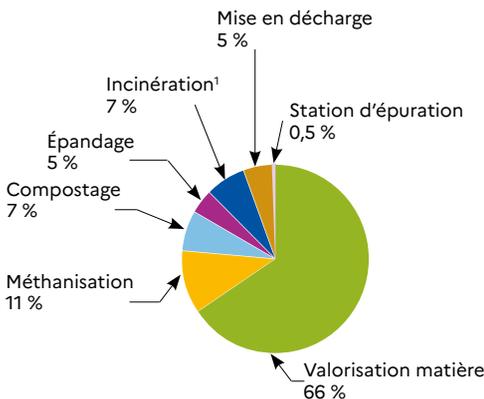


1. Déchets constitués de verre, papier, carton, plastique, métal, bois, textile, cuir, caoutchouc ou déchets en mélange.
 2. Déchets ponctuels : véhicules et équipements hors d'usage, déchets de cantine. Non compris les déchets minéraux.
 3. Y compris sucreries.
 Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).

Source : Insee - Enquête Production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

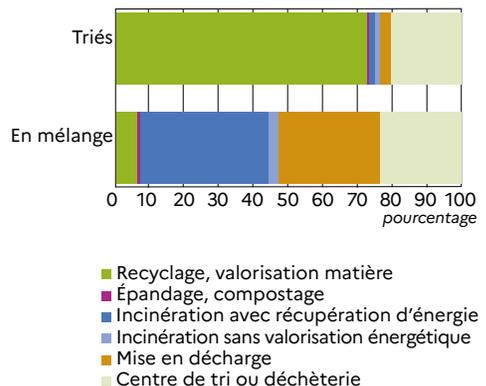
Mode de traitement des déchets organiques et des déchets banals en 2016

• Pour les déchets organiques



1. Avec et sans valorisation énergétique.
 Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).
 Source : Insee - Enquête Production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2016

• Pour les déchets banals



Prix à la consommation et à la production

En 2021, les prix agricoles à la production augmentent nettement (+ 9,1 %), atteignant un pic sous l'effet principalement de la forte hausse des cours des céréales et des oléagineux, dans un contexte de demande dynamique et de disponibilités limitées chez certains des principaux pays exportateurs. Les cours des pommes de terre baissent par manque de débouchés au 1^{er} semestre.

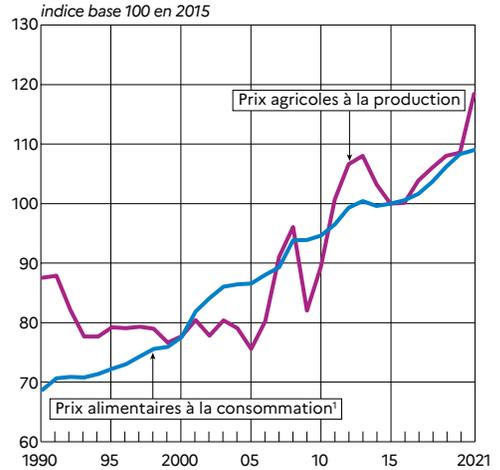
Tout en dépassant ceux de 2019, les légumes frais s'écoulent à des prix en recul par rapport à 2020, année où face aux confinements ils avaient fortement augmenté. Les prix des fruits sont en nette hausse, le gel du printemps ayant fait chuter les récoltes de fruits d'été. En raison d'un contexte international plus porteur depuis le printemps 2021, les prix des vins augmentent à nouveau.

Pour la première fois depuis trois ans, les cours des bovins s'accroissent. Soutenus par une offre limitée, les cours des ovins atteignent des records. En revanche, les prix des porcins diminuent dans le sillage de la contraction de la demande asiatique et de l'encombrement du marché européen.

La fermeté de la demande mondiale de produits laitiers favorise la hausse des prix du lait de vache. Du fait de la reprise dans la restauration collective, les prix des œufs se redressent.

Comparativement, la hausse des prix à la consommation de produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 0,6 %) est moins marquée en 2021.

Prix alimentaires, prix agricoles

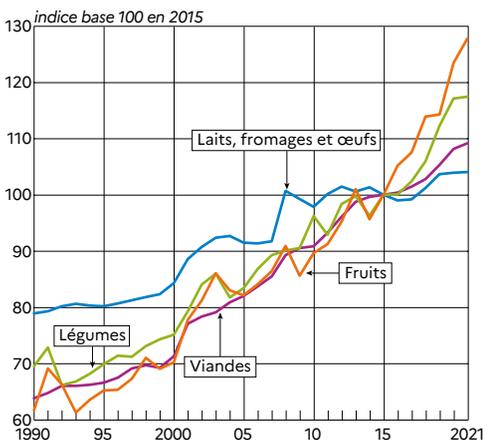


1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

	2005	2019	2020	2021
indice base 100 en 2015				
Prix agricoles à la production (y c. fruits et légumes)	75,6	108,1	108,5	118,5
Prix à la consommation Ensemble des produits	87,9	104,2	104,7	106,4
Ensemble hors tabac	88,3	103,8	104,0	105,6
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	86,6	106,2	108,3	109,0
Boissons alcoolisées	82,0	105,3	106,4	107,2

Sources : Agreste - Indice des prix à la production des fruits et légumes frais
Insee - Indice des prix à la consommation

Prix à la consommation de quelques produits alimentaires



Source : Insee - Indice des prix à la consommation

	2005	2019	2020	2021
indice base 100 en 2015				
Ensemble des produits alimentaires et boissons non alcoolisées	86,6	106,2	108,3	109,0
Produits d'origine animale				
Viande	82,0	105,3	108,2	109,2
Laits, fromage et œufs	91,4	103,7	103,9	104,1
Poissons et crustacés	84,7	113,8	117,2	117,7
Produits d'origine végétale				
Pains et céréales	88,6	103,0	103,6	104,1
Légumes	83,4	112,3	117,2	117,5
Fruits	82,1	114,3	123,5	127,9
Boissons non alcoolisées	86,8	103,1	103,1	103,1
Vins	80,8	107,1	108,2	109,2

Revenus et dépenses des ménages

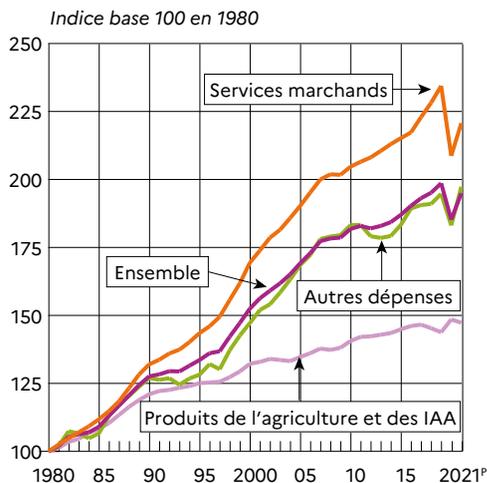
structure de la consommation

Le revenu disponible brut des ménages a crû de 140 % entre 1990 et 2021. Les prix ont aussi augmenté sur la même période, mais moins rapidement ; au total, le pouvoir d'achat a progressé de 64 %. Depuis 2014, le pouvoir d'achat augmente en moyenne de 2,4 % par an, soit un rythme d'augmentation plus faible que dans les années 1990 et 2000.

Le taux d'épargne, après une année 2020 record (20,9 %) marquée par la crise sanitaire, s'établit à un niveau toujours très élevé en 2021 (18,7 %), alors qu'il était compris entre 12,6 % et 16,1 % entre 1990 et 2019.

La part de la consommation consacrée aux produits de l'agriculture et des IAA (produits alimentaires bruts et transformés, boissons, plantes et fleurs, produits de la sylviculture, produits pour animaux, tabac) dans la dépense totale de consommation a fortement diminué entre 1950 (42,2 %) et 2007 (17,1 %). Puis, elle se redresse entre 2008 et 2013, avant de se stabiliser entre 2014 et 2019 (18,1 % en moyenne sur cette période). Cette part a nettement augmenté en 2020 (20,2 %) en raison de la structure particulière des dépenses de consommation pendant la crise sanitaire (fermeture des bars et restaurants pendant les confinements), et reste relativement élevée en 2021 (18,9 %).

Consommation des ménages en volume



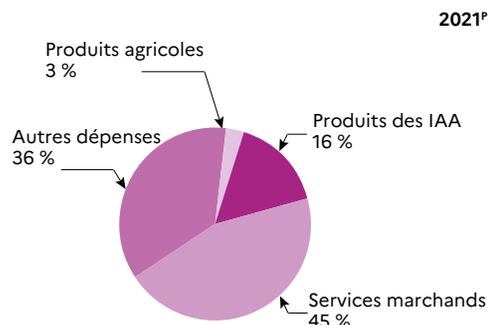
Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Revenu disponible et dépenses de consommation des ménages

	1990	2000	2010	2020	2021 ^p
	<i>milliard d'euros</i>				
Revenu disponible brut	649	890	1 267	1 496	1 555
Dépenses de consommation	567	769	1 065	1 183	1 265
<i>produits de l'agriculture et des IAA</i>	109	141	188	239	240
<i>services marchands</i>	231	338	489	531	569
<i>autres</i>	227	291	388	413	456
Épargne brute	82	120	202	313	290
	%				
Taux d'épargne	12,6	13,5	16,0	20,9	18,7

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Structure de la dépense de consommation des ménages par produit



	1990	2000	2010	2020	2021 ^p
	%				
Produits agricoles	3,4	2,9	2,8	3,5	3,2
Produits des IAA	15,8	15,4	14,8	16,7	15,7
Produits de l'agriculture et des IAA	19,2	18,3	17,6	20,2	18,9
Services marchands	40,7	43,9	46,0	44,9	45,0
<i>dont : hébergement et restauration</i>	6,1	6,6	6,5	5,5	6,0
Autres dépenses	40,1	37,8	36,4	34,9	36,1

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Revenus et dépenses des ménages

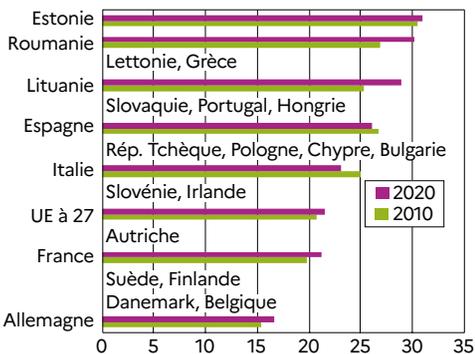
principales dépenses alimentaires

Les dépenses d'alimentation se composent des achats de produits alimentaires et boissons avec ou sans alcool et des dépenses de restauration en cantine, en restaurant ou autres lieux de restauration. La part des dépenses consacrées à l'alimentation pour l'ensemble des ménages en France était d'un tiers au début des années 1960 puis n'a cessé de décroître jusqu'en 2008 (20 %). Depuis 2009, elle augmente légèrement, mais en 2021 baisse (20,6 %, après 21,4 % en 2020). Principale composante, la part des achats de produits alimentaires dans la consommation a diminué de moitié en 60 ans, tendance interrompue par la crise sanitaire encore significative en 2021 (13 %, après 14 % en 2020 et 12 % en 2019).

L'importance des dépenses entre les différents types de produits alimentaires s'est modifiée. Celle accordée par les ménages au lait, fromage et œufs (y compris yaourts, produits lactés...) et aux produits sucrés augmente. Celle de la viande diminue continuellement jusqu'en 2019, tout en restant la dépense la plus importante, puis augmente en 2020, mais recule en 2021. Seules les dépenses des pains et céréales progressent fortement en 2021, pour dépasser le niveau de 1960. La répartition des dépenses entre les différentes viandes évolue vers plus de préparations à base de viande et de viande de volaille et de charcuterie ; celle des fruits et légumes vers plus de transformés au détriment des légumes frais, à cosse ou secs.

La part des dépenses des ménages dédiée à l'alimentation est supérieure en 2020 à celle de 2010 pour une vingtaine de pays de l'UE. En 2020, celle de la France, très proche de celle de l'UE, est supérieure de 4,5 points à celle de l'Allemagne et inférieure de 5,0 points à celle de l'Espagne.

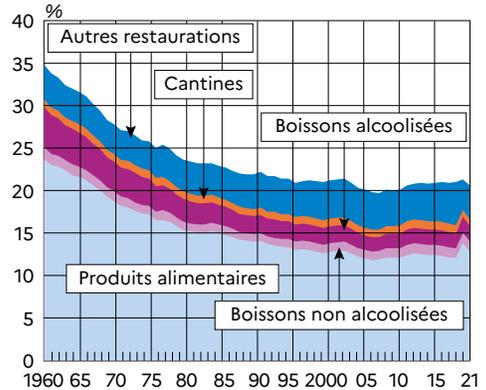
Union européenne : part de budget consacrée à l'alimentation



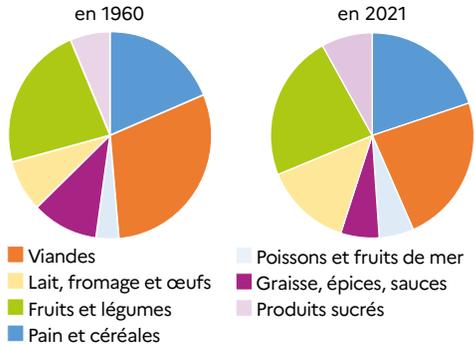
Lecture : en 2020, la part de budget consacrée à l'alimentation de l'Autriche est comprise entre celle de la France et celle de l'UE à 27. Source : Eurostat - Comptes nationaux harmonisés au niveau européen

Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation

• Évolution 1960 - 2021

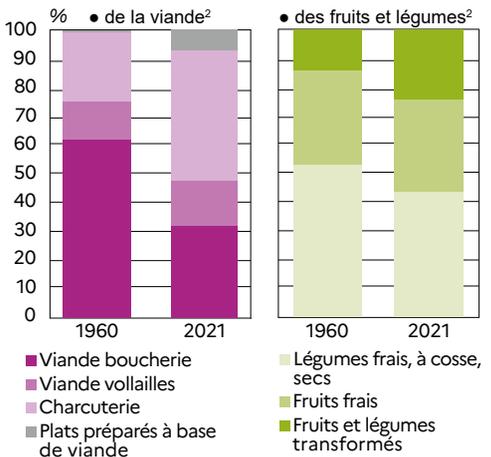


• Produits alimentaires¹ : répartition des dépenses selon les types d'aliments



1. La part des dépenses en produits alimentaires est de 13 % en 2021 contre 24 % en 1960.

• Répartition des dépenses entre les différents produits



2. La part des dépenses en viande est de 3,0 % en 2021 contre 71 % en 1960, celle des fruits et légumes 3,0 % contre 5,4 %. Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2014

Consommation alimentaire vin, fruits, légumes

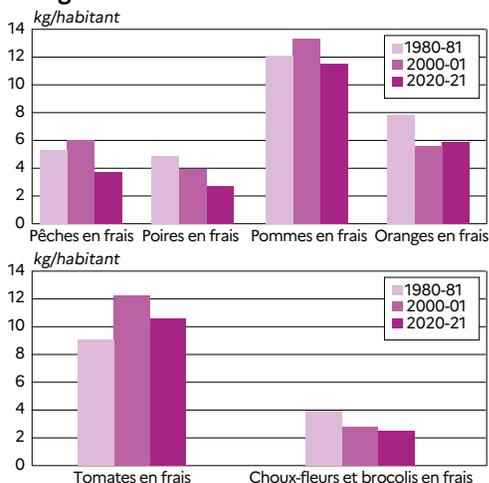
Avec 28 kg par/an/habitant, l'orange est le fruit le plus consommé en 2020-2021. 79 % sont consommées sous forme transformée. Néanmoins, la consommation d'oranges transformées baisse régulièrement depuis le milieu des années 2000. Celle de pommes varie entre 21 et 26 kg/hab sur la même période, avec un pic en 2016. Toutefois, la consommation de pommes transformées se développe au détriment de celle en frais. La pêche est principalement consommée à l'état frais ; sa consommation diminue de 6 kg/hab en 2000-2001 à moins de 4 kg en 2020-2021. La consommation de poires à l'état frais est stable depuis 2015, alors que la consommation sous forme transformée diminue depuis 2010.

La tomate est le légume le plus consommé. En frais, la consommation, hors produits issus des jardins familiaux, progresse entre 2000 et 2006, de 12 kg/an/hab à 14 kg puis diminue par la suite. En 2020-2021, à 11 kg/hab, elle est inférieure au niveau du début des années 2000. Sous forme transformée, la consommation augmente de façon continue jusqu'en 2009-2010 pour atteindre 19 kg/an/hab. Depuis cette date, la consommation est relativement stable entre 14 et 16 kg/hab.

La consommation de choux-fleurs et brocolis, stable entre 2012-2013 et 2018-2019, a reculé autour de 3 kg/hab sur les trois dernières années du fait de la baisse de la consommation en frais.

La consommation de vin baisse continûment en France, d'un peu plus de 92 l en 1980 à 37 l/hab en 2020-2021.

Consommation française de vin, fruits et légumes

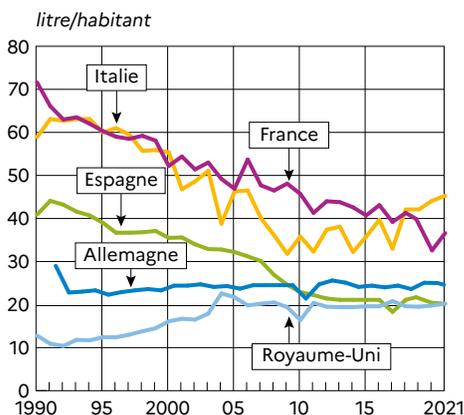
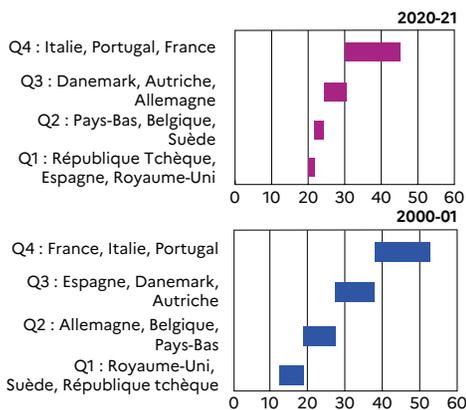


	2000-01	2010-11	2020-21
Vin	53,1	41,3	36,6
Oranges			
frais	5,6	5,5	5,9
transformé	40,4	37,2	22,1
Pommes de table			
frais	13,3	11,7	11,5
transformé	7,8	10,3	12,2
Pêches			
frais	6,0	5,2	3,7
transformé	0,5	0,9	0,5
Poires			
frais	3,9	4,0	2,7
transformé	0,9	0,9	0,0
Tomates			
frais	12,4	12,3	10,7
transformé	15,4	14,0	16,3
Choux-fleurs et brocolis			
frais	2,8	3,2	2,5
transformé	1,3	1,1	0,6

Champ : France y compris DOM à partir de la campagne 1998-99. Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement (voir glossaire)

Consommation de vin dans l'Union européenne à 27 + Royaume-Uni

• Classement des pays selon leur consommation



Lecture : en 2020-2021, parmi les pays consommateurs de vin représentés, les 25 % les moins consommateurs (Q1) boivent entre 20,2 et 21,8 litres par habitant (entre 12,3 et 19,1 litres en 2000-2001), les 25 % les plus consommateurs (Q4) boivent entre 30,3 et 45,3 litres (entre 38,2 et 53,1 litres en 2000-2001).

Note : 16 pays ne sont pas représentés (données non disponibles ou non comparables).

Sources : Commission européenne, Organisation internationale de la vigne et du vin, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

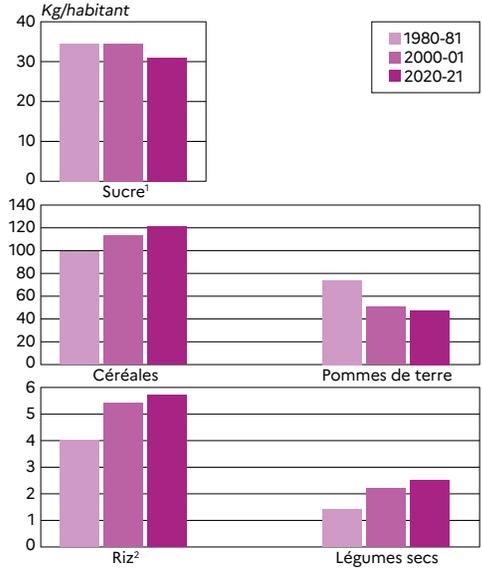
Consommation alimentaire féculents, sucre, huiles

En 2020-2021, la consommation directe de céréales en France s'établit à près de 121 kg par habitant, essentiellement sous forme de blé. En volume total, les quantités de céréales destinées à l'alimentation animale représentent plus du double des quantités pour l'alimentation humaine (19,1 Mt contre 8,2 Mt). La consommation de riz s'élève à presque 6 kg par habitant en 2020-2021 et est composée principalement de riz usiné et très peu de riz complet. La production française ne couvre que 13 % de la consommation. La consommation de légumes secs, aliments de la tradition culinaire française, augmente depuis quelques années et dépasse 2 kg par habitant et par an en 2020-2021. En frais comme en transformé, la consommation de pommes de terre est stable sur la décennie, près de 48 kg par habitant.

La consommation de sucre (saccharose) s'élève à 31 kg par habitant en 2020-2021. Il s'agit de sucre de bouche (en morceaux ou en poudre), ainsi que de sucre incorporé aux produits sucrés, qui représente aujourd'hui 80 % du total consommé.

La consommation des huiles végétales atteint presque 12 kg par habitant en 2020. L'huile de tournesol est, de loin, la plus consommée.

Consommation française de sucre et féculents



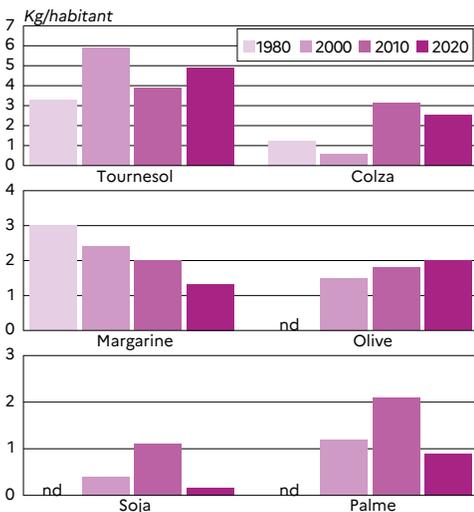
	1980-81	2000-01	2010-11	2020-21
	kg/habitant			
Sucre ¹	34,5	34,5	32,6	31,0
dont transformé	...	25,7	26,1	24,8
Miel	0,3	0,6	0,6	0,8
Pommes de terre	74,0	50,3	49,3	47,6
dont transformées	8,0	26,6	27,8	26,6
Céréales	99,3	113,5	113,5	120,8
dont blé tendre	86,4	94,0	92,9	89,7
blé dur	9,8	15,1	15,2	16,2
Riz ²	4,0	5,4	5,6	5,7
Légumes secs	1,4	2,2	1,7	2,5

1. Saccharose issu de la filière betterave et cannes. À côté se développe une autre production de sucre, le sirop de glucose et de fructose. Le glucose est issu de la filière céréales, et le fructose est présent dans les fruits. Le fructose peut également être produit de manière industrielle et ajouté à certains aliments. Il est encore peu utilisé en France.
2. En équivalent riz usiné.

Champ : France y compris les DOM à partir de 2000.

Sources : Agreste, Douanes, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

Consommation française d'huiles et de matières grasses végétales



	1980	2000	2010	2020
	kg/habitant			
Huiles végétales	13,5	11,7	14,9	11,8
dont colza	1,2	0,6	3,1	2,5
tournesol	3,3	5,9	3,9	4,9
olive	...	1,5	1,8	2,0
maïs	...	0,7	0,9	0,7
palme	...	1,2	2,1	0,9
soja	...	0,4	1,1	0,1
Graisses préparées	3,7	2,8	2,6	2,0
dont margarine	3,0	2,4	2,0	1,2

Champ : France y compris DOM à partir de 2000.

Sources : Agreste, Douanes, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

Consommation alimentaire viandes, produits laitiers, œufs

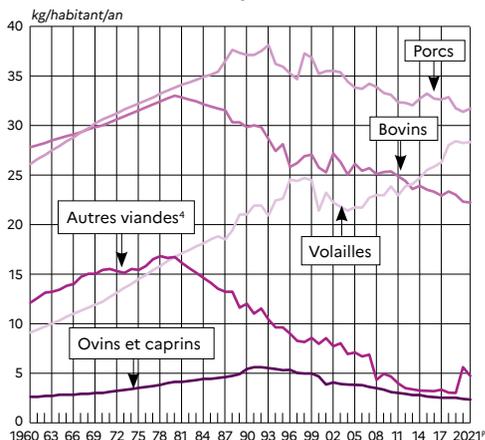
En 2021, la consommation française de viande par habitant recule de 0,4 % sur un an (y compris les abats destinés à la consommation humaine). Elle atteint 89,2 kg équivalent-carcasse, y compris graisse de découpe.

En 2021, la viande la plus consommée par les Français reste la viande de porc. Avec 31,7 kg par habitant, elle progresse de 1,0 % sur un an. La hausse de la consommation de viande de poulet permet à la volaille de se maintenir au 2^e rang, malgré le net repli des viandes de dinde et de canard. La consommation de viande bovine baisse, quant à elle, légèrement et représente 22,2 kg consommés par habitant en 2021. La consommation de viandes ovine et caprine recule de nouveau sur un an.

Depuis 2000, la consommation de viande par habitant baisse de 3,5 kg pour la viande bovine, de 2,4 kg pour la viande ovine, de 3,5 kg pour la viande porcine. À l'inverse, la consommation de volaille progresse de près de 7 kg, portée par celle de poulet.

Après avoir augmenté jusqu'en 2000, la consommation française de lait, beurre et œufs par habitant recule depuis 2000 de 27,3 kg pour le lait, 1,3 kg pour les œufs, 0,6 kg pour le beurre. En revanche, sur la même période, la consommation de fromage augmente de 1,9 kg. Elle se maintient pour les « autres produits laitiers frais » (yaourts aromatisés, fromages frais).

Consommation française de viande¹

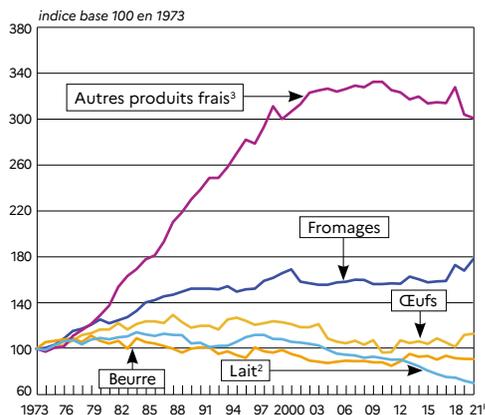


	2000	2010	2020	2021 ^P
Viandes¹⁻²⁻³				
Bovine (y c. viande de veau)	25,7	25,3	22,3	22,2
Porcine	35,2	33,1	31,4	31,7
Ovine et caprine	4,7	3,1	2,4	2,3
Volaille	21,4	23,8	28,2	28,3
dont poulet	10,3	14,4	20,8	21,6
dinde	6,5	5,0	4,4	4,1
canard	2,8	3,1	2,5	2,3
Autres viandes ⁴	8,0	4,6	5,6	4,7
Total viandes	95,2	89,9	89,6	89,2

1. En équivalent carcasse, y compris graisses de découpe.
 2. La consommation correspond à la consommation humaine.
 3. Dans le calcul de la consommation humaine, seuls sont comptabilisés depuis 2000 les abattages dans les abattoirs contrôlés.
 4. Viandes d'équidés, de lapin et de gibier, ainsi que les abats destinés à la consommation humaine. En 2008, une modification dans la prise en compte des abattages conduit à une rupture de série et à compter de 2020, une modification de source a été apportée concernant les abats utilisés.
- Champ : France, y compris DOM à partir de 1996.
Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

Consommation française de produits laitiers et d'œufs

	2000	2010	2020	2021 ^P
Produits laitiers et œufs¹				
Lait de consommation ²	76,5	65,7	51,1	49,2
Autres produits frais ³	35,1	38,9	35,5	35,2
Beurre	8,7	7,8	8,0	8,1
Fromage	24,7	23,3	25,0	26,6
Œufs	15,5	13,5	14,1	14,2



1. La consommation correspond à la consommation humaine.
 2. Lait de consommation, yaourt nature, lait autoconsommé ou vendu à la ferme.
 3. Yaourts aromatisés, DOM à partir de 1996 pour les œufs et 1997 pour le lait et les produits laitiers.
- Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

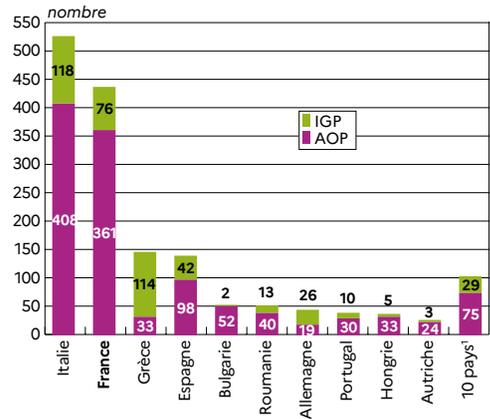
Signes de qualité dans l'Union européenne

Différents règlements européens précisent les systèmes de qualité liés à l'origine ou à la tradition adoptés par l'Union européenne (UE). Ce sont l'appellation d'origine protégée (AOP) et l'indication géographique protégée (IGP) pour les vins et les produits agricoles et agroalimentaires, l'indication géographique (IG) pour les boissons spiritueuses et les produits vinicoles aromatisés et la spécialité traditionnelle garantie (STG) pour les produits agricoles et agroalimentaires. La mention « produit de montagne » est établie en tant que mention de qualité facultative.

Fin 2021, 1 611 vins AOP/IGP sont enregistrés par vingt pays européens auprès de la Commission européenne. L'Italie est le premier pays pour le nombre de vins répertoriés en AOP/IGP (526) devant la France (437), ces deux pays représentant 60 % du nombre total enregistré dans l'Union européenne.

Fin 2021, 1 438 produits agroalimentaires AOP/IGP/STG hors vins et spiritueux sont enregistrés par 26 pays de l'UE auprès de la Commission européenne. L'Italie (315 produits) et la France (258 produits) sont concernés par 40 % du nombre total d'enregistrements de l'UE. Le signe de qualité IGP reste particulièrement plébiscité avec vingt-sept nouveaux enregistrements en 2021 au niveau européen. Pour la France, un nouvel AOP (Huile de noix du Périgord) et deux IGP (vanille de l'île de La Réunion et cerise des côteaux du Ventoux) ont été enregistrés en 2021.

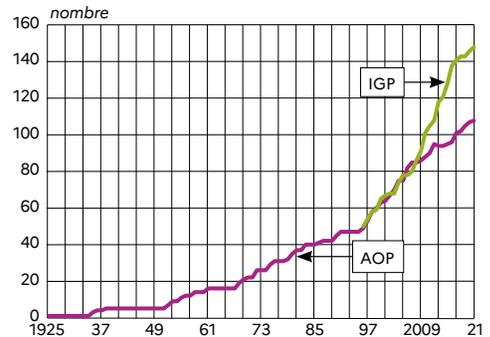
Nombre de vins AOP et IGP enregistrés en 2021 dans l'Union européenne



1. Les 10 pays sont : la Croatie, les Pays-Bas, la Slovénie, la République tchèque, Chypre, la Belgique, la Slovaquie, le Danemark, Malte, le Luxembourg.

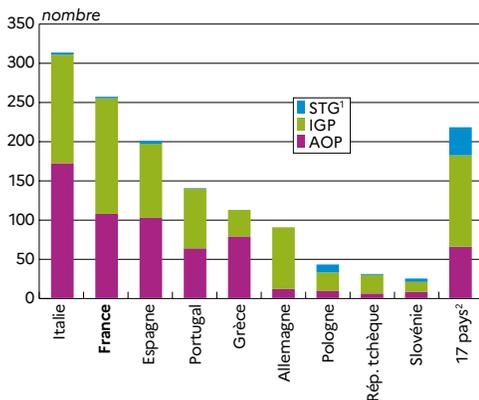
Source : Commission européenne - Base Ambrosia (27/10/2022)

Nombre d'AOP et d'IGP en France (hors vins et spiritueux)



Source : Commission européenne - Base Ambrosia (27/10/2022)

Nombre d'AOP/IGP/STG alimentaires enregistrés au 31/12/2021 dans l'Union européenne



Champ : produits alimentaires hors vins et spiritueux.

1. 4 STG sont communs à la République tchèque et à la Slovaquie.

2. Les 17 pays sont : la Croatie, la Slovaquie, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas, la Hongrie, la Finlande, la Suède, la Lituanie, l'Irlande, le Danemark, la Bulgarie, la Lettonie, Chypre, la Roumanie, le Luxembourg, l'Estonie.

3. La France est en première position parmi les pays de l'UE.

Source : Commission européenne - Base Ambrosia (27/10/2022)

Type de produits alimentaires	Nombre total	
	UE	France
Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés	396	60
Fromages ³	235	55
Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)	182	20
Viande (et abats) frais ³	156	76
Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)	146	12
Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie	86	3
Autres produits alimentaires ³ (épice, cidre, gommes, pâtes alimentaires, etc.)	87	15
Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers, etc.)	48	9
Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés	48	6
Bières	25	0

Signes de qualité en France produits animaux (hors bio)

En 2020, le volume commercialisé des viandes de boucherie, bovin, ovin et porcin, sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) représente 3 % pour l'appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), 11 % pour l'indication géographique protégée (IGP) et 3 % pour le label rouge (LR) de la filière nationale.

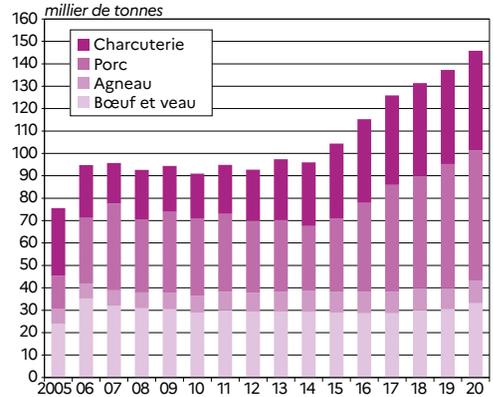
En 2020, le volume des viandes sous SIQO (hors volailles) augmente de 6 % par rapport à 2019, en raison du dynamisme dans toutes les filières : + 9 % sur un an pour la viande bovine, + 6 % pour la viande ovine et + 5 % pour la viande porcine. En charcuterie-salaisons, la croissance se poursuit à un rythme plus rapide (+ 6 % en 2020, + 2 % en 2019, + 4 % en 2018).

La production de volailles sous SIQO (majoritairement LR et IGP) représente 10 % de la filière en 2020. Elle croît de 1 % sur un an (+ 0,8 % en 2019). En 2020, le nombre d'œufs label rouge commercialisés augmente à nouveau (+ 7,9 % après -8,7 % en 2019) pour s'établir à 483 millions d'unités, produits conjointement ou non aux IGP.

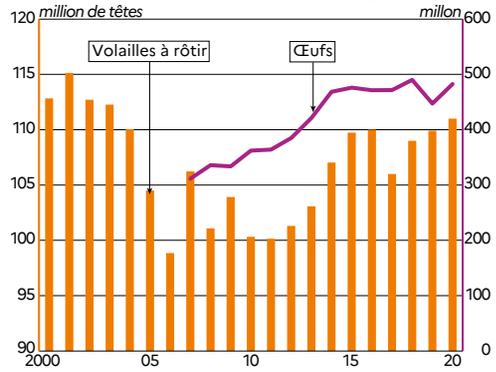
Le volume commercialisé, principalement AOP ou IGP (98 % du volume), des trois catégories de produits laitiers (crème, beurre et fromage) est quasi stable en 2020 pour atteindre au total 276 milliers de tonnes tous SIQO hors bio. Les productions de fromage représentent 84 % des volumes de produits laitiers commercialisés sous SIQO. La part des fromages sous SIQO est la plus élevée pour les pâtes persillées.

Viande de volaille et œufs commercialisés sous SIQO¹

• Viande et charcuterie commercialisée LR, AOC/AOP et IGP

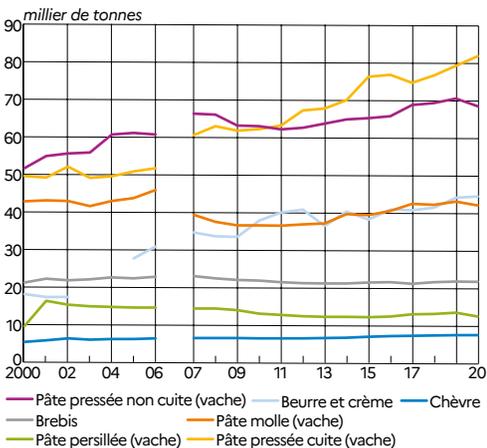


• Production avicole sous label rouge



1. SIQO : AOC/AOP, IGP, LR. Sources : Inao, ODG, Synalaf, Sylaporc, Filrouge

Produits laitiers commercialisés AOP, IGP et LR¹



1. Les données IGP et LR ne sont incluses qu'à partir de 2007, introduisant une rupture de série principalement pour les fromages à pâte pressée cuite et non cuite et de crème. Les données du beurre en 2003 et 2004 ne sont pas disponibles ; elles ont été imputées à partir de la donnée 2002.

2. Les pourcentages sont calculés pour chaque type de produit laitier. Sources : Inao, Cnaol, ODG, Agreste - Enquête annuelle laitière

2020

Type de produits laitiers ²	Quantités commercialisées	Part dans l'ensemble des produits laitiers SIQO	Part du total des fabrications laitiers SIQO
	millier de tonnes	%	%
Fromage			
Vache			
Pâtes pressées non cuites	68,1	25	27
Pâtes pressées cuites	81,4	29	23
Pâtes persillées	12,2	4	33
Pâtes molles (croûte fleurie et lavée)	41,7	15	10
Brebis	21,4	8	32
Chèvre	7,1	3	7
Crème	9,7	4	5
Beurre	34,4	12	10
Ensemble	276,0	100	so

Signes de qualité en France produits végétaux (hors bio)

Un nombre croissant de produits végétaux tels que les fruits frais et légumes frais ou secs ont un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), indication géographique protégée (IGP) ou label rouge (LR). En 2020, le volume total de cette filière (hors produits oléicoles) est de 149 000 tonnes, en augmentation de 8 % par rapport à 2019. Pour les fruits et légumes frais, le volume commercialisé sous SIQO augmente de 9 % en 2020 pour atteindre 121 300 tonnes.

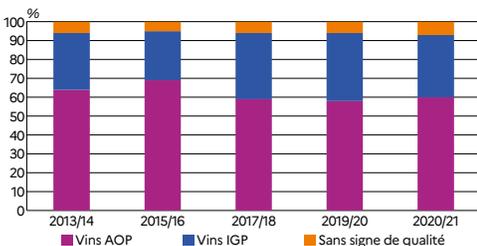
Les farines sous SIQO (blé noir, épeautre, froment, châtaigne) concernent 5 LR, 2 IGP et 1 AOP. Le volume commercialisé des farines de céréales et de légumes (186 000 tonnes) et des pains et viennoiseries (10 700 tonnes) sous SIQO poursuit fortement sa croissance (+ 21 % au total en 2020, + 9 % en 2019), nettement portée par la farine pour « pain de tradition française » (88 % des volumes).

Les produits oléicoles sous SIQO représentent 81 % de la production française d'olives et 22 % de celle d'huile d'olive. La production d'huile d'olive diminue pour s'établir à 1 090 tonnes. Celle de l'olive AOP continue d'augmenter pour atteindre 890 tonnes. Les volumes d'oignons AOP commercialisés (6 140 tonnes) augmentent, comme ceux de l'ail (1 520 tonnes), du fait de la hausse de production de l'IGP/LR de « l'ail rose de Lautrec ».

La filière cidricole sous SIQO représente 41 % de la production nationale. Sur les 8 cidres sous SIQO, 4 ont une AOP, 1 AOC, 2 IGP et 1 label rouge. La production de cidre sous SIQO, de nouveau en diminution, s'établit à 370 370 hectolitres, dont 98 % des volumes sont sous IGP.

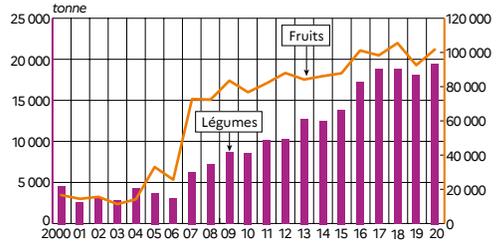
En 2020, la part de la production commercialisée de vin sous SIQO en France est de 93 % avec une prédominance d'AOP (60 %). Après le mouvement de baisse des ventes observé depuis plus de 5 ans, les volumes commercialisés en grande distribution se stabilisent en 2020 (+ 0,1 % sur un an). Les ventes d'AOP reculent (- 2 %), alors que celles de vins IGP progressent (+ 3 %).

Production commercialisée de vin AOP et IGP en France

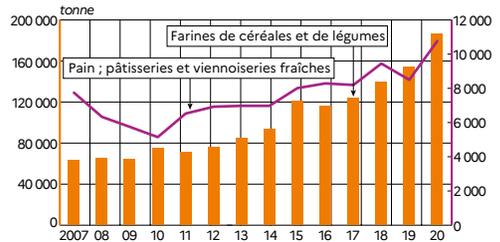


Source : Douanes - Quantités de vins soumises au droit de circulation

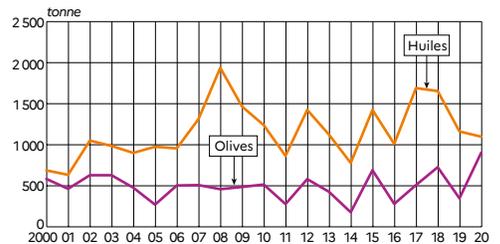
• Fruits et légumes frais (AOP, IGP, LR)



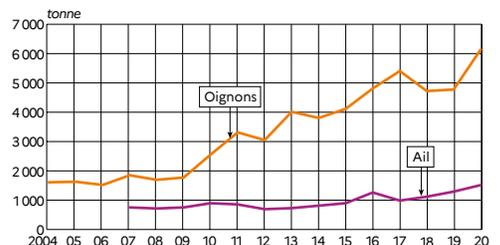
• Farines et pains (AOP, IGP, LR)



• Produits oléicoles (AOP/AOC)



• Oignons (AOP) et ail (IGP, LR)



• Produits cidricoles (AOP, IGP, LR)



Sources : Inao, ODG

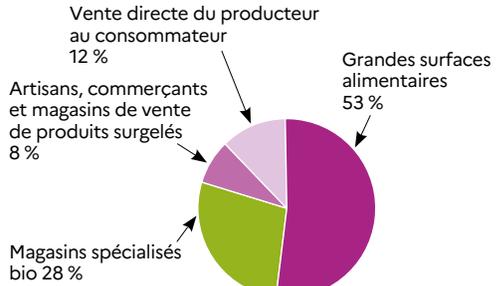
Signes de qualité produits biologiques

En 2021, la valeur des achats des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique a reculé de 1,3 % sur un an, pour atteindre 12,7 milliards d'euros. 6,6 % de la consommation alimentaire des ménages est consacrée aux produits biologiques. Après avoir doublé entre 2015 et 2020, les ventes bio diminuent en 2021, particulièrement en distribution généraliste (-4 %) et pour certains rayons comme la crèmerie et les œufs, et en distribution spécialisée (-2 %). Néanmoins, dans un contexte économique et alimentaire bousculé, la vente directe (+8 %) et les artisans-commerçants (+6 %) restent dynamiques, portés par des familles de produits comme le vin, la bière ou la boulangerie. Pour autant, la distribution généraliste domine toujours les ventes de produits bio aux ménages avec 53 % des parts de marché aux côtés de la distribution spécialisée dont la part s'élève à 28 %.

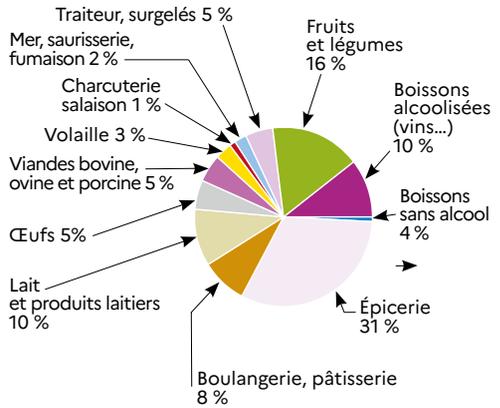
68 % des ventes en valeur des produits bio consommés par les ménages français sont produits en France. Cette proportion varie de 100 % pour les vins ou les œufs à 12 % pour la filière de poisson. Le sucre bio essentiellement issu de la canne est majoritairement importé de pays tiers, tout comme la banane, premier fruit bio consommé. En 2021, 98 % des ventes pour la consommation à domicile du lait et des produits laitiers bio sont d'origine française. Selon les grandes catégories de produits laitiers, les parts des fabrications s'établissent à 12 % pour les laits liquides conditionnés, à 5 % pour le beurre et pour les yaourts et laits fermentés, 8 % pour le fromage de brebis et 3 % pour le fromage de chèvre. La part du bio reste faible pour les fromages de vache (2 %), dont la fabrication se fait souvent sous signe de qualité AOP ou IGP.

Vente en valeur de produits biologiques en 2021^P

• Selon les circuits de distribution¹



• Selon les produits¹



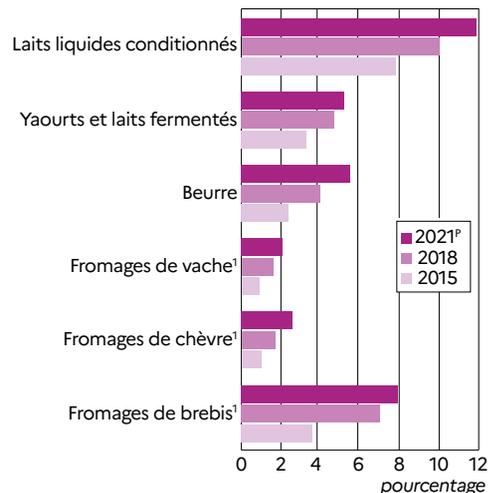
1. Hors restauration collective.
Source : Agence Bio

Fabrication de produits laitiers biologiques • 2021^P

Type de produits laitiers	Établ. fabricants nombre	Production tonne	Part du bio %
Laits liquides conditionnés (1 000 litres)	32	352 533	11,9
Crème conditionnée	26	9 459	2,2
Yaourts et laits fermentés	43	66 764	5,2
Desserts lactés frais	20	15 792	2,5
Beurre	30	19 262	5,5
Ensemble des fromages	170	43 664	2,2
Fromages de vache ¹	132	35 527	2,1
<i>frais</i>	43	18 398	3,1
<i>destinés à être affinés</i>	102	17 129	1,6
Fromages de chèvre ¹	24	2 287	2,6
<i>frais</i>	13	1 024	5,4
<i>destinés à être affinés</i>	17	1 263	1,9
Fromages de brebis ¹	34	5 376	7,9
<i>frais</i>	10	2 940	8,4
<i>destinés à être affinés</i>	29	2 436	3,8
Total des établissements de fabrications	241	518 289	6,0

1. Hors fondus
Note : certains établissements fabriquent plusieurs produits.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

• Évolution de la part du bio de 2015 à 2021^P



Commerce international

Depuis 2000, les échanges agroalimentaires mondiaux croissent de 7 % par an en moyenne avec une rupture en 2015 (- 9 %), après celle de 2009 (- 11 %).

La France, au deuxième rang au début des années 2000, est, depuis 4 années, le sixième exportateur mondial. En 2020, année marquée par la pandémie de la Covid-19, les États-Unis demeurent le premier exportateur de produits agroalimentaires, devant les Pays-Bas, le Brésil, l'Allemagne et la Chine. Malgré le contexte sanitaire et ses conséquences sur les flux commerciaux, les exportations mondiales augmentent à nouveau après la stabilité de 2019. Parmi les 10 principaux exportateurs, seules les ventes de la Chine, de la France et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne baissent pour la deuxième année consécutive.

En 2020, les États-Unis restent aussi les premiers importateurs de produits agroalimentaires. Les importations chinoises augmentent fortement depuis dix ans malgré deux baisses consécutives en 2015 et 2016. La Chine est depuis 2012 le second importateur mondial de produits agroalimentaires. Les importations allemandes, dynamiques avant 2008, croissent plus modérément depuis, avec des fluctuations marquées. Néanmoins, l'Allemagne reste le troisième importateur mondial en 2020. La France se situe au septième rang, proche du Royaume-Uni.

En 2020, le Brésil reste de loin le pays avec l'excédent le plus important (71 milliards de dollars).

Importations et exportations agroalimentaires en valeur

Principaux pays exportateurs	2000	2010	2019	2020
<i>milliard de dollars courants</i>				
États-Unis	53,9	112,4	135,9	143,9
Brésil	12,8	60,8	76,3	81,4
Chine ²	13,6	44,2	71,9	69,6
Canada	17,7	37,2	49,8	54,7
Indonésie	5,5	25,6	34,0	38,5
Argentine	11,5	17,0	37,6	35,0
Inde	5,4	18,2	33,7	35,2
Australie	12,6	22,5	29,5	27,9
UE à 28¹	182,0	456,0	585,9	599,0
dont Pays-Bas	29,0	83,0	108,1	109,5
Allemagne	22,9	68,7	80,1	79,9
France	32,4	61,2	67,9	66,7
Espagne	15,4	37,1	54,6	58,8
Italie	14,6	35,0	48,6	50,6
UE à 27¹	166,4	430,1	554,9	570,9
Monde	426,0	1 137,0	1 557,0	1 581,6

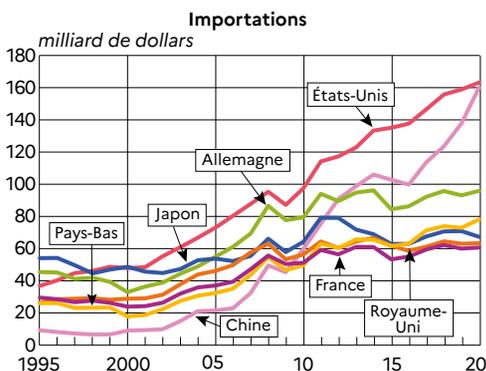
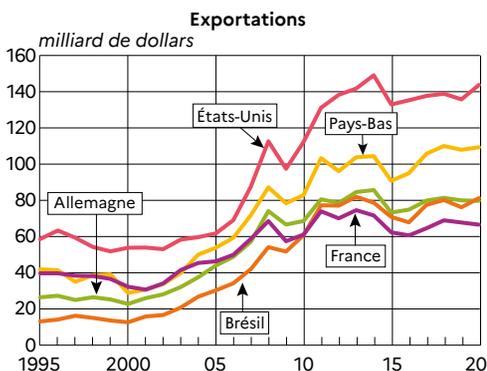
Principaux pays importateurs	2000	2010	2019	2020
<i>milliard de dollars courants</i>				
États-Unis	47,8	97,4	158,7	162,9
Chine ²	9,0	59,6	137,5	159,8
Japon	48,6	64,1	70,8	67,3
Canada	12,0	28,0	37,0	37,9
Corée du Sud	7,7	19,2	31,1	31,5
Hong Kong	9,2	18,0	27,4	24,7
Fédération de Russie	8,4	34,6	28,0	27,4
UE à 28¹	190,9	462,8	564,4	576,4
dont Allemagne	33,0	79,3	92,9	95,7
Royaume-Uni	17,9	49,5	72,8	78,0
Pays-Bas	28,9	56,3	62,9	63,3
France	23,9	51,1	60,0	60,6
Italie	20,2	44,3	47,7	46,6
UE à 27¹	162,1	406,5	501,5	513,1
Monde	454,4	1 155,2	1 565,0	1 587,6

1. Somme des échanges des pays de l'Union européenne (y compris commerce intra UE).

2. Non compris Hong Kong et Taïwan.

Source : UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant un biais.

Importations et exportations agroalimentaires en valeur des plus gros importateurs et exportateurs



Source : UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant un biais.

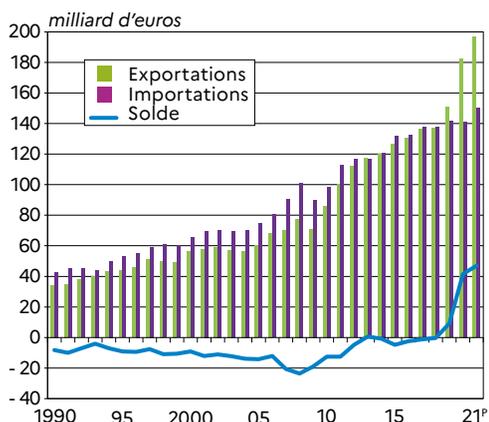
Échanges agroalimentaires de l'Union européenne

Alors que le déficit des échanges agroalimentaires de l'Union européenne (UE) avec le reste du monde se creusait tendanciellement depuis le début des années quatre-vingt-dix, il se réduit à partir de 2009. Positif en 2013 puis à partir de 2019, le solde commercial affiche en 2021 un excédent record de 47 milliards d'euros dans un contexte de reprise des échanges avec le reste du monde.

Depuis 2009, les échanges agroalimentaires de l'UE ne cessent de progresser. En 2021, les exportations (197 milliards d'euros) augmentent de 14 milliards par rapport à 2020 et les importations (150 milliards d'euros) de 9 milliards d'euros. Les boissons, vins et alcools sont les premiers produits exportés par l'UE en valeur et les ventes progressent sensiblement en 2021. Cependant, ce résultat apparaît comme un rattrapage par rapport à la crise de la Covid-19 de 2020 et à ses conséquences sur la consommation de boissons alcoolisées. De même, l'augmentation des exportations d'huiles et de graisses est marquée en 2021 dans un contexte de prix haussier du complexe oléagineux. Parallèlement, les achats d'huiles et de graisses contribuent le plus à la croissance des importations.

Depuis le Brexit, le Royaume-Uni est devenu le premier partenaire de l'UE devant les États-Unis et la Chine.

Échanges agroalimentaires de l'UE



Note : système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE à contour évolutif.
Source : Eurostat

Principales exportations de l'UE

Nomenclature combinée*	2000	2010	2020	2021*
<i>million d'écus/euros</i>				
Total produits agroalimentaires	56 195	85 947	182 693	196 975
dont boissons, vins et alcools	12 010	18 448	30 652	35 587
viandes et abats	3 943	5 828	18 550	18 269
préparations à base de céréales	3 242	5 655	16 888	17 138
lait et produits laitiers	5 086	7 486	15 388	16 317
préparations alimentaires diverses	3 183	5 490	12 045	13 220
céréales	3 039	5 096	10 154	10 632
préparations à base de fruits et légumes	2 108	3 345	8 679	9 287
résidus alimentaires, aliments pour animaux	1 893	2 942	7 265	8 267
huiles et graisses	2 704	3 169	6 807	8 171
tabacs et succédanés de tabacs	2 716	4 155	6 081	6 109

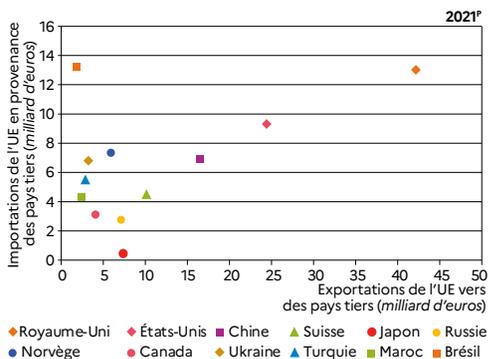
* Système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010, à 28 en 2019 et à nouveau à 27 sans le Royaume-Uni à partir de 2020).
Source : Eurostat

Principales importations de l'UE

Nomenclature combinée*	2000	2010	2020	2021*
<i>million d'écus/euros</i>				
Total produits agroalimentaires	65 377	98 549	141 736	150 072
dont poissons et crustacés	9 488	14 013	19 541	21 337
poissons et crustacés	8 104	12 859	20 374	19 786
graines et fruits oléagineux	2 362	6 991	11 412	14 197
huiles et graisses	5 513	7 398	11 752	13 766
résidus alimentaires, aliments pour animaux	5 427	8 533	9 557	11 089
café, thé et épices	5 395	7 944	9 392	10 174
cacao et ses préparations	3 118	4 773	7 728	7 863
boissons, vins et alcools	1 887	5 326	7 264	7 468
céréales	1 673	2 631	5 687	6 046
préparations à base de fruits et légumes	3 379	4 153	5 630	5 610
préparations de viandes et de poissons	2 801	4 651	4 697	4 244

* Système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010, à 28 en 2019 et à nouveau à 27 sans le Royaume-Uni à partir de 2020).
Source : Eurostat

Principaux partenaires de l'UE



◆ Royaume-Uni ◆ États-Unis ■ Chine ▲ Suisse ● Japon ● Russie
● Norvège ● Canada ◆ Ukraine ▲ Turquie ■ Maroc ■ Brésil

Champ : UE à 27.
Source : Eurostat

Échanges agroalimentaires de la France

balance commerciale de la France

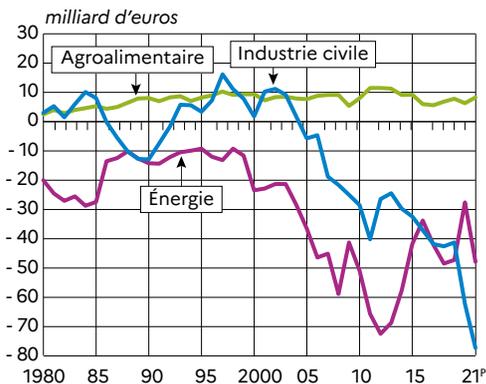
Depuis 2000, le déficit global de la balance commerciale de la France a été multiplié par huit tandis que l'excédent agroalimentaire s'est maintenu autour de 8 milliards d'euros en moyenne. Cependant, après 2010, l'excédent commercial agroalimentaire fluctue fortement. Dépassant les 11 milliards d'euros entre 2011 et 2013, il se maintient autour de 9 milliards d'euros en 2014 et 2015 avant de diminuer les deux années suivantes. Après avoir atteint son plus bas niveau depuis huit ans en 2017, l'excédent agroalimentaire augmente à nouveau, malgré la baisse enregistrée en 2020, pour atteindre 8,2 milliards en 2021. Il reste le deuxième excédent commercial français, derrière les produits chimiques, parfums et cosmétiques (15 milliards d'euros).

Avec 0,8 milliard d'euros, le solde des échanges de produits agricoles bruts se réduit de 0,7 milliard par rapport à 2020, sous l'effet de la hausse des importations supérieure à celle des exportations.

À l'inverse, l'excédent commercial en produits transformés augmente sensiblement (+ 2,7 milliards d'euros) à 7,5 milliards sous l'effet de la croissance des exportations, particulièrement de vins et spiritueux, supérieure à la hausse des importations.

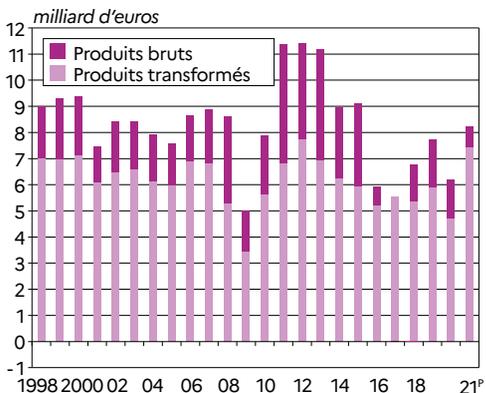
L'amélioration du solde des échanges avec l'UE à 27 (sans le Royaume-Uni) contribue pour les trois quarts à la progression de l'excédent global sur un an.

Soldes commerciaux par grands secteurs



Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38. Champ : France y compris DOM à partir de 1997. Source : Douanes

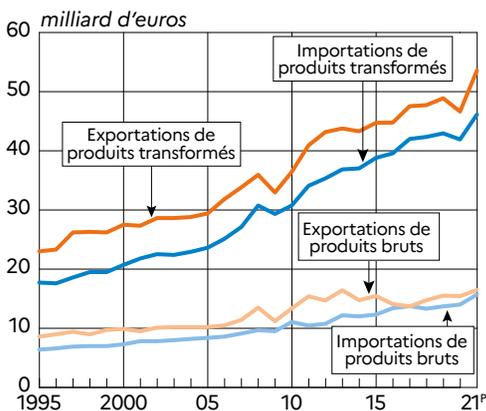
Balance commerciale agroalimentaire



Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38. Champ : France. Source : Douanes

Échanges agroalimentaires

Nomenclature CPF*	2010	2015	2020	2021 [†]
<i>milliard d'euros</i>				
Exportations Prod. bruts	13,3	15,5	15,4	16,5
Prod. transf.	36,4	44,7	46,6	53,5
Total	49,7	60,2	62,0	70,0
vers UE	29,2	32,4	33,3	37,9
vers pays tiers	20,5	27,7	28,8	32,1
Importations Prod. bruts	11,1	12,3	14,0	15,7
Prod. transf.	30,7	38,8	41,9	46,1
Total	41,8	51,1	55,9	61,8
de l'UE	27,2	32,6	36,8	39,9
des pays tiers	14,6	18,5	19,1	21,8
Solde**				
Prod. bruts	2,3	3,2	1,5	0,8
Prod. transf.	5,6	5,9	4,7	7,5
Total	7,9	9,1	6,2	8,2
avec UE	2,1	-0,2	-3,5	-2,0
avec pays tiers	5,8	9,3	9,7	10,2



* Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».

** Le solde est calculé CAF-FAB. Champ : France y compris DOM à partir de 1997 ; UE à contour évolutif. Source : Douanes

Échanges agroalimentaires de la France

échanges avec l'Union européenne et les pays tiers

À périmètre constant, l'excédent des échanges agroalimentaires de la France avec l'Union européenne à 27 (sans le Royaume-Uni), mesuré à partir de la nomenclature combinée, a diminué fortement à partir de 2012, laissant place à un déficit depuis 2015. En 2021, celui-ci se réduit sensiblement pour atteindre - 2,6 milliards d'euros contre - 3,8 milliards en 2020. Avec des échanges qui augmentent à nouveau après une année 2020 fortement marquée par la pandémie de la Covid-19, la croissance des exportations (+ 14 %) est supérieure à celle des importations (+ 9 %). En 2021, la Belgique est le premier client européen de la France devant l'Allemagne, suivie par l'Italie. Les boissons, les produits laitiers et les céréales sont les principaux produits exportés vers l'UE. Les principaux fournisseurs européens de la France sont l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Si les pays tiers contribuent de manière croissante à l'excédent agroalimentaire de la France depuis quelques années, en 2021, l'excédent commercial avec les pays tiers augmente seulement de 6 % sur un an. Avec 10,3 milliards d'euros, il se rapproche cependant du niveau record de 2019. En 2020, avec le Brexit, le Royaume-Uni était devenu le premier client de la France. En 2021, il se situe derrière les États-Unis, passés au premier rang à la faveur d'une forte reprise de ses importations de vins et spiritueux. La Chine est le troisième importateur de produits français.

Échanges de la France

• Avec l'Union européenne

Nomenclature combinée*	Exportations		Importations	
	2000	2021 ^p	2000	2021 ^p
	<i>million d'euros</i>			
Boissons, vins et alcools	3 465	5 577	1 004	2 907
Lait et produits laitiers	2 594	3 960	1 868	3 781
Céréales	2 930	3 912	266	579
Viandes et abats	2 151	2 336	2 222	3 809
Prép. à base de céréales	984	2 457	1 242	3 335
Sucres et sucreries	1 287	1 235	445	752
Aliments pour animaux	949	2 059	537	1 876
Animaux vivants	1 378	1 725	300	163
Légumes	925	1 749	1 059	2 217
Autres	6 165	12 560	9 142	20 779
Total	22 829	37 571	18 084	40 199

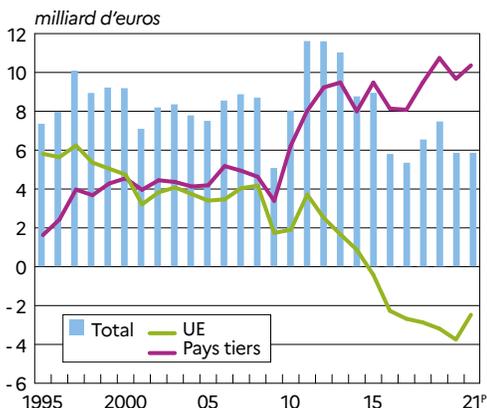
• Avec les pays tiers

Nomenclature combinée*	Exportations		Importations	
	2000	2021 ^p	2000	2021 ^p
	<i>million d'euros</i>			
Boissons, vins et alcools	5 441	13 303	686	1 558
Céréales	1 325	3 133	166	340
Lait et produits laitiers	1 398	2 806	289	429
Prép. aliment. diverses	654	1 558	203	759
Viandes et abats	991	1 164	654	895
Prép. à base de céréales	468	2 230	286	591
Aliments pour animaux	271	1 372	1 022	1 503
Produits de la minoterie	470	433	15	66
Sucres et sucreries	561	425	122	177
Autres	2 931	5 390	6 520	15 188
Total	14 510	31 813	9 963	21 505

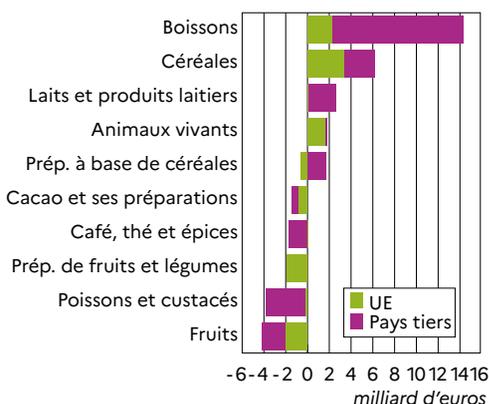
* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». Champ : France ; UE à 27. Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale agroalimentaire française avec l'UE et les pays tiers

• De 1995 à 2021^p



• Pour quelques produits représentatifs en 2021^p



Champ : France y compris DOM à partir de 1997 ; UE à 27. Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

exportations

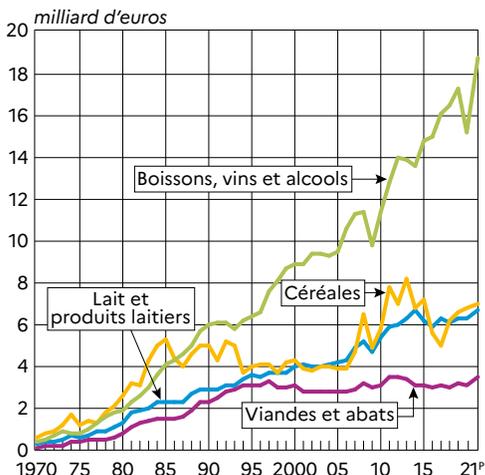
En 2021, les exportations de produits agroalimentaires atteignent le niveau record de 69,4 milliards d'euros. Elles ont augmenté de plus de 50 % en moyenne depuis 2007 malgré la baisse enregistrée en 2020.

Les boissons, vins et alcools sont les produits les plus exportés par la France. En 2021, après le recul de 2020 lié à la crise sanitaire et aux taxes mises en place par les États-Unis depuis mi-octobre 2019 sur les vins tranquilles en bouteille dans le cadre du conflit sur l'aéronautique, les exportations rebondissent à 18,9 milliards d'euros effaçant le précédent record de 2019.

En 2021, les exportations de céréales (7 Mds €) sont portées par la hausse des prix dans un contexte de forte demande à l'international. Auparavant, leur valeur, autour de 4 milliards d'euros entre 1995 et 2006, avait atteint son plus haut niveau en 2013 : 8,2 milliards d'euros. Depuis, la baisse des volumes vendus pesait sur les exportations avant le rebond observé ces quatre dernières années.

Les exportations de produits laitiers ont progressé de façon continue entre 2000 et 2014 (excepté en 2009) avant de devenir plus irrégulières. Après la relative stabilité de ces deux dernières années, la valeur des exportations de produits laitiers augmente en 2021 (6,8 Mds €).

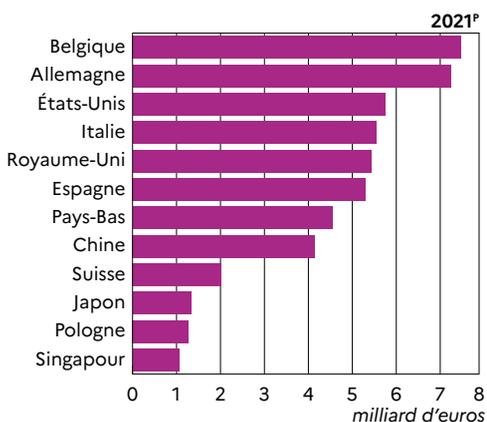
Principales exportations françaises



Nomenclature combinée*	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>million d'euros</i>				
Total	37 328	49 186	61 645	69 384
dont boissons, vins et alcools	8 905	11 404	15 240	18 880
céréales	4 255	5 801	6 825	7 045
lait et prod. laitiers	3 992	5 417	6 323	6 766
préparations à base de céréales	1 450	2 670	4 229	4 686
viandes et abats	3 142	3 130	3 059	3 500
résidus et aliments pour animaux	1 217	2 079	3 006	3 431
préparations alim. diverses	1 342	2 150	2 985	3 195
sucres et sucreries	1 849	1 857	1 675	1 660

* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». Champ : France y compris DOM à partir de 1997. Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Principaux clients de la France



Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale des produits excédentaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>million d'euros</i>				
Boissons, vins et alcools	7 216	8 717	11 283	14 415
Céréales	3 824	5 108	5 897	6 127
Lait et produits laitiers	1 836	2 741	2 550	2 556
Animaux vivants	1 160	1 504	1 830	1 744
Sucres et sucreries	- 77	347	591	761
Prép. à base de céréales	1 283	1 089	828	731
Produits de la minoterie	585	648	339	420

* Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». Champ : France y compris DOM à partir de 1997. Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France importations

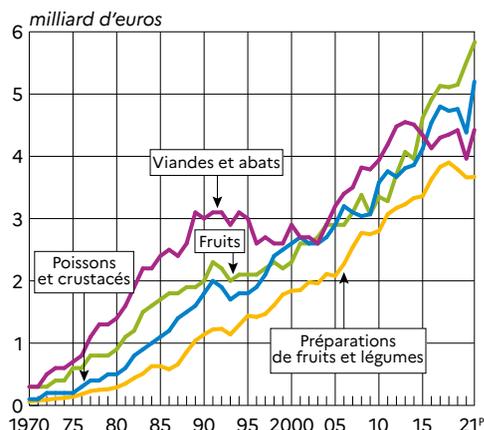
En 2021, les importations de produits agroalimentaires atteignent un niveau record, à 61,7 milliards d'euros. Elles augmentent de 5,9 milliards par rapport à une année 2020 marquée par la baisse des échanges liée à la pandémie de la Covid-19.

En 2021, les principaux produits importés par la France sont les fruits (5,8 milliards d'euros), puis les poissons, les viandes et les abats. En 2021, la hausse des importations de fruits (+ 0,3 milliard d'euros) résulte de la croissance des volumes importés dans un contexte d'offre nationale limitée, notamment en pommes et en cerises. La croissance des achats de produits agroalimentaires touche quasi tous les produits et particulièrement les poissons, alors que la consommation de poisson frais avait souffert du contexte sanitaire en 2020 comme celle des viandes. Avec la reprise de la consommation hors domicile, les importations de viande bovine et de viande de volaille retrouvent des niveaux proches, voire supérieurs, à ceux de 2019.

Depuis 2012, l'Espagne est le premier fournisseur de la France en produits agroalimentaires, suivie de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Le café, le thé ou le tabac, produits de grande consommation peu cultivés en France, présentent structurellement un déficit commercial ; tout comme le poisson et ses préparations, les fruits et les préparations associées.

Principales importations françaises

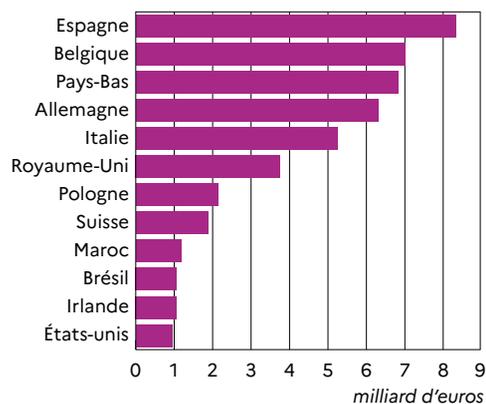


Nomenclature combinée*	2000	2010	2020	2021 ^P
	million d'euros			
Total	28 033	41 056	55 775	61 704
dont fruits	2 331	3 346	5 521	5 791
poissons et crustacés	2 592	3 578	4 319	5 269
viandes et abats	2 875	3 937	3 980	4 704
boissons, vins et alcools	1 689	2 688	3 958	4 465
lait et produits laitiers	2 156	2 676	3 773	4 210
préparations à base de céréales	1 425	2 324	3 639	3 926
préparations à base de légumes et de fruits	1 844	2 796	3 672	3 668
résidus et aliments pour animaux	1 554	2 158	2 915	3 379

* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits françaises, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». Champ : France. Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Principaux fournisseurs de la France

2021^P



Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC agreste | GRAPH'AGRI 2022

Solde de la balance commerciale des produits déficitaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2020	2021 ^P
	million d'euros			
Fruits	- 986	- 1 874	- 4 053	- 4 329
Poissons et crustacés	- 1 702	- 2 597	- 3 272	- 3 726
Préparations à base de légumes et de fruits	- 865	- 1 389	- 1 890	- 1 823
Café, thé et épices	- 704	- 1 178	- 1 549	- 1 740
Tabacs	- 1 155	- 1 109	- 1 279	- 1 206
Viandes et abats	271	- 807	- 921	- 1 204
Floriculture	- 765	- 999	- 905	- 1 171
Préparations de viandes et de poissons	- 72	- 671	- 1 160	- 1 161

* Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ». Champ : France. Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

soldes commerciaux des produits bruts et produits transformés

Les soldes commerciaux des produits transformés (+ 7,5 milliards d'euros en 2021) et des produits bruts (+ 0,8 milliard d'euros) sont structurellement excédentaires avec toutefois des fluctuations très marquées.

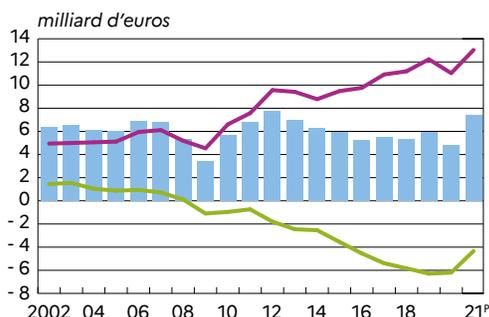
Les profils des échanges commerciaux des produits transformés sont très variables selon les filières. Les boissons (et plus particulièrement, les vins et spiritueux), les produits laitiers, les aliments pour animaux, les produits issus de céréales présentent des excédents commerciaux. Historiquement excédentaires, les produits élaborés tels les plats préparés, aliments diététiques et sucreries sont déficitaires depuis 2020. Le secteur des viandes, excédentaire jusqu'au milieu des années 2000, présente un déficit commercial depuis. Ceux des fruits et légumes transformés, des produits à base de poissons ainsi que des huiles et graisses sont structurellement déficitaires.

En ce qui concerne les produits bruts, les échanges de céréales et animaux sont excédentaires et à un degré moindre, les produits sylvicoles ; ceux des autres produits sont déficitaires.

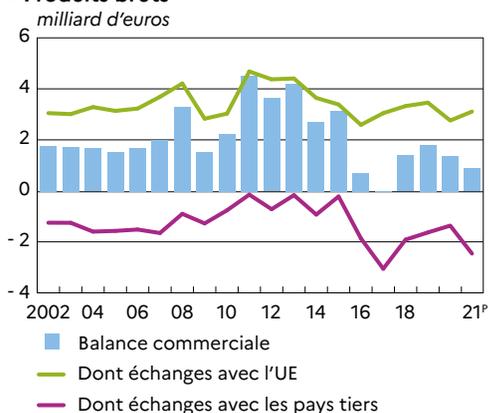
Avec l'Union européenne (UE), les échanges de produits transformés se dégradent depuis le milieu des années 2000 et, si l'on considère le périmètre constant de l'UE à 27 (sans le Royaume-Uni), deviennent déficitaires dès 2009. Excédentaires avec l'UE mais déficitaires avec les pays tiers, les échanges de produits bruts s'améliorent uniquement avec l'UE en 2021.

Solde commercial par zones d'échange

• Produits transformés¹



• Produits bruts¹



1. Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière des produits ».
Champ : France ; UE à 27.
Source : Douanes

Solde commercial par produit

• Produits bruts

Nomenclature CPF ¹	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>million d'euros</i>				
Céréales, oléoprot., légumes et autres cultures non permanentes	3 094	4 854	5 228	5 347
Fruits, plantes à boissons et autres cultures permanentes, plants	- 1 475	- 3 407	- 4 617	- 5 213
Produits de l'élevage (animaux vivants, œufs, miel...)	983	1 508	1 736	1 700
Produits sylvicoles	96	140	215	279
Pêche et aquaculture	- 543	- 832	- 1 102	- 1 332
Total produits agricoles	2 156	2 263	1 461	780

• Produits transformés

Nomenclature CPF ¹	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>million d'euros</i>				
Viande et prép. viande	780	- 558	- 1 099	- 1 270
Poisson, crust., etc.	- 1 574	- 2 496	- 3 075	- 3 318
Fruits et légumes	- 1 097	- 1 971	- 3 290	- 3 310
Huiles et graisses	- 1 496	- 2 094	- 2 011	- 2 239
Produits laitiers	1 947	2 889	2 961	2 930
Grains ; amylicés	677	917	393	633
Boulang.-pâtis. et pâtes	- 262	- 341	- 377	- 140
Autres prod. aliment.	1 285	828	- 19	- 651
Aliments pour animaux	654	1 032	1 194	1 388
Boissons	7 337	8 606	11 340	14 640
Prod. à base de tabac	- 1 112	- 1 172	- 1 292	- 1 210
Total produits industries agroalimentaires	7 139	5 640	4 725	7 452

1. Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière des produits ».
Source : Douanes

Céréales commerce mondial

Le maïs, le riz et le blé sont les trois principales céréales cultivées dans le monde. Ces trois céréales représentent 90 % de la production mondiale de céréales. Les principaux pays producteurs de céréales sont la Chine, les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde, les pays de la mer Noire (Russie, Ukraine), le Canada et certains pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine). En 2021, la Chine reste le premier producteur mondial de céréales (20 % du total), devant les États-Unis (16 %). La Chine et l'Inde concentrent 51 % de la production mondiale de riz. La production de céréales s'est nettement accrue en Chine ainsi que dans le bassin de la mer Noire (Russie, Ukraine notamment) depuis le début des années 2000. Aux États-Unis, la dernière décennie a été marquée par le recul de la surface consacrée au blé au profit du soja et du maïs, dont le niveau le plus bas historique a été atteint en 2020-2021 à 14,9 Mha.

La demande en céréales vient principalement d'Asie. En 2021-2022, la Chine en importe 65 Mt. L'Égypte est aussi un importateur majeur de céréales (23 Mt), et notamment le premier importateur mondial de blé. Le blé domine le commerce mondial de céréales, juste devant le maïs. Le riz, à l'inverse, est davantage consommé dans les zones de production. Les États-Unis sont les premiers exportateurs de céréales, avec 21 % du volume total en 2021, suivis de l'Argentine (12 %) et, en 2021 avant la guerre en Ukraine, de la zone de la mer Noire (12 % pour l'Ukraine et 9 % pour la Russie). En 2021-2022, malgré le contexte géopolitique en Ukraine, les échanges mondiaux de céréales progressent légèrement sur un an à 478 Mt, et sont très supérieurs à la moyenne quinquennale (430 Mt).

Commerce international de céréales

	2000-01	2010-11	2020-21	2021-22 ^P
<i>million de tonnes</i>				
Commerce mondial ¹	235	282	477	478

Principaux pays importateurs

	2000-01	2010-11	2020-21	2021-22 ^P
Chine	9	12	70	65
UE à 27	...	14	22	21
Mexique	15	15	23	24
Japon	27	25	24	24
Égypte	11	16	23	23
Corée	12	14	16	17

Principaux pays exportateurs

	2000-01	2010-11	2020-21	2021-22 ^P
États-Unis	85	90	107	102
Ukraine	44	59
Argentine	24	27	48	57
Russie	49	44
UE à 27 ²	...	29	39	44
Canada	21	20	35	19
Australie	22	23	27	32

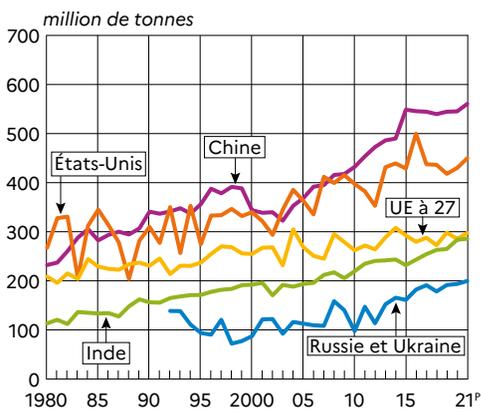
Campagne : 1^{er} juillet - 30 juin.

1. Ensemble des exportations (ou des importations) mondiales.

2. Commerce avec les pays tiers.

Source : FAO - Perspectives de l'alimentation

Production mondiale de céréales¹

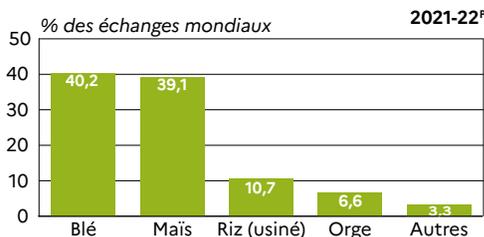
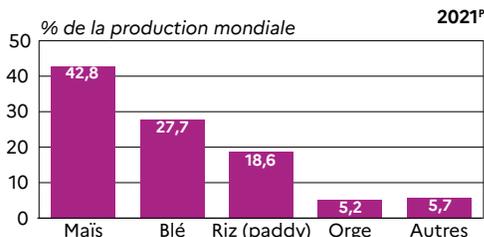


	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>million de tonnes</i>				
Céréales				
Monde	1 859	2 230	2 775	2 796
dont Chine	344	432	545	561
États-Unis	340	397	430	450
UE à 27	255	262	286	298
France	66	66	58	68
Allemagne	45	44	43	42
Pologne	22	27	36	35
Inde	192	220	284	286
Russie	64	59	130	117
Ukraine	24	39	64	83
Canada	51	46	65	46

	<i>million de tonnes</i>			
Riz paddy (riz non usiné)				
Monde	399	463	516	519
dont Chine	127	132	141	142
Inde	85	96	124	126

1. Y compris riz paddy (en tonnes équivalent riz blanchi).
Sources : FAO, Eurostat, Agreste

Importance des différentes céréales



Source : FAO - Perspectives de l'alimentation

Céréales

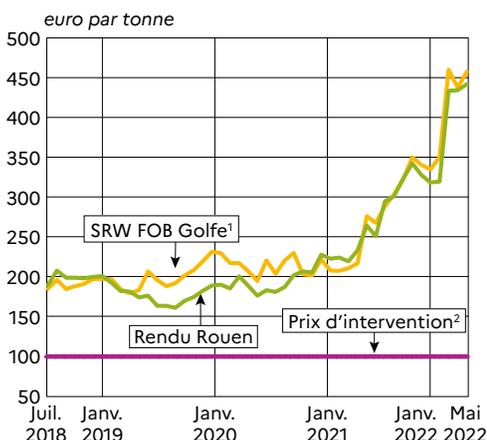
production mondiale et prix

Le maïs est la première céréale cultivée dans le monde. Les États-Unis et la Chine sont les deux premiers producteurs. Les producteurs majeurs de l'Union européenne (UE) sont la France, la Roumanie et la Hongrie. La production mondiale augmente fortement depuis le début des années 2000. Elle atteindrait 1 214 millions de tonnes (Mt) en 2021.

La production mondiale de blé (y compris blé dur) est estimée à son plus haut niveau historique à 781 Mt en 2021. L'UE en produit 18 % et la France 5 %. Les productions de blé de la Chine et de l'Inde (respectivement 18 % et 14 % de la production mondiale) sont destinées principalement à leur marché intérieur. L'Amérique du Nord est un producteur et un exportateur majeur, les États-Unis et le Canada récoltant 9 % de la production mondiale. La Russie est devenue en quelques années le premier exportateur mondial de blé.

Les cours du blé sont sensibles à l'équilibre entre les ressources disponibles et la consommation qui progresse régulièrement d'une année à l'autre (+ 1,5 % en 2021-2022). En 2021, les cours mondiaux du blé ont nettement progressé (+ 174 %) avec des hausses marquées pour les blés américains de qualité et le blé dur canadien et français. Sur le 1^{er} semestre 2022, les prix se sont envolés (+ 19,0 %) à la suite de la guerre en Ukraine (5^e exportateur de blé) ; par ailleurs, la mise en place d'une taxe calculée chaque semaine a contribué aux tensions sur le marché mondial en 2022.

Prix du blé sur le marché mondial



Campagne : 1^{er} juillet - 30 juin.

1. SRW : Soft red winter.

2. Prix de référence, base juillet.

Sources : Conseil international des céréales, FranceAgriMer

Production mondiale de maïs

	2000*	2010*	2020	2021 ^P
<i>million de tonnes</i>				
Monde	592,0	849,4	1 131,5	1 213,8
Alena	280,0	348,7	399,4	425,7
dont États-Unis	252,0	315,6	358,4	383,9
Mexique	18,0	21,1	27,4	27,8
Chine	106,0	190,8	260,7	272,6
Brésil	42,0	57,4	87,1	114,7
UE à 27	52,6	57,8	68,0	70,3
dont France	16,0	13,8	13,5	15,3
Roumanie	4,9	9,1	10,9	12,9
Hongrie	5,0	7,0	8,4	6,3
Italie	10,1	8,2	6,7	6,0
Argentine	15,0	23,8	60,5	57,0
Ukraine	3,1	11,9	30,3	42,1
Inde	12,3	21,7	31,7	33,2

* Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.

Sources : Conseil international des céréales, Agreste

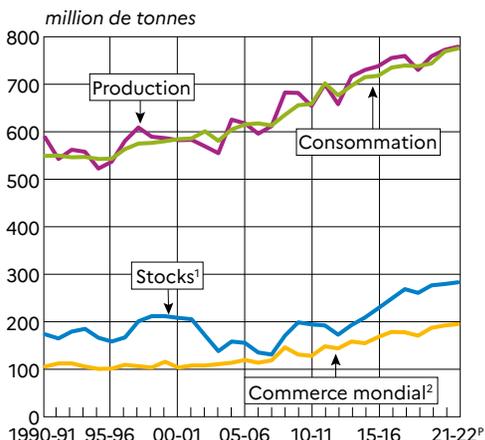
Production mondiale de blé

	2000*	2010*	2020	2021 ^P
<i>million de tonnes</i>				
Monde	582,0	655,3	774,3	781,2
Chine	100,0	116,1	134,3	137,1
UE à 27	106,5	137,5	125,7	138,1
dont France	35,7	38,1	30,4	37,0
Allemagne	24,0	24,0	21,9	21,5
Alena	88,0	85,8	87,9	69,7
dont États-Unis	61,0	58,9	49,8	44,8
Canada	27,0	23,3	35,2	21,7
Inde	76,0	80,8	107,9	109,6
Russie	34,0	41,5	85,4	75,0
Ukraine	10,0	16,8	25,4	33,0

* Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.

Sources : Conseil international des céréales, Agreste

Bilan mondial du blé



Campagne : 1^{er} juillet - 30 juin.

1. Stocks fin de campagne.

2. Ensemble des exportations mondiales.

Sources : Conseil international des céréales, Agreste

Céréales

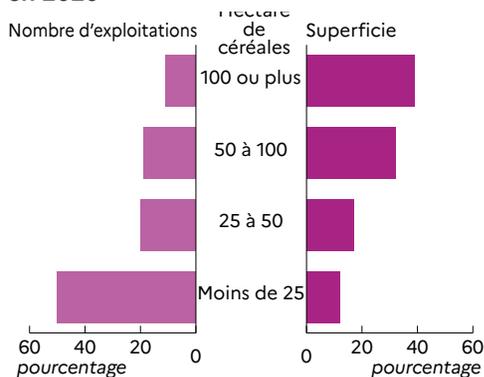
France

En 2020, les céréales couvrent en France 36 % de la superficie agricole utilisée avec 8,9 millions d'hectares. 71 % de la sole céréalière sont cultivés par 30 % des exploitations céréalières. Celles-ci ont une superficie moyenne de 71 ha. À l'inverse, 12 % des surfaces sont réparties dans 50 % des exploitations : la moitié des exploitations cultivant des céréales ont une sole de céréales inférieure à 25 ha, égale en moyenne à 10 ha.

Le blé tendre est la principale céréale cultivée en France, avec 53 % du total des surfaces en 2021, devant l'orge (19 %) et le maïs grain (17 %). Le blé tendre est localisé dans les plaines de climat océanique du Centre, du Bassin aquitain, de l'Ouest et surtout dans celles du grand Bassin parisien. L'orge est essentiellement semée dans le quart nord-est du territoire. Le maïs grain, cultivé majoritairement dans le Sud-Ouest, sert principalement à nourrir les animaux. Les rendements des céréales augmentent fortement durant les années 1990. Depuis la fin des années 1990, ils se stabilisent.

La France est le principal producteur européen de céréales. En 2021, elle concentre 27 % de la production européenne de blé tendre et 22 % de celle d'orge, devant l'Allemagne qui produit respectivement 16 % et 20 % du blé tendre et de l'orge européens. En maïs, la production française représente 21 % du total européen, suivie de près par la production roumaine. La Pologne, la Hongrie et l'Espagne sont les autres gros producteurs de céréales de l'Union européenne.

Structure des exploitations céréalières en 2020

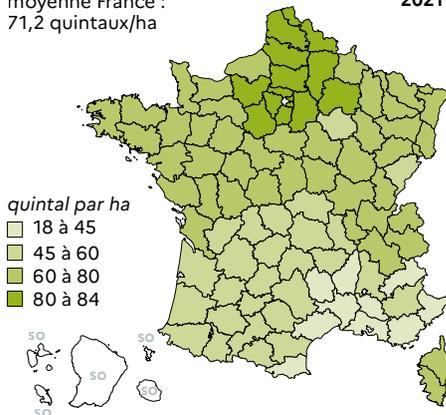


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Rendement du blé tendre

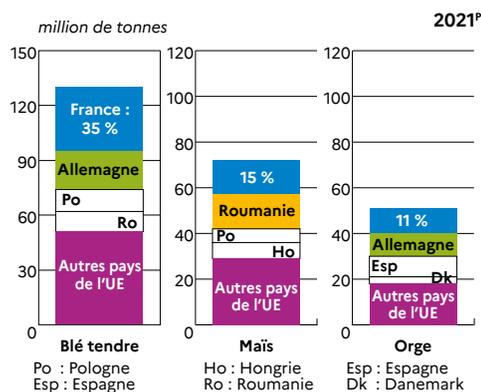
moyenne France : 71,2 quintaux/ha

2021^P



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

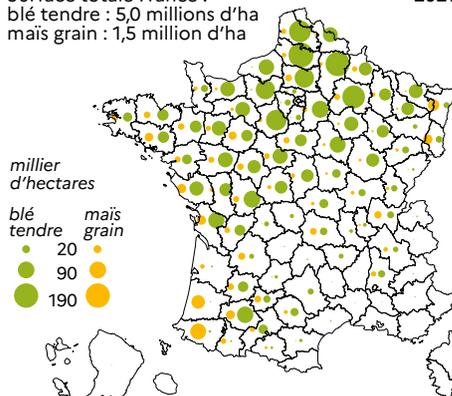
Les trois premières productions européennes de céréales



Surfaces de blé tendre et maïs grain (y compris semences)

Surface totale France :
 blé tendre : 5,0 millions d'ha
 maïs grain : 1,5 million d'ha

2021^P



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

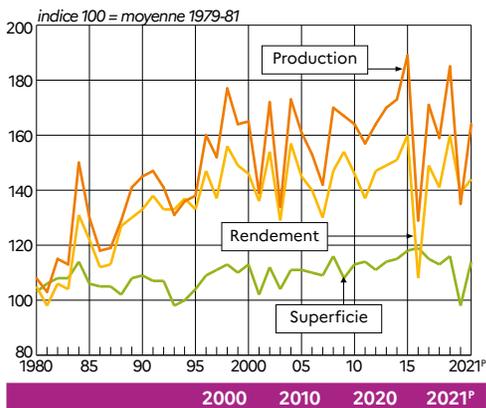
Céréales blé tendre

En 2021, la production française de blé tendre augmente de 21,4 % par rapport à 2020, année pour laquelle la récolte a été particulièrement faible, et s'élève à 35,5 millions de tonnes. L'augmentation est en hausse de 6,2 % par rapport à la moyenne quinquennale 2016-2020. Le rendement s'établit à 71,2 q/ha et croît de 2,8 q/ha par rapport à 2020 ; il reste néanmoins inférieur au potentiel exprimé lors des semis, les pluies estivales ayant perturbé la moisson 2021.

Dans l'Union européenne, la production (131 millions de tonnes) progresse de 10 % par rapport à la faible récolte de 2020, approchant son niveau de 2019. La France demeure le premier producteur avec 27,0 % du total de la production devant l'Allemagne et la Pologne.

Pour la campagne de commercialisation 2021-2022, 46 % de la récolte française est destinée au marché intérieur : alimentation animale, consommation humaine et usages industriels. Les exportations se redressent nettement, de 26,2 % par rapport à la campagne 2020-2021, et représentent 49,3 % de la récolte contre 47,5 % un an plus tôt. Elles se répartissent à 47 % vers l'Union européenne et 53 % vers les pays tiers.

Production française de blé tendre



	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>millier d'hectares</i>				
Superficie	4 910	4 899	4 267	4 983
<i>quintal/ha</i>				
Rendement	72,6	72,4	68,4	71,2
<i>million de tonnes</i>				
Production	35,7	35,5	29,2	35,5

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de blé tendre

	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>million de tonnes</i>				
Total UE à 27	106,5	113,0	119,5	131,4
dont France	35,7	35,5	29,2	35,5
Allemagne	21,6	23,7	22,0	21,3
Pologne	8,5	9,4	12,4	11,9
Roumanie	4,4	5,8	6,7	11,4
Espagne	5,4	4,9	7,3	7,9

Sources : Eurostat, Agreste

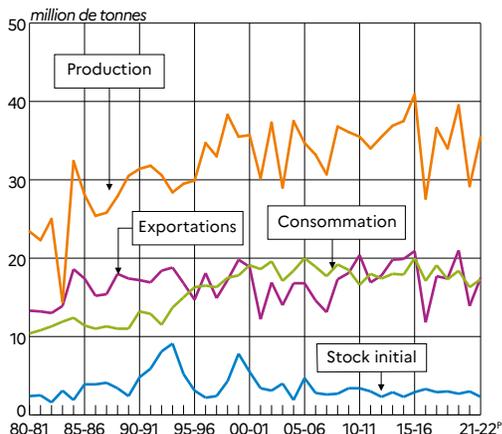
Bilan français du blé tendre

	2000-01	2010-11	2020-21	2021-22 ¹
<i>millier de tonnes</i>				
Stock initial	5 523	3 424	3 028	2 308
Production	35 668	35 487	29 210	35 457
Collecte	31 775	33 009	27 306	32 950
Auto-consommation ¹	3 893	2 478	1 904	2 507
Importations	264	1 038	208	230
Ressources	41 455	39 949	32 446	37 995
Stock final	3 392	2 969	2 308	3 217
Consommation intérieure	19 190	16 605	16 263	17 271
dont alimentation animale	12 032	7 038	6 201	6 727
alimentation humaine et usages industriels	7 158	9 567	8 650	9 065
Exportations ²	18 873	20 375	13 875	17 507
dont UE à 27	...	6 869	6 264	8 187

Campagne : 1^{er} juillet - 30 juin. 1. Et variation du stock à la ferme.

Champ : France.

Sources : Agreste, FranceAgriMer



2. Y compris farine en équivalent-grain.

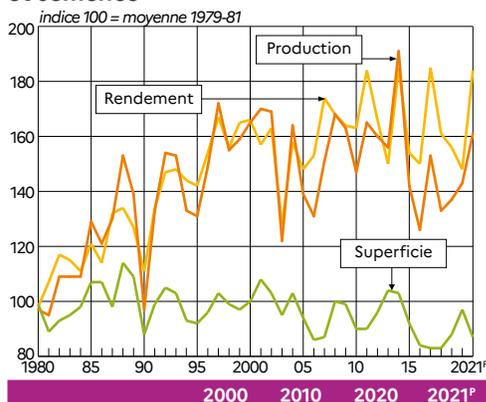
Céréales maïs

En 2021, la production française de maïs récolté en grains (y compris semences et maïs grain humide) atteint 15,5 millions de tonnes. Elle augmente de 11,8 % par rapport à 2020 et de 17,1 % par rapport à la moyenne 2016-2020. Le rendement atteint 100,0 q/ha contre 80,4 q/ha en 2020. Les surfaces diminuent de 174 milliers d'hectares pour s'établir à 1,5 million d'hectares.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région française productrice de maïs avec 31 % de la récolte nationale. 38 % de la production française est exportée, principalement vers l'Union européenne. Sur le marché intérieur français, 62 % du maïs consommé est destiné à l'alimentation animale. Le stock de fin de campagne 2021/2022 s'établirait à 2,6 millions de tonnes (campagne s'achevant au 30 juin 2022), en forte hausse par rapport à l'an passé.

La production de maïs de l'Union européenne (72,7 millions de tonnes) augmente de 6,4 % sur un an et de 8,2 % par rapport à la moyenne 2016-2020. La France représente 21,3 % du total de la production européenne (20,2 % en 2020). La France est le premier producteur européen de maïs (15,5 Mt) devant la Roumanie (15,2 Mt).

Production française de maïs grain et semence



	2000	2010	2020	2021 ^P
	<i>millier d'hectares</i>			
Superficie	1 765	1 600	1 721	1 547
	<i>quintal/ha</i>			
Rendement	89,9	88,3	80,4	100,0
	<i>million de tonnes</i>			
Production	15,9	14,1	13,8	15,5

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de maïs

	2000	2010	2020	2021 ^P
	<i>million de tonnes</i>			
Total UE à 27	52,6	59,9	68,3	72,7
dont France	16,0	14,1	13,8	15,5
Roumanie	4,9	9,0	10,9	15,2
Hongrie	5,0	7,0	8,4	6,3
Italie	10,1	8,6	6,8	6,1
Allemagne	3,3	4,2	4,0	4,5

Sources : Eurostat, Agreste

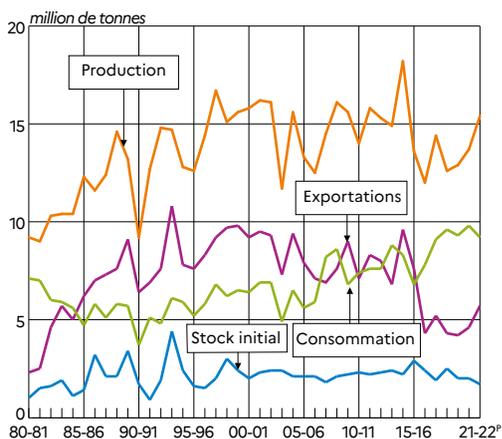
Bilan français du maïs

	2000-01	2010-11	2020-21	2021-22 ^P
	<i>millier de tonnes</i>			
Stock initial	2 063	2 365	2 057	1 768
Production	15 878	14 135	13 839	15 465
Collecte	13 886	12 357	10 819	12 676
Auto-consommation ¹	1 992	1 778	3 020	2 789
Importations	296	469	468	500
Ressources	18 237	16 969	16 364	17 733
Stock final	2 493	2 282	1 768	2 569
Consommation intérieure	6 483	7 517	9 891	9 318
dont alimentation animale	5 596	5 948	6 246	5 739
alimentation humaine et usages industriels	785	1 353	2 378	2 510
Exportations ²	9 261	7 170	4 705	5 846
dont UE à 27	...	5 734	4 011	5 016

Campagne 1^{er} juillet - 30 juin. 1. Y compris maïs grain humide, l'amidonnerie et de la semoulerie en équivalent-grain.

Champ : France.

Sources : Agreste, FranceAgriMer



2. Et variation du stock à la ferme. 3. Y compris produits de

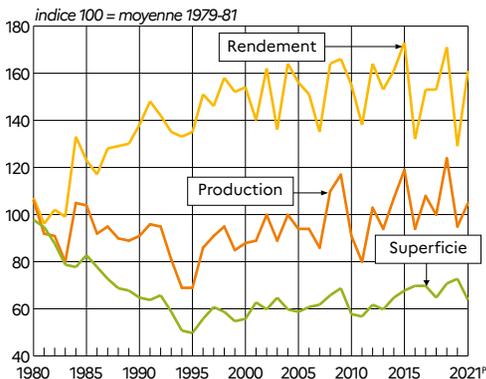
Céréales

orge

En 2021, la récolte française d'orge augmente de 10,2 % sur un an à 11,5 millions de tonnes. Elle recule néanmoins de 0,9 % par rapport à la moyenne 2016-2020. Le rendement moyen de l'orge s'établit à 66,2 q/ha contre 52,7 q/ha en 2020. En 2021, la hausse de la production tient en particulier à l'augmentation des orges d'hiver (+ 26,1 %), alors que la récolte d'orges de printemps diminue (- 16,6 %). De 1980 à la fin des années 1990, le rendement de l'orge a fortement augmenté. À partir des années 2000, le niveau moyen se stabilise mais fluctue d'une année à l'autre de manière importante en fonction des aléas climatiques. La part de l'orge de printemps dans la production totale d'orge baisse de 37 % en 2020 à 28 % en 2021, en lien avec le recul des surfaces d'orges de printemps.

La récolte dans l'Union européenne (52,8 millions de tonnes) diminue de 3,7 % entre 2020 et 2021. La France est à nouveau le premier producteur européen avec 21,8 % du total de la production devant l'Allemagne et l'Espagne. Ces trois pays représentent 59 % du total européen. En France, la récolte est exportée à 65 %. Sur le marché intérieur, l'orge est principalement destinée à l'alimentation animale.

Production française d'orge



	2000	2010	2020	2021 ^P
	<i>millier d'hectares</i>			
Superficie	1 535	1 575	1 974	1 730
	<i>quintal/ha</i>			
Rendement	63,3	63,8	52,7	66,2
	<i>million de tonnes</i>			
Production	9,7	10,0	10,4	11,5

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

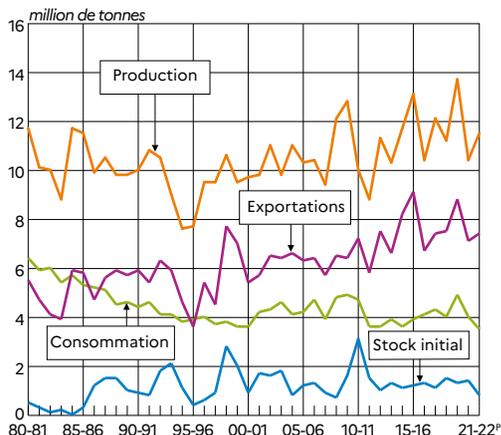
Production européenne d'orge

	2000	2010	2020	2021 ^P
	<i>million de tonnes</i>			
Total UE à 27	53,8	47,9	54,8	52,8
dont France	9,7	10,0	10,4	11,5
Allemagne	12,1	10,3	10,8	10,4
Espagne	11,1	8,2	11,5	9,4
Danemark	4,0	3,0	4,2	3,5

Sources : Eurostat, Agreste

Bilan français de l'orge

	2000-01	2010-11	2020-21	2021-22 ^P
	<i>millier de tonnes</i>			
Stock initial	891	3 137	1 387	786
Production	9 716	10 046	10 398	11 455
Collecte	7 577	8 339	8 696	9 893
Auto-consommation	2 139	1 707	1 702	1 562
Importations	112	135	88	50
Ressources	10 719	13 318	11 873	12 291
Stock final	1 665	1 486	786	1 363
Consommation intérieure	3 637	4 664	3 974	3 486
dont alimentation animale	3 195	4 290	3 138	2 612
alimentation humaine et usages industriels	197	150	236	325
Exportations ¹	5 417	7 168	7 113	7 442
dont UE à 27	...	5 274	3 216	3 470



Campagne : 1^{er} juillet - 30 juin.
1. Y compris malt en équivalent-grain.
Sources : Agreste, FranceAgriMer

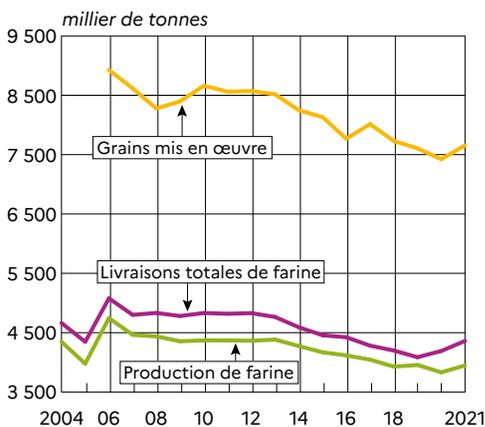
Meunerie, amidonnerie blé tendre

En 2021, le volume de blé tendre mis en œuvre par la meunerie et l'amidonnerie (4,9 millions de tonnes pour la meunerie et 2,8 millions de tonnes pour l'amidonnerie) augmente à nouveau (+ 2,3 %), à 7,7 millions de tonnes après deux années de baisse. En lien avec cette hausse, la production de farine de blé augmente et s'élève à 3,9 millions de tonnes (+ 3,1 %). Les ventes de farine en volume progressent également (+ 4,0 %) que ce soit à destination du marché intérieur ou de l'étranger. En 2021, les livraisons vers la boulangerie, principal débouché des farines de blé tendre en France, augmentent (+ 2,5 %). À l'inverse, le marché des farines en sachet recule nettement (- 24,1 %), tandis que le marché des farines destinées aux industries alimentaires progresse (+ 4,5 %).

Les exportations françaises de farine sont en hausse en 2021 (+ 6,0 %). L'Union européenne en est le principal débouché avec des ventes en forte progression (+ 111 %). Les expéditions vers l'Afrique sont en nette baisse (- 69 %). Le recul des ventes en direction de l'Afrique australe (- 74 %) et vers l'Afrique Subsaharienne (- 48 %) a très majoritairement contribué à cette baisse.

Les importations diminuent de 10,5 %. Le principal fournisseur reste l'Allemagne.

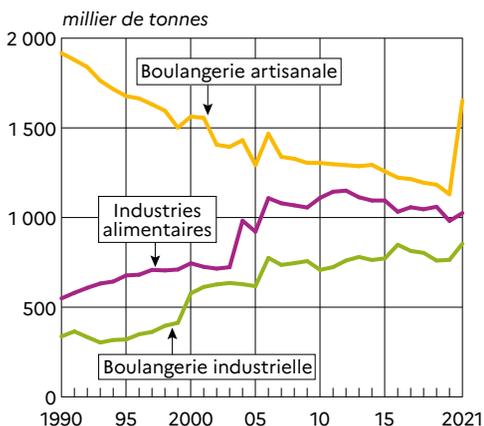
Activité de la meunerie et de l'amidonnerie



	2004	2010	2020	2021
<i>millier de tonnes</i>				
Grains mis en œuvre	...	8 661	7 487	7 656
<i>pour la meunerie</i>	5 598	5 575	4 923	4 901
<i>pour l'amidonnerie</i>	...	3 086	2 564	2 755
Production de farine	4 346	4 370	3 831	3 948
dont pour l'amidonnerie	3,0	0,4	17	21
Importation de farine	151	183	272	244
Livraisons de farine	4 663	4 831	4 191	4 361
<i>pour le marché intérieur</i>	4 011	4 225	4 034	4 195
<i>pour l'exportation</i>	653	606	157	166

Sources : Association nationale de la meunerie française (ANMF), FranceAgriMer, Douanes

Destination des farines de blé tendre sur le marché intérieur



	2004	2010	2020	2021
<i>millier de tonnes</i>				
Boulangerie	2 300	2 269	2 578	2 642
<i>artisanale</i>	1 433	1 305	1 630	1 653
<i>industrielle</i>	628	733	764	854
<i>grandes surfaces¹</i>	239	231	182	170
Industries alimentaires (biscotterie, biscuiterie...)	982	1 110	981	1 025
Alimentation animale	86	57	61	61
Autres	644	813	742	691
dont farines en sachets	210	251	261	198
dont amidon, gluten	3	0	17	22
Total	4 013	4 229	4 410	4 426

1. Y compris fabrication de pâtes et pains surgelés.

Source : FranceAgriMer

Produits divers issus des céréales

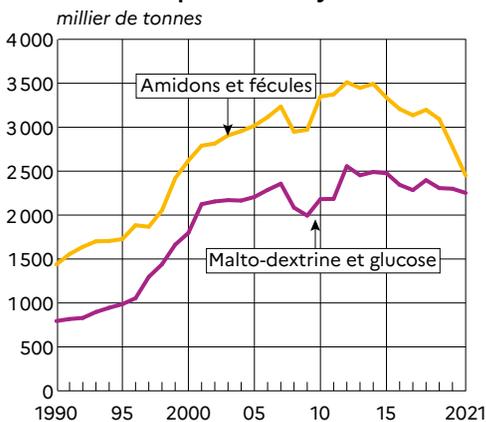
En 2021, la production d'amidons et de ses produits dérivés baisse de nouveau fortement (- 11,7 %) pour s'établir à 2,5 millions de tonnes. Celle de malto-dextrine et de glucose diminue également (- 2,1 %) et atteint 2,3 millions de tonnes. Les quantités exportées pour l'ensemble des produits amidonnés (2,6 millions de tonnes) sont largement supérieures aux tonnages importés (1,0 million de tonnes).

Concentrée dans le quart nord-est de la France, la production de malt d'orge de brasserie augmente en 2021 (+ 5,0 %), du fait d'une reprise de la demande après une année 2020 marquée par un recul des échanges extérieurs lié la crise sanitaire. La majorité de la production française est en effet exportée, notamment vers la Belgique et les Pays-Bas.

En 2021, les volumes vendus de pâtes alimentaires fabriquées en France diminuent (- 6,3 %) après avoir atteint un niveau record en 2020. La production est cependant supérieure à ce qu'elle était entre 2016 et 2019. La demande intérieure reste majoritairement satisfaite par les importations : sur 100 kg de pâtes achetées par les Français, 61 kg proviennent de l'étranger. Les quantités vendues de couscous baissent également (- 6,4 %). *A contrario*, la production commercialisée de pain industriel augmente (+ 5,5 %).

Les ventes de la biscotterie croissent encore en 2021 (+ 8,8 %), celles de pâtisseries de conservation reprennent un peu (+ 0,6 %) et celles de biscuits continuent de baisser (- 8,3 %).

Production de produits amidonnés



Sources : Agreste, Usipa

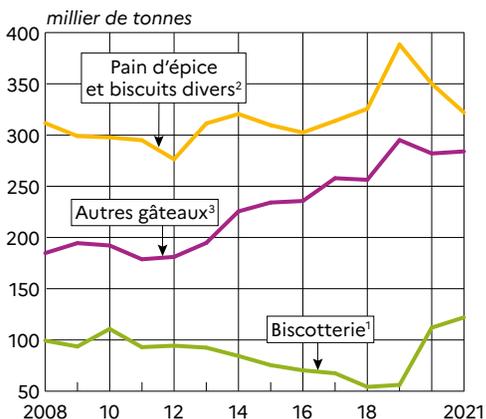
Production de produits divers issus du travail des grains

	2010	2015	2020	2021
<i>millier de tonnes</i>				
Semoule de blé dur	495	508	514	472
Pâtes alimentaires ¹	274	263	276	259
Couscous (non garni) ²	115	138	134	126
Pain industriel ¹	1 236	1 173	1 068	1 126
Malt d'orge de brasserie	1 323	1 431	1 300	1 365
Produits amidonnés				
Amidons et féculés	3 349	3 336	2 776	2 450
Malto-dextrine, glucose	2 181	2 477	2 300	2 252
Amidons et féculés transformés divers	s	s	s	354

1. Production commercialisée.
 2. À partir de 2021, seule la production pour compte propre est publiée, les résultats étant cependant très proches de ceux des années précédentes compte tenu de la faiblesse de la sous-traitance pour cette production.
 Sources : Agreste - Prodcom, SIFFPAF, FranceAgriMer, AMF, Usipa, Adepa

Production commercialisée de la biscotterie, biscotterie et pâtisseries de conservation

	2010	2015	2020	2021
<i>millier de tonnes</i>				
Biscotterie ¹	111	75	112	122
Pain d'épice ²	6	2	2	3
Biscuits divers ³	292	307	348	319
Autres gâteaux ⁴	192	234	282	284
Total	601	619	744	727



1. Biscottes, toasts, pains grillés et produits grillés similaires.
 2. À partir de 2021, seule la production pour compte propre est publiée, les résultats étant cependant très proches de ceux des années précédentes compte tenu de la faiblesse de la sous-traitance pour cette production.
 3. Biscuits sucrés, gaufres et gaufrettes.
 4. Gâteaux secs ou de conservation.
 Sources : Agreste - Prodcom, Alliance 7

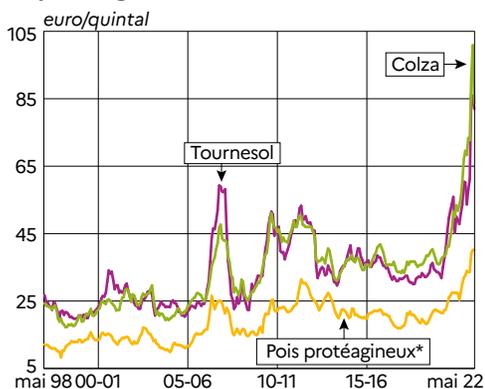
Oléagineux et protéagineux production mondiale et prix

Le soja est la graine oléagineuse la plus cultivée dans le monde. La production mondiale 2021 s'est réduite de 19 Mt à 349 Mt en raison d'une forte sécheresse en Amérique du Sud. Les plus grands producteurs sont le Brésil dont la production est abaissée de 14,5 Mt par rapport à 2020 à 125 Mt, les États-Unis en hausse de 6,0 Mt à 121 Mt et l'Argentine en baisse de 4,2 Mt à 42 Mt. La Chine importe, en moyenne, 60 % du soja disponible sur le marché. Le soja est principalement destiné à l'alimentation animale sous forme de farine et de tourteaux.

Dans l'Union européenne (UE), comme en France, le colza est l'oléagineux le plus produit, devant le tournesol. En 2021, l'UE a produit 23 % de la récolte mondiale. L'Allemagne, la France, la Pologne et la Roumanie sont les principaux producteurs européens. En 2021, la France produit 3,3 Mt de colza (en très légère baisse par rapport à l'année précédente) sur les 5,9 Mt de graines oléagineuses. Le colza représente ainsi deux tiers de ces dernières.

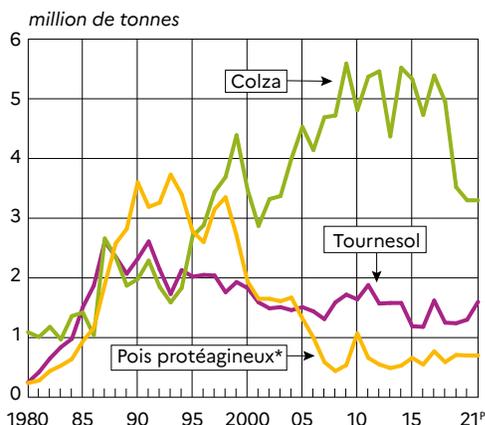
Les cours français des graines oléagineuses sont soumis aux variations du marché mondial du soja et de l'huile de palme, ainsi qu'à l'équilibre entre offre et demande de chaque espèce. Sur la campagne 2021-2022, les cours des oléagineux augmentent fortement à la Bourse de Chicago (+ 18 %), du fait d'un resserrement de l'offre mondiale lié au recul des productions brésilienne et argentine de soja et d'une nette baisse de la récolte de colza/canola du Canada (- 35 %). En 2021, s'ajoute un net recul des importations de soja de la Chine en 2021 (- 7 Mt à 92 Mt). Le 24 février 2022, la guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des huiles, notamment de tournesol. La Russie et l'Ukraine représentent près de 76 % des échanges mondiaux de tournesol et l'Ukraine, à elle seule, compte pour 43 % des exportations mondiales.

Prix des graines oléagineuses et protéagineuses



* Pois purs et en mélanges. Campagne : 1^{er} juillet – 30 juin.
Sources : Agreste, La Dépêche

Production française de graines oléagineuses et protéagineuses



France	2000	2010	2020	2021 ^P
Superficie <i>millier d'hectares</i>				
Colza	1 186	1 464	1 113	980
Tournesol	729	692	777	698
Pois protéagineux*	429	240	238	245
Rendement <i>quintal/ha</i>				
Colza	29,3	32,9	29,6	33,5
Tournesol	25,1	23,6	20,7	27,4
Pois protéagineux*	45,1	44,6	28,5	30,1
Production <i>millier de tonnes</i>				
Colza	3 476	4 811	3 290	3 286
Tournesol	1 833	1 636	1 608	1 911
Soja	201	137	407	439
Pois protéagineux*	1 936	1 069	679	737
Fèves et féveroles	101	483	148	184
Lupin	34	16	13	15

* Pois purs et en mélanges.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production mondiale de graines oléagineuses

	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>million de tonnes</i>				
Monde				
Soja	161,4	264,8	368,1	349,4
Colza	39,5	60,5	73,6	71,2
Tournesol	26,5	32,8	49,2	57,4
Arachides	34,9	39,5	50,2	50,3
Graines de coton	52,9	44,1	40,8	42,7
UE à 27				
Colza	17,6	10,2	16,6	16,9
Tournesol	9,7	5,4	9,1	10,4
Soja	2,7	1,3	2,7	2,7

Sources : FAO, Commission européenne

Oléagineux et protéagineux surfaces cultivées France

En 2021, la superficie française d'oléagineux s'établit à 1,9 million d'hectares (en baisse de 11 %), dont 52 % de colza. La forte diminution de la sole de colza en 2019 (- 31,5 %) avait laissé place, en 2020, à un léger redressement (+ 0,5 %) mais la sole de colza baisse à nouveau en 2021 (- 12 %) à 980 milliers d'hectares. Les régions Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté concentrent la moitié de la sole de colza.

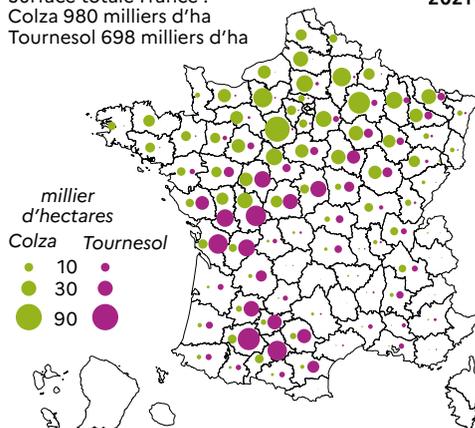
En 2021, 58 % de la culture du tournesol est localisée en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. Au niveau national, les surfaces de tournesol (698 milliers d'hectares) diminuent de 10 % par rapport à 2020, cette culture ayant particulièrement profité des difficultés d'implantation des cultures d'hiver. De 1990 à 2007, la sole de tournesol baisse. Elle se redresse avant de se contracter à nouveau à partir de 2014.

En 2021, les surfaces de soja (154 milliers d'hectares) reculent de 18,0 % sur un an et retrouvent le niveau de 2018. La sole de soja représente 8 % des oléagineux en 2021 contre 2 % en 2012.

La sole des protéagineux, fonction pour partie des aides allouées à ces cultures, diminue fortement entre 2005 et 2018. En 2021, elle s'établit à 330 milliers d'hectares. Elle augmente de 3 % en un an et de 19 % par rapport à la moyenne 2016-2020. Les surfaces consacrées aux protéagineux sont constituées à 74 % de pois protéagineux et à 24 % de féveroles.

Oléagineux

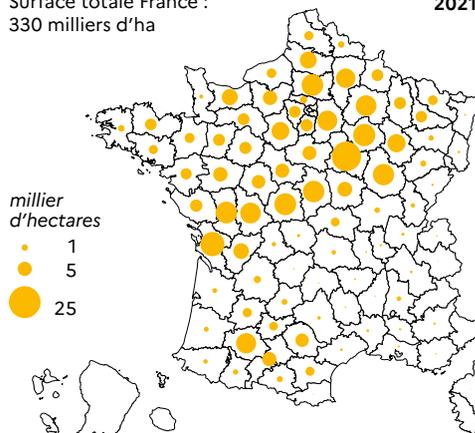
Surface totale France : **2021^P**
Colza 980 milliers d'ha
Tournesol 698 milliers d'ha



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

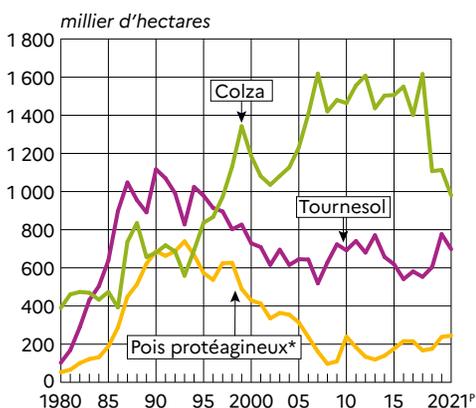
Protéagineux

Surface totale France : **2021^P**
330 milliers d'ha



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Oléagineux et protéagineux



* Pois purs et en mélanges
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>millier d'hectares</i>				
Oléagineux	2 010	2 233	2 119	1 879
dont colza	1 186	1 464	1 113	980
tournesol	729	692	777	698
soja	78	50	187	154
Protéagineux	467	397	320	330
Pois protéagineux*	429	240	238	245
Féveroles et fèves	27	151	76	78
Lupin doux	11	6	6	7

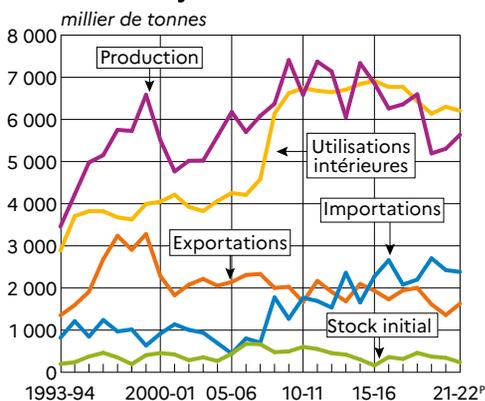
Oléagineux et protéagineux bilans français

La production française de graines oléagineuses atteint 5,6 millions de tonnes (Mt) en 2021, en progression de 7 % par rapport à 2020. Le colza est le principal oléagineux cultivé en France avec 3,3 Mt suivi du tournesol qui fait un bond de 19 % à 1,9 million de tonnes, soit le plus haut niveau depuis 1990.

Sur le marché intérieur, l'industrie de la trituration utilise 73 % des ressources du bilan français lors de la campagne 2021-2022. L'activité de trituration double par rapport au début des années 2000, accompagnant le développement de la filière biodiesel. Si deux tiers du soja utilisé en France provient des importations, celle part diminue avec la progression régulière de la production de soja en France. En 2021-2022, les importations de tournesol se maintiennent au niveau de 2020, malgré la hausse de la production. Les exportations sont en hausse de 40 %. Pour le colza, les importations augmentent de 4 % alors que les exportations reculent de 13 %. Les exportations de graines oléagineuses sont principalement destinées au marché européen.

La production française de tourteaux atteint 3,3 Mt en 2020-2021. Elle progresse de 3,8 % sur un an. Les importations représentent 59 % des ressources en tourteaux en 2020-2021. Elles sont majoritairement composées de tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud. Les exportations françaises de tourteaux sont faibles. Elles sont principalement composées de tourteaux de colza.

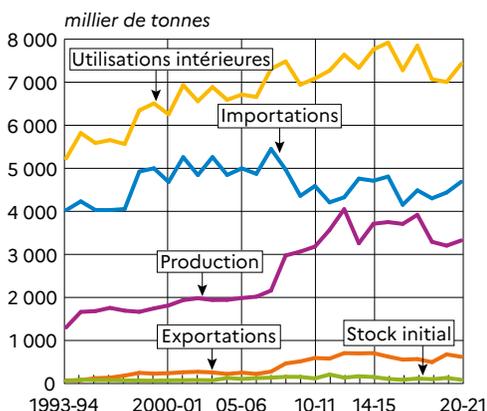
Bilan français des graines de colza, tournesol et soja



	2000-01	10-11	20-21	21-22 ¹
<i>millier de tonnes</i>				
Stock initial	457	603	343	237
Production	5 511	6 583	5 263	5 637
Collecte	5 251	6 360	5 008	5 376
Importations	917	1 768	2 545	2 382
colza	30	943	1 680	1 741
tournesol	178	270	165	181
soja	709	555	580	460
dont UE à 27		670	255	574
Ressources	6 885	8 731	7 897	8 024
Stock final	550	552	238	187
Utilisations intérieures	4 048	6 745	6 301	6 207
trituration	3 102	6 364	5 970	5 850
incorporation ¹	424	192	110	108
Exportations	2 287	1 667	1 358	1 630
colza	1 829	1 211	800	900
tournesol	452	425	390	600
soja	6	31	168	130
dont UE à 27		1 644	1 263	1 570

1. Incorporation en alimentation animale des graines entières.
Sources : Agreste, FranceAgriMer

Bilan français des tourteaux de colza, tournesol et soja



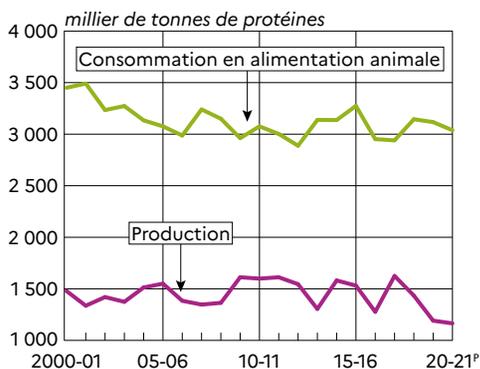
	2000-01	10-11	19-20	20-21 ¹
<i>millier de tonnes</i>				
Stock initial	73	119	129	87
Production	1 814	3 181	3 203	3 324
Importations	4 683	4 589	4 437	4 688
colza	293	511	526	563
tournesol	278	382	986	911
soja	4 112	3 696	2 926	3 499
dont UE à 27	...	1 287	1 370	474
Ressources	6 570	7 889	7 769	8 100
Stock final	76	209	86	51
Utilisations intérieures	6 254	7 087	7 007	7 429
Exportations	240	593	676	621
colza	...	323	510	436
tournesol	187	165	105	12
soja	57	105	62	18
dont UE à 27	114	480	494	474

Oléagineux et protéagineux bilans français

La production de matières riches en protéines issues d'oléagineux et de protéagineux atteint 1,2 million de tonnes (Mt) pour la campagne 2020-2021, comme en 2019-2020. Malgré la progression de la production des tourteaux de colza à la suite du développement du biodiesel, la production totale de tourteaux demeure déficitaire de 1,9 Mt par rapport aux utilisations intérieures. La production française de protéines végétales, constituée de tourteaux de colza et tournesol, pois protéagineux et fourrages déshydratés, s'élève à 1,3 Mt en 2020-2021 et ne couvre que 42 % de la demande nationale. Le complément est principalement assuré par l'importation de tourteaux de soja américains.

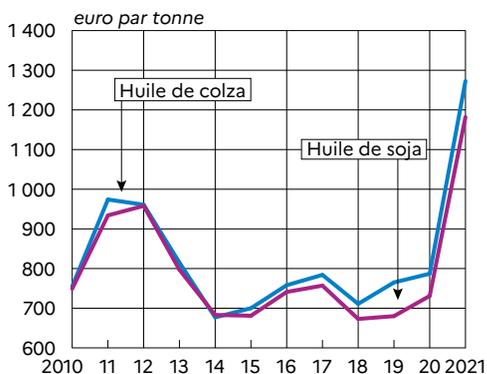
En 2021, la production d'huiles brutes augmente légèrement (+ 1,0 %), essentiellement en raison de la hausse des quantités fabriquées d'huile brute de colza, celles de tournesol restant stables. En revanche, la production d'huiles raffinées diminue (- 2,3 %). L'accroissement des volumes fabriqués d'huile raffinée de colza ne compense pas la baisse des tonnages des autres types d'huiles raffinées.

Bilan français des matières riches en protéines issues d'oléagineux et de protéagineux



Source : Terres Univia (oléagineux et protéagineux)

Prix des huiles de colza et de soja brutes¹

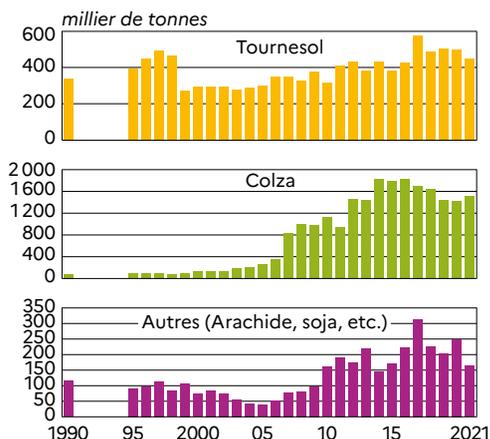


1. Cotations FOB Rotterdam.
Source : La Dépêche

Production d'huiles végétales¹

	2000	2010	2020	2021
Triturations (millier de tonnes)				
Graines triturées	3 048	5 599	5 611	nd
dont colza	1 306	3 806	3 872	nd
tournesol	1 373	1 238	1 085	nd
Production				
Huiles brutes	1 225	2 320	2 274	2 298
dont colza	548	1 662	1 675	1 695
tournesol	609	554	478	477
autres	68	104	121	126
Huiles raffinées ¹	498	1 603	2 169	2 120
dont colza	128	1 124	1 419	1 508
tournesol	297	319	500	448
autres	73	161	250	164

• Huiles raffinées¹



1. Y compris les huiles à destination du non-alimentaire à partir de 2007.
Sources : Agreste, Huileries et margarineries de France

Sucre

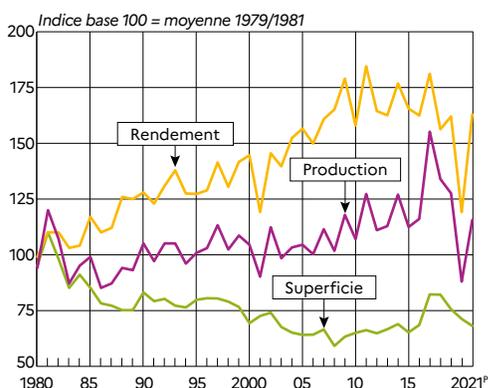
Avec ses cultures de betteraves industrielles et de canne, la France est historiquement le premier producteur européen de sucre. En 2020-2021, dans un contexte de crise du secteur sucrier (fermeture de quatre sucreries en France en 2020), les surfaces diminuent de 6 % par rapport à 2019. L'absence de gel en hiver et les températures élevées du printemps ont ensuite favorisé l'arrivée précoce de pucerons, vecteurs des virus de la jaunisse. La pression du virus conjuguée à un été particulièrement sec a sensiblement affecté le potentiel des cultures. La production française de sucre de betterave s'établit à 3,4 millions de tonnes (y compris les sirops de sucre pour l'éthanol), après 4,9 millions de tonnes en 2019. De même, la production de sucre de canne des départements d'Outre-mer (DOM) recule.

En 2020-2021, du fait des disponibilités en retrait, les livraisons de sucre sur le marché intérieur diminuent (- 3 %) et les exportations baissent fortement (- 32 %).

Pour la campagne 2021-2022, la production de betteraves en France rebondit nettement sous l'effet d'une forte progression des rendements (+ 38 % par rapport à 2020 et + 4 % par rapport à la moyenne quinquennale 2016-2020). La production française de sucre en 2021 est donc largement supérieure à celle de 2020.

Betteraves industrielles¹ et canne à sucre

• Betteraves industrielles



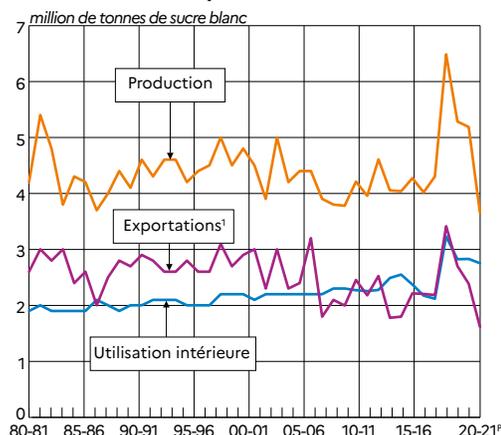
• Superficie et rendement

	2000	2010	2020	2021 ¹
France (y compris DOM)				
Superficie (millier d'ha)				
Betteraves	410	383	421	402
Canne	40	41	37	37
Rendement (tonne/ha)				
Betteraves				
racines (à 16 % de sucre)	76,0	83,1	62,2	85,7
sucre	11,7	12,4	9,4	13,5
Canne	70,1	71,6	61,9	63,2
UE à 27 (betteraves pour sucre)				
Superficie (millier d'ha)				
	...	1 417	1 401	1 386
Rendement sucre (t/ha)				
	...	10,0	10,2	11,7

1. Betteraves pour le sucre et l'éthanol (y compris l'éthanol carburant).

Sources : Agreste, Commission européenne, FranceAgriMer

Bilan sucrier français



	2000-01	10-11	19-20	20-21 ¹
millier de tonnes de sucre blanc				
Production ⁵	4 494	3 955	5 187	3 654
Betteraves	4 233	3 697	4 969	3 445
Canne	261	258	218	209
Utilisations intérieures ⁵	2 077	2 258	2 830	2 751
Exportations ¹	3 051	2 179	2 389	1 617
vers UE ^{2/6}	723	1 872	1 866	1 316
vers pays tiers hors UE ³	2 328	292	523	301
dont hors quota	1 419	283	-	-
euro/tonne				
Prix (cotation Londres marché à terme) ⁴	...	517	324	372

Campagne : 1^{er} octobre au 30 septembre (la production de betteraves de la campagne sucrière n/n + 1 correspond à la récolte de l'année n). 1. Exportations de sucre en l'état (produits transformés exclus). 2. Hors Belgique pour réexportation. 3. Y compris Belgique pour réexportation. 4. Voir glossaire « cotations ». 5. À partir de 2006-2007 les bilans de FranceAgriMer sont retraités sur les postes production et utilisation en excluant le sirop de sucre destiné à l'éthanol puis à partir de 2017-2018 (première campagne post-quotas), ces bilans incluent ce dernier (les utilisations industrielles ne sont plus distinguées). 6. Contour évolutif : UE à 15 en 2000/01, à 27 en 2010/11, à 28 en 2018/19 et à nouveau à 27 sans le Royaume-Uni à partir de 2019/20.

Source : FranceAgriMer

Pommes de terre

La production française de pommes de terre est destinée à la consommation humaine pour plus des trois quarts, le reste servant aux plants et à la féculerie. Les surfaces de pommes de terre pour la consommation fluctuent régulièrement, en réponse notamment aux fortes variations de prix. Cependant, indépendamment de cette volatilité et compte tenu des besoins de l'industrie et de l'augmentation des capacités de transformation des pays du nord-ouest de l'Europe, les surfaces de pommes de terre augmentent depuis 2013. En 2021, la production française de pommes de terre croit de 1 % par rapport à 2020 malgré le recul des surfaces lié à une demande toujours perturbée par la crise sanitaire, des prix orientés à la baisse en raison d'une récolte 2020 abondante et les recommandations des groupements de producteurs pour réduire les emblavements face à l'incertitude du retour de la demande industrielle.

En 2021, le commerce extérieur de pommes de terre en frais est excédentaire (+ 464 millions d'euros) et reste déficitaire pour les produits transformés (- 287 millions d'euros en 2021).

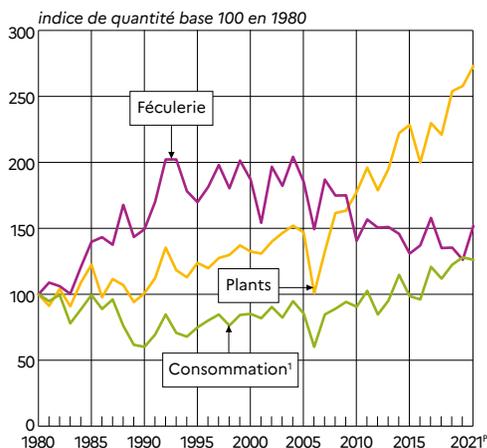
Les livraisons de pommes de terre aux usines françaises varient de 1,0 à 1,3 million de tonnes de pommes de terre selon les années. En 2021, le contexte sanitaire et ses conséquences sur la restauration hors domicile (RHD) a encore pesé sur la demande industrielle alors que la RHD représente près de 50 % de la consommation totale de produits à base de pommes de terre.

Commerce extérieur de pommes de terre

	2000	2010	2020	2021 ¹
Quantité¹	millier de tonnes			
Importations totales	1 112	1 873	1 829	1 913
Pommes de terre en frais	321	415	329	336
dont consommation ²	262	385	285	273
Produits transformés ³	790	1 457	1 464	1 545
Exportations totales	1 517	2 993	3 048	3 224
Pommes de terre en frais	1 137	2 336	2 376	2 424
dont consommation ²	1 033	2 189	2 056	2 129
Produits transformés ³	380	657	667	796
Valeur	million d'euros			
Importations totales	337	580	780	819
Pommes de terre en frais	69	82	90	100
dont consommation ²	46	68	66	70
Produits transformés ³	268	498	678	707
Exportations totales	347	736	968	985
Pommes de terre en frais	206	470	612	564
dont consommation ²	177	415	492	453
Produits transformés ³	141	265	353	420

1. Quantité en millier de tonnes d'équivalent pommes de terre.
 2. Consommation = primeurs et demi-saison + conservation.
 3. Non compris la féculé.
 Champ : France.
 Sources : Douanes, Agreste

Production de pommes de terre



	2000	2010	2020	2021 ¹
Superficie	millier d'hectares			
Total	163	157	216	212
Plants	14	18	23	24
Féculerie	29	20	24	24
Consommation ¹	119	119	170	164
Rendement	tonne/ha			
Total	40	42	41	42
Plants	25	27	31	31
Féculerie	45	50	38	45
Consommation ¹	40	42	42	43
Production	millier de tonnes			
Total	6 430	6 620	8 822	8 936
Plants	363	487	707	749
Dessus de plants	36	109	104	96
Féculerie	1 324	995	893	1 075
Consommation ¹	4 707	5 028	7 118	7 017

1. Consommation = primeurs et demi-saison + conservation.
 Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Transformation de la pomme de terre de consommation

	10-11	15-16	19-20	20-21 ¹
	millier de tonnes			
Pommes de terre livrées en usine	1 116	1 206	1 179	1 189
pour la production de pommes de terre non surgelées	435	434	448	452
pour la production de pommes de terre surgelées	681	772	731	737
Production de produits transformés	559	585	576	540

Campagne : 1^{er} juillet - 30 juin.
 Sources : Agreste, Gipt

Légumes production en frais

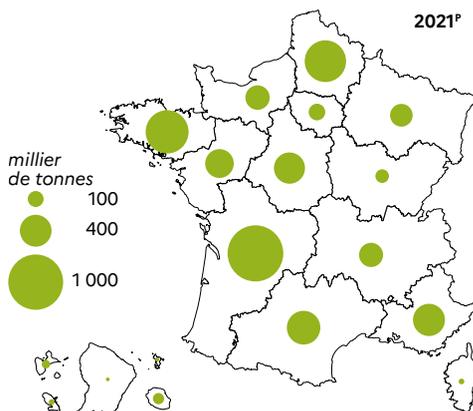
En France, en 2021, la production de légumes frais s'élevé à 5,1 millions de tonnes (non compris fraise, pomme de terre et racine d'endive), en hausse par rapport à 2020 (+ 1,1 %).

Les légumes d'été bénéficient d'un début de printemps 2021 atypique en raison du gel printanier et d'une météo fraîche et humide pendant l'été perturbant le rythme des récoltes. Hormis la tomate dont la production progresse de 6 % sur un an, les autres produits d'été diminuent en volume. Le melon enregistre une baisse de 6 % de ses récoltes par rapport à la campagne précédente, de 4 % pour le concombre et de 5 % pour la courgette.

La mise en place des légumes d'hiver bénéficie d'une levée progressive des restrictions sanitaires mais les conditions hydriques ne sont pas satisfaisantes à l'automne et les températures fraîches ralentissent la croissance des cultures. La production de chou-fleur 2021 recule de 11 % sur un an et celle de salade de 7 %. Seule la production de carotte augmente entre 2020 et 2021 (+ 5 %).

En 2021, les récoltes européennes progressent de 4,5 % sur un an. L'Espagne, dont la production augmente également, se situe toujours en tête avec 15,9 millions de tonnes de légumes frais produits, suivie par l'Italie (13,7 millions de tonnes). Avec 5,1 millions de tonnes, la France se place au cinquième rang des producteurs de légumes frais, derrière les Pays-Bas (5,6 millions de tonnes) et la Pologne (5,3 millions de tonnes).

Production française de légumes frais

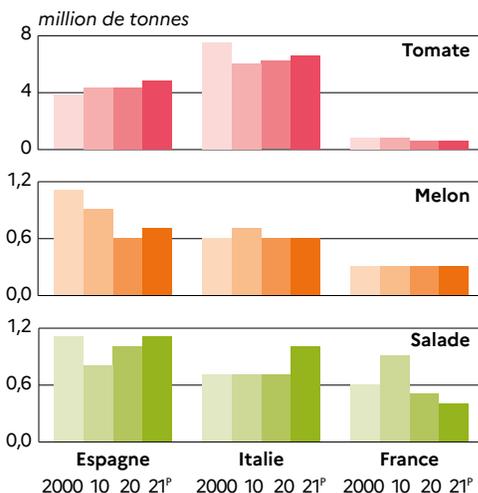


	2000	2010	2020	2021 ^P
	<i>millier de tonnes</i>			
Tomate	840	846	544	576
Carotte ¹	678	624	388	407
Maïs doux	454	312	427	462
Salade ¹⁻²	509	442	315	295
Haricot vert ³	464	331	337	371
Oignon	464	329	454	487
Chou-fleur ¹	388	356	199	177
Melon	287	290	291	272
Chou (n.c. chou-fleur)	243	219	169	169
Endive (chicon) ¹	245	209	171	171
Petit pois	245	209	246	271
Autres légumes frais	1 351	1 406	1 518	1 455
Ensemble⁴	6 165	5 573	5 057	5 112

- Ces chiffres concernent la campagne et non l'année civile.
 - Chicorée, cresson, mâche, laitue et autres salades.
 - Y compris haricot beurre.
 - Non compris fraise, pomme de terre et racine d'endive, y compris DOM sauf pour l'année 2000.
- Champ : production des exploitations agricoles hors jardins familiaux.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de légumes frais

	2000	2010	2020	2021 ^P
	<i>millier de tonnes</i>			
UE à 27	61,1	50,3	61,7	64,5
dont Espagne	12,5	11,1	14,8	15,9
Italie	16,2	13,9	13,2	13,7
Pays-Bas	3,8	4,7	5,3	5,6
Pologne	5,5	4,3	5,2	5,3
France	6,2	5,6	5,1	5,1
Allemagne	3,0	3,3	3,9	4,3
Portugal	1,5	1,7e	2,5	2,9
Roumanie	1,6	2,5	2,3	2,3
Grèce	4,2	3,2	2,5	2,2
Hongrie	1,5	1,1	1,4	1,4
Tomate	16,2	14,7	16,6	17,8
Carotte	4,3	4,3	4,7	5,2
Oignon	4,7	5,1	6,6	7,0
Chou (n.c. chou-fleur)	5,1	3,9	4,0	4,1
Melon, pastèque	4,9	4,7	4,6	4,8
Salade	3,1	3,1	3,0	3,3
Chou-fleur	2,3	2,0	2,2	2,1



Champ : UE à 27 sur l'ensemble de la période.
Sources : Eurostat, estimations Agreste

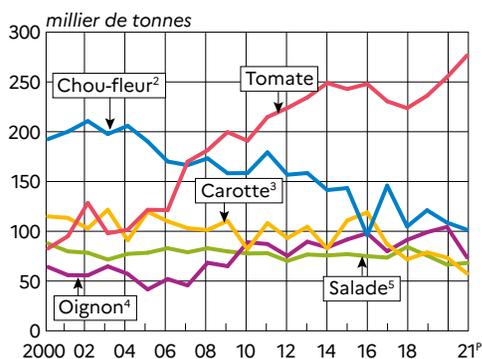
Légumes commerce extérieur en frais

En 2021, le déficit commercial des légumes frais reste stable en valeur mais se creuse en volume par rapport à 2020. Il atteint 1,43 milliard d'euros pour 1,25 million de tonnes. Les importations atteignent 2,71 milliards d'euros en 2021 (+ 4 % sur un an) pour un volume de 2,38 millions de tonnes (+ 4 % sur un an). Si les exportations sont en hausse de 9 % par rapport à 2020, à 1,28 milliard d'euros, elles augmentent moins vite en volume, à 1,13 million de tonnes (+ 3 %).

La tomate reste le légume le plus échangé et représente 22 % des volumes de légumes frais importés et 24 % des volumes exportés. Le déficit du commerce extérieur en salade augmente en 2021 pour atteindre 76 millions d'euros. L'excédent en chou-fleur (et brocolis) baisse de 35 % par rapport à 2021, à 37 milliers de tonnes en 2021 et diminue de 19 % en valeur, à 30 millions d'euros. Le déficit en carottes recule de 8 % en valeur par rapport à 2020 pour atteindre 51 millions d'euros mais se creuse de 10 % en volume, à 100 milliers de tonnes.

L'Union européenne représente 85 % des marchés à l'exportation. Les principaux partenaires sont la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie. L'Espagne fournit 70 % des melons importés et le Maroc 69 % des tomates.

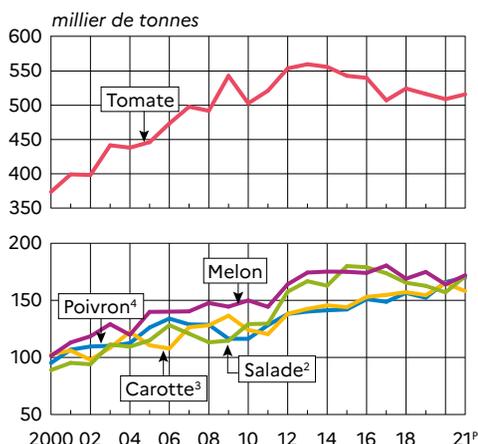
Exportations françaises de légumes frais



	2000	2010	2020	2021 ^P
Quantité <i>millier de tonnes</i>				
Total ¹	863	984	1 097	1 131
dont tomate	83	191	255	277
chou-fleur ²	193	158	109	102
carotte ³	115	82	74	58
oignon ⁴	64	89	104	74
salade ⁵	88	78	66	68
Valeur <i>million d'euros</i>				
Total ¹	690	1 012	1 172	1 276
dont tomate	88	270	393	432
chou-fleur ²	86	123	97	97
carotte ³	30	21	23	20
oignon ⁴	13	40	41	38
salade ⁵	140	157	128	127

1. Non compris fraise et pomme de terre, y compris melon.
 2. Y compris brocolis.
 3. Y compris navet.
 4. Non compris les plants.
 5. Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson...), non compris endives.
 Source : Douanes

Importations françaises de légumes frais



	2000	2010	2020	2021 ^P
Quantité <i>millier de tonnes</i>				
Total ¹	1 484	1 949	2 295	2 384
dont tomate	374	503	509	516
melon	101	150	164	172
salade ²	89	129	157	171
carotte ³	103	124	165	158
poivron ⁴	95	116	166	170
Valeur <i>million d'euros</i>				
Total ¹	1 173	1 868	2 608	2 707
dont tomate	318	465	632	693
melon	92	128	170	160
salade ²	62	137	188	203
carotte ³	32	50	79	71
poivron ⁴	109	163	240	247

1. Non compris fraise et pomme de terre, y compris melon. 2. Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson...), non compris endives.
 3. Y compris navet. 4. Y compris piment doux.
 Source : Douanes

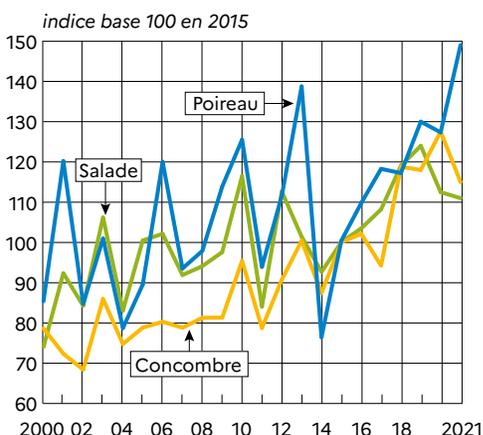
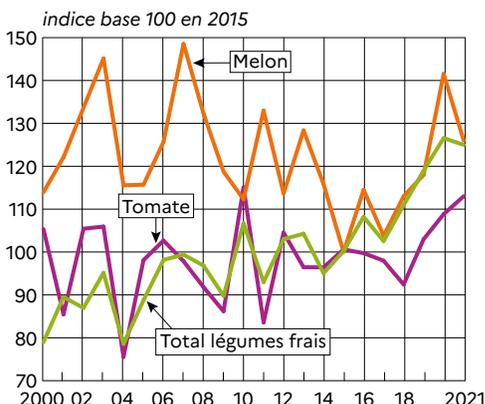
Légumes

prix en frais, production en transformé

En 2021, le prix à la production des légumes frais baisse légèrement (- 1,3 %) par rapport au niveau élevé de 2020, restant ainsi supérieur de 10,1 % à la moyenne 2016-2020. Les évolutions par légume sont cependant disparates : hausses parfois importantes pour l'asperge, le poireau, certaines salades (chicorées, mâche), baisses tout aussi fortes pour la carotte, le chou-fleur, le concombre, la courgette, l'endive, le melon et les salades de la famille des laitues.

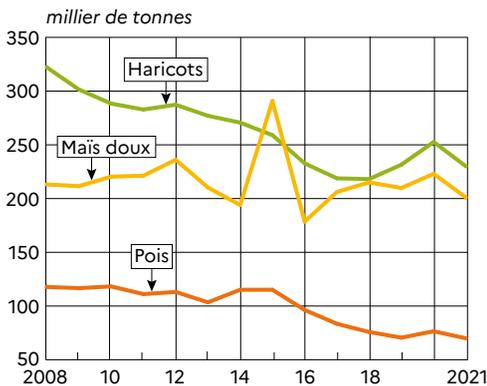
La France est l'un des principaux pays producteurs de légumes en conserve de l'Union européenne, aux côtés de l'Espagne et de l'Italie. Les ventes de légumes appertisés, hors tomates transformées, baissent en 2021 (- 5,0 % en volume), à l'instar des trois catégories de légumes les plus souvent mises en boîte : haricots (haricots verts, haricots beurre, flageolets, etc.), maïs doux et pois. En revanche, les ventes de légumes congelés ou surgelés augmentent (+ 14,5 %).

Prix à la production de légumes frais



Source : Agreste - Ippap

Production commercialisée de conserves de légumes¹



1. À partir de 2021, seule la production pour compte propre est publiée, les résultats étant cependant très proches de ceux des années précédentes compte tenu de la faiblesse de la sous-traitance pour cette production.

Sources : Agreste - Prodcum, Adepale, Fedalim

Production commercialisée de légumes transformés¹

	2010	2015	2020	2021
	millier de tonnes			
Légumes congelés ou surgelés	s	490	442	506
Légumes séchés	31	22	21	22
Légumes appertisés	1 213	1 285	1 142	1 084
dont maïs doux ²	220	291	223	201
haricots ²	288	259	254	230
pois ²	118	115	77	70
Tomates transformées ³	57	51	66	61

1. À l'exclusion des plats préparés.

2. À partir de 2021, seule la production pour compte propre est publiée, les résultats étant cependant très proches de ceux des années précédentes compte tenu de la faiblesse de la sous-traitance pour cette production.

3. Tomates entières ou en morceaux ; concentré, coulis, purée de tomates.

Sources : Agreste - Prodcum, Adepale, Fedalim

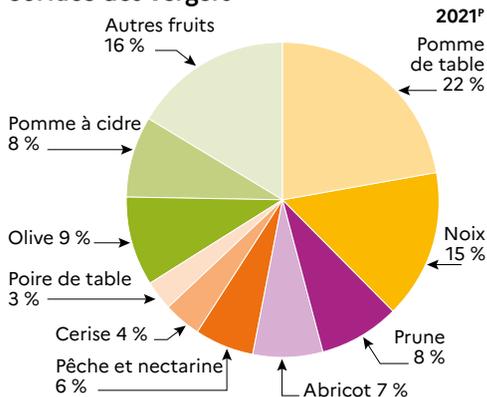
Fruits vergers

Avec 180 300 hectares en 2021, les surfaces de vergers en France augmentent légèrement sur un an (+ 0,2 %). Depuis 2010, elles ont progressé de 3,6 %. Cette hausse masque cependant des disparités entre espèces. Les surfaces en noyers, pommiers à cidre, noisetiers, châtaigniers et amandiers augmentent tandis qu'elles diminuent pour d'autres comme les pruniers et cerisiers. Le pommier reste l'espèce fruitière dominante (22 % des surfaces) devant le noyer (15 %), le prunier (8 %) et l'abricotier (7 %).

Au niveau régional, 42 % du verger français se situe dans le bassin Rhône-Méditerranée et près d'un quart dans le Sud-Ouest.

Le verger français est relativement concentré : 7 % des arboriculteurs détiennent les exploitations les plus importantes, soit 39 % de l'ensemble des surfaces. À l'opposé, près d'un quart des arboriculteurs ne détiennent que 3 % des surfaces de verger.

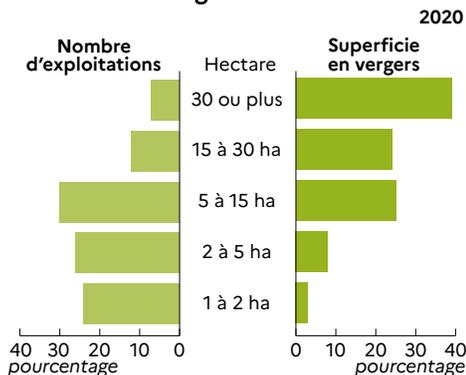
Surface des vergers



	2000	2010	2020	2021 ^P
<i>millier d'hectares</i>				
Total verger¹	195,1	174,1	180,0	180,3
<i>pommier²</i>	53,0	41,7	40,1	40,1
<i>noyer</i>	14,6	18,4	27,2	26,8
<i>prunier</i>	19,1	18,2	15,7	14,9
<i>abricotier</i>	15,0	14,0	12,1	12,5
<i>pêcher et nectarinier</i>	22,1	13,3	11,5	11,7
<i>cerisier</i>	12,1	9,6	7,5	7,8
<i>poirier²</i>	11,0	6,0	5,9	5,9
<i>autres arbres fruitiers</i>	48,3	53,1	60,0	60,7
<i>olivier</i>	15,6	16,9	16,7	17,0
<i>pommier à cidre</i>	9,9	13,1	14,6	14,6
<i>châtaignier</i>	7,1	7,0	8,6	8,6
<i>noisetier</i>	2,3	4,2	7,4	7,5
<i>kiwi</i>	4,1	4,0	4,0	4,0
<i>cassissier et myrtillier</i>	2,5	2,6	2,1	2,2
<i>clémentinier</i>	2,3	1,9	2,2	2,3
<i>amandier</i>	1,6	1,3	2,1	2,2
<i>framboisier</i>	1,5	0,7	0,6	0,6
<i>autres</i>	1,4	1,4	1,7	1,6
Raisin de table¹	9,1	5,9	6,0	6,1
Fraise	4,0	3,2	4,1	4,0
Banane*	15,1	10,1	11,6	11,5
Ananas*	0,9	1,1	2,2	1,8

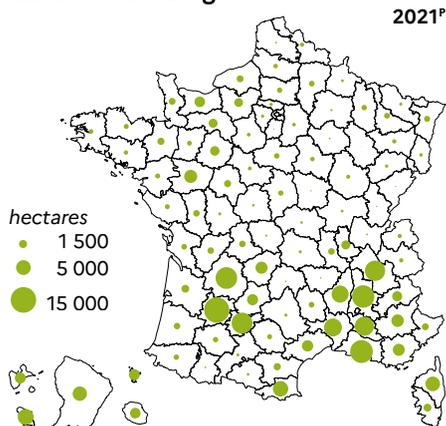
* Y compris Mayotte à partir de 2016.
 1. Cultures pures et associées, en production uniquement, hors jardins familiaux. Non compris cognassiers, orangers.
 2. Pommes et poires de table, à l'exclusion des fruits à cidre et à poiré.
 Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Structure des vergers



Champ : les exploitations au-delà de 1 ha pour chacun des 7 fruits (abricot, pêche, prune, pomme de table, agrume, kiwi, noix) et au-delà de 0,5 ha pour chacun des 2 fruits (poire de table, cerise) en France métropolitaine.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Localisation des vergers¹



1. Y compris banane et ananas.
 Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Fruits production en frais

En 2021, la production métropolitaine de fruits de table s'élève à 2 millions de tonnes, soit 16 % de moins sur un an. Ce recul est la conséquence des sévères épisodes de gel au printemps. Certains fruits enregistrent moins d'une demi-récolte comme la poire, la prune (- 57 % chacune) et la cerise (- 55 %).

Avec près de 65 % des volumes de fruits, les pommes de table occupent toujours la première place devant les pêches et nectarines (9 %) et les prunes (5 %).

La banane et l'ananas sont les fruits les plus produits dans les départements d'Outre-mer. En 2021, les Antilles produisent 90 % du tonnage français de bananes, tandis que 64 % des volumes d'ananas proviennent de la Réunion.

En 2020, l'Espagne est le premier producteur européen de fruits de table devant l'Italie. La France est en cinquième place après la Pologne.

Production métropolitaine des vergers de fruits

	2000	2010	2020	2021 ¹
<i>millier de tonnes</i>				
Pomme de table	2 130	1 788	1 406	1 316
Pêche et nectarine	463	310	227	179
<i>pêche</i>	277	153	123	94
<i>nectarine (y c. brugnon)</i>	187	158	104	85
Prune	200	247	226	97
Abricot	131	145	85	59
Poire de table	243	149	151	65
Raisin de table	69	47	50	38
Fraise	60	50	75	75
Cerise	67	45	35	15
Autres fruits de table	171	166	180	194
<i>kiwi</i>	81	71	50	62
<i>noix</i>	26	32	38	40
<i>clémentine</i>	23	20	39	39
<i>châtaigne</i>	9	9	9	9
<i>autres fruits</i>	32	34	45	44
Total fruits de table¹	3 533	2 948	2 434	2 040

1. Non compris pommes à cidre, poires à poiré, olives, coings, oranges.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production de banane et d'ananas dans les DOM

	2000	2010	2020	2021 ¹
<i>millier de tonnes</i>				
Banane¹				
Total DOM*	...	279,9	207,6	228,9
dont Antilles	438,0	262,8	190,7	206,8
Guadeloupe	121,8	61,3	56,0	63,4
Martinique	316,2	201,5	134,6	143,4
Ananas				
Total DOM*	...	29,8	32,2	31,9
dont La Réunion	10,0	15,8	18,5	20,4

* À partir de 2016, les statistiques Total DOM comprennent Mayotte.

1. Production tous types de banane dessert confondus.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

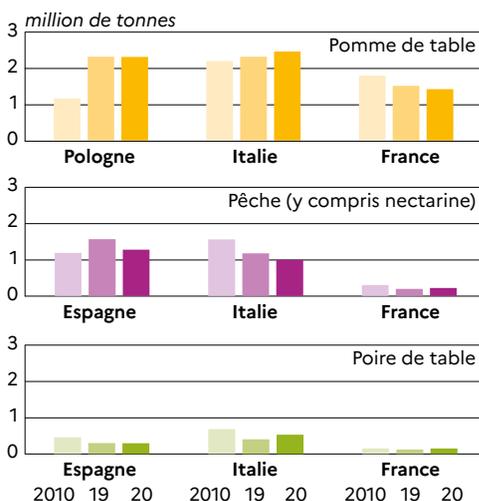
Production européenne de fruits

	2000	2010	2019	2020
<i>millier de tonnes</i>				
UE à 27 ¹	...	39,0	35,7	36,4
dont Espagne	10,2	12,3	10,6	11,0
Italie	11,0	12,5	9,4	9,4
Grèce	3,3	2,8	3,6	3,8
Pologne	2,3	2,0	3,0	3,2
France	3,7	2,9	2,3	2,4
Roumanie	1,5	1,6
dont pomme de table	10,8	8,9	9,6	9,5
orange	5,8	7,9	6,1	6,4
pêche ²	4,6	4,0	4,0	3,5
poire de table	2,7	2,3	1,9	2,2
clémentine	...	2,3	1,8	2,0

1. Fruits de table (non compris pomme à cidre, poire à poiré et olive à huile).

2. Y compris nectarine et brugnon.

Source : Eurostat



Fruits

commerce extérieur en frais

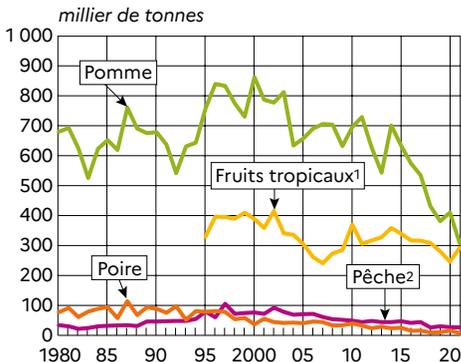
En 2021, le déficit en volume du commerce extérieur français des fruits (- 2,7 millions de tonnes) s'accroît de 11 % par rapport à celui de 2020. Les exportations se réduisent (- 7 %) alors que les importations augmentent (+ 6 %).

Les fruits tropicaux et les agrumes constituent les deux tiers des quantités de fruits importés en France. L'Espagne reste le premier fournisseur en fruits de la France (1/3 des importations françaises), loin devant la Côte d'Ivoire (9 %), l'Italie (7 %), le Maroc et la Belgique (3 % chacun). Les importations de pommes sont celles qui augmentent le plus (+ 63 % sur un an), à la faveur de faibles productions en France.

Les exportations de pommes chutent à nouveau (- 25 % sur un an), conséquence de faibles récoltes. Elles constituent un tiers du total des exportations, tout comme les fruits tropicaux. Parmi les fruits tropicaux exportés, la part des bananes fraîches atteint les trois quarts. L'Espagne, premier acheteur de fruits français (20 % du total), devant le Royaume-Uni, s'approvisionne principalement en fruits tropicaux (61 % de ses importations de fruits français).

Le déficit en valeur des échanges de fruits, qui s'élève à 4,1 milliards d'euros en 2021, augmente de 281 millions d'euros par rapport à 2020. C'est le résultat d'une hausse marquée de la valeur des importations de fruits de 271 millions d'euros, en particulier celle des fruits tropicaux ; dans le même temps, la valeur des exportations recule de 10 millions d'euros.

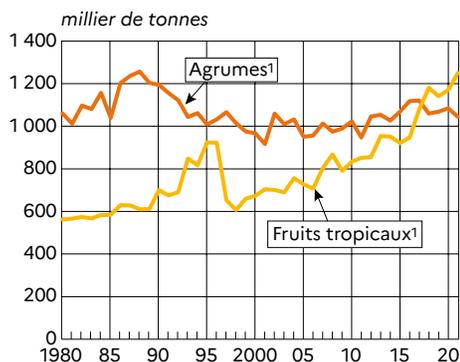
Exportations françaises de fruits



	2000	2010	2020	2021 [°]
<i>millier de tonnes</i>				
Quantité totale	1 671	1 472	962	894
dont pomme	862	696	410	307
fruits tropicaux ¹	386	370	246	292
agrumes	86	103	108	103
pêche ²	76	48	27	26
poire	36	39	16	7
dont Espagne	257	236	210	182
Royaume-Uni	340	209	107	106
Allemagne	277	182	113	96
Italie	95	124	73	79
Pays-Bas	188	131	69	74
Belgique	131	103	56	51
<i>million d'euros</i>				
Valeur totale	1 281	1 410	1 378	1 368
dont pomme	469	483	422	374
fruits tropicaux ¹	272	256	273	289
agrumes	55	92	133	126
pêche ²	85	73	44	45
poire	22	31	14	9

1. Essentiellement banane.
2. Y compris nectarine et brugnon.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes

Importations françaises de fruits



	2000	2010	2020	2021 [°]
<i>millier de tonnes</i>				
Quantité totale	2 492	2 993	3 417	3 617
dont fruits tropicaux ¹	674	833	1 169	1 251
agrumes ¹	966	1 023	1 084	1 045
pomme	88	157	138	224
raisins ¹	185	171	158	161
pêche	77	117	135	137
dont Espagne	922	1 105	1 131	1 148
Côte d'Ivoire	308	160	295	311
Italie	205	209	226	243
Maroc	105	108	115	121
Belgique	76	138	92	120
Rép. Dominicaine	4	85	76	58
Cameroun	107	150	59	57
Pays-Bas	59	108	54	56
<i>million d'euros</i>				
Valeur totale	2 206	3 155	5 189	5 460
dont fruits tropicaux ¹	515	666	1 388	1 452
agrumes ¹	593	836	1 190	1 117
raisins ¹	173	196	246	263
pêche	76	141	182	195
pomme	51	94	82	127

1. Frais ou secs.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes

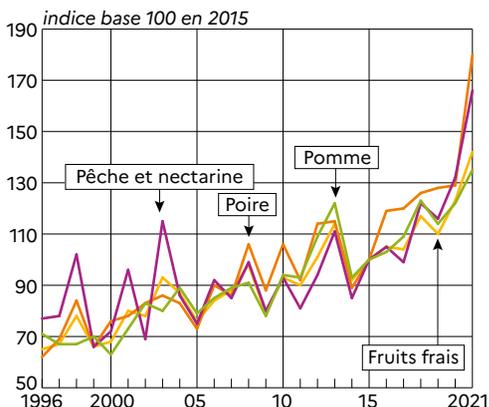
Fruits

prix en frais, production en transformé

En 2021, les prix à la production des fruits frais augmentent de 16 % sur un an. Ils sont supérieurs de 19 % à la moyenne 2016-2020. Cette hausse est la conséquence d'une offre française qui chute, notamment en fruits à noyau. Le gel sévère au printemps a frappé les vergers métropolitains, en particulier ceux du Sud-Est. Le déficit d'offre sur le marché conduit à augmenter de 26 % les cours de la pêche, de 39 % ceux de la poire et de 11 % ceux de la pomme. Pour l'ensemble des fruits frais, les producteurs privilégient les organisations de producteurs pour la première mise en marché, tout particulièrement pour la prune, la pomme et la pêche.

En 2021, la production commercialisée par les industriels français de compotes et de purées de fruits se maintient à un niveau record : elle s'élève à 437 000 tonnes (+ 0,5 % par rapport à 2020). Les ventes de purées et spécialités de fruits sans sucres ajoutés continuent de croître. En revanche, les quantités vendues de confitures, gelées et marmelades, toujours dominées par le traditionnel duo fraises et abricots, diminuent (- 2,9 %). Les ventes de conserves de fruits, majoritairement composées de fruits au sirop, baissent elles aussi (- 10,0 %) et atteignent presque leur niveau historique le plus bas.

Prix à la production des fruits frais



Champ : France métropolitaine. Source : Agreste - Ippap

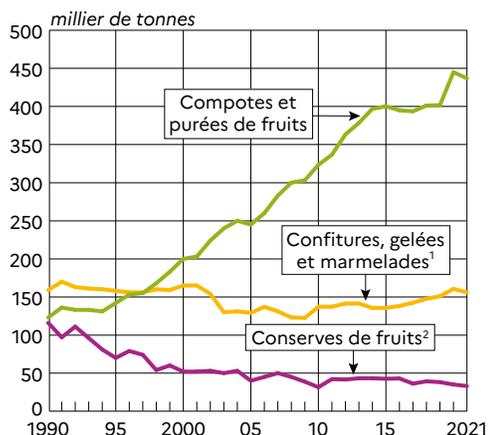
Principaux modes de commercialisation des fruits frais

• Première mise en marché

2013	Organisations de producteurs	Gros-sistes	Expédi-teurs	Vente directe ¹	Distri-bution ²
	<i>pourcentage des quantités</i>				
Pomme	60	19	6	6	4
Pêche et nectarine	50	18	12	6	10
Prune	80	7	8	1	1
Abricot	36	26	28	3	5
Cerise	37	28	17	8	3
Poire	37	33	11	7	5

Champ : France métropolitaine.
1. Au consommateur et restaurant.
2. Centrale d'achat ou direct.
Source : Agreste - Enquête Inventaire des vergers 2013

Production commercialisée de conserves de fruits, confitures et compotes



Note : rupture de série : fabrications avant 2019, ventes après 2019.
1. Rupture de série en 2003 : les coulis et nappages ne sont plus compris.
2. Fruits au naturel et fruits au sirop, y compris marrons entiers ou en morceaux.
Sources : Agreste - Prodcom, Adepale

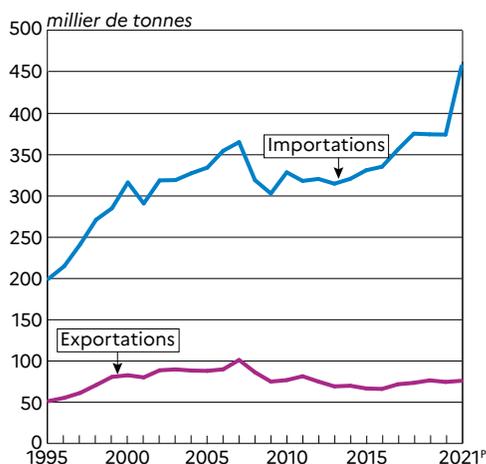
	2000	2010	2020	2021
	<i>millier de tonnes</i>			
Compotes et purées de fruits	200	323	435	437
dont compotes de pommes	95	114	85	81
compotes de pommes en mélange avec autres fruits	58	128	81	80
purées de fruits	//	72	174	182
Confitures, gelées et marmelades ¹	165	137	161	156
dont de fraises	42	35	41	39
d'abricots	39	24	23	22
Conserves de fruits ²	52	31	37	33
dont de poires au sirop	14	7	11	8
de pêches au sirop	5	2	4	4
mélanges au sirop	18	11	13	13
Total compotes, conserves de fruits et confitures ¹	417	492	633	627

Flours et pépinières

Le solde commercial des fleurs et plantes reste largement déficitaire en 2021. La France importe en valeur 7 fois plus qu'elle n'exporte. Les importations françaises de fleurs et de plantes s'élevèrent, en 2021, à 1,4 milliard d'euros. Les volumes importés augmentent de 22 % par rapport à 2020, bénéficiant du retour des interactions sociales post-confinement et de l'envie d'offrir des fleurs. Parallèlement, leur valeur croît de 27 %. Le principal fournisseur de la France reste les Pays-Bas avec 58 % des importations, mais l'Italie prend la deuxième place à la Belgique. Les exportations progressent de 2 % en volume et de 14 % en valeur. En 2021, les principaux clients de la France en valeur sont les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni.

En 2021, les surfaces consacrées à l'horticulture ornementale s'établissent à 4,9 milliers d'hectares (- 3 % par rapport à 2020). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre à elle seule 42 % des surfaces dédiées aux fleurs et feuillages coupés. Les surfaces des plantes fleuries en pot, des plantes vertes, des plantes à massif et des plantes vivaces sont mieux réparties sur le territoire, avec cependant près de 19 % des surfaces en Pays de la Loire. La région Nouvelle-Aquitaine est la principale région productrice de bulbes avec 55 % des surfaces. Enfin, 29 % des pépinières florales sont localisées en Pays de la Loire.

Commerce extérieur des fleurs et plantes vivantes

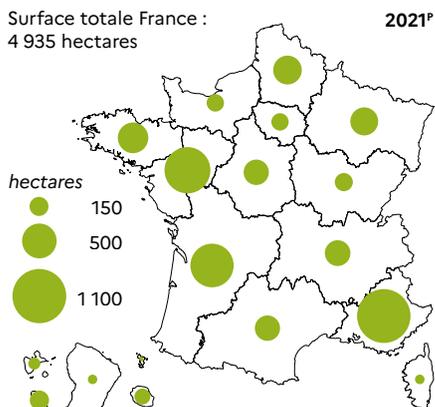


	2000	2010	2020	2021 ^P
Quantité	<i>millier de tonnes</i>			
Importations	316,4	328,7	374,5	457,3
Exportations	82,7	76,8	74,6	76,0
Solde	- 233,7	- 251,9	- 299,8	- 381,3
Valeur	<i>million d'euros</i>			
Importations	969,4	1 149,4	1 067,3	1 354,7
dont UE à 27	918,0	1 092,4	992,3	1 253,1
dont Pays-Bas	647,5	735,9	639,0	788,1
Italie	63,3	96,0	103,3	147,4
Belgique	123,2	137,5	120,4	143,2
Exportations	202,0	149,9	161,9	183,8
dont UE à 27	150,1	107,5	103,3	121,3
Solde	- 767,5	- 999,6	- 905,5	- 1 170,9
dont UE à 27	- 767,9	- 984,9	- 889,0	- 1 131,9

Champ : France.
Source : Douanes

Superficies des fleurs et plantes ornementales

	2000	2010	2020	2021 ^P
	<i>hectare</i>			
Flours et feuillages coupés	2 722	2 841	1 899	1 891
Plantes en pot fleuries et plantes vertes	1 842	2 203	1 029	976
Plantes à massif en arrachis ou en mottes	1 464	1 865	1 229	1 157
Bulbes	1 322	1 099	693	682
Pépinières florales	630	980	238	229
Total	7 980	8 988	5 088	4 935



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

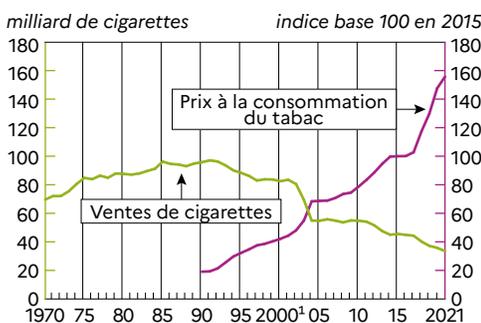
Tabac

En 2021, les ventes de cigarettes, qui représentent environ 80 % du marché officiel de tabac, diminuent de nouveau après un léger rebond en 2015, prolongeant la baisse amorcée au début des années 90. Ce repli intervient alors qu'en 2021 le prix des cigarettes est resté stable.

Les ventes de cigarettes atteignent 33,5 milliards d'unités, soit 6,4 % de moins qu'en 2020. Après une forte hausse en 2020, les ventes de tabac à rouler baissent à nouveau en 2021 (7 288 tonnes soit - 8,0 %) pour retrouver un niveau proche de 2019. Le prix au gramme de tabac reste plus élevé pour les cigarettes que pour le tabac à rouler ; des reports d'achat et de consommation des premières vers le second persistent. La part de marché de cette catégorie de tabac (17,8 % des volumes) continue de croître en 2021 après un retournement de tendance en 2020.

Depuis les années 80, les Français préfèrent les cigarettes blondes aux cigarettes brunes. La production française s'est orientée exclusivement vers les tabacs blonds, mais n'est pas suffisante pour satisfaire la demande intérieure. Elle continue de baisser (- 9,1 %). Depuis les années 70, la culture du tabac recule, passant de 22 000 ha en 1977 à 1 300 ha en 2021. Les importations reculent également en 2021, à 1 543 M€.

Ventes de cigarettes et prix du tabac



1. Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
Sources : OFDT (ventes de cigarettes) et Insee (indice des prix à la consommation du tabac)

Ventes de cigarettes

	2000 ¹	2010	2020	2021
	<i>milliard de cigarettes</i>			
Ventes totales	82,5	54,8	35,8	33,5
	<i>tonne</i>			
Ventes de tabac à rouler et à pipe	7 280	7 598	7 923	7 288

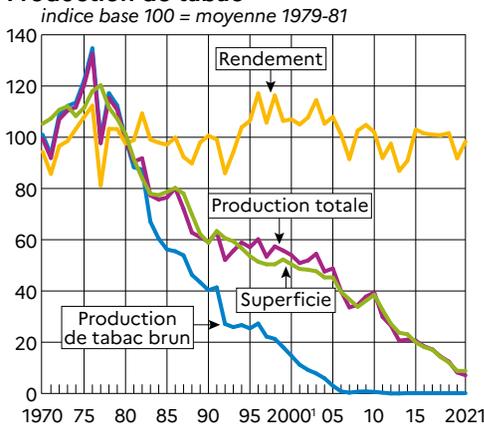
1. Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
Source : OFDT

Prix du tabac

	2000	2010	2020	2021
	<i>indice base 100 en 2015</i>			
Indice du prix à la consommation du tabac	44,3	78,8	147,6	155,7

Source : Insee - Indice des prix à la consommation

Production de tabac



	2000 ¹	2010	2020	2021 ¹
	<i>millier d'hectares</i>			
Superficie	9,3	7,1	1,6	1,3
	<i>quintal/hectare</i>			
Rendement	27,2	26,0	23,4	25,0
	<i>millier de tonnes</i>			
Production	25,2	18,4	3,8	3,3
dont tabac brun	6,8	0,3	0,0	0,0
tabac blond	18,5	18,1	3,8	3,3

1. Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Commerce extérieur de tabac (tabacs bruts et fabriqués)

	2000	2010	2020	2021
Quantité	<i>milliard d'unités</i>			
Importations de cigarettes et cigares	51,2	47,7	46,5	42,7
	<i>millier de tonnes</i>			
Importations d'autres produits	131,8	115,3	102,7	107,2
	<i>millier d'unités</i>			
Exportations de cigarettes et cigares	16,3	14,3	0,2	0,1
	<i>millier de tonnes</i>			
Exportations d'autres produits	81,9	89,4	55,4	53,2
Valeur	<i>million d'euros</i>			
Importations totales	1 555,7	1 684,1	1 571,5	1 543,1
dont cigarettes et cigares	1 351,2	1 369,2	1 201,7	1 146,6
Exportations totales	401,0	574,6	292,5	337,5
Solde	- 1 154,8	- 1 109,5	- 1 279,0	- 1 205,7

Source : Douanes

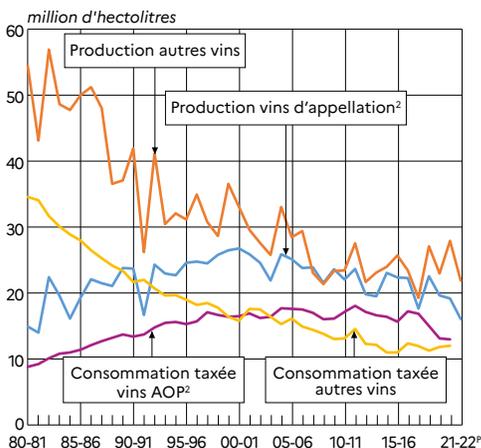
Vin production et prix

La production mondiale 2021 de vins (hors jus et moûts) se situe autour de 260 millions d'hectolitres. Elle est en baisse sur un an (- 1 %). La production de l'Union européenne (UE), qui représente 59 % de la production mondiale, diminue de 8 % par rapport à 2020, en raison de conditions climatiques défavorables en France et en Espagne.

La production française (incluant jus et moûts) est évaluée à 37,8 millions d'hectolitres pour 2021. Elle recule de 19 % par rapport à la récolte de 2019, et de 14 % comparée à la moyenne des cinq dernières années, en raison notamment d'un épisode de gel sévère au printemps. Parmi les principaux pays européens producteurs, seule la production italienne progresse (+ 2 %). La France occupe la deuxième place des pays producteurs européens, derrière l'Italie.

En 2021, la consommation mondiale de vins croît légèrement (+ 0,7 %), conséquence de la levée des principales restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Selon le bilan des Douanes, elle augmente en France de 11 % entre 2020 et 2021, après la baisse de 17 % entre 2019 et 2020. Les prix à la production progressent dans tous les segments de vins : vins AOP hors Champagne (+ 8 %), sans indication géographique (+ 7 %) et vins de pays ou IGP (+ 1 %).

Production et consommation de vin en France



2000-01 10-11 20-21 2021-22*

million d'hectolitres

Production¹

Tous vins	59,7	45,3	46,9	37,8
Vins AOP² hors eaux-de-vie	26,7	22,0	19,8	16,3
Autres vins	33,0	23,4	27,1	21,5
dont vins IGP³	16,2	12,5	13,8	10,5
vins sans IG	8,9	3,1	2,5	1,5
vins pour eaux-de-vie	7,9	7,8	10,8	9,5

Consommation (Bilan)

Tous vins	32,1	28,6	24,4	...
-----------	------	------	------	-----

Campagne 1^{er} août - 31 juillet à compter de 2000-2001.

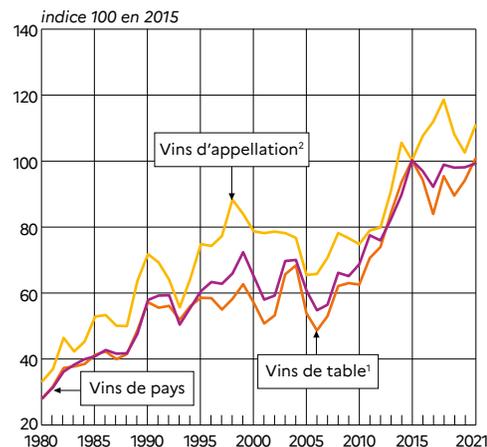
1. Y compris moûts et jus.

2. Vins AOP = vins bénéficiant d'une Appellation d'origine protégée.

3. Vins IGP = vins bénéficiant d'une Indication géographique protégée.

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes

Prix du vin à la production en France



1. Sans indication d'origine.

2. Hors champagne.

Sources : Insee, Agreste - Ippap

Production mondiale de vin (hors moûts et jus)

	1998*	2008*	2020 ^o	2021 ^p
million d'hectolitres				
Monde	268,0	269,2	263,0	260,0
UE à 27	...	159,5	167,2	153,9
dont France ¹	56,0	42,8	46,9	37,8
Italie	54,0	47,0	49,1	50,2
Espagne	34,0	35,9	40,9	35,3
Allemagne	10,0	10,0	8,4	8,0
États-Unis	21,0	19,3	22,8	24,1
Australie	7,0	12,4	10,9	14,2
Chili	5,5	8,7	10,3	13,4
Argentine	13,0	14,7	10,8	12,5
Afrique du sud	8,0	10,2	10,4	10,4

1. Production de vins, y compris moûts et jus.

* Moyenne quinquennale centrée sur l'année indiquée.

Source : OIV - Note conjoncturelle d'avril 2022

Vin commerce extérieur

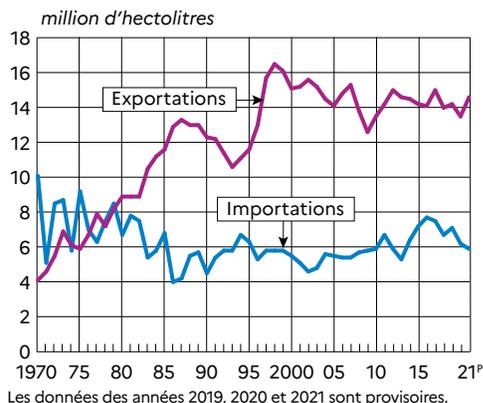
Structurellement excédentaire, la balance du commerce extérieur français de vins (hors spiritueux) augmente en 2021, dépassant pour la première fois les 10 milliards d'euros. La relance économique mondiale et la suppression des taxes états-uniennes à l'importation sur les vins français ont favorisé une reprise plus forte des exportations que des importations.

Les volumes exportés de vins (hors spiritueux) rebondissent, dépassant ceux de 2019. Sur un an, les exportations progressent deux fois plus fortement vers les pays tiers (+ 10,8 %) que vers l'Union européenne (+ 5,1 %), les volumes vendus à l'Allemagne ayant reculé. Néanmoins, ce pays confirme sa place de premier client en volume des vins français.

Les États-Unis sont les principaux contributeurs à la hausse des exportations françaises et retrouvent ainsi leur deuxième place perdue en 2020 au profit du Royaume-Uni. En effet, après deux années dynamiques en lien avec la perspective du Brexit, les volumes outre-Manche diminuent mais sont en forte progression en valeur (+ 22 %). Les volumes vendus à la Chine ne recouvrent pas les niveaux de 2019 mais sont bien valorisés (+ 34 % en valeur).

Les exportations de Champagne sont dynamiques, supérieures à celles de 2019. Parmi les vins tranquilles d'appellation exportés, les volumes de blancs augmentent tandis que ceux de rouges et rosés reculent, la hausse étant toutefois équivalente en valeur (+ 24 %).

Commerce extérieur de vin

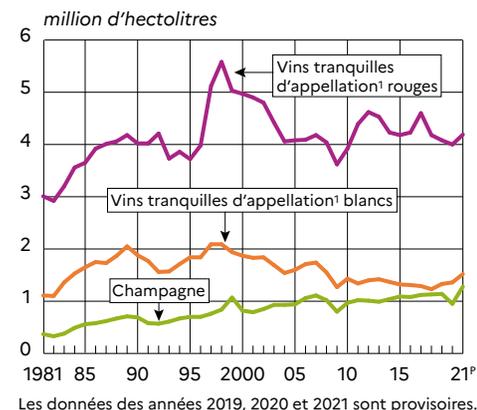


Les données des années 2019, 2020 et 2021 sont provisoires.

	2000	2010	2020 ^P	2021 ^P
Quantité	<i>million d'hectolitres</i>			
Importations	5,5	5,9	6,2	5,9
Exportations	15,1	13,5	13,5	14,6
UE à 27	8,4	6,8	6,3	6,6
Allemagne	3,1	2,5	2,2	2,2
Belgique	1,8	1,6	1,2	1,3
Pays tiers	6,7	6,7	7,2	7,9
États-Unis	1,1	0,9	1,6	2,0
Royaume-Uni	2,9	2,2	1,8	1,6
Chine	0,0	0,8	0,9	1,0
Japon	0,5	0,6	0,5	0,6
Solde total quantité	9,6	7,6	7,3	8,7
Valeur	<i>million d'euros</i>			
Importations	470	534	753	819
Exportations	5 542	6 351	8 725	11 073
Solde total valeur	5 072	5 817	7 972	10 254

Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Source : Douanes

Exportations de vins ayant une indication géographique



Les données des années 2019, 2020 et 2021 sont provisoires.

	2000	2010	2020 ^P	2021 ^P
Quantité	<i>million d'hectolitres</i>			
Vins tranquilles AOP	6,9	5,4	5,4	5,7
blancs	1,9	1,4	1,4	1,5
rouges et rosés	5,0	3,9	4,0	4,2
Champagne	0,8	1,0	0,9	1,3
Vins tranquilles IGP ²	...	4,3	3,5	3,7
Valeur	<i>million d'euros</i>			
Vins tranquilles d'appellation ¹	2 921	3 112	4 481	5 559
blancs	783	756	1 017	1 257
rouges et rosés	2 138	2 357	3 464	4 302
Champagne	1 568	1 951	2 468	3 510
Vins tranquilles IGP ²	...	751	873	953

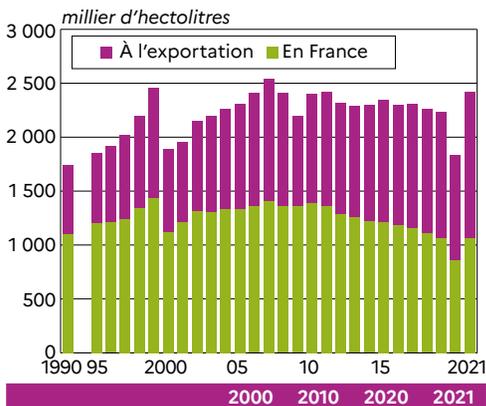
1. Vins d'appellation = AOP à partir de 2009 [avant 2009 : vins d'appellation = VQPRD (vins de qualité produits dans une région déterminée) = AOC (appellation d'origine contrôlée) + VDQS (vins de qualité supérieure)].
2. Vins IGP = vins à indication géographique protégée - données disponibles à partir de 2010. Vin tranquille : vin ni mousseux, ni pétillant.
Champ : France y compris DOM à partir de 1997. Source : Douanes

Autres boissons champagne, armagnac, cognac

Après un important recul en 2020, année marquée par la crise sanitaire mondiale, les ventes de champagne s'accroissent fortement en 2021 : 322 millions de bouteilles ont été écoulées (+ 31,8 %). Les expéditions en France atteignent 142 millions de bouteilles (+ 25,2 %), soit le même niveau qu'en 2019. Les exportations reprennent leur progression et établissent un nouveau record avec 180 millions de bouteilles vendues (+ 37,5 %). Alors que les ventes vers les autres pays de l'Union européenne (61 millions de bouteilles) diminuent (- 8,9 %), celles vers les pays tiers (119 millions de bouteilles) augmentent très fortement (+ 84,4 %).

En 2021, les ventes de cognac retrouvent leur niveau d'avant-crise : 659 milliers d'hectolitres d'alcool pur vendus (+ 14,7 %). Ce produit français emblématique est presque totalement exporté. Les ventes progressent aux Etats-Unis, de loin son premier débouché avec plus de la moitié des exportations (+ 11,1 %), ainsi qu'en Extrême-Orient où le cognac est également très apprécié (+ 55,8 % vers la Chine, + 13,9 % vers Singapour). En revanche, les exportations à destination des pays de l'Union européenne baissent (- 16,0 %).

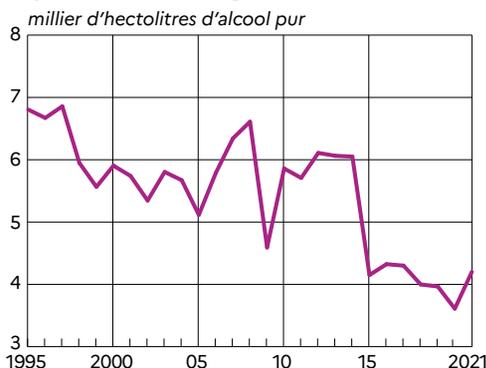
Expéditions de vin de champagne



	millier d'hectolitres			
Ventes	2000	2010	2020	2021
En France	1 118	1 388	850	1 064
À l'exportation	773	1 008	981	1 349

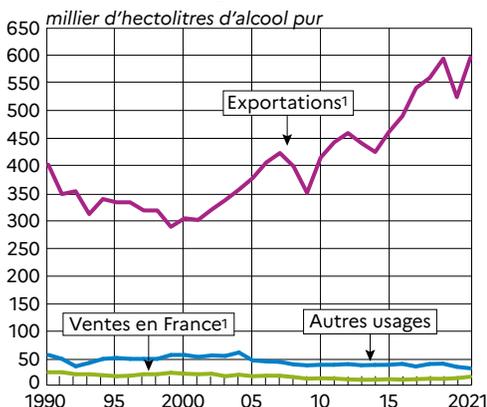
Source : CIVC

Expéditions d'armagnac¹



1. Armagnac présenté en récipients d'une contenance inférieure ou égale à 2 l.
Source : Douanes

Expéditions de cognac



1. Cognac destiné à être bu en l'état.
Source : BNIC

	millier d'hectolitres d'alcool pur			
Ventes	2000	2010	2020	2021
En France ¹	23	14	14	17
À l'exportation ¹	305	415	524	608
Pour la fabrication de pineau et liqueurs	61	41	37	34
Total des expéditions de cognac	389	470	575	659

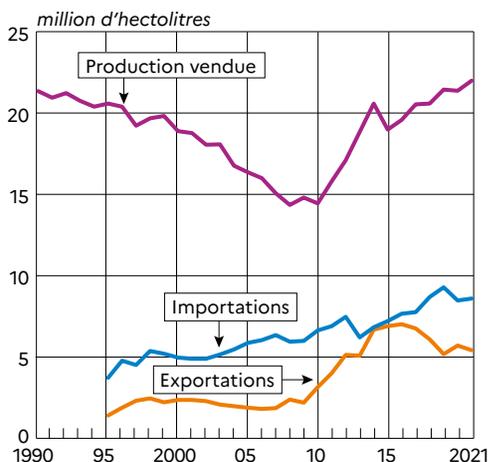
Autres boissons bière et boissons sans alcool

En 2021, les ventes de bières brassées en France progressent de nouveau (+ 3,0 %), après un léger ralentissement lié à la crise sanitaire un an plus tôt. Elles atteignent un niveau record avec 22 millions d’hectolitres écoulés. Le marché reste notamment porté par l’essor des bières premium et le segment encore minoritaire des bières sans alcool. Les importations augmentent légèrement (+ 1,5 %) alors que les exportations diminuent (- 5,2 %).

Les ventes d’eaux de table (minérales et de source) produites et commercialisées par les industriels français baissent légèrement sur un an (- 1,9 %), pour s’établir à 115 millions d’hectolitres en 2021.

La production de boissons gazéifiées dites « rafraîchissantes » (limonades, colas, sodas, thés glacés...) continue de décliner (- 2,2 %) avec 26 millions d’hectolitres en 2021. Celle de jus de fruits et de légumes diminue fortement (- 15,7 %), mais ne représente que 8 millions d’hectolitres. Les fabrications de nectars, plus sucrés, et de sirops baissent aussi, mais plus faiblement. Seule la production de boissons aux fruits non gazéifiées croît de nouveau (+ 14,3 % après + 4,0 % en 2020).

Production et échanges de bière (y compris panachés et bières sans alcool)



	2000	2010	2015	2020	2021
<i>million d'hectolitres</i>					
Production	18,9	14,5	19,0	21,4	22,1
Exportations	2,4	3,1	6,9	5,7	5,4
Importations	5,0	6,7	7,2	8,5	8,6

Sources : Agreste, ABF, Douanes

Production de boissons rafraîchissantes



Sources : Insee, Agreste - Indice de la production industrielle

Ventes et production de boissons non alcoolisées

	2000	2010	2020	2021
<i>million d'hectolitres</i>				
Ventes d'eaux minérales naturelles non sucrées	60,4	60,0	63,6	62,4
Ventes d'eaux de source non sucrées	41,0	43,9	54,0	53,0
Production de boissons gazéifiées ¹ (limonades, colas, sodas...)	///	30,6	26,8	26,2
Production de boissons aux fruits non gazéifiées ²	///	4,0	2,8	3,2
Production de nectars ²	2,2	2,7	2,1	2,0
Production de sirops ²	1,6	1,8	2,0	1,9
Production de jus de fruits et de légumes ²	6,4	9,9	10,0	8,4
dont jus d'orange	3,7	5,3	4,7	3,9
jus de pomme	0,8	1,2	1,8	1,5
jus de raisin	0,4	0,4	0,3	0,2

1. Boissons aux fruits gazéifiées exclues.

2. Avant 2012 : ventes ; à partir de 2012 : production.

Sources : Agreste - Prodcum et IPI, UNIJUS, SFS

Alimentation des animaux de ferme

Les fourrages (l'herbe et les autres plantes fourragères dont le maïs fourrager) constituent l'essentiel de la ration des animaux d'élevage (67 % de l'ensemble de la matière sèche disponible en 2020-2021). Les autres aliments sont beaucoup plus riches en énergie ou en protéines et sont qualifiés d'aliments concentrés ; on distingue les aliments simples (céréales, graines d'oléagineux, de protéagineux, tourteaux, coproduits...) utilisés tels quels et les aliments composés élaborés par l'industrie.

En 2020-2021, l'utilisation de fourrages en alimentation animale diminue de 10 % par rapport à la campagne 2019-2020. La production d'herbe dans les prairies, qui représente 70 % de l'ensemble des fourrages, est en baisse de 14 %. Dans une moindre mesure, la production 2020 de maïs fourrager (24 % des fourrages) diminue de 4 %. La consommation de céréales est également en recul (-14 %), notamment celle de blé fourrager, de maïs grain et d'orge. En revanche, la consommation de tourteaux croît timidement : + 2 % après une baisse pendant deux campagnes successives.

En 2020-2021, l'utilisation de tourteaux de soja repart à la hausse (+ 3 %). Elle représente 47 % des utilisations de tourteaux, suivie par les tourteaux de colza (32 %) et de tournesol (18 %).

L'alimentation des animaux est essentiellement basée sur la production agricole nationale. 8 % de matières premières utilisées sont importées, dont près de 41 % sont constituées de tourteau de soja en provenance du continent américain.

Ressources en aliments concentrés

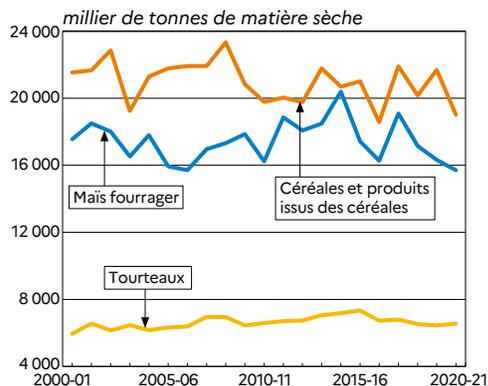
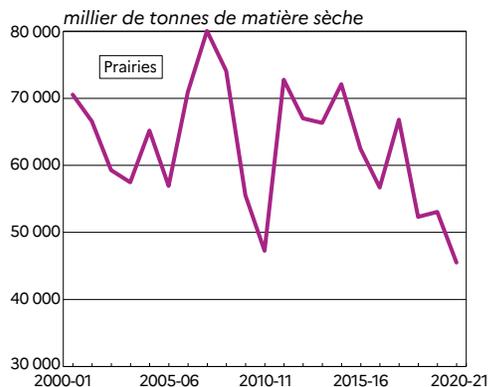
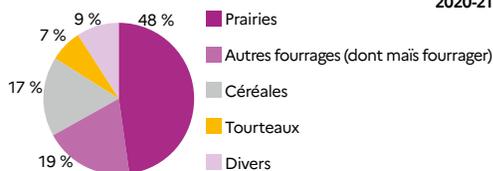
	2000-01	2010-11	2019-20	2020-21
Matière sèche	<i>millier de tonnes</i>			
Aliments concentrés	33 435	30 326	31 865	29 273
dont céréales (y c. riz)	19 375	16 762	18 732	16 045
dont blé	9 914	5 398	7 331	5 829
maïs grain	4 878	4 989	6 023	5 585
orge	2 700	3 736	3 381	2 956
pois protéagineux	1 113	491	337	392
fèves et féveroles	37	130	116	99
tourteaux	5 944	6 581	6 444	6 542
dont soja	3 878	3 438	2 969	3 056
sous-produits céréaliers	2 156	3 014	2 964	2 965
luzerne déshydratée	977	664	498	537
pommes de terre	48	44	146	134
lait et produits laitiers	538	408	389	392
autres aliments d'origine animale	530	82	57	56

Les chiffres présentés ici correspondent à la partie des aliments concentrés qui est utilisée pour nourrir les animaux de ferme. Ils prennent en compte la production nationale, les variations de stocks, les importations et exportations.

Source : Agreste - Bilans des ressources fourragères

Ressources en fourrages et en aliments concentrés

2020-21



Les ressources des prairies sont basées sur l'estimation de la pousse d'herbe. Cette disponibilité en herbe peut différer de la production effectivement prélevée (soit fauchée, soit broutée par les herbivores dans les prés), ou de celle effectivement consommée par les animaux. Elle est déterminée hors constitution ou utilisation de stocks.

Aliments concentrés : consommation apparente par les animaux de ferme, déterminée à partir de la production nationale, des variations de stocks, des importations et exportations.

Source : Agreste - Bilans des ressources fourragères

Ressources en fourrages

	2000-01	2010-11	2019-20	2020-21
Matière sèche	<i>millier de tonnes</i>			
Fourrages	91 858	67 250	72 349	65 062
dont maïs fourrager	17 556	16 234	16 324	15 711
part (en %)	19	24	23	24
dont prairies	70 632	47 284	53 086	45 550
part (en %)	77	70	73	70

Les chiffres de ce tableau correspondent à la production de fourrage, hors constitution et utilisation de stocks.

Source : Agreste - Bilans des ressources fourragères

Aliments composés pour animaux

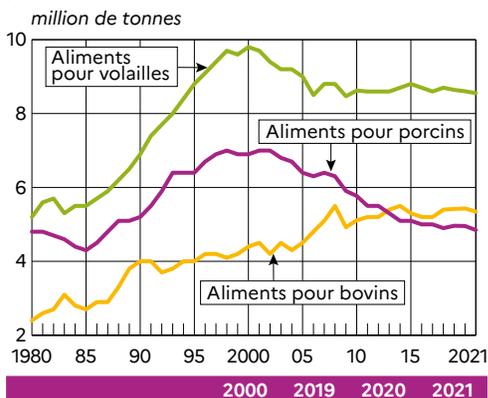
En 2021, la production d'aliments composés pour animaux s'établit à 20,6 millions de tonnes, en léger recul par rapport à 2020 (-1,1 %).

La production d'aliments diminue pour la filière porcine (-2,2 %), la demande étant moins forte dans un contexte de dégradation de la rentabilité de ces élevages. L'activité baisse également pour les aliments destinés aux bovins (-1,5 %), malgré une hausse en vaches laitières, et pour ceux destinés aux volailles (-0,6 %), en raison d'un recul en dindes et palmipèdes gras.

Les industriels fabriquant les aliments composés pour animaux de ferme utilisent principalement des matières premières d'origine végétale. Les céréales représentent la moitié des matières premières incorporées. Les tourteaux, plus riches en protéines, sont les autres ingrédients principalement utilisés pour les aliments composés (27,5 %). Les tourteaux de soja dominant mais leur utilisation a faibli ces dernières décennies au profit des tourteaux de tournesol.

En 2021, l'activité de la filière des aliments pour animaux de compagnie croît pour la troisième année consécutive (+5,3 %). Les volumes produits sont essentiellement destinés aux chiens et aux chats.

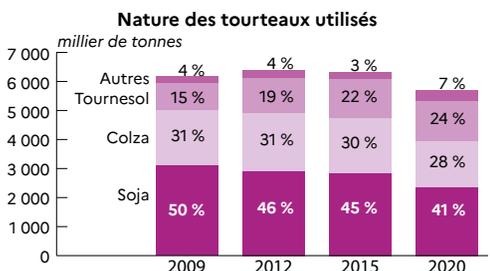
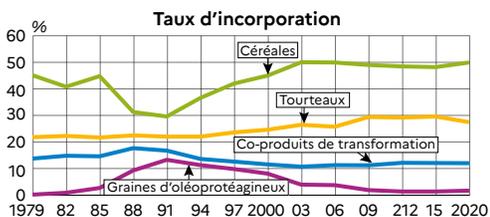
Production d'aliments composés pour animaux



Aliments	millier de tonnes			
	2000	2019	2020	2021
Volailles	9 758	8 644	8 604	8 551
dont poulets de chair	3 333	3 469	3 478	3 483
palmipèdes	1 326	1 241	1 088	1 040
Porcins	6 872	4 964	4 957	4 847
Bovins	4 379	5 417	5 428	5 345
dont vaches laitières	3 123	2 822	2 834	2 862
mash	///	1 358	1 384	1 324
Allaitement	519	323	301	303
Ovins-caprins	517	730	747	789
Lapins	582	272	260	255
Autres animaux ¹	482	525	522	510
Total aliments composés pour animaux de ferme	23 109	20 874	20 818	20 599
Aliments pour chiens et chats	2 000	1 883	1 971	2 075

1. Chevaux, gibier, poissons et autres animaux.
Sources : Agreste - IPI, SNIA, La Coopération agricole nutrition animale, Facco

Matières premières¹ incorporées dans les aliments composés pour animaux



Lecture : en 2020, 5 703 milliers de tonnes de tourteaux ont été utilisés, soit 27,5 % du total des matières premières incorporées. Parmi ces tourteaux, 28,0 % (1 584 milliers de t) sont de colza.

1. Hors aliments d'allaitements et aliments minéraux.

Source : Agreste - Enquêtes sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme agreste | GRAPH'AGRI 2022

Matières premières	2003	2009	2015	2020
Matières premières	millier de tonnes			
Céréales	11 175	10 272	10 257	10 363
dont blé tendre	6 169	4 920	4 619	4 638
maïs	2 939	3 029	3 706	3 366
Tourteaux	5 911	6 171	6 306	5 703
dont tourteaux de soja	3 896	3 097	2 833	2 351
tourteaux de colza	920	1 916	1 881	1 584
Co-produits de transformation	2 396	2 353	2 582	2 481
dont sons et issues de céréales	1 499	1 271	1 163	1 099
Graines d'oléoprotéagineux	891	393	306	359
dont pois	506	106	40	107
Autres (minéraux, farines animales...)	1 969	1 793	1 818	1 858

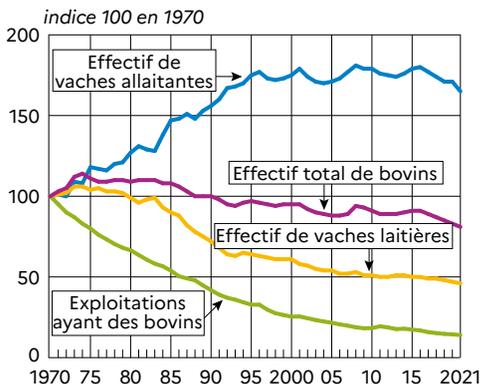
Bovins cheptel

En 2021, avec plus de 17,3 millions de têtes, le cheptel bovin recule pour la sixième année consécutive. Il se replie de 2,7 % sur un an et de 9,2 % sur dix ans. Par rapport à 2020, les effectifs de vaches allaitantes et laitières diminuent respectivement de 2,3 % et 2,5 %. La baisse la plus importante concerne les bovins de moins d'un an (- 3,4 %).

Le nombre d'exploitations détenant des bovins continue de décroître. Avec plus de 147 000 unités en France métropolitaine, il recule de 3,0 % par rapport à 2020 et de 27,8 % par rapport à 2011. Cette baisse s'accompagne d'un accroissement de la taille des cheptels. En 2021, un élevage bovin compte 118 animaux en moyenne, contre 94 en 2011. Parmi les exploitations bovines, 13 % élèvent aujourd'hui plus de 100 vaches, soit 38 % du cheptel, des proportions deux fois supérieures à celles connues dix ans auparavant.

En 2021, la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie concentrent 52 % des effectifs de vaches laitières. L'élevage bovin allaitant reste localisé dans les régions herbagères du centre de la France. Avec plus de 160 000 têtes chacun, les départements de Saône-et-Loire, Allier, Creuse et Cantal regroupent 19 % des effectifs de vaches allaitantes.

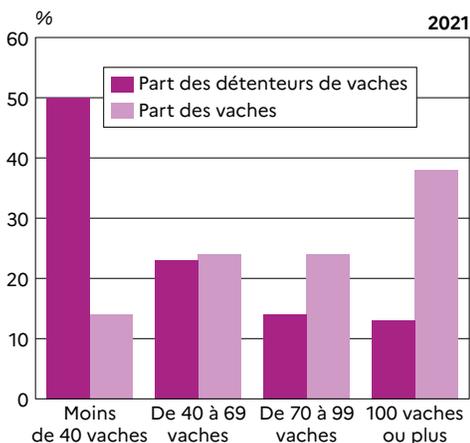
Élevages et effectifs bovins



	1983 ¹	2000	2011	2020	2021
Cheptel <i>million de têtes</i>					
Total bovins	23,5	20,3	19,1	17,8	17,3
Vaches laitières	7,2	4,2	3,7	3,4	3,3
Vaches allaitantes	2,9	4,3	4,2	4,0	3,9
Exploitations avec cheptel² <i>millier</i>					
Total bovins	612	282	204	152	147
Vaches laitières	427	128	107	74	71
Vaches allaitantes	224	167	157	122	120
Cheptel moyen par exploitation² <i>nombre moyen de têtes par exploitation</i>					
Total bovins	38	72	94	117	118
Vaches laitières	17	33	35	46	47
Vaches allaitantes	13	26	27	32	32

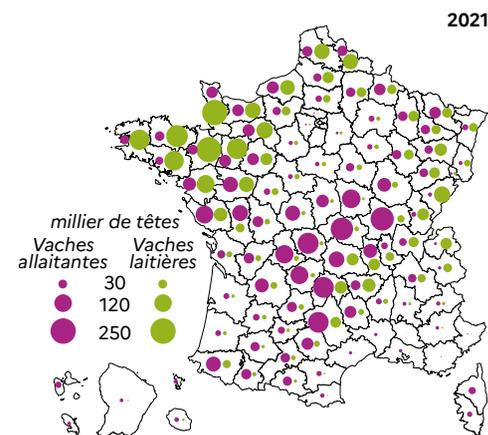
1. Année précédant l'instauration des quotas laitiers.
 2. Cheptel moyen par exploitation en France métropolitaine. Voir glossaire « exploitations agricoles », « BDNI ». Sources : Agreste - Enquêtes Cheptel - Recensements agricoles 2000 et 2010 - BDNI bovine à partir de 2008 pour le cheptel (y compris DOM) et à partir de 2014 pour le nombre de détenteurs de bovins

Structure des élevages bovins



Champ : Effectifs au 31 décembre 2021 en France métropolitaine. Sources : Agreste - BDNI bovine

Localisation des vaches



Sources : BDNI bovine, traitements SSP

Bovins

production et échanges extérieurs

En 2021, la production française de viande bovine recule sur un an (- 1,0 %). Cette baisse concerne toutes les catégories de bovins mais plus particulièrement les abattages de vaches et de bovins mâles.

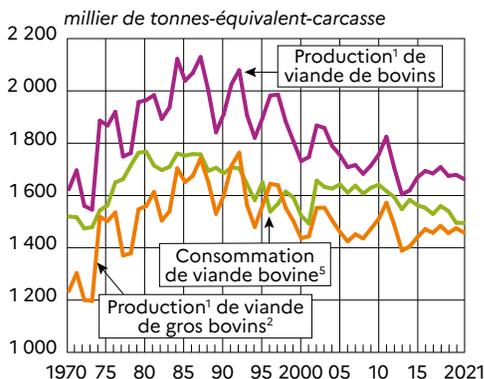
En 2021, les exportations totales de bovins vivants diminuent en poids (- 2,7 %) et en têtes (- 1,3 %) par rapport à leur niveau de 2020. Parmi elles, les ventes de bovins maigres reculent de 2,9 %. Les exportations vers l'Italie, principale destination, sont stables (+ 0,2 %) et se recentrent sur des bovins plus légers. L'Espagne augmente ses achats de veaux de moins d'un mois au détriment des achats de broutards légers. Les ventes de broutards vers ce pays baissent de 9,0 % sur un an.

En 2021, suite à la réouverture progressive des restaurants, les importations françaises de viande bovine rebondissent. Elles dépassent de 12,2 % en volume et de 23,7 % en valeur les niveaux particulièrement bas de 2020. Les exportations de viande augmentent à nouveau en volume et en valeur (respectivement + 11,2 % et + 16,8 % en un an), dans un contexte de forte demande européenne liée à la reprise économique.

La consommation de viande bovine se stabilise sur un an.

En Europe, la France reste le premier pays d'élevage bovin, devant l'Allemagne et l'Irlande. En 2021, les abattages de bovins baissent ; la production dans les principaux pays européens décroît, à l'exception de celles d'Italie et d'Espagne.

Production, échanges, consommation de viande bovine

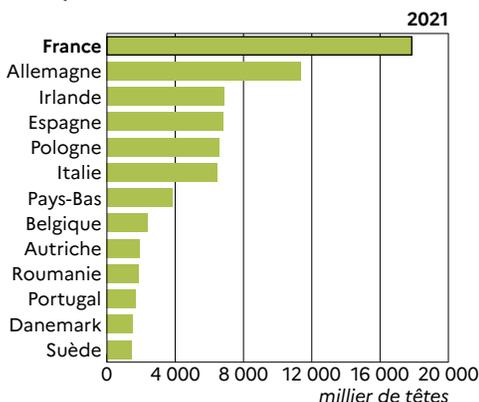


	2000	2019	2020	2021
<i>millier de tonnes-équivalent-carcasse</i>				
Production ¹	1 768	1 675	1 679	1 663
gros bovins ²	1 462	1 456	1 472	1 458
veaux ³	307	219	207	205
Importations ⁴	347	350	292	326
Exportations ⁴	555	485	476	494
Consommation totale ⁵	1 561	1 541	1 496	1 495
Variation des stocks	- 56,7	nd	nd	nd
<i>kg-équivalent-carcasse</i>				
Consommation par habitant ⁴	25,7	23,0	22,0	22,0
%				
Taux d'auto-alimentation ⁶	113,3	108,7	112,2	111,2

1. Production indigène brute. À compter de 1999, les abattages hors abattoirs ne sont plus estimés.
 2. Animaux vivants de plus de 220 kg jusqu'en 1992, de plus de 300 kg depuis 1993.
 3. Veaux de boucherie et bovins maigres (ou broutards).
 4. Animaux vivants et viande.
 5. Consommation indigène brute.
 6. Production/consommation.
- Champ : France y compris DOM à partir de 1997.
Sources : Agreste, Douanes, FranceAgriMer

Cheptels et abattages de bovins dans l'Union européenne

• Cheptels¹



1. Les 13 pays sélectionnés représentent 90,5 % du cheptel bovin de l'UE à 27 en 2021.
 2. Les 10 pays sélectionnés représentent 90,0 % des abattages totaux de l'UE à 27 en 2021.
- Source : Eurostat

• Abattages²

	2010	2019	2020	2021
<i>millier de tonnes</i>				
UE à 27 (à partir de 2020)	///	6 908	6 822	6 802
France	1 519	1 428	1 435	1 424
Allemagne	1 187	1 106	1 090	1 072
Italie	1 075	780	732	748
Espagne	607	695	678	718
Irlande	559	620	633	595
Pologne	386	560	559	555
Pays-Bas	389	424	433	430
Belgique	263	264	255	247
Autriche	225	230	218	214
Suède	148	140	141	136

Bovins

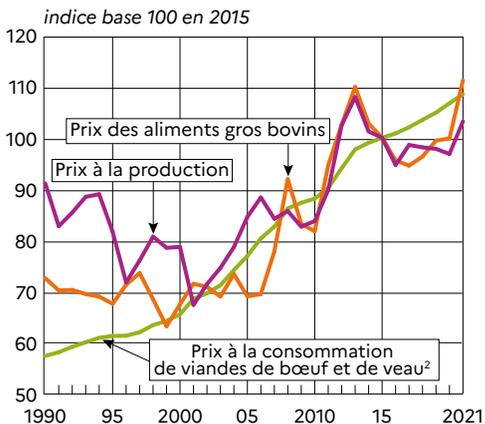
prix

En 2021, les prix à la consommation des viandes de bœuf et de veau augmentent de 1,6 % sur un an. Depuis 1990, l'augmentation quasi continue des prix à la consommation de viande de bœuf et de veau contraste avec la fluctuation des prix à la production, marquée notamment par les deux crises liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine en 1996 et en 2000.

Après un recul régulier depuis 2017, les prix à la production des gros bovins croissent à nouveau. En 2021, soutenus par une demande dynamique, ils dépassent de 6,6 % le niveau moyen de 2020, dans un contexte de baisse régulière des effectifs de bovins dans les exploitations. Les prix des aliments pour gros bovins augmentent de 11,4 % sur un an, conséquence de la nette reprise économique en 2021 qui tire vers le haut les cours des matières premières.

En 2021, les prix à la production des veaux de boucherie se redressent et dépassent de 7,4 % le niveau de 2020, alors qu'ils stagnaient ou baissaient depuis 2014. L'indice des prix des aliments augmente nettement pour la troisième année consécutive (+ 10,9 % sur un an).

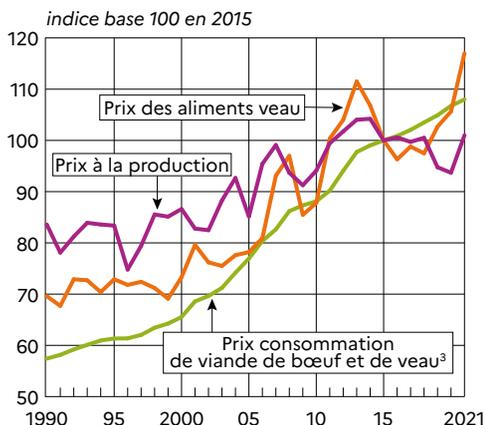
Prix dans le secteur gros bovin



	1990	2011	2020	2021
<i>indice base 100 en 2015</i>				
Prix à la production des gros bovins	91,1	89,8	96,8	103,2
Prix des aliments pour gros bovins	72,6	94,6	99,9	111,2
<i>€ par kg carcasse</i>				
Prix des vaches de type « O3 » ¹	2,89	2,92	3,06	3,36
Prix des jeunes bovins de type « R3 » ¹	3,37	3,46	3,69	3,93

1. Cotation moyenne entrée-abattoir en €/kg carcasse.
 2. À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été rétropolées jusqu'en 1990.
 Sources : Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgriMer

Prix dans le secteur du veau de boucherie



	1990	2011	2020	2021
<i>indice 100 en 2015</i>				
Prix à la production des veaux de boucherie	83,6	99,4	93,7	100,6
Prix des aliments pour veaux de boucherie	69,6	100,4	105,6	117,2
<i>€ par tête</i>				
Prix du veau de 8 jours ¹	nd	nd	63,81	64,7
<i>€ par kg net</i>				
Prix du veau de boucherie ²	5,74	6,07	5,33	5,68

1. Veau de 8 jours, conformation standard, race laitière, mâle, de 45 à 50 kg. Prix disponible à partir de mai 2012. Le prix moyen 2012 est calculé sur 8 mois. À partir de 2013, le prix moyen est calculé sur l'année entière.
 2. Valeur 1990 rétropolée. La cotation du veau de boucherie est passée d'une cotation par kg vif à une cotation par kg net (carcasse).
 3. À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été rétropolées jusqu'en 1990.
 Sources : Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgriMer

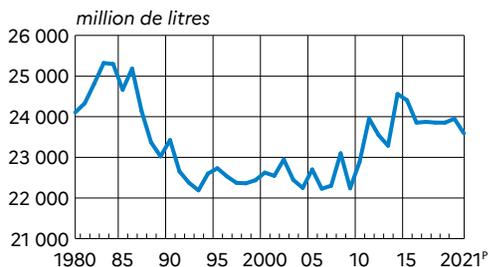
Lait de vache collecte

Avec 23,6 milliards de litres en 2021, la collecte française de lait de vache diminue de 1,5 % par rapport à 2020. Après quatre années de stabilité, elle se retrouve à son plus bas niveau depuis 2013. La production laitière chute au cours des trois premiers mois puis, avec des conditions météorologiques favorables, les volumes repartent à la hausse, avant de reculer à la fin de l'été. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de diminution du cheptel bovin pour la septième année consécutive, à un rythme qui s'accroît sur les deux dernières années (- 1,8 % en 2020 et - 2,6 % en 2021). Parallèlement, la hausse des coûts de production observée depuis l'été 2020 se poursuit en 2021 (+ 10 %).

En moyenne, sur l'année 2021, le prix du lait à teneurs réelles, tous types de lait confondus, croît à un rythme soutenu (+ 4,1 % par rapport à 2020) et s'élève à 388,2 € pour 1 000 l. La production de lait de vache bio (label AB) progresse de 10 % sur un an et sa part continue de croître avec 5,2 % de la collecte totale, contre 4,7 % en 2020. La part de lait collecté AOP/IGP augmente légèrement (16,9 % de la collecte totale).

En 2021, 48 300 producteurs livrent du lait de vache à l'industrie laitière, soit 4 % de moins sur un an. Les livraisons à l'industrie laitière se concentrent toujours un peu plus dans l'ouest de la France : les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie représentent, à elles trois, 55 % des livraisons françaises.

Collecte de lait de vache¹



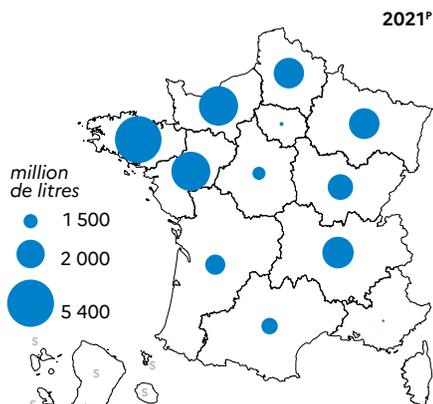
1. Collecte livrée à l'industrie.
Champ : France y compris DOM à partir de 2010.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière et Enquête mensuelle laitière pour les estimations 2021

Producteurs livrant du lait de vache à l'industrie laitière

	2010	2014 ¹	2020	2021 ²
<i>millier de producteurs</i>				
Bretagne	14,2	12,5	9,9	9,5
Auvergne-Rhône-Alpes	12,6	10,1	8,1	7,8
Normandie	10,5	8,9	7,1	6,8
Pays de la Loire	10,0	8,7	6,9	6,7
Hauts-de-France	6,7	5,5	4,5	4,3
Grand Est	6,3	5,3	4,2	4,1
Bourgogne-Franche-C.	5,4	4,7	4,1	4,1
Nouvelle-Aquitaine	4,7	3,4	2,3	2,2
Occitanie	3,9	3,0	2,1	2,0
Centre-Val de Loire	1,1	0,9	0,7	0,7
Autres régions	0,4	0,3	0,4	0,1
France	75,8	63,5	50,3	48,3

1. Dernière année des quotas laitiers instaurés en 1983.
Champ : France.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière et Enquête mensuelle laitière pour les estimations 2021

Livraisons de lait de vache à l'industrie laitière¹



	2010	2014 ²	2020	2021 ²
<i>million de litres</i>				
Bretagne	4 909	5 427	5 407	5 378
Pays de la Loire	3 418	3 852	3 785	3 735
Normandie	3 456	3 741	3 838	3 833
Auvergne-Rhône-Alpes	2 476	2 577	2 456	2 408
Hauts-de-France	2 137	2 330	2 349	2 283
Grand Est	2 140	2 324	2 319	2 243
Bourgogne-Franche-C.	1 442	1 592	1 622	1 619
Nouvelle-Aquitaine	1 481	1 319	1 014	971
Occitanie	903	855	676	649
Centre-Val de Loire	440	459	426	418
Autres régions	88	82	58	53
France	22 890	24 558	23 949	23 590

1. Livraisons selon la région de localisation des producteurs. 2. Dernière année des quotas laitiers instaurés en 1983.
Champ : France.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière et Enquête mensuelle laitière pour les estimations 2021

Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne

La collecte de lait de vache en Europe (UE à 27) atteint 144,1 millions de tonnes en 2021. Elle recule légèrement par rapport à 2020 (- 0,2 %), après une hausse de 1,2 % l'année précédente. Elle baisse dans les trois principaux pays producteurs, représentant presque la moitié de la collecte de l'Union européenne : Allemagne (- 1,9 %), France (- 1,6 %) et Pays- Bas (- 2,7 %). Cette baisse survient dans un contexte de forte hausse du prix des aliments dans les pays du Nord et de réduction des effectifs bovins dans la plupart des pays européens. En revanche, la collecte de lait de vache augmente fortement en Irlande (+ 5,6 %) et en Italie (+ 4,8 %).

En 2021, dans l'Union européenne, le recul de la collecte laitière pénalise certaines fabrications, en particulier le beurre et les poudres. Celles de poudre de lait écrémé se réduisent en moyenne de 5,7 % en 2021 par rapport à 2020 et plus fortement en Allemagne (- 15,1 %). La production de beurre diminue de 2,9 % dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment en Allemagne (- 6,7 %) et en Pologne (- 4,9 %), rompant ainsi la tendance des années précédentes. Les volumes de lait de consommation reculent légèrement (- 0,8 %) dans l'ensemble, avec d'importants écarts selon les principaux pays producteurs : + 11,0 % en Espagne, mais - 8,7 % en France.

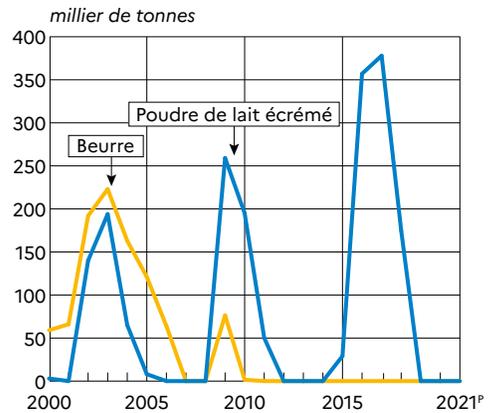
Les fabrications de fromages augmentent de 1,8 % en moyenne. Les hausses sont sensibles parmi les principaux pays producteurs : + 2,7 % en France et jusqu'à + 5,3 % en Italie, sauf aux Pays-Bas où la production enregistre une diminution de 2,7 %.

Collecte européenne de lait de vache

	2014 ¹	2020	2021 ¹
<i>million de tonnes</i>			
UE à 27	133,6	144,5	144,1
Allemagne	31,4	32,5	31,9
France	25,3	24,6	24,2
Pays-Bas	12,5	14,0	13,6
Pologne	10,6	12,5	12,5
Italie	11,0	11,9	12,5
Irlande	5,8	8,5	9,0
Espagne	6,6	7,4	7,5
Danemark	5,1	5,7	5,6
UEBL	4,0	4,7	4,7
Autriche	3,1	3,1	3,2
République tchèque	2,4	3,2	3,1

1. Dernière année de la politique des quotas laitiers en Europe. Source : Eurostat

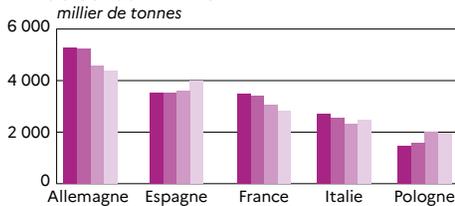
Stocks publics communautaires¹



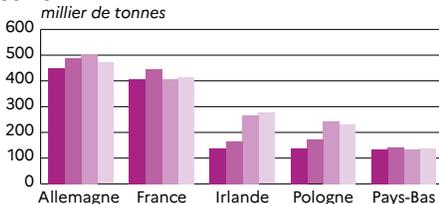
1. Stocks au 31 décembre et UE à contour évolutif. Source : Eurostat

Fabrication de produits laitiers en Europe

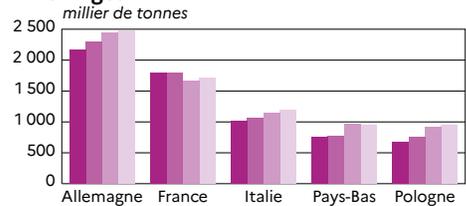
• Lait de consommation



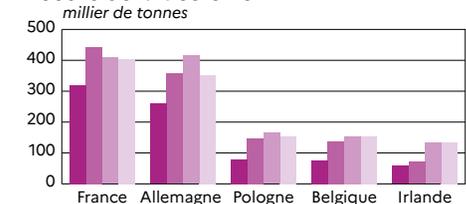
• Beurre



• Fromages



• Poudre de lait écrémé



■ 2010 ■ 2014¹ ■ 2020 ■ 2021¹

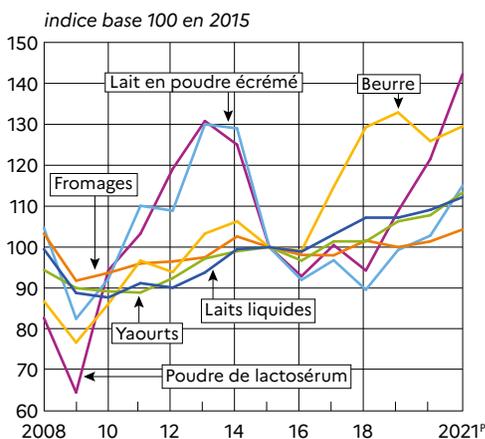
1. Dernière année de la politique des quotas laitiers en Europe. Sources : Eurostat

Lait et produits laitiers prix à la production

En 2021, les prix à la production de l'ensemble des produits laitiers transformés en France progressent de 5,8 % par rapport à l'année précédente, les prix des produits industriels, comme la poudre de lactosérum (+ 17,0 %), poursuivant leur envolée. Porté par une demande soutenue à l'exportation, le prix de la poudre de lait écrémé continue de croître (+ 11,9 % sur un an) depuis plusieurs années. Le prix du beurre augmente à nouveau en 2021 (+ 2,8 %), en raison du regain de la demande, après une baisse de 5,2 % en 2020. Les prix des yaourts intensifient leur croissance (+ 5,1 %, après + 1,5 % en 2020), tout comme ceux des fromages et du lait conditionné (+ 2,8 % chacun).

Le prix de lait payé aux producteurs rebondit nettement (+ 4,3 %), après une légère baisse en 2020. Dans le même temps, le prix des moyens de production du lait s'accroît plus fortement (8,4 %), du fait de la hausse du prix des aliments achetés pour vaches laitières (12,2 %).

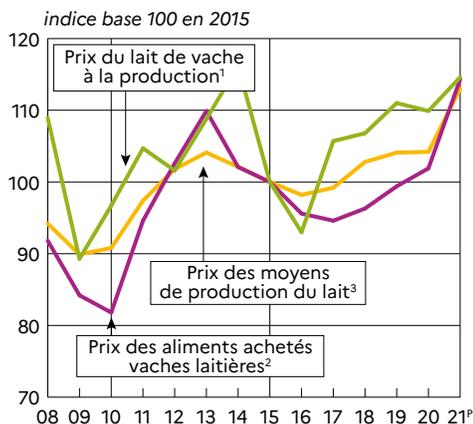
Prix moyens des produits laitiers commercialisés



	2015	2020	2021 ^P
<i>indice base 100 en 2015</i>			
Lait demi-écrémé et entier conditionné	100,0	109,1	112,2
Yaourts natures même sucrés	100,0	107,8	113,3
Beurre	100,0	125,9	129,5
Fromages (hors frais, hors fondus)	100,0	101,4	104,3
Lait en poudre écrémé	100,0	102,8	115,0
Poudre de lactosérum	100,0	121,5	142,2
Total produits laitiers	100,0	118,3	125,1

Source : Agreste - Prodcom

Prix du lait de vache et des moyens de production du lait



	2015	2019	2020	2021 ^P
<i>indice base 100 en 2015</i>				
Prix du lait de vache à la production, à qualités constantes (Ippap lait)	100,0	111,0	109,9	114,6
Prix des aliments achetés pour vaches laitières	100,0	99,5	101,9	114,3
Prix des moyens de production du lait (Ipampa lait de vache)	100,0	104,1	104,2	113,0
<i>euro par 1000 litres</i>				
Prix du lait de vache standard 38/32	316	350	348	362
Prix du lait de vache à teneurs réelles	333	374	373	389

1. Ippap lait.

2. Aliments achetés - Ipampa lait de vache.

3. Ipampa lait de vache.

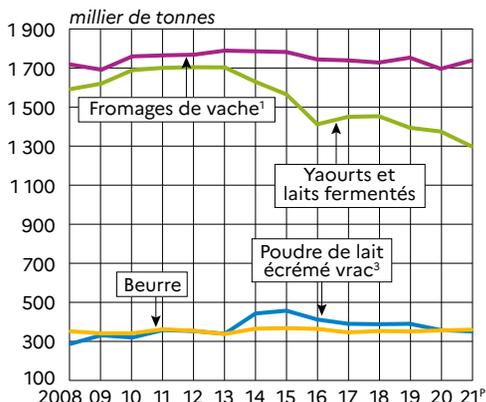
Sources : Insee, Agreste, Institut de l'élevage (Idele)

Lait et produits laitiers fabrication et commerce extérieur

En 2021, dans un contexte de repli de la collecte de lait, les fabrications de lait conditionné (essentiellement du lait UHT) chutent de 7,4 % et les fabrications de yaourts et laits fermentés continuent de baisser (- 5,5 %). Depuis plusieurs années, ces produits pâtissent d'une diminution de la consommation. Avec de moindres disponibilités en lait, les fabrications de poudre de lait écrémé, elles aussi, se réduisent de 1,9 % par rapport à 2020. En revanche, les volumes de beurre progressent de 1,1 % sur un an, soutenus par des prix attractifs et par un dynamisme relatif des ventes. En 2021, les transformateurs privilégient les fabrications de fromages de vache (+ 2,5 %) qui profitent d'une forte demande intérieure et d'une hausse des exportations. Parmi les différentes catégories de fromage, celles à pâte pressée non cuite bénéficient d'une forte croissance (+ 3,7 % pour chaque catégorie), notamment le fromage à raclette (+ 15,0 %).

Après deux années de progression, le solde en valeur des échanges des produits laitiers français se dégrade en 2021 (- 1,8 %) en raison de la hausse des importations.

Fabrication de produits laitiers



2000 2010 2020 2021^p

	millier de tonnes			
Laits conditionnés ²	3 894	3 729	3 134	2 902
dont UHT ¹	3 441	3 551	2 907	2 657
Yaourts et laits fermentés	1 336	1 689	1 375	1 299
Desserts lactés frais	519	637	647	636
Beurre	369	342	356	360

Fromages tous laits

	2000	2010	2020	2021 ^p
Ensemble sauf fondus	1 726	1 913	1 858	1 904
dont fromages frais	577	672	614	637
Fromages fondus	140	127	147	148
Poudre de lait écrémé vrac ³	279	320	358	351

Produits dérivés

Poudre de lactosérum	606	638	430	424
Caséinates et caséines	52	38	42	40

1. Fromages fondus exclus.

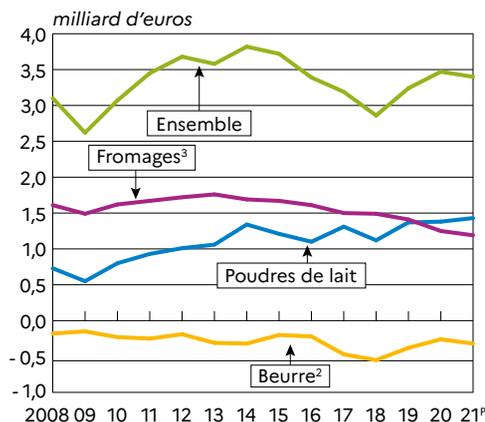
2. En million de litres.

3. Y compris réengraissé.

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière et Enquête mensuelle laitière pour les estimations 2021

Commerce extérieur des produits laitiers français

• Solde du commerce extérieur



1. Conditionnés et vrac (y compris aromatisé).

2. Y compris beurre anhydre de crème (MGLA) converti en équivalent beurre. 3. Y compris fondus.

Champ : France. Source : Douanes

	2010		2021 ^p	
	Export.	Import.	Export.	Import.
Quantité	millier de tonnes			
Laits liquides ¹	941	413	620	134
Yaourts et laits fermentés	234	46	206	47
Desserts lactés frais	194	59	90	48
Beurre ²	54	133	74	186
Fromages tous laits ³	639	278	665	512
dont fromages frais	193	52	206	140
Poudre de lait conditionnée	114	26	159	55
Poudre de lait vrac	259	45	352	51
Valeur	million d'euros			
Laits liquides ¹	387	221	350	176
Yaourts et laits fermentés	275	51	303	74
Desserts lactés frais	220	55	131	53
Beurre ²	196	429	415	734
Fromages tous laits ³	2 677	1 061	3 213	2 014
dont fromages frais	412	177	504	542
Poudre de lait conditionnée	406	93	846	234
Poudre de lait vrac	590	101	951	133

Ovins et caprins

En 2021, le cheptel ovin français, avec 7 millions de têtes, est le quatrième de l'Union européenne, loin derrière le premier (15 millions de têtes en Espagne). Il a reculé de 8 % par rapport à 2011 et de 26 % par rapport à 2020. Si l'effectif de brebis laitières se maintient, celui de brebis nourrices a reculé de 16 % en dix ans. À la différence du cheptel laitier, concentré dans trois bassins (Roquefort, Ossau-Iraty, Broccio), le cheptel allaitant est présent dans tout le sud de la France.

Le nombre total d'exploitations ovines baisse. En 2021, il s'établit à près de 35 000 unités, soit 34 % de moins qu'en 2011.

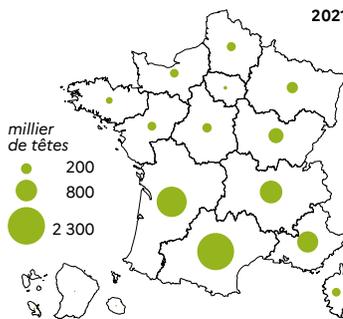
La production ovine se maintient en 2021 sur un an (+ 0,3 %). En baisse de 2015 à 2019, les importations d'agneaux vivants progressent nettement en 2021 pour la seconde année consécutive. Les exportations d'agneaux vivants augmentent à nouveau sans retrouver le niveau de 2019. En baisse depuis 2007, les importations de viande ovine destinée au marché français reculent encore (- 3,8 % sur un an). La France reste dépendante des importations : plus de la moitié de la viande ovine consommée est importée.

En 2021, les disponibilités limitées en France soutiennent les cours de la viande ovine, supérieurs aux niveaux de 2020. Ils terminent l'année à 8,07 €/kg carcasse, un niveau jamais atteint depuis 20 ans.

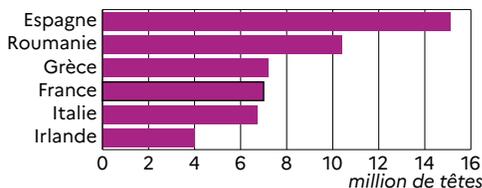
En 2021, le cheptel caprin français s'établit à 1,4 million de têtes et 12 400 exploitations détiennent des caprins. Si l'effectif total de caprins dépasse de 0,5 % le niveau de 2011, celui de chèvres diminue de 0,5 %. Avec 6,2 milliers de tonnes-équivalent-carcasse (tec), la production de viande caprine augmente de 1,3 % sur un an.

Effectifs ovins

	2000	2011	2020	2021 ^P
<i>millier d'exploitations</i>				
Exploitations ayant des ovins	95,7	52,7	35,8	34,6
<i>millier de têtes</i>				
Total ovins	9 416	7 621	6 999	6 995
dont brebis	6 580	5 085	4 521	4 481
<i>brebis nourrices</i>	5 200	3 796	3 246	3 193
<i>brebis laitières</i>	1 380	1 290	1 275	1 289



• Dans les principaux pays de l'UE en 2021



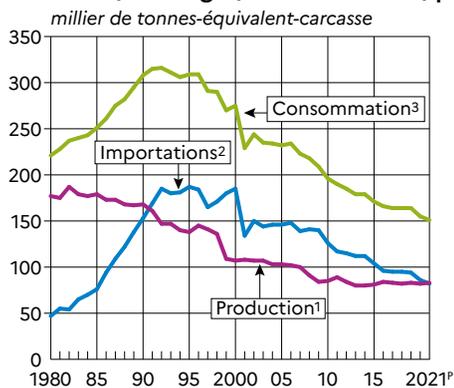
Sources : Agreste - Recensements agricoles, Enquêtes Cheptel, Eurostat

Effectifs caprins

	2000	2011	2020	2021 ^P
<i>millier d'exploitations</i>				
Exploitations ayant des caprins	27,3	14,7	12,4	12,4
<i>millier de têtes</i>				
Total caprins	1 202	1 381	1 414	1 388
dont chèvres	841	940	933	935

Source : Agreste - Recensements agricoles, enquêtes Cheptel

Production, échanges, consommation, prix de viande ovine



	2000	2011	2020	2021 ^P
<i>millier de tonnes-équivalent-carcasse</i>				
Production ¹	106,6	89,2	82,3	82,5
Importations ²	185,2	116,8	85,7	82,5
Exportations ²	16,4	16,4	12,6	13,7
Consommation ³	275,4	189,6	155,4	151,3
<i>kg-équivalent-carcasse</i>				
Consommation par habitant	4,9	2,9	2,3	2,2
%				
Taux d'auto-alimentation	32,8	38,4	44,8	45,5
€ par kg				
Prix à la production des agneaux	4,2	6,1	6,7	7,4

1. Production indigène brute. 2. Animaux vivants et viande. 3. Consommation indigène brute. Champ : France y compris DOM à partir de 1995. Sources : Agreste, Douanes, FranceAgriMer

Lait de chèvre et brebis

En 2021, les entreprises laitières françaises collectent 511 millions de litres de lait de chèvre. La collecte de lait progresse légèrement (+ 0,7 %) par rapport à 2020, après + 4,5 % en 2019. En 2021, elle représente 30 % de la collecte européenne de lait de chèvre. Cette production est essentiellement destinée à l'industrie laitière (73 % de la production finale). La Nouvelle-Aquitaine est de loin la première région caprine de France avec 33 % du cheptel, 36 % de la production totale et 44 % de la collecte pour l'industrie. Les établissements de la région fabriquent 76 % de l'ensemble des fromages industriels de chèvre.

Avec 302 millions de litres en 2021, la collecte de lait de brebis progresse sur un rythme proche de celui de l'année précédente (+ 1,6 % en 2021). En 2021, elle représente 15 % de la collecte européenne de lait de brebis, essentiellement réalisée par la Grèce, l'Espagne et l'Italie. L'industrie absorbe la quasi-totalité de la production laitière pour la fabrication de fromages, notamment le Roquefort en Occitanie et l'Ossau-Iraty en Nouvelle-Aquitaine, les deux principales régions productrices. Ces fromages représentent à eux seuls 39 % de l'ensemble des volumes de fromages de brebis.

Principaux pays producteurs européens

• Lait de chèvre

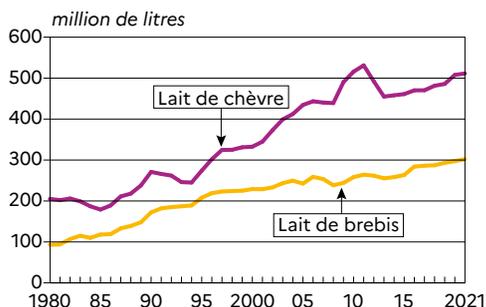
	2010	2020	2021 ^p
<i>million de litres</i>			
France	516	508	511
Espagne	328	497	476
Pays-Bas	174	391	372
Grèce	147	152	159
Autres pays	84	228	211
Union européenne (27 pays)	1 249	1 776	1 729

• Lait de brebis

	2010	2020	2021 ^p
<i>million de litres</i>			
Grèce	534	664	687
Espagne	367	572	506
Italie	420	440	437
France	258	297	301
Autres pays	98	125	126
Union européenne (27 pays)	1 676	2 098	2 057

Source : Eurostat

Collecte de lait de chèvre et de brebis¹



	2010	2019	2020	2021
<i>million de litres</i>				
Lait de chèvre	515,7	485,8	507,8	511,3
Lait de brebis	258,2	293,1	297,3	302,0

1. Collecte livrée à l'industrie.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Producteurs livrant du lait de chèvre et de brebis à l'industrie laitière

• Lait de chèvre

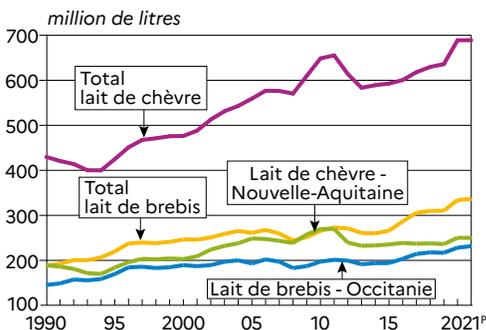
	2010	2019	2020	2021
<i>nombre de producteurs</i>				
France	3 155	2 452	2 456	2 413
dont				
Nouvelle-Aquitaine	1 317	970	935	918
Centre-Val de Loire	358	326	333	344
Pays de la Loire	381	316	333	338
Occitanie	441	336	332	327
Auvergne-Rhône-Alpes	476	323	322	319

• Lait de brebis

	2010	2019	2020	2021
<i>nombre de producteurs</i>				
France	4 047	3 130	3 182	3 182
dont				
Occitanie	2 250	1 813	1 764	1 740
Nouvelle-Aquitaine	1 505	1 128	1 223	1 191

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Production finale¹ de lait de chèvre et de brebis



1. La production finale correspond à la production totale traitée à laquelle on retranche les pertes et le lait trait utilisé pour l'alimentation des jeunes animaux.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Équidés

En 2021, le nombre d'équidés présents dans les exploitations agricoles avoisine 312 000 têtes. Il est quasi stable sur un an (- 0,1 %), mais en recul de 32 % par rapport à 2000.

Avec 257 500 têtes, les chevaux de selle, sport, loisir et de course représentent 83 % des effectifs. Leur nombre est en légère hausse sur un an (+ 0,2 %), mais en forte diminution sur les 20 dernières années (- 27 %). Bien que présent dans toutes les régions, 19 % des effectifs se concentrent en Normandie.

Avec près de 34 000 têtes, le nombre de chevaux lourds recule de 0,3 % par rapport à 2020 et de 55 % par rapport à 2000. Présents majoritairement en zone de moyenne montagne, près d'un quart des effectifs se situe en Auvergne-Rhône-Alpes.

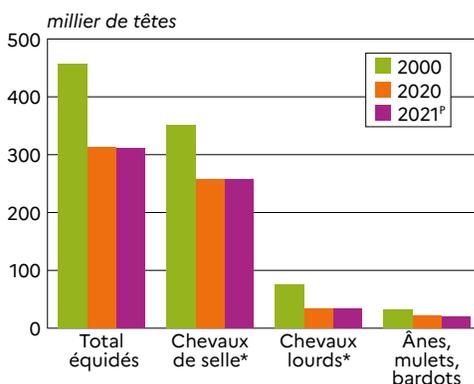
La production de viande d'équidés recule en 2021 de 12,8 % sur un an. Bien que sensiblement inférieurs aux volumes observés en 2011, les importations et exportations augmentent respectivement de 16,2 % et 8,2 % en 2021. Après la baisse liée à la crise de la Covid-19, la consommation apparente de viande d'équidés augmente de 1,7 % en 2021. En 10 ans, elle diminue de 66,3 %.

Production, échanges, consommation de viande de cheval

	2000	2011	2020	2021 ¹
	<i>millier de tonnes-équivalent-carcasse</i>			
Production ¹	11,7	7,6	4,7	4,1
Importations ²	31,5	19,7	7,4	8,6
Exportations ²	10,4	9,2	6,1	6,6
Consommation ³	32,8	18,1	6,0	6,1
	<i>kg-équivalent-carcasse</i>			
Consommation par habitant	0,5	0,3	0,1	0,1
	%			
Taux d'auto-approvisionnement ⁴	35,7	42,0	78,9	66,7

1. Production indigène brute.
 2. Animaux vivants et viandes.
 3. Consommation indigène brute.
 4. Rapport entre la production contrôlée et la consommation apparente contrôlée.
 Champ : France.
 Sources : Agreste, Douanes

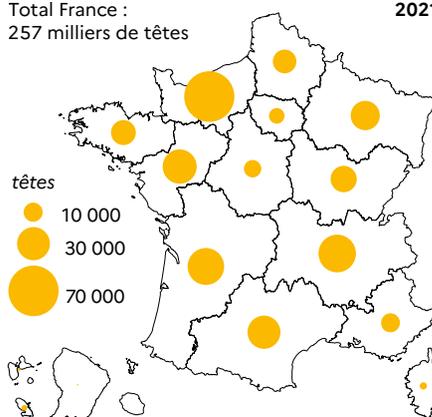
Effectifs¹ des équidés



* Total y compris juments et ponettes poulinières.
 1. Dans les exploitations agricoles.
 Source : Agreste - Recensements agricoles, Statistique agricole annuelle

Effectifs¹ de chevaux de selle, sport, loisir et course

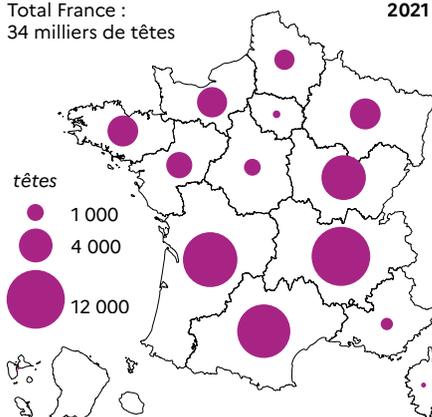
Total France : 257 milliers de têtes 2021



1. Dans les exploitations agricoles.
 Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Effectifs¹ de chevaux lourds

Total France : 34 milliers de têtes 2021



1. Dans les exploitations agricoles.
 Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Porcins cheptel

Fin 2021, le cheptel porcin français s'élève à 12,9 millions de têtes, dont 0,9 million de truies. Il se réduit de 3,4 % sur un an. En dix ans, le cheptel porcin a diminué de 0,8 % en moyenne chaque année. Les trois régions de la façade atlantique constituent la principale zone d'élevage porcin et regroupent trois quarts des effectifs du cheptel national. La Bretagne domine largement avec 56,2 % des porcins français devant les Pays de la Loire (11,4 %) et la Nouvelle-Aquitaine (7,1 %).

Le cheptel porcin de l'Union européenne (UE) à 27 s'établit à 141,7 millions de têtes en 2021. Il recule de 2,9 % sur un an, dans un contexte de peste porcine africaine (PPA) affectant notamment l'Allemagne et la Pologne et ce, malgré le dynamisme de la filière espagnole. Avec 9 % du cheptel européen, la France cède la troisième position au Danemark en 2021, loin derrière l'Espagne et l'Allemagne.

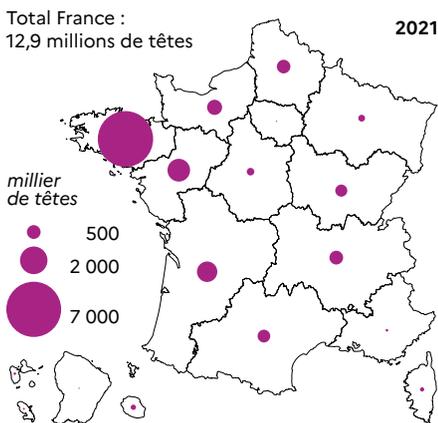
Structure des élevages porcins

Nombre de porcins	2011		2021	
	millier d'exploitations	millier de têtes	millier de têtes	millier de têtes
1 à 19	10,7	39	35	
20 à 499	5,2	1 148	791	
500 à 999	2,4	1 772	1 086	
1000 à 1999	2,8	3 993	2 686	
2000 ou plus	2,0	7 016	8 343	
Total	23,2	13 967	12 941	
dont truies				
1 à 4	2,2	8	7	
5 à 49	1,1	58	47	
50 à 99	1,1	97	51	
100 à 199	2,3	329	181	
200 ou plus	1,6	611	642	
Total	8,4	1 103	928	



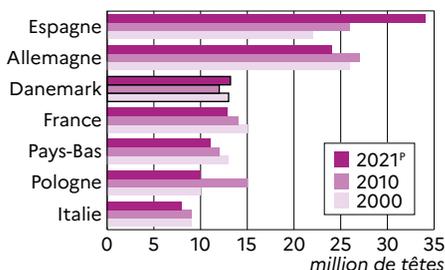
Champ : toutes exploitations, France y compris DOM.
Source : Agreste - Enquêtes Cheptel 2011 et 2021 (novembre)

Effectifs de porcins



	2021	
	millier de têtes	part (%)
France	12 941	
dont Bretagne	7 269	56,2
Pays de la Loire	1 480	11,4
Nouvelle-Aquitaine	917	7,1
Normandie	715	5,5
Hauts-de-France	567	4,4
Auvergne-Rhône-Alpes	494	3,8
Autres régions	1 500	11,6

• Principaux cheptels porcins européens



Sources : Eurostat, Agreste - Enquête Cheptel novembre 2021

Porcins

prix et production

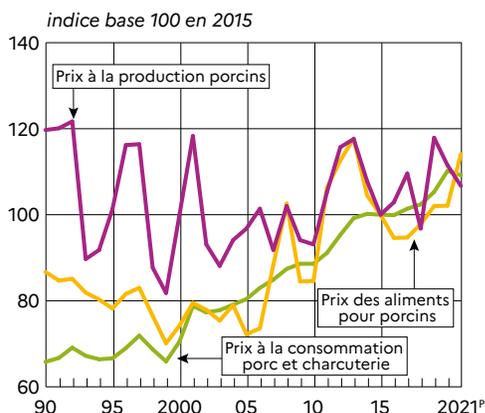
En 2021, le cours moyen du porc charcutier français baisse de 4,3 % sur un an et de 0,9 % par rapport à la moyenne 2016-2020. Ce recul survient dans un contexte de reconstitution progressive du cheptel porcin chinois, suite à l'épizootie de peste africaine de 2018. En parallèle, les coûts des aliments pour porcs progressent de 11,8 % par rapport à 2020, pesant sur la marge des élevages.

En 2021, la production porcine française se réduit légèrement en poids (- 0,9 %) et en têtes (- 1,0 %). Les abattages sont stables sur un an.

Pour la deuxième année consécutive, la Chine est le premier client de la France en viande de porc, en volume comme en valeur. Bien qu'en diminution de 2,8 % sur un an, les ventes en 2021 vers ce pays représentent 20 % des exportations françaises. Après un premier semestre atone, les importations de viande porcine augmentent fortement au second semestre. Sur l'année, elles progressent de 8,6 %, après - 3,5 % en 2020.

Après deux années de recul, la consommation de viande de porc croît à nouveau de 1,3 % en 2021. En volume, elle est inférieure de 5,0 % à la production de viande porcine française.

Prix dans le secteur porcin



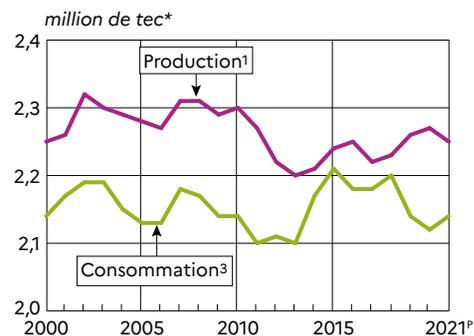
	2005	2015	2020	2021 ¹
<i>euro par kg carcasse</i>				
Prix du porc classe E+S ¹	1,35	1,40	1,57	1,50
<i>indice base 100 en 2015</i>				
Prix à la production porcins	96,8	100,0	111,5	106,7
Prix des alim. pour porcins	72,2	100,0	102,1	114,1
Prix à la cons. viande de porc	80,4	100,0	110,2	109,2

1. Le 01/01/2014, la réglementation européenne définissant la classe des porcs charcutiers a été modifiée. Jusqu'en décembre 2013, la classe E correspondait aux porcs charcutiers dont la teneur en viande maigre (TMP) était supérieure ou égale à 55 %. Depuis janvier 2014, la réglementation restreint la classe E aux animaux dont la TMP va de 55 % à moins de 60 %, les porcs charcutiers de TMP ≥ 60 % étant dorénavant classés en S. Le périmètre observé, porcs charcutiers de TMP ≥ 55 %, correspond selon la nouvelle réglementation aux porcs des classes E et S réunies.

Sources : Agreste et Insee pour Ippap et Ipampa, Insee pour IPC

Production, échanges, consommation de viande porcine

	2000	2010	2020	2021 ^p
<i>millier de tec*</i>				
Production ¹	2 254	2 301	2 271	2 250
Importations ²	530	602	548	595
Exportations ²	655	761	701	701
Consommation ³	2 135	2 142	2 117	2 144
<i>kg-équivalent-carcasse</i>				
Consommation par habitant ²	35,2	33,1	31,4	31,7
%				
Taux d'auto-alimentation ⁴	105,6	107,4	107,3	105,0



Note : à partir de 2006, le tonnage du commerce extérieur d'animaux vivants est estimé.

* Tonne-équivalent-carcasse.

1. Production indigène contrôlée. 2. Animaux vivants et viande.

3. Consommation indigène contrôlée. 4. Production/consommation.

Sources : Agreste, Douanes

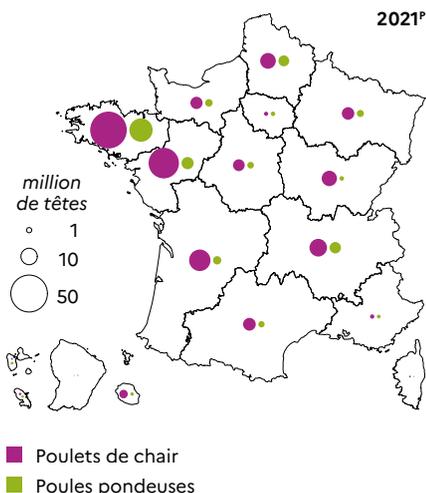
Aviculture élevages

En 2021, le cheptel de poulets de chair est d'environ 152,5 millions d'animaux, en baisse de 1,3 % sur un an. Les deux-tiers sont détenus par des exploitations de plus de 20 000 têtes. La Bretagne et les Pays de la Loire concentrent respectivement 28 % et 24 % des effectifs. Au total, la France compte 8 500 exploitations élevant des poulets de chair.

En 2021, avec un peu plus de 57 millions de têtes, les effectifs de poules pondeuses augmentent de 4,3 % sur un an. Près des deux-tiers de ces poules sont issues d'élevages dits alternatifs (16 % en agriculture biologique, 29 % en plein air et plus de 19 % au sol) contre 33 % en 2016, signe d'une forte accélération depuis cinq ans de la conversion des systèmes d'élevage en cage vers l'alternatif.

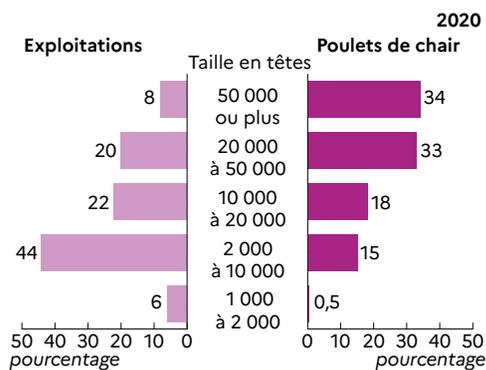
D'une manière générale, la filière de la ponte est très concentrée en France. Trois quarts du cheptel sont détenus par des exploitations de plus de 20 000 têtes. Ces dernières représentent un quart des 2 550 exploitations de poules pondeuses recensées en 2020. Au niveau régional, elles se concentrent principalement en Bretagne où sont élevés 35 % des effectifs de poules de ponte.

Localisation des poulets de chair et des poules pondeuses



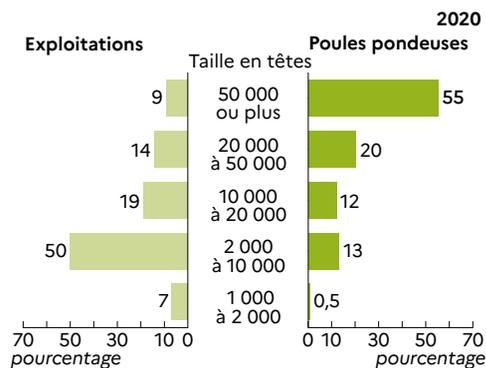
Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

Structure des élevages de poulets de chair



Champ: élevages d'au moins 1000 têtes.
Source: Agreste - Recensement agricole 2020

Structure des élevages de poules pondeuses



Champ: élevages d'au moins 1000 têtes.
Source: Agreste - Recensement agricole 2020

Effectif des poulets de chair et des poules pondeuses

	2000	2010	2015	2020	2021*
million de têtes					
Poules pondeuses d'œufs de consommation	48,1	46,6	50,5	55,0	57,3
Poulets de chair (y compris coqs et coquelets)	129,9	144,0	161,2	154,6	152,5

Source: Agreste - Statistique agricole annuelle

Aviculture

œufs

En 2021, la production d'œufs de consommation s'établit à 15,7 milliards d'unités, en hausse de 3,8 % sur un an, et de 6,9 % comparée à la moyenne 2016-2020. Avec la réduction progressive de l'élevage des poules pondeuses en cage, au profit des modes d'élevage au sol, en plein air ou en bio, la part de la production d'œufs de consommation issus d'élevages en mode alternatif atteint 64 % en 2021, contre 56 % en 2020.

En 2021, avec la reprise d'activité de l'industrie agroalimentaire, le prix à la production de l'œuf se redresse de 6,3 % par rapport à 2020, année marquée par la crise Covid-19. Dans le même temps, le prix moyen des aliments pour les poules augmente de 13,6 %, tandis que le prix de l'œuf à la consommation est stable sur un an. Les Français consomment l'équivalent de 14,2 kg d'œufs par an par personne, soit 0,7 kg de plus qu'en 2019.

En 2021, les échanges d'œufs de consommation se réduisent fortement sur un an : - 45 % pour les importations et - 42 % pour les exportations. Réduit de moitié, le déficit extérieur s'établit à - 12 400 tonnes-équivalent-œuf-coquille (teoc), dont - 11 500 teoc pour les seuls œufs en coquille. Les importations reculent en provenance de l'UE, notamment d'Espagne. En parallèle, les exportations diminuent vers la zone Pays-Bas/Belgique/Allemagne. Les œufs coquille représentent un tiers des importations d'œufs de consommation contre 22 % à l'exportation.

Production, échanges, consommation d'œufs de consommation

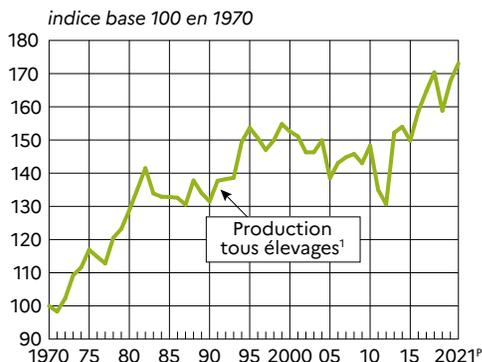
	2005	2010	2020	2021 ^P
<i>millier de tonnes-équivalent-œuf-coquille</i>				
Production ¹	762	813	937	972
Importations	174	107	131	123
Exportations	100	103	122	130
Utilisation totale	836	816	946	965
dont consommation alimentaire	832	810	945	964
<i>kg équivalent-œuf-coquille par habitant</i>				
Consommation alim. par habitant	13,2	12,5	14,0	14,2

Indices des prix (base 100 en 2015)

Prix à la production	61,2	76,8	106,6	113,3
Prix à la consommation	87,8	99,6	105,8	105,6
Prix des aliments des pondeuses en cage	69,3	89,5	99,2	112,6

1. Œufs de consommation selon le modèle de prévision de production (V2) et œufs à couvrir.
Champ : France.
Sources : Agreste, Insee, Douanes

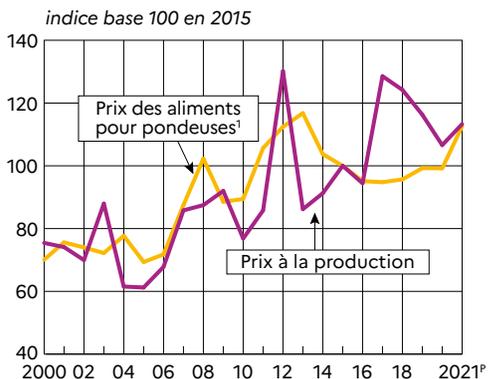
Production d'œufs



	2005	2010	2020	2021 ^P
<i>milliard d'œufs</i>				
Production d'œufs				
Production d'œufs de consommation	12,3	13,1	15,1	15,7
systèmes cages	10,1	10,5	8,1	7,7
systèmes alternatifs ²	2,3	2,6	7,1	8,0
Production d'œufs à couvrir (issue des reproductrices)	1,2	1,4	1,3	1,2
<i>million de têtes</i>				
Effectifs de poules (productrices œufs de consommation)				
Élevages professionnels	44,8	44,9	45,4	47,5

1. Œufs de consommation selon le modèle de prévision de production (V2) et œufs à couvrir.
2. Bio, plein air et sol.
Champ : France y compris DOM à partir de 1996.
Sources : Agreste, Itavi, CNPO

Prix des œufs et de l'aliment des pondeuses



1. En cage.
Sources : Agreste, Insee - Ippap - Ipampa

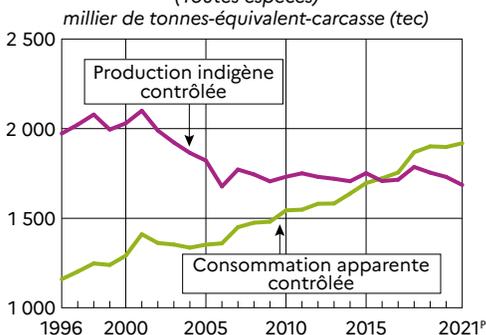
Aviculture volaille de chair

En 2021, la production de volailles de chair baisse de 2,6 % en volume sur un an, malgré la stabilité de celle des poulets (+ 0,4 %). La production de dindes continue de baisser (- 7,5 % après + 0,6 % en 2020). Conséquence de la crise sanitaire d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), les abattages de canards gras reculent de 18 % tandis que ceux de canards à rôti se redressent de 8 % après une crise de débouchés en 2020.

Après le ralentissement consécutif à la Covid-19, le volume des échanges de viandes de volaille augmente en 2021. En hausse de 11 % sur un an, les exportations retrouvent leurs niveaux d'avant crise sanitaire. Celles de viandes de poulet progressent de 14 %, notamment à destination de l'Union européenne. Stimulées par la demande intérieure, les importations augmentent également en 2021 (+ 18 %). Le solde de ces échanges continue à creuser le déficit du commerce extérieur : - 693 millions d'euros en 2021 après - 574 M€ en 2020. En 2021, 39 % de la viande de volaille consommée est importée (+ 5 points sur un an) dont plus des trois quarts sont du poulet. En parallèle, 27 % de la production est exportée (+ 3 points sur un an).

La consommation de viandes de volaille augmente de 1,1 %, après une année de stabilité. Les disparités sont importantes entre espèces : hausse pour le poulet, et baisse pour la dinde, le canard et la pintade. Les Français consomment 28,3 kg équivalent-carcasse en moyenne par habitant, dont 21,6 kgec de poulet et 4,1 kgec de dinde.

Production, échanges, consommation de volailles de chair (Toutes espèces)



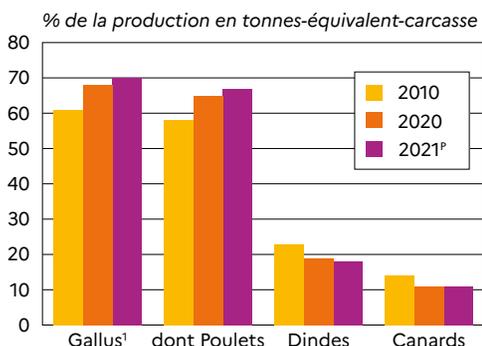
	2010	2020	2021 ^P
<i>millier de tonnes-équivalent-carcasse</i>			
Production ¹	1 731	1 730	1 685
Importations ²	466	649	756
dont de l'UE à 27	395	605	673
Exportations ²	622	414	460
dont vers l'UE à 27	239	201	276
Consommation ³	1 534	1 898	1 918
<i>kg-équivalent-carcasse</i>			
Consom. par habitant ³	23,7	28,1	28,3
		%	
Taux d'auto approvis. ⁴	112,9	91,2	87,9

Prix

	2010	2020	2021 ^P
<i>indice base 100 en 2015</i>			
Ensemble volailles			
Prix à la production	90,6	100,1	106,0
Prix à la consommation	88,5	104,4	107,3
Prix des aliments	88,2	99,0	109,0

1. Production indigène contrôlée de volailles de chair.
2. Importations et exportations de viandes de volaille.
3. Consommation apparente contrôlée de viandes de volaille.
4. Rapport entre la production contrôlée et la consommation apparente contrôlée.
Champ : France.
Sources : Agreste, Douanes, Insee

Production de volailles de chair par espèce



	2010	2020	2021 ^P
<i>millier de tonnes-équivalent-carcasse</i>			
Gallus ¹	1 055	1 180	1 177
dont poulets et coqs	996	1 126	1 130
Dindes	401	328	304
Canards	239	194	179
Pintades	35	28	25
Oies	2	1	1
Total	1 731	1 730	1 685

1. Composition des abattages de Gallus en 2021 : 96 % de poulets de chair/coqs, 3 % poules de réforme, 1 % chapons.
Champ : France. Source : Agreste

Aviculture foie gras

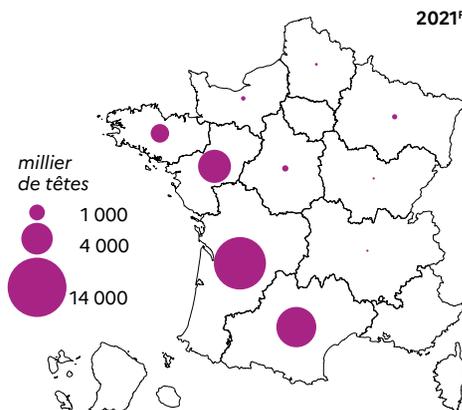
En 2021, la production française de foie gras s'établit à 12 300 tonnes ; elle recule de 16 % sur un an et de 36 % par rapport à 2015, avant crises sanitaires. Depuis les épisodes d'épizooties Influenza aviaire de 2016 et 2017, hautement pathogènes pour les palmipèdes (IAHP), la production de canards et oies grasses a chuté. Par ailleurs, depuis 2020, la pandémie de Covid-19 a eu pour conséquence de réduire les débouchés du foie gras français. Au premier semestre 2021, l'épizootie IAHP impacte de nouveau les palmipèdes du Sud-Ouest, tandis qu'en 2022, l'ensemble de la filière volailles est frappé par une crise majeure en France comme en Europe.

En 2021, les échanges commerciaux de foie gras augmentent, après deux années de recul : + 14 % sur un an pour les exportations françaises et + 12 % pour les importations. Les ventes sont en hausse vers l'Espagne (premier client avec 38 % des exportations françaises). L'augmentation des importations de foie gras, dont 54 % proviennent de Bulgarie et 37 % de Hongrie, profite essentiellement à la Hongrie (+ 34 % sur un an).

Le solde commercial du foie gras en volume est excédentaire : + 806 t en 2021 (+ 1 074 t en 2015). En valeur, il s'établit à 39 millions d'euros (contre 57 M€ en 2015).

En 2021, la consommation française apparente de foie gras, calculée par bilan, s'établit à 11 500 tonnes (hors variation de stocks), représentant 170 grammes par habitant, contre 271 g en 2015. Le volume de production baisse sur un rythme proche de celui de la consommation (-17,8 % sur un an). La part du foie gras importé dans la consommation représente 22 %, comme en 2015.

Production de volailles grasses



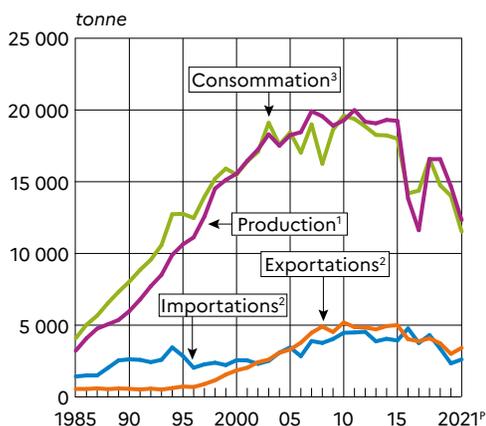
	2000	2015	2020	2021 ^P
	millier de têtes			
France	27 605	36 415	27 027	23 083
canards	26 981	35 875	26 908	22 994
oies	624	540	119	89

Principales régions

Nouvelle-Aquitaine	14 009	20 451	13 936	11 304
Occitanie	7 053	7 985	6 750	5 263
Pays de la Loire	5 123	5 885	4 314	4 774
Bretagne	640	1 323	1 490	1 250

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Bilan du foie gras de canard et d'oie



	2000	2015	2020	2021 ^P
	millier de tonnes			
Production ¹	15,6	19,2	14,7	12,3
Importations ²	2,6	3,9	2,3	2,6
Exportations ²	1,8	5,0	3,0	3,4
Variation de stocks	0,7	0,2	nd	nd
Consommation ³	15,7	18,0	14,0	11,5
	gramme			
Consommation par habitant ³	259	271	207	170

1. Production indigène brute.

2. Foies gras crus, préparations et conserves.

3. Consommation indigène brute calculée par bilan (hors variation des stocks à compter de 2020).

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes

Cuniculture

En 2021, la production française de lapins s'établit à 17,3 millions de têtes. Les régions Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine concentrent les deux tiers du cheptel français.

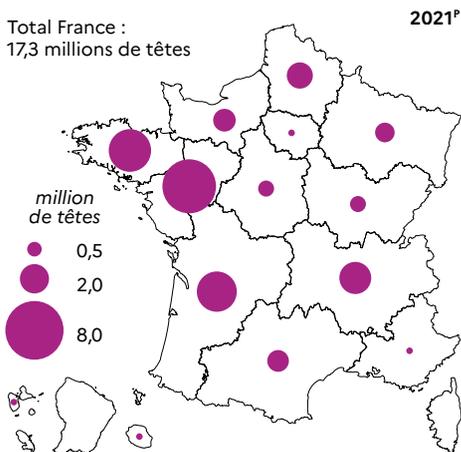
Depuis la résurgence de la maladie hémorragique virale du lapin, dont la sévérité a crû entre 2016 et 2018, la diminution des abattages en têtes s'accélère. En 2021, ils reculent de nouveau de 7,5 % sur un an, s'établissant à 30 000 tec (soit 21,8 millions de têtes). La Nouvelle-Aquitaine enregistre une baisse marquée de 12,4 %.

Les échanges de viande et préparations de lapin se contractent de nouveau en 2021. Les exportations, majoritairement européennes, reculent de 20,8 %. Dans le même temps, les importations se réduisent de 4,9 % sur un an. L'excédent commercial est stable.

Le prix de l'aliment pour lapins augmente de 7,0 % en 2021, alors que la hausse du prix à la production du lapin atteint 4,0 % sur un an.

En 2021, la consommation française de viande de lapin baisse de 8,8 % sur un an. En 6 ans, les Français ont réduit leur consommation d'un quart, soit 400 g par personne en moyenne (contre 600 g en 2015).

Production annuelle totale de lapins¹



1. Cette production comptabilise sur l'ensemble de l'année les lapins produits par les élevages professionnels ou non professionnels.

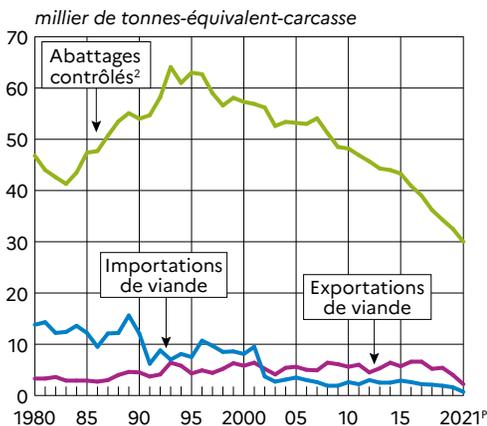
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Prix dans le secteur cunicole

	2010	2015	2020	2021
	<i>indice base 100 en 2015</i>			
Prix à la production (Ippap)	92,7	100,0	109,2	113,6
Prix des aliments (Ipampa)	82,4	100,0	101,6	108,7

Sources : Agreste, Insee

Production et commerce extérieur de lapins



	2000	2015	2020*	2021
	<i>millier de tonnes-équivalent-carcasse</i>			
Production ¹	73,4	52,1	26,1*	25,7
Abattages contrôlés ²	57,3	43,3	32,5	30,0
Importations viande	5,3	2,9	1,6	1,3
Exportations viande	3,8	5,7	4,0	3,8
	<i>kg-équivalent-carcasse</i>			
Consommation ³ par habitant	0,968	0,609	0,447	0,406

* Rupture de série, à la suite du rebasement réalisé en 2020.

1. Dans les exploitations agricoles (élevages dits professionnels ou non professionnels).

2. Les abattages contrôlés comptabilisent les abattages des élevages dits professionnels. La production des élevages professionnels ne recouvre qu'une partie de celle de l'ensemble des exploitations agricoles.

3. Consommation apparente contrôlée de viandes de lapin (hors variation de stocks).

Champ : France y compris DOM à partir de 1996.

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes

Charcuterie, plats préparés, conserves de poissons

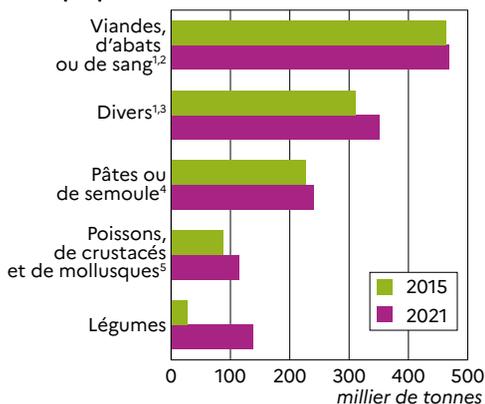
En 2021, les quantités vendues de charcuteries fabriquées par les industriels français baissent légèrement (- 0,5 %) et s'établissent à 1,2 million de tonnes. Bien que représentant la majorité des volumes, la production de saucisses, saucissons et produits similaires, et de préparations et conserves de porc continue à diminuer (respectivement de 3,5 % et 1,8 %). Celles de préparations et conserves de foies demeurent à des niveaux historiquement bas. En revanche, les tonnages commercialisés de viandes salées, en saumure, séchées ou fumées se maintiennent (+ 0,2 %) et ceux de préparations et conserves de volailles progressent sensiblement (+ 2,8 %).

Après un repli lié à la crise sanitaire, la production commercialisée de plats préparés croît à nouveau en 2021 (+ 2,7 %) et atteint 1,3 million de tonnes. Ce rebond est essentiellement dû au dynamisme de la production de plats préparés à base de légumes. A contrario, les quantités produites et vendues de plats préparés à base de pâtes ou semoule diminuent encore en 2021 tandis que celles des plats préparés à base de viandes ou de poissons sont quasi stables.

La production commercialisée de conserves de poissons baisse de 2,8 % en 2021 et représente 50 000 tonnes. Les conserves de thon et le maquereau sont les plus produites (un tiers des productions commercialisées chacun), suivies par la sardine.

Production commercialisée de plats préparés

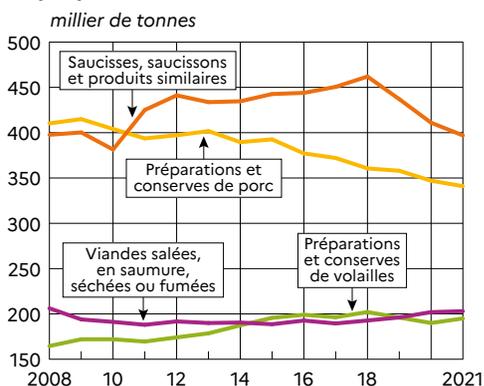
Plats préparés à base de :



1. Uniquement production pour compte propre à partir de 2021.
 2. Cassoulet, choucroute, etc.
 3. Pizzas, quiches, tartes salées, sandwichs garnis, etc.
 4. Raviolis, lasagnes, couscous complet, etc.
 5. Paella, etc.

Sources : Agreste - Prodcom, Fict, Adepale

Production commercialisée de charcuteries et préparations de viandes



	2010	2015	2020	2021
millier de tonnes				
Viandes salées, en saumure, séchées ou fumées	191	189	202	203
Saucisses, saucissons (cuits ou à cuire, secs) et produits similaires (andouilles, andouillettes, boudins)	381	443	411	397
Préparations et conserves de foie d'oie ou de canard (foies gras et blocs, pâtés, mousses, terrines, etc.)	35	33	20	20
de foies d'autres animaux	22	15	10	10
de porc (jambons, épaules, pâtés, rillettes, etc.)	404	393	347	341
de volailles (pâtés, rillettes, confits d'oie/canard, etc.)	172	196	190	195
d'autres animaux (tripes/tripoux, pâtés, etc.)	38	37	64	72
Total	1 243	1 304	1 244	1 237

Sources : Agreste - Prodcom, Fict, Adepale

Production commercialisée de préparations et conserves de poissons

	2010	2015	2020	2021
millier de tonnes				
Conserves de poissons	50	54	51	50
dont thon	23	20	19	17
maquereau	s	21	18	17
sardine ¹	s	8	10	9

Chocolat, confiserie

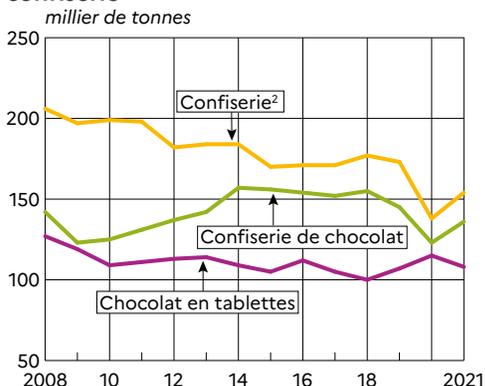
En 2021, les ventes en volume des entreprises françaises de chocolaterie et de confiserie progressent à nouveau, respectivement de 2,2 % et 11,6 %, sans toutefois revenir aux niveaux antérieurs à la crise sanitaire. Les évolutions reflètent celles de la consommation des ménages au cours de cette année 2020 exceptionnelle : forte baisse des confiseries et hausse notable du chocolat en tablettes, emblématique de la consommation à domicile.

La production commercialisée des industries chocolatières s'élève à 638 000 tonnes. Les ventes de confiseries de chocolat (bonbons au chocolat avec ou sans alcool, articles en chocolat fourrés ou non...) croissent fortement (+ 10,5 %). A l'opposé, les quantités vendues de chocolat en tablettes diminuent (- 6,1 %).

Les ventes de confiseries (bonbons, chewing-gums, caramels et autres sucreries) atteignent 154 000 tonnes. Les quantités vendues de confiseries gélifiées, bonbons les plus produits, augmentent (+ 8,6 %). Celles de confiseries de sucre cuit (sucettes, sucres d'orge...) et de fruits confits également. Les tonnages commercialisés de dragées et sucreries dragéifiées doublent et reviennent ainsi à leur niveau d'avant crise.

La valeur de la balance commerciale des produits de chocolaterie et confiserie, historiquement déficitaire, se dégrade en 2021, en raison de la hausse plus importante des importations par rapport aux exportations. L'essentiel des échanges est réalisé avec d'autres pays de l'Union européenne, plus particulièrement la Belgique et l'Allemagne.

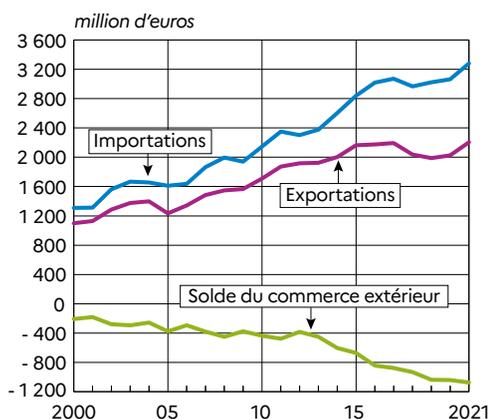
Production commercialisée de chocolat, confiserie



	2010	2015	2020	2021
<i>millier de tonnes</i>				
Chocolat¹	750	649	624	638
dont poudre de cacao	76	40	34	34
confiserie de chocolat (bonbons au chocolat...)	125	156	123	136
chocolat en tablettes	109	105	115	108
Confiserie²	199	170	138	154
dont confiserie gélifiée ³	64	52	54	58
chewing-gum	32	16	s	s
confiserie de sucre cuit (berlingot, sucre d'orge, sucettes...) ³	22	17	12	14
dragées, sucreries dragéifiées	17	16	7	14
fruits confits	9	12	11	13
Total	948	819	762	792

1. Produits finis ou semi-finis. Non compris les petits-déjeuners contenant moins de 40 % de cacao.
 2. Y compris le chocolat blanc.
 3. Uniquement production pour compte propre à partir de 2021.
 Sources : Agreste - Prodcum, Alliance 7

Commerce extérieur du cacao, chocolat et produits de confiserie



Source : Douanes

	2010	2015	2020	2021
<i>millier de tonnes</i>				
Quantité				
Exportations	495	534	515	561
Importations	662	751	822	885
Solde du commerce extérieur	-167	-218	-306	-323
<i>million d'euros</i>				
Valeur				
Exportations	1 709	2 165	2 025	2 204
Importations	2 145	2 838	3 065	3 279
Solde du commerce extérieur	-436	-672	-1 040	-1 075

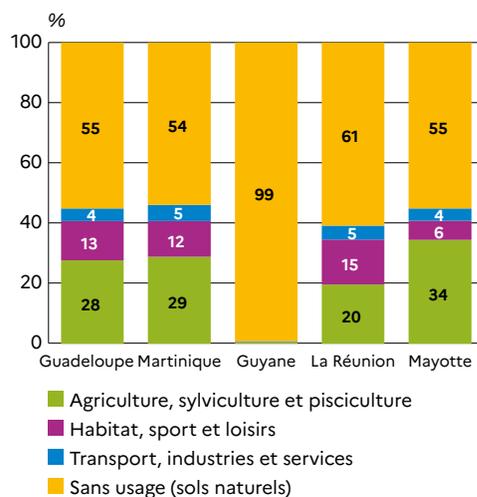
Utilisation du territoire occupation des sols

Dans les DOM, les sols naturels (forêts, landes, cours d'eau, lacs, marais, mangroves) occupent en 2020 presque 60 % de la superficie en Guadeloupe, en Martinique et à Mayotte, les deux-tiers à La Réunion et la quasi-totalité en Guyane. Ce dernier département est recouvert à 92 % par la forêt amazonienne et à 7 % par des zones humides et surfaces en eaux.

Les terres agricoles (sols cultivés et surfaces toujours en herbe) occupent près d'un tiers du territoire aux Antilles et à Mayotte et un cinquième à La Réunion. Elles recouvrent environ 40 000 hectares en Guyane, soit 0,5 % du département. Au-delà des terres agricoles, l'agriculture consomme également une partie des sols pour les chemins, les aires de stockage et les bâtiments d'exploitation.

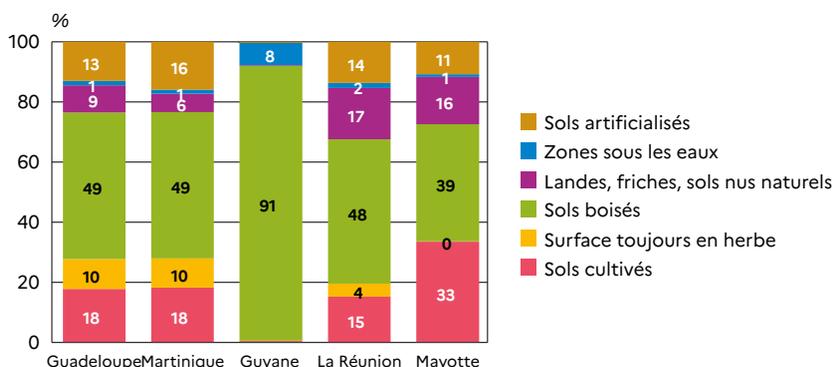
Les sols artificialisés, constitués des sols bâtis, des sols revêtus ou stabilisés, mais aussi des surfaces enherbées qui y sont associées (pelouses, jardins d'agrément, parcs publics), s'étendent sur 11 % du territoire à Mayotte, 13 % en Guadeloupe, 14 % à La Réunion et 16 % en Martinique. Ils couvrent près de 25 000 ha en Guyane, soit 0,3 % du département.

Usage socio-économique moyenne 2019-2020-2021



Champ : départements d'Outre-mer.
Source : Agreste - Teruti

Occupation du sol moyenne 2019-2020-2021



	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
	hectare				
Sols cultivés, surfaces toujours en herbe	45 131	30 236	41 227	48 597	12 296
Sols naturels	96 820	61 117	8 300 550	167 418	20 358
Sols artificialisés	21 399	17 389	23 920	34 264	3 972
Ensemble	163 350	108 743	8 365 696	250 279	36 626

Champ : départements d'Outre-mer.
Source : Agreste - Teruti

Utilisation du territoire superficie agricole utilisée

La superficie totale des DOM est de 8,9 millions d'hectares en 2020. Elle représente 14 % de la superficie totale de la France. La surface agricole utilisée (SAU) des DOM, estimée à 181 380 hectares, ne représente qu'un pour cent de la SAU française.

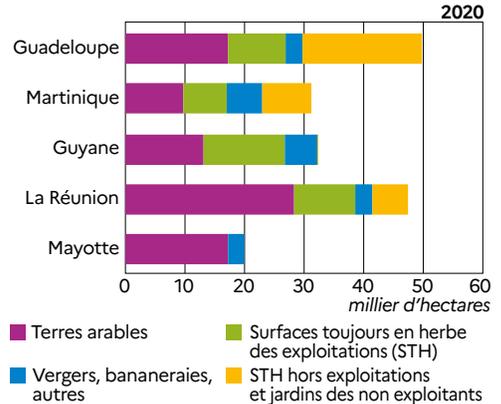
En France métropolitaine, la part de la SAU couvre, en moyenne, la moitié de la surface totale. En Guyane, où la forêt équatoriale couvre 90 % du territoire, la SAU ne représente que 0,4 % de la surface totale. Elle occupe 53 % de la surface totale à Mayotte, 31 % à la Guadeloupe, 28 % à la Martinique et 19 % à La Réunion.

En Guadeloupe et à La Réunion, les cultures industrielles couvrent 74 % et 81 % des terres arables, portées notamment par la culture de la canne ; cette part est de 41 % en Martinique. La Guyane et Mayotte sont essentiellement orientées vers les productions de légumes frais et tubercules avec respectivement 61 % et 34 % des terres arables ; les cultures industrielles (canne à sucre, vanille, ylang ylang) y restent marginales (1 % des terres arables).

La place des cultures fruitières est importante en Martinique et en Guyane : les vergers (bananeraies incluses) représentent respectivement 19 % et 17 % de la SAU. Cette part atteint 14 % à Mayotte.

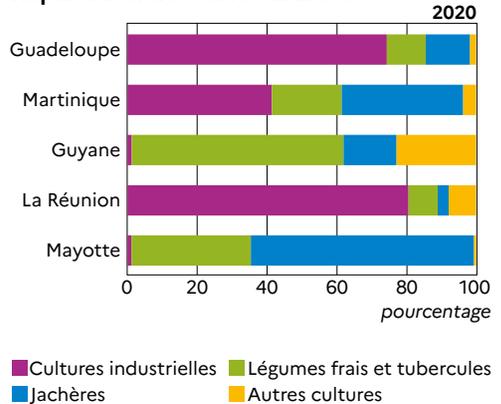
Les surfaces toujours en herbe, y compris celles hors exploitations et les jardins familiaux, représentent 60 % de la SAU en Guadeloupe et 48 % en Martinique.

Surface agricole utilisée du département



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition des terres arables



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition de la SAU et des terres arables en 2020

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
	hectare				
Terres arables	17 263	9 758	13 134	28 371	17 251
dont cultures industrielles (canne à sucre, vanille et PPAM*)	12 842	4 042	159	22 872	192
légumes frais et tubercules	1 926	1 954	7 980	2 377	5 912
jachères	2 193	3 400	2 000	902	11 041
Surface toujours en herbe des exploitations (STH)	9 702	7 303	13 700	10 321	21
Vergers, bananeraies	2 841	5 963	5 500	2 876	2 727
Surface agricole utilisée des exploitations agricoles	29 811	23 035	32 374	41 641	20 000
STH hors exploitations et jardins familiaux ¹	20 100	8 268	150	6 000	0
Surface agricole utilisée du département	49 911	31 303	32 524	47 641	20 000
Surface totale du département	162 961	109 999	8 353 400	252 000	37 394

* PPAM : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

1. Hors jardins mahorais à Mayotte.

Le « jardin mahorais » correspond à l'association culturale de plus de 16 espèces par hectare. Il est essentiellement destiné à la subsistance du ménage. Le surplus vendu est estimé à 20 %.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Exploitations nombre et superficie

En 2020, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 7 300 en Guadeloupe, 6 300 à la Réunion, 6 100 en Guyane, et 2 700 en Martinique. Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit entre 2010 et 2020 à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente pour la Guadeloupe et la Martinique et à un rythme quasi identique depuis vingt ans à La Réunion. Pour la Guyane seulement, ce nombre augmente régulièrement depuis trente ans. Mayotte, dont c'était le premier recensement en 2020, compte 4 300 exploitations. En Guyane, la surface agricole utilisée (SAU) totale augmente plus rapidement que le nombre d'exploitations et la SAU moyenne passe de 4,2 à 6 ha en 10 ans. L'évolution est modérée en Guadeloupe et à La Réunion (+ 10 %) pour atteindre respectivement 4,4 ha et 6,4 ha par exploitation. En 20 ans, en Martinique, la surface moyenne a doublé et est désormais de 8,3 ha. À Mayotte, elle est la plus faible des départements d'Outre-mer (DOM), avec 1,4 ha.

Près de la moitié des exploitations antillaises ont en propriété la totalité de leurs terres, contre seulement 43 % à la Réunion, 35 % à Mayotte et 20 % en Guyane. Une grande majorité des exploitations en Guyane et à Mayotte ont des modes d'appropriation de l'espace agricole ne relevant ni de la location, ni de la propriété.

Les exploitations individuelles représentent plus de 95 % des exploitations agricoles des DOM. La Guyane s'écarte de cette moyenne avec une part d'exploitation individuelle de 86 %.

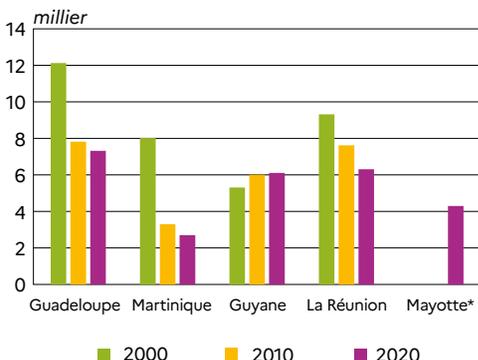
SAU selon le mode de faire-valoir en 2020

	Guade- loupe	Marti- nique	Guyane	La Réunion	Mayotte
SAU					
Faire-valoir direct	44,3	43,9	60,6	45,5	38,5
Terres prises en location auprès :					
de tiers	37,4	46	2,6	44,1	0,3
du ou des associés	2,8	3,9	1,0	3,5	0,1
Autres locations	15,5	6,2	35,8	6,9	61,1
SAU	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Exploitant locataire ou/et propriétaire de ses terres agricoles					
Locataire	23,3	31,1	8,1	34,6	1,5
Propriétaire	54,2	48,7	20,1	42,7	35,0
Locataire et propriétaire	7,7	7,0	1,0	18,2	0,6
Autres locations	14,8	13,2	70,8	4,5	62,9
Nombre d'exploitations ayant de la SAU	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Agreste - Recensement agricole 2020
agreste | GRAPH'AGRI 2022

Exploitations agricoles

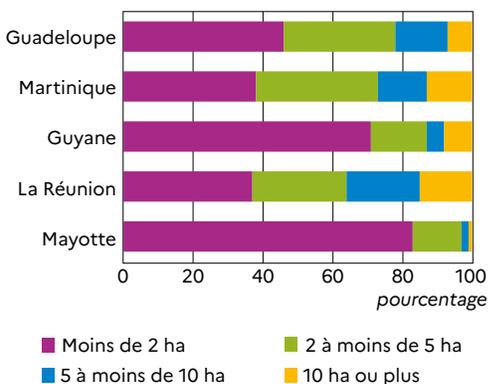
Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2020



	2000	2010	2020
		millier	
Guadeloupe	12,1	7,8	7,3
Martinique	8,0	3,3	2,7
Guyane	5,3	6,0	6,1
La Réunion	9,3	7,6	6,3
Mayotte*	-	-	4,3
DOM	34,7	24,7	26,7

* Premier recensement en 2020.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Répartition selon la SAU des exploitations en ayant en 2020



Nombre d'exploitations selon leur statut en 2020

	Guade- loupe	Marti- nique	Guyane	La Réunion	Mayotte
Exploitations individuelles ¹	6,9	2,3	6,0	5,8	4,3
Formes sociétaires	0,3	0,4	0,1	0,5	0,0
DOM	7,2	2,7	6,1	6,3	4,3

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Produits agricoles

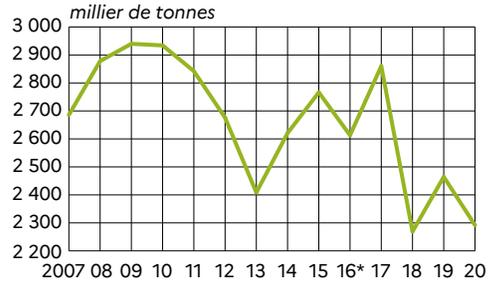
En 2020, la production de canne à sucre est de 2,3 millions de tonnes dans l'ensemble des DOM, un niveau équivalent à celui de 2018, année où la production de canne à sucre a été la plus faible des dix dernières années. Sa superficie occupe 22 % de la SAU. La Réunion pèse pour 66 % de la production de canne et la Guadeloupe pour 24 %. À La Réunion, le rendement moyen de 2020 est le plus bas de la dernière décennie et le tonnage est parmi les plus bas historiques. La sécheresse, une des plus importantes de ces 5 dernières décennies, explique en partie le faible tonnage, compensé toutefois par une richesse saccharimétrique satisfaisante. En Guadeloupe, la production est à son plus faible niveau depuis 2013.

La production de banane (hors plantain) s'élève à 201 milliers de tonnes en 2020, dont 66 % sont produits en Martinique et 27 % en Guadeloupe. Les tempêtes tropicales Matthew en septembre 2016 et Maria en septembre 2017 ont eu un net impact à la baisse sur les volumes produits. Les niveaux de 2019 (218 milliers de tonnes) et 2020 sont légèrement supérieurs à ceux de 2017 et 2018 (respectivement 185 et 191 milliers de tonnes), mais restent inférieurs à ceux observés entre 2009 et 2016 (274 milliers de tonnes par an en moyenne sur la période).

Les DOM ont également produit 27,9 milliers de tonnes d'ananas, dont 49 % proviennent de La Réunion et 26 % de la Guyane.

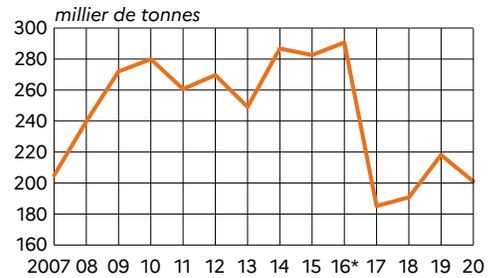
Les productions de viande proviennent essentiellement de La Réunion. Depuis 2017, les productions de viande bovine, porcine et celle de volailles diminuent légèrement alors que celles des ovins et caprins baissent drastiquement.

Production de canne à sucre



* À partir de 2016, les données de Mayotte sont disponibles ; la production de canne à sucre est nulle à Mayotte.
Note : en 2007, le cyclone Gamède a détruit une partie de la production cannière à La Réunion.
Champ : ensemble DOM.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production de banane fruit



* À partir de 2016, les données de Mayotte sont disponibles.
Note : en 2017, l'ouragan Maria balaie les Antilles françaises.
Champ : ensemble DOM.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Principales productions agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Production végétale	tonne									
Céréales	0	0	0	176,4	5 971	2 500	305	328	nd	17
Cultures industrielles	738 100	557 817	202 129	206 554	40 705	7 400	1 953 228	1 526 092	nd	12
<i>dont canne à sucre</i>	738 100	557 816	202 129	206 554	40 705	7 400	1 953 207	1 526 082	nd	0
Légumes frais et tubercules	34 670	31 776	15 707	12 834	48 948	58 768	52 904	53 400	nd	48 373
<i>dont légumes frais</i>	26 515	27 685	13 877	9 234	19 603	20 468	49 568	50 426	nd	29 331
<i>dont tubercules et pommes de terre</i>	8 155	4 091	1 830	3 600	29 345	38 300	3 336	2 974	nd	19 042
Fruits	73 251	58 317	206 159	135 360	23 859	43 920	40 687	34 342	nd	10 025
<i>dont fruits tropicaux</i>	67 470	57 463	204 136	134 628	21 140	26 560	31 603	25 377	nd	8 547
bananes	61 325	54 466	201 474	132 250	7 589	9 000	9 540	5 148	nd	575
ananas	5 420	2 363	791	930	7 838	7 300	15 779	13 566	nd	3 750
<i>dont agrumes</i>	5 781	854	1 916	652	2 610	16 400	8 387	8 268	nd	1 478
Production animale	tonne-équivalent-carcasse									
Bovins	2 272	1 613	1 125	548	366	632	1 863	1 817	nd	575
Porcins	1 879	1 018	1 145	1 223	838	506	12 033	11 675	nd	4
Ovins - caprins	182	42	74	29	9	13	506	132	nd	64
Volailles et lapins	1 115	1 229	3 016	1 510	454	69	14 840	20 080	nd	234
	hectolitre									
Production finale de lait de vache	0	0	5 264	3 011	250	0	204 570	172 033	nd	23 300

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Emploi actifs permanents

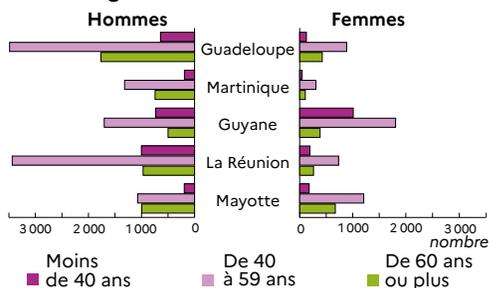
En 2020, plus de 55 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles aux Antilles, à La Réunion, en Guyane et à Mayotte. Les actifs dirigeants (chef d'exploitation, coexploitant ou associé) représentent 49 % du total des actifs permanents dans les départements d'Outre-mer (DOM), contre 65 % en France métropolitaine. Ces résultats masquent des disparités au niveau départemental. La Guadeloupe possède la part d'actifs dirigeants la plus élevée (72 %), soit plus du double de celle de la Guyane (35 %).

Près de quatre exploitants sur dix ont plus de 60 ans à Mayotte, trois sur dix dans les Antilles, contre moins de deux sur dix à La Réunion et en Guyane. Dans les DOM, près de 60 % des exploitants sont dans la tranche d'âge 40 à 59 ans. Seule Mayotte se distingue avec 53 % d'exploitants appartenant à cette tranche d'âge. Les moins de 40 ans représentent moins d'un exploitant sur 10 dans les Antilles et à Mayotte, contre respectivement près de 2 sur 10 et 3 sur 10 à La Réunion et en Guyane. En Outre-mer, 31 % des exploitants sont des femmes. La proportion atteint respectivement 52 % et 48 % en Guyane et à Mayotte, contre moins de 20 % dans les Antilles et à La Réunion.

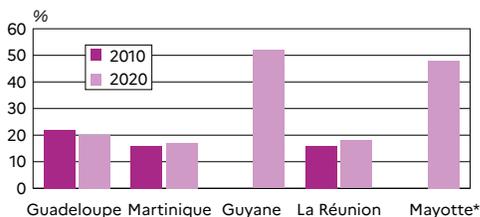
Un quart des exploitants agricoles dans les DOM ont reçu une formation agricole (contre plus des deux tiers en métropole). La situation varie sensiblement selon le département : 5 % à Mayotte contre 46 % à La Réunion. Les bénéficiaires d'une formation agricole ont majoritairement un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

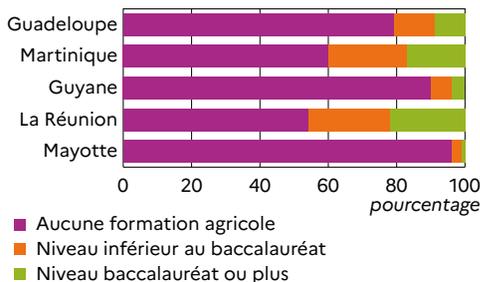
• Selon l'âge en 2020



• Proportion de femmes en 2010 et 2020



• Selon le niveau de formation agricole en 2020



* Premier recensement en 2020.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Statut des actifs permanents agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte*	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	nombre									
Chef d'exploitation, coexploitant ¹	7 890	7 331	3 400	2 751	-	6 140	7 872	6 595	-	4 319
de moins de 40 ans	1 210	769	363	236	-	1 744	1 759	1 194	-	373
de 40 à 59 ans	4 903	4 372	2 186	1 665	-	3 511	5 162	4 170	-	2 279
de 60 ans ou plus	1 777	2 190	851	850	-	885	951	1 231	-	1 667
Actif apparenté au chef ou aux coexploitants	3 125	1 126	1 232	508	-	6 701	6 060	2 976	-	2 079
Salarié permanent ²	1 888	1 751	4 132	3 319	-	4 827	1 825	1 986	-	2 674
Total actifs permanents³	12 903	10 208	8 764	6 578	-	17 668	15 757	11 557	-	9 072
microexploitations	9 194	6 986	2 938	1 813	-	13 505	5 853	3 941	-	6 839
petites exploitations	1 903	1 659	1 648	1 361	-	3 259	6 982	4 791	-	2 023
moyennes exploitations	664	562	749	697	-	611	1 799	1 649	-	190
grandes exploitations	1 142	1 001	3 429	2 707	-	293	1 123	1 176	-	20

* Premier recensement en 2020.

1. Ou associé actif.

2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.

3. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.

Source : Agreste - Recensements agricoles

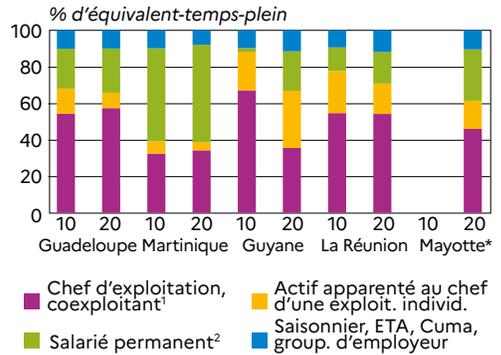
Emploi volume de travail

En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations domiennes s'établit à près de 41 700 équivalents-temps-plein (ETP). La main-d'œuvre occasionnelle ou extérieure à l'exploitation apporte 11 % de ce total. Parmi les actifs permanents, les chefs d'exploitation, coexploitants ou associés fournissent 45 % de l'ensemble du travail agricole, les actifs apparentés au chef d'exploitation ou aux coexploitants 18 % et les salariés permanents 26 %

Le temps de travail agricole des actifs dirigeants est très variable selon le département. À La Réunion, près de sept sur dix travaillent à temps complet sur l'exploitation, contre un peu plus de deux sur dix en Guadeloupe et à Mayotte.

L'implication des permanents agricoles est maximale en Martinique et à la Réunion où elle atteint respectivement 0,82 et 0,79 en moyenne par ETP. Elle est la plus faible en Guyane, Mayotte et en Guadeloupe (autour de 0,60). Lorsqu'on tient compte de l'ensemble de la main-d'œuvre, y compris saisonnier et prestataire, les exploitations en Martinique et Guyane utilisent respectivement 2,20 et 2,07 ETP, soit plus du double par rapport à la Guadeloupe.

Travail agricole selon le type d'actif agricole



* Premier recensement en 2020.

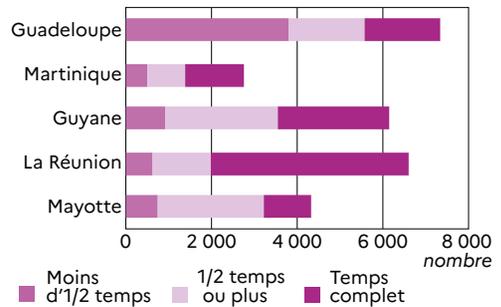
1. Ou associé actif.

2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Chefs d'exploitation, coexploitants¹

• Effectif selon le temps de travail agricole en 2020



1. Ou associé actif.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Volume de travail annuel

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte*	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	<i>nombre d'ETP</i>									
Chef d'exploitation, coexploitant ¹	4 233	3 752	2 523	2 015	4 604	4 494	6 397	5 590	-	2 862
Actif apparenté au chef ou aux coexploitants	1 070	553	520	265	1 453	3 960	2 709	1 720	-	966
Salarié permanent ²	1 709	1 580	3 968	3 146	147	2 740	1 505	1 788	-	1 750
Total actifs permanents³	7 012	5 885	7 011	5 427	6 204	11 194	10 611	9 098	-	5 578
ETP moyen par actif permanent	0,54	0,58	0,80	0,82	0,72	0,63	0,67	0,79	-	0,61
Actifs non permanents (saisonniers, ETA, Cuma, groupements d'employeurs)	793	659	770	476	678	1 465	1 117	1 232	-	659
Ensemble volume de travail (ETP)	7 805	6 544	7 780	5 903	6 882	12 659	11 728	10 330	-	6 237
Nombre moyen d'ETP par exploitation	1,00	0,90	2,35	2,20	1,15	2,07	1,54	1,64	-	1,45
Part des ETP des exploitations moyennes et grandes (%)	43	46	77	79	32	24	68	70	-	26

* Premier recensement en 2020.

1. Ou associé actif. 2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire. 3. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.

ETA : entreprises de travaux agricoles. Cuma : coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Source : Agreste - Recensements agricoles

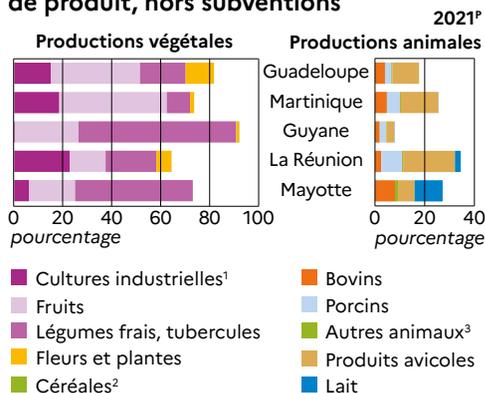
Résultats économiques de l'agriculture production

En 2021, la production agricole des départements d'Outre-mer (DOM), en valeur hors subventions, est constituée à 75 % de productions végétales et à 25 % de productions animales (contre respectivement 60 % et 40 % dans le reste de la France), avec des spécialisations marquées selon les DOM.

La production légumière et la production fruitière représentent respectivement 39 % et 34 % de la production végétale dans l'ensemble des DOM. En Guyane et à Mayotte, la part des légumes et tubercules atteint respectivement 70 % et 66 %. En Martinique, celle des fruits atteint 59 %. Les cultures industrielles, essentiellement la canne à sucre, constituent la troisième production végétale principale (20 %) dans l'ensemble des DOM, la première à La Réunion (35 %). La production animale représente 35 % de la production agricole à La Réunion et 27 % à Mayotte. Cette part s'élève à 26 % à la Martinique, 18 % en Guadeloupe et 8 % en Guyane.

Les subventions aux produits concernent essentiellement la canne à sucre et la banane. De ce fait, la part de la production végétale, subventions comprises, dans la valeur totale de la production est plus importante que celle hors subventions en Guadeloupe (82 % contre 79 %) et plus encore en Martinique (82 % contre 73 %).

Structure de la production par type de produit, hors subventions



Note : l'ensemble « production végétales et productions animales » est égal à 100 %.

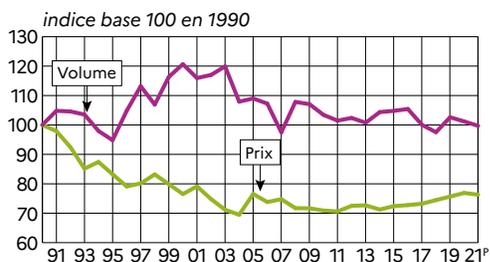
1. Y compris canne.

2. Y compris riz et autres productions végétales.

3. Y compris autres produits animaux.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Prix et volume de la production hors subventions



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Productions végétales et animales hors subventions

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P
	million d'euros									
Total produits végétaux	151,7	135,9	128,2	115,6	116,7	166,9	232,3	245,1	94,2	57,5
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,3	0,5	0,5	0,0	0,0
Cultures industrielles	28,9	24,9	12,3	28,6	0,6	0,4	97,3	86,1	1,4	4,8
Légumes frais et tubercules	35,8	30,9	23,9	14,8	78,8	116,7	59,8	78,8	80,3	37,9
Fleurs et plantes y c. plantations	33,7	19,2	2,4	2,6	1,8	2,0	22,8	22,8	0,0	0,0
Fruits	52,8	60,3	88,5	68,5	32,0	47,0	50,3	55,3	12,4	14,8
Autres produits végétaux	0,6	0,5	1,0	1,0	0,5	0,5	1,7	1,6	0,0	0,0
Total produits animaux	28,1	30,2	33,3	40,4	10,1	14,2	106,0	134,0	10,5	21,3
Bovins	10,2	6,7	6,9	7,4	2,0	3,5	9,9	9,4	4,0	6,3
Porcins	5,8	4,2	5,5	8,1	3,5	4,5	31,4	31,7	0,0	0,0
Autres animaux	2,1	0,6	0,9	0,6	0,1	0,3	2,1	1,6	0,6	1,0
Produits avicoles	9,1	17,8	18,6	23,4	4,3	5,7	49,3	78,7	2,8	5,2
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,2	9,5	8,6	3,0	8,9
Autres produits animaux	1,0	0,9	1,1	0,7	0,2	0,0	3,9	4,1	0,0	0,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014
agreste | GRAPH'AGRI 2022

Résultats économiques de l'agriculture

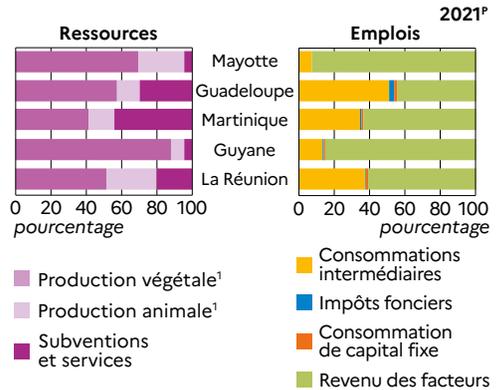
résultat net

En 2021, les productions végétales et animales constituent respectivement 57 % et 19 % des ressources du compte de l'agriculture pour l'ensemble des DOM. Elles sont complétées par les subventions sur les produits et les autres subventions à hauteur de 23 % (contre 9,9 % en moyenne France entière), avec d'importantes différences entre DOM. Elles sont faibles en Guyane et à Mayotte, mais représentent 44 % des ressources en Martinique.

Le poids des consommations intermédiaires est également très variable entre DOM : elles représentent un peu plus de 51 % des emplois du compte de l'agriculture en Guadeloupe, respectivement 34 % et 37 % en Martinique et à La Réunion, seulement 13 % en Guyane et un peu plus de 7 % à Mayotte.

Le revenu des facteurs de la branche s'obtient après avoir déduit les consommations intermédiaires et les impôts. Il sert à rémunérer le travail (salarie et non salarie), les capitaux financiers et la terre. Calculé en moyenne triennale (pour lisser l'effet de la volatilité des prix agricoles), le revenu des facteurs par actif en termes réels progresse de façon soutenue et régulière du début des années 90 au début des années 2000. Depuis, ses variations sont plus heurtées, la tendance étant toutefois à la hausse depuis 2013 malgré une quasi-stabilité depuis 2017.

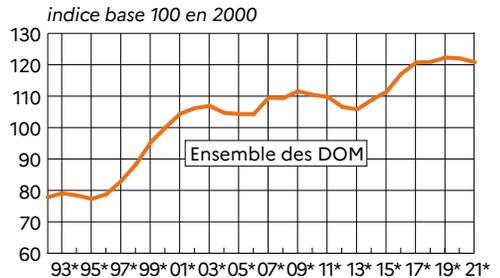
Structure des ressources et des emplois



1. Hors subventions.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Revenu des facteurs de la branche par actif (ETP) en termes réels



* Moyenne sur les trois dernières années.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

Comptes de l'agriculture : résultats

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P	2010	2021 ^P
	million d'euros									
Production végétale hors subventions	151,7	135,9	128,2	115,6	116,7	166,9	232,4	245,1	56,6	57,5
Production animale hors subventions	28,1	30,2	33,3	40,4	10,1	14,2	106,0	134,0	10,5	21,3
Services	5,7	5,7	2,8	2,8	0,1	0,2	4,0	4,0	0,1	0,1
Subventions sur les produits agricoles	61,7	61,0	107,6	106,0	8,7	7,7	61,0	75,4	0,6	0,9
Production totale	247,1	232,7	271,8	264,8	135,5	188,9	403,4	458,6	67,8	79,8
Autres subventions ¹	3,9	2,7	7,4	12,6	0,3	0,2	7,2	14,8	0,4	2,6
Total des ressources ou emplois	251,0	235,4	279,2	277,4	135,7	189,2	410,6	473,4	68,2	82,4
Consommations intermédiaires	102,6	119,9	78,4	95,7	17,2	25,3	174,0	177,4	2,4	6,0
Impôts fonciers	6,5	6,6	1,8	2,0	1,2	1,2	1,7	1,7	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,7	3,9	3,2	3,4	1,4	1,5	5,4	5,7	0,0	0,0
Revenu des facteurs	138,3	105,0	196,0	176,3	116,0	161,2	228,7	288,5	65,9	76,4

1. Subventions d'exploitation.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2014

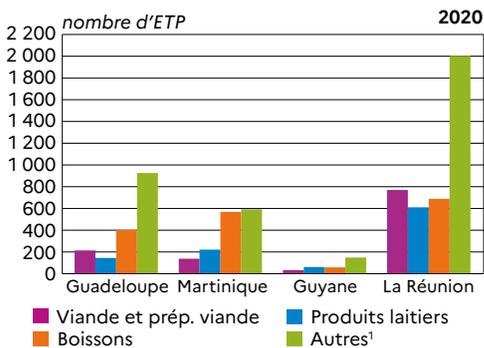
Entreprises industries agroalimentaires

En 2020, dans les départements d'Outre mer (DOM, hors Mayotte), les entreprises de l'industrie agroalimentaire (IAA) hors artisanat commercial et tabac emploient 7 500 salariés en équivalent-temps-plein (ETP) et dégagent un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros, dont 6,9 % à l'exportation. Les secteurs de la canne à sucre, des boissons, de la viande ainsi que des produits laitiers emploient près des trois quarts de ces ETP.

Entre 2019 et 2020, à l'instar de l'industrie manufacturière dans les DOM, l'emploi salarié dans les IAA (y compris artisanat commercial et industries du tabac) diminue légèrement (- 0,8 %), après avoir augmenté fortement l'année précédente (+ 7,1 %). Cette évolution marque une pause à l'augmentation quasi continue de l'emploi (hors intérim) observée dans ce secteur d'activité depuis 2009.

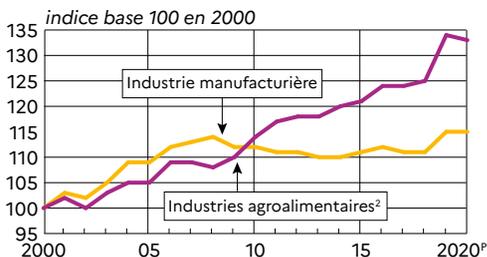
En 2020, La Réunion concentre plus de la moitié des ETP des industries agroalimentaires domiennes, notamment dans les filières de la viande et de la fabrication de produits laitiers. La Guadeloupe et la Martinique en regroupent chacun deux fois moins.

Effectifs salariés en ETP



1. Autres : huiles et graisses, poissons, fruits et légumes, boulangerie-pâtisserie et pâtes, grains, aliments pour animaux, autres produits alimentaires (sucres, plats préparés...).
 Champ : entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
 Sources : Insee - Flores 2019, Sirus, Esane 2020, traitements SSP

Emploi salarié hors intérim¹ dans les IAA



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire.
 2. Y compris l'artisanat commercial et l'industrie du tabac. La source ne permet pas de les distinguer au sein des industries alimentaires.
 Champ : DOM au lieu de travail, données brutes.
 Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

Chiffres clés des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac en 2020

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée ²	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
	en ETP ¹	au 31 décembre	total	à l'exportation			
	nombre		million d'euros				
Industries agroalimentaires	7 531	8 302	2 110	146	459	157	109
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 141	1 317	401	s	27	7	s
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	239	282	64	s	8	s	s
Transf. et conserv. de fruits et légumes	532	726	108	4	23	7	4
Fab. huile et graisse végétale et animale	s	53	s	s	s	s	s
Fab. de produits laitiers	1 023	1 161	238	0	54	14	s
Travail des grains ; fab. prod. amylicés	s	175	s	s	s	4	s
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	649	754	118	0	33	10	5
Fab. autres produits alimentaires	1 716	1 785	266	s	70	20	7
Fab. d'aliments pour animaux	319	331	189	s	19	s	s
Fab. de boissons	1 703	1 718	623	67	210	89	55

1. En équivalent-temps-plein.
 2. Y compris autres produits et autres charges.
 s : donnée soumise au secret statistique.
 Champ : entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
 Sources : Insee - Flores 2019, Sirus, Esane 2020, traitements SSP

Commerce extérieur

Le marché local des départements d'Outre-mer (DOM) est fortement alimenté par les importations dont une grande partie provient de l'Union européenne (UE), et majoritairement de la France métropolitaine.

Selon les DOM, les niveaux de couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale sont très variables. Ainsi, pour le sucre, le rhum ou la banane, les DOM (en particulier les Antilles et La Réunion) sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout exportés. À l'inverse, les DOM sont fortement dépendants des importations pour les viandes et le lait.

Plus généralement, les échanges agroalimentaires des DOM sont structurellement déficitaires avec une tendance, depuis le début des années 2000, à une dégradation de la balance commerciale agroalimentaire. En 2021, le déficit (- 2,2 milliards d'euros) se creuse pour la cinquième année consécutive.

En 2021, les importations agroalimentaires en provenance de l'UE (2,3 milliards d'euros dont 1,9 milliard en provenance de la métropole) représentent 85 % des achats des DOM (contre 82 % en 2000). Les exportations des DOM s'élèvent à 0,5 milliard d'euros, 75 % à destination de l'UE et 62 % à destination de la métropole (contre respectivement 81 % et 74 % en 2000).

Taux d'approvisionnement¹

	2010	2015	2020	2021 ^p
	%			
La Réunion				
Légumes	80	75	78	79
Fruits (y. c. bananes)	76	78	71	71
Sucre	845	4 652	645	1 090
Rhum	322	302	414	288
Viandes	38	36	35	38
Lait	81	77	76	71
Guyane				
Légumes	90	87	84	87
Fruits (y. c. bananes)	93	91	88	87
Sucre	0	0	0	0
Rhum	43	55	64	59
Viandes	9	5	8	4
Lait	0	0	0	0
Antilles				
Légumes	62	57	51	52
Fruits (y. c. bananes)	148	144	125	132
Sucre	276	234	232	277
Rhum	198	463	562	338
Viandes	16	13	10	11
Lait	4	3	1	1

1. Taux d'approvisionnement = Production/Consommation apparente avec Consommation apparente = Production + Importations - Exportations.

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et Comptes régionaux de l'agriculture, Douanes, FranceAgriMer

Exportations

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DOM [*]
	million d'euros			
Boissons, vins et alcools	121,1	0,3	29,3	150,9
Fruits	109,2	0,0	12,8	122,0
Sucres et sucreries	14,8	0,0	65,9	80,7
Poissons et crustacés	0,3	9,7	37,7	47,7
Préparat. aliment. diverses	12,6	0,2	0,5	13,4
Aliments préparés pour animaux	1,3	0,0	12,1	13,4
Tabacs	4,8	0,0	6,6	12,2
Préparat. à base de légumes ou de fruits	2,9	0,0	1,7	4,6
Préparat. à base de céréales	2,3	0,0	0,9	3,2
Autres	7,8	0,1	5,6	13,6
Total	277,2	10,4	172,9	461,8

* Y compris Mayotte.

Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Importations

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DOM [*]
	million d'euros			
Boissons, vins et alcools	148,6	66,3	136,8	383,1
Viandes et abats	126,6	53,6	124,2	353,6
Lait et produits laitiers	103,7	26,2	125,6	271,6
Préparat. à base de céréales	93,8	32,1	104,2	247,6
Préparat. de viandes et de poissons	83,2	23,2	86,6	201,1
Préparat. aliment. diverses	66,3	15,7	74,8	172,0
Poissons et crustacés	73,5	7,8	73,0	158,1
Préparat. à base de légumes ou de fruits	61,7	16,0	66,5	153,5
Céréales	41,2	6,2	84,9	149,1
Autres	231,5	59,1	258,3	581,2
Total	1 030,2	306,2	1 135,1	2 670,9

* Y compris Mayotte.

Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Fournisseurs et clients des DOM

	2000	2010	2020	2021 ^p
	million d'euros			
Importations	1 291,9	1 782,7	2 603,8	2 670,9
dont de l'UE à 27 (y. c. France métr.)	1 064,8	1 439,4	2 182,0	2 263,1
de la France métr.	913,1	1 236,5	1 785,3	1 873,0
Exportations	480,6	420,6	404,9	461,8
dont vers l'UE à 27 (y. c. France métr.)	387,9	286,7	297,2	348,5
vers la France métr.	355,0	234,7	256,5	287,9
	%			
Taux de couverture ¹	37	24	16	17

1. Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones).

Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

ANNEXES

Organismes cités p. 191

Unités p. 193

Glossaire p. 194

Index thématique p. 213

AAMP : Agence des aires marines protégées.

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques.

ABF : Association des brasseurs de France.

Adepale : Association des entreprises de produits alimentaires élaborés.

Adepale-fiac : Fédération des industries des aliments conservés.

Adepale-synafap : Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais.

Agence Bio : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

Agreste : Ensemble des données collectées et publiées par les services de statistique publique agricole du ministère en charge de l'agriculture, à l'échelon national (SSP) et à l'échelon régional (SRISE).

Alliance 7 : Alliance des syndicats des industries de la biscotterie, de la biscuiterie, des céréales prêtes à consommer ou à préparer, de la chocolaterie, de la confiserie, des aliments de l'enfance et de la diététique, des préparations pour entremets.

AMF : Association des malteurs de France.

ANICC : Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche.

ANMF : Association nationale de la meunerie française.

ASP : Agence de services et de paiement. L'ASP est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé de l'agriculture.

BIP : Bureau interprofessionnel du pruneau.

BNIA : Bureau national interprofessionnel de l'armagnac.

BNIC : Bureau national interprofessionnel du cognac.

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole.

CEEB : Centre d'études de l'économie du bois.

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

CIC : Conseil international des céréales.

CIHEAM : Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes.

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Cnam : Caisse nationale de l'assurance maladie.

Cnaol : Conseil national des appellations d'origine laitière.

CNC : Comité national de la conchyliculture.

CNCA : Caisse nationale du Crédit Agricole.

CNPO : Comité national pour la promotion de l'œuf.

Coceral : Comité du commerce des céréales, aliments du bétail, oléagineux, huile d'olive, huiles et graisses et agrofournitures.

Comifer : Comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée.

Corpen : Comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles.

Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques. Cette direction est rattachée au ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

DGAL : Direction générale de l'alimentation du MASA.

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture.

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MASA.

(www.chlorofil.fr puis rubrique Statistiques).

DGFIP : Direction générale des Finances publiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du MASA. Le bureau financement des entreprises (BFE) lui est rattaché.

Douanes : Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

DPFM : Direction de la protection de la forêt méditerranéenne.

Draaf : Direction régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt.

Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Cette direction est rattachée au ministère de la Santé et de la Prévention et au ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

ENF : Espaces naturels de France.

ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

Eurostat : Office statistique des Communautés européennes. Eurostat offre une gamme complète de publications papier et électronique, des bases de données et une cartographie interactive qui couvrent tous les domaines des statistiques européennes, en particulier ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

(<https://ec.europa.eu/eurostat> puis rubriques données ou publications).

Facco : Chambre syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers.

FAFSEA : Fonds d'assurance formation des salariés d'exploitations agricoles.

FAO : *Food and agriculture organization* (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation). La FAO diffuse des informations au niveau mondial, en particulier dans les domaines agricole et forestier.

(www.fao.org puis rubriques Statistiques ou Publications).

FEDHUIL : Fédération nationale des huileries métropolitaines et industries dérivées.

FIBL : Institut de recherche de l'agriculture biologique.

Fict : Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viande.

FNB : Fédération nationale des boissons.

FNCUMA : Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

FNPE : Fédération nationale des producteurs d'endives.

FNSAFER : Fédération nationale des SAFER.

FranceAgriMer : Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer qui exerce ses missions pour le compte de l'État en lien avec le MASA.

Gipt : Groupement interprofessionnel de la pomme de terre industrielle et des industries de transformation.

Gis Sol : Groupement d'intérêt spécifique Sol.

IAMM : Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.

Idele : Institut de l'élevage.

Ifoam : Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière.

Inao : Institut national de l'origine et de la qualité.

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

(www.insee.fr et www.bnsp.insee.fr, Bibliothèque Numérique de la Statistique publique à laquelle contribue le SSP pour les publications Agreste).

Irstea : Institut de recherche pour l'ingénierie en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Itavi : Institut technique de l'aviiculture.

LCA nutrition animale : La Coopération agricole nutrition animale.

MASA : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

MENJ : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/).

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle.

MSA : Mutualité sociale agricole.

MTECT : ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

(www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/).

Odeadom : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

ODG : Organismes de défense et de gestion des produits.

OFB : Office français de la biodiversité.

OIV : Organisation internationale de la vigne et du vin.

ONF : Office national des forêts.

PEFC - France : Programme de reconnaissance des certifications forestières.

RNF : Réserves naturelles de France (association).

Safer : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

SCAFR : Société centrale d'aménagement foncier et rural.

Sdes : Service des données et Études statistiques du MTECT.

SFS : Syndicat français des sirops.

SGFHT : Syndicat général des fabricants d'huiles et de tourteaux de France.

SHOM : Service hydrographique et océanographique de la marine.

Sies : Service de l'information et des études statistiques. Ce service est rattaché au MENJ.

Sifpaf : Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France.

SNBR : Syndicat national des boissons rafraîchissantes.

SNIA : Syndicat national des industriels de la nutrition animale.

Sonito : Société nationale interprofessionnelle de la tomate.

SPSSI : Service des politiques supports et des systèmes d'information du MTE.

Strise : Service régional de l'information statistique et économique des Draaf du MASA.

SSP : Service de la statistique et de la prospective du MASA.

Sygma : Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles.

Synafap : Syndicat national des fabricants de plats préparés.

Synalaf : Syndicat national des labels avicoles de France.

Syncopac : Fédération des coopératives de production et d'alimentation animales.

UIPP : Union des industries de la protection des plantes.

UNCTADSTAT : Entrepôt statistique de la CNUCED (conférence des nations unies sur le commerce et le développement).

Unifa : Union des industries de la fertilisation.

Unijus : Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits.

Unip : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines.

USDA : *United States Department of Agriculture* (ministère de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique).

Usipa : Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés.

Vivea : Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

UNITÉS

ch	cheval
ETP	équivalent-temps-plein
ha	hectare
hl	hectolitre
kg	kilogramme
kW	kilowatt
l	litre
M	million
Md	milliard
m ²	mètre carré
m ³	mètre cube
mm	millimètre

%	pourcentage
PBS	production brute standard
q	quintal
SAU	superficie agricole utilisée
t	tonne
tec	tonne-équivalent-carcasse
teoc	tonne-équivalent-œuf-coquille
tep	tonne-équivalent-pétrole
UGB	unité-gros-bétail
UTA	unité de travail annuel

Se référer également aux « clés de lecture », aux « organismes cités » et aux « unités »

agriculture biologique : l'agriculture biologique recourt à des pratiques culturales qui interdisent l'usage de produits chimiques de synthèse et favorisent l'usage des ressources naturelles pour la fertilisation et les traitements. En élevage, l'alimentation doit être issue d'une agriculture biologique et des conditions de bien-être des animaux sont également exigées (limites de chargement notamment). Ainsi, le passage d'une agriculture conventionnelle à biologique nécessite une période de conversion de deux ou trois ans pour les terres et variables pour les animaux selon les espèces. Le respect d'un cahier des charges permet l'obtention du certificat pour commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique ». cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

aides PAC : cf. « PAC ».

année civile/campagne : selon les cas, les statistiques sont établies par année (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou par campagne de production ou de commercialisation. Les campagnes diffèrent selon les produits : elles vont du 1^{er} juillet au 30 juin pour les céréales, du 1^{er} avril au 31 mars pour le lait, etc.

AOC/AOP : appellation d'origine contrôlée/protégée. cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

apprentissage : un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La durée du contrat d'apprentissage est en principe de deux ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire, trois ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat. cf. « enseignement agricole ».

APPB : les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ils ont pour objectif de favoriser la conservation de biotopes (dunes, landes, pelouses, mares, prairies humides...) nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

artisanat commercial : champ qui rassemble les activités de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie artisanales. Ces activités font partie, au sens de la NAF rév. 2 (cf. ce terme), des « industries alimentaires ».

autofinancement (Rica) : différence entre la valeur de la capacité d'autofinancement et celle des prélèvements privés (cf. ces termes).

BDNI : la base de données nationale d'identification est une base de données administrative dont l'objectif principal est le suivi sanitaire des animaux de rente sur le territoire français. C'est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Elle s'élargit progressivement au suivi des mouvements des animaux des cheptels ovins, caprins et porcins. Au sens de la BDNI, une exploitation correspond à toute construction ou tout lieu dans lequel des animaux d'élevage sont détenus. Le numéro BDNI est donc un numéro d'exploitation attribué à un lieu géographique de détention, indépendamment du détenteur (personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire). Un détenteur BDNI peut avoir plusieurs exploitations au sens de la BDNI. Les définitions BDNI de l'exploitation diffèrent de la définition statistique de l'exploitation agricole, laquelle s'apparente à un lieu géographique (établissement) lié à un détenteur particulier (entreprise).

bilans azote et phosphore : ils estiment les apports par les fertilisants et les déjections animales et les exports par les végétaux, et mesurent le surplus des apports par rapport aux exports. La méthodologie du calcul des bilans est établie par Eurostat. Elle harmonise les calculs des bilans dans les États membres en cohérence avec d'autres rapports internationaux relatifs à l'azote, comme ceux concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

bilans d'approvisionnement : le bilan, pour un produit donné, exprime l'équilibre entre les ressources et les emplois en quantités physiques (tonnes de blé, hl de vin...). L'origine des ressources disponibles pour chaque produit est identifiée : stocks de début, production utilisable, importations. Les emplois de ces ressources sont les exportations, les utilisations intérieures et les stocks finals. Les emplois en

utilisations intérieures sont eux-mêmes, suivant les bilans, ventilés en différents postes dont la consommation humaine. Les concepts ont été, à l'origine, élaborés par les États membres de l'UE au sein d'Eurostat.

bois bûche : morceau de bois débité en quartier ou en rondin.

bois d'œuvre : bois destiné au sciage, au tranchage, au déroulage ou à la fabrication de merrains ou de bois sous rails.

bois d'industrie : comprend le bois de trituration (cf. ce terme) et d'autres bois regroupés dans une rubrique autres bois d'industrie. Ces derniers comprennent les bois destinés à la fabrication de bois de mine, de poteaux de lignes électriques ou téléphoniques, de piquets, pieux, échelas, etc.

bois énergie : ou encore bois de feu ou bois de chauffage est un bois destiné à la combustion ou à la carbonisation.

bois ronds : bois exploités et façonnés avant toute transformation.

bois de trituration : bois destiné à être déchiqueté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou de fibres.

bois sous rails : bois utilisés pour la fixation des rails de chemin de fer. Ce groupe comprend les traverses et les appareils de voie.

branche agriculture : regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : cultures de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevages d'animaux, travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricole à façon. Elle exclut la sylviculture et la pêche.

CAF (coût, assurances, fret) : comptabilisation des importations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'importateur.

campagne : cf. « année civile ».

capacité d'autofinancement (Rica) : cet indicateur est obtenu à partir du résultat

de l'exercice augmenté des dotations aux amortissements et diminué des produits sur cession d'actifs (net de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés) et de la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat.

carbone : cf. stock de carbone ».

catégorie d'entreprises : cf. « Esane ».

Cdex : classe de dimension économique des exploitations. cf. « PBS ».

charges d'approvisionnement : ce regroupement de charges d'une exploitation agricole intègre les engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, aliments des animaux, produits vétérinaires, produits de reproduction animale, emballages, combustibles, carburants et lubrifiants, produits d'entretien, fournitures d'atelier, fournitures de bureau, matériaux divers, autres fournitures consommables et matières premières.

chef d'exploitation ou premier coexploitant : personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation, c'est-à-dire la personne qui prend les décisions au jour le jour.

chiffre d'affaires : il représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique avec les tiers dans le cadre de son activité professionnelle courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, de prestations de services et des produits des activités annexes.

classe de dimension économique des exploitations (Cdex) : cf. « PBS ».

classification des produits : elle correspond à des nomenclatures de produits utilisées dans le système statistique français (CPF : classification des produits française), européen (CPA : classification statistique de produits associés par activité) ou de l'ONU (CPC : classification centrale des produits) mais aussi dans le système statistique douanier de l'UE (NC : nomenclature combinée) ou mondial (SH : système harmonisé). Le lien entre les nomenclatures CPF et NC ou SH n'est pas direct mais des tables de correspondance entre les nomenclatures CPF et NC, gérées par les Douanes, existent et permettent une cohérence statistique. En particulier, au sein de la classification des produits agroalimentaires, une distinction, utile en production, est faite entre les produits bruts

et les produits transformés. cf. « CPF rév. 2.1 et classification douanière de produits ».

classification douanière de produits (NC, SH) : deux nomenclatures douanières de produits, en vigueur depuis 1988, sont actives : la NC, européenne, est greffée sur la SH, internationale établie par le Conseil de Coopération douanière. La NC constitue le niveau le plus fin d'analyse (codes produits à 8 chiffres) et est révisée chaque année. Les 24 premiers chapitres de la SH, de structure pyramidale, sont consacrés aux échanges agroalimentaires. cf. « classification des produits ».

classification type pour le commerce international (CTCI) : la CTCI est une nomenclature de classification de produits proposée par la commission statistique de l'ONU et qui est utilisée pour les statistiques du commerce extérieur. Elle permet des comparaisons internationales des produits de base et des produits manufacturés. Les principales catégories sont les suivantes : les produits alimentaires, boissons et tabac (sections 0 et 1, y compris les animaux vivants), les matières premières (sections 2 et 4), les produits énergétiques (section 3), les produits chimiques (section 5), les machines et matériel de transport (section 7), les autres articles manufacturés (section 6 et 8).

CPF rév. 2.1 : classification des produits française révision 2.1 est la nomenclature statistique de produits et de services en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, révisée en 2015 et gérée par l'Insee. Elle est identique à la nomenclature européenne de produits CPA et est dérivée de la nomenclature CPC de l'ONU. cf. « classification des produits ».

commerce de gros de produits agroalimentaires : le commerce de gros consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues. Dans le cas de l'agroalimentaire, le commerce de gros rassemble l'ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (cf. ce terme) est celle du « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants » et du « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros du tabac manufacturé) » cf. « entreprise agroalimentaire ».

comptes de l'agriculture : les comptes de l'agriculture constituent une opération de comptabilité nationale (ou macroéconomique) qui a pour but de chiffrer les éléments concernant la valeur de la production, des charges et des subventions des unités appartenant à la branche agriculture (cf. ce terme). Ils sont établis au niveau national (France métropolitaine et DOM) par l'Insee et au niveau régional par le Service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture.

conditions de travail : les enquêtes Conditions de travail (CT) sont conduites depuis 1978 par la Dares, service statistique du ministère du Travail. Elles ont été renouvelées en 1984, 1991, 1998, 2005, 2013, 2016 et 2019. L'enquête CT est menée en panel tous les trois ans depuis 2013, avec une alternance entre une dominante « conditions de travail » (2013 et 2019) et une dominante « risques psychosociaux » (CT-RPS dont la première édition s'est déroulée en 2015-2016). Les principaux thèmes abordés sont : les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et les rythmes de travail, les pénibilités, les risques et leur prévention, les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail. Pour chacun des thèmes, plusieurs critères sont définis. Depuis 2019, pour la première fois, la pratique du télétravail est quantifiée précisément (profil des télétravailleurs, fréquence et lieux de télétravail, etc.). L'enquête 2019 a été conduite auprès d'un échantillon d'environ 34 500 personnes représentatives de l'ensemble des actifs occupés, salariés et non salariés.

Pour plus de précisions, se reporter au site de la Dares : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/enquete-source/conditions-de-travail-edition-2019>

consommation indigène brute (CIB) : la consommation indigène brute de viande dans le pays est obtenue par calcul à partir des abattages, augmentés des importations et diminués des exportations totales de viandes (y compris produits à base de viandes, charcuteries, graisses). Pour certaines espèces (bovins essentiellement), des variations des stocks d'intervention sont prises en compte également. La CIB s'exprime en tonnes-équivalent-carcasse uniquement. C'est une consommation apparente mesurée par bilan.

consommations intermédiaires (CI) : valeur des biens et des services consommés au cours

de la période dans le processus courant de production.

coopératives agroalimentaires : ensemble des entreprises agroalimentaires dont la catégorie juridique définie par l'Insee est de nature coopérative. On distingue trois grandes catégories juridiques : les sociétés coopératives agricoles, les sociétés d'intérêt collectif agricole et les unions de coopératives agricoles.

cotation du sucre sur le marché à terme de Londres : désigne le cours mondial en dollars du sucre blanc échangé sur le Marché de Londres, suivant le contrat de référence n° 5. Ce contrat fait l'objet de cotations différentes suivant les dates de liquidation – ou termes – des positions (acheteurs ou vendeurs), et s'échelonne sur cinq termes. La moyenne mensuelle de l'échéance la plus proche du contrat, ou premier terme, est suivie. La conversion euro contre dollar utilisée est le taux de référence de la Banque Centrale Européenne.

cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN) : cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) sans perspective de récolte. La couverture du sol entre deux cultures principales est spécifiquement recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

cultures intermédiaires dérobées : cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) en vue d'en retirer une récolte. Par ailleurs, la couverture du sol entre deux cultures principales est également recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

Cuma : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

DCE : directive-cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et le Parlement européen. Ses objectifs sont la préservation et la restauration des eaux avec une gestion par bassin hydrographique afin d'atteindre un bon état général des eaux souterraines et superficielles.

dettes financières : elles comprennent principalement les emprunts auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants ainsi que les découverts bancaires.

dettes non financières : elles comprennent d'une part les avances et acomptes reçus des clients, et d'autre part les dettes envers les fournisseurs ainsi que les dettes sociales et fiscales.

dimension économique des exploitations agricoles : cf. « PBS ».

DIRDA : DIRD des administrations. Les administrations comprennent trois secteurs au sens du manuel de Frascati : le secteur de l'État, le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, appelé aussi « secteur du privé sans but lucratif »).

DJA : cf. « PAC ».

dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : la dépense intérieure de recherche et développement correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R & D sur le territoire national (métropole et départements d'Outre-mer) par le secteur des administrations françaises et par le secteur des entreprises.

dose homologuée : pour un produit phytosanitaire, la dose homologuée est la dose maximale autorisée par traitement pour un bio-agresseur sur une culture donnée. Cette dose homologuée constitue la dose de référence utilisée pour calculer l'indice de fréquence de traitement (IFT) de chaque traitement.

dotations aux amortissements : elles représentent une évaluation comptable de la dépréciation des actifs immobilisés.

DPB : cf. « PAC ».

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

EBE : cf. « excédent brut d'exploitation ».

EDI : échange de données informatisées. Échange de messages portant sur des commandes, factures, opérations de paiement, description de marchandises... *via* Internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique.

engrais minéraux : ce sont des substances soit produites par l'industrie spécialisée, soit issues de gisements naturels. Les trois types d'élément nutritif apportés aux plantes sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K). On distingue les engrais simples, contenant un seul type d'élément nutritif, des engrais composés qui en apportent plusieurs. Les principaux engrais simples azotés sont les solutions azotées, l'urée et les ammonitrates. Il existe d'autres types d'engrais (organiques et organo-minéraux) qui ne sont pas évoqués dans cette publication.

enherbement :

- **désherbage en viticulture (chimique, mécanique ou thermique)** : lors d'un même passage, un désherbage chimique peut être associé à un désherbage mécanique, ou un désherbage sur l'inter-rang à un désherbage sous le rang : chacun est comptabilisé indépendamment l'un de l'autre. Un passage mélangeant plusieurs herbicides compte comme un seul désherbage chimique. La réglementation interdit le désherbage chimique sur les parcelles bio.

- **enherbement entre les rangs de vigne** : les 9 modalités d'enherbement proposées dans le questionnaire ont été regroupées en 3 catégories. L'enherbement permanent regroupe les modalités « permanent semé » et « permanent spontané ». L'enherbement dit « temporaire » regroupe cinq modalités : trois modalités d'enherbement simple, « temporaire spontané », « temporaire semé de type engrais vert », ou « autre temporaire semé », et deux modalités d'enherbement combiné (deux types différents sur la même parcelle), « temporaire semé et temporaire semé de type engrais vert » ou « temporaire spontané et temporaire semé de type engrais vert ». Les autres enherbements comprennent les combinaisons d'enherbements « permanent et temporaire semé type engrais vert » ou « permanent et autre temporaire semé ».

enquête annuelle Aquaculture : l'objectif de l'enquête est de dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée, d'estimer les productions annuelles vendues en quantités et en valeur et d'évaluer l'emploi concerné en nombre et en équivalent-temps-plein. L'enquête annuelle porte sur les entreprises en conchyliculture, en pisciculture marine, en pisciculture en eau douce (bassins ou étangs) pratiquant les éclosions et/ou l'élevage d'animaux aquatiques pour la vente vers différentes destinations : entre professionnels, repeuplement, parcours de pêche de loisir, pour la consommation. La production d'œufs non embryonnés pour la consommation humaine

(notamment caviar d'esturgeon) et la production d'algues (macro et micro) sont incluses.

Outre l'enquête Aquaculture, un recensement de la pisciculture, de l'algoculture et de la culture de cyanobactéries a eu lieu en 2019. Il s'agit de la déclinaison d'une même opération annuelle sur deux champs distincts, le recensement se substituant à l'enquête annuelle sur le champ concerné en 2019. Le recensement 2019 couvre la pisciculture professionnelle en étang et de l'algoculture.

enquête annuelle de branche : la branche est l'ensemble des « fractions d'entreprise » correspondant à une même activité définie par la nomenclature d'activités française (NAF - cf. ce terme). Une même entreprise relève d'autant de branches qu'elle exerce d'activités. Les informations par branche sont les plus intéressantes pour mesurer les productions en volume. cf. « branche agricole », « enquête Prodcum ».

enquête annuelle de production commercialisée (EAPC)

: la première enquête annuelle de production commercialisée dans les industries agroalimentaires (EAPC IAA) a été réalisée en 2021 et concerne les données relatives à l'année 2020. Cette enquête se substitue au dispositif Prodcum qui regroupait une cinquantaine d'enquêtes annuelles de branche auparavant effectuées sous la responsabilité du SSP, soit directement par ce service, soit par des organismes professionnels agréés. La mise en place de cette enquête unique, en gestion directe par le SSP et recentrée sur les produits et variables répondant au règlement européen Prodcum (production communautaire), cherche à alléger la charge de réponse des entreprises.

enquête annuelle laitière (EAL) : elle répond à la directive 96/16/CE du 19 mars 1996 concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers. Cette enquête porte sur la collecte de lait, les fabrications de produits laitiers et les productions vendues (volume et valeur) des produits appartenant à la classe 10.51 (laits, crèmes, beurre, fromages, poudres...) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 (cf. ce terme) ainsi que d'autres produits comme les laits et poudres infantiles, les laits aromatisés, les desserts lactés thermisés, les spécialités à tartiner, les produits destinés à l'industrie (caséinates, lactoprotéines...) et les plats fromagers.

enquête Cheptels ovins, caprins et porcins : les enquêtes « Cheptels » s'inscrivent

depuis 1993 dans le cadre de règlements européens. Pour chaque espèce (ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie). L'enquête concerne les exploitations agricoles, de France métropolitaine et des DOM. La collecte a lieu une fois par an pour les ovins et caprins (novembre) et deux fois par an pour les porcins (mai et novembre).

enquête Pratiques culturelles : les enquêtes Pratiques culturelles décrivent les interventions des exploitants agricoles sur leurs parcelles entre une récolte et la suivante : travail du sol, semences utilisées, engrais épandus et traitements phytosanitaires. Des enquêtes ont eu lieu en 1994, 2001, 2006, 2011, 2015 et 2017 pour les grandes cultures, en 2006, 2010, 2013, 2016 et 2020 pour la viticulture, 2012 et 2015 pour les vergers de fruits, 2013 et 2018 pour les légumes.

enquête Pratiques d'élevage : les enquêtes Pratiques d'élevage en 2015 ont permis d'enrichir les connaissances sur le secteur de l'élevage bovin (lait et viande), ovin (lait et viande), caprin, porc et avicole (volaille de chair et volaille de ponte). L'enquête effectuée en 2008 portait principalement sur les bâtiments d'élevage. En 2015, l'enquête aborde de nouveaux domaines : la gestion des effluents, l'alimentation des animaux, les pratiques sanitaires, les soins aux animaux et la main-d'œuvre.

enquête Prodcom : l'enquête annuelle Prodcom mise en place dans le cadre du règlement européen PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) – règlement n° 3924 du 19 décembre 1991 – permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée des industries agricoles et alimentaires pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Les produits retenus sont définis depuis 2008 par la NAF rév. 2 (cf. ce terme) et les entreprises produisant ces produits sont interrogées (exhaustif pour les 20 salariés ou plus) jusqu'à atteindre une couverture de 90 % sur l'ensemble de chaque classe à 4 chiffres de la nomenclature NACE (cf. « NAF »), commune à tous les pays européens.

enquête Structure des exploitations agricoles (ESEA) : cette enquête actualise entre deux recensements agricoles des données sur les structures des exploitations agricoles. La dernière enquête a eu lieu en

2016. 72 000 exploitations ont été interrogées dont près de 5 000 dans les départements d'Outre-mer (DOM).

enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) : l'enquête annuelle réalisée auprès des ménages permet de collecter des informations sur l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, internet, téléphonie). L'enquête TIC aborde également la fréquence d'utilisation du e-commerce et le recours à l'administration en ligne. Elle est réalisée annuellement par téléphone auprès d'un échantillon d'environ 7 000 ménages de France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM).

enquête sur l'utilisation du territoire : cf. « Teruti ».

enseignement agricole : les diplômés de l'enseignement agricole sont classés en cinq niveaux de qualification. Le niveau V correspond à la préparation d'un CAP agricole (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) ou d'un BPA (Brevet professionnel agricole) ; le niveau IV à la préparation d'un Baccalauréat ou d'un BP (Brevet professionnel) ; le niveau III à la préparation d'un BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) ; les niveaux II et I correspondent aux diplômes de l'enseignement supérieur agricole long (titres d'ingénieur, de paysagiste, de vétérinaire, licence professionnelle, master, doctorat...). Pour plus d'informations, consulter le site www.chlorofil.fr.

entreprise agroalimentaire : ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons », le « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants », le « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros de tabac manufacturé) ». Ce champ n'exclut pas les activités d'artisanat commercial. L'entreprise est prise au sens économique et non seulement dans son acception « unité légale ».

cf. « NAF rév. 2 », « artisanat commercial », « entreprise au sens économique », « unité légale ».

entreprise au sens « économique » : dite également entreprise au sens de la Loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de

production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Esane : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. C'est un dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les unités productives qui utilise des sources administratives comme les BIC (bénéfices industriels et commerciaux), les BNC (bénéfices non commerciaux), les BA (bénéfices agricoles) et la DSN (Déclaration sociale nominative qui remplace, depuis 2016, les DADS (Déclarations annuelles de données sociales)) et des enquêtes comme Esa (enquête sectorielle annuelle). Les unités sont constituées des unités légales indépendantes (sociétés, entreprises individuelles, parties d'administrations publiques et certaines associations) mais aussi des unités « profilées » regroupant des unités légales si elles constituent, ensemble, une entreprise au sens « économique ».

En 2015, 4 très grandes entreprises des IAA étaient profilées manuellement. Le profilage est ensuite étendu aux groupes de taille moyenne avec un algorithme automatique. En 2017, 1 744 entreprises profilées regroupent 7 593 unités légales sur le champ des IAA et 1 917 entreprises profilées regroupent 6 393 unités légales sur le champ « Commerce de gros de produits agroalimentaires ».

À partir de la taille de l'entreprise, du chiffre d'affaires et du total de bilan, les unités sont classées par catégorie d'entreprise :

- les microentreprises (MIC) emploient moins de 10 salariés et totalisent un chiffre d'affaires ou un total de bilan de moins de 2 millions d'euros par an ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises emploient de 10 à 249 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros ou un total de bilan de moins de 43 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient de 250 à 5 000 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan de moins de 2 milliards d'euros ;
- les grandes entreprises (GE) représentent les entreprises restantes.

cf. « unité légale », « unité profilée », « entreprise au sens économique ».

établissement : c'est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative... Il constitue

le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret à 14 chiffres.

ETP : équivalent-temps-plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole et des groupements d'employeurs). Pour les entreprises agroalimentaires, il s'agit en général des ETP salariés.

E.U.R.O.P : la grille E.U.R.O.P est une grille communautaire permettant de classer les carcasses des animaux abattus. Elle est utilisée pour les bovins, ovins et porcins. La conformation (développement musculaire) est déterminée par l'observation de trois zones de la carcasse : la cuisse, le dos et l'épaule. Elle est fixée sur la grille par : E : excellente, U : très bonne, R : bonne, O : assez bonne, P : médiocre. L'état d'engraissement résulte de l'observation des faces externe et interne de la carcasse. Pour chaque qualité de conformation, la grille compte 5 niveaux d'état d'engraissement de la carcasse : de 1 (très faible) à 5 (très fort).

excédent brut d'exploitation (EBE) : il correspond au flux de ressources généré, au cours de l'exercice, par la gestion courante de l'exploitation (ou de l'entreprise) sans tenir compte de sa politique d'investissements (amortissements) et de sa gestion financière (frais financiers). L'EBE est calculé par différence entre la valeur de la production de l'exercice, augmentée des subventions d'exploitation et des indemnités d'assurance, et celle des consommations intermédiaires, des fermages, des primes d'assurances, des impôts et taxes, et des charges de personnel. Dans la définition de l'EBE retenue par le Rica (et par les comptes de l'agriculture), les charges sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde intermédiaire de gestion.

exploitation agricole : l'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête Structure...), une unité économique et de production qui répond à plusieurs critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...);
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La définition de l'exploitation au sens de la base de données nationale d'identification (BDNI) est différente. cf. « BDNI ».

FAB : franco à bord (en anglais : FOB) ; comptabilisation des exportations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'exportateur.

Faire-valoir (direct) : cf. « mode de faire-valoir ».

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural. cf. « PAC ».

FEAGA : fonds européen agricole de garantie. cf. « PAC ».

fermage : cf. « mode de faire-valoir ».

Flores : fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié. C'est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quels que soient le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Par rapport aux autres sources disponibles sur l'emploi salarié au niveau local, il constitue un produit intermédiaire entre les Estimations d'emploi d'une part, qui sont des statistiques agrégées au niveau des régions, départements et zone d'emploi, et d'autre part les fichiers de micro-données de niveau « postes de travail », qui sont très détaillés mais d'une utilisation plus complexe et destinés en premier lieu à l'étude des salaires au niveau individuel. Flores est construit pour l'essentiel à partir du fichier « Tous salariés » (anciennement appelé « DADS Grand format »). En 2017, Flores succède pour la première fois au processus de « Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) ». Le principal ajout de Flores est la présentation de deux années simultanées dans le même fichier (N-1 et N), qui permet de calculer des évolutions annuelles.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

gaz à effet de serre : les gaz à effet de serre sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et renvoient les rayonnements infrarouges.

gel des terres : cf. « jachère ».

gestion durable des forêts : « gestion et utilisation des forêts d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommages à d'autres écosystèmes » (déclaration H1 d'Helsinki).

grume : tronc d'un arbre abattu et ébranché, en général apte au sciage, au déroulage ou au tranchage.

IAA : cf. « industries agroalimentaires ».

ICHN : cf. « PAC ».

IFT : indicateur de fréquence des traitements. Pour un traitement phytosanitaire (cf. ce terme), l'IFT est le ratio entre la dose employée et la dose de référence (cf. ce terme) du produit utilisé pour une culture donnée. Au niveau d'une parcelle, les IFT traitements sont additionnés et peuvent être assimilés à un nombre de doses de référence employées. La part de la surface traitée est prise en compte lorsque les traitements sont localisés (cas des herbicides). Au niveau d'un territoire, les IFT peuvent être assimilés à un nombre moyen de doses de référence, pondérées par les surfaces de cultures considérées. La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicide, fongicide, insecticide-acaricide et autres. Sont comptabilisés les produits phytopharmaceutiques appliqués au champ et les traitements des semences mais pas les produits appliqués après récolte.

Pratiques culturales - légumes : dans l'édition 2022, des modifications ont été apportées portant sur les points suivants :

- prise en compte de la nouvelle méthode de calcul des doses de référence des produits phytosanitaires intégrant une limitation surfacique dans les conditions d'emploi ;
- reclassement des traitements avec la cible nématicide dans la catégorie insecticide au lieu de la catégorie autre ;
- recalage des données sur la structure des exploitations mesurée par le recensement agricole 2020.

IGP : indication géographique protégée. cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

îlot forestier : ensemble boisé d'un seul tenant.

immobilisations : ensemble des actifs corporels, incorporels et financiers inscrits au bilan, utilisés de manière durable. Les animaux reproducteurs sont inclus dans les actifs corporels.

industries agroalimentaires ou industries agricoles et alimentaires (IAA) : en termes d'entreprises (secteur), c'est l'ensemble des entreprises dont l'activité principale, au sens de la NAF rév. 2 (cf. ce terme), fait partie des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons » à l'exclusion de l'artisanat commercial (cf. ce terme). En termes d'activités (branche), c'est l'ensemble des activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

industrie manufacturière : les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. Cette activité correspond à la section C de la NAF rév. 2 (cf. ce terme). Elle intègre les industries agroalimentaires.

innovation (IAA) : concepts décrits dans le manuel d'Oslo de l'OCDE. L'innovation désigne l'introduction sur le marché d'un produit ou d'un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés par l'unité légale. Deux types d'innovation sont distingués : les innovations de produits (biens ou services) et de procédés (incluant les innovations d'organisation et de marketing). L'innovation de produit correspond à l'introduction sur le marché d'un produit, bien ou service, nouveau ou amélioré de manière significative quant à ses fonctionnalités. Elle se traduit par une utilité accrue pour le client. L'innovation de procédés

concerne la production et les méthodes de développement, la logistique et la distribution, le système d'information et de communication, les tâches administratives et la comptabilité, l'organisation des procédures, la gestion des relations avec les fournisseurs, l'organisation du travail, les processus de décision, les ressources humaines, le marketing, l'emballage, la tarification et le service après-vente.

intensité capitalistique : c'est le rapport des immobilisations corporelles sur les effectifs salariés. C'est un indicateur du volume de capital nécessaire à la production. Les industries à forte intensité capitalistique sont appelées industries lourdes.

intrastat : règlement communautaire qui définit les conditions d'enregistrement des échanges de marchandises entre partenaires européens. Les entreprises doivent établir mensuellement une déclaration d'échanges de biens avec les autres États membres de l'Union européenne. Les renseignements à fournir sont modulés selon le montant d'échanges intracommunautaires que les entreprises réalisent durant l'année. En France, l'envoi de cette déclaration aux Douanes s'effectue simultanément à la déclaration de la TVA au centre des Impôts, ce qui permet d'éventuels recoupements.

inventaire forestier national : l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est chargé par le décret n° 2011-1 371 du 27 octobre 2011 de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales prévu par l'article L.151-1 du code forestier (surface, volume, production biologique, prélèvement, exploitabilité, relevés phytoécologiques, etc.). Depuis 2005, une méthode de sondage systématique appliquée sur l'ensemble du territoire national remplace celle des inventaires départementaux tournants. Le cumul des données des campagnes annuelles successives permet à l'IGN de publier des résultats plus précis sur des périodes quinquennales.

investissements : différence entre acquisitions et cessions d'immobilisations, les cessions étant évaluées à leur valeur effective.

investissements corporels hors foncier (Rica) : ils sont mesurés par la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux reproducteurs.

Ipampa : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

IPC : indice des prix à la consommation (calculé par l'Insee).

IPP : indice des prix à la production (calculé par l'Insee).

Ippap : indice des prix des produits agricoles à la production (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

jachère : pour la SAA (cf. ce terme), une jachère désigne une terre labourable ne donnant pas de récolte. Historiquement et étymologiquement, la jachère désigne une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte (jachère dite « traditionnelle » ou « agronomique »).

Label Rouge : cf. « signes de qualité et d'origine des produits ».

marge commerciale : pour un exercice comptable donné, la marge commerciale réalisée par une unité statistique (entreprise, unité légale) est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues.

mash : mélange de matières premières pour l'alimentation animale apparaissant telles quelles ou aplaties, n'ayant pas fait l'objet d'un broyage ou d'une granulation, et incorporant éventuellement un noyau.

MAEC : cf. « PAC ».

ménage (définition Insee) : ensemble des personnes partageant le même logement. Les personnes seules constituent un ménage.

merrain : planche obtenue en débitant un billot de bois, principalement de chêne, par fendage, et servant à confectionner les douves des tonneaux.

métayage : cf. « mode de faire-valoir ».

MGLA : matière grasse laitière anhydre ou beurre anhydre de crème. Produit de première transformation obtenu directement à partir de crème.

mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite

lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location auprès de tiers moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage, devenu très marginal, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire.

NAF : nomenclature d'activités française. La NAF est dérivée de la nomenclature d'activités européenne de la Communauté (NACE), elle-même dérivée de la nomenclature de l'ONU (CITI).

NAF rév. 2 : nomenclature d'activités française révisée 2 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette révision a entraîné quelques modifications du périmètre des industries agricoles et alimentaires et de la coopération agricole (IAA). Pour connaître le détail des activités introduites ou redéfinies dans l'enquête Prodcom (cf. ce terme), consulter sur le site Agreste la publication « Chiffres et données » (n° 173 - avril 2011). Pour l'ensemble de la NAF rév. 2, consulter le site de l'Insee www.insee.fr.

Natura 2000 : l'Union européenne s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000, avec pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe afin de rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les zones de protection spéciales (ZPS) pour la protection des oiseaux et de leurs zones de migration et les zones spéciales de conservation (ZSC) pour conserver la faune, la flore et l'habitat particulier à cette zone naturelle. Pour les terres agricoles incluses dans les sites, des contrats sont signés entre l'État et les agriculteurs qui souscrivent des mesures agroenvironnementales territorialisées, cofinancées par le ministère en charge de l'agriculture et l'Union européenne dans le cadre du programme de développement rural hexagonal (cf. « PAC »).

NC : cf. « Classification douanière de produits ».

objets connectés : c'est à la fin des années 90 qu'apparaissent les termes « d'objet connecté », « d'objets communicants » ou encore « d'internet des objets ». Ce sont des objets électroniques connectés sans fil partageant des informations avec un ordinateur, une tablette, un bracelet, une montre ou un smartphone et capables de percevoir, d'analyser et d'agir selon les contextes et notre environnement.

OCM : organisations communes de marché. Elles ont été créées dès 1962 pour soutenir et organiser les marchés dans le cadre de la politique agricole commune. cf. « PAC ».

orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex) : cf. « PBS ».

PAC : politique agricole commune. Elle est pilotée par l'Union européenne avec une certaine flexibilité au niveau des États membres. Mise en œuvre à partir de 1962 pour soutenir la production agricole, elle est régulièrement réformée. La PAC en vigueur depuis 2015, structurée autour de deux piliers, renforce la règle de conditionnalité au respect de l'environnement :

- **le premier pilier**, financé par le FEAGA, concerne essentiellement les paiements directs aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles. Pour les exploitations agricoles, il s'agit d'aides découplées et d'aides couplées. Les mesures liées au marché telles les mesures d'intervention, les restitutions à l'exportation bénéficient surtout aux industries agroalimentaires ;

- **aides découplées** : déconnectées des types et des niveaux de productions agricoles annuels, ces aides directes se répartissent entre :

- les droits au paiement de base (DPB) ;
- le paiement vert, pour soutenir les actions spécifiques en faveur de l'environnement ;
- le paiement redistributif pour valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emplois ;
- le paiement additionnel aux jeunes agriculteurs en complément des DPB.

- **aides couplées** : ces aides directes visent à maintenir et à soutenir des productions spécifiques.

Pour la France les mesures sont les suivantes :

- pour les aides animales : aide bovin allaitant (ABA), aide bovin laitier (ABL), aide veau sous la mère (sous label) et veaux AB (issus de l'agriculture biologique), aide ovin, aide caprin ;
- pour les plantes riches en protéines végétales : légumineuses fourragères (jusqu'en 2017), soja, pois, féverole, lupin, légumineuses fourragères destinées à la déshydratation, semences de légumineuses fourragères, riz ;
- pour les fruits transformés : prunes d'Ente (pruneaux), cerises bigarreau, pêches pavie, poires williams, tomates pour l'industrie ;
- pour les autres produits végétaux : blé dur de qualité supérieure, pommes de terre féculières, houblon, chanvre, semences de graminées.

- **le second pilier**, financé par les contributions du FEADER et des fonds nationaux, couvre l'ensemble des programmes de développement rural régionaux (PDRR) gérés au niveau des régions. Un cadre national fixe les mesures obligatoirement mobilisées dans les PDRR hexagonaux, mesures qui peuvent aussi être mobilisées et complétées dans les autres PDRR :

- indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ;
- mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), elles concernent les trois systèmes grandes cultures, polyculture-élevage et herbagers et pastoraux ;
- aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique ;
- dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) et prêts bonifiés : ce sont des aides à l'installation ;
- mise en œuvre du réseau Natura 2000 ;
- protection contre la prédation pour les régions concernées ;
- le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) pour aider les investissements.

Le second pilier comporte également deux programmes nationaux :

- le programme national de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT). Ce programme concerne les aides à l'assurance agricole et aux fonds de mutualisation sanitaires et environnementales ;
- le programme dédié à la mise en œuvre du réseau rural national (PSRRN).

pacage collectif : cf. « structure collective ».

PBS (Production brute standard) : les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur **production brute standard (PBS)**. Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque c'est possible. Ces coefficients sont volontairement structurels, calculés en moyenne sur cinq années.

Dimension économique :

Pour le recensement agricole 2020, les **coefficients utilisés pour le calcul de la PBS** résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019 (« PBS 2017 »). Afin d'étudier l'évolution de la structure des exploitations depuis le

dernier recensement, c'est-à-dire sans prise en compte des variations des prix et rendements entre 2010 et 2020, les coefficients de la PBS 2017 ont été appliqués aux résultats du recensement agricole 2010 (en lieu et place des coefficients de 2007 utilisés au moment de la diffusion des résultats de ce recensement). Cette neutralisation de l'évolution des prix et rendements permet d'expliquer l'évolution de la répartition des exploitations dans les classes de dimension économique par le seul effet de l'agrandissement de la taille des exploitations. À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique (Cdex). En 2020, la **classification en dimension économique** a été revue, afin de mieux refléter la répartition des exploitations selon leur PBS. Les exploitations sont désormais classées en quatre catégories de taille, contre trois auparavant. Ainsi, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Orientation technico-économique :

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique-Otex). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

PCAE : cf. « PAC ».

PCS : nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles utilisées par l'Insee depuis le recensement de la population de 1982.

PIB : produit intérieur brut. Cet agrégat de comptabilité nationale permet de mesurer de manière synthétique l'activité productrice réalisée dans l'économie nationale. Pour plus de précisions, se reporter au site de l'Insee : www.insee.fr.

plaquette forestière : fragment de bois de petite taille (3 à 7 cm) issu du déchiquetage du bois.

PNGRAT : cf. « PAC ».

population active : ensemble de personnes déclarant exercer ou rechercher une activité professionnelle à une date donnée dans les différents secteurs d'activité économique.

population active agricole :

1° au sens du SSP : toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. Cette population est analysée selon ses composantes :

- la main-d'œuvre permanente qui effectue un travail régulier tout au long de l'année quelle que soit sa durée. Elle s'évalue en nombre de personnes et en ETP (cf. ce terme) et comprend :

- les chefs d'exploitation, coexploitants (réputés fournir au minimum un travail de gestion équivalent à au moins un 1/8^e d'ETP) et les associés des sociétés (qui déclarent participer au travail de l'exploitation) ;
- les membres actifs de la famille du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles ;
- les autres actifs permanents : salariés et aidants non salariés (par exemple membre de la famille des coexploitants ou associés des exploitations non individuelles).

- la main-d'œuvre non permanente ou employée par un tiers. Elle ne s'évalue qu'en ETP (cf. ce terme) et comprend :

- les salariés saisonniers ou occasionnels ;
- les salariés employés par l'intermédiaire de groupement d'employeurs ;
- le travail fourni par les prestataires de services (ETA, Cuma, autres).

2° au sens de l'Insee : toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi. Les notions du SSP et de l'Insee ne se recouvrent pas exactement.

prairies artificielles (définition SAA) :

elles sont ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères vivaces (pures ou en mélanges). Il s'agit le plus souvent de cultures de luzerne, de trèfle violet ou de sainfoin. Ces surfaces sont généralement fauchées et occupent le sol plus d'un an, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont toujours considérées comme des prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

prairies temporaires (définition SAA) :

il s'agit de superficies à base de graminées fourragères. Elles peuvent être semées en culture pure (ray-grass anglais, dactyle, etc.), en mélanges de graminées fourragères ou bien de graminées fourragères mélangées à des légumineuses fourragères. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore

est composée d'au moins 20 % de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à six récoltes, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation), elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

prélèvements privés (Rica) : solde des versements et des prélèvements, en espèces ou en nature, effectués par l'exploitant au cours de l'exercice. Les cotisations sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde.

prix constants : ou prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigé de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. La mesure à prix constants permet d'évaluer les variations du volume des opérations sur biens et services.

prix courants : prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits aussi en valeur nominale.

prix de base : montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

prix d'intervention : aussi appelé « prix de soutien » ou « prix plancher », il s'agit d'un prix minimum garanti pour un produit donné. Si les prix de marché tombent sous ce seuil, les pouvoirs publics achètent la production au prix d'intervention.

prix du porc charcutier classe E : moyennes mensuelles des cotations hebdomadaires régionales du porc charcutier dont le taux de viande maigre est de 55 % ou plus.

prix réel : le prix réel ou « déflaté » se calcule en faisant le rapport entre le prix courant et un indice général de prix (par exemple, celui des prix à la consommation). Il est utilisé pour examiner les évolutions de prix en « gommant » l'effet de l'inflation.

production (comptes de l'agriculture) : cette notion représente la valeur des productions vendues, stockées ou immobilisées au cours de la période, augmentée de l'autoconsommation et de l'intraconsommation d'alimentation animale sur l'exploitation. La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits.

production brute standard : cf. « PBS ».

production commercialisée (IAA) : cf. « enquête Prodcum ».

production de l'exercice (Rica) : agrégation de la production vendue, des variations de stocks, de la production immobilisée, de la production autoconsommée et des produits divers provenant d'activités secondaires non séparables, diminuée des achats d'animaux. La production de l'exercice n'inclut pas les subventions.

production indigène brute (PIB) : la production indigène brute d'animaux vivants d'un pays est calculée à partir des abattages augmentés des exportations et des importations totales d'animaux vivants. Elle s'exprime en têtes ou en tonnes-équivalents-carcasse. Elle diffère de la PIC (Production indigène contrôlée) par l'exclusion dans les données du commerce extérieur, des exportations et importations des animaux reproducteurs de race pure.

productivité (apparente) du travail : ratio valeur ajoutée/effectif. Ce ratio mesure la quantité de richesse produite par unité de travail. La productivité du travail peut être mesurée soit par tête, l'effectif est alors le nombre de salariés, soit en nombre d'équivalents temps plein. Dans le dispositif Esane (cf. ce terme), la valeur ajoutée hors taxes est rapportée aux effectifs salariés (hors intérimaires).

produits courants : somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitation, des indemnités d'assurance, des remboursements forfaitaires de TVA, des rabais, remises et ristournes obtenus, des autres produits de gestion courante, des produits financiers et des transferts de charges.

produits de biocontrôle : ensemble des méthodes de protection des végétaux qui reposent sur l'utilisation de mécanismes naturels. L'objectif est de protéger les plantes par le recours aux mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Ainsi, le principe du biocontrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

produits de substitution aux céréales : déchets de l'industrie agroalimentaire ou produits amyliacés, parmi lesquels on trouve le manioc et le *corn gluten feed*, qui entrent dans la composition des aliments du bétail.

produit phytopharmaceutique : produit commercial destiné à un traitement phytosanitaire et constitué d'une ou plusieurs substances actives.

programme de développement rural : cf. « PAC ».

Ramsar : convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (du nom de la ville d'Iran où cette convention a été signée).

RCAI : cf. « résultat courant avant impôts ».

recensement agricole : enquête exhaustive auprès des exploitations agricoles réalisées en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020.

recensement de la population : le dernier recensement exhaustif de la population a été réalisé en 1999. Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France fait l'objet d'enquêtes annuelles. Pour plus de précisions, se reporter au site : www.insee.fr.

restitution à l'exportation : subvention à l'exportation pour favoriser la vente de produits agricoles communautaires sur le marché mondial.

résultat courant avant impôts (RCAI) : solde intermédiaire de gestion standardisé. Il est égal aux produits d'exploitation augmentés des quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun et des produits financiers et diminués des charges d'exploitation, des quotes-parts de résultats sur opérations en commun et des charges financières. C'est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier que l'entreprise ou l'exploitation agricole ont dégagé sur l'exercice comptable. Les produits d'exploitation comprennent les subventions d'exploitation. Dans la définition du RCAI retenue par le Rica (cf. ce terme) et par les comptes de l'agriculture, les charges sociales et les rémunérations de l'exploitant et de ses associés ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation. Cet indicateur constitue l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux de l'exploitant.

résultat net comptable (Esane) : il mesure les ressources nettes de l'entreprise à l'issue de l'exercice (bénéfice ou perte). Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice. Le résultat net comptable se calcule à partir du résultat courant avant impôt augmenté du résultat

exceptionnel et diminué de l'impôt sur les bénéfices et de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

revenu des facteurs de la branche agricole : revenu dégagé par l'activité agricole pour rémunérer les facteurs de production : le travail salarié et non salarié, le foncier et le capital. Il correspond à la « valeur ajoutée nette au coût des facteurs » qui se calcule à partir de la valeur ajoutée nette augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des autres impôts sur la production (dont les impôts fonciers).

Rica : réseau d'information comptable agricole. Mis en œuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs fixés par la réglementation européenne. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations, représentatif des unités couvrant plus de 95 % de la production brute standard totale (PBS) de la France métropolitaine. L'échantillon est construit selon une méthode proche des quotas qui prend en compte un croisement Région – Orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) – Classe de la dimension économique des exploitations (Cdex). cf. « PBS ».

SAA : statistique agricole annuelle (cf. ce terme).

SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA : société civile d'exploitation agricole, régie par les dispositions du Code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

scierie : les scieries comprennent les entreprises qui ont pour activité le sciage, le rabotage et le façonnage du bois.

secteur d'activité : l'activité principale exercée (APE) par une entreprise est déterminée à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs selon la nomenclature d'activités française (NAF - cf. ce terme). Une entreprise appartient en totalité à un unique secteur d'activité lequel regroupe toutes les entreprises ayant la même activité principale. Le secteur d'activité constitue le cadre d'analyse le mieux adapté pour l'étude des données comptables. En effet, le compte de résultat n'est disponible que pour l'ensemble de l'entreprise.

Sifim (comptes nationaux) : services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Ils représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers non facturés à la clientèle. Les intermédiaires financiers se rémunèrent par une marge de taux d'intérêt sur les dépôts et sur les prêts.

signes de qualité et d'origine des produits :

- **AOP-AOC :** l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine.
- **IGP :** l'indication géographique protégée (IGP), signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.
- **AB :** le label Agriculture biologique (AB) atteste que le produit agroalimentaire est issu d'un système de production agricole spécifique qui exclut en particulier l'usage d'engrais minéraux, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés.
cf. « agriculture biologique ».
- **LR :** le Label Rouge, signe national, atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques établissant un niveau de qualité supérieur le distinguant des produits similaires.
- **STG :** l'appellation spécialité traditionnelle garantie (STG), signe européen, ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de mettre en valeur la composition traditionnelle du produit ou un mode de production traditionnel.

Pour plus de précisions, se reporter au site : www.inao.gouv.fr.

Siren, Siret : cf. « unité légale », « établissement ».

Sitadel : système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.

site mobile : site web adapté à un affichage sur appareil portable (smartphone, tablette, etc.).

site web : cf. « type d'équipements des TIC ».

Smic : salaire minimum interprofessionnel de croissance.

sols agricoles (Teruti) : ils comprennent les sols cultivés : cultures annuelles et maraîchères (grandes cultures, cultures fourragères, légumes, fruits hors vergers), cultures permanentes (vergers, vignes, plantes aromatiques), jachères et prairies temporaires (prairies semées) et les surfaces toujours en herbe tels les alpages et les prairies permanentes. Les serres et abris hauts, les chemins à usage agricole et les autres sols agricoles (cours de ferme, aires de stockage, surfaces annexes non bâties) leur sont rattachés.

sols artificialisés (Teruti) : sols bâtis, sols revêtus, autres sols artificialisés. Les sols bâtis comprennent les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, et les espaces couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les sols revêtus comprennent les routes, autoroutes, places, ronds-points, parcs de stationnement. Les autres sols artificialisés comprennent les sols enherbés artificialisés : jardins, pelouses, parcs et espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs et les sols stabilisés : voies ferrées, chemins forestiers, sols compactés par le passage fréquent d'engins, mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues.

sols naturels (Teruti) : sols boisés, landes et friches, sols nus naturels, les zones humides et sous les eaux et des surfaces en herbe à usage ni agricole, ni artificiel. Les sols boisés sont caractérisés à la fois par la présence d'arbres d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation prédominante du sol. Les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 mètres et le taux de couvert (projection des houppiers sur le sol) est supérieur ou égal à 10 %. Ils comprennent les forêts (sols boisés de surface unitaire supérieure ou égale à 0,50 hectare – définition FAO), les peupleraies (espaces boisés couverts de peupliers cultivés plantés à intervalles réguliers comprenant 3 rangs ou plus), les bosquets (sols boisés de surface unitaire inférieure à 0,50 hectare et comportant 4 arbres ou plus). Les haies et alignements d'arbres (sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne – projection des houppiers sur le sol – est comprise entre 3 et 20 mètres et la longueur supérieure à 25 mètres) et, dans les départements d'Outre-mer, les mangroves leur sont rattachés. Les landes et friches, appelées selon les régions landes, friches, maquis, garrigues ou savanes, sont caractérisées par la présence d'arbustes et de végétaux ligneux ou semi-ligneux bas (moins de 5 mètres) sur plus de 10 % de la superficie. Il peut aussi y avoir des arbres épars (de plus

de 5 mètres) qui couvrent moins de 10 % de la superficie. Les sols nus naturels sont les zones où le couvert végétal occupe moins de 25 % de la surface. Ils comprennent les dunes littorales, les plages de sable ou de galets, les zones à roche affleurante, les éboulis, etc. Les zones humides et sous les eaux comprennent les eaux intérieures courantes ou non, les marais salants et étangs d'eau saumâtre, les tourbières et marais intérieurs, les estuaires, les glaciers et neiges éternelles. Les surfaces en herbe classées en sols naturels concernent des superficies de sylviculture, de chasse, de protection du milieu naturel ou sont sans usage.

spot : cotation au comptant sur le sucre blanc immédiatement livrable.

SRW : *soft red winter* (blé d'hiver nord-américain de qualité boulangère courante).

statistique agricole annuelle (SAA) : opération statistique pour élaborer aux niveaux départemental, régional et national une synthèse chiffrée des différentes productions agricoles en termes physiques (superficies, rendements, productions, effectifs d'animaux). Cette synthèse multi-sources est le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace. Les séries sur les surfaces et les effectifs d'animaux sont calées sur celles des recensements agricoles.

STG : spécialité traditionnelle garantie. cf. « signes de qualité des produits ».

STH : cf. « superficie toujours en herbe ».

stock de carbone : quantité de carbone présente, à un instant donné, dans les cinq compartiments qui composent l'écosystème forestier : biomasse aérienne, biomasse souterraine, bois mort, litière et sol. Le stock de carbone contenu dans les produits à base de bois (charpentes, menuiseries, meubles, emballages, papier, etc.) n'est pas actuellement comptabilisé.

structure collective : organisme gestionnaire d'une exploitation agricole mettant à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pâturer leurs animaux. Il s'agit de groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales, de collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux ou d'autres personnes de droit public.

substance active : substance exerçant une action générale ou spécifique sur des organismes nuisibles.

superficie toujours en herbe ou prairies permanentes (définition SAA) : elles comprennent les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées.

superficie en production : la superficie en production comptabilise les surfaces de culture toujours en production par rapport à la campagne précédente et les entrées en production. En particulier, les surfaces de vignes ou de vergers ne sont comptabilisées que lorsqu'il y a production de fruits, soit une voire plusieurs campagnes après la plantation.

surface développée : pour une espèce donnée, une même surface est comptabilisée autant de fois qu'il y a des récoltes de l'espèce sur la période considérée.

taux d'auto-approvisionnement : dans les bilans animaux, rapport entre la production indigène brute et la consommation indigène brute (cf. ces termes), exprimé en pourcentage. Si ce rapport est supérieur à 100 %, il y a un surplus de production, et donc des exportations. S'il est inférieur à 100 %, il y a un déficit : des importations sont nécessaires pour couvrir les besoins.

taux d'endettement : rapport entre l'ensemble de l'endettement et le total de l'actif.

taux d'épargne : pour les ménages, rapport de l'épargne au revenu disponible de la période. Il mesure la proportion du revenu susceptible d'être investi en achats de logements, placements financiers, etc.

taux d'exportation : rapport du chiffre d'affaires à l'exportation sur le chiffre d'affaires total. Ce taux mesure la part des ventes exportées. Dans Esane (cf. ce terme), les chiffres d'affaires total et à l'exportation utilisés sont hors taxes. Ce sont les exportations directes, c'est-à-dire celles qui sont effectuées directement par l'entreprise. Les exportations indirectes, par exemple via un intermédiaire, ne sont pas comptabilisées.

taux de valeur ajoutée : rapport de la valeur ajoutée (cf. ce terme) sur le chiffre d'affaires. Ce taux mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires. Dans Esane (cf. ce terme), le taux de valeur ajoutée est calculé en divisant la valeur ajoutée hors taxes par le chiffre d'affaires hors taxes.

taux de marge : en comptabilité nationale, le taux de marge est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée. Il permet donc de suivre le partage de la valeur ajoutée entre les salariés et l'entreprise. Dans le Rica, le taux de marge est le rapport entre l'EBE et le chiffre d'affaires (on l'appelle également taux de « marque » en finance d'entreprise).

taux de marge commerciale : rapport entre la marge commerciale et la vente de marchandises.

taux de résultat : rapport du résultat net comptable sur le chiffre d'affaires (cf. ce terme).

tec : tonne-équivalent-carcasse. Unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour une carcasse entière par définition, 0,5 pour un gros bovin vivant, 1,3 pour les morceaux désossés, 1,8 pour les saucissons, par exemple.

teoc : tonne-équivalent-œuf-coquille : unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des œufs entiers et des produits à base d'œufs sous toutes leurs présentations : œufs entiers sans coquille, blancs seuls, jaunes seuls, séchés ou non, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour un œuf entier avec coquille par définition, 1,16 pour un œuf entier liquide sans coquille, 2,5 pour du jaune séché par exemple.

tep : tonne-équivalent-pétrole : unité employée pour pouvoir agréger les différentes formes d'énergie. Les coefficients de conversion retenus sont ceux du service des données et études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'écologie et du développement durable.

termes réels : cf. « valeur réelle ».

terres labourables/terres arables : les terres labourables comprennent les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères, ainsi que les jachères. Par convention, dans les enquêtes du SSP, les terres arables comprennent, en plus des surfaces précédentes, les terres en cultures maraîchères et florales et les jardins familiaux des exploitants.

Teruti : cette enquête annuelle sur l'occupation et l'utilisation du territoire permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire. Le premier échantillon permanent (échantillon Teruti) a été constitué en 1982 puis renouvelé deux fois en 1992 et en 2005. On dispose ainsi de 3 séries continues : 1981-1990, 1992-2003 et 2006-2015 mais non directement comparables entre elles. En 2017, la méthodologie de l'enquête a été fortement renouvelée pour d'une part, prendre en compte l'existence de bases de données géolocalisées plus nombreuses et accessibles et, d'autre part, améliorer la précision des surfaces estimées, à moindre coût. La base de sondage de l'enquête Teruti est désormais constituée d'une grille dense de points espacés de 250 m compatible avec la [directive INSPIRE](#). Cette grille de 10 millions de points couvre l'ensemble du territoire français y compris les départements d'Outre-mer. Pour 80 % de ces points, l'occupation du sol est directement imputée à partir de la BD TOPO® (bâti, infrastructures, hydrographie), de la BD FORET® et du registre parcellaire graphique (RPG - parcelles agricoles). Pour les 20 % restant, un échantillon de points est observé sur le terrain sur un cycle de 3 ans (2017-2019) permettant de mesurer l'occupation du sol avec une précision élevée au niveau national et satisfaisante jusqu'à l'échelon départemental. Le cycle de collecte suivant (2020-2022), qui prévoit de retourner sur les points déjà observés au cours du cycle précédent, permettra de mesurer l'évolution des surfaces occupées. Compte tenu de ces améliorations méthodologiques, les résultats de la nouvelle série Teruti amorcée en 2017 ne sont pas directement comparables à ceux des séries précédentes.

traitement phytosanitaire : produit appliqué lors d'un passage. Un produit appliqué deux fois compte ainsi pour deux traitements, un mélange de deux produits compte également pour deux traitements. Le nombre moyen de traitements ne prend pas en compte la quantité de doses épanchées lors de chaque passage. Or certaines cultures peuvent être traitées par plusieurs passages à faibles doses alors que d'autres sont moins souvent traitées, mais avec des doses plus importantes à chaque passage.

type d'équipements des TIC : ensemble des techniques, des équipements et des services de l'informatique, des télécommunications et du multimédia utilisés pour produire, stocker, traiter et diffuser l'information.

- **big data** : données massives ou mégadonnées générées par les activités exécutées électroniquement et entre machines. Les big data présentent généralement les caractéristiques suivantes, dites des « 3V » : un volume important issu d'une grande quantité de données générées au cours du temps ; une variété concernant les formats de données complexes, structurées ou non ; la vélocité du fait de la grande vitesse à laquelle les données sont générées, deviennent disponibles et évoluent au cours du temps.
- **cloud** : le *cloud computing*, appelé aussi informatique en nuage ou cloud, désigne des services informatiques utilisés sur Internet, délivrés par les serveurs d'un prestataire. Il permet d'accéder à des ressources informatiques sur internet (stockage, puissance de calcul, logiciels) plutôt que *via* sa propre infrastructure informatique.
- **gestion de la relation client** : progiciel (GRC ou CRM) permettant de gérer l'ensemble des relations avec les clients dans un même processus en regroupant la gestion des campagnes marketing, l'informatisation des forces de vente, le suivi de la relation client au quotidien, etc. Sont ici exclus les outils d'interaction en temps réel avec le consommateur (chat, messagerie instantanée, navigation en temps réel, partage d'écran, etc.).
- **intelligence artificielle (IA)** : l'intelligence artificielle est une discipline scientifique, avec de nombreuses méthodes théoriques et techniques différentes, dont la finalité est la reproduction de fonctions cognitives par l'informatique.
- **objets connectés** : c'est à la fin des années 90 qu'apparaissent les termes « d'objet connecté », « d'objets communicants » ou encore « d'internet des objets ». Ce sont des objets électroniques connectés sans fil partageant des informations avec un ordinateur, une tablette, un bracelet, une montre ou un smartphone et capables de percevoir, d'analyser et d'agir selon les contextes et notre environnement.
- **médias sociaux** : les médias sociaux sont des sites et applications web qui permettent la création et la publication de contenus générés par l'utilisateur et le développement de réseaux sociaux en ligne en connectant les profils des utilisateurs. Ils désignent trois types d'application internet : les réseaux sociaux (*Facebook, LinkedIn, Viadeo, Google+*, etc.), les blogs d'entreprise ou microblogs (*Twitter, Present.ly*, etc.), les sites web de partage de contenu multimédia (*YouTube, Flickr, SlideShare*, etc.).
- **progiciel de gestion intégré** : logiciel professionnel (PGI ou ERP) permettant de

gérer les processus d'une entreprise et de partager les informations entre les métiers *via* une base de données unique (SAP, PeopleSoft, Oracle, etc.). Il intègre les fonctions suivantes : planning, achats, ventes, marketing, relation client, finances et ressources humaines, etc.

- **robot** : appareil comportant un système de commande automatique pour effectuer une tâche précise. Les « robots de service » sont utilisés pour la construction, le nettoyage, le transport, la surveillance, la sécurité, etc. « Les robots industriels » sont utilisés pour le soudage, la découpe laser, la peinture à la bombe, etc.
- **sécurité** : mesure de sécurité des systèmes d'information (robots industriels ou de services).
- **site web** : ensemble des pages web accessibles *via* Internet sur un serveur identifié par une adresse. Le site *web* d'une entreprise peut être le sien propre ou celui d'un réseau auquel elle appartient (réseau de franchises, groupe, etc.).

UEBL : union économique belgo-luxembourgeoise.

UGB : unité-gros-bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail tous aliments (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage et concentrés. L'unité gros bétail « alimentation grossière » (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores.

unité légale : entité juridique de droit public ou privé qui peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI...) pour exister. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene. Elle est identifiée par son numéro Siren à 9 chiffres.

unité profilée : regroupement d'unités légales, qui correspond à une entreprise au sens « économique » (*cf.* ce terme). Ce regroupement peut être effectué manuellement par des profiteurs (depuis 2013) ou selon un algorithme automatique (à partir de 2017).

UTA : unité de travail annuel. La mesure d'une UTA, utilisée en matière de statistique agricole, est équivalente à celle d'un ETP (cf. ce terme). Le Rica utilise souvent la notion d'UTA non salarié (UTANS).

utilisation du territoire : cf. « Teruti ».

valeur ajoutée : en comptabilité nationale, elle désigne la valeur créée par chaque unité de production.

- au prix de base, elle est mesurée par la différence entre :

- la valeur de la production de biens et services (au prix de vente) plus les subventions sur les produits reçus, moins les impôts sur les produits reversés ;
- et la valeur des consommations intermédiaires au prix d'acquisition.

- au coût des facteurs, elle est égale à la valeur ajoutée au prix de base, déduction faite des autres impôts à la production et augmentée des subventions d'exploitation. La valeur ajoutée peut être brute (avant déduction des amortissements) ou nette (après déduction des amortissements). La valeur ajoutée nette au coût des facteurs correspond au revenu net des facteurs de la branche agricole (cf. ce terme).

Au sens du dispositif Esane (cf. ce terme), la valeur ajoutée s'entend au prix du marché. Elle est égale à la différence entre la valeur des biens et des services produits par les entreprises

agroalimentaires et celle des consommations intermédiaires (cf. ce terme).

valeur courante : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire de la période considérée. Pour les opérations sur biens et services, il s'agit de l'évaluation à prix courants.

valeur disponible : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les éléments les plus liquides, c'est-à-dire les valeurs mobilières de placement (actions, obligations, bons du Trésor, etc.) et les disponibilités (sommes disponibles en caisse ou sur des comptes bancaires).

valeur réalisable : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les créances sur les clients, l'État, les organismes sociaux, etc., et les avances et acomptes versés aux fournisseurs.

valeur réelle (ou termes réels) : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire d'une année de base fixe ou de l'année précédente. Elle s'obtient le plus souvent en déflatant les valeurs courantes par un indice général de prix (par exemple, l'indice du prix du PIB). La mesure de la valeur réelle permet d'évaluer les variations du pouvoir d'achat (par rapport au numéraire retenu) de l'opération considérée.

volume : cf. « prix constants ».

A

Pages

Abricot 149, 150, 152
 Actifs sur les exploitations agricoles 44 à 48, 184, 185
 Agriculture biologique 108 à 110, 124
 Agroalimentaire (entreprises) .. 78 à 92, 188
 Agrocarburant cf. « biocarburant »
 Agrumes 151
 Aides publiques :
 - agro-environnementales 108
 - à l'installation 28
 - aux productions agricoles 65
 - aux productions animales 66
 - aux zones défavorisées 107
 - concours publics 63
 - couplées, découplées 65
 - directes 65
 - pour des investissements de protection environnementale 113
 - subventions aux exploitations 64
 Alcools 155 à 158
 Alimentation 115 à 124
 Alimentation animale 70, 159, 160
 Amande 149
 Aménagement 25
 Amidon 138, 139
 Amortissements (dotations) 70
 Ananas 149, 150, 183
 AOC, AOP cf. « signes de qualité »
 Apiculture 109
 Apprentissage 54
 Aquaculture 93, 96 à 98, 99
 Arachide 143
 Arboriculture 33, 153
 Armagnac 157
 Artificialisation 14, 105, 180
 Artisanat commercial 78
 Associé cf. « chef d'exploitation »
 Autofinancement (exploitations) 75
 Aviculture 120, 122, 173 à 176
 Azote 42, 111

B

Balance commerciale de la France 127 à 131
 Banane 149, 150, 183, 189
 Bateaux de pêche 94

Betterave :
 - industrielle (ou à sucre) 16, 144
 - fourragère 17
 Beurre 120, 122, 165 à 167
 Bière 158
 Bilan financier des exploitations 76
 Biocarburant 143
 Biodiversité forestière 106
 Biscotterie 138, 139
 Biscuiterie 138, 139
 Blé 132 à 135, 159, 160
 Blé tendre 134, 135, 160
 Bois et sciages 100 à 104
 Boissons 117, 118, 155 à 158
 Boue (IAA) 114
 Bovins 37, 120, 161 à 163, 183, 186
 Brebis 109, 120, 168, 169, 183
 Budget de l'agriculture 63, 64
 Budget des ménages pour l'alimentation 117

C

Canard 175, 176
 Canne à sucre 144, 183, 189
 Capacité d'autofinancement 75
 Capital (exploitations) 76
 Caprins 39, 168, 169, 183
 Carbone 106
 Carotte 36, 146, 147
 Cassis 149
 Cassoulet 178
 Céréales 16, 119, 132 à 137, 159, 160, 186
 Cerise 149 à 152
 Champagne 156, 157
 Champignon 146
 Charcuterie 178
 Charges :
 - branche agricole 57, 59
 - des exploitations agricoles 70, 72, 187
 - des entreprises agroalimentaires 82
 Châtaigne 149, 150
 Châtaignier (forêt) 106
 Chef d'exploitation 44 à 46, 48, 50, 184, 185
 Chêne 100, 101, 106
 Chevaux 170
 Chèvres 109, 120, 168
 Chiffre d'affaires :
 - IAA 78 à 81, 188
 - pêche maritime 93, 95

Chips.....	145	Constructions agricoles.....	29
Chocolat.....	179	Coquillage.....	93, 96, 99
Chou.....	36, 146	Cotisations sociales agricoles.....	62
Chou-fleur.....	36, 118, 146, 147	Couscous.....	139
Choucroute.....	178	Culture d'algues et de cyanobactéries.....	98
Cigarettes.....	154	Cultures dérobées.....	32
Cipan.....	32	Cultures florales.....	153
Clémentine.....	149	Cultures fourragères.....	15, 17, 181
Climat.....	13	Cultures industrielles.....	16
CMR.....	cf. « substances actives »	Cultures intermédiaires.....	32
Cochons.....	171, 172	Cultures irriguées.....	30
Coexploitant.....	cf. « chef d'exploitation »	Cultures permanentes.....	15
Cognac.....	157	Cuma.....	29
Collecte de lait.....	164, 165, 169	Cuniculture.....	177
Colza.....	140 à 143		
Combustible (IAA).....	92	D	
Commerce de gros.....	78 à 85, 87, 88, 188	Déchet (IAA).....	113, 114
Commerce extérieur :		Dépenses des IAA pour protéger l'environnement.....	113, 114
- agroalimentaire.....	125 à 131, 189	Dépenses des ménages.....	116, 117
- de la pêche et de l'aquaculture.....	99	Dépenses intérieures de R&D agricole.....	56
- des bois et sciages.....	104	Desserts (préparation pour).....	179
- par produit agricole.....	125 à 131, 132 à 137, 142 à 145, 147, 150, 151, 153, 154, 156, 162, 167, 170, 172, 174 à 177	Desserts lactés.....	120, 166
Comptes de la branche agricole.....	57 à 61, 186, 187	Dettes des exploitations.....	74, 75
Concentrés (aliments).....	160	Diester.....	143
Conchyliculture.....	93, 96, 99	Dimension économique.....	19, 74, 182
Concombre.....	146, 148	Dindes.....	175
Conditions de travail :		Disparités du résultat :	
- dans l'agriculture.....	49	- des exploitations agricoles.....	67, 68
- dans les IAA.....	86	- des entreprises agroalimentaires.....	83
Confiserie.....	179	DJA (dotation aux jeunes agriculteurs).....	28
Confiture.....	152	DOM.....	180 à 189
Conifères.....	100 à 102, 104	Données de cadrage.....	8, 9
Conjoncture.....	10, 11	DPB, DPU.....	cf. « aides publiques »
Conserves :			
- de fruits.....	152	E	
- de légumes.....	148	EARL.....	20
- de viandes et poissons.....	178	Échanges agroalimentaires.....	125 à 131
Consommation alimentaire.....	115 à 124	Élèves de l'enseignement agricole.....	52 à 55
Consommation d'énergie :		Emploi (comptes de l'agriculture).....	57
- des exploitations agricoles.....	72	Emploi (travail) :	
- des entreprises agroalimentaires.....	92	- de la filière agricole et agroalimentaire 9	
Consommation des ménages.....	115 à 124	- des exploitations agricoles.....	23, 44 à 48, 184, 185
Consommations intermédiaires :		- des entreprises agroalimentaires 78 à 80,	
- branche agricole.....	57, 59, 60		85, 188
- des exploitations agricoles.....	70	- marin.....	94, 98
- des entreprises agroalimentaires.....	82		

Innovation (IAA).....	87
Inrae.....	53, 56
Insecticides.....	31, 33, 34, 36, 42, 43
Installations.....	27
Investissements :	
- des entreprises agroalimentaires.....	84
- des exploitations agricoles.....	73 à 75
- des IAA pour l'environnement.....	113, 114
Irrigation.....	30

J

Jachères.....	15, 16, 65, 181
Jambons cuits.....	178
Jeunes agriculteurs.....	27, 28, 45, 50
Jus de fruits.....	119, 158

K

Kiwi.....	149, 150
-----------	----------

L

Label rouge.....	cf. « signes de qualité »
Lait :	
- de vache.....	120, 124, 164 à 167, 183
- de chèvre.....	169
- de brebis.....	169
Lapins.....	177
Légumes.....	36, 100, 118, 119, 145 à 148
Location de terres.....	24
Lupin.....	141

M

MAEC.....	108
Main-d'œuvre :	
- en agriculture.....	23, 44 à 51, 184, 185
- dans les entreprises agroalimentaires.....	78 à 80, 85, 188
Maïs.....	132 à 134, 136, 159, 160
Maïs doux.....	146, 148
Maïs fourrage.....	17, 159, 160
Maîtrise des pollutions.....	113, 114
Malt.....	139
Mash.....	160
Matériel.....	29

Matières grasses végétales.....	119
Melon.....	36, 146 à 148
Merrains.....	101
Métayage.....	24
Météorologie.....	13
Meunerie.....	138
Miel.....	119, 121
Mode de faire-valoir.....	24
Moules.....	96
Moutons.....	109, 120, 168

N

Nectarines.....	149 à 151
Nitrates.....	32, 112
Noisette.....	149
Noix.....	149, 150

O

Occupation des sols.....	14
Œufs.....	120, 122, 174
Oie.....	175, 176
Oignon.....	123, 146, 147
Oléagineux.....	16, 109, 140 à 143, 160
Olive.....	123, 149
Orange.....	118, 151
Orge.....	132, 134, 137
Otex	
(Orientation technico-économique).....	19 à 21, 46 à 48, 50, 67 à 76
Ovins.....	36, 168, 183

P

PAC.....	cf. « aides publiques »
Paëlla.....	178
Pain d'épices.....	139
Panification.....	138, 139
Parcs nationaux.....	105
Pâtes.....	139, 178
Pâtés.....	178
Pâtisserie.....	139
Pêche (fruit).....	149 à 152
Pêche maritime.....	93 à 95
Pépinières.....	153
Permis de construire.....	30
Petit pois.....	146, 148

Peuplier.....	100, 101, 106	- de protection des cultures.....	31 à 36
Phosphore.....	42, 111	- laitiers.....	120, 164 à 167, 169
Phytoprotecteurs.....	31 à 36, 42, 43	- du travail des grains.....	138, 139
Pin.....	100, 101	Propriété foncière.....	24
Pintades.....	175	Propriété forestière.....	106
Pisciculture.....	93, 97, 99	Protéagineux.....	16, 109, 140 à 143, 160
Plantes ornementales.....	153	Protection de l'eau.....	105, 113
Plantes sarclées.....	17	Protection de l'environnement.....	105 à 114
Plats cuisinés.....	124, 178	Protection des cultures.....	31 à 36, 43
Pluviométrie.....	13	Protection de la nature.....	105, 106
Poire de table.....	118, 149 à 152	Protéines (matières riches en).....	143
Poireau.....	36, 149	Prune.....	149 à 152
Pois protéagineux.....	140, 141, 143, 160	Purée déshydratée.....	145
Poisson.....	93 à 99		
Poivron.....	147	Q	
Pomme.....	118, 149 à 152	Qualité des produits.....	121 à 124
Pomme de terre.....	119, 145	Quenelles.....	178
Population agricole.....	44 à 48, 184, 185	Quotas laitiers.....	161, 164
Porcins.....	40, 171, 172, 183		
Potasse.....	42	R	
Poudre de lait.....	165, 167	Raisin.....	149 à 152
Poules, poulets.....	109, 173 à 175	Recherche agronomique (Inrae).....	56
Prairies.....	17	Régime social agricole.....	62
Pratiques culturales.....	30 à 36	Régionalité des entreprises	
Pratiques d'élevage.....	37, 40	agroalimentaires.....	85
Précipitations.....	13	Régulation des marchés.....	63
Pression phytosanitaire.....	cf. « substances actives »	Remembrement.....	25
Prestations sociales agricoles.....	62	Réserves en eau.....	13
Prime à l'élevage.....	65, 66	Réserves naturelles.....	105
Prix :		Ressources des comptes	
- à la production (généralités).....	90, 115	de l'agriculture.....	57
- à la consommation.....	115	Résultats économiques :	
- des terres agricoles.....	26	- de l'agriculture.....	57 à 77, 186, 187
- par produit agricole.....	133, 140, 143, 148, 152, 154, 155, 163, 166, 168, 172, 174, 175, 177	- de la pêche maritime.....	95
- du bois.....	103	Revenu des exploitations.....	67 à 77
- des consommations intermédiaires.....	60	Revenu des facteurs	
Production :		de la branche agricole.....	58
- de la branche agricole.....	57, 59 à 61	Revenu des ménages.....	116
- agroalimentaires.....	8, 89 à 91	Rica.....	67 à 75
- bois et sciage.....	100, 101	Riz.....	119, 132, 181
Productivité de la branche agricole.....	57		
Produit intérieur brut (PIB).....	9	S	
Produits :		SA.....	20
- ensemble.....	93, 96 à 99, 132 à 179	Safer.....	25, 26
- amylicés.....	139	Salade.....	36, 146 à 148
- de la pêche et de l'aquaculture.....	93, 96 à 99		

Salariés :	
- des exploitations agricoles	44, 46, 47
- des entreprises agroalimentaires	78 à 80, 85, 188
Sapin	100, 101, 105
SARL	20
Saucisson	178
SCEA	20
Sciages	101 à 103
Semences	31
Semoules	138
Signes de qualité	121 à 124
Sociétés	20
Soja	138 à 141, 159, 160
Solde commercial (IAA)	125 à 131
Sols artificialisés	14
Sols boisés	14, 18, 21
Sons	160
Stagiaires	55
Statut des exploitations	17
Structures :	
- des exploitations agricoles	19 à 24
- des entreprises (IAA)	78 à 85, 188
Substances actives (ventes)	42, 43, 112
Subventions aux exploitations	cf. « aides publiques »
Sucre	118, 144
Superficie agricole utilisée (SAU)	15 à 17, 20 à 22, 24, 109, 110, 181, 182
Superficie toujours en herbe (STH)	14, 17, 180, 181
Surface irriguée	30
Surface sans labour	32
T	
Tabac	154
Taille :	
- des exploitations	19, 21, 182, 184
- des navires	94
- des entreprises agroalimentaires	80
Taux :	
- de boisement	20
- d'endettement des exploitations agricoles	74, 75
- d'épargne des ménages	116
- d'exportation (IAA)	81
- de marge (IAA)	83
- de marge commerciale	82
- d'investissement (IAA)	84
- de valeur ajoutée (IAA)	82
Températures	13
Terres arables/labourables	15
Territoire et climat	13 à 18
Tic (technologie de l'information et de la communication-IAA)	88
Tomate	36, 118, 146 à 148
Tournesol	140 à 143
Tourteaux	142, 143, 159, 160
Tracteurs	29
Travail	cf. « emploi » et « main-d'œuvre »
Travail des grains	138, 139
Trituration	143
Truies	109, 174
Tubercule	183
U	
Unité légale (IAA)	cf. « entreprises agroalimentaires »
Union européenne :	
- agriculture biologique	110
- commerce extérieur	125 à 131
- consommation alimentaire	117, 118, 121
- emploi agricole	23
- positionnement des exploitations françaises en Europe	77
- production agricole (généralités)	8, 9
- production agricole (par produit)	110, 135, 136, 137, 146, 151, 155, 162, 168, 169, 171
- production de bois et sciage	102
- revenu agricole	58
- stocks publics de produits laitiers	165
- structures (exploitations, SAU, main-d'œuvre)	22, 23
Utilisation du territoire	14 à 17, 181
V	
Vaches	109, 161
Valeur ajoutée :	
- de la branche agricole	58
- des exploitations agricoles	71
- des entreprises agroalimentaires	78 à 80, 82 à 84, 188
Veaux	162, 163

Verger.....	15, 149, 150	Volailles.....	41, 173 à 176, 183
Viande :		Y	
- bovine.....	120, 162	Yaourts.....	120, 124, 165 à 167
- de cheval.....	170	Z	
- de veau.....	162	Zones de montagne.....	107
- de volailles.....	120, 175	Zones défavorisées.....	107
- ovine-caprine.....	120, 168		
- porcine.....	120, 171		
Vigne.....	15, 26, 34, 35, 109, 181		
Vin.....	118, 121, 123, 155, 156		



Agreste regroupe l'ensemble des données et analyses diffusées par le service statistique ministériel de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Elles sont accessibles sur le site internet:

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Les publications se déclinent en 3 catégories.

Les publications Agreste nationales

agreste GRAPH'AGRI (annuel): encyclopédie commentée et illustrée regroupant 180 fiches synthétiques avec tableaux, cartes et graphiques.

agreste MÉMENTO (annuel): données essentielles au format de poche.

agreste SYNTHÈSES CONJONCTURELLES: analyses conjoncturelles sur les productions végétales et animales, les coûts de production et les IAA. Diffusées 4 fois par an, les données sont présentées au niveau mensuel ou inframensuel. Un numéro spécial, en décembre, est consacré au **BILAN ANNUEL CONJONCTUREL**.

agreste CONJONCTURE: INFOS RAPIDES: publications conjoncturelles spécialisées par domaine (commerce extérieur agroalimentaire, prix agricoles et alimentaires, grandes cultures, lait et produits laitiers, légumes, fruits, viticulture, animaux de boucherie, aviculture).

Le **BULLETIN MENSUEL** comporte plus de 3 000 séries sur la production, les prix, les indices, les engrais, les IAA.

agreste LETTRE DE CONJONCTURE: publication trimestrielle ayant pour objectif de fournir une vision synthétique et transversale de la conjoncture agricole.

agreste PRIMEUR: l'essentiel des résultats d'enquêtes commenté en quatre à huit pages.

agreste LES DOSSIERS: études statistiques portant sur l'agriculture, les industries agroalimentaires et le monde rural.

agreste CHIFFRES ET DONNÉES: résultats d'enquêtes, à un niveau détaillé et souvent régionalisé.

Les publications Agreste régionales

Les Services régionaux de l'information statistique et économique des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt élaborent des publications sur le périmètre régional, consultables en ligne.

Les publications du Centre d'études et de prospective

ANALYSE: essentiel des réflexions sur un sujet d'actualité en quatre à huit pages.

VEILLE: sélection d'informations extérieures au ministère relatives principalement à des travaux de prospective, de prévision, de stratégie et d'évaluation. Les articles sont consultables sur le blog : veillecep.fr. Un bulletin de veille mensuel est également téléchargeable.

NOTES DE LECTURE: présentation d'ouvrages récents.

DOCUMENT DE TRAVAIL: éléments de diagnostic et de mise en perspective approfondis sur un sujet d'actualité.

NOTES ET ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES: expertises, internes ou externes, dans une revue semestrielle à comité de rédaction.

OUVRAGES: résultats de groupes de travail prospectifs.

FAITS ET TENDANCES: fiches documentant l'évolution de variables clés.

« **Données en ligne** ». Accès en ligne aux données de la statistique agricole. Cette application permet de personnaliser vos tableaux. Les séries statistiques sont exportables dans un tableur ou au format CSV.

Pour être informé régulièrement et gratuitement, abonnez-vous à la lettre d'information agreste et aux avis de parution des publications « **agreste conjoncture** » à partir de la rubrique « SERVICES » de notre site. Un calendrier de parution est également en ligne.

Imprimerie de la Direction de l'information légale et administrative - DILA
N° 420190030-001219



L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires

Les surfaces cultivées ou toujours en herbe s'étendent sur près de la moitié du territoire français et les surfaces boisées en recouvrent deux cinquièmes.

Selon le Recensement agricole 2020, la France métropolitaine compte 390 000 exploitations agricoles, soit près de 100 000 de moins qu'en 2010. La taille des exploitations continue d'augmenter. 58 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles et 42 % sont constituées en sociétés (EARL, GAEC...). Dans les départements ultramarins, 26 700 exploitations agricoles sont recensées.

En 2021, les activités de production et de transformation liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires (IAA) emploient l'équivalent de 1,4 million de personnes à temps plein (salariés et non-salariés), soit 5,3 % de l'emploi total national. La valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires représente 3,4 % du produit intérieur brut français.

Les exploitations agricoles françaises produisent 18 % de la production agricole de l'Union européenne à 27, pour une valeur de 75 milliards d'euros en 2021. La France, premier producteur agricole européen, se situe parmi les cinq premiers pays pour les quantités de bois récoltés et de sciages produits et se place en deuxième position pour la production de produits de la pêche et de l'aquaculture. Elle est leader européen de la production d'huîtres avec 88 % de la production totale. En 2020, la France assurait 16 % de la production commercialisée totale de l'UE.

En 2021, l'excédent du commerce extérieur, de 8,2 milliards d'euros, se répartit en 0,8 milliard d'euros de produits bruts et 7,4 milliards d'euros de produits transformés. L'augmentation de l'excédent sur un an (+ 2,0 milliards d'euros) provient principalement de la progression sensible des produits transformés (+ 2,7 milliards d'euros), sous l'effet de la croissance des exportations, particulièrement de vins et spiritueux, supérieure à la hausse des importations. En produits bruts, la baisse de l'excédent (- 0,7 milliard d'euros) résulte de la hausse des importations supérieure à celle des exportations.

Au fil des décennies, les comportements alimentaires se sont modifiés. Sur plusieurs années, les Français ont diminué leur consommation de viande, de lait, de yaourt nature et de vin et augmente celle de produits transformés et de produits bio.

Ces sujets sont détaillés dans l'ouvrage « L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires - Édition 2022 ». La version numérique sur le site Agreste permet l'accès aux données chiffrées correspondant aux cartes, tableaux et graphiques.



agreste.agriculture.gouv.fr

ISSN 0998-4151 - ISBN 978-2-11-162022-3 Prix : 25 €